REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1862.

VI

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

TROISIÈME ANNÉE. — SIXIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1862

LIBRARY
NOV - 2 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CC
3
R4
n.s.
v.6

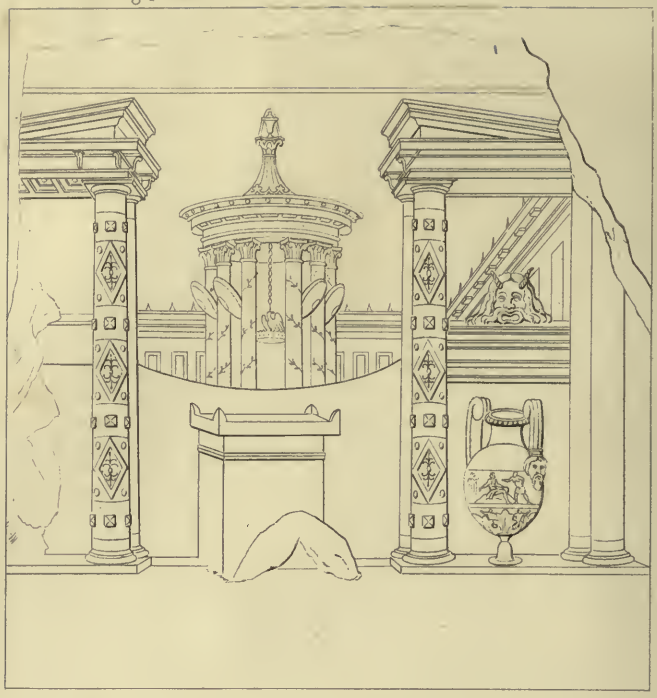

Ritterit del. Saunier sc.

10 20 mètres

POMPÉI ET PÉTRA.

POMPÉI ET PÉTRA (1)

Le mémoire de M. Hittorff, dont nous avons déjà dit quelques mots dans un de nos comptes rendus des séances de l'Académie, est intitulé : *Essai sur les peintures antiques dans leurs rapports avec l'architecture, et notamment sur une peinture de Pompéi qui offre le prototype du plus remarquable tombeau de Pétra, l'ancienne capitale de l'Arabie Pétrée.* Il se compose de deux parties : une théorie générale et une application de cette théorie au tombeau de Pétra rapproché d'une peinture de Pompéi. C'est cette seconde partie que nous donnons à nos lecteurs. Outre que la première eût exigé, pour être bien comprise, de nombreuses planches dont la *Revue* ne pouvait faire les frais, une circonstance particulière nous obligeait à faire un choix dans le mémoire du savant académicien. Ce mémoire est en effet destiné au recueil de l'Académie : c'est là qu'il paraîtra avec tout son développement et avec les planches nombreuses qui l'expliquent et l'éclairent. Nous ne pouvions, sans manquer aux usages de l'Académie, publier autre chose qu'une analyse ou un extrait. Nous rappellerons donc seulement très-succinctement la théorie de M. Hittorff.

M. Hittorff part de cette remarque, déjà faite par lui au début de sa carrière, qu'il n'est presque pas de peinture antique qui ne présente, comme partie principale ou accessoire, un monument ou une portion de monument intéressant l'architecte. Dans les vases peints eux-mêmes, où cependant la figure humaine domine toujours, les éléments architectoniques sont encore très-nombreux et du plus haut intérêt. « On y distingue des villes, des temples, des pronaos et des cella, « des théâtres, des fontaines, des habitations royales, des édifices « particuliers et un nombre considérable de monuments funèbres. » Si la localité où la scène se passe n'a pu être représentée en entier,

(1) Extrait d'un Mémoire lu à la séance ordinaire de l'Académie des beaux-arts, le 11 janvier 1862, et à la séance de l'Académie des inscriptions et belles lettres, le 17 janvier 1862.

l'indication d'une porte, le tracé d'ouvertures d'une forme inusitée, la suspension d'offrandes, d'ex-voto, d'armes et de trophées, expriment brièvement quel est le théâtre de l'action.

Or de l'examen de ces détails plus ou moins nettement exprimés, mais qui ont une signification très-précise pour celui qui s'est donné la peine de les étudier, ressortent des remarques on ne peut plus instructives. Non-seulement on peut ainsi compléter certains récits mythologiques ou historiques arrivés incomplets jusqu'à nous, ou auxquels les auteurs anciens ont fait allusion sans les reproduire; mais souvent on peut déterminer, par la comparaison du monument représenté avec des monuments connus, la date de la composition primitive et quelquefois sa provenance. Enfin, on puise dans ces recherches de précieux renseignements pour l'histoire de l'architecture. Les diverses transformations de la colonne dorique et de la colonne ionique s'y retrouvent très-clairement indiquées; et l'ancienneté de l'ordre ionique en ressort avec évidence. Enfin la présence sur certains groupes de vases de détails architectoniques appartenant incontestablement soit à l'Erectheum d'Athènes, soit aux plus vénérables édifices de Sélinunte, et qui accompagnent des scènes mythologiques ou héroïques d'un caractère particulier, est très-significative et permet de classer ces productions céramiques avec plus de méthode et de certitude. Il y a là une science à créer. M. Hittorff en indique les bases, il en signale l'importance et appelle l'attention des savants et des artistes sur ces documents si multiples que contiennent les peintures anciennes. Son vœu est qu'un artiste érudit s'y dévoue tout entier. Il trouvera dans les découvertes certaines qu'amènerait un pareil travail une digne récompense de ses efforts. La partie du mémoire que nous donnons en entier est comme un exemple lumineux des résultats auxquels conduit l'étude des peintures antiques faite avec sagacité, et de l'importance de semblables recherches pour l'histoire de l'architecture. Nous laissons la parole à M. Hittorff. A. B.

« J'ai découvert sur une peinture de Pompéi un édifice que je crois avoir servi de prototype au plus remarquable tombeau de Pétra, l'ancienne capitale de l'Arabie Pétrée. Je commencerai par la description du tombeau et je donnerai ensuite celle de la peinture.

M. le comte Léon de Laborde, notre savant confrère, me pria, au commencement de l'année 1830, de faire, pour la publication de son *Voyage dans l'Arabie Pétrée*, la restauration d'un tombeau de Pétra désigné sous le nom de Khasne. Les matériaux mis à ma disposition furent des vues perspectives exécutées sur les lieux par l'auteur et

son compagnon de voyage M. Linant. La grandeur et le nombre des dessins, les dimensions prises sur les parties accessibles du monument, l'apparence de l'exactitude dans la proportion des ensembles, dans la forme et le caractère des détails de celles des parties du monument trop élevées pour avoir pu être mesurées par les voyageurs, formèrent les éléments de ce travail. En l'exécutant, j'acquis la certitude qu'il présentait une reproduction géométrale du monument aussi exacte que possible. Cette composition architecturale offre de colossales dimensions qui approchent de celles de l'arc de triomphe de l'Étoile; ces formes sont inusitées dans les édifices antiques qui nous sont connus.

Le célèbre et véridique Burckhardt m'apprit que le tombeau appelé par les Arabes « Karzr Faraoum, » ou palais de Pharaon, lui était apparu comme une œuvre dont les proportions et la beauté produisent un effet extraordinaire. A ses yeux c'est l'édifice le plus élégant de la Syrie; sa conservation est telle, qu'on croit que les ciseaux de l'ouvrier et de l'artiste viennent à peine de le quitter. C'est un travail extraordinaire qui prouve l'excessive opulence de la ville où il fut exécuté.

La relation du voyage de Banks exprime une égale admiration. Les colonnes, les entablements, les statues sont d'une extraordinaire richesse, d'un goût parfait. Rien dans le monde n'est peut-être comparable à l'effet général du monument. Le fini de l'exécution, réuni à l'élégance de ses proportions, forme un admirable contraste avec la grandiose et sauvage nature qui l'entoure.

M. de Laborde désigne ce monument comme une merveille de l'antiquité. Son puissant effet est dû à la fois à son architecture et à la couleur harmonieuse du roc soigneusement taillé qui le compose; il est d'un rose tendre et limpide qui se détache d'une façon magique sur les tons sombres et heurtés de la montagne qui lui sert de cadre.

On voit qu'il y a constatation unanime de vives émotions produites par le même monument. Il est impossible de les faire ressentir par une description ou des dessins; l'imagination doit se pénétrer des prestiges que je viens de signaler, pour les ajouter à ce que mes paroles ne pourront exprimer.

La distribution de la sépulture, qui est entièrement taillée dans la montagne, se compose d'un pronaos ou porche ouvert, accompagné à droite et à gauche d'une chambre sépulcrale ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier. Chacune de ces chambres a une entrée; l'une et l'autre de ces entrées sont décorées, à l'instar de la

plupart des portes de Pompéi, de deux antes ou pilastres aux chapiteaux composites et sans bases; pour entablement, il y a une table surmontée d'une corniche et soulagée par des consoles; cette table réunit la hauteur de l'architrave et de la frise comme au temple de Jupiter tonnant et au portique d'Octavie à Rome (1). Les angles de la corniche, qui est denticulaire, portent des acrotères ornées de demi-palmettes. Une ouverture circulaire entourée d'ornements sculptés est percée au-dessus de ces portes. L'entrée principale, encadrée d'un riche chambranle surmonté d'un entablement et orné aussi d'acrotères et de palmettes, est placée au fond du porche. Elle conduit à une cella ou grande salle, élevée de cinq marches, qui forme un carré presque parfait régulièrement taillé; sur les côtés sont deux renfoncements peu larges mais assez étendus; au fond de la salle, exhaussée encore de plusieurs marches, est une dernière chambre suffisamment grande pour un sanctuaire destiné à recevoir la statue d'une divinité.

La façade présente, au niveau du sol, six colonnes corinthiennes sans bases, dont deux qui sont isolées et assez espacées et deux qui sont engagées et moins éloignées entre elles forment, au milieu, un avant-corps de trois entre-colonnements couronné d'un fronton. Cet avant-corps ne se dessine que par une faible saillie de son entablement sur celui des deux entre-colonnements latéraux, à la suite desquels les colonnes élevées aux angles se contre-profilent de la même manière que l'avant-corps.

Cet ensemble rappelle l'aspect d'un temple exastyle dont le toit de la cella, dessiné par le fronton, aurait été plus élevé que les couvertures des portiques latéraux, ou l'aspect d'un prostyle dont les quatre colonnes seraient accompagnées de deux ailes comme le sont les six colonnes du temple de la Concorde, dans le forum de Rome. Cette importante partie du tombeau de Pétra montre évidemment la reproduction d'un sanctuaire et exprime ainsi le caractère de la plupart des tombeaux anciens taillés dans le roc. On y reconnaît à l'extérieur la même distribution de colonnes et le même emploi de frontons que dans les façades des temples.

On a retrouvé dans l'intérieur d'autres tombeaux, sur les parois des chambres sépulcrales, des peintures mythologiques et his-

(1) Il est singulier que cette disposition, appliquée par les anciens pour donner un plus grand espace aux inscriptions, l'ait été ici, nécessairement dans le même but, sans qu'aucune inscription ait encore été gravée sur ces tables.

toriques à l'instar de ce même système décoratif qui ornait les murs des cella.

Mais ce qui donne à cette façade un caractère particulier de magnificence et un aspect tout à fait extraordinaire, c'est la disposition des divers motifs d'architecture qui composent un deuxième étage élevé sur la colonnade inférieure. On y voit, au milieu, un édifice demi-circulaire, reproduction d'un temple monoptère. Il est accompagné, des deux côtés, d'un groupe de trois colonnes dont deux, qui occupent le premier plan, sont couronnées de l'entablement général, terminé sur les deux faces par des frontons à une pente (1). Cet étage est placé sur un stylobate continu, qui occupe au-dessus du fronton du prostyle l'étendue entière du monument. Toutes les colonnes sont du même ordre et de la même dimension; elles posent sur des bases sans plinthes au profil attique; elles portent des chapiteaux composites et une corniche denticulaire. De riches antéfixes ou tuiles frontales bordent la cymaise du monoptère; sa coupole est terminée par un chapiteau aux feuilles et aux volutes corinthiennes, sur lequel est placée une urne.

Ces nombreux motifs, dont les contours triangulaires aux extrémités, circulaires au centre, sont variés par des acrotères surmontés d'aigles et par le Tholus central, le jeu de lignes qui en résulte, le mouvement plus modéré, plus sévère de la façade inférieure, enrichie également d'acrotères de palmettes et d'animaux, de frises et de tympans couverts d'ornements, de groupes d'hommes avec des coursiers, de figures d'amazones, de Victoires et de divinités, devaient avoir une grandeur et une variété qui expliquent l'enthousiasme que la vue de ce monument a produit chez tous ceux qui l'ont approché.

(1) Il ne faudrait pas confondre ces frontons à une pente avec ceux tronqués, condamnés dans l'architecture moderne comme une blâmable déviation de l'objet originaire des frontons : celui de recevoir et de faire écouler les eaux pluviales de tout un édifice et de plusieurs de ces parties. Lorsque cette reproduction rationnelle d'une toiture à deux pentes est coupée dans le milieu de manière à laisser le vide qui en résulte, ou les ornements qui le remplissent parfois, exposés à l'envahissement de la pluie, son but n'est pas atteint. Dans ce cas c'est mutiler un motif d'architecture qui a une raison d'être dans son complément et qui, employé avec cette mutilation, à l'extérieur surtout, doit être justement réprouvé. Mais cette réprobation n'est pas applicable à l'emploi des deux frontons à une seule pente comme ceux du tombeau à Pétra. Le fronton qui couronne le porche au rez-de-chaussée n'est pas moins rationnel avec ses deux pentes que le sont les frontons à une pente de l'étage supérieur; ils y figurent comme des parties d'architecture parfaitement motivées et complètes, où rien n'est tronqué ni mutilé.

En méditant sur l'ensemble de cette composition, on voit que ce qui la distingue de la plupart des monuments funèbres des anciens taillés dans le roc, c'est l'étage supérieur. Sans cet étage, la façade du tombeau de Pétra serait la répétition d'une infinité d'autres façades qui, comme je l'ai dit, présentent l'aspect de temples variés seulement, comme ceux-ci, par le nombre des colonnes qui y sont employées et leur ordre d'architecture.

Mais cet étage est par lui-même d'une composition si particulière que toutes les recherches faites jusqu'à présent pour découvrir une disposition architecturale semblable sont restées infructueuses (1). Dans une description de la ville d'Agrigente (2), j'ai cité, en parlant de sa nécropole, le monument dit de Théron, comme conforme à la description que font les auteurs anciens des tombeaux à plusieurs étages qui y étaient élevés. Je signalais ce monument comme un prototype du tombeau du roi Mausole à Halicarnasse; je disais que les architectes grecs avaient appliqué à cette construction, et dans toute son étendue, la sublime idée d'élever au sommet de leurs temples la pyramide égyptienne, comme Bramante imagina de transporter au sommet de la basilique des chrétiens le Panthéon romain. Enfin je prétendais que cette pensée du grand artiste moderne lui appartient sans partage. La remarque qu'on a pu faire que le monument commémoratif de Lysicrate à Athènes, celui de Saint-Rémi et le mausolée de l'empereur Adrien à Rome, sont des temples de forme ronde élevés à des hauteurs considérables, ne peut rien ôter à la grandeur de la pensée de Bramante. En effet, les substructions de ces colonnades circulaires et de leurs coupoles sont des masses pour ainsi dire compactes, tandis que le dôme de Saint-Pierre, conçu par cet architecte, devait poser seulement sur quatre points d'appui réunis par des arcs à jour. D'ailleurs

(1) Ce n'est qu'à Pétra même qu'il existe deux autres tombeaux dont les étages supérieurs sont semblables à l'étage supérieur du Khasne. Mais l'étage inférieur de l'un présente au milieu un fragment du temple circulaire de Balbek, dont l'entablement dessine des courbes rentrantes, tandis que l'étage inférieur de l'autre tombeau est composé d'une rangée de six colonnes, sur quatre desquelles s'élève, au milieu, une construction à fronton triangulaire, et au-dessous, sur deux colonnes, un fronton circulaire. Ces monuments, qui appartiennent à des époques de décadence très-postérieures à l'exécution du Khasne, produisent l'effet de copies bâtardes de ce dernier monument, de copies faites par suite de la renommée de celui-ci, mais sans égard à la pensée de l'architecte qui le conçut.

(2) Lu à la séance publique des cinq Académies de l'Institut de France, du samedi 13 août 1859.

le monument athénien ne pouvait être connu de l'auteur de ce hardi projet; il n'avait probablement jamais vu celui, d'origine grec aussi, du midi de la France; et le tombeau romain, qu'il étudia sans doute, n'offre rien qui puisse être regardé comme un point de départ de sa grande conception. Que l'architecte du Vatican ait puisé dans la forme du temple de la Paix celle du plan de Saint-Pierre, qu'il se soit inspiré, pour la coupole de cette basilique, du mausolée d'Adrien, à lui seul est due la savante combinaison qui est la création architectonique la plus imposante des temps modernes.

Cependant l'inspiration de Bramante se trouve exprimée dans le tombeau de Pétra. Ce monument ne se compose pas, comme les précédents édifices, d'une substruction massive. C'est au-dessus du portique d'un temple à colonnes isolées que s'élève le temple circulaire; la façade de la basilique de Saint-Pierre de Rome, tracée d'après le plan de Bramante et surmontée de la coupole composée par lui, montre une grande ressemblance avec le tombeau de Pétra. Il est vrai qu'il faut pour la rendre sensible augmenter les dimensions du monoptère. L'idée et la manière de la réaliser sont analogues, la différence consiste dans les dimensions; et, circonstance remarquable, cette analogie se retrouve, comme va le démontrer l'examen de la peinture pompéienne, dans le fait extraordinaire qu'au centre de l'Arabie un architecte romain, peut-être un protégé de l'empereur Trajan ou d'Adrien, eut la même volonté qui anima, treize siècles après, un autre artiste romain, ami du pape Jules II : celle d'élever un édifice sur un autre, et de former de deux édifices ainsi réunis une seule construction d'une heureuse unité (1).

J'arrive à l'examen de la peinture de Pompéi qui offre le prototype du tombeau de Pétra. C'est un tableau d'une grande dimension qui représente sans doute la vue d'un monument célèbre, élevé par la munificence publique ou par la générosité d'un riche citoyen de Pompéi ; probablement le propriétaire de l'habitation que décorait la peinture (2).

(1) C'est vers les années 107 ou 114 que, sous l'empereur Trajan, l'Arabie Pétrée devint une province romaine, dont Pétra fut la capitale.

(2) Le tableau occupait une surface de quatre mètres sur trois mètres, et les colonnes peintes sur le premier rang ont une élévation de deux mètres, ce qui témoigne de l'importance qu'on a voulu donner à la représentation du monument. Cette importance résulte également de la magnificence de la pièce que décorait ce tableau

Cette vue, dont la perspective n'est pas correcte, est dessinée cependant avec assez d'exactitude pour m'avoir permis de la transformer en plusieurs tracés géométraux qui donnent, avec une satisfaisante précision, les plans des deux étages de l'édifice, l'élévation de sa façade et une coupe. Ce résultat démontre que le monument se composait : au rez-de-chaussée de deux groupes de quatre colonnes élevées sur un plan carré, entre lesquels se trouve un grand espace formant l'entrée principale (1). Cette entrée est fermée par un voile ou rideau, étendu, entre les groupes, d'une des arrière-colonnes du fond à la colonne opposée. Ces groupes sont, comme à l'étage supérieur du tombeau de Pétra, couverts d'entablements surmontés de frontons à une pente qui abritent des offrandes sous la forme de vases magnifiques. Les colonnes présentent des assises décorées alternativement de losanges ornés et de fins bossages taillés en dia-

avec plusieurs autres. C'était une salle de festins entourée de colonnes corinthiennes, une des plus grandes et la plus en vue de l'habitation. Pour juger de l'étendue de celle-ci, il suffit de savoir que la cour intérieure, avec son péristyle composé de trente colonnes, était d'une étendue d'environ trente et un mètres sur vingt-huit mètres. Enfin la grande opulence et la haute position du propriétaire résultaient encore de la circonstance que le sol de plusieurs pièces était couvert de remarquables mosaïques. C'est l'encadrement de l'une d'elles, qui représente le combat de Thésée avec le Minotaure, dont le dessin imitait un labyrinthe, qui a donné le nom de *Maison du labyrinthe* aux restes de cette habitation. Elle a été découverte en 1835. La peinture est publiée au trait dans l'ouvrage : *Les plus beaux ornements et les tableaux les plus remarquables de Pompéi*, etc., par G. Zahn, vol. II, pl. 70. Elle est désignée comme « l'intérieur d'un théâtre ou l'avant-portique d'un temple. » Dans cette peinture, comme dans les autres peintures décoratives de Pompéi qui représentent des objets réels, il faut toujours faire la part à l'imagination des décorateurs. Ce sont surtout les détails d'architecture qui montrent combien le désir d'enjoliver et d'enrichir a fait remplacer parfois les formes raisonnées du dessin des architectes par les contours fantastiques du pinceau des peintres.

(1) Je n'ai trouvé une disposition analogue qu'à Palmyre. On y voit, au milieu de la grande colonnade ou galerie, quatre groupes de quatre colonnes éloignés à une certaine distance les uns des autres. Au centre de chaque groupe était élevé un piédestal. Il n'est pas impossible qu'ils fussent couverts avec des frontons d'une seule pente au lieu de terrasses. Ces groupes étant placés en face d'une large rue et en avant d'une importante colonnade formant un angle droit avec la grande galerie, l'application de ce genre de frontons, comme elle l'est au monument représenté par la peinture, aurait désigné davantage l'entrée de la colonnade en donnant aux quatre groupes deux façades principales et deux latérales parfaitement motivées. Du reste, la présence réelle à Pétra de frontons à une pente ne peut donner que plus de probabilité à la supposition qu'il y en eut à Palmyre. Mais il existe des dispositions tout à fait semblables sur d'autres peintures de Pompéi. Voir dans l'ouvrage déjà cité, *Arch. poly.*, la pl. XVI, fig. IV.

mants (1). Entre les colonnes du fond, aux deux tiers de leur hauteur, s'élève un mur sur la corniche duquel est placé de chaque côté un masque colossal. Les grands yeux creux et percés, les bouches béantes entourées de barbe, les cheveux hérissés et les cornes aiguës de ces larves, représentation fantastique de l'âme des méchants, épouvantail des vivants, montrent qu'elles étaient là pour tenir éloignés du sanctuaire les profanes et les sacriléges. La nuit on y plaçait des lumières pour ajouter à l'effet de frayeur qu'elles devaient inspirer.

Un autel d'une élévation assez grande pour y monter au moyen de plusieurs marches occupe le devant de l'entrée (2).

Au delà des passages laissés entre l'autel et les avant-corps, est une cour circonscrite sur trois côtés par des portiques. Au centre s'élève un temple circulaire monoptère à douze colonnes corinthiennes isolées, enlacées de gracieuses spirales que dessinent des tiges, des feuilles et des fleurs. Leur entablement est couronné d'une coupole surmontée, comme à Pétra, d'un chapiteau corinthien aussi et d'une urne que couvre un voile. La moitié de ces colonnes est cachée intérieurement sous une tenture. Des boucliers remplissent les entrecolonnements du temple, et au centre de la coupole est suspendu un aigle qui tient dans ses serres un diadème composé de deux cercles surmontés de perles (3).

Sous les portiques latéraux sont distribuées des petites chambres ou cellules, et au milieu du péristyle du fond, dans l'axe du monoptère, se trouve un deuxième temple ; un pronaos ouvert, qui précède

(1) A Pétra, les pilastres d'un arc de triomphe offrent aussi, assise par assise, des compartiments décorés de rosaces, de têtes et de losanges. Ces exemples, qui remontent à plus d'un millier d'années peut-être, sont de curieux précédents de ce genre d'ornementation appliqué aux colonnes du palais des Tuileries, et dont l'invention est attribuée, par Philibert de l'Orme, à Catherine de Médicis.

(2) Un autel d'une forme semblable est représenté sur un vase publié, t. III, pl. XXXII, 2, dans les *Alte Denkmaeler erklaert*, von F. G. Welker. Une flamme s'élève sur l'autel ; un génie ailé, debout, derrière, dont le corps dépasse l'autel depuis les genoux, semble placé sur des degrés. Toutefois comme cet autel n'a ici, dans son rapport avec les figures humaines de la peinture, qu'un mètre de hauteur, on peut admettre aussi que les ailes étendues du génie le soutiennent au-dessus du sol.

(3) Quoique dans la gravure au trait de M. Zahn le caractère de l'aigle soit bien prononcé, d'autres personnes y ont vu un cygne portant un lustre en bronze! Le lustre serait difficile à expliquer; quant au cygne, il s'accorderait avec la dédicace du temple monoptère à Vénus Libitine, dont j'explique ultérieurement les motifs. Les anciens ont donné souvent le cygne comme attribut de cette divinité, sans doute par allusion à l'élément fécondatif, l'eau, habité par cet oiseau, dont il représente le symbole et qui convenait à la déesse de la fécondité qui crée la vie.

la cella, est symétriquement accompagné de plusieurs salles et pièces moyennes.

Deux escaliers conduisent au premier étage occupé par d'autres cellules distribuées au-dessus des trois portiques inférieurs, tandis que sur les côtés de la cella du temple se trouvent les vides des grandes et hautes salles du rez-de-chaussée.

Indépendamment de la façade extérieure du temple monoptère, de la cour et de son premier étage, je viens de mentionner aussi des escaliers, des portiques, un deuxième temple et des pièces dont la peinture ne montre aucune apparence. Je vais donner les raisons qui me les ont fait adopter dans l'édifice que j'ai restitué d'après la peinture.

Lorsque je fus frappé de la ressemblance de la façade supérieure du tombeau de Pétra avec la façade au niveau du sol du monument peint, je ne le fus pas moins de voir que cette dernière avait été posée sur celle d'un autre édifice, qu'elle présentait un bâtiment dont les principales parties consistaient dans une cour carrée avec un sanctuaire circulaire au centre, telle que l'offrait à ma pensée la disposition du monument antique à Pouzzoles connu sous le nom de temple de Sérapis; puis aussi, l'édifice de Pompéi, qui porte les désignations de Panthéon, d'Hospitium et de Sérapeum.

L'existence d'un premier étage dans la cour, constatée par les croisées parfaitement exprimées, devait faire admettre des escaliers pour y arriver et, conformément aux exemples qu'en donnent les édifices publics et les constructions particulières des anciens, cet étage devait être porté sur des colonnes qui formaient des portiques sur les côtés de la cour et en faisaient un atrium entouré d'un péristyle (1).

(1) Voir le péristyle surmonté d'un étage percé de croisées, de la maison découverte à Herculanum, de 1828 à 1838, dans : *Les plus beaux ornements et les tableaux les plus remarquables de Pompéi, Herculanum, Stabie*, etc., par G. Zahn, vol. II, planches 63 et suivantes.

Dans la restauration du temple de Sérapis à Pouzzoles par M. Caristie, cet architecte a établi aussi deux étages autour de l'atrium. La présence de grands escaliers, d'un deuxième ordre de petites colonnes et les traces de chambres au-dessus de celles du rez-de-chaussée, ont motivé cette restitution. La seule demande que la connaissance de la peinture peut soulever à ce sujet est de savoir si les colonnes du deuxième étage étaient en assez grand nombre pour former, tout à l'entour de l'atrium, comme le suppose M. Caristie, un portique supérieur. Il aurait pu se faire, dans le cas contraire, que ces colonnes n'aient occupé que le devant de l'atrium où débouchent les escaliers, et que sur les autres côtés il y eût sur les colonnes du

La largeur de la cour étant donnée par celle des avant-corps de la façade, la grosseur des colonnes extérieures par la hauteur de la marche sur laquelle elles posent, ainsi que l'espacement des colonnes du péristyle, par la dimension des croisées et des trumeaux, le nombre de ces colonnes, qui résulte de la longueur de la façade, se trouve également fixé.

La profondeur de la cour est déduite de la perspective de la peinture, qui lui donne à peu près la proportion de celle du Sérapeum de Pouzzoles.

Quant à l'introduction et à la disposition du principal sanctuaire, l'une et l'autre sont justifiées par un semblable sanctuaire dans le dernier édifice et dans celui de Pompéi; mais elle l'est encore et surtout par le tombeau de Pétra. Sa façade inférieure, qui est composée au centre, comme je l'ai dit, d'un prostyle concordant avec celui du Sérapeum, ne peut laisser un doute sur cette restitution. Elle devient même certaine lorsque le tracé du plan, résultant de celui du portique du fond, qui n'a rien d'arbitraire, se trouve parfaitement complété par une rangée de six colonnes pareille à celle du tombeau. Les colonnes des extrémités avec leurs entre-colonnements y forment les ailes du pronaos, et les quatre du milieu indiquent le temple.

J'ai donné à la cella non pas la forme qu'elle a au temple de Sérapis, où elle est terminée par un demi-cercle, mais la configuration carrée de la grande chambre sépulcrale du monument de Pétra, semblable aussi à la cella de l'Hospitium de Pompéi. Comme il est démontré, pour la façade du tombeau, que l'architecte y a reproduit un modèle existant, il a dû reproduire dans cette principale salle la cella du temple qu'il avait copié.

La niche placée au fond, à l'instar de celle des sanctuaires de Pouzzoles et de Pompéi, est destinée à recevoir la statue du dieu; elle est motivée par la cellule creusée à la même place dans le rocher et probablement d'une destination semblable. Enfin, la distribution des pièces qui entourent le péristyle est imitée d'après celle des pièces semblables distribuées dans ces mêmes édifices. Elle est fondée

péristyle inférieur, comme dans l'édifice reproduit par la peinture, des murs percés de croisées.

Les chambres au rez-de-chaussée de l'édifice dit *le Panthéon*, à Pompéi, ont conservé également des traces ostensibles d'un deuxième étage de chambres.

sur leur concordance générale avec le monument restauré et la sépulture de Pétra.

Ce n'est pas le résultat le moins important des études sur le monument dont la connaissance est due au dévouement de M. le comte Léon de Laborde, que celui d'avoir servi à démontrer la corrélation, laissée inaperçue jusqu'alors, qui a existé chez les Romains entre des constructions destinées à des sépultures et d'autres constructions toutes différentes, mais dans lesquelles beaucoup de malades retrouvaient la santé, mais où un grand nombre devait rencontrer la mort. Le temple dit de Sérapis à Pouzzoles était un établissement dans lequel les sources minérales servaient de remèdes, ce qui est confirmé par la présence de ces sources, encore abondantes aujourd'hui. Il est probable qu'il en fut de même dans l'établissement que représente la peinture.

Rien ne s'oppose même à l'absence de sources dans un établissement qui pouvait être destiné à la guérison des malades avec d'autres médicaments dont disposaient les prêtres d'Esculape. Sous ce rapport, la désignation d'Esculapeum, admise ultérieurement pour l'édifice à Pouzzoles, et que j'admets pour celui qui m'occupe, doit paraître d'autant plus justifiée que ni dans la peinture, ni dans le monument à Pétra, on ne trouve l'apparence d'attributs de la divinité égyptienne Sérapis (1).

Dans ce rapprochement d'une même destination entre les deux édifices, où les restes en briques, en pierre et en marbre de l'un servent à restituer l'autre qui n'est qu'en peinture, ce dernier possède réciproquement plusieurs objets importants qui n'existent pas à Pouzzoles : c'est la coupole et l'urne placées, comme à Pétra, au sommet du monoptère; ce sont les boucliers votifs suspendus entre les colonnes de ce temple et l'aigle, qu'on voit dans la cella enlevant une couronne. Ces emblèmes, dont la signification n'est point douteuse, donnent à l'ensemble du monument, en même temps que le caractère de sa destination comme établissement de santé, une autre attribution funéraire. On ne peut méconnaître en effet dans l'urne le symbole des cendres recueillies, dans les boucliers le souvenir de soldats vainqueurs morts pour la patrie, dans l'aigle, enfin, s'élançant avec un diadème vers l'Olympe, l'emblème de l'apo-

(1) M. Caristie admet le nom d'Esculapeum comme le plus convenable pour désigner le monument dit le *Temple de Sérapis* ou *Serapeum*.

théose (1), c'est-à-dire de la déification des morts, généralement admise par les anciens (2).

Un sanctuaire avec des attributs funèbres, élevé au centre d'un Esculapeum, où la plupart des habitants étaient des malades venus de toutes parts et sans domicile fixe sur les lieux, devait avoir pour objet les cérémonies en l'honneur des décédés. Personne n'ignore la haute importance que les anciens mettaient à remplir les prescriptions religieuses des funérailles. Les prêtres du collége des libitinaires présidaient à l'onction, à l'embaumement et à l'ensevelissement; ils préparaient les libations, les offrandes, et veillaient avec les parents, les clients, les esclaves, auprès du corps, qui restait souvent huit jours exposé sur le lit mortuaire. Un lieu consacré à l'accomplissement de ces devoirs rendus aux morts était donc indispensable. Les corps devaient pouvoir y rester exposés à couvert jusqu'au moment du départ pour la nécropole. Le cortége se réunissait à l'entour du sanctuaire, les chœurs faisaient entendre leurs chants de douleurs et de louanges, l'encens brûlait et les victimes étaient sacrifiées sur l'autel construit à l'entrée de l'édifice (3).

Le monoptère, par sa forme ronde, répondait bien à une pareille destination; tandis que le deuxième sanctuaire, dédié à Esculape, avait une cella entourée de murs, une place marquée pour la statue du dieu et satisfaisant aux exigences du culte. Il était enfin dans les conditions d'un temple qui devait être garanti de tout contact impur et surtout de celui avec les morts, dont la seule vue faisait perdre aux pontifes leur caractère sacré.

En considérant ce dernier fait, ce fut pour moi une circonstance bien intéressante que la représentation, dont j'ai parlé en décrivant le tableau, d'une tenture qui couvre le fond de l'intérieur du monoptère. Cette tenture est tout à fait disposée pour empêcher les prêtres

(1) Sur beaucoup de médailles frappées à l'occasion d'apothéoses d'empereur, où l'on voit quelquefois l'aigle emportant la figure entière des césars déifiés, il s'en trouve plusieurs où l'aigle emporte seulement la boule du monde ou le bâton de commandement pour exprimer la même signification. Ces exemples ne peuvent laisser de doute sur l'identité emblématique de l'aigle emportant un diadème avec les précédents exemples.

(2) « Que les droits des dieux mânes soient saints; que ceux que la mort possède soient tenus pour divins. » (Sacra privata perpetua manento. Deorum manium jura sancta sunto. *Hos leto datos, divos habento.*) Ciceron, *De legibus*, II, IX.

(3) Le prothyron, qui conduit à Pompéi, du côté du Forum, dans l'hospitium de Pompéi, présente aussi au fond une niche ou autel, et deux entrées latérales conduisant à l'atrium; c'est-à-dire une disposition analogue à celle de l'autel de la peinture et aux deux entrées qui conduisent aussi à un atrium.

du temple prostyle, placé derrière cette partie de l'édifice circulaire, d'apercevoir l'exposition temporaire des corps pendant la durée des cérémonies funèbres; elle devenait un accessoire en parfait accord avec la loi sacerdotale, et qui permettait de satisfaire à cette loi.

On pourrait peut-être objecter ici, contre la ressemblance de l'Esculapeum que j'ai restitué avec celui dont les ruines existent à Pouzzoles, l'opinion émise par M. A. Caristie. Cet architecte, auteur de la restauration de ce monument, n'admet pas la possibilité que la colonnade circulaire, composée de seize colonnes, fût couverte d'une coupole. La circonstance que leur entablement présente le même profil des deux côtés paraît à cet artiste une preuve d'autant plus concluante contre l'existence d'une voûte, que la colonnade ainsi couverte aurait donné un monoptère en désaccord de proportions avec les préceptes de Vitruve pour ce genre de temples.

Je laisse de côté cette dernière raison, parce qu'il a été reconnu, sur la plupart des monuments antiques, de constantes déviations dans l'application rigoureuse de ces règles.

Quant à l'objection basée sur l'impossibilité, il m'est permis d'affirmer que la construction d'une coupole plus ou moins élevée, faite au moyen de pierres volcaniques réunies par un ciment de pouzzolane, aurait pu être portée par les colonnes du plateau circulaire (1). La dimension du diamètre de la voûte ne peut être regardée comme un obstacle (2).

Mais la rotonde de l'Esculapeum de Pouzzoles, même sans une coupole monumentale, a pu servir à la destination exprimée par l'Esculapeum peint à Pompéi et le tombeau taillé dans le roc à Pétra. Une couverture conique comme les toits ordinaires et construite en bois, ou une couverture comme celle d'une tente composée de charpentes recouvertes de toiles, ou enfin un voile fixé à un poteau central ou aux colonnades supérieures du péristyle et s'étendant sur la rotonde; chacun de ces moyens, employés par les anciens à des abris temporaires, aurait rempli le même objet. Leur facile application permet d'attribuer également à la colonnade circulaire de l'Esculapeum de Pouzzoles la destination d'y exposer, à l'abri de la pluie et du soleil, les corps des décédés, d'y accomplir le cérémonial usité pour l'ensevelissement et les convois. Les sacrifices pouvaient également y être faits, soit sur un autel élevé au centre, le corps étant

(1) C'est le genre de construction employé aux voûtes des grandes salles et de la cella.

(2) Quinze mètres environ.

exposé au delà, soit sur un autel érigé au-devant, en admettant une construction centrale qui aurait servi à porter le lit funèbre (1).

Les résultats que je crois avoir obtenus sont les suivants :

1° La façade peinte d'un édifice inconnu trouvée sur les parois d'une des plus belles habitations pompéiennes est, pour ainsi dire, identique avec la partie supérieure de la façade du plus remarquable tombeau de Pétra;

2° La décomposition en dessins géométraux de la perspective de cette peinture montre que l'édifice qu'elle représente est semblable au monument antique dit le temple de Sérapis à Pouzzoles, et analogue à celui dit l'Hospitium, à Pompéi;

3° La manière dont s'accorde l'introduction, dans le plan du monument peint, d'un temple avec une cella, à l'instar de celui qui fait partie intégrante du monument à Pouzzoles, est une forte présomption en faveur de son existence originaire. Cette présomption est confirmée par l'emploi d'un temple avec son naos, en plan et en élévation, à l'étage inférieur du tombeau de Pétra;

4° Le temple monoptère, représenté dans la peinture et reproduit à Pétra, était consacré à des cérémonies funèbres, et la colonnade circulaire existant à Pouzzoles pouvait servir à une pareille destination;

5° La peinture devait représenter un Esculapeum, c'est-à-dire un établissement élevé pour traiter des malades, soit par le concours d'eaux de sources, soit au moyen d'un autre traitement des prêtres d'Esculape.

Il resterait à connaître les circonstances qui ont pu amener la connexion qui existe entre l'Esculapeum de la peinture et sa reproduction au tombeau de Pétra. Mais ici les preuves appuyées sur des faits, les exemples à faire valoir, les relations d'auteurs à citer, ces bases, sur lesquelles j'ai pu m'appuyer jusqu'à présent, manquent. Ce n'est plus qu'un champ de conjectures à parcourir. Cependant en remontant à l'invasion de l'Orient par les Romains, à l'établissement, sous Trajan, d'une colonie dans l'Arabie Pétrée, tout le monde admettra que beaucoup de chefs militaires et de dignitaires civils devaient résider dans cette ville et retourner en Italie après leur fortune faite et la gloire acquise. Ceux que la mort atteignait à Pétra y recevaient la sépulture dans de magnifiques tombeaux, et

(1) C'est un emplacement de forme octogonale dont le plateau inférieur mesure, dans les dessins de M. Caristie, de quatre à cinq mètres.

pour ceux qui avaient laissé une belle renommée en Arabie et qui étaient morts dans la mère patrie, leur souvenir était conservé dans des monuments funèbres commémoratifs. On leur élevait de ces cénotaphes aux dimensions colossales qui ne renfermaient ni corps ni cendres, et dont les anciens aimaient tant à honorer ceux qu'ils croyaient dignes.

Je suppose que le propriétaire de la somptueuse maison que décorait notre peinture fit élever un Esculapeum; qu'un de ses proches parents, un fils peut-être et chef militaire coopéra à la conquête et au gouvernement de l'Arabie Pétrée; que ce chef dota richement, agrandit, embellit ou reconstruisit ce sanctuaire d'Esculape et en fit partager les bienfaits aux vétérans compagnons de ses victoires. Je suppose enfin qu'après la mort de ce chef on a voulu conserver le glorieux souvenir de la fondation d'un Esculapeum par leurs ancêtres, en reproduisant cet édifice dans le tombeau ou cénotaphe de celui auquel il était consacré.

Il n'y a rien d'impossible dans cette suposition, rien qui ne doive acquérir une grande probabilité, d'abord par la peinture à Pompéi d'un Esculapeum qui décore la maison de celui qui l'aurait créé, ensuite par la reproduction de cet Esculapeum dans un monument sépulcral taillé dans le roc à Pétra, en l'honneur du généreux citoyen qui étendit cette bienfaisante institution jusqu'en Arabie (1).

Les sujets de sculpture qui couvrent le tombeau prouvent, en effet, qu'il a dû être élevé à un guerrier. Les deux groupes de chevaux conduits par des hommes placés à côté du porche du temple pro tyle rappellent l'usage des anciens, conservé par les modernes, de faire figurer dans les convois des chefs militaires leur cheval de bataille ou leurs coursiers favoris. Les lions au sommet des colonnes inférieures expriment les vertus guerrières, la force et le courage. Les femmes ailées, sculptées à côté du monoptère, portant des palmes et des couronnes, sont bien des Victoires, les compagnes des héros. Les amazones dans l'action de combattre, qui occupent plusieurs entre-colonnements, sont là pour rappeler les jeux guer-

(1) La destruction de Pompéi, vers l'an 76 de notre ère, et la conquête de l'Arabie Pétrée sous Trajan, vers l'an 114, donnent la certitude de l'antériorité de l'édifice représenté par la peinture, sur sa copie au tombeau de Pétra. Cette circonstance ne permet pas de placer l'exécution du tombeau à moins d'un demi-siècle après cette destruction.

riers qui ont suivi la combustion du corps, dont l'urne placée au sommet du tombeau symbolise les cendres. On sait qu'au moment de ce dernier épisode des funérailles romaines, lorsque la flamme embrasait le bûcher, lorsqu'elle était prête à consumer le vaste soubassement et les quatre ou cinq étages de portiques et de colonnades dont se composaient ces éphémères mais somptueuses constructions; où était distribué d'innombrables statues en métal, en bois et en ivoire; des vases en or, argent et bronze; des masses de meubles précieux, le tout couvert de guirlandes et de couronnes de fleurs, de branches de cyprès et de myrte, puis d'une abondance extraordinaire d'huiles odoriférantes, d'aromates et encens amenés de l'Orient; on sait, dis-je, que dans ce moment solennel un aigle vivant s'élançait du milieu des gerbes de feu et des nuages de fumée, pour faire croire à l'ascension réelle de l'âme du défunt (1).

Le fait constaté par M. Caristie, de l'agrandissement et de l'embellissement de l'Esculapeum à Pouzzoles après sa première fondation, et l'importance que les auteurs de cette restauration ont mis à conserver par des inscriptions le souvenir de ce travail, est un antécédent très en faveur de mon hypothèse.

(1) Plutarque, en parlant des funérailles de Sylla, dit : « Les dames romaines y contribuèrent si grande quantité de senteurs et de drogues odoriférantes à faire parfums, que outre celles qui furent portées en deux cent dix mannes et brûlées, on en forma une fort grand image à la semblance de Sylla même, et une autre d'un licteur portant les haches devant lui, toutes faites d'encens fort exquis et de cinnamome. » C'est-à-dire qu'on fit deux figures colossales composées de précieuses gommes arabiques mêlées à l'écorce pulvérisée d'un arbrisseau tiré de l'Ethiopie, de l'espèce des cannelliers.

Pline, liv. XII, ch. XLI, rapporte, à propos de l'immense consommation des parfums dans les funérailles, que Néron fit brûler sur le bûcher de Poppée, sa femme, le produit de la récolte entière d'une année! « Qu'on estime ensuite, ajoute Pline, le nombre des cérémonies funèbres qui se font tous les ans dans l'univers et le monceau d'encens prodigué en l'honneur des cadavres, tandis qu'on le brûle, grain à grain, sur les autels des dieux. »

Quoique l'histoire relate plus particulièrement l'érection de somptueux bûchers et l'ascension des aigles aux funérailles des empereurs, elle constate également, par les descriptions des funérailles d'Héphestion et d'Antinoüs, que les césars ne jouissaient pas seuls de ces magnifiques cérémonies funèbres. A en juger par les médailles où les impératrices sont portées vers l'Olympe par l'oiseau de Junon, il est à présumer qu'un paon remplaçait à leurs funérailles l'aigle pour figurer l'apothéose. Du reste, en considérant les lois promulguées depuis Numa, au sujet de la dépense excessive faite à l'occasion des pompes funèbres, et qui furent renouvelées plusieurs fois contre la combustion incessante sur les bûchers d'objets les plus précieux, d'une valeur incalculable, lois qui n'ont jamais pu arrêter cet abus, il ne peut être douteux que pour de grands et riches personnages, les familles ne reculaient devant aucun luxe et aucune allusion qui pouvaient honorer leurs parents et satisfaire leur orgueil.

Un fait curieux rapporté par Cicéron (*De leg.*, II, XXIV), est celui où il dit :

Cette ascension est représentée par un aigle aux ailes étendues, sculpté dans le fronton du porche; tandis que les aigles, au nombre de quatre, qui couronnent les sommets du tombeau, semblent être là pour reproduire l'oiseau de Jupiter qui surmontait les insignes des légions romaines. Ces aigles ajoutent une signification de plus en faveur de l'idée que le monument de Pétra a été élevé à un homme de guerre distingué.

Cependant, au-dessous du porche, au milieu du temple monoptère, sur un riche piédestal, est placée la statue principale. C'est une belle figure de femme nue. Elle s'appuie sur une stèle, pour rappeler la consécration de ces pierres tumulaires au souvenir des morts, et de son bras gauche elle y dépose le signe de l'abondance, comme attribut de la production incessante de la nature : c'est une corne d'Amalthée d'où débordent des fleurs, des fruits, probablement des pavots et des grenades. Plutarque dit : « Les plus savants des Romains attribuent à une même puissance divine la supériorité sur le commencement et la fin de la vie (1). » D'après ces paroles et la place où est élevée la statue, j'y vois la Vénus Libitine. L'image de la déesse qui présidait à la génération et aux funérailles était un symbole parfaitement approprié au tombeau de Pétra.

Je n'insiste pas sur ces conjectures; je ne m'y suis livré que pour qu'elles puissent servir de point de départ à des recherches plus approfondies. Mon désir est que les résultats qui ont été le fruit de l'examen attentif d'un seul tableau, parmi un si grand nombre d'autres peintures, puissent encourager les artistes et les savants à rendre plus abondante la source, à peine connue, où j'ai essayé de puiser. »

HITTORFF,
Membre de l'Institut.

« Une loi défendait l'or dans les sépultures; une autre loi a l'attention d'ajouter aussitôt : « Celui dont les dents sont attachées avec de l'or peut être enseveli ou brûlé avec cet or. » Ce fait, qui est une conséquence de l'usage chez les Grecs et les Romains de conserver au visage du mort le plus possible l'apparence de la vie, témoigne aussi de la haute antiquité de la profession de dentiste. Cette profession devait en effet, indépendamment des causes d'hygiène et de coquetterie, avoir pris très-anciennement naissance chez des peuples où l'art oratoire a été toujours la plus grande puissance; art pour la perfection duquel la conservation naturelle ou artificielle des dents était une indispensable nécessité.

(1) Plutarque. *Vie de Numa Pompilius.*

ANTIQUITÉS DANOISES

Quoique l'ouvrage de M. J. J. A. Worsaae, intitulé : *Antiquités du Nord* (*Nordiske Oldsager*) *du musée royal de Copenhague,* compte déjà trois années d'existence, puisqu'il a paru en 1859, il est si peu connu en France que nous croyons être utile à nos lecteurs, généralement étrangers à la langue danoise, en donnant une analyse et quelques extraits de ce livre curieux dont la lecture peut éclairer tant de points de notre archéologie nationale.

Nous traduirons d'abord plusieurs chapitres où se trouvent résumés les caractères des plus anciennes antiquités de la Scandinavie.

« Les antiquités et les *tumuli* découverts en Danemark montrent que ce pays fut pendant plusieurs milliers d'années occupé par une population qui ne possédait pas les métaux. Cette population semble avoir été au même état social que sont encore de nos jours quelques peuplades sauvages ou demi-sauvages de l'Amérique et des îles de l'Océanie. Elle habitait sur les rivages de la mer, le long des cours d'eau, sur les bords des grands lacs, où elle pouvait ramasser des coquillages, pêcher du poisson, et d'où il lui était, aussi, facile de chasser, dans les forêts dont l'intérieur du pays était alors entièrement couvert, les bêtes sauvages qui y abondaient. Dans ces forêts vivaient des espèces d'animaux depuis longtemps éteintes, l'aurochs, l'élan et peut-être le renne. Non-seulement la chair et la peau de ces animaux fournissaient aux indigènes le vêtement et la nourriture, mais leurs cornes et leurs os servaient à fabriquer des marteaux, des ciseaux et d'autres ustensiles.

« Quant à leurs armes de chasse et à leurs divers autres engins, ils étaient pour la plupart en pierre dure, surtout en silex. Tous ces indigènes faisaient usage de coins ou de haches aux formes les plus diverses et qui paraissaient presque tous avoir été fixés à des manches en bois. L'observation prouve que ces armes en pierre ont été d'abord taillées avec des pierres dites à tailler, puis aiguisées ou même effilées à l'aide de grandes pierres à aiguiser. D'autres de ces

objets semblent être des ciseaux; quelques-uns présentent un rebord creux, creusé à l'aide de pierres à aiguiser rondes, ou des marteaux, des haches percées d'un trou qui servait à les tenir; divers morceaux de silex en lame sont probablement des couteaux; citons d'autres couteaux recourbés, des couteaux ou des poignards pourvus de manches, décorés parfois même d'ornements gravés dans le silex, des pointes de lances, de harpons ou de flèches en silex ou en os, des pierres destinées à être attachées aux filets, ou des hameçons également en pierre. On faisait encore usage, à cette époque primitive, de perles grossières, d'ornements en ambre ou en os, et de poteries, quelques-unes d'une forme qui permettait de les suspendre, et pour la plupart ornées de dessins remplis fréquemment d'une matière blanche particulière.

« Ces antiquités se trouvent çà et là répandues dans les forêts, les marais et les champs, mais on les rencontre en plus grande abondance parmi ces débris de repas de la plus haute antiquité qui forment des amas sur les côtes, et se composent d'innombrables coquilles d'huîtres et d'autres coquillages alibiles, tels que escargots, mêlés à des arêtes de poisson, à des os d'animaux dont la moelle a été extraite à l'aide d'un procédé particulier; cela joint à des poteries, du charbon, des cendres et des pierres noircies ou altérées par le feu.

« Ces amas de coquilles, qui ont été jusqu'à ce jour observés dans une trentaine de localités environ, ont tous présenté le même caractère et le même contenu, c'est-à-dire que les objets y affectent les formes les plus simples, les plus grossières, et offrent une ressemblance frappante avec les objets de la plus haute antiquité découverts dans les autres contrées. La comparaison avec ce qui se retrouve encore aujourd'hui en Europe et hors d'Europe, donne la plus grande vraisemblance à la supposition que ces amas de coquilles appartiennent exclusivement aux premiers temps de l'âge de pierre, et représentent conséquemment les établissements primitifs de l'homme en Danemark.

« On trouve encore un grand nombre d'objets en pierre dans les tombeaux qu'on rapporte à l'âge de pierre, dans ce qu'on appelle les *Runddysse*, les *Langdysse*, les *Jættestue* (*chambres des Jettes* ou *géants*), formés de grandes chambres construites de lourdes pierres plates et dans lesquelles les cadavres ont été enterrés, sans avoir été brûlés, et sont souvent placés comme des personnes assises; avec ces corps ont été déposés des poteries, des ornements d'ambre, et diverses sortes d'armes ou engins soit en pierre, soit en os, et jamais, ou du

moins très-rarement, en métal. Cette catégorie de tombeaux ne se présente ni en Norvége, ni dans le nord de la Suède, pays où l'on trouve d'ailleurs aussi des antiquités en pierre, mais on la rencontre sur les bords de la mer et des grands fleuves, et sur la plupart des côtes maritimes de l'Europe. Parfois des ornements ont été taillés ou gravés sur les pierres qui forment les parois latérales ou le plafond de ces chambres.

« Si la présence constante des mêmes objets dans les *dysse* et les *jættestue* prouve que l'usage des métaux était alors à peine connu, ou du moins n'était pas généralement répandu, la grandeur souvent surprenante de ces monuments, leur système particulier de construction, les objets qui y ont été déposés, leur exécution soignée et parfois respirant un certain goût, montrent qu'ils doivent appartenir à une époque plus récente et d'un état social plus avancé de l'âge de pierre, en partie à un âge de transition vers un état de culture plus développé, alors que la chasse et la pêche constituant sans doute encore la principale occupation, la population devait cependant posséder déjà depuis longtemps des demeures fixes et régulières.

« Les tombeaux qui appartiennent à l'âge de pierre, à savoir : les grandes chambres construites en pierre et qui contiennent des corps non brûlés et des objets en silex, se rencontrent toujours en Danemark dans les *tumuli*, tandis que, au contraire, on trouve souvent au-dessus de ces mêmes tertres, de petites caisses en pierre ou de petits amas de pierres où ont été déposés des ossements humains brûlés, fréquemment placés dans des pots ou des urnes, et accompagnés d'armes, d'ustensiles et d'ornements en bronze et parfois recouverts de minces plaques en or, ou même entièrement en or. Des tertres trouvés en grand nombre dans tout le pays n'ont présenté que des objets de cette nature, en bronze ou en or, associés à des ossements brûlés déposés dans des urnes ou de petites caisses de pierre.

« Ainsi, après l'âge de pierre, il a dû s'écouler un certain laps de temps pendant lequel on a changé l'ancien mode de sépulture et appris à connaître deux métaux, le bronze et l'or. A côté des objets en bronze et en or se présente encore un ensemble curieux d'objets en pierre : coins, haches, marteaux; ce qui prouve que, même après l'introduction des métaux dans le pays, on continua encore, vraisemblablement à raison de la rareté de ces métaux, à se servir d'armes et d'ustensiles en pierre.

« Il paraît qu'à la première époque de l'âge du bronze, l'usage se maintint encore longtemps d'enterrer les corps sans les brûler,

mode de sépulture de l'âge antérieur. Mais les corps ont alors cessé d'être renfermés, comme cela se remarque pour l'âge précédent, dans de grandes chambres en pierre; on les plaça dans des caisses oblongues, on les déposa sur une pierre plate et parfois même sur un lit en bois. Dans la plupart des grands *tumuli* du Schleswig, on trouve des caisses oblongues, faites d'un tronc de chêne coupé en deux, et contenant des armes et des ornements en bronze et en or, des parties de vêtement faites d'une étoffe de laine simplement tissée, des peaux d'animaux, des vases en bois et des cornes de bœuf. Mais dans les anciens tombeaux renfermant des corps non brûlés, rien n'a été remarqué qui indique un développement graduel, une progression de l'état grossier et tout de nature, de l'âge de pierre jusqu'à la culture plus avancée de l'âge du bronze. Il faut donc admettre qu'une population toute nouvelle et différente de la première, ayant un autre état social, avait pénétré dans le Danemark. Car un mode de sépulture fort différent s'offre alors tout à coup : au lieu des grossiers objets en pierre, en os ou en ambre de l'âge de pierre, ce sont des armes, des ustensiles riches et élégants en bronze et toutes sortes d'ornements en partie d'or.

« Les objets en bronze, composés d'un alliage particulier (environ neuf dixièmes de cuivre et un dixième d'étain), sont d'une fonte extrêmement épaisse et se distinguent aussi par la simplicité élégante de leurs formes et de leurs ornements. Preuve que la majeure partie de ces objets n'a pas été fabriquée en Danemark, à l'époque reculée de la pierre. Dans tout le pays, on a découvert en terre des barres de bronze, des morceaux de métal, des tas de fonte, des masses entières de morceaux brisés, destinés à être refondus, et en outre des objets d'une fonte manquée ou dont l'exécution n'est pas achevée, ou dont les formes seules décèlent l'intervention de la fonte. Les objets antiques en bronze ne se distinguent pas seulement d'une manière tranchée, par la forme, les ornements, même souvent la composition de l'alliage, des antiquités du même âge de bronze trouvées dans l'ouest et le sud de l'Europe, ils leur sont encore généralement supérieurs quant au travail et à la forme.

« A en juger par les nombreux restes de l'âge du bronze, l'époque que représente l'usage de ce métal doit avoir duré fort longtemps en Danemark et a coïncidé non-seulement avec l'industrie déjà notable que comportait le travail du même métal, mais aussi avec l'agriculture, le commerce et assurément avec un certain degré de civilisation, bien que les documents historiques du Nord ne nous donnent à cet égard aucun renseignement. Seulement l'étude des monuments

des anciens âges nous montre que l'âge du bronze, tant en Danemark que dans tout le nord de l'Europe, a précédé la civilisation nouvelle apportée au nord des Alpes par la conquête romaine, et est antérieur au premier siècle de notre ère. Le développement de la vieille civilisation de l'âge du bronze doit donc avoir été graduel et indigène dans une contrée à part telle que le Danemark, qui ne fut jamais conquise par les Romains.

« En Danemark on ne trouve jamais l'argent associé aux objets de l'âge du bronze; on n'a rencontré avec ces antiquités ni monnaies, ni trace aucune d'inscriptions.

« Les plus anciens tombeaux de l'âge du fer en Danemark ont jusqu'à présent offert pour la plupart des corps non brûlés. Ces tombeaux se sont toujours rencontrés, comme ceux de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze, sous des *tumuli*. Leur présence est plus fréquente dans les tertres naturels, les bancs de sable ou de gravier, où l'on trouve souvent plusieurs corps déposés.

« Il résulte de nombreuses observations que les antiquités dont ces corps sont accompagnées affectent dans tout le pays le même caractère : ce sont des poteries ou des vases romains, des vases à anses et des écuelles en bronze ou en laiton, des gobelets en argent ou en verre, des cornes à boire, des fibules en bois à charnières de laiton, des ornements en or et en argent, des grains en mosaïque, des amulettes, des dames à jouer, surtout en verre, des ciseaux, des cisailles en laiton ou en bronze, des éperons en bronze, plus rarement des épées, des haches et des pointes de lances faites en fer. En une circonstance on a rencontré, associée à ces objets, une médaille d'argent romaine (à Slutningen, médaille d'un empereur du second siècle, Lucius Verus); une autre fois on en a retrouvé une d'or, qui est une imitation barbare évidente d'une monnaie de l'empereur Géta; des monnaies moins anciennes appartenant aux empereurs romains des troisième et quatrième siècles se sont aussi offertes et paraissent avoir été employées comme bijoux.

« Bon nombre des objets trouvés dans les tombeaux ci-dessus rappelés sont de travail romain; presque tous accusent l'influence du style qui régnait dans les provinces de l'empire sous les premiers siècles des empereurs. Outre ces tombeaux, on a découvert, en différents cantons du Danemark, une foule d'antiquités romaines datant de la même époque et dont plusieurs portent des marques de fabrique, ainsi qu'un assez grand nombre de monnaies impériales, en particulier des deux premiers siècles de l'empire.

« Ces mêmes médailles, qui constituent généralement les plus anciennes monnaies étrangères qu'on ait rencontrées au Danemark, se sont souvent trouvées dans un état passable de conservation, mais sans être associées à d'autres antiquités, dans la partie orientale du Danemark aussi bien qu'à Öland, Gulland, sur la côte de Prusse et de Russie, en Posnanie et en Pologne. C'est probablement par les colonies romaines établies dans la Hongrie et l'Allemagne orientale que se sont nouées, en suivant la voie commerciale qui allait à l'Est, les premières relations entre le Nord et les provinces de l'empire romain.

« Mais lorsqu'au troisième siècle la puissance romaine commençait déjà à décliner par suite de l'invasion de différentes populations ennemies, les relations du Danemark avec les Romains paraissent avoir pris une direction plus occidentale et s'être établies par le centre de l'Allemagne et l'Angleterre, où les colonies romaines avaient alors atteint un haut degré de stabilité et de puissance.

« Quoique le Danemark n'ait été ni conquis ni occupé par les Romains, cependant il subit fortement, depuis l'époque chrétienne, l'influence de leur civilisation avancée. Combien de temps la vieille civilisation de l'âge du bronze put-elle résister à l'influence envahissante du torrent de la civilisation romaine, c'est ce qui n'a pu encore être complétement éclairci.

« Toutes les nouvelles découvertes faites, surtout dans les tourbières, d'armes en fer et d'autres objets présentant par certains côtés cette simplicité et cette originalité élégantes dans les formes et la facture propres à l'âge du bronze, manifestant à d'autres égards une antique influence romaine, et conséquemment offrant une grande ressemblance avec les divers objets contenus dans les plus anciens tombeaux de l'âge de fer, montrent clairement que l'âge du bronze pourrait s'être terminé, plusieurs siècles avant l'époque à laquelle sa disparition nous apparaît complète; ainsi l'âge de fer peut fort bien avoir été déjà dans toute sa fleur, avant la chute de la domination romaine en Bretagne, c'est-à-dire avant l'an 400.

« Les premières traces d'inscriptions, écrites dans une espèce particulière de runes, celles auxquelles on a donné le nom fort impropre de runes anglo-saxonnes ou allemandes, pour les distinguer des runes plus récentes et plus répandues, sont contemporaines de l'introduction dans le Nord de deux nouveaux métaux, le fer et l'argent, et d'un alliage également inconnu auparavant (le cuivre et le zinc) qui remplace l'alliage de cuivre et d'étain de l'âge du bronze.

« Il s'en suit que ce qu'on peut appeler les plus nouvelles re-

cherches partagent en Danemark l'âge du fer en deux périodes distinctes, dont la première comprend les objets de pure provenance romaine, ou qui datent certainement de l'époque la plus ancienne de l'âge du fer. »

Telle est l'introduction que M. Worsaae a placée en tête de la belle série de planches où il nous donne les antiquités des âges de la pierre, du bronze et du fer, conservées dans le musée de Copenhague. Nous signalerons pour le premier âge : des haches et des marteaux de silex ou de grès, en tout semblables à ceux qu'on trouve dans les Gaules, des ciseaux de différentes dimensions, les uns creux, les autres pleins; quelques-uns sont en os ou en corne d'élan, les autres sont en pierre; des pierres à aiguiser les haches, d'autres à aiguiser les ciseaux; une grande variété de haches-marteaux en grès, des poignards ou couteaux, des pointes de lances en silex, des harpons de la même matière, des peignes en os, des flèches et d'autres armes en os, des pierres destinées à fixer les filets, de forme ovale, pourvues d'une gorge ou de deux gorges à angle droit, un beau collier d'ambre à quatre tours, réunis par de grosses traverses de la même substance, des grains d'ambre taillés, des poteries présentant les formes les plus variées. Quelques-unes sont à anses larges allant de la panse au col. L'ouverture est tantôt évasée, tantôt étroite comme celle d'une bouteille.

Pour l'âge du bronze, nous citerons des haches en pierre dont les formes et le tranchant dénotent déjà l'influence de modèles en bronze; elles sont percées dans le milieu d'un trou qui servait à les emmancher et plusieurs sont à deux tranchants; des haches en bronze de formes analogues, ornées de cannelures, de côtes; une magnifique hache de bronze ornée de plaques d'or; une autre hache de bronze massif; une incroyable variété d'épées, dont une dans son fourreau de cuir; toutes à poignées dont la garde est petite; ces épées ressemblent beaucoup aux épées gauloises; des poignards et des pointes de lances du même métal, des scies en bronze à petites dents et à forme courbe, de deux à trois décimètres de long; des lames tranchantes en bronze pourvues d'anneaux; une grande variété de couteaux dont les manches, qui font corps avec la lame, sont très-ouvragés; un de ces manches a un grand intérêt, car il représente une femme et nous fournit un type grossier, il est vrai, de la population qui faisait usage de ces ustensiles. Cette figure a d'énormes boucles d'oreilles, et porte au cou un double collier; ses cheveux sont coupés carrément sur le front; les reins sont couverts d'un pagne;

elle tient des deux mains un vase de la forme de quelques-unes des poteries qui appartiennent à l'époque de la pierre ou du bronze. Un couteau a pour manche un anneau dans lequel est inscrit une croix, et dans un autre de ces manches trois anneaux sont passés dans l'anneau à croisillon qui termine le couteau; sur la lame de couteaux de bronze plus larges sont gravés de jolis enroulements, des méandres et des espèces d'arabesques. Les haches de bronze, d'une grande variété, sont à lame évasée, arrondie, parfois pourvues d'anneaux et rappellent souvent par leur forme nos gouges; les pointes de lances en bronze affectent la forme d'un losange allongé et effilé qui s'observe si souvent dans ces sortes d'armes; des trompettes en bronze, sortes de *lituus*, dont deux demeurées entières sont doublement recourbées, attirent nos regards; le pavillon est à rebords fort larges; un beau bouclier du même métal a un *umbo* au centre placé entre trois *umbo* disposés en triangle sur le bord. Ces boucliers se passaient dans le bras par un *ancile* que l'on voit encore à la face postérieure. Un autre bouclier de bronze est orné de têtes de clous disposées en cercle. Leur diamètre est de soixante centimètres environ. Un *umbo*, trouvé séparément, est surmonté d'une pointe et offre une suite d'ornements disposés circulairement; d'autres *umbo* fort élevés sont surmontés d'une partie cylindrique sur laquelle repose un cercle; on serait tenté de les prendre pour des casques ou des parures de tête. Divers objets de parure sont décorés de cannelures parallèles ou de bandes; ils paraissent avoir été des diadèmes. Le nombre et la variété des *torques*, des anneaux, des bracelets est extrême; le travail du bronze révèle beaucoup de goût et d'élégance : ces *torques*, aussi bien que les fibules, rappellent singulièrement ce qu'on rencontre dans les tombes gauloises. Même analogie, je dirai volontiers même identité pour les grandes épingles à cheveux, longues souvent de plus de deux décimètres, dont les têtes sont formées d'enroulements parfois assez compliqués. Les *torques* en or du même âge ressemblent également, à s'y méprendre, aux *torques* gaulois. Le musée de Copenhague possède en outre une foule d'ornements en bronze du même âge dont il est malaisé d'assigner la destination et qui fourniront un sujet curieux d'étude. Je passe sous silence des hameçons, des aiguilles, des alènes, etc. Les vases en bronze, ornés de jolis dessins, offrent des motifs souvent analogues à ceux des dessins des poteries de l'âge précédent, mais il y a plus de variété.

Les vases de laiton qui apparaissent avec l'âge du fer sont généralement de plus grandes dimensions, et ceux de bronze du moyen

âge sont ornés de véritables sujets, analogues à ceux des vases grecs. Entre les objets de cette époque, je signalerai une cuillère d'argent dont la partie creuse se joint au manche par une anse courbe, diverses formes d'anses pour vases représentant des têtes humaines ou d'animaux, un rhyton en verre, une grande variété d'épées dont plusieurs rappellent les épées romaines, des aiguilles d'argent, quelques-unes à tête d'or, des breloques et une foule de bijoux richement travaillés, des colliers et ornements en or, de grands anneaux d'or massif, une grande plaque de métal qui servait à recouvrir quelque arme ou quelque meuble ou ustensile et où se voient une sorte de tête de Méduse et la partie antérieure d'un cerf ou d'un taureau.

La deuxième période de l'âge du fer nous ramène à l'époque qu'on peut appeler barbare, et durant laquelle les populations qui avaient envahi l'Occident arrivèrent à la civilisation. Les produits de l'art de cette époque sont nombreux dans le musée de Copenhague et servent de passage à l'art du moyen âge proprement dit, qui est représenté là par de très-nombreux spécimens.

Il y a eu entre les diverses nations de l'Europe au moyen âge une certaine unité dans tous les produits de leur art; aussi les œuvres de l'époque barbare, qui s'étend en Danemark jusqu'au onzième siècle, ont-elles bien des traits de ressemblance avec l'art mérovingien, avec les antiquités wisigothes, burgundes et franques.

Les antiquités de l'époque barbare, appelée par M. Worsaae la deuxième période de l'âge du fer, ont été surtout découvertes dans les sépultures, mais aucune n'en a offert de plus curieuses et de plus élégantes que le fameux tombeau de la reine Thyra, trouvé en 1821 dans un grand tumulus à Jellinge. Il était construit de pièces de chêne qui avaient été recouvertes intérieurement de planches du même bois; les parois intérieures du tombeau avaient été, dans le principe, tendues avec des tapis de laine. On ne sait pas exactement la date de la mort de Thyra, mais on peut la rapporter au milieu du dixième siècle.

M. Worsaae place la deuxième époque de l'âge du fer entre les derniers temps du paganisme et la conquête de l'Angleterre par Canut le Grand, la conversion du Danemark à l'Évangile.

Je ne dirai rien des antiquités du moyen âge du musée de Copenhague; elles ont sans doute de l'intérêt, mais elles ne jettent pas, à beaucoup près, autant de lumière sur l'histoire des populations du nord de l'Europe. L'auteur danois la subdivise en deux époques ou périodes, celle du style plein-cintre, qui embrasse un espace d'environ trois cents ans (de 1030 à 1300), et celle du style ogival, qui

s'étend jusqu'au commencement du seizième siècle. Je me bornerai a signaler les curieuses sculptures d'une porte en bois de sapin provenant d'une église d'Islande et qui ouvrent la série des antiquités de la première période médiévale. On y voit deux cavaliers armés comme les chevaliers normands de la tapisserie de la reine Mathilde, ayant près d'eux des faucons et chassant des lions : l'un de ces animaux est déjà abattu ; à côté sont des animaux fantastiques, une chimère et un dragon, qu'un des cavaliers, celui du registre inférieur, perce de son épée. Le caractère oriental de ce sujet, comme celui des entrelacs et ornements appartenant soit au cercle placé au-dessous, soit à l'anneau de la porte, est manifeste, et prouve que les populations germaniques avaient apporté de l'Asie des traditions et des usages qui fournirent des motifs à leur art, une fois qu'il se fut développé sous l'influence des populations latines.

Il serait à désirer qu'une version française du curieux catalogue de M. Worsaae fût publiée. Elle rendrait accessibles à tous nos antiquaires des monuments dont ils pourront du moins voir les figures dans l'édition danoise, dont ils trouveront des spécimens dans la magnifique collection que S. M. le roi de Danemark a offerte à l'Empereur et qui seront bientôt déposés au musée de Saint-Germain en Laye. Puisse ce rapide compte rendu leur en donner le goût et leur en faciliter l'examen !

Avant de terminer, je recommanderai au public savant l'excellent catalogue qu'a donné du musée ethnographique de Copenhague M. C. L. Steinhauer, son conservateur (Copenhague, 1862, in-12); on y trouve un intéressant aperçu de ces antiquités rapprochées des armes et ustensiles de divers peuples sauvages. La lecture de ce *Veiledning* servira à compléter les données qu'on puisera dans le livre de M. Worsaae.

ALFRED MAURY.

CÉRAMOGRAPHIE

—

JUPITER ET SÉMÉLÉ

La peinture de vase que je publie ici a été dessinée, il y a une quinzaine d'années, à Naples, chez le marchand d'antiquités Barone (1). Cette composition est tracée sur une de ces élégantes amphores qu'on trouve dans les tombeaux de Nola, ancienne colonie de Chalcis. Les Chalcidiens de l'Eubée tiraient leur origine d'Athènes, et l'on sait quelle influence Athènes exerçait sur les arts. Les œuvres des artistes athéniens étaient recherchées dans toutes les colonies helléniques de la Grande Grèce et jusqu'au fond de l'Étrurie par les populations tyrrhéniennes. Les nécropoles étrusques ont fourni plus d'une preuve de cette influence. Mais les habitants de Nola, fidèles à leur origine, se faisaient remarquer entre tous par leur amour pour les arts; c'est à Nola qu'on a découvert les vases peints du goût attique le plus pur. Les compositions ont une grande simplicité : jamais d'attributs inutiles, aucune profusion dans les ornements, une noble et élégante simplicité, tels sont les traits qui distinguent les produits céramographiques de Nola. Jusque dans les peintures les plus négligées de cette fabrique, on retrouve quelque chose d'élégant et de bon goût qui sent l'école d'Athènes.

Jupiter, reconnaissable au foudre et au sceptre qu'il tient, est représenté poursuivant une jeune fille qui s'enfuit à pas précipités. Le souverain des dieux est nu; une simple chlamyde flotte sur ses bras. La jeune fille, tout en courant, se retourne vers le dieu; elle est vêtue d'une tunique talaire et d'un ample péplus.

Un grand nombre de vases peints représentent des enlèvements et des poursuites amoureuses. On y reconnaît Jupiter et Sémélé, Jupiter et Égine, Jupiter et la nymphe Taygète, Neptune et Amymone, Apollon et Daphné, Mercure et Hersé, Pélée et Thétis, Thésée et Hélène ou la fille de Sinis, etc. (2).

(1) La peinture est réduite à la moitié de la grandeur de l'original.

(2) Voyez Panofka, *Musée Blacas*, p. 5, note 44.— *Annales de l'Institut archéolo-*

Une composition qui se rapproche beaucoup de celle que nous avons sous les yeux a été décrite en 1836, dans mon *Catalogue de la collection Durand,* sous le N° 3. Je n'ai pas hésité à donner aux deux personnages qui entrent dans cette composition les noms de Jupiter et de Sémélé, et je crois que c'est également la fille de Cadmus et le souverain de l'Olympe qu'il faut reconnaître dans la scène de notre vase de Nola.

On connaît des sujets du même genre qui représentent Jupiter et la nymphe Égine, et surtout un stamnus à figures rouges sur fond noir, conservé au Musée grégorien à Rome, où les noms ΖΕΥΣ et ΑΙΓΙΝΑ (Ζεὺς, Αἰγῖνα) ne laissent aucun doute sur le sens de la composition (1); mais quand c'est Jupiter amoureux d'Égine qu'on a voulu représenter, il ne porte jamais de foudre, et je suis porté à croire que le foudre est l'attribut caractéristique de Jupiter arrivant auprès de Sémélé. La mère de Bacchus périt dans l'incendie allumé par les feux du ciel, et les anciens se sont plu à raconter ce fait et à l'embellir de tous les charmes de la poésie. J. DE WITTE.

gique, tom. IV, 1832, p. 103. — *Élite des monuments céramographiques,* tom. I, p. 108, et tom. III, p. 225.

(1) *Museum etruscum gregorianum,* tom. II, tab. XX, 1. — Melchiorri, *Atti della pontificia Accademia Romana di archeologia,* vol. VIII, p. 389, seg.

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION

DU MUSÉE DE LATRAN

DÉDIÉE A CAIUS CAELIUS SATURNINUS

(*Suite et fin.*)

MAGISTRO LIBELLORVM. La Notice des dignités de l'empire d'Occident (1) définit en deux mots cet office : *Magister Libellorum cognitiones et preces tractat.* C'est, selon toute apparence, à Sévère Alexandre qu'est due l'institution des *magistri scriniorum* souvent mentionnés dans la vie de ce prince (2), mais non pas celle des fonctionnaires appelés *principes officiorum*, et dont parlent Lampride (3) et Spartien (4), comme étant d'une époque antérieure. Il y avait trois bureaux (*scrinia*), sous autant de chefs (*magistri*), à savoir, un pour les mémoriaux (*i memoriali*), un pour les lettres (*le lettere*), et le troisième pour les requêtes (*le suppliche*). Aux premiers temps de l'empire, nous ne voyons à la tête de ces services que des affranchis, respectivement désignés sur les monuments par les titres de : A MEMORIA, AB EPISTVLIS, A LIBELLIS. Mais aux époques subséquentes les lettres furent confiées à des personnages de l'ordre équestre, ainsi que des inscriptions nous l'apprennent. Il en fut de même des requêtes, au témoignage de Spartien (5), qui attribue ce double changement à Hadrien, en ces termes : *Ab epistulis et libellis primus equites Romanos habuit.* Du reste, comme l'a remarqué Borghesi (6), il y a encore des exemples d'affranchis après ce prince. Voici le

(1) C. XVI, p. 60, ed. Boecking.
(2) Lamprid., *in Alex.*, 3 ; *Rufus in Breviario ;* Eutrop., L. VIII, 23.
(3) *In Elagab.*, 10.
(4) *In Aelio Vero*, 5.
(5) *In Hadr.*, 22.
(6) *Iscriz. di Fuligno*, p. 324.

moment de citer l'importante inscription que Sextilius Aedesius a fait graver à Rome en 376, et dans laquelle il relate ses trois maîtrises (1) : SEXTILIVS AGESILAVS AEDESIVS V. C. CAVSARVM NON IGNOBILIS AFRICANI TRIBVNALIS ORATOR ET IN CONSISTORIO PRINCIPVM ITEM MAGISTER LIBELLORVM ET COGNITION. SACRARVM MAGISTER EPISTVLAR. MAGISTER MEMORIAE VICARIVS PRAEFECTOR. PER HISPVNIAS VICE S. I. C. (*Vice sacra iterum cognoscens?*). La série de ses emplois commence par le barreau et se termine par la charge de vicaire, en Espagne, des préfets du prétoire; en dernier lieu il dit avoir été deux fois délégué par le prince pour les jugements d'appel (2).

MAGISTRO STVDIORVM. Le Code Théodosien fait mention du *magister studiorum*, et je trouve dans une inscription de Calvi (3) MAGISTRO A STVDIIS, mais ce dernier n'a pas le même sens que l'autre, comme on le voit clairement rien qu'en considérant la carrière parcourue par Saturninus avant de parvenir à la maîtrise des études. Il est vrai qu'Eumène, qui florissait à la même époque, passa de la maîtrise des mémoriaux à la chaire d'éloquence à Autun; mais on sait que les empereurs Constantin et Licinius entendirent qu'il ne dérogerait pas pour cela aux honneurs ou à la dignité qu'il avait acquis précédemment (4) : *Salvo privilegio dignitatis tuae hortamur ut professionem oratoriam repetas.... nec putes hoc munere ante partis aliquid tuis honoribus derogari.*

VICARIO A CONSILIIS SACRIS. La délégation des causes impériales se donnait ordinairement aux gouverneurs de provinces et aux préfets de Rome, mais rarement aux magistrats d'un rang inférieur, tels que furent certainement les maîtres des bureaux, au moins pendant tout le quatrième siècle. C'est ce qui résulte encore de l'inscription précitée d'Aedesius, qui, après avoir occupé successivement les trois maîtrises des bureaux, fut vicaire des préfets du prétoire, en Espagne, avant d'être délégué du prince pour les causes d'appel. La distinction que faisaient les grammairiens entre les *agentes vices* et les *vicarii*, en considérant les premiers comme de simples intéri-

(1) Orelli, n° 2352.

(2) Les sigles VICE S · I · C · ont été interprétés par Scaliger, dans ses Tables de Gruter, *vice sacra judex cognitionum*, à quoi Hagenbuch préférait *vice sacra Iudi Cans*. Les nouvelles Tables d'Orelli reproduisent l'explication de Scaliger, encore bien qu'elle ait été l'objet d'un doute de la part de Marini, *Arv.*, p. 795. (Pourquoi pas *vice sacras judicans cognitiones?* C. C.)

(3) *I. N.*, 3948.

(4) *Paneg. pro restaur. schol.*, XIV.

maires du magistrat absent, tandis que les seconds fonctionnaient en vertu de lettres de service, *ordine codicillorum*, distinction qui n'a pas échappé à Marini (1), trouve sa confirmation dans notre épigraphe, où la formule VICARIO A CONSILIIS SACRIS remplace la locution ordinaire VICE SACRA IVDICANS ou VICE SACRA COGNOSCENS. Les inscriptions, en effet, ne se départissent guère de ces dernières formes, et ce sont de rares exceptions que les documents où on lit : ELECTVS AD COGNOSCENDAS VICE CAESARIS COGNITIONES, ELECTVS AD IVDICAND. SACR*a vice* (2), et surtout IVDEX ITERVM EX DELEGATIONIBVS SACRIS. Il est toutefois à noter qu'en mettant de côté le *vice*, la nature de la fonction n'en restera pas moins la même, pourvu que la cause reçoive la qualification de « sacrée, » tandis qu'un personnage qui se dit *a cognitionibus imp.* ou *a consiliis aug.*, annonce par cela même qu'il n'était qu'un simple assesseur du prince, c'est-à-dire un membre du conseil dont l'empereur prenait l'avis avant de prononcer ses jugements, *cum consilio adlocutus.*

MAGISTRO CENSVM. La Notice des dignités, ainsi que les Codes Justinien et Théodosien, ne nomment pas cette charge autrement que maîtrise du cens; mais dans les monuments épigraphiques le cens, *census*, est toujours mis sous la forme plurielle, *a censibus* ou *censuum*. C'est ainsi qu'on voit dans Orelli : ADIVTOR AD CENSVS (3), LEGATVS AD CENSVS (4), LEGATVS AVG. CENSVVM (5), PRIMVS EQUES ROMANVS A CENSIBVS ACCIPIENDIS (6), et, sur un monument d'Algérie (7), A CENSIBUS seulement, de même que dans trois autres inscriptions d'Orelli (8). Quant à l'orthographe CENSVM pour CENSVVM, elle peut se comparer à l'usage de contracter les deux V, quand l'un d'eux est une consonne, comme dans les mots suivants : NOVM dans Varron (9), *Ioum* et *Boum* (10), et sur les marbres, VIVS, AEVM, dans lesquels c'était le V consonne qui précédait, ou bien IVENIS, PACVIVS, dans lesquels c'était, au contraire, le V voyelle. La préfecture ou maîtrise du cens s'obtenait après avoir passé à la maîtrise

(1) *Arv.*, p. 624.
(2) *Ibid.*, p. 795.
(3) Nos 6519, 2156.
(4) Nos 6512, 5209.
(5) No 3044.
(6) No 6944.
(7) No 3893.
(8) Nos 3180, 6929, 6947.
(9) *De L. L.* VI, 59.
(10) *Ibid.*, VIII, 74.

des requêtes, ainsi que nous l'apprend une autre pierre postérieure à Sévère Alexandre, créateur, comme on sait, de cette dernière charge. Du reste, celle du cens, au temps de Dioclétien, ne s'accordait qu'aux sénateurs, d'où il suit que le fragment ci-après (1), sur lequel on voit un préfet des Vigiles promu aux deux maîtrises des requêtes et du cens, est nécessairement antérieur à ladite époque :

....*p*RAEF . VIGIL*um*
FLAMINI VVL
MAGISTRO A LI*bellis*
*ma*GISTRO A CEN*sibus*

Les registres du cens furent ouverts à Rome pour la première fois par Marc-Aurèle, qui en confia la garde aux préfets du trésor de Saturne, auxquels fut ensuite substitué le maître du cens (2), de même qu'aux *tabularii publici* des provinces (3) succédèrent les *peraequatores*, et avec eux les *inspectores*, les *censitores* et les *discussores*, mentionnés souvent dans le Code Théodosien, et dont les fonctions étaient d'examiner et taxer les propriétés, ce qu'on appelait *censuum modum adponere*, et d'en envoyer à Rome, au maître du cens, les plans parcellaires. Laurentius Lydus se trompe quand il affirme (4) que Constantin institua la charge de maître du cens pour la conservation des actes originaux du gouvernement, ἄρχοντα τῶν ἀρχετύπων συμβολαίων, confondant ainsi ce fonctionnaire avec le préfet des archives, ἀρχειοφύλακι.

RATIONALI PRIVATE VICARIO SVMMAE REI RATIONVM RATIONALI VICARIO PER GALLIAS. Campiani (5), Marini (6) et autres ont déjà fait observer que le titre de *rationalis* est le synonyme ordinaire de *procurator*. A l'appui de cette proposition, ils citent ce passage de Lampride concernant Alexandre : *Ubi aliquos voluisset vel rectores provinciarum, vel praepositos facere vel procuratores id est rationales.* Au temps d'Ausone les charges de procurateur se donnaient à des personnages qui avaient déjà été à la tête des bureaux (*scrinia*); et comme cette dignité différait très-peu de celle des gouverneurs, il est facile de

(1) Orelli, n° 6518.
(2) Capitolin., *in M. Aur.*, 9.
(3) Cf. Le TABVLARIVM CENSVALE. Orel., n° 155.
(4) *De magistr.*, II, 30.
(5) *De offic. et potest. magistr. Roman.*, p. 420.
(6) *Arv.*, p. 489.

comprendre qu'elle ouvrit plus tard la porte du sénat. Précédemment, mais toutefois après l'époque de Constantin (1), l'entrée du sénat avait été accordée à ceux qui étaient promus à la préfecture de l'annone de Rome, ainsi que le prouve la qualification de *clarissimus vir* donnée aux titulaires de cette magistrature, soit sur des monuments épigraphiques (2), soit dans le Code Théodosien, tandis que les *rationales*, d'abord qualifiés *egregius vir*, furent appelés ensuite *perfectissimus*, changement attribué à Constantin par Campiani (3), qui critique Godefroy, comme l'a fait après lui Boecking (4), pour avoir substitué V. P. à V. E., dans la dédicace d'un monument élevé à Dioclétien par Basilius Donatianus (5).

Après ces explications préliminaires sur le rang des *rationales*, passons à ce qui concerne les charges de cette nature remplies par Dogmatius, et d'abord établissons le sens et la corrélation des termes. On sait parfaitement ce que c'est que le *rationalis privatae, rei privatae, privatarum;* il n'y a donc aucune équivoque à craindre de ce côté. Nous ne pouvons non plus éprouver d'embarras au sujet du *vicarius summae rei,* lequel, bien que jusque-là inconnu, s'explique évidemment par *vicarius rationalis summae rei*, de même qu'on trouve l'administration de ce fonctionnaire exprimée par *officium summae rei* (6) sans le mot *rationalis.* Mais en lisant ensuite *rationum*, on peut se demander si ce mot doit être joint au *rationali* suivant, ou si ce dernier doit en être séparé et réuni au *vicario per Gallias* qui vient après. A cela je réponds qu'encore bien que l'expression *vicarius rationum* puisse en elle-même être considérée comme l'équivalent de *vicarius rationalis*, néanmoins, et attendu que les mots *ratio* et *summa* sont ordinairement employés comme synonymes, le meilleur parti consiste à séparer de *rei* le mot *rationum,* en lisant ensemble *rationum rationali vicario per Gallias.* Nul doute d'ailleurs que *rationali* ne marche avec *vicario per Gallias.* Dans le cas contraire, en effet, ce *vicario* ne pourrait s'entendre que d'un vicaire des trois provinces, *trium provinciarum*, ou diocèse des Gaules, car à l'époque du monument ce pays n'était pas encore divisé en deux groupes, l'un des Gaules proprement dites, ou

(1) Orel., 1084, où Aurelius Victorianus, *praef. annonae*, est qualifié V. P.
(2) Orel., 3327.
(3) *Op. cit.*, p. 425.
(4) P. 342.
(5) Grut., p. 278.
(6) Th. cod., l. 2. *De distr. pign.*

des dix provinces, l'autre des cinq ou sept provinces, qui seules eurent un vicaire dans le sens dont il s'agit; et d'ailleurs il aurait fallu *vicario per Gallias quinque* ou *septem provinciarum* : c'est un sujet sur lequel Boecking s'étend longuement (1). Or le vicariat des trois provinces de Gaule est une magistrature inconnue dans la science, et, bien qu'en elle-même elle ne répugne pas au système administratif du temps de Dioclétien, on ne peut la supposer ici sans une espèce d'absurdité; ce serait mettre le vicaire des Gaules au-dessous de celui des Espagnes ou d'Afrique, dont la dignité dépassait de beaucoup celle des procurateurs ou *rationales* du prince, honorés qu'ils étaient du titre de *viri spectabiles*, tandis que les *rationales summae rei* étaient appelés simplement *viri perfectissimi*, comme en fait foi l'inscription (2) de Valerius Rusticus, qui se dit : V. P. R. S. R., c'est-à-dire *vir perfectissimus rationalis summae rei*. Il faut effectivement lire ainsi et non point *sacrarum remunerationum*, comme le veulent Orelli, et après lui Henzen, d'après une explication de Cujas traitée avec une extrême indulgence par Boecking (3), mais absolument condamnée par Campiani (4). Qu'il soit donc bien entendu que la seule manière de sortir d'embarras est d'admettre la division proposée des trois charges de Dogmatius, à savoir : intendant général des Gaules, *vicario rationali rationum per Gallias*, intendant général à Rome, *vicario summae rei*, intendant des biens privés du prince, *rationali privatae*. Je dis intendant général des Gaules parce que je tiens pour certain que *rationum* est ici un pur synonyme de *summarum*, en quoi je suis d'accord avec Godefroi (5), quoique je m'en sépare pour ce qui regarde le sens général de ces deux mots, *ratio* étant le compte proprement dit, et *summa* le produit ou la somme des comptes divers, d'où *rationem subducere* pour dire faire les comptes, et *ratio subducta* pour le κεφάλαιον, la ποσότης et le καθ' ὅλου, c'est-à-dire la quantité, la somme qui en résulte. La Notice des dignités de l'empire d'Occident (6) mentionne deux intendants généraux, l'un *rationalis summarum quinque provinciarum*, l'autre *rationalis summarum Galliarum*, mais je dois avertir que la seconde de ces charges ne concorde qu'en apparence

(1) *Annot. ad Not. Occ.*, p. 471, segg.
(2) Orel., n° 1090.
(3) *Annot.*, p. 342.
(4) *De magistrat.*, p. 421.
(5) Ad l. 2. Théod. Cod. *De distr. pign.*, XI, 9.
(6) P. 47.

avec celle dont il est question dans notre document, puisque, comme je l'ai fait remarquer plus haut, la division du pays en Gaules, d'une part, et en cinq provinces, de l'autre, n'existait pas avant le cinquième siècle. Il est toutefois utile de comparer les deux expressions, tant à cause de l'omission du mot *rei*, nullement indispensable, cf. le *rationalis privatae* ou *privatarum*, que pour la substitution de *Galliarum* à *per Gallias*, qui en est l'équivalent d'après la Notice même, où se lisent un peu plus loin *Praepositus thesaurorum per Italiam Aquileiae* et *Praepositus thesaurorum per Gallias Lugdunensium* (conformément au manuscrit de G. Fabricius, au lieu de *Lugdunenses* admis et soutenu par Boecking). Entre les intendants de la somme et ceux du domaine privé du prince, autrement dit des propriétés caduques et des biens mis à l'encan pour cause criminelle, la différence est grande : les premiers, en effet, étaient soumis au Comte des largesses sacrées; les seconds dépendaient du Comte des biens privés, et quoique ces biens appartinssent également au fisc, ils s'en distinguaient néanmoins à cause de leur origine accidentelle.

PRAEFECTO ANNONAE VRBIS. Campiani affirme que la préfecture de l'annone était honorée du clarissimat (1) : *Dignitate clarissimus est praefectus annonae* (2). S'il en avait toujours été ainsi, c'est par là que Dogmatius serait entré dans le sénat, puisque rien n'indique qu'il y ait été mis auparavant par la faveur du prince. J'accorde que cette charge était sénatoriale au quatrième ou au cinquième siècle, comme il résulte non-seulement du passage extrait par Campiani du Code Théodosien, mais encore des monuments épigraphiques, tels que, par exemple, celui de Crepereius Madalianus, préfet de l'annone et sénateur postérieurement à la mort de Constantin, mais avant l'année 341 (3). On peut citer encore le monument dédié aux trois Augustes Valens, Gratien et Valentinien par Proculus Gregorius, qui était V. C. PRAEF. ANN. VRBIS (4) en l'année 377, comme on le voit par la loi 15e *De pistoribus* du Code Théodosien, et celui de Flavius Alexander Cresconius V. C. PRAEF. ANN. VRB. (5), sous Théodose et Placide Valentinien, personnage qui déjà, en 365, avait été *comes metallorum* (6). Il est néanmoins certain que les magistrats

(1) *De magistr.*, p. 259.

(2) L. 15, Cod. Theod. *De pistor.*, l. 9, in fin. Cod. Theod. *De suariis*, vid. Gothifr. in not. sua, tom. 6.

(3) Orel., n° 1091. Cf. Mommsen *feldm*, 209.

(4) Or., n° 3327.

(5) Or., n° 5592.

(6) Cod. Theod., l. 3. *De metallis*.

de cette catégorie ne furent pas toujours sénateurs, et je rappelle encore à ce sujet l'inscription dédiée à Constantin par Aurelius Victorianus V. P. PRAEF. ANN. (1). Boecking semble s'en étonner : « Quid? de VICTORIANO *viro perfectissimo* PRAEF. ANN. legitur in lapide apud Orellium 1084 (2); » mais il ne s'est pas aperçu que le Code ne qualifie de V. C. aucun préfet de l'annone avant 377, et qu'Ursicinus, revêtu de cette charge en 372, n'y reçoit pas non plus le titre de clarissime. Quant aux inscriptions, il en est autrement sans doute par rapport à Aurelius Symmachus (3), mais c'est seulement pour une année avant celle de 377, pendant laquelle ce personnage fut vicaire de Rome, et c'est aussi un cas isolé que celui de Crepereius Madalianus (4), nommé PRAEF. ANN. VRB. en 341, après avoir rempli des fonctions de correcteur et de consulaire qui appartenaient aux clarissimes (*a*). Il y a d'ailleurs bien des exemples de chevaliers romains préfets de l'annone; je me contenterai d'en citer quelques-uns. Entre les fonctions de procurateur et de tribun légionnaire qu'il a remplies, un personnage est dit PR*a*EF. ANNO*n*. SACRAE VRBIS (5). Dans la table XXIII des frères Arvales (6), à l'année 833 (80 de J. C.), Laberius Maximus est désigné comme procurateur et PRAEF. ANNONAE. Le titre de préfet de l'annone est donné pareillement à C. Iunius Flavianus après son tribunat militaire et ses procuratures (7). Aussi j'approuve la restitution faite par Labus et Borghesi dans l'inscription de M. Bassaeus Rufus (8), restitution consistant à supposer PRAEF. *ann.* après les tribunats et les procuratures de ce personnage, conformément à ce qui a lieu

(1) Or., n° 1084.

(2) *Annot.*, p. 177.

(3) Or., n° 1186.

(4) *I. A.*, n° 2743.

(*a*) Ne pouvant nous entendre préalablement avec le savant jésuite italien, nous avons dû traduire servilement, sauf à présenter en note nos observations sur les points où il semble y avoir des erreurs matérielles importantes. Ici, rien ne prouve que L. Aurelius Avienus Symmachus ait été vicaire de Rome en 376, et l'inscription citée paraît au contraire démontrer qu'il fut préfet de Rome dès 364. Madalianus n'est point un cas isolé; M. Maecius (Orel., 3191) avait été, comme lui, correcteur de provinces avant d'être préfet de l'annone. Il est vrai de dire que l'un et l'autre étaient armés, comme préfets, du *jus gladii*.

(5) Orel., n° 6920.

(6) Cf. page 233.

(7) Orel., n° 3331.

(8) *Id.*, n° 3574 : v. in add.

dans l'épigraphe de C. Minicius Italus (1). Du reste je ne m'arrête pas à expliquer la nature de cette charge, qui est chose parfaitement connue et amplement traitée par Godefroi, Campiani, Boecking et autres.

EXAMINATORI PER ITALIAM. On ne sait pas en quoi consistait cette fonction, dont il n'est parlé ni dans le Code ni dans la Notice, et qui est toute nouvelle en épigraphie. Son rang, voisin du vicariat et supérieur à la préfecture de l'annone, fait supposer avec vraisemblance un magistrat envoyé extraordinairement pour arranger les procès intéressant le fisc en Italie, et qui, à part la synonymie des deux mots, n'avait rien de commun avec l'*inquisitor Galliarum*, mentionné dans les inscriptions de la Gaule (2) seulement.

VICARIO PRAEFF. PRAETORIO BIS IN URBE ROMA ET PER MYSIAS. Au temps de Vopiscus, les deux Mésies, en latin *Moesiae* ou plus rarement *Mysiae*, étaient séparées par la Dacie d'Aurélien, que cet empereur, au dire du même historien, avait fait occuper par des colons thraces : *Abductos ex Thracia populos in Moesiam collocavit appellavitque suam Daciam quae nunc duas Moesias dividit* (3). Cette Dacie est la Cisdanubienne, qui fut ensuite partagée en deux, la Ripuaire et la Méditerranée, ayant chacune son gouverneur particulier. Après la nouvelle institution des quatre préfets du prétoire, institution du règne de Constantin, mais non pas antérieure à 330, les deux Mésies, gouvernées aussi séparément, au moins dans l'origine, furent de plus soumises à deux préfets du prétoire différents, savoir, l'inférieure au préfet d'Orient, la supérieure au préfet d'Occident. Cela posé, pour comprendre comment Dogmatius a pu représenter le préfet du prétoire dans les Mésies, il faut nécessairement supposer ces deux provinces réunies sous son autorité, ou supposer qu'il y a été envoyé successivement : c'est cette dernière hypothèse que je crois préférable, d'autant plus qu'il est parlé de deux nominations successives au vicariat de Rome et des Mésies. Le vicaire de Rome s'appelait encore *vicarius praefecti praetorio*, ou simplement *vicarius praefecti*, expression équivalente à celle qu'emploie Nonius Verus en parlant du vicaire d'Italie Cécilien, dans une inscription de Gruter (4) : VICE PRAEF. PER ITALIAM. On ne sait pas au juste quand

(1) Orel., n° 3651.
(2) Grut., 476, 4. — Orel., n° 3653.
(3) Cap. 30.
(4) N° 1098.

furent introduits ces substituts appelés *vicarii*, dont il y a déjà des exemples sous le règne de Constantin. On peut raisonnablement les attribuer à Dioclétien, ce grand réformateur de l'administration impériale. Il est certain que Valention, en 293 (1), avait rempli les fonctions de substitut des préfets du prétoire, ce qui montre qu'il continua cet office sous plusieurs préfets successifs, en d'autres termes, que ce n'était pas un simple suppléant, mais un magistrat à brevet. Nous trouvons dans Lactance (2) une trace de cette innovation lorsqu'il mentionne les nouveaux vicaires de Dioclétien. A la vérité, il le fait en termes généraux, et sans spécifier la préfecture du prétoire, qui, par contre, serait exclue en vertu de l'inscription même de Valention, si tout cela prenait son origine, comme Lactance semble l'affirmer, dans la persécution du christianisme commencée par Dioclétien en 304 seulement. Au moins aurons-nous appris que la création de substituts permanents, tels que les *vicarii praefectorum*, n'est pas étrangère au gouvernement de cet Auguste.

Le titre de clarissime attribué à Septime Valention nous montre que la charge dont il s'agit était habituellement donnée à des personnes sénatoriales, quoique Cécilien porte seulement celui de perfectissime, CAECILIANI P . V . . . . . VIC . PRAEF . PER ITAL . CONIVGI, dans le monument élevé à sa femme par son beau-père L. Nonius Verus, correcteur de Pouille et de Calabre avant 326 (3).

IVDICI SACRARVM COG. Marini (4) a soutenu que la judicature *vice Caesaris* se donnait d'ordinaire à qui avait été ou était encore préfet de Rome, mais qu'elle était aussi accordée à d'autres personnes que l'empereur en jugeait dignes : c'est ce que confirme pleinement l'inscription de Dogmatius. A ces magistrats étaient délégués les appels au prince comme juge suprême. La première mention que j'en trouve est celle de Caesonius Lucillus, qui fut ELECTVS AD COGNOSCENDAS VICE CAESARIS COGNITIONES, après son vigintivirat EX SENATVS CONSVLTO R . P . CVRANDAE contre Maximin, en 237 (5). Il est donc probable que la création en est due à Sévère Alexandre, qui faisait traiter les causes *a scriniorum principibus et doctissimis jurisperitis et sibi fidelibus quorum primus fuit Ulpianus*, comme dit Lampride (6).

(1) Orel., n° 1049.
(2) *De mort. persecut.*, VII.
(3) *Bullett. Napolit.*, II, 80.
(4) *Arv.*, p. 798.
(5) Capitolin., *in Gord.*, 10. — Marini, *Arv.*, 800.
(6) *In Alex.*, 15.

VICARIO PRAEFECTVRAE VRBIS. La préfecture de Rome fut à la nomination de l'empereur jusqu'à Alexandre, qui la céda au sénat : *praefectos Urbis a senatu accepit* (1). Elle ne s'accorda jamais qu'à d'anciens consuls, antérieurement à Dioclétien ou à Constantin. Quant aux vicaires des préfets, rien ne prouve qu'ils fussent sénateurs, et il résulte même du plus ancien exemple qui nous en soit parvenu, celui de Sextus Varius Marcellus, que pour entrer au sénat il dut d'abord parcourir la carrière des vicariats (2) : VICE . PRAEF . PR . ET VRBI FVNCTO V . C ., d'où ensuite il put passer à la préfecture du trésor militaire, qui était confiée à un sénateur.

COMITI D . N . CONSTANTINI VICTORIS AVG. ADLECTO PETITV SENATVS INTER CONSVLARES V . C . Nous savons par Eusèbe que c'est Constantin qui institua les trois grades ou ordres (3) de comtes, et il en donne pour raison le caractère généreux du prince, qui voulait avoir les moyens de récompenser les services d'un plus grand nombre de personnes (4). Cette assertion d'Eusèbe est confirmée par l'absence de tout monument antérieur à l'époque de Constantin faisant mention des ordres dont il s'agit, tandis qu'il y en a de tels qui appartiennent aux derniers temps de sa vie. Je citerai en preuve Lucius Crepereius Madalianus, qui fut vicaire d'Italie sous Constance et Constant, en 341 (5), et aussitôt après devint comte de premier ordre (6) ; puis Mavortius Lollianus, préfet de Rome en 342, après avoir gouverné la province d'Afrique. Ce dernier, avant son proconsulat, était comte de premier ordre et comte du diocèse d'Orient (7), dans lequel, en 325 (8), Constantin avait envoyé Maxime avec le titre de vicaire (du préfet du prétoire), ce qui montre que les diverses classes de comtes n'existaient pas encore à cette époque-là, en d'autres termes, que leur création ne précéda point les dernières années de Constantin.

Les inscriptions des deux Caelius mettent le dernier sceau à ces

(1) *In Alex.*, 18.

(2) Orel., nº 946.

(3) *De vita Const.*, IV, 2 : Κομήτων δ' οἱ μὲν πρίστου τάγματος ἠξιοῦντο, οἱ δὲ δευτέρου, οἱ δὲ τρίτου.

(4) *Ibid.* Εἰς γὰρ τὶ πλείονας τιμᾷν διαφόρους ἐπενόει βασιλεὺς ἀξίας.

(5) Cod. Theod., XVI, l. 2, *De paganis.*

(6) Orel., nº 6480. — L. Renier, *Ins. de l'Alg.*, nº 2743.

(7) Gerv., *Mavor. Lollian.* — Orel., nº 6481.

(8) Cod. Theod., l. 12. *De decurionibus.*

preuves, car ces personnages étaient l'un et l'autre parmi les comtes de Constantin, l'un avant, l'autre après l'an 323, comme il résulte, je l'ai déjà fait remerquer, du titre de *Victor* donné à l'empereur par le dernier des deux, et nous voyons néanmoins que ces monuments ne font aucune mention de classes.

De la dignité de comte impérial, c'est-à-dire conseiller ou commissaire pour le jugement des causes, Saturninus fut promu par le prince à celle de consul honoraire, sur la demande du sénat. Il atteignit ainsi le faîte des honneurs qui lui étaient dus pour son rare mérite et ses longs services. Ce n'est donc pas merveille que de le voir ensuite élevé au rang de préfet du prétoire, et cela certainement avant que Constantin ne divisât le monde romain en quatre préfectures; la preuve en est dans la qualification même de préfet du prétoire qui lui est donnée par son fils, qualification qui ne serait pas assez explicite si la division dont il s'agit eût déjà existé.

R. Garrucci.

Traduit par le général CREULY.

ERRATA de la première partie, n° de juin : Page 386, lignes 17 et 18; page 387, lignes 1 et 3, au lieu de *Grozius*, lisez Grotius. — Page 390, ligne 33, au lieu de *Campagnie*, lisez Campanie.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

L'ART DE LA MOSAÏQUE

CHEZ LES BYZANTINS ET LES ARABES (1)

On sait que l'objet de la mosaïque est d'offrir un dessin qui résiste à la fois à l'humidité et au contact des corps durs. C'est pour cela qu'au lieu de vernis on emploie des fragments de marbre et des pâtes de verre disposés en forme de cube et encastrés dans un plancher ou sur un mur avec du mastic et des matières analogues. Les pierres dures, telles que marbre ordinaire, porphyre, jaspe, etc., ont une couleur par elles-mêmes ; les verres sont aussi susceptibles d'en recevoir une sous forme d'émail ; on imagina même de leur donner une couleur d'or et d'argent au moyen d'une feuille de métal qu'on étendait dessous. L'avantage de la mosaïque est de reproduire le dessin le plus délicat et le plus compliqué, sans avoir rien à craindre des accidents ordinaires.

Chez les anciens l'art de la mosaïque fut appliqué au pavement des temples, des palais et des habitations des riches particuliers. Il existe encore dans nos musées de ces tableaux en matériaux solides d'un effet imposant, et l'on en découvre de temps en temps de nouveaux. On ne songea pas d'abord à le faire servir à l'ornementation des murs des édifices. Chez les anciens on peignait au pinceau les murs des édifices publics. On peignait même les murs des maisons des particuliers. C'est ce qui nous a valu les peintures d'Herculanum, qui ont pris une si belle place dans l'archéologie. Encore aujourd'hui, dans les pays chauds du Midi, on emploie ordinairement la peinture au lieu du papier peint.

A quelle époque a-t-on songé pour la première fois à faire servir

(1) Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 13 juin 1862.

la mosaïque à l'ornementation des murs des édifices? Les savants ont conclu de certaines expressions de Pline le naturaliste que cette idée était mise à exécution dès les premières années de notre ère. Voici ce que dit Pline (1) : « Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere e vitro, novitium et hoc inventum. » Le grand Constantin est le premier personnage qui appliqua en grand l'art de la mosaïque à la décoration des murs des basiliques et des églises. Peut-être le procédé employé par Constantin, et qui se transmit à ses successeurs, n'était pas le même que celui dont a parlé Pline. Voici un passage de l'historien Vopiscus, qui écrivait sous le règne de Dioclétien, et qui parle d'un personnage mort en 272; chose singulière ! je n'ai vu nulle part ce passage important appelé en témoignage : « De hujus divitiis multa dicuntur. Nam et vitreis quadraturis bitumine aliisque medicamentis insertis domum induxisse perhibetur (2). » Le personnage dont il s'agit ici est un marchand égyptien du nom de Firmus, qui avait gagné des richesses immenses dans son commerce avec l'Abyssinie, l'Arabie, la Perse et l'Inde, et qui ayant eu l'audace de se faire proclamer empereur, fut vaincu et mis à mort par Aurélien.

L'art de la mosaïque, appliqué non plus seulement au pavé des édifices, mais à toutes les parties d'une vaste construction, était nécessairement une grande dépense. Si le procédé auquel Vopiscus fait allusion est le même que celui dont a parlé Pline, question qui ne peut être résolue que par les personnes compétentes, il y a lieu de croire qu'au troisième siècle peu de personnes en faisaient usage. Quoi qu'il en soit, les savants s'accordent à dire que Constantin et sa mère, en faisant servir la mosaïque à la décoration des basiliques et des églises, donnèrent à cet art une impulsion nouvelle. Cet art se répandit à la fois en Orient et en Occident. Il en existe encore des spécimens magnifiques dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, dans l'église de Saint-Vital à Ravenne, et dans l'église de Saint-Marc à Venise. Comme Constantinople était alors devenue le centre du savoir et des arts, ce fut dans cette capitale que l'art de la mosaïque atteignit sa perfection; aussi il fit partie de ce qu'on nommait l'*art byzantin*.

Au milieu du septième siècle, les Arabes, en subjuguant la Syrie, la Mésopotamie, l'Egypte et les provinces septentrionales de l'Afrique, trouvèrent l'art de la mosaïque cultivé partout. Ils l'adoptèrent aussitôt pour la décoration de leurs mosquées et de leurs palais. Pour cela ils

(1) Livre XXXVI, ch. LXIV.
(2) Vopiscus, Histoire des quatre tyrans, dans l'*Historia augusta*.

eurent recours aux artistes du pays; ils employèrent même l'expression en usage. Les Grecs avaient donné à la mosaïque le nom de ψήφωσις, mot qui signifie *construction en petits cailloux*. Ce nom, en passant chez les Arabes, reçut la forme *fsefysa*. D'un autre côté, suivant l'historien arabe Ibn-Sayd, une des conditions de la paix conclue au commencement du huitième siècle, entre le khalife Valyd et l'empereur de Constantinople, fut que celui-ci fournirait une certaine quantité de fsefysa pour la décoration de la mosquée qu'on élevait en ce moment à Damas.

Des restes de fsefysa existent encore en Espagne dans la mosquée de Cordoue, servant de cathédrale. Mais en général, à Cordoue comme à Damas, ces restes remontent aux premiers temps de la domination arabe, et ils furent surtout l'ouvrage d'artistes byzantins. En Orient comme en Occident, les Arabes substituèrent de bonne heure au procédé lent et coûteux de la mosaïque, les fayences colorées qu'on remarque encore dans certaines parties de la mosquée de Cordoue, et qui couvrent une grande partie des murs de l'Alhambra. On peut consulter à ce sujet une notice sur les publications de M. Giraut de Prangey que j'ai insérée dans le *Journal asiatique* du mois d'avril 1842.

Cependant l'art de la mosaïque subsistait encore en Orient, au douzième siècle, chez les musulmans aussi bien que chez les chrétiens. M. le comte Melchior de Vogüé a parlé, dans son bel ouvrage intitulé : *les Églises de la terre sainte* (1), des magnifiques mosaïques qui furent exécutées sous la domination des princes croisés, en 1180, à Bethléem, dans l'église de la naissance du Sauveur, et à Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépulcre. D'un autre côté, l'historien arabe Ibn-al-Atir, qui était contemporain, dit qu'en 1187, lorsque le grand Saladin conquit la ville sainte et voulut rendre au culte musulman la mosquée d'Omar qui avait été convertie en église, il fit revêtir la mosquée des plus riches mosaïques. Or non-seulement il fit usage des approvisionnements de pierres dures et de pâtes de verre qui se trouvaient à Jérusalem entre les mains des chrétiens, mais il fit venir d'Alep des matériaux du même genre qui y avaient été amassés depuis plusieurs années. Voyez le *Recueil des historiens arabes des guerres des croisades*, publié par l'Académie, tom. I, p. 705 et 706.

REINAUD,
Membre de l'Académie des inscriptions.

(1) Paris, 1860, in-4°; pag. 64 et suiv., et pag. 188 et suiv.

CARRELAGES ÉMAILLÉS

DU MOYEN AGE

I

Depuis quelques années l'attention des archéologues et des artistes s'est portée sur ces carrelages émaillés qui remplissaient comme de riches tapis les églises et les salles des châteaux du moyen âge. L'un des premiers, j'ai été assez heureux pour en faire connaître de curieux échantillons, notamment des carreaux du treizième siècle portant les noms de leurs fabricants (1). D'importants ouvrages ont été publiés sur cette branche de l'art céramique, et parmi eux je citerai ceux de MM. Deschamps de Pas, Édouard Fleury et Émile Amé : ils n'ont presque rien laissé à dire sur cette industrie. Mais s'ils en ont suffisamment indiqué l'importance, ils ont excité les curieux et les érudits à rechercher les variétés de ces monuments et autorisé qu'on continuât à en recueillir et à en publier le plus grand nombre.

Il semble que ce soit surtout dans le nord et dans l'est de la France que la fabrication des carrelages émaillés ait été la plus active : c'est du moins dans les départements de cette région qu'on en retrouve les plus importants vestiges, c'est-à-dire dans le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne, l'Oise, la Marne, l'Aube et l'Yonne. Ces carrelages ont évidemment une très-proche parenté avec les anciennes mosaïques, et on se mit à les employer quand l'usage de ces coûteuses décorations commença à être abandonné. C'est vers le douzième siècle qu'ils apparurent : on se borna d'abord à des dessins géométriques, à des figures simples. Mais bientôt l'art élégant et ornementé du moyen âge prit le dessus, et les dessins des carrelages ne tardèrent pas à

(1) Voyez *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 389, t. XIV, p. 244. Voir aussi l'ouvrage de M. Fleury et celui de M. Amé, auxquels j'ai envoyé des dessins sur les carreaux de la chapelle d'Haulzy et du jubé de Notre-Dame de l'Épine.

être aussi variés, aussi travaillés que ceux qui se peignaient sur les vitraux : on figura alors des rosaces à cent sujets divers, des chasses, des figures héraldiques, des personnages. Seulement, comme ces moules une fois faits duraient assez longtemps, les mêmes dessins pendant plusieurs siècles furent reproduits, ce qui amène aujourd'hui une certaine difficulté dans la classification des époques. J'en citerai un exemple seulement. La belle église de Notre-Dame de l'Épine, près de Châlons-sur-Marne, fut entreprise vers 1420 au plus tôt ; à cet égard il ne peut y avoir de doute possible, et l'on y rencontre des carreaux qui pourraient être classés au treizième siècle.

Quelques mots suffiront pour décrire ces carreaux au point de vue matériel. Ils présentent une superficie de neuf à treize centimètres carrés sur une épaisseur invariable de deux centimètres. La face qui touche le sol est presque toujours unie; très-rarement on y voit des encochures pour mieux fixer le ciment. La face opposée est unie, revêtue d'un vernis brillant qui d'ordinaire couvre également les bords : le fond est presque toujours rouge avec le dessin en jaune : les autres couleurs ne se trouvent que comme des exceptions, et pour ma part, je n'en ai rencontré que très-rarement entre les nombreux carreaux que j'ai pu étudier. On devine aisément le procédé avec lequel se faisaient ces carreaux, et il semble des plus simples : on formait des carrés d'argile; à l'aide d'un moule on y imprimait le dessin avec un très-faible relief en creux : ce creux était rempli d'argile jaunie au préalable : on passait sur le tout une lame de métal pour égaliser parfaitement la surface : on mettait ensuite le vernis et la cuisson achevait le travail.

Ces carreaux étaient destinés à composer des dessins, quatre par quatre, le plus souvent, ou de grandes rosaces, et parmi eux on distinguait ceux destinés à former les dessins proprement dits, ceux qui étaient destinés aux bordures et qui sont peu communs, enfin ceux servant de remplissage et qui représentent des figures dites en blason : échiquetés, gironnées, vairées, etc.

Telle est en quelques mots, suffisants, je crois, après les savants et très-complets travaux que j'ai indiqués, la théorie des carrelages émaillés. Il me reste maintenant à indiquer les carreaux que je viens publier ici, et qui ne forment qu'une partie de ceux que je me propose de faire connaître aux lecteurs de la *Revue*.

I. Abbaye d'Orbais

Saint Réole, gendre du roi Chilpéric II, puis archevêque de Reims, après avoir été moine à Hautvillers, fonda sous le vocable des saints

Pierre et Paul une abbaye bénédictine à Orbais, bourg du diocèse de Soissons, aujourd'hui dans le département de la Marne, vers l'année 679; ce monastère fut richement doté par le roi Thierry Ier et comptait plus de cent religieux moins de deux siècles après sa création : dès ce temps, nous voyons Orbais devenir en outre une école célèbre. Les invasions des Normands arrêtèrent cette prospérité que les nombreuses donations faites au moyen âge rétablirent, mais à laquelle, avec la guerre de cent ans et celle des protestants, succédèrent de cruelles années. L'abbaye dès lors végéta péniblement, en voyant à peine cinq ou six moines parcourir ses cloîtres jusqu'au décret de l'assemblée nationale.

L'église seule est restée debout et mérite d'être signalée comme un monument très-remarquable : elle paraît avoir été commencée dans les dernières années du douzième siècle. Son plan est celui d'une croix latine : la nef principale est terminée par une abside circulaire, autour de laquelle règne un déambulatoire sur lequel s'ouvrent sept chapelles : la basse-nef s'ouvrait sur deux transepts. Le portail a disparu avec deux travées des nefs pendant les travaux exécutés de 1701 à 1735, et une partie des voûtes a été remplacée par un plancher. Mais je ne prétends pas donner ici la description de ce monument, qui a été précédemment étudié en détail (1) : je veux seulement signaler ses carreaux émaillés, qui ont échappé à l'attention des auteurs de la notice que je viens de citer. J'ai relevé trente-deux dessins différents; ces carreaux, qui mesurent treize centimètres carrés, sont à fond rouge avec dessins jaunes et me paraissent, d'après les costumes des quelques personnages qui y sont représentés, devoir être attribués au quatorzième siècle. Ils gisent aujourd'hui un peu partout, dans la nef et le déambulatoire surtout, et ne forment plus aucun dessin d'ensemble, faciles du reste à recomposer si on voulait. Huit sont à personnages : deux représentent des têtes coiffées d'une cagoule assez pointue : sur un s'ébat un fou dans son pittoresque costume; deux paysans s'abordent sur un autre : enfin, quatre doivent être placés à la suite l'un de l'autre et représentent un homme d'armes, casque en tête, à cheval, brandissant la lance; un lévrier dont la queue se termine par une sorte de trèfle, un cerf et un varlet tendant la lance sur laquelle cet animal va s'enferrer.

Tous les autres sont de pure fantaisie; outre ceux que je fais des-

(1) *Histoire et description de l'abbaye d'Orbais*, par MM. l'abbé Musard et du Grandrupt, dans les recherches de la commission archéologique de la Marne. In-8°. Châlons, 1844.

siner, je citerai une sorte d'escarboucle; un dragon; un rond à double cercle dentelé; deux losanges posés en sautoir, cantonnés de quatre besans et accompagnés au centre par une croix, cantonnée de même; une croix pattée, évidée, avec un besan à chaque extrémité; un rond, percé de carrés et de ronds alternés, une rose au milieu du carreau; ces dessins me paraissent devoir être disposés isolément. D'autres au contraire s'agencent quatre par quatre et ne présentent que des dispositions géométriques plus ou moins ornées. Quatre derniers sont

du seizième siècle très-évidemment : l'un représente une fleur de lis très-élégante et légèrement fleuronnée : les trois autres, des écussons : un chevron, accompagné de trois roses tigées et feuillées; un chevron, accompagné en chef de deux croissants, et en pointe, d'une étoile; quatre croissants, posés un, deux et un, accompagnés d'un losange en abîme.

II. Notre-Dame de l'Épine

Je ne ferai pas de nouveau ici l'histoire de cette église, d'une si exquise élégance, que l'apparition d'une statue miraculeuse, au milieu d'un buisson, pendant l'hiver de 1410, a fait construire au milieu d'un village sur la grande route de Châlons à Verdun. Ce mo-

nument a été bien des fois décrit; mais, comme à Orbais, personne n'avait signalé les carreaux émaillés qui s'y trouvent en grand nombre encore. Ces carreaux forment encore un système complet dans le jubé : je l'ai fait connaître ailleurs (1); mais dans les chapelles et le déambulatoire, j'en ai encore relevé quatorze variétés différentes. Douze sont à fond rouge avec dessins jaunes et représentent une croix pattée, flanquée de quarts de cercle ondés, des losanges dis-

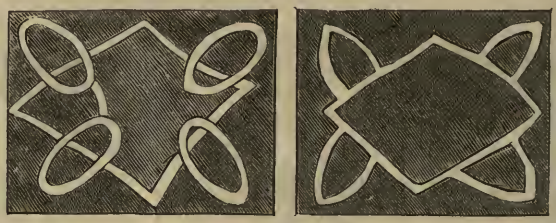

posés en croix avec ornements aux angles du carreau pour s'agencer à d'autres en forme de séries de carrés; une croix pattée seule, une autre formant cercle sur des losanges au dehors, une croix fleurdelisée à une seule branche, une croix de Malte, un fou, des losanges en pal comme en blason, des bandes simples, des bandes ondées, un écusson chargé de trois fleurs de lis. Tous ces carreaux datent certainement de la fin du seizième siècle. Mais il en est deux d'un modèle évidemment plus ancien et que je crois curieux : ils ne mesurent que quinze centimètres sur onze, ne formant pas par conséquent le carré, et, de plus, ils sont rouge-brique avec le dessin en blanc, un carré flanqué de cercles aux angles. On n'en retrouve que cinq ou six seulement.

III. Abbaye de Toussaint, de Chalons-sur-Marne

L'abbaye de Toussaint, de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin, a été fondée à Châlons au milieu du onzième siècle par l'évêque Roger II, hors des remparts, à droite du faubourg de Marne : elle fut détruite en 1544, lors de l'approche de l'armée de Charles-Quint, et reconstruite au milieu de la ville. L'église a été démolie à la révolution, et les bâtiments abbatiaux servent aujourd'hui au logement du directeur de l'École impériale des arts et métiers. Les carreaux que nous publions proviennent de l'église primitive et ont été découverts

(1) Voyez le livre de M. L. Amé.

dans les fouilles sur son emplacement. Ils me semblent dater des treizième et quatorzième siècles et assez curieux pour être publiés. Quelques autres, formant un labyrinthe, ont été précédemment publiés dans le travail de M. Amé.

Le département de la Marne, du reste, possède encore bien d'autres échantillons de cette branche de l'art céramique. A Reims, un carrelage complet du seizième siècle est encore sur place dans la maison dite des Musiciens et gravé dans le même ouvra ge; des car

reaux du treizième siècle à l'église Saint-Remy de cette ville; d'autres dans les églises des Vertus, du Breuil, de Courmelois (à fleurs de lis), à Cernay-en-Dormois, provenant d'une ancienne maison forte; à Sept-Saulx, provenant de l'ancien château des archevêques de Reims; à Verzy, provenant de l'abbaye de Saint-Basle; à la chapelle du château de Baye (treizième siècle); à Noirlieu, provenant d'une maison de l'ordre de Malte, etc. Je me propose d'en publier quelques-uns qui méritent aussi une sérieuse attention.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN.

L'Académie a commencé à entendre les rapports des diverses Commissions chargées de juger les mémoires et ouvrages envoyés pour concourir aux prix et récompenses que décerne l'Académie. Plusieurs jugements définitifs ont même été prononcés.

Le premier rapport est relatif à l'un des deux prix ordinaires prorogés de 1860 à 1862 *sur la question des monuments dits celtiques.* M. A. Maury était rapporteur de la Commission (1).

Rapport de M. A. Maury au nom de la Commission.

« L'Académie avait proposé pour sujet de prix la question suivante : *Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques. Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.* La Commission désignée pour prendre connaissance des mémoires envoyés, et à laquelle s'est adjoint le bureau, m'a chargé de vous présenter le résultat de son examen.

« Quatre mémoires avaient été déposés au secrétariat dans les délais fixés par le programme. Le n° 1 est un travail assez étendu, mais mal conçu et fort insuffisant. Plusieurs des points sur lesquels l'Académie avait appelé les recherches n'ont point été traités. L'auteur prend de toutes mains et ne soumet pas les témoignages qu'il invoque à une critique indispensable dans toutes les œuvres d'érudition.

« Le n° 4 est un exposé court et judicieux de quelques fouilles entreprises pour éclaircir la question que vous avez proposée; mais l'ensemble

(1) La Commission, comme on se le rappelle, était composée de MM. de Saulcy, de Longpérier, Léon Renier, Maury.

du programme est loin de rencontrer dans cette notice des réponses catégoriques. L'auteur ne présente d'ailleurs aucune information sur les monuments dits celtiques qui se trouvent hors de France. La Commission, tout en approuvant les principes et les idées qui ont présidé à la rédaction du mémoire, ne l'a pas jugé de nature à pouvoir prétendre à une récompense.

« Le n° 2, qui a pour épigraphe : *Rerum cognoscere causas*, a mieux répondu aux termes du programme, sans que cependant les recherches de l'auteur puissent être considérées comme ayant résolu la question. S'appuyant encore plus sur des publications déjà faites que sur des investigations entreprises pour le concours même, il a démontré que les *dolmens* sont des monuments funéraires, et présenté çà et là quelques heureux aperçus sur la destination et l'âge de plusieurs des monuments dits celtiques. La Commission, appréciant la solidité des recherches consignées dans ce travail et les efforts consciencieux qu'il accuse, lui accorde une mention honorable.

« Le mémoire n° 3 est de beaucoup le plus étendu et le plus méritant qui vous soit parvenu. Il se compose de trois cahiers et d'un atlas. L'auteur ne s'est point borné à recueillir et à discuter un certain nombre de faits bien établis, il a dressé un relevé complet de tous les monuments de la catégorie indiquée dans votre programme, existant ou ayant existé dans nos différents départements, et à l'aide de ce relevé il a pu vous offrir une carte qui présente la distribution des monuments dits celtiques dans notre patrie. Un examen critique et une discussion approfondie lui ont permis d'écarter ceux d'une origine et d'un caractère problématiques. La seule inspection de la carte montre que les monuments sont d'autant plus nombreux qu'on se rapproche des côtes nord-ouest et ouest de la France. On dirait, à en juger par leur emplacement, qu'ils ont été élevés par une population littorale qui pénétra dans l'intérieur en remontant les grands fleuves et leurs affluents. L'auteur compare les données topographiques à celles que lui fournissent les travaux faits sur les monuments dits celtiques en Angleterre, dans les Pays Bas, l'Allemagne et la Scandinavie. Conduit par l'examen des objets déterrés çà et là sous les dolmens, à l'opinion que soutiennent également les auteurs des mémoires n°s 2 et 4, c'est-à-dire admettre que ce sont des monuments funéraires, il suppose que leur origine remonte au delà de l'invasion des Celtes et repousse, pour ce motif, l'appellation de monuments celtiques.

« Sans se prononcer sur cette dernière hypothèse, qui ne lui paraît pas encore suffisamment établie, la Commission reconnaît que le mémoire n° 3 a pleinement satisfait aux exigences du programme. L'auteur a fait preuve d'une bonne méthode, d'une intelligence sérieuse de la matière et d'une critique exercée. Il n'a point entrepris d'établir une thèse adoptée d'avance par des faits choisis dans cette intention ; mais réunissant tous les faits incontestés, il les a fait parler et les résultats, en bien des points, ne sont que la conséquence nécessaire des renseignements qu'il coordonne

et compare. Son mémoire répond vraiment à l'épigraphe qu'il a choisie : *C'est icy un livre de bonne foy* (Montaigne).

« La Commission a été unanimement d'avis d'accorder le prix au mémoire n° 3, dont la publication fera faire un grand pas à la partie encore si obscure de l'archéologie qui est relative aux antiques monuments de pierres grossièrement taillées subsistant sur divers points du territoire français. »

M. le président donne acte à la Commission des conclusions de ce rapport, qui sont adoptées par l'Académie, et après avoir ouvert le billet cacheté joint au mémoire enregistré sous le n° 3 portant pour épigraphe : *C'est icy un livre de bonne foy*, il déclare que l'Académie décerne le prix sur les monuments dits celtiques à M. Alexandre Bertrand, ancien membre de l'École française d'Athènes, etc.

L'Académie accorde, en outre, une mention honorable au mémoire enregistré sous le n° 2 et portant pour épigraphe : *Rerum cognoscere causas*. Le pli cacheté ne sera ouvert qu'autant que l'auteur du mémoire, averti par la publicité, se sera fait connaître.

Le second rapport fait à l'Académie est relatif au prix Gobert : mais ici nous n'avons plus affaire à un rapport public : la discussion a lieu en comité secret. Nous n'en connaissons que les résultats qui sont les suivants :

Le premier prix Gobert est accordé à M. de Mas-Latrie pour son *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.*

Le second prix est accordé à M. d'Arbois de Jubainville pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne.*

Le troisième rapport concernait le prix Bordin et portait sur la question relative aux imitations qui ont été faites en grec moderne, depuis le douzième siècle, de nos romans du moyen âge. Le rapport concluait à la prorogation de la question jusqu'en 1864. Ces conclusions ont été adoptées.

Le rapport sur la question de l'origine et de la dispersion de l'alphabe phénicien est venu ensuite. M. de Saulcy était rapporteur. Les conclusions ont été les mêmes : insuffisance du mémoire envoyé. Renvoi à 1864.

Malgré les rapports et les discussions du comité secret qui ont de beaucoup restreint le temps donné aux séances publiques, l'Académie a pu entendre la seconde lecture du mémoire de M. de Saulcy, une explication par M. Renan de l'inscription phénicienne du musée Campana, et un mémoire de M. Hittorff sur le temple de Bacchus nouvellement découvert à Athènes. La *Revue* parlera longuement de ces trois mémoires. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dans sa séance du 13 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix sur la question *des monuments dits celtiques* à M. Alexandre Bertrand, membre de la Société impériale des antiquaires de France, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules; elle a accordé une mention honorable au mémoire n° 2, ayant pour épigraphe : *Rerum cognoscere causas.*

— Dans la séance du 20 juin, la même Académie a décerné le prix Gobert à M. de Mas-Latrie pour son *Histoire de Chypre sous la domination des Lusignan*, et le second prix à M. d'Arbois de Jubainville pour son *Histoire des comtes de Champagne.*

— Dans la séance du 6 mai dernier, le conseil d'État de Genève, sur la proposition du département de l'instruction publique, a nommé notre collaborateur, M. Henri Fazy, aux fonctions de conservateur du musée cantonal d'histoire et d'archéologie. M. Fazy nous annonce que ce musée s'installe et que les archéologues peuvent déjà le visiter avec fruit.

— M. Despines, médecin des eaux thermales d'Aix, vient de découvrir, dans le lac du Bourget, des traces d'habitations lacustres.

Au centre de la baie de Grézine, à cent mètres environ de la rive sud du lac, à un mètre au-dessous de la surface de l'eau, sous laquelle on aperçoit de rares pilotis, M. Despines a pu, dans une première fouille, ramener au dehors de nombreux restes de poteries antiques. La plupart de ces fragments ont appartenu à des espèces de jarres, ou vases très-évasés, à panse très-large, dont quelques-uns ont jusqu'à un mètre de diamètre. Le travail, au point de vue de l'art céramique, en est grossier; on n'y voit aucune trace d'ornement; l'argile en est noirâtre et peu homogène.

Sur plusieurs autres points du rivage, on aperçoit au fond de l'eau des séries de pilotis encore plus nombreux que ceux de Grézine, et paraissant aussi se rapporter à des habitations lacustres.

— Les fouilles du mont Palatin, dit une lettre de Rome, se continuent avec succès; on vient de trouver une statue d'une rare beauté de la plus belle époque de l'art grec, représentant Éros ailé, de grandeur naturelle,

avec un carquois à côté de lui. La tête, les jambes et une partie des bras manquent; mais comme on a déjà retrouvé l'un des bras, on espère que les autres fragments se retrouveront aussi. Telle qu'elle est, on estime déjà que cette statue a une très-grande valeur.

— En faisant les fouilles pour asseoir les fondations du nouveau palais de justice d'Auxerre, dit le *Moniteur de la Côte-d'Or*, on vient de découvrir dans l'ancien jardin botanique un cippe gallo-romain qui porte l'inscription suivante :

CARABE
IA · FIDI · SO
CRA ·

A côté du cippe on a trouvé une urne en terre renfermant quelques parcelles de charbon.

S'il a existé, en cet endroit, un cimetière gallo-romain, il y a lieu de croire que de nouvelles fouilles amèneront d'autres découvertes qui ne peuvent manquer d'intérêt.

— A une demi-heure ou à peu près de Sigmaringen, vers l'est, on a découvert dans l'arrondissement de Wachtelhau, sur un des points les plus élevés de la rive droite du Danube, une place frontière romaine, *castra hiberna*. Elle forme un carré long de plus de huit arpents de superficie. Elle est éloignée du Danube de dix minutes au plus. L'emplacement entier est entouré d'un rempart et de murs d'enceinte. Des bâtiments, le prætorium, le quæstorium, l'ædicula, ainsi que le præfurnium avec un hypocausta assez bien conservé, sont dégagés. On n'a pas encore examiné les fondements de plusieurs autres bâtiments et cours. On a trouvé dans les décombres une certaine quantité de tuiles et de tuyaux de chauffage de différentes grandeurs, des fragments de très-beaux vases en *terra sigillata* avec ornements en relief, ainsi que des fragments d'autres vases en argile de toute sorte; en outre, du verre, du fer, des pierres meulières, des os d'animaux, des dents, etc. La destruction de cette place d'armes eut lieu, selon toute apparence, dans la deuxième moitié du quatrième siècle, au temps de l'empereur Julien; elle paraît avoir été effectuée principalement par le feu. Par suite de cette découverte, la ligne des fortifications romaines sur le haut Danube, dans laquelle jusqu'ici il existait encore une lacune dans le voisinage de Sigmaringen, se trouve au moins en partie complétée. De nouvelles fouilles promettent encore pour les archéologues une riche et intéressante récolte. (*Gazette de Cologne.*)

— M. Boutaric annonce qu'il a découvert une série de documents judiciaires faisant connaître comment la Bibliothèque du roi a perdu plusieurs portefeuilles de la collection de Gaignères renfermant des dessins de tombeaux et des épitaphes, qui sont actuellement conservés dans une des bibliothèques d'Oxford. Ces dessins, qui reproduisent des monuments aujourd'hui détruits, ont fixé depuis quelque temps l'attention des archéologues français;

le gouvernement en a fait faire des fac-simile exacts (1). Il est donc intéressant de savoir quand et comment ces précieux manuscrits ont cessé d'appartenir à notre grande Bibliothèque. M. Boutaric établit que cette soustraction (qui eut lieu de 1781 à 1784) doit être imputée à une personne préposée à leur garde. Voici un fragment d'interrogatoire qui établit ce fait (28 septembre 1784).

On adressa à l'inculpé une série de questions sur des manuscrits qu on l'accusait d'avoir dérobés. On l'interrogea, entre autres, sur les manuscrits suivants :

D. Un volume in-folio ms. couvert de parchemin, cotté : *Épigraphes des églises de Picardie*. Lequel volume étoit dans la salle du dépôt, au mois de juin 1781 ?

R. N'a point d'idée de ce livre. . . . . .

D. Des portefeuilles grand in-folio du même Cabinet (Gaignères), cottés des noms de diverses provinces, et dont l'un étoit cotté Ile-de-France. Ils contenoient des desseins à la plume d'anciens mausolées et tombeaux de seigneurs, tant ecclésiastiques que laïcs, et les copies de leurs épitaphes. Ces portefeuilles étoient placés dans le cabinet grillé de la deuxième salle du dépôt?

R. La plupart de ces feuilles étoient pourries et remplies de vers. On a extrait ce qui pouvoit être conservé, et on les a insérées dans des cartons d'armoiries et de généalogies, et d'autres ont été remis à M. Bignon pour les remettre au Cabinet des estampes. Le surplus a été abandonné comme pourri. »

A la suite de cet interrogatoire la personne inculpée fut destituée.

Il n'y a pas de doute, ajoute M. Boutaric, que les manuscrits enlevés entre 1781 et 1784 à la Bibliothèque du roi sont ceux qu'on voit à la bibliothèque d'Oxford, où ils sont entrés vers 1826, après avoir fait partie de plusieurs collections particulières anglaises.

(Extrait des procès-verbaux de la Société des antiquaires de France, séance du 11 juin.)

Sur l'insuffisance des preuves que l'on a tirées du gisement des silex travaillés de Saint-Acheul, pour faire admettre l'existence de l'homme pendant la période quaternaire.

« Désireux d'éclaircir les doutes qu'avaient laissés dans mon esprit les conséquences que l'on a tirées du gisement de haches en silex de Saint-Acheul, j'ai fait un voyage sur les lieux et j'ai pu en acquérir assez promptement une connaissance suffisante, grâce à l'obligeance de M. Delanoüe, qui a bien voulu me servir de guide. Le résultat de mon examen a été non-

(1) On peut voir dans la belle *Monographie de l'église de Saint-Ived de Braine*, par M. S. Prioux, la reproduction de plusieurs tombes remarquables conservées jadis dans cette abbaye, reproduction empruntée aux portefeuilles de Gaignères, à Oxford.

seulement la confirmation des doutes que j'avais en partant, mais une véritable conviction que les faits annoncés étaient susceptibles d'une tout autre interprétation que celle qui leur a été donnée. Avant de motiver mon opinion, je rappellerai en peu de mots les caractères des terrains quaternaires de la vallée de la Somme.

« On observe à Saint-Acheul et aux environs (abstraction faite des plateaux les plus élevés) deux dépôts diluviens qui paraissent bien distincts. Le plus ancien, immédiatement superposé à la craie, est essentiellement composé de silex blonds ou bruns en grande partie roulés, disséminés dans un sable calcaire gris blanchâtre. La proportion relative du sable et des cailloux est variable. Quelquefois des veines de sable presque pur alternent avec les silex ou les recouvrent. Il n'est pas rare de voir dans le sable des coquilles d'eau douce presque intactes malgré leur fragilité, ce qui annonce une accumulation lente des matières. Des infiltrations ferrugineuses venues d'en haut ont sali assez souvent la couleur claire naturelle au dépôt. Ce diluvium a une épaisseur très-inégale par suite des nombreuses érosions qu'il a éprouvées. Il se montre à Saint-Acheul à une hauteur de trente à quarante mètres au-dessus de la Somme; dans les sablières de Montiers, à l'extrémité ouest d'Amiens, il descend tout à fait au fond de la vallée; enfin à Menchecourt, faubourg d'Abbeville, il passe sous les tourbières. Il résulte de là qu'avant le dépôt de ce terrain de transport la Somme avait déjà creusé son lit dans le sein de la craie que l'on voit s'élever à droite et à gauche jusqu'à une grande hauteur. La vallée était même alors plus profonde que de nos jours; elle paraît avoir été entièrement comblée lors de l'arrivée des silex roulés. Le second terrain diluvien des environs de Saint-Acheul est une couche argilo-sableuse d'un brun foncé, dont l'épaisseur est ordinairement comprise entre un mètre cinquante centimètres et trois mètres; presque partout elle est exploitée pour la fabrication des briques. Elle offre ordinairement à sa base un lit peu épais de silex anguleux disséminés dans une terre brune, un peu plus sableuse que le reste de la masse. Ce diluvium argilo-sableux s'étend transgressivement à la fois sur le diluvium inférieur gris clair et sur la craie; il présente tous les signes d'une indépendance complète. Son dépôt a probablement coïncidé avec le second creusement de la vallée; on l'observe en effet à divers niveaux correspondants à ceux où la Somme a coulé successivement avant de se renfermer dans son lit actuel.

« A l'aide de ces détails on pourra se faire une idée claire du gisement des silex travaillés; ils se trouvent dans le diluvium gris inférieur à une profondeur variable et souvent considérable au-dessous de la surface du sol. Un examen attentif de la masse caillouteuse qui les renferme n'y fait découvrir aucune masse de remaniement. En outre on voit partout au-dessus de ces cailloux une épaisseur de deux à trois mètres du diluvium le plus récent de couleur brune. Celui-ci paraît lui-même parfaitement intact et nettement séparé du diluvium gris; ce qui exclut la possibilité d'une introduction d'objets étrangers faite de haut en bas à travers la terre

argilo-sableuse. Ces diverses circonstances, en apparence si concluantes, ne sont pas cependant inconciliables avec l'idée de fouilles qui auraient été pratiquées à une certaine époque dans le sol. Avant de le montrer, j'insisterai sur quelques faits importants. Le premier est l'intégrité et la conservation parfaite des haches; on les croirait fraîchement sorties des ateliers où on les fabriquait. On en a conclu (la conséquence était forcée) qu'elles ont été enfouies sur place ou entraînées de lieux très-voisins. Un second fait non moins remarquable est la multiplicité vraiment étonnante de ces haches. On a évalué à plus de *trois mille* le nombre de celles qui ont été découvertes à Saint-Acheul, sur une étendu d'environ un hectare. La riche collection de M. Boucher de Perthes en renferme à elle seule plus d'un millier. M. Albert Gaudry, qui a fait exécuter des fouilles, en a vu déterrer successivement neuf qui se suivaient de près. Le fait de la multiplicité des silex travaillés, joint à celui de l'intégrité de leurs arêtes, indique clairement qu'il y a eu autrefois sur les lieux une fabrication considérable de ces objets. Si l'on adopte l'hypothèse de ceux qui veulent la faire remonter au delà des temps historiques, il faut admettre qu'il existait sur les bords de l'antique vallée de la Somme une peuplade quaternaire occupée à tailler des haches par milliers. Comme évidemment elle ne pouvait pas toutes les consommer, elle en expédiait sans doute aux autres peuples quaternaires des pays voisins. Mais s'il en a été ainsi, pourquoi cette population industrielle de l'ancien monde n'a-t-elle laissé d'autre trace de son existence que ces cailloux grossièrement façonnés? Pourquoi surtout ne trouve-t-on pas des ossements humains dans le diluvium? Leur absence est d'autant plus étonnante, qu'il n'est pas rare d'y rencontrer des restes d'éléphants, de rhinocéros et d'autres animaux. Si des hommes assez civilisés pour s'occuper de commerce ont vécu sur les bords de la Somme au commencement de la période quaternaire, ils ont dû y construire des habitations, et celles-ci se verraient aujourd'hui dans le sein du diluvium qui plus tard a comblé la vallée; elles y seraient même parfaitement conservées. Or jamais ce dépôt n'a présenté le moindre vestige d'une habitation, ni même d'autres produits de l'industrie humaine, que des objets en silex. Une autre considération vient fortifier tous ces motifs de doute. Des silex travaillés, pareils à ceux que l'on prétend être diluviens, ont été trouvés dans une position telle, qu'on est obligé de leur attribuer une origine moderne. M. Toillez, archéologue et ingénieur à Mons, possède une collection de quatre cents haches qui, pour la plupart, sont brutes et ne diffèrent pas sensiblement de celles de Saint-Acheul; cependant elles ont été toutes recueillies à la surface du sol. Est-il admissible que des produits aussi semblables aient été fabriqués les uns au commencement de la période quaternaire, les autres pendant la période actuelle, alors qu'un intervalle de temps immense a séparé les deux époques? A toutes ces difficultés on ne peut opposer qu'un seul fait, celui de l'absence de tout remaniement apparent dans le diluvium; mais ce fait n'est point une raison péremptoire, car on peut l'expliquer d'une manière plausible.

« Plaçons à l'origine des temps historiques la fabrication des haches que tout annonce avoir eu lieu autrefois dans la vallée de la Somme. Il est certain que les hommes occupés à ce travail n'ont pas été obligés d'aller bien loin pour se procurer la matière première qui leur était nécessaire. En creusant dans le sol à une médiocre profondeur, ils y ont trouvé un grand choix de silex tout prêts à être taillés. C'est même probablement la raison pour laquelle ce genre d'industrie a pris naissance dans le pays. L'exploitation des silex pouvait se faire de deux manières, par puits ou par galeries. Le premier moyen était le plus coûteux, puisqu'il fallait traverser le diluvium brun argilo-sableux avant d'atteindre les cailloux, et que la sortie des déblais devait avoir lieu verticalement. L'exploitation par galeries horizontales, ouvertes sur le flanc de la vallée en profitant des escarpements, était évidemment préférable. Le creusement de ces anciennes galeries est si peu invraisemblable, qu'aujourd'hui encore on le pratique pour l'extraction du gravier. J'en ai vu une à Saint-Acheul, et j'ai mesuré approximativement ses dimensions; elle avait six mètres de longueur sur un mètre quatre-vingt-dix centimètres de haut et deux mètres de large. Cette galerie se maintenait bien sans étais. On peut admettre qu'autrefois les excavations avaient moins de largeur et de hauteur, ce qui les rendait encore plus solides.

« Les silex fraîchement extraits et non privés de leur eau de carrière sont bien plus faciles à travailler que ceux dont la dessiccation est avancée. Il est probable par conséquent que les anciens exploitants ébauchaient dans l'intérieur même de leurs galeries les haches destinées à être polies. Après ce premier travail, on faisait sans doute un triage; les pièces les plus informes, jugées impropres à la vente, étaient rebutées et laissées sur place. Lorsqu'à la longue les galeries, qui avaient servi à la fois d'ateliers d'exploitation et d'ébauchage, se sont éboulées, les silex dégrossis, abandonnés sur le sol, ont été enveloppés de tous côtés par le terrain d'où ils avaient été extraits. En supposant que les éboulements se soient propagés jusqu'à la surface, le diluvium supérieur argilo-sableux a dû s'abaisser un peu, parallèlement à lui-même, sans se mêler en aucune manière avec le diluvium gris caillouteux. Si les choses se sont passées ainsi, il est certain qu'au bout de quelque temps toute trace de remaniement a dû être complétement effacée. Cette explication s'accorde bien avec la forme tellement grossière des silex déterrés qu'il est difficile de comprendre qu'on ait pu les utiliser dans cet état; elle est confirmée par une autre particularité jugée sans importance, et qui cependant en a beaucoup. M. Albert Gaudry, cité plus haut, a remarqué que les neuf silex travaillés découverts en sa présence étaient pour la plupart sensiblement au même niveau (*Comptes rendus*, t. XLIX, p. 466). N'était-ce pas le niveau d'une ancienne galerie? »

SCIPION GRAS.

(Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*)

Lettre de M. Bulliot, président de la Société Éduenne, à M. A. Bertrand.

Je ne sais si vous vous rappelez les fragments de poterie dont j'eus l'honneur de vous entretenir en vous adressant les dessins et le catalogue des bronzes trouvés à Savigny le Vieux, près Autun, et dont la *Revue* a parlé en novembre dernier. Le reste du vase qui contenait ces objets fut soumis à M. Riocreux, et comparé par lui aux fragments analogues du Musée de Sèvres. J'ai l'honneur de vous transmettre sa réponse, qui, sans donner une date précise, renferme au moins une indication précieuse, en attendant que des faits plus nombreux permettent de fixer d'une manière positive l'âge de ces objets, encore si incertain. « Par la nature de sa pâte, « dit M. Riocreux, le *dolium* dont vous m'avez envoyé un fragment ne me « paraît pas devoir remonter plus haut que le second siecle de notre ère, « ni pouvoir être attribué à la *fabrication romaine* proprement dite, encore « moins à la période franque. A mon avis, il doit être l'œuvre d'un *potier* « *gaulois* quelque peu instruit des procédés romains, mais conservant « pourtant en partie ceux particuliers à sa nation. Ceci dit, au point de « vue de ma spécialité, il appartient aux archéologues mieux qu'à moi « peut-être d'en fixer exactement l'époque, eu égard à la nature des us- « tensiles et objets de parure qu'il renfermait dans ses flancs, et dont la « *Revue archéologique* a donné la description en novembre dernier. Je serais « heureux que la date que j'assigne à ce vase pût coïncider avec celle que « l'on pense pouvoir assigner aux objets qu'il contenait. »

L'échantillon soumis à M. Riocreux présente, vous le voyez, des conditions de fabrication toutes particulières. La date du deuxième siècle, donnée par le savant directeur de Sèvres, n'infirme point l'origine gauloise de nos bronzes. On comprend que, plus d'un siècle après la conquête, les populations indigènes aient conservé dans la Gaule l'usage de leurs anciennes parures, et que des objets antérieurs soient restés dans les familles comme un héritage ou comme un souvenir des ancêtres. Il est néanmoins important de fixer provisoirement le renseignement qui nous est fourni, en espérant que d'autres viendront s'y joindre et finiront par éclairer complétement la question.

Notre musée sort de terre. Nous n'avons pu trouver le terrain solide; il y a au moins vingt-cinq pieds de remblais et d'alluvions. L'espace ayant été en cimetière au moyen âge, nous n'avons rien trouvé d'intéressant, sauf deux gros murs romains, inattaquables, que nous avons respectés, bien entendu, comme tous nos devanciers l'avaient fait. Nous avons acquis près de là une margelle de puits des plus singulières. Les angles sont sculptés. A l'un est un joueur de musette avec un enfant frappant sur un tambourin. Plus loin un personnage avec un *poculum* et un verre à boire; le troisième angle est fruste, et le quatrième n'a jamais été taillé. Tout cela est très-barbare et mutilé. Je me demande si on ne se serait pas servi d'un énorme chapiteau romain pour en faire une margelle en forant l'intérieur; mais

je ne vois guère à quel monument il aurait pu appartenir. Ensuite le personnage au *poculum* ressemble tellement à ceux de nos tombeaux romains, que je ne puis non plus le rattacher à une autre époque. Cette pièce est, dans tous les cas, malgré son mauvais travail, d'un intérêt singulier.

J'ai l'honneur d'être, etc. J. G. Bulliot.

Lettre de M. H. Martin au directeur de la Revue.

Monsieur,

Vous avez inséré dans un des derniers numéros de votre *Revue archéologique* une note de M. Vivien de Saint-Martin, dans laquelle ce savant distingué défend contre moi l'authenticité et l'importance historique du nombre de 1,903 ans, pour la durée des observations chaldéennes qui auraient été envoyées de Babylone en Grèce par Callisthène, s'il fallait en croire le témoignage de Porphyre cité par Simplicius. Mon honorable contradicteur déclare que, dans les analyses qui ont été publiées de mon mémoire (lu à l'Institut le 21 février dernier), il n'a trouvé que des *assertions sans preuves*. En effet, ces analyses ne contiennent guère que des conclusions sommaires. Quant aux *preuves*, elles se trouvent *dans le mémoire même*, qui, je l'espère, ne tardera pas très-longtemps à être publié. En attendant cette publication, qui sera peut-être moins prompte que je ne le désirerais, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer dans votre excellente *Revue* la courte note suivante, dans laquelle les *preuves* de mes *assertions* sont, non pas données, mais assez *indiquées* pour qu'on voie bien que les conclusions de mon mémoire ne reposent pas sur des hypothèses en l'air, pour lesquelles je n'aurais pas plus de goût que mon savant contradicteur.

Veuillez agréer, etc. Th. H. Martin,
Correspondant de l'Institut.

Note extraite d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 21 février 1862 par M. Th. Henry Martin, *correspondant de l'Institut.*

De nombreux textes établissent qu'en général dans l'antiquité les partisans de l'astrologie et les néoplatoniciens attribuaient aux observations chaldéennes et égyptiennes conservées par l'écriture des antiquités monstrueuses, qui, disaient-ils, avaient été nécessaires pour fonder l'astrologie sur l'expérience. Par exemple, Pline dit que les observations astronomiques gravées sur des briques en Assyrie remontaient à 490,000 ans suivant l'astrologue chaldéen Bérose et suivant Critodème, et à 720,000 ans suivant Épigène : d'où Pline conclut que l'antiquité de l'écriture est si prodigieuse, qu'on peut la considérer comme *éternelle*. Cette conclusion montre évidemment qu'au moyen âge un trait horizontal signifiant *millium* a été omis, à dessein ou par mégarde, au-dessus des lettres numérales latines, dans les manuscrits de Pline, où on

lit DCCXX *annorum* et CCCCXC, au lieu de DCCXX (720,000) *annorum*, et CCCCXC (490,000).

Simplicius, dans un passage de son commentaire sur le traité *Du ciel* d'Aristote, d'après tous les manuscrits du texte grec original de ce commentaire, déclare qu'il a entendu dire que les observations astronomiques des Égyptiens remontent à 630,000 ans, et celles des Chaldéens à 1,440,000 ans.

Dans un autre passage du même commentaire, d'après tous les manuscrits du texte original, Simplicius dit que Callisthène a envoyé de Babylone en Grèce, à la prière d'Aristote, des observations chaldéennes, et que, suivant Porphyre, les observations ainsi envoyées embrassaient une période de 31,000 ans jusqu'aux temps d'Alexandre le Macédonien. Porphyre, seule autorité citée ici par Simplicius, était néoplatonicien et grand partisan de l'astrologie. C'est évidemment là une de ces fables que les astrologues faisaient valoir en faveur de leur science, et par lesquelles Porphyre, Proclus et les néoplatoniciens en général exaltaient le savoir antique et surnaturel des Chaldéens instruits par leurs dynasties divines. Ces observations de 31,000 ans, transmises, disait-on, aux Grecs, n'étaient qu'une bien faible partie de celles qu'on attribuait aux Babyloniens.

Quant à Aristote, que Simplicius n'aurait pas manqué de citer ici s'il l'avait pu, et qui se tait sur ce point dans des passages de ses œuvres où il aurait eu l'occasion toute naturelle d'en parler, on peut affirmer qu'il n'a jamais écrit un mot sur ces observations envoyées, disait-on, de Babylone sur sa demande. S'il les avait réellement reçues, il les aurait transmises aux astronomes grecs, à qui elles sont restées parfaitement inconnues, quoique Simplicius suppose expressément qu'ils en avaient profité. Les observations chaldéennes dont les astronomes grecs se sont servis ne remontaient pas au delà de l'ère de Nabonassar, c'est-à-dire de l'an 747 avant notre ère : en citant des observations chaldéennes qui appartiennent aux premiers temps de cette ère babylonienne, Ptolémée déclare qu'elles sont *au nombre des plus anciennes que l'on possède*. Les Chaldéens avaient fait certainement des observations avant l'ère de Nabonassar; mais Bérose et Cornelius Alexander affirment que Nabonassar détruisit tous les documents historiques antérieurs à son temps; et si les observations astronomiques ne furent pas comprises dans la destruction, elles devaient être datées par années des règnes, dans une chronologie inextricable, qui les aurait rendues inutiles pour les astronomes grecs.

Voilà les faits antiques. Maintenant voici l'origine d'une erreur moderne, à laquelle il faut renoncer, quoiqu'elle ait trouvé place dans des systèmes très-savants et très-ingénieux. Au treizième siècle, le moine Guillaume de Meerbeke, traduisant en latin le commentaire grec de Simplicius, a été sans doute scandalisé de l'antiquité *hétérodoxe* des observations chaldéennes. Dans le passage sur les observations envoyées de Babylone en Grèce par Callisthène, il a réduit le nombre de 31,000 ans à 1,903 ans, pour avoir une date postérieure au déluge de Noé : pour cela, il lui a suffi de supposer un très-léger changement dans les lettres numérales grecques. Plus tard, un inconnu a traduit en grec la traduction latine de Guillaume de Meerbeke avec ses fautes et ses contre-sens, en fabriquant de mauvais vers pour remplacer ceux qui se trouvaient cités par Simplicius. Cette traduction grecque, publiée par les Alde, a passé pour le texte original jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle. C'est ainsi que le nombre apocryphe de 1,903 ans est entré depuis longtemps dans des systèmes chronologiques sur l'Assyrie, et il a continué d'être employé à cet usage jusqu'en 1862 inclusivement, quoique le texte authentique, où on lit 31,000 ans, ait été publié en 1836.

M. Lepsius tient beaucoup à garder le nombre de 1,903 ans. Ce savant *suppose* que

ce nombre avait été lu par Guillaume de Meerbeke dans un ancien manuscrit aujourd'hui perdu, et qu'il a été transformé en 31,000 dans tous les manuscrits actuels par une erreur de lecture des copistes. Mais cette *supposition* est de la plus haute invraisemblance, puisque le nombre de 31,000 ans est d'accord avec les opinions de Simplicius et de Porphyre, tandis qu'il est contraire aux croyances des copistes du moyen âge, qui certes ne l'auraient pas inventé, et aux croyances du moine Guillaume de Meerbeke, qui avait un motif de religion mal entendue pour le changer.

D'ailleurs la supposition de M. Lepsius est réfutée péremptoirement par un fait que ce savant n'a pas connu ou n'a pas remarqué. Dans sa traduction latine de l'autre passage du commentaire de Simplicius, au lieu de 630,000 ans pour les observations égyptiennes, et de 1,440,000 ans pour les observations chaldéennes, le moine Guillaume de Meerbeke a mis seulement 5,000 *ans* pour les premières, et *plus encore* pour les secondes. Ce double changement, purement arbitraire et *qu'aucune différence de lecture des lettres numérales ne peut expliquer,* a été évidemment imaginé par le moine traducteur, afin de ne pas faire remonter ces observations plus haut que la *date de la création du monde d'après les Septante.* Le traducteur grec de la traduction latine a jugé à propos de réduire encore les 5,000 ans de Guillaume de Meerbeke à 2,000 ans, évidemment pour ne pas attribuer aux Égyptiens et aux Chaldéens des observations *antérieures au déluge.* C'est ce nombre de 2,000 ans qui figure dans l'édition aldine du texte grec apocryphe, tandis que le nombre de 5,000 ans figure dans les éditions et dans les manuscrits de la traduction latine du moine du treizième siècle, et le nombre de 630,000, avec celui de 1,440,000 ans, dans tous les manuscrits et dans l'édition du texte grec authentique.

Si le commentaire même de Simplicius avait été imprimé au seizième siècle, au lieu de la traduction grecque d'une traduction latine infidèle, le nombre apocryphe de 1,903 ans ne serait jamais entré dans les systèmes chronologiques modernes, d'où, malgré tous les regrets, il faudra pourtant bien le bannir. Car, en pareille matière, la *prescription* ne peut pas être admise.

Rennes, le 12 juin 1862.

PONT-SAINT-MARTIN

LES

VOIES ROMAINES

DE LA VALLÉE D'AOSTE

Au moment où, de toute part, se multiplient les études sur les voies créées par les Romains; au moment où une commission due à l'initiative impériale travaille sans relâche à déterminer la topographie de la Gaule, il nous semble que c'est un devoir pour chacun de dire ce qu'il a vu, ce qu'il a appris, et de participer ainsi, dans la mesure de ses forces, à la grande œuvre qui s'accomplit.

Notre intention est d'entretenir aujourd'hui nos lecteurs de la voie romaine qui traversait la vallée d'Aoste. Parler de ce pays, c'est presque parler de la France, car nous ne devons pas oublier que la vallée d'Aoste, en contact à cette heure avec notre territoire par une frontière de plus de soixante-dix kilomètres, a fait partie de la province gauloise des Alpes Graïes et Pennines, qu'elle a été gouvernée par les rois mérovingiens et par les rois carlovingiens. Il faut aussi nous rappeler que, sous le règne de Napoléon Ier, cette belle vallée formait le département de la Doire. La voie du val d'Aoste franchissait les Alpes et mettait en communication le nord de l'Italie, d'un côté avec Vienne, capitale de la province viennoise, de l'autre côté avec le pays des Helvètes, Strasbourg et Mayence. Elle partait d'Ivrée « Eporedia, » remontait le cours de la Doire-Baltée et arrivait à Aoste « Augusta Prætoria, » où elle se divisait en deux branches. L'une de ces branches continuait à remonter la vallée de la Doire pour aboutir au petit Saint-Bernard « in Alpe Graïa, » redescendre à « Bergintrum, » à Moustiers « Darentasia, » et arriver enfin à Vienne. L'autre branche gravissait la vallée du Buthier, s'élevait jusqu'au

col du grand Saint-Bernard « in summo Pennino, » et gagnait directement Mayence, en passant par Martigny « Octodurum, » Avenche « Aventicum, » Augts « Augusta Rauracorum » et Strasbourg « Argentoratum. »

Disons en quelques mots qu'Ivrée était reliée avec Rome par une route qui traversait Verceil, Novare, Milan, Lodi, Plaisance, Parme, Modène, Bologne, Faenza, et se rattachait à Rimini à la grande voie Flaminienne. Il ne nous appartient pas de discuter les différences que nous avons remarquées entre la Table Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin; nous croyons cependant qu'il n'est pas inutile de les mettre ici en regard, en les comparant aux distances actuelles entre des points restés certains; on sera convaincu, nous le croyons, du peu de confiance qu'il faut avoir, du moins en ce qui concerne le parcours des vallées des Alpes, dans ces chiffres altérés, sans aucun doute, par tous les copistes qui se sont succédés.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN			TABLE THÉODOSIENNE		
Route de Milan à Vienne.			*Route de Milan à Vienne.*		
Eporedia	m. p. m.	XXXIII	Eporedia	m. p. m.	XXXIII
Vitricium (1)	m. p. m.	XXI	Vitricio	m. p. m.	XXI
Augusta Prætoria	m. p. m.	XXV	Augusta Prætoria	m. p. m.	XXVIII
Arebrigium	m. p. m.	XXV	Arebrigium	m. p. m.	XXV
Bergintrum	m. p. m.	XXIIII	Ariolica	m. p. m.	XVI
			In Alpe Graïa	m. p. m.	VI
			Bergintrum	m. p. m.	XII
Route de Milan à Mayence.			*Route de Milan à Mayence.*		
Eporedia	m. p. m.	XXXIII	Eporedia	m. p. m.	XXXIII
Vitricio	m. p. m.	XXI	Vitricio	m. p. m.	XXI
Augusta Prætoria	m. p. m.	XXV	Augusta Prætoria	m. p. m.	XXVIII
Summo Pennino	m. p. m.	XXV	Eudracinum	m. p. m.	XXV
			Summo Pennino	m. p. m.	XIII

Nous voyons donc l'Itinéraire d'Antonin nous donner, sur la

(1) Dans un second itinéraire, intitulé route de Milan à Strasbourg, par Darentasia, la distance entre Ivrée et Verrès est cotée XXXI; erreur de dix milles. Cependant l'Itinéraire d'Antonin peut être considéré comme ayant eu une grande autorité, puisque l'anonyme de Ravenne, au VIIe siècle, indiquait dans sa « Cosmographia » les stations dans le même ordre: « Item juxta Alpes est civitas quæ dicitur Graïa; item Arebribium; item Augusta Predula; Bitricium; Eporeia. » Le géographe

route du petit Saint-Bernard, entre « Arebrigium » et « Bergintrum, » une distance de vingt-quatre milles, et la Table Théodosienne compter dans ce même trajet deux stations intermédiaires et une distance totale de trente-quatre milles. Sur la route du grand Saint-Bernard, l'Itinéraire d'Antonin marque vingt-cinq milles d'Aoste « in summo Pennino, » la Table Théodosienne indique une station intermédiaire, et donne comme distance totale trente-huit milles. Comment expliquer des différences aussi considérables? Nous ne signalerons qu'en passant la petite variante de trois milles dans la distance entre Verrès et Aoste.

Comparons maintenant les distances actuelles avec les mesures données par ces ouvrages, entre des points incontestés et incontestables tels qu'Ivrée, Aoste, le grand Saint-Bernard et le petit Saint-Bernard. D'Ivrée à Aoste on compte aujourd'hui soixante-trois kilomètres : l'Itinéraire d'Antonin donne quarante-six milles, soit soixante-huit kilomètres, et la Table Théodosienne quarante-neuf milles, soit soixante-douze kilomètres et demi. Entre Aoste et le grand Saint-Bernard, la distance par la route actuelle est de vingt-sept kilomètres; l'Itinéraire d'Antonin compte vingt-cinq milles, soit trente-sept kilomètres, et la Table Théodosienne trente-huit milles, soit cinquante-six kilomètres. Entre Aoste et le petit Saint-Bernard, on compte aujourd'hui cinquante-deux kilomètres; la Table Théodosienne marque quarante-sept milles, soit soixante-neuf kilomètres et demi. Les rectifications modernes dans le tracé de la route n'ont pas pu abréger le parcours dans des proportions aussi grandes; il faut donc forcément admettre des erreurs de copie. Laissant à de plus dignes le soin d'élucider la question, nous parlerons simplement de ce que nous avons vu et étudié à plusieurs reprises avec toute l'attention dont nous sommes capable, et nous ferons connaître les monuments qui, debout encore à cette heure, jalonnent la voie de la vallée d'Aoste, sans laisser un champ bien large ouvert aux hypothèses. En matière d'archéologie, nous sommes porté à croire uniquement à ce que nous touchons; en fait de routes, de scrupuleuses investigations opérées sur le terrain lui-même ne constituent-elles pas les meilleurs arguments à invoquer?

D'Ivrée à l'entrée de la vallée, il ne reste aucun vestige de la voie

Guy, qui copia l'anonyme de Ravenne, suit encore le même ordre, seulement il altère encore les noms; Aoste devient « Augusta Preduria, » Ivrée devient « Eporegia. »

romaine; un nom de village est seul demeuré comme un souvenir de l'antiquité, c'est le nom de Settimo Vittone, qui dérive évidemment de « ad septimum lapidem; » en effet, la distance entre Ivrée et ce bourg est bien exactement de sept milles romains.

A Pont-Saint-Martin « ad Pontem » la scène change et l'explorateur se trouve en face de l'un des plus beaux spécimens de l'art antique, de l'art parvenu à son apogée. Car, ce qu'il y a de plus remarquable dans cette voie de la vallée d'Aoste, c'est qu'elle a été construite pour ainsi dire tout d'une pièce, à la même époque, au temps d'Auguste (1), après la victoire suprême de Terentius Varro Murena sur les Salasses, ces héroïques montagnards qui avaient lutté plus d'un siècle contre Rome pour conserver leur indépendance. A Pont-Saint-Martin, la voie avait à traverser le torrent l'Hellex, qui descend du Mont-Rose et se précipite dans la Doire : il fallut jeter un pont. Ce monument subsiste encore, intact jusqu'ici, mais menacé d'une entière et peut-être prochaine destruction, si l'on n'avise promptement au moyen de le consolider. Le pont se compose d'une seule arche à plein cintre, de trente-cinq mètres soixante-quatre centimètres d'ouverture (2); son élévation et sa hardiesse sont vraiment étonnantes. Les pieds-droits, qui reposent des deux côtés sur de larges bases de rochers, et la voûte de l'arche sont construits en pierres taillées très-régulièrement. L'architecte a eu l'heureuse idée de diviser les culées, bâties en maçonnerie ordinaire, par quatre bandeaux en pierres de taille, étroites, disposées horizontalement et en saillie. Cet ornement, si simple en apparence, suffit cependant pour donner une grande élégance à cette partie de la construction. Le tablier est formé par de larges dalles. Malheureusement ce dallage n'est point entretenu, et les infiltrations d'eau pluviale jointes à la disposition de la voûte construite par assises de pierres indépendantes l'une de l'autre, peuvent hâter le moment où le pont s'écroulera, en s'ouvrant comme un grand éventail. Quelques chaînes en fer armées d'ancres, et le rejointoiement du dallage, préviendraient un irréparable désastre et épargneraient de stériles regrets à ceux

(1) Nous sommes persuadé que les Romains avaient tracé un chemin dans la vallée longtemps avant la conquête définitive ; c'était pour eux une nécessité stratégique ; mais cette route avait été plus tard améliorée et transformée en voie de premier ordre. Tous les travaux d'art, comme on dirait aujourd'hui, sont construits dans le même style, et c'est le style du siècle d'Auguste.

(2) M. le chevalier Ch. Promis a pris les mesures de tous les monuments de la Vallée ; c'est à lui que j'emprunte ce détail.

DONNAS

dont l'incurie aura laissé consommer la ruine de ce beau monument.

De Pont-Saint-Martin à Donnas nous n'avons trouvé aucune trace de la voie, malgré l'espoir que nous avait donné l'état de conservation du pont que nous venons de décrire ; mais à Donnas, quel spectacle nous attendait! Après avoir traversé le bourg dans toute sa longueur et dépassé les dernières maisons, nous sommes arrivé devant un travail si grandiose qu'on dirait l'œuvre d'un peuple de géants. Que le lecteur se figure une route de deux cent cinquante pas au moins, entièrement taillée dans le rocher qui, en cet endroit, descendait d'un seul bloc du haut de la montagne jusque dans la rivière. Nous avons dit taillée, et nous aurions dû nous servir du mot ciselée, car la muraille qui se dresse à une grande élévation, formant un angle droit avec le sol de la route, est travaillée avec un tel soin, qu'on la dirait destinée à recevoir le poli. De nos jours, le voyageur qui parcourt les routes ouvertes dans les montagnes admire la prodigieuse audace et la science de nos ingénieurs, en oubliant peut-être qu'ils ont à leur service la poudre à canon, ce puissant auxiliaire à qui rien ne résiste. Quel sentiment éprouverons-nous donc à Donnas, lorsque nous constaterons que les Romains ont détruit avec le fer seul l'obstacle qui s'opposait à leur passage? Mais il fallait soutenir cette montagne dont on avait sapé la base, et ces maîtres habiles ont réservé à l'entrée de ce magnifique chemin, dans la masse même du rocher, une arcade monumentale qui sert à la fois de porte et de contre-fort. Cette arcade représente exactement les procédés qu'on aurait suivis pour la construction d'un édifice de ce genre. Les surfaces du rocher sont taillées avec précision, et l'on a poussé l'imitation jusqu'à simuler les joints de coupe de pierre sur le cintre de la voûte.

A quelques pas de cette arcade, on voit une colonne milliaire, haute de plus de deux mètres et prise aussi dans le roc auquel elle est adhérente, n'ayant été sculptée qu'en trois-quarts de bosse, si l'on peut parler ainsi. Le chiffre XXX est gravé très-distinctement sur la face antérieure de la colonne; le surplus de l'inscription est illisible, mais ce nombre se rapporte à peu près à la distance qui sépare Aoste de ce point (1).

(1) D'Aoste à Donnas, la distance est de quarante-six kilomètres; l'Itinéraire d'Antonin donne de Verrès à Aoste vingt-cinq milles, et en comptant six milles de Verrès à Donnas, ce qui est la vérité, car il y a entre ces deux points près de neuf kilomètres, on arrive au chiffre total de trente et un milles, qui font quarante-six kilomètres moins cent vingt mètres. La colonne devait donc porter le chiffre XXXI, ou le chiffre XXXIV, si l'on s'en rapporte à la Table Théodosienne, qui marque, entre Aoste et Verrès, vingt-huit milles au lieu de vingt-cinq.

Ici comme à Pont-Saint-Martin, il faut s'affliger et déplorer le peu de respect des ingénieurs piémontais envers des monuments historiques de cette importance. Pour faciliter les travaux de la route nouvelle qui passe au-dessous de la voie romaine, ils ont entamé la base de cette superbe arcade, sans penser qu'en l'affaiblissant ainsi on en pouvait précipiter la ruine. Cependant, Turin possède bon nombre de savants archéologues, fiers à juste titre des monuments de leur pays. Puisse cet écrit passer sous leurs yeux et les décider à s'opposer de tout leur pouvoir à d'aussi tristes mutilations!

A l'entrée de la bourgade de Bard, du côté du nord-ouest, on voyait, il n'y a pas encore deux ans, une arcade semblable à celles dont nous parlerons plus loin. L'arcade de Bard était bâtie en grand appareil, avec des matériaux de premier choix; la voie passait là, cette arcade faisait partie du mur de soutènement. Maintenant il ne reste plus rien; ces ingénieurs, dont nous constations l'imprudence il n'y a qu'un instant, ont jugé à propos de faire sauter toute cette partie de la muraille antique, afin de ne pas détourner de quelques mètres le tracé de la route neuve.

De Bard à Verrès « Vitricium, » petite ville bâtie sur l'emplacement de la station romaine, on ne rencontre aucun vestige de la voie; de Verrès jusqu'au défilé de Mont-Jovet, même incertitude, même absence de toute trace. Il est à croire cependant que la voie antique ne suivait pas la gorge étroite où s'engage la route actuelle, construite en 1771 par les ordres du roi Charles-Emmanuel III, à travers un chaos de rochers énormes, sur le bord d'un précipice effrayant. La voie romaine passait, selon toutes les probabilités, sur le plateau d'Émarèse qui domine le défilé de Mont-Jovet, vers l'est. Nous nous permettons cette supposition en présence des découvertes que l'on a faites à diverses reprises dans le sol de cette plaine élevée. On y a trouvé des traces non équivoques de constructions antiques, des quantités de poteries brisées, et huit ou dix statuettes en bronze (1). Des débris de cette nature ne peuvent guère avoir appartenu qu'au mobilier de riches villas; or chacun sait que les Romains fixaient volontiers leurs demeures de campagne à proximité des grandes routes.

A peu près à mi-chemin entre la gorge de Mont-Jovet et le bourg de Saint-Vincent, on rencontre les ruines d'un pont sur lequel la

(1) L'une de ces statuettes représente un affranchi coiffé du « Pileus; » elle est conservée à Aoste dans la collection de M. le prieur Gal.

PONT DE SAINT-VINCENT

(Restitution.)

PONT DE SAINT-VINCENT

(État actuel.)

voie franchissait le ravin profond qui coupe la colline en cet endroit. Ce monument, dont les restes attestent la magnificence, était construit sur un plan formé de trois lignes droites inscrites dans un arc de cercle, et présentait trois arches à plein cintre. Celle du milieu, élancée et largement ouverte, livrait seule passage aux eaux du torrent, tandis que les deux autres, plus étroites, s'ouvrant sur le rocher, servaient de contre-fort à l'arc central et maintenaient le remblai de la route. L'arche principale offrait une singularité de construction qu'il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer; les pieds-droits qui supportaient la voûte étaient eux-mêmes soutenus par des arceaux placés transversalement et assis sur le roc vif. Les maîtres qui avaient pris des dispositions aussi prudentes devaient se croire en droit d'espérer que leur œuvre résisterait à l'action destructive du temps; il n'en fut point ainsi. En mai 1839, la roche schisteuse sur laquelle reposait l'un des pieds-droits, sourdement minée par les eaux, s'affaissa sous son propre poids. Le point d'appui manquant ainsi d'un côté, l'arche centrale s'écroula tout entière et tomba d'un seul bloc dans le lit du torrent. Aujourd'hui encore, on peut voir des fragments énormes de la maçonnerie romaine couchés parmi les rochers qui entravent le cours du Syllan.

En parcourant un ouvrage d'une valeur réelle, contenant la description des monuments antiques épars sur le sol des anciens États sardes, et publié au commencement de notre siècle, nous avons retrouvé une vue du pont de Saint-Vincent. Cette lithographie, toute mauvaise qu'elle soit au point de vue de l'art, a néanmoins le grand mérite de l'exactitude; il est facile de s'en convaincre en la comparant avec les parties du modèle que l'événement de 1839 a laissées intactes. Nous donnons ici les deux vues : l'une représentant l'état actuel, l'autre reproduisant le dessin renfermé dans le livre que nous avons cité et montrant ce qu'était encore ce magnifique édifice vers l'année 1823 (1).

A Châtillon, la voie romaine était tracée au-dessous de la route actuelle; elle évitait ainsi la montée rapide qui conduit aujourd'hui au milieu du bourg. Les Romains avaient jeté sur le Marmore, torrent qui traverse Châtillon, un pont dont il ne reste plus que la voûte et les culées en pierres de taille. Ces solides culées, conservées comme si elles étaient construites depuis peu d'années, servent d'assise à un

(1) M. de Malzen, auteur de cet ouvrage, a pris les mesures du pont de Saint-Vincent; les voici : Hauteur de la clef de voûte au-dessus du niveau du torrent, dix-sept mètres vingt centimètres; ouverture de l'arche centrale, dix mètres.

pont moderne qui recouvre entièrement, mais cependant à distance, la voûte romaine. Châtillon était un lieu habité; on y a trouvé des débris antiques de toute espèce et trois inscriptions funéraires que le voyageur trouvera scellées dans les murs de l'église et du cimetière. Voici ces trois inscriptions :

De Châtillon à Aoste, il n'existe aucune trace formelle de travaux romains; des noms de villages et de bourgs témoignent seuls du passage de la voie, ce sont les noms de Diemoz « ad decimum lapidem. » Nus « ad nonum, » Sciettoz « ad sextum, » Quart « ad quartum. » Disons cependant qu'à Diemoz nous avons remarqué de grandes dalles antiques formant le soubassement des murs du presbytère et un sarcophage en granit qui sert aujourd'hui de bassin à la fontaine du village. Ajoutons qu'à Nus on a découvert des briques du plus grand modèle, des médailles appartenant à divers règnes, et que le château féodal du lieu est bâti dans beaucoup de ses parties avec des matériaux provenant de constructions romaines.

A l'entrée orientale de la cité d'Aoste, au milieu d'un faubourg appelé le « Pont de pierre, » il existe un pont romain construit dans l'axe de l'arc de triomphe et de la « Porte Prétorienne; » c'était là que venait aboutir la voie, c'était sur ce pont que l'on passait alors

PONT ROMAIN

(Faubourg d'Aoste)

le Buthier. Depuis cette époque, à la suite de l'une de ces convulsions si fréquentes dans les pays de montagnes, le torrent a reporté son lit vers le couchant, à l'endroit même où il coule aujourd'hui. Le pont antique, qui passait d'une rive à l'autre au moyen d'une seule arche, est maintenant aux trois-quarts enseveli sous des terrains d'alluvion. Cependant, en descendant sous l'arche même, il est facile d'en concevoir l'ampleur et d'apprécier tout le mérite de cette savante construction; la coupe des immenses blocs de poudingue qui forment la voûte et la précision avec laquelle ils sont joints, peuvent servir de modèle à tous les architectes de notre temps.

Le pavé de la voie romaine dans la traversée de la ville est à deux mètres environ au-dessous du niveau actuel du sol. En 1842, on en a découvert un tronçon considérable, alors que l'on exécutait des travaux importants dans l'ancienne église du couvent de Lorraine. On a constaté aussi, au-dessous de la voie, l'existence d'un égout (1) en maçonnerie qui suivait la rue romaine et recevait les eaux par des canaux empierrés. Les mesures de ce tronçon de voie, prises très-exactement, ont permis de déterminer la largeur de la rue romaine; elle était de neuf mètres quarante-six centimètres.

Les limites de ce mémoire nous interdisent d'insister sur la valeur archéologique de la cité d'Aoste. Nous nous bornerons à indiquer ici les murailles qui l'entourent en entier, son arc de triomphe si bien conservé, sa « Porte Prétorienne, » les ruines du théâtre et de l'amphithéâtre. Tous ces monuments appartiennent au temps où l'empereur Auguste envoyait ses trois mille colons prétoriens pour remplacer les vaillants Salasses, vendus comme esclaves ou exterminés.

D'Aoste au petit Saint-Bernard, les traces ne sont plus aussi nombreuses; pour rencontrer de nouveau quelques vestiges, il faut dépasser le village de Villeneuve, où l'on peut voir, scellée dans le mur du poste des carabiniers royaux, une très-belle inscription; nous la donnons à la page suivante.

Entre Villeneuve et Arvier, il existe plusieurs parties bien conservées de la voie antique. Ces restes sont situés à deux ou trois mètres au-dessus de la route actuelle et on peut les étudier sans se détourner un seul instant. Ils consistent en murailles épaisses construites en

(1) La hauteur de cet égout était de un mètre soixante-huit centimètres; sa largeur à la base de soixante-quatre centimètres; à la naissance de la voûte de quatre-vingt-trois centimètres; l'épaisseur des murs et de la voûte était de cinquante centimètres.

béton et revêtus d'un parement de pierres symétriquement taillées. Pour donner plus de solidité à ces murs destinés à soutenir la poussée des terres, ou bien pour favoriser l'écoulement des eaux d'infiltration, les Romains les avaient fortifiés, de distance en distance, par des arcades composées de lourdes pierres de taille. L'une de ces arcades, analogue à celle de Bard, s'offre parfaitement intacte au regard de l'observateur.

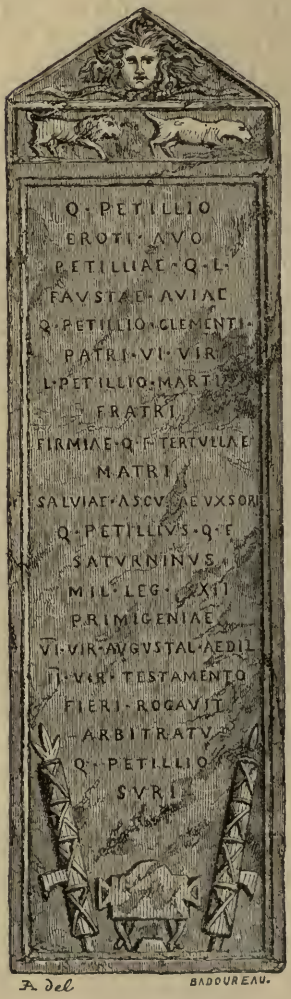

A Liverogne, village bâti au débouché de la vallée de Valgrisanche, la voie devait franchir le torrent qui en descend pour se joindre à la Doire; un pont fut jeté. C'est celui que l'on voit au nord et au-dessous du pont moderne sur lequel passe la route nouvelle. Il est bien évident que la voûte et le tablier du pont antique ont subi une complète métamorphose, mais les culées sont romaines, il n'y a point à en douter un seul moment.

A partir de Liverogne jusqu'au hameau de Pont-Serran, situé dans la vallée qui de La-Thuille « Ariolica » mène au petit Saint-Bernard, nous ne savons pas qu'à aucune époque on ait découvert la moindre trace de la voie. Cependant, il serait intéressant de connaître comment les Romains ont franchi le défilé que l'on nomme aujourd'hui « Pierre-taillée; » il serait important de fixer l'emplacement exact de « Arebrigium, » que les uns supposent à Derby ou au Villair, et les autres à Pré-Saint-Didier. Il serait curieux de savoir si la voie allait jusqu'à Courmayeur « Auri Fodinæ, » où les Romains avaient de nombreuses exploitations de mines, et si elle revenait ensuite, en contournant la base du mont Cramont, pour s'enfoncer dans la vallée qui conduit à La-Thuille. Nous nous plaisons à croire que des hommes savants et expérimentés comme ceux qui, à Paris, dirigent le mouvement de la science, pourraient résoudre ces problèmes; nous sommes convaincu que là où notre œil novice n'a rien su discerner, leur

regard exercé découvrirait la vérité, et nous appelons de tous nos vœux leur présence sur un terrain si digne de leurs études.

A Pont-Serran, les culées du pont sur lequel on traverse une des branches de la Doire sont un ouvrage romain.

Sur le plateau du col du petit Saint-Bernard « in Alpe Graïa, » on trouve des restes nombreux de constructions antiques. Débris de la mansion romaine consistant en substructions très-nettement visibles, restes très-effacés d'un temple, fût de colonne en marbre du pays, voilà ce qui attend l'explorateur, et ce qui prouve que là passait une voie très-fréquentée à cette époque, puisqu'elle réunissait deux grandes cités, Vienne et Milan.

Nous avons dit au commencement de cette notice qu'à Aoste même, la voie se divisait en deux branches; il nous reste donc à parler de la route qui remontait la vallée du Buthier et aboutissait au grand Saint-Bernard « in summo Pennino. » Ici, pas de monuments intermédiaires pour fixer des points de passage certains, comme le font des ponts, des restes de pavage ou des pans de murailles. On en est réduit aux conjectures pour le tracé de la voie entre Aoste et le grand Saint-Bernard. Nous sommes fort tenté de penser que cette voie s'embranchait à Aoste un peu en avant du pont sur le Buthier, et qu'elle remontait par la rive gauche de ce torrent, au lieu de suivre la rive droite comme elle la suit de nos jours. Voici les motifs qui nous ont amené à préférer cette opinion : nous n'avons pas entendu dire qu'à aucune époque on ait trouvé des débris romains sur la rive droite, avant d'être parvenu aux villages d'Étroubles ou de Saint-Rhémy; sur la rive gauche, au contraire, dans le vallon de La-Combe, à deux kilomètres d'Aoste, nous avons vu des substructions romaines qui pouvaient très-bien appartenir à une villa bâtie aux environs de la route; puis, nous avons étudié à Aoste deux inscriptions provenant du village de Roizan, où on les avait découvertes employées dans la maçonnerie du maître-autel de la paroisse. Ces deux inscriptions se trouvent aujourd'hui dans le vestibule d'une maison particulière de la ville. Nous les reproduisons ci-contre.

Roizan était certainement un lieu habité au temps des Romains, car il n'est pas possible d'admettre qu'on ait été chercher au loin des pierres pour bâtir une église de village, dans un pays où partout les matériaux abondent. A Roizan devait être la villa de la famille de C. Julius, nommé sur l'un de ces marbres avec ses quatre fils, parmi lesquels l'aîné se trouve aussi nommé sur une tablette votive en

bronze appartenant à la collection de l'hospice du grand Saint-Bernard. Nous répétons donc notre raisonnement, et disant que villa devait être placée à portée d'une voie de communication, nous cette concluons au voisinage de la voie romaine. Près de Roizan, la voie traversait le torrent de Valpelline, passait sous le village d'Allain « Alincum, » que nous retrouvons dans les plus anciennes

chartes du pays, gagnait Étroubles et Saint-Rhémy où se trouvait la station indiquée dans la Table Théodosienne sous le nom de « Eudracinum. »

A Saint-Rhémy, on a découvert une grande quantité de fragments de poterie et de briques, des médailles et des objets de diverse nature en bronze (1).

La montagne où la charité de saint Bernard, l'illustre apôtre des Alpes, a élevé le couvent qui porte son nom, était consacrée au dieu

(1) L'un de ces objets appartient à la collection de M. le prieur Gal : c'est une tête de Persée en bronze, en demi-bosse, dont le dessin est à la fois très-pur et très-élégant.

Penn avant la soumission des Salasses; plus tard, un temple romain fut érigé non loin de l'hospice, sur un emplacement nommé aujourd'hui encore le « Plan de Jupiter. » Les substructions du monument païen sont très-faciles à reconnaître.

Les Pères du Saint-Bernard ont réuni tous les objets découverts autour de l'hospice et autour du temple de Jupiter; cette collection d'antiquités romaines, médailles, anneaux, lampes, inscriptions votives à Jupiter Pennin gravées sur des plaques de bronze, établit d'une façon irrécusable que la voie romaine franchissait ce col dangereux, que c'est là, et point ailleurs, qu'il faut chercher le « summus Penninus. » Les tablettes de bronze prouvent que l'on n'entreprenait pas sans crainte, à cette époque, un semblable voyage, et que les dangers de la traversée du Saint-Bernard ont motivé des vœux « pro itu et reditu, » vœux que l'on s'empressait d'acquitter « in summo Pennino (1). »

Nous avons parcouru pied à pied la vallée d'Aoste et les vallées qui viennent y aboutir; nulle part nous n'avons découvert d'autres restes que ceux dont nous venons de parler; nous ne pouvons donc pas prendre, en terminant, d'autres conclusions que les conclusions suivantes. Il n'y a eu dans le val d'Aoste que deux voies romaines, celles dont les monuments attestent le passage, et qui, malgré toutes

(1) Il y a deux ans, nous avons fait hommage au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale de moulages en cire des ex-voto les mieux conservés; quelques-uns d'entre eux sont remarquables par la beauté des lettres.

les variantes admissibles dans le tracé d'un chemin de montagne, sont ramenées à des points indiscutables tels que les ponts. Il faut bien se garder de croire absolument aux distances accusées par les itinéraires anciens dans la description de cette partie des Alpes; car non-seulement ces ouvrages sont en contradiction les uns avec les autres, mais encore il est souvent absolument impossible de les faire concorder avec les mesures prises sur le terrain.

E. Aubert,

Membre de la Société académique du duché d'Aoste, etc.

NOTE

SUR

LE SENS DE QUELQUES MOTS

DE BASSE LATINITÉ

Les nombreuses recherches que j'ai dû faire dans les archives pour la publication des chartes provenant des abbayes et prieurés des diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier (1), m'ont fait connaître quelques mots de basse latinité qui ne figurent pas dans les glossaires. C'est sur ces expressions que je veux essayer de proposer, dans les pages qui suivent, une interprétation; si mes conjectures sont combattues, il en résultera une discussion que je désire, et qui aura pour résultat de fixer définitivement le sens des mots dont il va être question.

I. Romanum Britannie. — Par un acte de janvier 1254, Raoul la Perche et Jeanne sa femme vendent à l'abbaye de Saint-Aubin des Bois, diocèse de Saint-Brieuc, un herbergement situé « in hospitali de Establehon, » moyennant le prix de quarante livres. Les anciennes chartes relatives aux biens de l'ordre de Saint-Jean, en Bretagne, sont tellement rares, que je crois devoir donner ici la copie de l'acte de 1254 qui figure dans le cartulaire de Saint-Aubin, au folio 114; l'original même est conservé aux archives départementales des Côtes-du-Nord (2) :

Universis presentes litteras inspecturis, frater Petrus de Villa Dei, sancte

(1) *Anciens évêchés de Bretagne*, par MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, t. III et IV. (Diocèse de Saint-Brieuc.)

(2) Le cartulaire de Saint-Aubin donne à cet acte la date de 1244, mais je préfère adopter celle qui est dans la charte originale elle-même.

domus hospitalis Jerosolimitani in Romano Britannie tunc temporis preceptor humilis, salutem in domino. Noveritis quod, in nostra presencia constitutus, Radulphus la Perche, vendidit, cum consensu et bona voluntate et spontanea Johanne uxoris sue et heredum suorum, abbati et conventui Sancti Albini, Cysterciensis ordinis, Briocensis diocesis, herbergamentum suum situm in hospitali de Portu de Establehon, cum vinea sibi juncta, pro quadraginta libris currentis monete jam sibi solutis ; bannis factis, vendicionibus solutis et omnibus aliis que ad vendicionem pertinent rite et legitime actis; promisit eciam dictus Radulphus coram nobis per juramentum suum, quod contra hujusmodi vendicionem per se vel per alium non veniet in futurum. In cujus rei testimonium et munimen, ad peticionem dicti Radulphi et suorum, presentes litteras, salvo jure domus hospitalis, sigillo nostro duximus roborandas. Datum mense januario, anno Domini m°. cc° quinquagesimo quarto.

Le préambule de cette charte fait connaître le nom du seigneur supérieur dont relevait le bien aliéné par Raoul la Perche : c'était l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, représenté par frère Pierre de Vildé (1), précepteur *in Romano Britannie :* que doit-on entendre par ces mots?

L'hôpital de Establehon était une commanderie située dans la paroisse de Saint-Suliac, au diocèse de Saint-Malo, probablement au lieu où la carte de Cassini indique, sur la rivière de Rance, le port et le pont Saint-Jean. Ce bénéfice comprenait le bailliage de la Houssaye en Ploüer, celui de Vildé en Taden, celui de Pont-de-Terre en Pleudihen, et des maisons dans la ville de Dinan. Dès 1160, une longue charte de Conan IV, duc de Bretagne (2), mentionnait parmi les biens des hospitaliers « elemosine de Stablon et de Ponte Terre.»

Dans la partie de la Bretagne qui se trouve à l'est de la Rance, la langue bretonne disparut de bonne heure, si jamais elle y fut parlée d'une manière un peu générale. Dès la fin du treizième siècle, dans le diocèse de Saint-Malo, le roman était déjà répandu : j'ai retrouvé un assez grand nombre de chartes de cette époque rédigées en langue vulgaire ou romane.

Nous avons d'ailleurs des preuves qui établissent, au commence-

(1) Je traduis ainsi ce nom parce que deux paroisses du diocèse de Dol, Vildé-Bidon et Vildé-la-Marine, toutes deux à la présentation de l'ordre de Saint-Jean jusqu'en 1789, se nommaient en latin *Villa Dei.* Le commandeur Pierre ajoutait peut-être à son nom celui de la paroisse dont il était originaire. Cet usage était trop général pour que j'aie besoin de m'y arrêter ici.

(2) D. Morice, *Preuves*, I, 638.

ment du quinzième siècle, la persistance avec laquelle on distinguait la Bretagne bretonnante de celle où on parlait la langue vulgaire; outre le texte cité déjà, d'après Froissart, par M. Aurélien de Courson, je rappellerai un document officiel : c'est le compte des dépenses de Jean Mauléon, trésorier et receveur général du duché en 1420 : là, on remarque deux procureurs généraux, l'un, Jean Doguet, pour la *Bretaigne-Gallo*, l'autre, Jean de Benerven, pour la *Basse-Bretaigne* (1); Bretaigne-*Gallo*, dans le compte de Jean Mauléon, comme dans Froissart, indique clairement la partie de la province où on parlait français.

N'est-il donc pas permis de donner un sens analogue à la formule *Romanum Britannie?* Au milieu du treizième siècle on parlait latin et roman : frère Jean de Vildé n'était-il pas, par conséquent, précepteur de l'ordre de Saint-Jean dans les bénéfices situés dans la Bretagne où ne régnait pas exclusivement la langue bretonne?

II. Armorium Goloie. — Des chartes de l'abbaye de Beauport, au diocèse de Saint-Brieuc, mentionnent de 1250 à 1271 l'*Armorium Goloie*. Ainsi, en 1261, Geoffroi d'Yvias, « tunc temporis allocatus domini Golovie in armorio » apposait son sceau à une obligation consentie par Geoffroi, fils de Robert *de Landa*, de la paroisse de Plounez; en 1271, Nicolas d'Yvias, clerc, au même titre passait un acte d'obligation consenti par des paroissiens de Plouezec : la même année, et dans la même paroisse, un acte de donation était rédigé par Guillaume Brezel, bourgeois de Paimpol, « allocatus domini « Goloie *in armorio* tunc temporis. » Je citerai enfin le commencement d'une charte de 1250 qui est indispensable, à mon avis, pour fixer le sens du mot *armorium :*

« Universis, etc. Noveritis quod cum religiosi viri abbas et con-
« ventus de Bello Portu petebant a Gaufrido filio Jagou, Rivalleno
« filio suo primogenito, Guillelmo, Hugone et Alano ejusdem Gau-
« fridi filiis, costumam suam passagii piscium de armoria Goloie, ex-
« cepta costuma de Penpol, etc. (2) »

Le Goëllo, dont le chef-lieu féodal était Chatelaudren, formait un vaste *pagus* qui comprenait près du tiers du diocèse de Saint-Brieuc : il contenait plus de cinquante paroisses, dont douze sur le lit-

(1) Cf. Froissart, l. 1, c. 181, édition de Buchon; D. Morice, *Op. laud.*, tome II, col. 1226.

(2) Les défendeurs s'engagent, dans la suite de cette charte, à acquitter la coutume ou à fournir trois pitances chaque année à l'abbaye.

toral depuis l'embouchure du Trieu jusqu'à celle du Gouët, c'est-à-dire depuis Paimpol jusqu'à la forteresse de Cesson : ces douze paroisses se nommaient Paimpol, Plounez, Plouezec, Kérity, Lanloup, Plouha, Tréveneuc, Saint-Quay, Plourhan, Etables, Pordic et Plérin ; jusqu'à présent les trois premières seules sont mentionnées comme se trouvant sous la juridiction des alloués *in armorio Goloie*.

Les alloués étaient des officiers inférieurs aux sénéchaux ; alors que la charge de sénéchal du Goëllo était exercée par des chevaliers des premières maisons du pays, tels que les Coëtmen, les Goyon, les du Quelennec, l'emploi d'alloué était confié à des individus d'un ordre inférieur, à des clercs ou à de simples bourgeois. La sénéchaussée était donc subdivisée en plusieurs circonscriptions soumises à des alloués, et l'une de ces circonscriptions se nommait l'*armorium* de Goëllo.

Ici nous retrouvons deux mots purement bretons, *ar mor*, sur la mer, qui formèrent le nom d'Armorique, parfaitement juste pour désigner une presqu'île comme la Bretagne, environnée par la mer. Si nous jetons un coup d'œil sur la carte de Cassini, nous remarquons, sur la côte de Goëllo, plusieurs lieux qui conservèrent le souvenir de cette désinence bretonne : en Plouezec, par exemple, le village de *Larmor Isel;* dans la baie de Paimpol, un îlot porte le nom de *L'armor Bic;* en Pordic, je note la pointe de *Larmor*.

Je ne crois donc pas être trop hardi en considérant l'*armorium Goloie* comme une subdivision de la sénéchaussée de Goëllo comprenant les paroisses du littoral appartenant directement au sire du Goëllo. Dans la charte de Beauport, dont j'ai donné plus haut un fragment, l'abbaye, en réclamant la coutume du « passagium pis- « cium de armoria Goloie, » prétendait prélever un droit sur la pêche faite sur le rivage voisin. Par sa charte de fondation en 1202, le comte breton Alain, seigneur du Goëllo, lui avait aumôné la coutume des poissons « consuetudinem piscium, » et les moines ne voulaient pas laisser périmer une redevance alors importante.

III. Hastivellum. — C'est encore en Goëllo, d'après les anciens titres, que le droit indiqué sous cette dénomination paraît avoir existé : dix actes, de 1237 à 1242, mentionnent le *hastivellum*.

A la première de ces dates, des habitants de Goudelin, paroisse du diocèse de Tréguier, soutenaient contre l'abbaye de Beauport avoir le droit d'user d'une coutume locale établie probablement depuis longtemps. Cette coutume, favorable aux vassaux soumis à la dîme,

donnait à chacun d'eux la liberté de prélever dix ou douze gerbes, avant la cueillette de la dîme, sans avoir à subir celle-ci sur ce prélèvement : « quia talis erat consuetudo quod singuli ipsorum, de « messibus suis, *ad hastivellum suum*, debebant habere decem aut « duodecim guarbas, nec de illis decem aut duodecim guarbis red- « dere debebant decimas. » Le recteur de Plouagat-Chatelaudren, délégué de l'évêque de Tréguier, refusa de reconnaître l'authenticité de cette coutume : il décida que les paroissiens de Goudelin, vassaux de Beauport, ne pourraient plus, à l'avenir, prélever de gerbes sans le congé de l'abbé; de plus que dans ce cas ils étaient tenus d'en acquitter la dîme.

Dans le diocèse de Saint-Brieuc, le *hastivellum* était admis : le congé de l'abbaye n'était pas obligatoire, mais la dîme était due sur le blé prélevé ainsi; c'est ce qui résulte de ce passage d'un acte de 1242 : « nec removebimus de campis guarbas nostras amodo sine ipsorum « licencia, donec ab ipsis fuerint decimate, exceptis tamen sex garbis « *de hastivello* quas postea in alio blado nostro computabimus cum « eisdem. » — Des actes de 1239 et 1242 prouvent que dans les paroisses de Plouezec et d'Yvias ce prélèvement était fixé à six gerbes.

Maintenant, s'il m'est permis de proposer une conjecture sur la signification même du mot *Hastivellum*, voici ce que je hasarderai :

Dans la langue bretonne, les mots *hast*, *hasta*, signifient *précipitation* et se *hâter :* le mot qui nous occupe ne serait-il pas le nom du blé que le vassal ou colon se hâtait de rentrer avant la venue des dîmeurs? Ce blé ainsi prélevé sur la récolte ne représentait-il pas la provision indispensable pour l'usage personnel et journalier de l'agriculteur? — Cette coutume était d'autant plus équitable que, dans des actes de Beauport même, nous voyons prévoir le cas où les gens chargés de percevoir la dîme tardaient quelquefois à remplir leur mandat, et laissaient ainsi trop longtemps la récolte liée en gerbes dans les champs.

IV. Portus elemosine. — Les mots que je viens de transcrire n'ont pas encore été étudiés, je crois pouvoir l'affirmer, par les historiens bretons : je ne sais si dans d'autres provinces quelques érudits se sont occupés des ports d'aumône : j'avoue que les recherches assez multipliées auxquelles je me suis livré pour profiter des travaux des archéologues ont été sans résultat.

Dans plusieurs provinces de France et même à l'étranger, les

passages de rivières étaient confiés à des corporations religieuses desquelles dépendaient des ponts et des hôpitaux spéciaux; il y aurait à faire à cet égard un travail important, mais les documents indispensables sont encore probablement oubliés dans les archives ou dans des cartulaires (1).

Je rappellerai ici le grand hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, établi sur le territoire de la république de Lucques, et aux dépens duquel on entretenait des ponts, et principalement un passage sur l'Arno qui était gratuit pour les pauvres et pour les pèlerins. — Je rappellerai encore l'hôpital de Paris, dont la tradition attribue la fondation à Philippe le Bel, et qui devint l'église Saint-Jacques du Haut-Pas : on y voyait jadis la sépulture de Fr. Antoine Canu, « commandeur « général de l'hospital de Saint-Jacques du Haut-Pas au roïaume de « France, » mort en 1526. — N'oublions pas les frères pontifes d'Avignon qui, en 1278, se fondirent dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auquel ils donnèrent leur maison de Bonpas; et l'hôpital du Pont-Saint-Esprit établi vers le milieu du treizième siècle et desservi par « les prêtres blancs. »

Entre ces établissements destinés à assurer la sécurité des passages des rivières et les *ports d'aumône* de Bretagne, je crois qu'il existe une grande analogie : examinons d'abord les textes que j'ai pu réunir. — Dès à présent, notons que les *ports d'aumône* n'étaient souvent que des passages à bac.

D. Morice nous a conservé le testament, en date de l'année 1161, de André de Varède, qui léguait des sommes à plusieurs ponts : « Ponti « de Namnetis VI solidos; ponti de Gree... solidos; ponti de Loeto « X solidos. »

En 1249, Haissia, femme de Bertrand Paignon, de la paroisse de Pléhérel, léguait par testament quatre deniers aux ports du *Guelidou*, de *Establehon*, de *Jovente* et de *Dinart*. Sept années plus tard, par acte de dernière volonté, Geoffroi, sire de la Soraie, aumônait : « Sex « denarios apud Leguelido; sex denarios apud Establehon; sex de- « narios apud Dinart. » Rolland de Dinan, sire de Montafilant, léguait, en 1304, « portubus de Guelidou, de Jovente et d'Establehon,

(1) Grégoire, ancien évêque de Blois, en 1818, publia des *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou contructeurs de ponts*. Ce travail, qui corrige quelques erreurs commises par le P. Hélyot dans son *Histoire des ordres monastiques*, laisse encore cependant le sujet à traiter d'une manière plus complète. — Voyez aussi *Revue archéologique*, t. XV, article de M. A. Champollion.

« cuilibet eorum quinque solidos. » Enfin le sire de Saint-Denoual, en 1479, ordonnait, toujours par acte testamentaire, « qu'il soit poié « ès quatre ports de aulmone, scavoir le Guildeho, Juvante, Mor- « dreuc et Establehon, à chacun cinq deniers une foiz poyez. »

Les cinq ports d'aumône que la bienfaisance publique aidait de ses libéralités étaient les cinq passages à bac ou à bateaux qui, sur les rivières de Rance et de l'Arguenon, suppléaient à l'absence des ponts.

Le Guelidou était sur la rive gauche de l'Arguenon, dans la paroisse de Saint-Cast, vis-à-vis la forteresse du Guilledo, située sur l'autre rive dans la paroisse de Créhen : c'est encore un bac aujourd'hui. Ce passage est aussi appelé quelquefois « le passage de Penthièvre en Poudouvre (1); » au dix-septième siècle, le droit qui était payé par ceux qui traversaient l'Arguenon sur ce point, appartenait aux Carmes qui, en 1620, y remplacèrent les huit prêtres ou chapelains établis dans ce lieu en 1420 par Charles et Robert de Dinan.

Establehon était dans la paroisse de Saint-Sulliac, sur la rive droite de la Rance : ce passage appartenait aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi que je l'ai fait voir dans le premier paragraphe de cette note.

Dinart a toujours été un petit port qui servait au passage de la rive gauche de la Rance à Saint-Malo; en 1704, Jean Lavocat, seigneur de Saint-Enogat, paroisse dont Dinart dépendait, mentionnait dans son aveu « les droits de coutume, trespas et exercice de juri- « diction au port et havre de Dinart, auquel fief est dû par les bate- « liers pour debvoir de passage de Dinart à Saint-Malo, soixante sous « par an, qui sont reçus à la cueillette des rentes. » — Dans le voisinage de Dinart était une dépendance de Léhon qui porte encore sur les cartes de Cassini le nom de *Prieuré :* je ne sais si avant d'être absorbé par le seigneur féodal, le passage de Dinart, alors *port d'aumône*, n'aurait pas dépendu de Léhon : des pouillés du diocèse de Saint-Malo mentionnent une ministrerie de Saint-Jacques, pour la rédemption des captifs, qui aurait été établie en 1324 dans ce port.

(1) Le Poudouvre était un *pagus* breton qui formait un doyenné du diocèse de Saint-Malo, composé de vingt-quatre paroisses, subdivision de l'archidiaconé de Dinan. Il forma aussi une circonscription féodale sous le titre de vicomté de Poudouvre, qui subsista jusqu'au treizième siècle. Le Penthièvre proprement dit, *Penaver*, fut plus tard la châtellenie de Lamballe.

Jouvante, en Pleurtuit, était sur l'ancienne voie romaine de Corseuil à Saint-Malo.

Mordreuc, en Pleudihen, comme Establehon, appartint probablement aux hospitaliers de Saint-Jean qui, dans cette paroisse, eurent des propriétés dès le douzième siècle.

La riche collection de documents contenus dans les trois volumes de preuves éditées par D. Morice, ne m'a fourni aucun texte qui pût être joint à ceux que je donne dans cette notice; bien plus, les chartes dont j'ai extrait les legs et dons aux ports d'aumône sont exclusivement pris dans des documents émanés d'habitants du Penthièvre : tout à côté, dans le Goëllo, on léguait aux ponts; il est à remarquer que les cours d'eau du Goëllo, moins larges que ceux de la frontière orientale du Penthièvre, permettaient d'établir des moyens de communication plus commodes que les bacs.

En 1223, Guillaume le Borgne, sénéchal du Goëllo, inscrivait dans son testament un legs de quatre livres aux églises et aux ponts de Chatelaudren; plus, quarante livres à partager entre les églises, les ponts du Goëllo et la léproserie de Chatelaudren. Je manque, pour le moment, de renseignements sur le mode d'établissement et d'entretien des ponts en Bretagne au treizième siècle : ce texte cependant établit qu'il s'agit ici d'une fondation pieuse; les ponts publics sont mentionnés entre les églises et les maladreries; il reste à trouver si les fabriques des paroisses dans lesquelles étaient situés les ponts n'étaient pas chargées de recevoir et d'employer ces libéralités; ou encore si les chapelles spéciales construites le long des routes, à proximité des rivières, ne devaient pas leur origine à la protection et à la dotation des ponts et des bacs. — Il me semble que le silence des titres féodaux anciens au sujet de l'établissement et de l'entretien des ponts et bacs, et l'existence constatée des fondations pieuses faites en leur faveur, viennent à l'appui de ma conjecture, surtout dans une province où l'exécution des travaux publics ruraux furent longtemps de la compétence exclusive de l'administration paroissiale.

Il y aurait également lieu d'examiner l'influence que les ordres militaires et hospitaliers purent exercer en cette matière : en Bretagne le souvenir des Templiers est encore vivace sur les anciennes voies qui ont succédé aux routes romaines « de Penthièvre en Poudouvre; » parmi les ports d'aumône que je viens de mentionner, il en est au moins deux qui dépendaient incontestablement des hospitaliers de Saint-Jean. Il pourrait se faire qu'aux douzième et treizième siècles

les chevaliers de Saint-Jean, et surtout les Templiers, aient concouru à assurer le passage des rivières, sur les grandes voies de communication, aux nombreux pèlerins qui, soit pour leur propre compte, soit pour accomplir les vœux et les dispositions testamentaires d'autrui, se rendaient en Espagne, à Rome, en Palestine ou à Rocamadour.

En France, les chevaliers hospitaliers n'avaient pas à combattre les Infidèles; d'un autre côté, le service des hôpitaux pour les malades était organisé en dehors de leurs ordres; leur rôle était donc de protéger les pèlerins et de percevoir les revenus des bénéfices dont la reconnaissance et la piété enrichissaient le *temple* ou l'*hôpital* de Jérusalem. Il me semble apercevoir une trace de ce que j'avance dans le désir que les frères pontifes de Bonpas, sur la Durance, manifestèrent de se réunir aux Templiers en 1277 : le pape Nicolas III, sur l'avis de l'évêque de Cavaillon, ne consentit à une fusion qu'en faveur de l'ordre de Saint-Jean. Les frères de l'hôpital Saint-Jacques du Haut-Pas de Lucques, en 1239, reçurent du pape la permission de suivre la règle des hospitaliers de Saint-Jean, et en 1445, ils avaient pour maître un chevalier de Rhodes.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

SUR UN

OXYBAPHON DU MUSÉE CAMPANA (1)

C'est une bonne fortune pour le musée Campana que mon savant ami, M. J. de Witte, veuille bien se charger du catalogue des vases peints, qui y forment une série très-considérable (2). Il s'agit là d'un travail extrêmement délicat, et assurément personne mieux que l'un des ingénieux auteurs de l'*Élite des monuments céramographiques* ne pouvait aborder une tâche aussi difficile. Si je me permets de parler ici d'un vase qui fait partie de cette riche collection, c'est que l'explication n'en présente aucune difficulté; et comme il peut devenir pour moi l'occasion ou plutôt le prétexte de quelques observations philologiques, j'ai pensé que je pouvais m'emparer de ce petit monument archéologique sans faire tort au travail de M. de Witte, qui, vu la nature même du sujet, doit être sobre de détails et ne peut aborder les questions que je désire traiter ici.

Le vase dont il s'agit est un oxybaphon, à couvert noir terne, ayant vingt et un centimètres de hauteur. Sur une bande ou zone jaune de trois centimètres de hauteur, et occupant le milieu de cet oxybaphon, on lit le mot ΗΔΥΠΟΤΟΣ. Ce petit monument paraît dater du second siècle avant Jésus-Christ.

M. J. de Witte, dont la complaisance égale le savoir, a bien voulu me signaler l'existence d'une inscription du même genre qui se trouve sur une coupe conservée aujourd'hui dans la Pinacothèque de Munich et qui a été publiée d'abord par lui dans son *Catalogue étrusque* (1837), n° 135, p. 85 et plus tard par M. Otto Jahn),

(1) Nous ne donnons pas le dessin de ce vase, qui porte le n° 24 du catalogue italien, parce qu'il ne présente pour particularité qu'une petite inscription grecque qui fait l'objet de cet article.

(2) Voyez les articles publiés par M. J. de Witte dans le *Moniteur*, les 30 et 31 mai et 4 juin 1862.

(*Beschreibung der Vasensammlung König Ludwigs in der Pinakothek*, n° 331, München, 1854, in-8°). Cette inscription est ainsi conçue : SIVANOS (1) TEPΠON HEΔVS HOINOS, c'est-à-dire Σιλανὸς τέρπων. Ἡδὺς οἶνος.

L'antiquité grecque est pleine d'éloges pour la liqueur inventée par Bacchus, liqueur qui, dans la langue des poëtes, est qualifiée, comme ici, de *douce*, *agréable*, *divine*, etc. On lit en effet dans l'*Odyssée* (I, 205) :

ΟΙΝΟΝ ἐν ἀμφιφορεῦσι δυώδεκα πᾶσιν ἀφύσσας
ΗΔΥΝ, ἀκηράσιον, ΘΕΙΟΝ ΠΟΤΟΝ.

Et un peu plus loin, v. 354 :

Ὡς ἐφάμην· ὁ δὲ δέκτο καὶ ἔκπιεν· ἥσατο δ' αἰνῶς
ΗΔΥΠΟΤΟΝ πίνων.

Le dieu du vin était un agréable buveur; aussi les épithètes de ἡδυπότης et de πολυπότης (2) lui reviennent-elles de droit. Quant à l'ΗΔΥΠΟΤΟΣ qui se lit sur l'oxybaphon du musée Campana, c'est une expression homérique qui est toujours appliquée au vin, οἶνος. Témoin ce passage de l'*Odyssée* (B, 340) :

Πίθοι οἴνοιο παλαιοῦ
ΗΔΥΠΟΤΟΙΟ.

On retrouve encore ce mot employé de la même manière dans deux autres passages de l'*Odyssée* (Γ, 39 et O, 50), et dans l'Hymne homérique à Bacchus, v. 36.

Athénée (XI, p. 498, D), en parlant du mot σκύπφος, cite un passage du troisième livre de l'Ἡράκλεια de Panyasis ainsi conçu : « Après avoir mêlé le vin dans un grand crater tout brillant d'or, il y puisa plusieurs scyphes (σκύπφους) et but une liqueur très-agréable, ΠΟΤΟΝ ΗΔΥΝ ἔπινεν. » Citons encore l'expression de Sophocle

(1) Ces caractères ne reproduisent pas exactement ceux de l'inscription. Nous sommes obligés d'adopter un V pour rappeler un peu la forme archaïque du Λ.

(2) Voyez l'Hymne à Bacchus, publiée dans l'*Anthologie*, XII, 524, vs. 8 et 17. Cramer, dans le troisième volume de ses *Anecd. Oxon.*, p. 334, a publié un petit poëme de J. Tzetzès. A un endroit où il est question de la comédie, on lit, p. 335, 15 : Κώμοις παρ' αὐτοῖς καὶ ΠΡΟ ΤΟΙΣ Διονύσου. Au lieu de πρὸ τοῖς, il faut lire ποτοῖς, comme à la p. 338, 9.

(Ajax, 1200) βαθεῖαν κυλίκων τέρψιν, et le vers de Straton où il dit, en parlant de Ganymède (*Anthol.*, XII, 221) :

Τὸν Διὸς ΗΔΙΣΤΩΝ οἰνοχόον ΚΥΛΙΚΩΝ.

Passage qui rappelle cet autre du même poëte (*Anth.*, XII, 194) :

Εἰ Ζεὺς ἐκ γαίης θνητοὺς ἔτι παῖδας ἐς αἴθρην
ἥρπαζεν, ΓΑΥΚΕΡΟΥ ΝΕΚΤΑΡΟΣ οἰνοχόους.

Par le changement d'une seule lettre, le mot ΠΟΤΟΣ devient métaphoriquement une espèce de philtre que le divin échanson versait avec le nectar dans la coupe du maître de l'Olympe. Je veux parler de ce ΠΟΘΟΣ, de cette passion qui est chantée sur tous les tons dans le XIIe livre de l'*Anthologie*, et principalement par le même Straton, qui la qualifie aussi d'ΗΔΥΣ (XII, 192) :

ΗΔΥΣ ἀκαλλώπιστος ἐμὸς ΠΟΘΟΣ (1).

Noux trouvons encore l'expression ΗΔΥ ΠΟΤΟΝ dans le grave Xénophon (*Memorab.*, 1, 3, 5), mais dans une acception bien différente. Il ne s'agit plus ici de la liqueur de Bacchus, mais de toute espèce de boisson que Socrate, sobre et simple dans ses goûts, trouvait toujours agréable, parce que, comme le dit son panégyriste, il ne buvait jamais sans avoir soif : ΠΟΤΟΝ δὲ πᾶν ΗΔΥ ἦν αὐτῷ διὰ τὸ μὴ πίνειν, εἰ μὴ διψῴη.

Mais revenons au mot ΗΔΥΠΟΤΟΣ, qui jusqu'à présent n'était connu que par Homère. Le *Thesaurus* le cite, il est vrai, mais ne cite que les exemples indiqués plus haut; en voici d'autres tirés d'auteurs d'une époque plus récente. Dans les commentaires de Cosmas de Jérusalem sur les poésies de saint Grégoire de Nazianze (2) on lit : Ἀλλ' οὐχ ὡς ἐμπορίας εἵνεκα καὶ τραπέζης λίχνης ἡδυβόρων ὄψων καὶ ΚΥΛΙΚΟΣ ΗΔΥΠΟΤΟΥ ταῖς τῶν πλουσίων ἀράχνης δίκην ἐντέτηκε γωνίαις. On possède un grand nombre de vies, d'éloges de saint Jean Chrysostome. Le langage métaphorique des écrivains chrétiens ne pouvait manquer de s'emparer de l'harmonieuse éloquence du saint Père, laquelle, pour employer l'image dont ils se servaient, se répandait en flots *agréables à boire*. Si une chose doit nous étonner, c'est que l'expression ΗΔΥ-

(1) J'ai restitué ce mot à une épigramme de l'*Anthologie* à propos du dieu qu avait sa statue sur la place publique de Lampsaque. Voyez le *Bulletin archéologique*.

(2) Mai, *Spicil. Rom.*, t. II, p. 240.

ΠΟΤΟΣ ne revienne pas plus souvent sous leur plume. Un autre Cosmas, appelé Vestitor, dans un sermon inédit (1) sur la translation des reliques de saint Jean Chrysostome, se sert du même mot et de la même métaphore : Ἡδύποτον χειλέων ΝΑΜΑ. Dans un autre sermon (2) également inédit du même écrivain, et à la louange du même saint, nous trouvons encore cette expression employée métaphoriquement : Τὸ γλυκύτερον τοῦ μέλιτος στόμα, τὸ ΗΔΥΠΟΤΟΝ (3) τῆς ἐκκλησίας γλεῦκος, τὸ ΠΟΤΙΣΤΙΚΟΝ τῶν ἁπλουστέρων γάλα.

Remarquons en passant l'adjectif ΠΟΤΙΣΤΙΚΟΣ qui manque aux lexiques. J'en puis citer un autre exemple tiré d'une espèce d'énigme en vers politiques de douze syllabes, composée par un calligraphe. Cette petite pièce inédite (4) a rapport à un encrier et est intitulée tout simplement Στίχοι.

Τὸν ξηρὸν ὧδε πίθον ὑποληπτέον
Ἀνθοσμίου γέμοντα μουστὸν ἀκράτου (5)
ΠΟΤΙΣΤΙΚΗΝ πίν (6)..... νακα βίβλου,
Ἐγὼ ποτιστὴς ὁ γραφεὺς τοῦ βιβλίου,
Τὴν γραρικὴν (7) δόνακα βάπτων εἰς πίθον,
Κακεῖθεν ἕλκων ἄκρα μελανόχροα (8).

La construction des premiers vers m'échappe, et il m'est bien difficile de donner une traduction exacte de cette petite pièce. Il est

(1) Man. gr. de Paris, nº 559 à la fin.

(2) Man. gr. de Paris, nº 1485, fol. 99, v. Au nom COSMAS Vestitor, dans la table alphabétique placée à la fin du Catalogue imprimé des manuscrits grecs de la bibliothèque impériale de Paris, on a mis à tort sous le même article : *Oratio de translatis S. Chris. reliquiis*, les manuscrits qui contiennent l'autre homélie dont nous citons ici quelques passages.

(3) En voyant l'expression ἡδύποτος employée uniquement, pendant les siècles chrétiens, par ces deux Cosmas, on serait tenté de se laisser aller à un rapprochement biographique et de les confondre ensemble. Mais ils paraissent bien distincts l'un de l'autre.

(4) Dans le man. gr. de Paris, nº 2403, fol. 174, v.

(5) Le manuscrit semble porter ἀκράτως.

(6) Ces mots sont complétement effacés ; je proposerais πίνειν τε ou δὲ πίνακα βίβλου, faisant ici πίναξ du féminin, comme δόναξ au vers suivant. L'un justifie l'autre.

(7) Contrairement à l'usage, notre calligraphe στιχιστὴς fait δόναξ féminin. A la marge on lit γραφίδα νόει.

(8) Ce μελανόχροα est embarrassant à cause de l'accent qui devrait être sur la pénultième. Si notre poëte a eu la prétention de faire des vers iambiques, ce mot serait contraire à la mesure, puisque με tiendrait la place d'une longue ; mais il n'y a pas moyen de lire autrement dans le manuscrit.

question d'un vase (encrier) sec, puis d'une liqueur parfumée que boivent les pages altérées du volume. Les trois derniers vers se traduisent facilement : « Celui qui donne à boire, c'est moi, écrivain de ce manuscrit, plongeant dans ce vase le roseau à écrire, et en tirant la pointe noircie. »

Puisque j'en suis aux dérivés de πίνω, j'en indiquerai d'autres qu'on chercherait vainement dans les lexiques (1) :

Ποτίστρια. Théodore Prodrome *In Theodotum patriarcham* (2) :

Καὶ γὰρ ἀναστόμωσιν ἔσχε τὸ φρέαρ,
Οὐκ εἰς μίαν γοῦν, οὐδ' εἰς (fort. οὐδὲ) δευτέραν φλέβα,
Ἀλλ' εἰς ἀπείρους κοσμικὰς ΠΟΤΙΣΤΡΙΑΣ.

Ποτιστρίς. Tzetzès (Chil. IV, v. 889) :

Οἷαί τ' εἰσὶν αἴτε μικραὶ χῶναι τῶν χρυσοχόων,
Αἱ ΠΟΤΙΣΤΡΙΔΕΣ πᾶσαί τε ὀρνέων ἀκανθίδων.

Πυκνοπότης. Cosmas Vestitor, dans le sermon que nous avons cité plus haut (Man. gr., n° 1485, fol. 98, v.) : Ἔδραμον ὡσεί τις ἔκδιψος καὶ ΠΥΚΝΟΠΟΤΗΣ ἔλαφος ἐπὶ τὸν χειμάρρουν τῆς τρυφῆς σου τῶν λόγων. Le manuscrit porte ποικνοπότης, mais il est évident qu'il faut lire πυκνοπότης, mot très-bien formé et s'appliquant parfaitement au cerf qui est altéré et qui boit souvent.

Dans le *Thesaurus* : « Πότισμα, Diosc. I, 24, vitiose pro πότημα q. v. » Mais saint Grégoire de Nazianze (Opp. t. 2, p. 550) dit en parlant du pauvre qui assiége la maison des riches :

Ὃς ἧρδεν ἁλμυρῷ σε τῷ ΠΟΤΙΣΜΑΤΙ.

Du reste les éditeurs ont voulu sans doute dire « vitiose » dans Dioscoride, qui emploie généralement l'autre forme.

Dans les *Fragments poétiques* des médecins grecs, p. 133 de l'édition Didot, je lis :

Ψυχροστομάχου καὶ ΠΟΤΟΨΥΧΡΟΥ πλέον (3).

(1) M. Quicherat, dans son excellent ouvrage intitulé *Addenda lexicis latinis*, donne les trois mots *Potatorium, Potatorius* et *Potatus, a, um*. Le premier et le dernier sont des mots nouveaux ; quant au second, *Potatorius*, il se trouve déjà dans Forcellini avec un exemple analogue à celui qui est cité par M. Quicherat : *Vase potatorio*.

(2) Man. gr. de Paris, n° 2831, fol. 162, v.

(3) Ce vers ne se trouve que dans un seul manuscrit copié par une main à laquelle on ne doit pas trop se fier.

Aucun de ces mots ne figure dans le *Thesaurus*; le premier cependant est très-bien composé, comme κακοστόμαχος (1), ὑγροστόμαχος (2), et tant d'autres du même genre. Quant à ποτόψυχρος, j'hésiterais à l'admettre dans un lexique. M. Bussemaker traduit : *Et potu frigido*. Si ce mot est régulier, il signifierait *vase plein d'une boisson fraîche*. La transposition ψυχροπότης est très-régulière et on en connaît plusieurs exemples

On sait que la langue grecque, grâce à son génie synthétique, se prête singulièrement à la composition des mots. L'adjectif ἡδὺς par exemple, comme dans l'ἡδύποτος de notre vase, se combine avec beaucoup de mots, et le *Thesaurus* fournit un très-grand nombre de composés qui commencent par ἡδυ. En voici plusieurs qui peuvent être ajoutés à cette liste :

Ἡδυθυμία. Jean Pediasimus (*In bonam mulierem*, v. 6) :

Εὐήλιον φῶς, ἦρος ΗΔΥΘΥΜΙΑ.

Ἡδύλαλος. Ce mot n'était connu que par une glose d'Hésychius. On en trouve un exemple dans un sermon du moine Joseph sur l'apôtre saint Bartholomée (Man. gr. Par. nº 1219, fol. 10, r.) : Ὦ στόμα Χριστοῦ ΗΔΥΛΑΛΟΝ.

Ἡδυλαλής (?). Théodore Studite (*Epist.* I, p. 225, C.) : Τίς με διέστησεν ἀπὸ τοῦ σοῦ ἀειποθοῦς προσώπου; τῆς ΗΔΥΛΑΛΟΥΣ συντυχίας; τῆς σωτηριοποιοῦ ὁδηγίας. Au lieu de ἡδυλαλοῦς peut-être faut-il lire ἡδυλάλου, le σ venant du mot suivant συντυχίας. Le mot ἀειποθὴς est un mot mal formé et sur lequel on peut avoir des doutes. Il n'en est pas de même de son synonyme ἀειπόθητος, employé également par Théodore Studite (*Epist.* II, p. 396, D.) : Ἀσπάζονταί σε καὶ τοὺς ἄλλους οἱ σὺν ἐμοὶ ἀδελφοὶ ΑΕΙΠΟΘΗΤΟΙ. Voyez aussi le man. grec de Coislin, nº 94, fol. 273, v.

Ἡδύμορος. Cramer, *Anecd. Paris*, t. IV, p. 335 :

ΗΔΥΜΟΡΟΙΟ νόου (3).

(1) Le substantif κακοστομαχία, qui manque aux lexiques, se trouve employé par Constantin (*Viatic. Peregrin.*) dans le manuscrit grec de Paris, nº 2239, fol. 150, r.; et dans le nº 2309, fol. 46, r. : Καὶ πόνον ῥάχεως καὶ κακοστομαχίαν.

(2) On trouvera ce mot, qui manque également aux lexiques, dans le man. gr. de Paris, nº 2244, fol. 238, v. (*Anon. de alimentis*) : Βλάπτει τοὺς ὑγροστομάχους καὶ τοὺς φλεγματικούς.

(3) La pièce dont ce passage est tiré se trouve aussi dans le man. grec de Paris, nº 1630, fol. 127, 2, et est attribuée à Jean le géomètre.

Ἡδυτερπής. Employé par Théodore Studite, dont j'ai cité le passage dans mes notes sur les poésies de Manuel Philé (t. 2, p. 125).

Ἡδυφανής. Les savants éditeurs du *Thesaurus* blâment cette forme au lieu d'Ἡδυφαής. On lit cependant dans les Dionysiaques de Nonnus (48, v. 114) de l'édition Didot, à propos de la nymphe Pitho :

> Σιθονὶς ἀκρήδεμνος ἀσάμβαλος ἵστατο κούρη,
> ἩΔΥΦΑΝΗΣ, ἀσίδηρος.

Ἡδύφθογγος. Connu seulement par une glose d'Hésychius. Ce mot a été aussi employé par saint Germain de Constantinople (Man. gr. Coisl., 278, fol. 116, r.) : Πάλιν ὁ Δαβὶδ προτρεχέτω τοῦ λόγου μετὰ τῆς συνήθους κινύρας καὶ τῶν ἩΔΥΦΘΟΓΓΩΝ μελουργιῶν.

Ἡδύφλεψ. Manuel Philé (t. I, p. 375) :

> Πόδας καθαροὺς, εὐπρεπεῖς.....
> Κούφους, χνόης πλὴν, ἀστραβεῖς, ἩΔΥΦΛΕΒΑΣ.

Ἡδυχυμία. Saint Germain de Constantinople (Man. gr. Coisl., 278, fol. 184, v.) : Τῆς γὰρ τῶν κρεῶν εὐτροφίας καὶ ἩΔΥΧΥΜΙΑΣ παροφθείσης ἄρτι καὶ κατόπιν ἀπολειφθείσης.

Ces détails lexicographiques ne paraîtront peut-être pas dénués d'intérêt, si l'on réfléchit qu'ils sont de nature à entrer, en partie, dans le Supplément que les savants éditeurs du *Thesaurus* ne peuvent manquer de nous donner.

E. Miller.

UNE

INSCRIPTION DE PALESTRINA

(*Praeneste*).

L'inscription que je me propose d'expliquer ici a été publiée par M. Henzen dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, année 1855. Bien que son intention ne fût pas de la discuter à fond, ce qu'il en a dit est suffisant pour faire comprendre qu'il la regardait comme inextricable dans les points qui vont précisément être l'objet de mon examen.

Le marbre, dégradé à droite et à gauche, contenait deux épigraphes dont voici ce qui reste :

L · TRYPHO L · BAEB
M · CISPI TR · PL
GAEDIT · AED · C · P ·
CVL · M · AD · M · PRAEN
MANS · SVORVM

Le savant éditeur fait justement observer que l'L restante, au commencement de la première ligne, et le surnom grec *Trypho*, ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse d'un affranchi. En habile épigraphiste, il juge avec non moins de raison que l'AEDIT de la troisième ligne indique clairement un *aedituus*. Mais il n'ose expliquer les sigles suivants, AED · C · P, par *aedium coloniae praenestinae*, et en cela encore il est dans le vrai, car on ne rencontre pas un seul exemple d'*aedituus* attaché en même temps à plusieurs temples.

J'approuve entièrement la lecture *aedituus*, et, quant aux sigles qui suivent, je les rapprocherai de deux autres incriptions provenant, sinon de *Praeneste* même, au moins d'une ville voisine, de *Tusculum*, et dans lesquelles je vois mentionnés des *aeditui* de deux divinités dont les initiales sont les mêmes que dans notre inscrip-

tion. J'estime donc que sous les sigles AEDIT · AED · C · P · se cache un AEDIT*uus* AED*is* C*astoris* P*ollucis*.

Il y a dans le recueil de Passionei (*Iscriz.* 147, 2) un document qui, bien que provenant, à ce qu'on croit, de Rome, peut cependant être comparé avec celui-ci; c'est l'inscription funéraire :

CINERIBUS
PRIMI ☙ AEDITVI
DE AEDE CASTORIS ET POLLVCIS

Quant aux marbres de Tusculum, ils nous offrent, comme je l'ai dit, deux exemples d'*aeditui Castoris et Pollucis*. L'un, qui a été inséré dans le recueil d'Orelli sous le n° 6,100, d'après la copie de Borghesi, contient :

PERMISSV
AEDITVVM
CASTORIS ET POLLVCIS
L · VOLVMNIO AMERIMNO
CVRATORI

L'autre est le n° 2,441 d'Orelli, où l'on voit un *Marcus Tusculanius Amianthus*, qui était maître des *aeditui* augustaux de Castor et de Pollux :

MAG · AEDITV · CASTORIS · POLLVC ·
AVGVSTALIVM . . . . . .

et où l'on remarquera l'absence de la conjonction entre les noms de Castor et de Pollux, comme dans notre inscription.

Il suffit pour faire admettre une hypothèse qu'elle résolve toutes les difficultés. C'est ce qui a lieu pour l'interprétation précédente, laquelle conduit à expliquer sans peine les deux mots t .qués, G avant AEDIT dans la troisième ligne, et CVL dans la ligne suivante. En ce qui concerne G, il se présente deux solutions également probables : du moment, en effet, que nous connaissons. par les textes ci-dessus, et des *magistri aedituum Castoris et Pollucis* et des *augustales aeditui*, nous pouvons restituer à volonté soit *ma*G soit *au*G. Mais pour l'autre fragment il ne saurait y avoir de doute, c'est *Tus*CVL qu'il faut rétablir, et en effet cette mention

devait être mise sur un marbre de Palestrina, sous peine d'équivoque.

Après avoir ainsi expliqué la troisième ligne, qu'il me soit permis de dire, au sujet de la quatrième, que je crois y reconnaître un emploi rempli par Tryphon à Palestrina, emploi d'un caractère analogue au précédent et convenant de même à un affranchi. Dans les sigles M · AD · M · PRAEN, je vois un M*agister* AD M*artem* PRAEN*estinum* ou PRAEN*este*, et si quelqu'un s'étonnait de cet AD M*artem*, je lui citerais l'inscription d'Orelli n° 7,194, dans laquelle un L. Calpurnius Chius se dit MAGISTER AD MARTE FICANVM.

Revenons aux deux premières lignes L. TRYPHO et M. CISPI. Le chev. Henzen estimait que ce Tryphon pouvait bien être un affranchi de M. Cispius : c'est une opinion à laquelle je ne saurais m'associer. Je n'aperçois pas comment ce dernier nom, évidemment mal placé pour cet objet, pourrait être rattaché aux appellations de l'autre personnage, la condition d'affranchi s'indiquant toujours, comme on sait, ou par le prénom ou par le surnom du patron, de la manière employée par l'affranchi Hermodore quand il s'est dit :

RABIRIVS · POST · L · HERMODORVS (1).

ou de celle dont a fait usage l'affranchi IPHITVS en se dénommant :

Q · FABIVS · MAXIMI · L · IPHITVS

Que si quelquefois le prénom ou le surnom du patron est mis à la suite de toute la nomenclature de l'affranchi, cela n'a jamais lieu sans y placer aussi le terme qui désigne la condition de ce dernier, ainsi que nous le voyons par l'inscription de l'affranchie *Antestia Melitine*, où on lit :

ANTESTIA · MELITINE · VETERIS · L ·

au lieu de la formule ordinaire *Antestia C. l. Melitine*, ou du type plus rare *Antestia Veteris l. Melitine*. Mais dans l'hypothèse que

(1) Le lecteur remarquera peut-être que ce texte n'est pas entièrement conforme à celui du IIIe volume d'Orelli, n° 6,385, dans lequel le nom de famille Raburius est précédé du C, initiale de Caius. Alors le sigle Post. est le surnom abrégé du patron, qui devait s'appeler Caius Raburius Postumus. Mais ici, en supposant que l'auteur ait supprimé sciemment le prénom Caius, il aura voulu sans doute composer un exemple dans lequel le mot Postumus jouerait le rôle de prénom, et il y était autorisé par deux ou trois monuments. C. C.

M. Cispius est le patron de Tryphon, je déclare ne connaître aucun moyen de relier ses noms à ceux qui les précèdent.

Le M. CISPI resterait donc inexpliqué si l'on n'avait recours à une autre hypothèse. J'inclinerais à y voir le nom propre de quelque collége de jeunes hommes siégeant, par exemple, à Anagni, et dont Tryphon aurait eu aussi la maîtrise; tel serait le sens de la formule :

mag · juvenu M · CISPI*an · Anagn ·*

Ce qui me porte à suppléer *Anagniae*, c'est le nom même de Cispius, qui était celui de ce héros (Laevius Cispius) venu d'Anagni à la défense de l'Esquilin, dont parle Varron (L. L. IV, 8, 1), nom qui a pu par suite être donné à une confrérie de jeunes hommes, comme on sait que dans d'autres villes des institutions semblables tiraient leur nom des divinités qu'elles avaient pour but d'honorer.

Ceci n'est qu'une conjecture qu'on ne doit pas confondre avec la solide interprétation que j'ai donnée à la troisième ligne. Voici du reste toute la restitution :

L · TRYPHO
mag. juvenu? M · CISPI
an. Anagn? ma G · AEDIT · AED · C · P
*in. municip. Tus*CVL · M · AD · M · PRAEN
*a*MANS · SVORVM

J'ajouterai, au sujet du fragment d'inscription qui se lit à côté de celui-ci, que Lucius Baebius me paraît être un fils de Tryphon, déjà capable, comme ingénu, d'exercer une charge publique, telle que le tribunat du peuple, à Palestrina. Si cette hypothèse est admissible, il n'y aura non plus rien d'étrange à supposer Tryphon affranchi d'un Lucius Baebius, ce qui permettra de compléter encore de cette manière la première ligne :

L. Baebius. L. L · TRYPHO.

R. Garrucci.

Traduit par le général CREULY.

BAKENKHONSOU

GRAND PRÊTRE D'AMMON ET ARCHITECTE PRINCIPAL DE THÈBES

CONTEMPORAIN DE MOÏSE

La glyptothèque de Munich possède une belle statue funéraire égyptienne, représentant le grand prêtre ou premier prophète d'Ammon, Bakenkhonsou, qui fut aussi architecte principal de Thèbes, et vécut sous les règnes de Séti Ier et de Ramsès II, les deux pharaons qui occupèrent successivement le trône pendant la durée du séjour de Moïse en Égypte. Ce monument porte trois inscriptions hiéroglyphiques dont M. Alphonse Mallet fut le premier à reconnaître tout l'intérêt, il y a déjà plusieurs années, et c'est à lui-même que je dois la bonne fortune de pouvoir en faire profiter la science. Ces textes ont été pour moi le sujet d'un travail spécial qui a été lu par mon savant ami M. Mariette, dans une des séances de l'année dernière de l'Institut égyptien d'Alexandrie. Depuis cette lecture, j'attends l'impression de mon Mémoire, et j'ai appris que le même monument avait attiré l'attention d'un savant étranger, qui se préparait à en publier une interprétation. Cette circonstance m'engage à prendre les devants en tirant de mon manuscrit la traduction des trois textes, et la donnant telle quelle, sans commentaire, quitte à renvoyer le lecteur, pour les détails, les explications et les discussions philologiques, au premier volume des *Mémoires de l'Institut égyptien*, qui doit prochainement paraître.

La statue figure un personnage accroupi, les bras croisés sur les genoux à la hauteur des épaules, où sont gravés les cartouches de Ramsès II, deuxième pharaon de la dix-neuvième dynastie, qui donnent à première vue la date du monument.

Devant les jambes est la première inscription :

« Acte d'adoration à Ammon-Râ, Tum-Harmachis, âme du ciel

vivante en vérité, *Akhem* au milieu de sa barque, à Methuer, protectrice des deux mondes, et à Khonsou-newer-hotep; qu'ils accordent que mon nom reste dans la Thébaïde et se perpétue à la suite des temps, à (moi qui suis) la personne du noble chef, chargé des prophètes de tous les dieux, premier prophète d'Ammon dans Thèbes, Bak-en-Khonsou, justifié. »

Après cette courte prière, le défunt, qui parle lui-même, s'adresse aux différents ordres de la caste sacerdotale.

« Il dit : O prophètes, divins pères et purificateurs de la demeure d'Ammon ! Donnez des fleurs à mon image et des libations à mon corps : je (suis) l'esclave qui fait honneur à son maître, énonce la juste appréciation, se repose sur la vérité, déteste le mal et développe la doctrine de son dieu, le premier prophète d'Ammon Bak-en-Khonsou. »

La seconde inscription entoure la partie inférieure de la statue ; elle est malheureusement interrompue par quelques lacunes ; mais voici ce que j'en puis lire à l'aide de quelques restitutions que j'indique par des crochets :

« Le noble chef, premier prophète d'Ammon, Bak-en-Khonsou, [justifié. Il dit :] Je (suis celui qui) énonce la vérité, [développe la doctrine] de son dieu et l'approche à son tour, qui donne la douceur [au cœur (?), qui tend la main aux malheureux (?)]; ses bras (agissent) pour le bien [chaque] jour. »

Ici le personnage fait allusion au visiteur de son tombeau :

« Enfant, (ou homme) marié, [qui prospère] dans la vie, dont le bien (est) en ce jour comme hier (et) demain ! — (Qu')il se place derrière [moi] (1) puisque je suis heureux : je suis depuis l'adolescence jusqu'à ce qu'arrive la vieillesse dans le sanctuaire de la demeure d'Ammon, au service [de mon dieu]..... voit son divin cœur. — (Puisse-t-) il me constituer une existence heureuse de 110 ans ! »

On lit encore devant les pieds, sur l'épaisseur du socle :

« Fait sous la direction (?) du noble chef, architecte des monuments .....
[Bak-en-Khonsou]..... »

(1) C'est-à-dire : Qu'il suive mon exemple.

Enfin, la dernière inscription couvre le dos de la statue ; c'est la plus importante :

« Le noble chef, premier prophète d'Ammon, Bak-en-Khonsou, justifié. — Il dit : Moi, le juste appréciateur qui fait (1) honneur à son maître, l'adorateur de la doctrine de son dieu, marchant dans ses voies, accomplissant les actes du culte dans l'intérieur de son temple, je suis l'architecte principal dans la demeure d'Ammon (Thèbes), emplissant le cœur bienfaisant de son maître (le roi). — Oh ! tous les hommes qui apprécient dans leur cœur les choses qui sont sur la terre, venant derrière moi de millions d'années en millions d'années, après vieillesse (et) caducité (2). — Que leur cœur (soit) satisfait en considérant (mes) dignités ! — Je vous fais connaître (comment) ma personne fut sur terre dans tous les honneurs qui me furent faits depuis ma naissance : J'ai passé quatre ans à l'état d'enfant intelligent ; j'ai passé douze ans à l'état de jeune homme ; j'étais intendant de l'administration du roi [Râ-mâ]-men (Séti Ier) ; je suis devenu purificateur (3) d'Ammon pendant quatre ans ; je suis devenu divin père d'Ammon pendant douze ans ; je suis devenu troisième prophète d'Ammon pendant quinze ans ; je suis devenu deuxième prophète d'Ammon pendant douze (ans) ; il (le roi) me récompensa, il me connut pour mon mérite, il me fit premier prophète d'Ammon pendant vingt-sept ans ; je fus un bon père pour mes *philacites* (4) en faisant exister leur génération, en donnant la main à ceux qui étaient malheureux, en faisant vivre ceux qui (étaient) pauvres. J'ai fait des embellissements dans son temple ; je fus l'architecte principal de la demeure de Z'âm pour son fils issu de ses membres, le roi des régions supérieure et inférieure, Râ-usr-mâ-sotp-en-Râ, le fils du soleil, Ramsès (II), aimé d'Ammon, vivant. (Ce dernier) fit un monument à son père Ammon, qui l'a placé sur son trône, (il l'a) exécuté par les soins du premier prophète d'Ammon Bak-en-Khonsou, justifié, qui dit : Lorsque j'ai fait des embellissements dans la demeure d'Ammon (Thèbes), j'étais architecte de mon seigneur (le roi) ; je lui ai fait l'édifice sacré de *Ramsès aimé d'Ammon qui écoute le croyant*, dans la partie supérieure de la demeure d'Ammon (Thèbes) ; j'ai fait ériger des obélisques en ce (lieu), en pierre de granit ; leur sommet pénètre presque la voûte

(1) Il parle de lui-même à la troisième personne.

(2) Euphémisme pour exprimer la mort.

(3) ÂB, *purificateur* ou *libateur ?*

(4) SMD-U, gens préposés au service et à la garde des temples.

céleste; l'avant-corps devant cet (édifice) est en pierre d'en face de Z'âm; les canaux et les jardins sont plantés d'arbres; j'ai fait des mâts (?) très-très-grands en or (1); leur sommet joint presque le ciel; j'ai ajouté des colonnades très-très-grandes: je les ai fait ériger en la cour sainte en face de son temple. J'ai ajouté des grandes barques sacrées à l'ornement (?) du lac d'Ammon, Mout et Khonsou. — (Fait) par le noble chef, premier prophète d'Ammon, Bak-en-Khonsou. »

On comprend facilement l'importance de cette notice biographique, car, outre qu'elle nous donne de précieux détails sur la vie d'un personnage historique, elle nous indique la hiérarchie de différents ordres sacerdotaux (2) et nous apprend le nom de l'architecte d'un des principaux édifices sacrés de Thèbes, probablement du temple de Qurnah.

La statue de Munich n'est pas, du reste, le seul monument qui nous rappelle le nom du grand prêtre architecte Bak-en-Khonsou; Champollion (3) a visité son tombeau, et les planches de la *Description de l'Égypte* (4) contiennent la reproduction de quelques figurines funéraires et d'un fragment de statuette qui représentent aussi ce grand personnage.

T. Devéria.

(1) Dorés (?).

(2) Cf. Champollion, *Notices*, p. 564 et suivantes.

(3) *Notices*, p. 538.

(4) A. vol. 2, pl. 76, fig. 1—6, et pl. 30, fig. 8 et 11.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

EN GRÈCE

FAITES SOUS LES AUSPICES DU GOUVERNEMENT DE PRUSSE

Compte rendu lu aux séances des Académies des inscriptions et belles-lettres et des beaux-arts, des 13, 14 et 27 juin.

L'art et la science doivent de remarquables résultats aux investigateurs des monuments antiques. Voilà un siècle que Winckelmann jeta les premiers et solides fondements des études archéologiques; depuis cette époque, ces études, au lieu de se borner aux écrits des auteurs, se sont étendues aux œuvres d'architecture, de la sculpture et de la peinture; elles ont amené la connaissance de faits qui ont servi à confirmer ou à réfuter les inductions des travaux uniquement philologiques; elles ont ouvert une voie qui a conduit à des solutions certaines.

Comme M. Alfred Maury, notre savant confrère, vient de l'établir, c'est en effet depuis que les artistes et les philologues ont mis en commun leur talent et leur savoir que le vaste champ des civilisations anciennes a été exploré avec succès (1).

On ne peut se défendre d'un sentiment de regret lorsqu'on voit combien de temps il a fallu pour que l'archéologie parvînt à la hauteur où elle est aujourd'hui.

Malgré l'enthousiasme pour l'art romain, le désir de connaître les célèbres produits de l'art grec se manifesta au commencement du seizième et du dix-septième siècle. Lorsque, dans sa lettre à Léon X, Raphaël dit « que les arts furent inventés en Grèce, et que ce pays « posséda les maîtres les plus parfaits dans tous les arts, » on com-

(1) Dans les articles « Des missions archéologiques, etc. » *Moniteur univ.* des 1er, 15 et 17 mai dernier.

prend la demande du Sanzio d'envoyer des artistes et des savants étudier et rapporter les chefs-d'œuvre helléniques. Il est difficile d'imaginer à quel point le divin peintre se serait surpassé lui-même si, au lieu des monuments de Rome, il avait pu méditer ceux d'Athènes? Est-il nécessaire d'ajouter de quelle importance pouvait être la réalisation d'une mission confiée à des hommes choisis par Raphaël?

Nous lisons dans le Vitruve de Perrault, l'architecte de la colonnade du Louvre, « que Louis XIV envoya en Italie, en Grèce, en « Syrie et en Perse, des personnes savantes et instruites pour étudier « ce qui restait des marques, de la capacité et de la hardiesse des ar- « chitectes anciens. » Comment ne pas regretter que ces missions n'aient laissé comme trace ostensible que l'ouvrage de Desgodets : *Les Édifices antiques de Rome*. Cependant ce travail devança de près de cent ans la mise au jour des *Antiquités d'Athènes*, de Stuart, qui furent enfin le point de départ d'investigations non interrompues jusqu'à nous.

La société des Dilettanti de Londres fit paraître les monuments de l'Ionie et d'autres parties de la Grèce, et le gouvernement anglais s'enrichit tour à tour des sculptures d'Athènes et de Phigalie; de Xanthus et d'autres lieux de la Lydie; de celles du tombeau de Mausole et des palais assyriens.

La France peut revendiquer l'honneur d'avoir patronné les plus grandes explorations archéologiques. L'ouvrage de l'expédition d'Égypte commença une suite d'importants travaux publiés sous les auspices des gouvernements qui se sont succédé. Ce sont les explorations de la Morée, de l'Asie Mineure, de l'Algérie, des ruines découvertes sur les bords du Tigre, où fut Ninive, sur les bords de l'Euphrate, où gisent les restes de Babylone. Enfin, la ville de Pompéi, les monuments de la Nubie, de la Cyrénaïque, de l'Arabie, de la Sicile, de Carthage et de tous les pays renommés dans l'antiquité, furent visités, fouillés, dessinés, expliqués et mis au jour par le zèle d'artistes et de savants français.

La Prusse est le seul pays étranger qui ait fait entreprendre de semblables recherches. Le mérite en doit revenir au roi Frédéric-Guillaume IV, artiste et savant lui-même. Le recueil des plus belles peintures d'Herculanum, de Stabie et de Pompéi, et le magnifique ouvrage sur l'Égypte, en sont les principaux résultats.

Au commencement de cette année, M. Bethmann-Holweg, alors ministre de l'instruction publique, facilita à une réunion d'hommes capables les moyens de se rendre en Grèce pour s'y livrer à des recherches archéologiques,

M. Strack, architecte du roi, versé dans l'étude des monuments antiques; M. Boetticher, archéologue et habile dessinateur; M. le professeur Vischer, de Bâle; M. le major Strantz et M. Turckmann, jeune architecte, composent cette expédition, à laquelle s'est réuni, à Athènes, M. Curtius, le savant antiquaire. Ces messieurs dirigèrent leurs principales investigations sur l'Acropole et ses monuments, sur le théâtre de Bacchus, le Pnyx, l'Agora, les anciennes murailles et les fortifications d'Athènes, les ports de Cantharus, de Munychie et de Phalère.

Autant qu'il est permis de l'inférer de renseignements qui ont un caractère authentique, ces investigations auraient fourni déjà d'abondantes découvertes, malgré les continuelles recherches qui ont été faites dans ces mêmes lieux depuis Stuart, Ittar (1), Dodwell et Leacke, par MM. Cockerell, Paccard, Tétaz (2), Penrose et Beulé.

M. Boetticher était depuis de longues années en discussion avec feu M. Thiersch, le Nestor des antiquaires allemands, sur les distributions originaires du triple sanctuaire consacré à Erechtée, à Minerve Poliade et à Pandrose. Il paraît avoir constaté dans ces temples beaucoup de faits nouveaux. Au Parthénon, l'enlèvement du seuil de l'abside hémicirculaire, établi lors de la transformation du temple païen en une église chrétienne, aurait donné des solutions inattendues sur la disposition primitive de l'intérieur de ce monument. Le savant artiste, préparé par ses études spéciales sur les dispositions des sanctuaires antiques dans leur rapport avec la vie publique des anciens, en dirigeant ses recherches vers ce but, a fait une plus abondante moisson qu'aucun de ses devanciers. Enfin ses investigations étendues aux Propylées, puis aux restes primitifs du Parthénon et de l'Erechthéon, lui permettront de publier sur les monuments de

(1) Ittar, architecte de Catane, accompagna lord Elgin en Grèce. Il fit un plan de l'Acropole d'Athènes avec l'indication de l'enceinte de la ville de Thésée. Il dessina tous les monuments de l'acropole et en fit des restitutions. Sur le plan, dressé par cet artiste, est tracé un chemin souterrain qui conduit du bas de la terrasse, sur laquelle est élevé le temple de la Victoire aptère, sous la loge des Cariatides du temple d'Eréchthée, à une grotte creusée dans le rocher. On y voit aussi le théâtre d'Hérode Atticus et le théâtre de Bacchus. Ce dernier se trouve placé à l'extrémité sud de l'Acropole sous le monument de Thrasyllus. Il a la forme attribuée aux théâtres grecs : celle d'un cercle prolongé concentriquement au delà du point de centre jusqu'à la scène.

(2) MM. Paccard et Tétaz, architectes, anciens pensionnaires de l'Académie de France à Rome, ont exécuté, le premier une remarquable restauration du Parthénon le second, une belle et ingénieuse restauration de l'Érechthéon. Ces beaux travaux sont déposés à la bibliothèque de l'Institut de France.

l'Acropole le premier ouvrage complet sous le rapport de la science archéologique et de l'art. Ce sera un grand honneur pour M. Boetticher s'il peut réaliser cette belle et ambitieuse promesse.

C'est M. le major Strantz qui s'occupe, avec le concours de M. Curtius, de relever toutes les parties anciennement fortifiées d'Athènes, afin de réunir les matériaux d'un travail sur le système général de la défense de l'antique ville. M. Turckmann est chargé du relevé des lieux qui peuvent offrir un intérêt historique et un complément à la topographie d'Athènes et de ses environs.

Le plateau désigné depuis Chandler pour celui du Pnyx, a été l'objet des plus actives recherches de M. Curtius. Les opinions contraires auxquelles a donné lieu cette désignation, qui a été combattue particulièrement par le célèbre antiquaire M. Welcker, et l'intérêt que présente une construction regardée comme la plus ancienne d'Athènes, ont motivé les fouilles considérables faites aux frais de LL. MM. le roi et la reine de Prusse. On a mis entièrement à jour le mur de construction pélasgique, la partie d'un rocher, à l'angle ouest, qui offre une disposition remarquable, des fossés, des surfaces légèrement inclinées; trois marches taillées dans le roc; les restes d'un autel et d'autres débris d'architecture. Quoique toutes ces découvertes laissent planer encore beaucoup d'obscurité sur la destination originaire du lieu, elles suffisent, affirme-t-on, pour prouver qu'il n'a jamais pu servir à aucune réunion publique du peuple athénien.

M. Curtius s'est livré également à l'investigation de la colline du Musée, pour y découvrir le véritable emplacement du Pnyx, dont il croit avoir rencontré des traces.

Une autre fouille, signalée comme très-importante, est celle d'une grotte située au-dessus du Pirée, près du talus du port de Munychie. Cette grotte est exécutée avec beaucoup de soin, et au 26 avril, les excavations permettaient de suivre un escalier, qui en forme l'entrée, à quarante mètres de profondeur. Cet escalier, toujours régulièrement exécuté, conduit dans le cœur du rocher. On comprend quel intérêt s'attache à la connaissance complète d'un aussi immense travail.

M. Strack, qui s'est livré à l'étude des théâtres anciens, a été particulièrement attiré sur l'emplacement du théâtre de Bacchus (1). Ce

(1) M. Guillaume, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, qui a secondé d'une manière si distinguée M. Perrot dans sa mission en Galatie, m'assure que pendant son séjour à Athènes en 1859, la Société archéologique de cette ville avait fait faire des fouilles dans la partie supérieure du théâtre de Bacchus; mais ces

monument est le premier de ce genre construit en pierre à Athènes; il a servi de modèle à tous les autres théâtres élevés par les Grecs et les Romains. Il inspira au savant artiste un intérêt d'autant plus vif que cet édifice avait été en même temps le berceau de l'art dramatique et le lieu qui rappelle les souvenirs du plus merveilleux développement de l'esprit humain (1).

A l'extrémité orientale du côté sud de l'Acropole, au bas du rocher taillé à pic, et surmonté encore de traces d'anciens murs élevés par Cimon, se voyaient jadis de nombreuses colonnes et des stèles. Elles avaient été élevées pour consacrer le souvenir des victoires remportées dans les luttes de la Poésie et de la Musique. Au-dessous de ces monuments, sur un plateau inférieur, d'autres d'une même destination sont creusés dans la montagne. Beaucoup de nos contemporains ont admiré, dans presque toute sa perfection encore, la gracieuse conception architecturale connue sous le nom de *Monument choragique de Thrasyllus;* elle est malheureusement sur le point d'être détruite. C'est au-devant de la charmante façade, et pour ainsi dire sur l'axe de l'ante aux sveltes proportions élevée au milieu, à l'endroit qui figure un creux informe, que M. Strack découvrit les restes encore existants du théâtre de Bacchus. On sait que Stuart désigne cet emplacement comme celui où s'éleva l'Odéon de Périclès, et qu'il prit comme provenant du plus ancien des théâtres les restes de celui qu'Hérode Atticus fit élever longtemps après. Chandler, toutefois, y vit le premier le lieu du théâtre de Bacchus, et l'auteur d'*Anacharsis* était de la même opinion.

M. Strack eut l'heureuse inspiration de se livrer à l'étude de ce

fouilles n'ayant eu pour résultat que la découverte de gradins très-frustes taillés dans le rocher, furent sans doute abandonnés depuis. Les résultats des recherches itératives de M. Strack n'en sont que plus méritoires.

(1) On place les représentations, qui se faisaient sur des tréteaux, des premières pièces de Susarion, espèces de farces indécentes et satiriques, vers 580 avant Jésus-Christ (Olymp. L.); l'*Alceste* de Thespis, en 536 (1re année de l'Olympiade LXI). On sait que pendant la représentation, sur un théâtre en bois, des pièces du poëte dramatique Pratinas, qui vécut vers 496 (Ol. LXX), les siéges s'écroulèrent, et que cet accident fut cause qu'à l'époque de Thémistocle (né en 535, le milieu d'Ol. LX, et mort en 449, Ol. LXXXI), on construisit en pierre le théâtre de Bacchus à Athènes. C'est le théâtre dont il est parlé ici et que Lycurgue termina dans sa partie supérieure, peut-être en y ajoutant des portiques, de 360 à 368 (Ol. 109 à 112). C'est enfin le théâtre où Eschyle (né en 525, Ol. LVII), regardé comme le père de la tragédie, fit représenter ses premières pièces. Elles y furent suivies par celles de Sophocle et d'Euripide et par les comédies d'Aristophane.

sol, tout à fait bouleversé et dans un désordre tel qu'il désespéra longtemps d'y retrouver aucune forme régulière; il parvint, néanmoins, à en tracer d'abord le plan, puis un profil donnant la déclivité du terrain. Avec ces faibles éléments il tenta la restitution de l'ancien théâtre; et ce travail, exécuté avec une grande sagacité, amena des résultats de la plus haute importance.

L'architecte archéologue y puisa la conviction que les gradins des rangées inférieures de l'antique édifice devaient se rencontrer à une profondeur de sept à huit mètres. La grande élévation des terres et des décombres accumulés dans le théâtre lui fit penser que les gradins existeraient encore et seraient dans un bon état de conservation. Le 22 mars dernier, date bien précieuse pour l'habile investigateur, il découvrit les gradins dans leur position primitive et parfaitement conservés. Après un mois et demi de fouilles, M. Strack pouvait déjà contempler, avec une juste satisfaction, dix-sept rangées de gradins et trois des escaliers concentriques disposés pour conduire à toutes les places.

La construction, qui remonte au temps de Thémistocle, est en pierre calcaire coquillière tirée des carrières situées près du Pirée (1); la taille est à vives arêtes, et les profils sont d'une belle simplicité. Il faut y signaler plusieurs particularités remarquables : 1° Les escaliers ne se composent pas, selon la manière ordinaire, de marches continues, dont deux comprennent la profondeur d'un gradin et sa hauteur, mais d'une suite de plateaux en pente douce de la profondeur d'un gradin, pourvus de neuf entailles pour empêcher de glisser et réunis entre eux par une haute marche; 2° les gradins sont, comparativement à ceux d'autres théâtres antiques, moins profonds et moins hauts; 3° sur les trois gradins inférieurs, et au-devant du dernier de ces gradins, se trouvent de nombreux siéges en marbre. Chacun de ces siéges, dont vingt et un étaient déjà dégagés des décombres le 9 mai dernier, portait entaillée dans le marbre une inscription indiquant le titre des personnes qui devaient les occuper. Les siéges annoncent une origine postérieure à celle du monument.

A l'exception des inscriptions, qui appartiennent nécessairement à l'époque de la domination romaine, la forme des lettres des autres inscriptions semble faire remonter leur origine à une époque intermédiaire entre celle de cette domination et de la guerre du Péloponèse.

(1) Cette pierre, d'après les recherches récentes de M. Albert Gaudry, appartient à la dernière période tertiaire.

Parmi les treize siéges placés le plus bas sur le sol même de l'orchestre qu'ils entourent, le siége du milieu se distingue par une plus grande dimension et par les sculptures qui le décorent. Ce sont des satyres et des génies ailés, des combattants avec des costumes assyriens et des griffons. C'est sur cette espèce de trône, à en juger par l'inscription qu'il porte, que s'asseyait le prêtre de Bacchus sauveur (1). A sa droite était placé l'Exégète, ou prêtre interprète et conservateur des lois sacrées, approuvé ou désigné par l'oracle d'Apollon (2); puis le prêtre de Jupiter Olympien (3); à sa gauche le prêtre de Jupiter protecteur de la cité (4) et le grand prêtre des parfums (5). Viennent ensuite, au delà des intervalles formés par les deux escaliers les plus proches de l'axe du théâtre, sur la droite, l'Hiérophante, le souverain prêtre de Cérès chez les Athéniens (6); le prêtre d'Apollon Délien (7); celui de Neptune le Fécond (8); celui des Grâces et de Diane (9) et celui de l'Exégète, élu à vie par le peuple parmi les Eupatrides (10). De l'autre côté, en suivant la gauche du siége central, on voit la place de l'hiéromnémon (11), des prêtres et du grand prêtre du divin Cæsar (12); enfin du prêtre d'Adrien (13). Là s'arrêtent les découvertes de ce côté; mais à l'opposé, au delà du troisième escalier, et toujours à droite de la place réservée au prêtre de Bacchus, un siége porte l'inscription du prêtre de Neptune protecteur de la contrée (?) et d'Érechthée (14), et l'autre, le dernier, celle du prêtre de Diane Colænis (15).

C'est ainsi que sont distribués les siéges autour de l'orchestre, sans doute dans un ordre hiérarchique, mais en considération du lieu où la place d'honneur est occupée par le prêtre de Bacchus, la divinité à laquelle le théâtre était consacré. En prenant à partir de cette

(1) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΕΩΣ.
(2) ΠΥΘΟΧΡΗΣΤΟΥ ΕΞΗΓΗΤΟΥ.
(3) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ.
(4) ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΣ ΠΟΛΙΕΩΣ.
(5) ΘΥΗΧΟΟΥ.
(6) ΙΕΡΟΦΑΝΤΟΥ.
(7) ΙΕΡΕΩΣ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΔΗΛΙΟΥ.
(8) ΙΕΡΕΩΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ ΦΥΤΑΛΜΙΟΥ.
(9) ΙΕΡΕΩΣ ΧΑΡΙΤΩΝ ΚΑΙ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΕΠΙΠΥΡΓΙΔΙΑΣ ΠΥΡΦΟΡΟΥ.
(10) ΕΞΗΓΗΤΟΥ ΕΞΕΥΠΑΤΡΙΔΩΝΧΕΙΡΟΤΟΝΗΤΟΥ ΥΙΟΤΟΥ ΔΗΜΟΥΔΙΑΒΙΟΥ.
(11) ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟϹ.
(12) ΙΕΡΕΩΣ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ.
(13) ΙΕΡΕΩΣ ΑΔΡΙΑΝΟΣ.
(14) ΙΕΡΕΩΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ ΓΑΙΗΟΧΟΥ ΚΑΙ ΕΡΕΧΘΕΩΣ.
(15) ΙΕΡΕΩΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΚΟΛΑΙΝΙΔΟΣ.

première place les désignations alternativement à droite et à gauche, les dignités se suivent de la sorte : 2e l'Exégète, 3e le prêtre de Jupiter protecteur, 4e celui de Jupiter Olympien, 5e le grand prêtre des parfums, 6e l'Hiérophante, 7e l'Hiéromnémon, 8e le prêtre d'Apollon Délien, 9e le grand prêtre du divin Cæsar, 10e le prêtre de Neptune le Fécond, 11e le prêtre d'Adrien, 12e le prêtre des Grâces et de Diane. La destination du 13e siége à la suite est inconnue, le 14e est celui de l'Exégète, le 15e siége est aussi inconnu, et le 16e est celui du prêtre de Neptune et d'Érechthée, à la suite duquel vient celui du prêtre de Diane. Sur le dernier gradin qui entoure l'orchestre, et derrière les siéges à gauche de la place d'honneur, est un siége très-rapproché de l'axe du théâtre qui porte l'inscription « prêtre porte-flambeau (1), » et un autre à côté qui porte celle de « prêtre d'Apollon Pythien (2). » Puis sur le gradin immédiatement au-dessus, derrière le siége à droite de la place d'honneur, un autre est destiné au « prêtre de la Victoire olympienne (3); » enfin sur le gradin suivant, près du bord de l'escalier de gauche, est un siége pour le héraut (4), et un autre, placé plus près du centre, pour le stratége ou général qui présidait aux fêtes et cérémonies (5).

Sur ce même gradin, à côté de la place du stratége et derrière celle du prêtre de la Victoire, sont érigés trois piédestaux dont deux portaient les statues d'Adrien élevées par la ville d'Athènes; l'une le représentait comme empereur, l'autre comme archonte. Ces maladroites marques d'adulation, qui devaient nuire excessivement au grand effet de l'intérieur du théâtre et empêcher un nombre considérable de spectateurs de voir la scène, confirment l'observation que le goût et le sentiment de l'art avaient alors dégénéré chez les Grecs avec leurs institutions.

En présence de cette curieuse nomenclature on est porté à se livrer aux pensées que fait naître cette désignation précise quoique incomplète des premiers fonctionnaires religieux et civils qui formaient, il peut y avoir vingt et même vingt-trois siècles, une partie de l'auditoire du célèbre théâtre d'Athènes. Cette réunion de noms dont l'imagination fait revivre les personnages émeut singulière-

(1) ΔΑΔΟΥΧΟΥ.
(2) ΙΕΡΕΩΣ ΑΡΟΛΛΩΝΟΣ ΠΥΘΙΟΥ.
(3) ΙΕΡΕΩΣ ΟΛΥΜΠΙΑΣ ΝΙΚΗΣ.
(4) ΚΗΡΥΚΟΣ.
(5) ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ.

ment. On croit voir assis, sur chaque siége, dans son costume, avec sa physionomie particulière, celui qui devait l'avoir occupé.

La connaissance exacte du magnifique siége du prêtre de Bacchus et de la place où il s'élevait fait assister, pour ainsi dire, à une des scènes de mœurs les plus caractéristiques que nous présente Aristophane dans sa comédie des *Grenouilles*. Je veux parler de la scène où le dieu Bacchus, saisi de peur sur les bords de l'Achéron, adresse du théâtre à son prêtre, trônant parmi les spectateurs, ces paroles : « Toi, mon prêtre, sauve-moi d'ici et que je sois ton compagnon de « festins! » On a fait remarquer à ce sujet le comique de la position d'un dieu qui adresse, sous l'accablement de ses angoisses, des prières à son prêtre, lorsque les fonctions de celui-ci ne consistent qu'à adresser des prières à ce dieu. On a signalé aussi la hardiesse avec laquelle l'auteur désigne, comme un *bon vivant avéré*, le principal prêtre de la divinité en présence de ce prêtre et de tout un peuple. On peut ajouter aujourd'hui que le comique de cette scène a dû être beaucoup augmenté par l'hilarité qu'elle causait aux autres prêtres présents. Les dieux qu'ils servaient les exposaient moins, sans doute, aux entraînements du culte bachique.

Si on réfléchit ensuite au grand nombre des divinités représentées par ces prêtres et par ceux que pouvaient avoir contenu encore les place distinctives inconnues dans l'orchestre et sur les gradins (1) ; si on compte les temples qui leur avaient été nécessairement consacrés; si enfin on considère les inductions à tirer du choix de ces divinités et du classement des membres du sacerdoce, dans leurs rapports entre eux et avec les magistrats, des résultats du plus haut intérêt se présentent en foule; mais ils ne sauraient encore être suffisamment appuyés. Beaucoup de nouvelles découvertes peuvent se faire et sont peut-être déjà faites: attendons avant tout la fin des fouilles.

Il est juste d'ajouter que M. Strack n'a pas craint d'entreprendre à ses propres frais les travaux auxquels on doit ces découvertes. On dit que la Société archéologique d'Athènes s'était engagée à poursuivre l'entier déblaiement du théâtre de Bacchus. On affirme aujourd'hui que S. M. le roi de Prusse a mis à la disposition de son habile architecte la somme nécessaire pour achever cette heureuse entreprise.

Il est permis de croire que la scène s'est conservée aussi intacte

(1) Ces divinités sont déjà au nombre de treize; en les quadruplant elles s'élèveraient à cinquante-deux.

que les siéges retrouvés; sa mise au jour peut amener d'autres découvertes très-importantes. Elles feront mieux connaître les dispositions du sol de la scène et des constructions souterraines dans lesquelles devaient agir les machines pour les apparitions et les disparitions surnaturelles, si souvent mentionnées dans les représentations théâtrales des anciens. Déjà notre confrère, M. Caristie, a, dans sa remarquable restauration du théâtre d'Orange, donné l'idée de la manière monumentale dont la scène y était couverte avec une belle charpente, ornée de caissons aux multiples rosaces; la poursuite des fouilles athéniennes pourra compléter, par de nouvelles découvertes, cette partie importante et la moins élucidée des théâtres antiques.

Je ne m'étendrai pas sur les particularités des escaliers et des gradins, qui présentent les imperfections des choses primitives; mais je crois devoir signaler à l'attention des antiquaires un point qui paraît ressortir de la constatation que le théâtre exploré par M. Strack est le théâtre de Bacchus. Je veux parler du monument de Thrasyllus, élevé, comme je l'ai dit, au-dessus de l'hémicycle de cet antique édifice. On y voyait trois inscriptions, l'une, la plus ancienne, au-dessous d'une frise couverte de couronnes de laurier, les autres sur deux acrotères placés, sans doute ultérieurement, aux angles de la façade. Voici le sens de ces inscriptions (1) :

La première dit que Thrasyllus de Décéleia remporta, comme chorége (2), le prix avec les hommes de la tribu hippothoontide; qu'Evius joua de la flûte, et qu'Archidamus composa la pièce.

La deuxième que, sous l'agonothète (3) Thrasyclès, fils de Thrasyllus, les jeunes garçons de la même tribu hippothoontide remportèrent le prix ; que Théon, de Thèbes, joua de la flûte, et Pronomus, de la même ville, composa la pièce.

La troisième enfin que, sous le même agonothète Thrasyclès, le peuple, remplissant les fonctions de chorége, les hommes de la tribu pandionide remportèrent le prix; que Nicoclès, d'Ambracie, joua de la flûte, et Lysippe, d'Arcadie, composa la pièce.

Ces inscriptions n'ont pas donné lieu à des interprétations très-différentes. La divergence n'a porté que sur la question de savoir s'il-

(1) V. Stuart, V. II, ch. IV, p. 47, éd. française, 1810.

(2) Chef des chœurs qui payaient les frais du concours. C'étaient des fonction consacrées par la religion et qu'ennoblissaient les plus grands hommes en les remplissant. On cite parmi eux Aristide et Démosthène.

(3) Président des jeux.

s'agissait d'un simple concours musical, ou d'un concours à la fois musical et dramatique.

La croyance que le monument de Thrasyllus s'élevait jadis au-dessus de l'Odéon de Périclès, destiné uniquement aux luttes musicales, avait surtout servi de base à la première de ces manières de voir. Mais elle doit être fortement ébranlée puisque le prétendu Odéon de Périclès était un véritable théâtre.

On a pu remarquer que dans les inscriptions le chorége et l'agonothète sont en tête avec les choristes de leurs tribus, que le musicien vient ensuite, et que l'auteur des paroles de la pièce est placé le dernier sur la liste. On ne doit pas en conclure que cette pièce était peu importante. La prédominance était encore ici donnée à la puissance et à la richesse, circonstance bien ordinaire à toutes les époques anciennes et modernes.

La position du monument de Thrasyllus, élevé dans la partie la plus magnifique d'Athènes, en vue de tous les citoyens qui se rendaient au théâtre, son élégance, les couronnes dont sa frise est couverte, indiquent sans doute qu'on avait voulu récompenser, en vue du lieu où elles furent représentées, de grandes œuvres dramatiques où les arts et la poésie s'étaient à la fois surpassés.

Il ne me reste plus qu'à mentionner le résultat d'une excursion de M. Strack dans le Péloponèse. Le voyageur, accompagné de M. Vischer, y a fait des fouilles dont les principaux résultats sont la découverte, dans les murs d'enceinte de la ville de Mycènes, de galeries analogues à celles que présentent les murs de Tyrinthe, et dans la salle circulaire, située non loin de celle connue sous le nom de Tombeau d'Agamemnon et de Trésor d'Atrée, de vestiges de l'ancien revêtement en lames de bronze. Ce qui constate aux deux monuments des temps les plus reculés de la civilisation grecque l'application d'un même système de construction en pierre et en métal.

Le succès des recherches que je viens d'exposer ne saurait laisser de doute sur le concours du gouvernement de Prusse pour leur prompte publication. Cette publication peut seule permettre de les apprécier avec une entière certitude. Mais dès à présent je crois pouvoir dire que MM. Strack et Boetticher ont bien mérité de l'art et de la science.

HITTORFF,
Membre de l'Institut.

P. S. — Les prévisions exprimées ci-dessus par M. Hittorff sont déjà en partie réalisées. Le *Philistor*, journal de littérature et d'antiquités que publie depuis dix-huit mois, à Athènes, une société de savants grecs et qui,

entre autres services rendus à nos études, a le mérite de nous tenir au courant des principales découvertes archéologiques accomplies en Grèce, contient dans son dernier numéro un ample supplément à l'exposé qu'on vient de lire. Ce supplément porte à cinquante-huit le nombre des siéges avec inscription découverts dans la partie inférieure du théâtre de Bacchus. Sur les trente-sept nouveaux siéges un est celui de l'archonte eponyme, un autre celui de l'archonte roi, un troisième celui de l'archonte polémarque ; quatre sont attribués aux thesmothètes (ce qui semble indiquer que deux siéges avec cette dernière inscription restent à découvrir, puisque les thesmothètes étaient au nombre de six); le reste appartient à des officiers religieux du second ordre et à des prêtres de diverses divinités dont plusieurs paraissent ici avec des épithètes inconnues jusqu'à ce jour. Trois ou quatre autres inscriptions ont été recueillies sur le marbre des gradins. Enfin, dans une autre partie du théâtre, sur une plaque en marbre de l'Hymette, a été retrouvée l'inscription métrique suivante, en caractères de l'époque romaine, inscription que m'avait déjà communiquée M. Wescher, de l'École française d'Athènes, et que j'ai fait connaître à l'Académie des belles-lettres :

Σοὶ τόδε καλὸν ἔτευξε, φιλόργιε, βῆμα θεήτρου
Φαῖδρος Ζωΐλου βιοδώτορος Ἀτθίδος ἀρχός.

« Pour toi, dieu de l'orgie, cette belle scène a été construite par Phèdre, fils de Zoïle, gouverneur de la féconde Attique. »

C'est le témoignage de travaux importants exécutés dans cette partie du théâtre par un archonte dont on ne peut fixer la date, mais qui appartient sans doute à la période du gouvernement impérial. Ce Phèdre, fils de Zoïle, paraît être différent du personnage homonyme qui nous est connu par une inscription du *Corpus inscriptionum græcarum* n° 522.

Divers fragments d'inscriptions choragiques ont été recueillis dans les mêmes fouilles. Mais M. Koumanudis, qui s'est fait le rapporteur de toutes ces découvertes, use d'une très-sage réserve en déclarant qu'il faut attendre, pour les commenter avec quelque succès, le complément des recherches qui se poursuivent en ce moment avec le concours si honorable des savants grecs et des savants étrangers. Ce chapitre seul des προεδρίαι ou siéges privilégiés au théâtre, que les textes ci-dessus transcrits ou indiqués éclairent d'un jour tout nouveau, méritera une étude approfondie. Quelques traits de mœurs assez remarquables en ressortiront par des rapprochements dont nous pouvons, dès aujourd'hui, donner un exemple. L'ἐξηγητὴς πυθόχρηστος, mentionné plus haut, p. 111, est une nouveauté fort obscure à première vue, mais qui devient assez claire si on relit dans le *Corpus inscriptionum græcarum* le fragment publié sous le n° 459, fragment dont la date remonte au temps de Démosthène. Là, en effet, on voit un prêtre d'Esculape désigné par l'oracle de Delphes, et l'on apprend quel prix pouvait être attaché à des faveurs de ce genre.

E. Egger,
Membre de l'Institut.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET.

Nous donnons dans le présent numéro la note de M. Hittorff relative aux fouilles faites en Grèce sous le patronage du gouvernement prussien. Le prochain numéro contiendra la reproduction d'une lecture faite par M. Egger au sujet d'un papyrus égyptien renfermant des fragments remarquables d'un orateur inconnu, fragments que M. Egger a expliqués et commentés devant l'Académie. Nous serons heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, à la place d'une insuffisante analyse, ces intéressantes communications *in extenso*.

La lecture du mémoire de M. de Saulcy continue; mais elle n'est point encore achevée.

Cette lecture, interrompue par de fréquentes et longues discussions, marche lentement. Nous attendrons la fin du débat pour le résumer. Nous aurons pu alors, nous l'espérons du moins, donner un extrait étendu du mémoire lui-même. Nos abonnés ont déjà entre les mains le rapport de M. Renan. Ils pourront donc juger en connaissance de cause les opinions très-diverses sur plus d'un point des deux champions qui luttent devant l'Académie.

Les comités secrets ont encore été nombreux en juillet comme en juin. Nous avons donné dans le dernier numéro le résultat des délibérations relatives aux prix Gobert. Nous pouvons donner aujourd'hui les noms des concurrents auxquels la commission des antiquités nationales a accordé des médailles et des mentions :

MÉDAILLES.

Première médaille. — M. Germain, pour son Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette.

Deuxième médaille. — Madame d'Ayzac, pour son Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.

Troisième médaille. — Médaille partagée entre M. Robert pour sa Numismatique de Cambrai, et M. le colonel Favé, pour le troisième volume de l'Essai sur le passé et l'avenir de l'artillerie.

RAPPELS DE MÉDAILLES.

M. Viollet-Le-Duc, pour le tome V de son Dictionnaire raisonné de l'architecture du onzième au quinzième siècle.

M. de la Querière : 1° Notice sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen; 2° Notice sur l'ancienne église paroissiale de Saint-André de Rouen.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

1re, M. Baudot, Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay.

2e, MM. Deschamps de Pas et Hermant, Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer, in-4°.

3e, M. Prioux, Civitas Suessionum. Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones.

4e, M. Clément, Histoire générale de la musique religieuse, in-8°. — Choix des principales séquences du moyen âge.

5e, M. Andrieux, Cartulaire de l'abbaye de Bonport, in-4°.

6e, M. de Ring, Tombes celtiques de l'Alsace, in-8°.

7e, M. Sémichon, Histoire de la ville d'Aumale, tome 1er, in-8°.

8e, M. Domairon, Guerre de cent ans: étude historique et biographique. Le Captal de Buch, ms.

9e, M. Forgeais, Collection de plombs historiés, 1re série.

10e, M. Loriquet, la Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES (*par ordre alphabétique*).

MM. Ed. de Barthélemy, Bladé, Boutiot, Charles, Chaverondier, Deribier du Châtelet, Liebich, Mannier, Menault, de Monteyremar, Prost et Salmon.

Le rapport à la suite duquel ces récompenses ont été décernées ne nous étant communiqué qu'après la séance publique du 1er août, nous ne pouvons l'imprimer que dans le numéro de septembre.

L'Académie propose pour sujets de prix à décerner en 1864 :

PRIX BORDIN.

Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste; donner une nouvelle traduction latine ou française de ces textes en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque sur Isis et Osiris, à Jamblique sur les mystères des Égyptiens, par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.

Et pour le prix ordinaire :

Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Nous croyons pouvoir annoncer, sur la foi de renseignements très-dignes de confiance, que le musée Napoléon III ne sera pas fermé le 1er août, comme on l'avait craint, et que le public sera encore admis, pendant un ou deux mois, à visiter au Palais de l'Industrie les précieuses collections qui le composent.

— Le premier volume des œuvres de Borghesi est entièrement terminé et pourra paraître dans le courant du mois; nous reviendrons dans le prochain numéro sur cette importante publication.

— Un assez grand nombre de puits antiques récemment découverts sur les terrains de l'École des mines, entre le boulevard de Sébastopol et le Luxembourg, ont attiré l'attention des archéologues. M. Egger, vice-président de la Société des antiquaires de France, a, dans une des dernières séances de cette Société, rendu compte d'une visite qu'il a faite avec M. Brunet de Presle sur les terrains en question. Il résulte de cette espèce d'enquête que le nombre des puits s'élève à plus de quarante, et qu'ils étaient creusés à des profondeurs très-diverses sur les deux côtés d'une voie romaine qui longeait obliquement le bâtiment principal de l'École des mines. Ils étaient sans maçonnerie. La terre qui les comblait, aussi bien que les terres environnantes, contenait des débris de meules et de fourneaux en terre, et une quantité presque innombrable de fragments de vases et même quelques vases intacts. Les uns sont d'une fabrique très-grossière; d'autres, au contraire, sont très-fins et d'une beauté remarquable. Quelques-uns en terre rouge portent des ornements très-gracieux. Plusieurs portent des empreintes de fabrique. Parmi ces empreintes, M. Egger a copié les suivantes sur des fragments les uns en terre noire, les autres en terre rouge :

MARIVS — FELIC — ARDACI — PRIMI — ARD — CAXTOC — OPAON

FAM — $\frac{\text{ATEC}}{\text{NVD}}$, séparés ainsi par un trait en deux lignes et encadrés dans un cartouche.

A ces débris céramiques il faut joindre des briques, des coquilles, des cornes de cerf et des défenses de sanglier; quelques médailles malheureusement très-oxydées, un stylet, quelques débris de fibules et autres ustensiles

qui semblent annoncer dans cette partie des environs de Lutèce un établissement romain assez considérable. Il y a là un problème archéologique intéressant à étudier. Malheureusement tous ces puits ont été comblés de nouveau sans qu'un plan du terrain et de ses accidents ait été levé préalablement.

— On lit dans le *Messager du Midi :*

« La Commission de la carte des Gaules, dont M. le sénateur de Saulcy, membre de l'Institut, est président, fait exécuter aux ruines de Murviel, près Montpellier, des fouilles dont elle a confié la direction à M. le chef d'escadron Azema de Montgravier, correspondant de l'Institut, auquel M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, a été adjoint.

« Dans l'intention de favoriser ces intéressantes recherches sur la géographie ancienne des Gaules, qui reçoivent de nos jours une si vive impulsion de l'empereur, M. le général commandant la 10e division militaire a mis à la disposition du directeur des travaux un sergent du 1er régiment du génie, et un petit détachement du 77e régiment d'infanterie de ligne, qui sont campés au milieu des ruines, dans un site salubre et des plus pittoresques.

« Ces militaires sont occupés à déblayer l'enceinte de la ville antique, dont les vieux murs nous paraissent offrir un curieux et peut-être unique spécimen de ces fortifications des Gaulois nos ancêtres. Cette position, éminemment stratégique, fut aussi occupée par les Romains; en sorte qu'un double attrait historique s'attache à cette localité.

« M. le président de la Société archéologique de Montpellier, accompagné de plusieurs de ses collègues, est allé visiter les travaux en cours d'exécution, auxquels cette Société savante porte le plus vif intérêt. »

—Nous apprenons de source certaine qu'une découverte archéologique assez importante vient d'être faite, en la commune de Baillolet, à l'endroit appelé la *Croix des Trois Frères*, dans un bois appartenant à M. Magné, maire de Lucy.

On a trouvé, en effet, audit lieu, les quatre murailles de fondation d'une ancienne habitation, formées de larges pierres de silex et réunies sans aucun mortier; à la partie supérieure, se trouvait bon nombre de tuiles bien caractérisées, ayant dû servir de couverture à cette antique demeure; au-dessous de ces tuiles romaines, on a rencontré quelques vestiges de poteries assez intactes, et dont quelques-unes, marquées de caractères, attestent assez leur précieuse valeur; enfin, dans un des angles formé par les quatre murailles, la pioche a pu ramener, du sein d'une même agglomération, un couteau en silex, des pierres rondes destinées sans doute à être lancées avec la fronde, et, en dernier lieu, plusieurs haches celtiques bien polies, dont une surtout, par sa forme et à cause de sa rareté, est pour le dépositaire de cette trouvaille un véritable trésor. Tous ces objets siégent maintenant au musée d'antiquités de Neufchâtel.

Extrait du *Journal de Neufchâtel* (Seine-Inférieure).

— Dans la dernière séance de la Société anthropologique, M. Martin Pannetier a lu une note très-intéressante sur un masque en marbre vert (serpentine) trouvé par M. Laverrière, ancien directeur de l'École nationale d'agriculture de Mexico, dans un grotte située au pied du Popocatepetl (mot qui en langue toltèque signifie la montagne qui fume). Le sol de cette grotte était formé par une couche très-épaisse de sable volcanique à gros grains. Dans ce sable, M. Laverrière a rencontré, outre ce masque, des vases d'argile de formes et de dimensions diverses parfaitement conservés, et de nombreux ossements parmi lesquels il a recueilli trois crânes que les médecins de Mexico lui ont dit provenir d'enfants de la race des Aztèques, âgés de douze à quatorze ans au plus.

La quantité de ces ossements, paraissant tous appartenir à des individus jeunes, et l'aspect d'un des vases trouvés, dont l'intérieur portait encore des traces très-reconnaissables de dorure et présentait au fond, par-dessus la couche dorée, des taches irrégulières d'un rouge brun ressemblant à des taches de sang, ont fait penser que cette grotte avait servi de tombeau à des victimes expiatoires.

D'après la tradition, les abords du Popocatepetl étaient considérés par les anciens Mexicains comme un lieu sacré. Aujourd'hui même on prétend que dans les villages peuplés exclusivement par des Indiens de pure race, et où, par un privilége spécial accordé par les rois d'Espagne et confirmé par les gouvernements mexicains depuis l'indépendance, aucun blanc n'est toléré, les habitants, réunis en véritables caravanes, partent à certaines époques de l'année, pendant la nuit, pour aller se livrer au pied du volcan à l'exercice de rites mystérieux.

Quoi qu'il en soit, le masque en question, dont les archéologues mexicains n'ont pu établir nettement le caractère et la destination, est une œuvre remarquable, en ce qu'il représente avec une exactitude scrupuleuse le type toltèque dans toute sa pureté. C'est aussi un spécimen curieux au point de vue de l'exécution matérielle, car, comme on le sait, avant l'invasion espagnole, les Toltèques ne connaissaient pas le fer et n'employaient que des outils en cuivre ou en pierre.

Le musée dans lequel on a réuni, à Mexico, tous les débris archéologiques des siècles qui ont précédé la domination de l'Espagne, ne possède pas dans ce genre de pièce aussi remarquable. Une planche lithographique, qui représente certaines antiquités zapotèques, et qui est jointe à l'envoi, montrera combien leur exécution en est plus grossière.

BIBLIOGRAPHIE

Vie de la reine Anne de Bretagne, femme des rois de France Charles VIII et Louis XII, par Le Roux de Lincy. Paris, Curmer, éditeur. 4 vol. petit in-8°; figures et un atlas de photographies. Prix : 50 fr.

M. L. Curmer s'est acquis de notre temps, parmi les libraires-éditeurs, un rang distingué pour les belles productions que lui doivent les archéologues et bibliophiles. Au nombre de ses titres en ce genre, nous pouvons citer la publication récente du *Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, reproduction merveilleusement fidèle de l'un des plus beaux manuscrits du moyen âge.

La *Vie d'Anne de Bretagne* est une sorte d'appendice qui s'annexe tout naturellement à la précédente publication. En s'adressant pour écrire la *Vie d'Anne de Bretagne* à M. Le Roux de Lincy, M. Curmer a fait choix d'un écrivain depuis longtemps connu et expérimenté en ce genre de recherches. Ce paléographe n'a rien négligé pour rendre aussi complète et aussi satisfaisante qu'il dépendait de lui l'œuvre dont il s'est chargé. La *Vie d'Anne de Bretagne* se divise en quatre volumes ou parties. Le tome Ier renferme une biographie étendue de la reine-duchesse et de ses deux maris, le jeune Charles VIII et le vieux Louis XII. Dans le tome II, l'auteur consacre de longs et curieux développements à la vie intérieure de la princesse, sur laquelle il revient plus analytiquement. Son goût pour les arts, et mieux pour le luxe et le confort du temps, ses habitudes privées, ses aménagements intérieurs, ses occupations quotidiennes, sa demeure, son mobilier, ses bijoux, ses tableaux, ses livres, sa volière forment la matière de plusieurs chapitres successifs. Un chapitre entier, et c'est justice, a pour sujet la description et la notice du fameux *Livre d'heures* antérieurement édité par M. Curmer. Le reste du volume traite des monuments des arts qui nous ont conservé les traits ou le souvenir d'Anne de Bretagne, de ses maris et de ses proches; tels que peintures, tombeaux, statues, monnaies, etc. Les tomes III et IV sont exclusivement remplis de documents historiques ou *pièces justificatives*. Ils se composent d'abord de lettres missives, au nombre de plus de trente, écrites par la reine; puis d'autres épîtres de la main de Charles VIII, de Louis XII et de personnages historiques avec lesquels ces princes et princesses étaient en correspondance. Ce recueil de pièces, enfin, se termine par une espèce de documents très-précieux et plus recherchés avec raison de jour en jour. Ce sont les comptes de dépenses, qui jettent, notam-

ment sur l'histoire de l'art, les lumières les plus vives et les plus intéressantes.

Il nous reste à parler de *l'Album* ou *Atlas*, et des figures. Là nous retrouvons l'habile et somptueux M. Curmer, l'éditeur, seul et tout entier. Les investigations communes de MM. Curmer et de Lincy ont eu pour résultat de rassembler dans cette publication un nombre, un amas imposant de documents relatifs à la reine Anne. Les uns sont paléographiques et historiques, comme les lettres, etc. Ceux-ci ont été déterrés dans les archives publiques de France et du British Museum, en Angleterre. Les autres consistent en tableaux, statues et figures qui nous ont conservé l'effigie de la reine et de sa famille. Vingt-quatre photographies exécutées sous la direction de l'éditeur, avec beaucoup de soin et de succès, reproduisent ces derniers monuments. Elles comprennent trois portraits différents d'Anne de Bretagne; trois portraits ou médailles de Charles VIII et de la reine; quatre effigies de Louis XII et de la reine; cinq miniatures de manuscrits; le *fac-simile* d'une lettre d'Anne et d'autres figures. La plupart de ces monuments étaient connus des archéologues; mais deux de ces effigies, complétement inédites, sont dignes d'un intérêt particulier. La première est un portrait de la reine, peint sur bois; elle y est représentée plus jeune que dans les autres images antérieurement connues de cette princesse. L'original appartient à M. le comte de La Grange. L'autre, qui se présente dans des conditions analogues, nous offre les traits de Charles VIII. Ce beau portrait, communiqué par le propriétaire, M. le marquis de Bonneval, atteste, comme le précédent, la main d'un maître. Il rappelle, avec moins d'agrément, différence qui tient au modèle, ce buste si gracieux du maréchal de Chaumont, qui est au Louvre (peint par Léonard de Vinci) et qui, dans la maison même des rois, a passé à tort, jusqu'en ces derniers temps, pour être le portrait de Charles VIII.

M. Curmer manie aussi la plume comme il faut et quand il le faut; il a placé en tête du quatrième volume quelques pages où il explique fort bien ses vues de libraire-éditeur. Ces lignes nous donnent la raison des deux cents culs-de-lampe ou fleurons empruntés aux Jean de Tournes, aux Elzevier, etc., qui étincellent à chaque page dans ces quatre volumes, et qui captivent le lecteur par leur caractère original, multiple et varié. Le livre est imprimé à Lyon, chez Perrin, en caractères de Garamond, sur papier teinté, vergé et satiné. Les gardes, au lieu de papier coquille, peigne ou tourniquet, sont faites de papier herminé d'or à la presse chromolithographique. Les plats sont blasonnés de France et d'hermines, armoiries de Bretagne. De même aussi le carton en forme de livre qui renferme les photographies et fait suite, comme Atlas, à l'ouvrage, se ferme par des cordons jaunes et noirs, à la livrée ou couleurs d'Anne de Bretagne. Toutes ces minuties, toutes ces recherches précieuses, ingénieuses et intelligentes assureront le succès de cette élégante publication.

A. V.

La Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims, étude sur les mosaïques et sur les jeux de l'amphithéâtre, par M. Ch. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims, secrétaire de l'Académie. Reims, imprimerie de P. Dubois, rue de l'Arbalète, 9. 1861. En vente à la librairie de Brissart-Binet, rue du Cadran Saint-Pierre, 5, à Reims.

La ville de Reims, autrefois *Durocortorum*, chef-lieu de la *Civitas Remorum*, tenait déjà à l'époque de la conquête romaine le premier rang parmi les villes de la Gaule Belgique. On peut voir dans Bergier, Marlot, Lacourt et tous ceux qui se sont occupés de son histoire, le rôle important qu'elle a joué dès la plus haute antiquité; mais quand bien même ces historiens ne nous auraient rien appris, il suffirait pour s'en convaincre aujourd'hui d'étudier les innombrables et curieux monuments archéologiques tirés de son sol et attestant à nos yeux son ancienne splendeur. C'est ce qu'a fait M. Ch. Loriquet dans un remarquable ouvrage ayant pour titre : *Reims pendant la domination romaine*, d'après les inscriptions; précieuse et consciencieuse étude dans laquelle l'auteur a réuni tout ce que présentent d'intéressant les monuments civils ou religieux de l'ancienne cité gallo-romaine : culte païen, état politique, gouvernement de la cité, état militaire, voies et commerce, monuments divers, inscriptions funéraires, marques de fabrique, etc., M. Loriquet a étudié successivement ces différents sujets et porté sur chacun d'eux un jugement éclairé.

Tout dévoué à la science, le travail qu'il nous offre aujourd'hui sur les *Mosaïques de Reims* mérite comme le précédent la plus sérieuse attention de l'antiquaire et de l'historien.

C'est au mois de février 1860 que des fouilles faites pour l'agrandissement des abords de la gare du chemin de fer mirent sur la trace d'importantes découvertes d'antiquités de toute nature. Des monnaies furent d'abord mises à nu au nombre d'une vingtaine environ, toutes grand bronze, dont plusieurs sont trop endommagées par le temps pour qu'on ait pu les déchiffrer et les classer. On trouva ensuite une figurine fort curieuse en terre blanche représentant une Junon Lucine ou Maternité gauloise, avec un enfant et l'inscription PISTILLVS; une statuette de Mercure en bronze avec la bourse et le caducée; un pliant en fer forgé; une clochette de forme rectangulaire, avec son battant; des tronçons de colonnes en pierre revêtues de feuilles imbriquées et dont le chapiteau, rehaussé de couleur rouge, continue en spirale les cannelures du fût et porte dans son évasement supérieur des rudiments de feuilles d'acanthe; de nombreux fragments de sculptures en pierre rehaussées de couleurs dans lesquelles on distinguait plusieurs têtes de cheval, des bras et jambes de guerriers cuirassés; des fragments de porphyre gris mêlé de rouge, et enfin une chambre, espèce de sanctuaire consacré aux dieux lares, ou, pour mieux dire, un *sacellum* public comme il y en avait beaucoup à Rome. Un pareil ensemble de découvertes aussi importantes et de nature si diverse, faites près de l'Arc de triomphe, dite la porte de Mars, sur un emplacement aussi restreint, dut naturellement donner à penser qu'il y avait eu là autrefois plus qu'une villa, c'est-à-dire une suite de constructions formant

comme une cité autour de la porte de Mars. C'est un des premiers points que M. Loriquet examine et discute au début de son savant travail, car la *Mosaïque des promenades*, comme on le pense bien, fut trouvée dans le même endroit, et pour en marquer l'origine et l'objet, l'auteur devait approfondir ces différentes questions. Il l'a fait d'abord en homme versé dans la connaissance des antiquités gallo-romaines et que l'amour de la science portait à épuiser son sujet.

« La découverte, dit-il, d'une grande mosaïque au milieu d'un terrain rempli de débris, et surtout de constructions antiques, révélait l'existence en cet endroit d'un quartier détruit de l'ancienne ville gallo-romaine. Non-seulement ces ruines, ces débris devaient être décrits avec soin, et c'est par là que nous commençons; mais leur présence soulevait deux questions historiques, savoir : à quelle époque pouvait remonter la destruction des habitations retrouvées en dehors de l'enceinte du moyen âge, conséquemment aussi l'enfouissement de la mosaïque; puis, quelles avaient été les destinées du terrain jusqu'à sa transformation en promenade.

« La première recherche nous a conduit à dégager la destruction de Reims, ou d'une partie de cette ville, et le martyre de saint Nicaise, son évêque, des faits relatifs à l'invasion d'Attila, parmi lesquels on les confond généralement; la seconde nous a fait rencontrer des particularités curieuses pour la topographie, prise à diverses époques.

« Ces trois chapitres préliminaires composent la première partie. »

La seconde partie, qui n'est certes pas la moins curieuse, est consacrée tout entière à la description des mosaïques de Reims, destinées à apporter tant de faits nouveaux à la science. Après en avoir reproduit les dessins fidèles, M. Loriquet en donne l'interprétation. Les figures de gladiateurs lui fournissent le sujet d'intéressants détails sur les jeux de l'amphithéâtre et sur les récompenses qu'y obtenaient ceux qui y prenaient part, suivant le rôle qu'ils y jouaient et la classe à laquelle ils appartenaient. L'auteur, suivant les indications et les progrès de la science moderne, a su habilement tirer partie des ressources que fournit l'épigraphie sur ce point. Passant ensuite en revue les découvertes analogues, et comparant entre elles les vingt-trois mosaïques ou fragments de mosaïque de même nature déjà trouvées, il parvient à résoudre toutes les difficultés que soulève l'importante découverte de Reims, et n'abandonne la question, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'après l'avoir entièrement épuisée. On doit donc regarder le livre de M. Loriquet comme un traité complet, exact, consciencieux sur la matière, qui fait autant d'honneur au bibliothécaire archiviste de Reims qu'à la science archéologique elle-même. S. P.

Recherches archéologiques à Éleusis exécutées dans le cours de l'année 1860, par François Lenormant. Paris, 1862. In-8°.

M. François Lenormant nous donne dans ce volume le recueil des inscriptions anciennes découvertes à Éleusis. C'est donc le *Corpus* épigraphique d'une des villes de la Grèce qui ont le plus enrichi nos connais

sances archéologiques. L'auteur classe les inscriptions de l'époque hellénique païenne d'après la nature des faits auxquels elles se rapportent : actes religieux, actes publics, monuments funéraires; puis il traite des *graffiti*, des inscriptions chrétiennes, des inscriptions latines et d'une inscription slave. Chaque inscription, donnée d'abord en majuscules, est accompagnée d'une transcription en caractères courants et d'un commentaire fort intéressant, où l'auteur fait preuve d'une solide connaissance de la langue grecque et d'une intelligente érudition. Nous avons particulièrement remarqué les inscriptions de la première classe, dont l'étude fournit à l'histoire de la religion hellénique de précieux documents. Éleusis était une des villes sacrées de la Grèce. La célébration des mystères y occupait une si grande place que les inscriptions ne peuvent manquer de s'y rapporter en grande partie ou d'y faire de fréquentes allusions. Plusieurs des inscriptions du recueil de M. François Lenormant sont inédites; elles ont été généralement tirées de la collection du comte de Romas. Le jeune archéologue nous donne parfois des copies plus exactes que celles qui avaient été publiées.

Formé de bonne heure à l'étude de l'antiquité par un père qui s'y est fait un nom, M. François Lenormant a trouvé dans la mission que lui avaient confiée les ministres d'État et de l'instruction publique les moyens de perfectionner son éducation, et ce livre nous est la preuve qu'il peut devenir un maître à son tour.

On louera la clarté et la sobriété des commentaires, où les érudits trouveront d'amples sujets de méditations et de rapprochements. A. M.

Verschollene und ausgefundene Denkmäler und Handschriften (*Monuments et manuscrits disparus et retrouvés*), par M. Ferdinand Piper. Gotha, 1860. In-8°. — **Die Kalendarien und die Martyrologien der Angelsachen** (*Les Calendriers et les Martyrologes des Anglo-Saxons*), par le même. Berlin, 1862. In-8°.

M. Ferdinand Piper, professeur de théologie à l'Université de Berlin, est un des plus infatigables explorateurs des antiquités chrétiennes. On lui doit un excellent traité de symbolique et d'iconographie pour cette classe de monuments. L'activité de M. Piper n'a fait que s'accroître dans ces derniers temps, et il a doté la science de plusieurs dissertations fort intéressantes, dont une a paru en français, en 1861, sous le titre de : *De la représentation symbolique la plus ancienne du crucifiement et de la résurrection de Notre-Seigneur.* Nous voulons dire aujourd'hui quelques mots de celles de ses publications qui sont moins connues du public français, et en particulier des découvertes que M. Piper a faites en Italie, en France et en Angleterre.

Ce savant a publié l'an dernier, sous le titre de : *Monuments et manuscrits disparus et retrouvés*, un rapport sur divers monuments importants pour l'archéologie chrétienne; un grand nombre lui ont été fournis par le musée Trivulzio que fonda à Milan, dans la seconde moitié du dernier siècle, l'abbé Carlo Trivulzio, mais qui s'est singulièrement enrichi depuis. M. Piper en fait connaître des pierres gravées, des diptyques consulaires,

des sculptures offrant des sujets religieux. Ce ne sont pas seulement les monuments figurés, mais les manuscrits qui ont appelé son attention, et dans ce but, il a fouillé les grandes bibliothèques de l'Italie, de la France et de l'Angleterre. La bibliothèque du Vatican lui a présenté un manuscrit du douzième siècle orné de curieuses figures dont nous ne connaissions par d'Agincourt que la première partie. M. Piper a retrouvé là d'anciens types hiératiques. Il en signale un autre non moins curieux au *British Museum* renfermant les Psaumes, en grec, et qui date du onzième siècle. Ce manuscrit, écrit sur parchemin, est orné de belles miniatures; il se termine par une sorte de dialogue grec en l'honneur de David, dont l'auteur allemand a transcrit le texte. Enfin, M. Piper a rencontré dans la collection du prince Albert, à Londres, une peinture grecque figurant la prétendue image du Christ, donnée au roi d'Édesse, Abgare, laquelle est entourée de dix sujets représentant toute la légende de l'ambassade envoyée à ce personnage par Jésus. Chaque sujet est accompagné d'une inscription grecque qui permet à M. Piper d'en donner une interprétation. Enfin la brochure contient un aperçu d'autres monuments également intéressants, tels que : un psautier latin de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, un calendrier provenant de l'abbaye de Corbie et existant à la bibliothèque impériale de Paris, le *Lectionarium* de Jean Fronton, chanoine de Sainte-Geneviève à Paris, et actuellement au British Museum.

Cette année, M. Piper a voulu compléter l'importante édition qu'il a donnée du calendrier de Charlemagne, d'après le célèbre évangéliaire de Charlemagne conservé au Louvre, par le calendrier des Anglo-Saxons. Ce calendrier a un intérêt tout particulier pour l'Allemagne, car on peut le considérer comme le plus ancien calendrier chrétien qui ait été en usage chez les populations germaniques. Il fut en grande partie emprunté au calendrier des Goths, qui date du quatrième siècle. M. Piper a entrepris de longues et minutieuses investigations pour le reconstituer; il a consulté les travaux de Hickes et de Wanley, les Homélies de Bede le Vénérable, celles d'Aelfrike, dont nous devons la connaissance à Thorpe, surtout le martyrologe et le comput de l'*Hortus deliciarum* d'Herrad de Landsperg, qui date de la seconde moitié du douzième siècle et que possède la bibliothèque de Strasbourg. Ces sources et d'autres encore ont permis à M. Piper de reconstruire le calendrier anglo-saxon, qu'il nous fait connaître aujourd'hui dans les plus grands détails, en prenant pour guide l'œuvre de l'abbesse de Hohenburg.

Il y a dans ce calendrier toute une chronologie des événements de la vie du Sauveur, chronologie fort arbitraire sans doute, mais qui répondait aux besoins de la piété de l'époque. Nous y rencontrons même des dates précises pour divers grands faits de l'Ancien Testament. Ainsi, le jour de la création de l'homme est rapportée au 23 mars, celui de la mort de Moïse au 4 septembre, la date du retour de Jésus d'Égypte au 7 janvier, celle de la fin de sa tentation au 15 février, celle des noces de Cana au 17 février

celle de la première prédication du Sauveur au 1er mai, celle de sa crucifixion au 25 mars, et celle de sa résurrection au 27.

L'ouvrage de M. Piper renferme des indications fort précieuses et une foule de notions importantes pour la science des calendriers chrétiens. On y reconnaît l'homme profondément versé dans ce qu'on pourrait appeler avec lui la *théologie monumentale*, branche de l'archéologie dont il a résumé les principes dans un savant article de la *Theologischen Real-Encyclopaedie*, de Gotha, cette même année 1862. M. Piper y passe en revue tous les ouvrages qui traitent de la symbolique et de l'archéologie chrétiennes, et fournit par là un guide sûr à qui veut se consacrer à leur étude. Cet article mériterait d'être traduit dans notre langue. A. M.

Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge, par Alph. Chassant, paléographe. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée (1).

La rapidité avec laquelle la première édition de cet ouvrage a été écoulée atteste à la fois son excellence et son utilité. On sait, en effet, les difficultés que présentent parfois, même aux paléographes les plus exercés, certaines abréviations latines ou françaises, transportées de l'écriture lapidaire dans les manuscrits du cinquième au quinzième siècle. L'auteur, éclairé par une longue expérience, en a dressé la table, aussi complète que possible, par ordre alphabétique, de manière à faciliter les recherches et à rendre par là beaucoup plus rapides l'interprétation ou le déchiffrement des textes. Pour plus d'exactitude, les types ont été gravés exprès, de manière à reproduire fidèlement les originaux, et donnés avec la traduction en regard. On en a, en outre, considérablement augmenté le nombre dans cette nouvelle édition, qui répond ainsi à tous les besoins des personnes ayant à lire des manuscrits chargés de fréquentes abréviations. A ce titre nous ne saurions trop féliciter et remercier M. Chassant de ce travail non moins utile que consciencieux.

Voici, pour en mieux faire connaître l'importance, les titres des principaux chapitres : De la Brachygraphie du moyen âge, ou des différents modes d'abréger l'écriture usités par les graveurs en lettres, les scribes et les copistes du cinquième au quinzième siècle; Abréviations par sigles, par contraction, par suspension, par signes abréviatifs, par lettres supérieures, par lettres abréviatives, par lettres monogrammatiques ou conjointes, et par lettres enclavées, renversées et retournées; par signes particuliers; table des signes abréviatifs; petites lettres supérieures abréviatives, spécimens d'écritures abrégées, de monogrammes. Dictionnaire des abréviations; abréviations latines, et des expressions numérales; chiffres arabes et romans-galliens; abréviations françaises; sigles romains usités dans les épitaphes chrétiennes antérieures au cinquième siècle; table alphabétique des mots latins anciens ou barbares expliqués, pour aider à l'interprétation des textes obscurcis par les mots ou leurs abréviations. On voit, par cette nomenclature, de quel secours doit être un pareil travail et combien de difficultés il peut aider à résoudre. S. P.

HYPOCÉPHALE ÉGYPTIEN

2/3 TIERS DE L'ORIGINAL

IMP. LEMERCIER R. DE SEINE 57 PARIS

NOTE

SUR UN HYPOCÉPHALE

Les tombeaux de l'antique Égypte nous ont conservé une foule d'objets curieux, parmi lesquels ceux qui ont rapport aux cérémonies de la sépulture méritent surtout de fixer notre attention, à cause du jour qu'ils jettent sur les croyances religieuses. Grâce aux progrès rapides que la science du déchiffrement a accomplis depuis quelques années en France et en Angleterre, on peut, au moyen de l'interprétation des inscriptions qui couvrent presque tous les monuments de l'ancienne Égypte, préciser d'une manière certaine l'usage d'un grand nombre de ces objets dont la destination nous était restée obscure jusqu'ici. L'hypocéphale est de ce nombre. Mais avant de passer à l'explication de l'exemplaire qui va nous occuper, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les rites funéraires de ce peuple original, et de dire un mot du grand principe qui y domine.

Dans son remarquable discours prononcé à l'ouverture du cours d'archéologie égyptienne au collége de France (1), M. le vicomte de Rougé a eu le mérite d'appeler le premier l'attention du public sur la véritable croyance des anciens Égyptiens; mais c'est surtout dans son savant travail sur le *Rituel funéraire* (2) que l'on trouve exposé, d'après des textes hiéroglyphiques très-précis, le fond et la substance de la doctrine égyptienne. C'est là que cet éminent égyptologue a établi d'une manière décisive que cette doctrine repose tout entière sur la notion d'un Dieu unique, existant par lui-même dès le commencement, et s'engendrant lui-même éternellement, les autres divinités dont la mythologie égyptienne est remplie n'étant d'ailleurs que les attributs de cet être suprême personnifiés et symbolisés sous des

(1) Voir le numéro du *Moniteur* du 2 mai 1860.

(2) *Étude sur le Rituel funéraire*, etc., *Revue archéologique*, 1860, numéro de janvier et suivants.

formes particulières, qui prenaient des noms différents suivant les localités où on les adorait.

Une autre croyance non moins sublime se lie intimement au dogme fondamental, l'immortalité de l'âme (1), et c'est à ce dogme qu'a trait particulièrement l'usage des hypocéphales. Ce sont encore des documents originaux qui nous ont fourni des renseignements précis sur cette partie de la doctrine égyptienne, car les liturgies, les hymnes et les prières que contiennent les papyrus funéraires traitent non-seulement des cérémonies de la sépulture, mais aussi de la destinée de l'âme après la mort. La réunion d'un grand nombre de ces textes formait un livre sacré que Champollion a nommé le *Rituel funéraire*, et dont un exemplaire plus ou moins complet était placé dans chaque sépulture. Nous en possédons de nombreuses copies, à l'aide desquelles le texte original peut être rétabli dans toute son intégrité. La haute importance de ce livre funéraire pour l'étude de la religion égyptienne est généralement reconnue aujourd'hui, et, dans ces derniers temps, le *Rituel* a été l'objet d'un examen approfondi de la part de M. de Rougé, qui a commencé à publier les résultats de ses investigations (2).

Pour obtenir l'immortalité, le défunt devait subir des épreuves nombreuses et avoir été reconnu vertueux par Osiris, juge suprême de l'Occident, l'enfer égyptien. Après des pérégrinations accidentées, l'âme et le corps se rejoignaient pour ne plus se quitter. « Son corps ne périra pas, et son âme ne sera plus jamais séparée de son corps, » dit le *Rituel* au chapitre 89 (3), qui a pour titre : *Chapitre de réunir l'âme à son corps dans la région funéraire*. La vignette qui accompagne ce texte représente la momie couchée sur le lit de mort, et l'âme, sous la forme d'épervier à tête humaine, volant vers elle et lui apportant la croix ansée, symbole de la vie La même idée se trouve illustrée dans les petits cénotaphes du musée du Louvre, où l'on voit le défunt, couché sur le dos, accompagné de sa femme ou de sa sœur. L'âme, sous la forme décrite plus haut, s'approche pour se réunir au corps, qu'elle doit animer d'une nouvelle vie (4).

(1) Il faudrait plutôt dire : l'immortalité de l'homme. M. Chabas, à qui je suis redevable de plusieurs indications très-utiles, m'a fait observer avec raison que l'immortalité du corps et même celle de l'ombre sont affirmées dans les textes aussi positivement que celle de l'âme.

(2) *Etude sur le Rituel*, etc., *Revue archéologique*, 1860, numéro de janvier et suivants.

(3) Voir Lepsius, *Todtenbuch*, ch. 89, l. 7.

(4) V. de Rougé, *Notice sommaire des monuments égyptiens du musée du Louvre*, p. 92.

Cette doctrine proclame donc la continuation de la vie après la mort; mais, chose remarquable et bizarre, elle enseigne encore que cette nouvelle vie se fera dans le corps même, que l'âme doit rejoindre à cet effet, comme nous venons de le voir; idée qui est confirmée par de nombreux passages du *Rituel*, d'où il ressort clairement que le défunt était censé se servir des membres de son corps comme s'il était sur la terre. Cette croyance a dû conduire naturellement à la coutume d'embaumer les corps pour les conserver intacts, et de les protéger avec soin contre toute espèce de destruction. Pour atteindre ce but, les rois et les riches se faisaient construire des hypogées ou souterrains qui défiaient à la fois les ravages du temps et les recherches des spoliateurs. D'énormes blocs de rochers cachaient l'ouverture des tombeaux, généralement creusés dans les montagnes; un labyrinthe de couloirs, entrecoupés de puits, entourait la chambre sépulcrale qui renfermait le sarcophage, et la rendaient inaccessible aux investigations des vivants. Dans cette pièce reposait la momie, étendue sur le lit funèbre, jusqu'à l'heure où l'âme devait s'y réunir. En attendant ce jour de résurrection, la chaleur vitale était censée être conservée dans le corps momifié par le moyen des formules mystiques prononcées lors des funérailles, et de certains amulettes déposés avec la momie. A l'hypocéphale revient le rôle principal de cette importante fonction.

Le fac-simile reproduit dans la planche qui accompagne ce mémoire est une copie exacte d'un beau spécimen de ces sortes d'amulettes. D'excellentes notes ont été publiées sur cet objet intéressant de la croyance égyptienne par MM. Samuel Birch (1), F. Chabas (2) et Théodule Devéria (3); mais ces notes, éparses dans des ouvrages de diverse nature, ne sont guère accessibles au public en général; nous avons donc cru rendre un service à la science en les résumant dans une étude spéciale, enrichie d'aperçus nouveaux que nous devons principalement à la bienveillance de M. le vicomte de Rougé.

On appelle hypocéphale un disque plat en carton, en toile ou en cuivre, sur lequel sont tracées à l'encre, ou gravées sur le métal, des vignettes et des légendes symboliques; ces disques étaient placés dans les coffres funéraires sous la tête des momies. Le musée du Louvre en possède de beaux spécimens que nous avons pu examiner de près, grâce à l'obligeance de M. Devéria. Ceux du *British mu-*

(1) *Unrolling of a mummy*, etc., p. 13.
(2) *Le Papyrus magique Harris*, p. 91.
(3) *Voyages au pays des Mormons*, par M. Jules Remy, 2e vol., p. 463.

seum ont été décrits par M. Samuel Birch, dans son excellent commentaire à un mémoire de M. Migliarini sur le déroulement d'une momie à Florence. Ce savant a le premier reconnu et expliqué, d'après les textes du *Rituel*, la valeur mystique de l'hypocéphale.

L'exemplaire soumis aux yeux du lecteur appartient, comme la plupart de ces disques funéraires, à la basse époque de l'empire égyptien. Il est divisé en quatre compartiments ou tableaux, dont deux sont opposés aux deux autres, comme pour représenter les deux hémisphères célestes : l'hémisphère supérieur, qui est au-dessus du monde terrestre, et l'inférieur, qui est au-dessous. L'ensemble et les détails des scènes qui composent ces quatre tableaux se rapportent tous à la résurrection ou à la nouvelle naissance après la mort. C'est l'idée principale, qui est symbolisée ici plus particulièrement par la course du soleil, image vivante de la génération divine. La période humaine se trouve ainsi continuellement comparée à celle de l'astre solaire, dont les différentes phases sont à leur tour personnifiées sous des types divins.

L'un des deux hémisphères porte en haut, dans un compartiment spécial, une petite légende qui paraît servir de titre à l'amulette même. Nous commencerons donc par cette partie de l'hypocéphale, c'est-à-dire par l'hémisphère inférieur ou le ciel nocturne, d'où le soleil était censé être sorti pour marquer le commencement du temps.

Voici d'abord la traduction de la petite inscription : « Hypocéphale (1) d'Osiris (2) Tatu, la justifiée. »

(1) , ha, *derrière*, *dessous*, et substantivement *l'objet qui est sous* (la tête). C'est l'hypocéphale, nommé d'après *la position* qu'il occupe; il a le déterminatif des objets sacrés ou divins . A la place de *ha*, la légende de l'hypocéphale de la momie de Florence porte , h'ep bes ker ape, égal au groupe qui se trouve dans le titre du chapitre 163 du *Rituel* et que M. Birch a traduit avec raison par : « Producteur de la chaleur sous la tête du défunt, ou hypocéphale. » Cette expression sert principalement à exprimer *l'efficacité* qui était attribuée à l'amulette. M. de Rougé a signalé une autre variante de la même formule, celle de ar bes ha ape, observée par lui dans les inscriptions circulaires des hypocéphales du musée du Louvre, par laquelle ce savant a fait voir que la valeur phonétique ordinaire du signe est BES. Nous reviendrons plus loin sur l'explication que l'éminent égyptologue donne de ce mot. (Comparez de Rougé, *Etude sur une stèle égypt. de la biblioth. imp.*, p. 114.)

(2) Cette assimilation des défunts des deux sexes avec Osiris est un trait caracté-

Sur la première vignette, on voit l'âme justifiée du défunt en épervier à tête humaine, adorant une vache coiffée du disque et de deux plumes. Derrière l'âme est inscrit le signe , qui signifie l'*ombre* (1) ; dans les textes mystiques, l'ombre et l'âme sont distinguées l'une de l'autre. Les attributs dont la vache est couronnée font reconnaître en elle la déesse Hathor, dont elle est l'emblème ordinaire. Cette divinité avait le rôle important de mère céleste, et symbolisait l'hémisphère inférieur ou le ciel de la nuit ; c'est dans son sein que descendait le soleil pour en sortir le lendemain, après y avoir pris nouvelle naissance. En cette qualité, elle recevait sous la forme d'une vache le défunt arrivant à l'occident, et, sous ce type, elle prend souvent le nom de Noub. Ici, c'est l'âme du défunt qui demande à renaître dans le sein de la mère céleste. Les vignettes des chapitres 71 et 162 du *Rituel* représentent la figure de cette vache, et le texte qui s'y rapporte prescrit, comme nous le verrons plus loin, d'en placer au cou du défunt une image faite en bon or, et de la peindre aussi sur l'hypocéphale. Au chapitre 17 elle est appelée Meh-ur, l'Ut'a du soleil (2). Ce symbole, écrit en égyptien *ut'a*, est l'œil mystique d'Horus , dont l'image est figurée ici dans un disque qui remplace la tête d'une déesse. C'est à la bienveillance de M. de Rougé que nous devons les indications précieuses qui vont suivre sur le sens mystique de la scène intéressante qui nous occupe.

Une stèle du musée de Naples, publiée par M. Brugsch (3), dit bien que les *deux ut'a* sont le soleil et la lune ; mais cette attribution ne se trouve que dans les basses époques ; plus anciennement, on y rattachait habituellement l'idée du renouvellement d'une période, comme la pleine lune, les équinoxes, le solstice, etc. Ici, l'œil mystique désigne l'accomplissement de la période de la résurrection, toujours assimilée au renouvellement annuel et diurne du soleil ; c'est ce qu'indique la déesse Ut'a, qui tend le lotus, symbole d'une nouvelle naissance, sur la vache, mère de ce nouveau germe où l'âme renaîtra. Le dieu à corps d'épervier est une forme d'Ammon générateur ; il tient le bras avec le fouet dans l'attitude consacrée,

ristique de la croyance égyptienne, pleinement confirmé par les nombreux papyrus funéraires, qui appellent le défunt invariablement *Osiris un tel*, le justifié.

(1) Chabas, *Mémoire sur les esprits. Bulletin archéol.*, 1856, p. 44.

(2) *Todtenbuch*, ch. 17, l. 13.

(3) Brugsch, *Géographie*, t. I, pl. 58, lig. 4.

symbole mâle de cette même génération; c'est pourquoi le serpent ithyphallique lui tend aussi l'Ut'a. Ce serpent à tête d'épervier et à jambes humaines, est une variante du même symbole, faisant allusion au pouvoir générateur. On voit donc, dans cette scène, d'un côté le principe femelle, et de l'autre l'élément mâle, pour exprimer ensemble l'idée de la génération éternelle.

Le second tableau montre le soleil dans sa barque, sous la forme de *Noum-Ra* (1) à tête de bélier, type qu'il prend ordinairement quand il traverse l'hémisphère inférieur du ciel pendant les heures de la nuit. L'astre est accompagné de six personnages divins, qui forment, pour ainsi dire, sa suite, mais dont les fonctions ne sont pas encore bien déterminées. Les textes les appellent les , *Keti-u* (2), et d'après le *Rituel*, leur rôle principal consistait à conduire et à protéger le soleil durant sa révolution diurne. M. Brugsch a fait observer que ces personnages sont en rapport avec les vingt-quatre divisions du ciel égyptien, dont chacune appartenait à une *heure* du jour ou de la nuit (3). Le nombre et les noms des figures placées dans la barque changent, en effet, à chaque partie du ciel, dont le soleil était censé en parcourir douze dans sa course diurne, et autant pendant la nuit. A la tête de ces dieux, on voit Horus perçant de son dard le serpent Apophis, qui cherche à arrêter la marche de l'astre solaire; c'est une allégorie à la puissance du soleil levant, qui dissipe les ténèbres par l'éclat de ses rayons. Un jeune enfant, portant le doigt à la bouche, est assis sur un piédestal placé sur la proue de la barque; nous y reconnaissons *Horus l'enfant*, appelé par les Grecs *Harpocrate*, d'après son nom égyptien. Symbole de l'enfance, il représente ici le soleil à sa naissance, c'est-à-dire le soleil levant. Le devant de la barque est orné d'une grande fleur de lotus, pour répéter cette même idée de la nouvelle naissance qu'on trouve souvent personnifiée par *Horus enfant*, sortant d'un bouton de lotus qui s'épanouit. Une seconde barque porte un cynocéphale assis dans sa châsse, autre symbole de l'Ut'a ou du parfait équilibre. M. Chabas pense que ce singe pourrait bien être le Kafi à crinière d'Aani, dont le papyrus magique Harris donne une description détaillée (4), et qui représente Osiris

(1) *Noum* n'est qu'une forme d'Ammon; identifié avec le soleil, il prend le nom de Noum-Ra ou d'Ammon-Ra.

(2) M. Chabas y voit les nautoniers de la barque céleste. *Papyrus magiq. Harris*, p. 36.

(3) Brugsch, *Monuments de l'Egypte*, 1re livraison, p. 18.

(4) *Papyrus mag. Harris*, pl. IX, lig. 1 et suivantes.

échappé aux embûches de Set. Mais il est aussi l'emblème de Thoth, qu'il remplace très-souvent quand ce dieu est identifié avec la lune. Devant le singe il y a une espèce d'autel, avec un vase de libation, et une fleur de lotus dont nous venons d'expliquer le symbolisme.

Dans le premier tableau de l'hémisphère opposé, on voit d'abord un dieu à deux faces, la tête couronnée de deux plumes, tenant dans sa main gauche une enseigne surmontée d'un chacal. C'est Ammon, le dieu suprême de Thèbes, identifié avec Ra, le soleil, sous le nom d'Ammon-Ra. Il reçoit, sous ce titre, toutes les qualifications qu'on attribue à ces deux divinités, et représente, suivant M. Devéria, à la fois le principe invisible et mystérieux d'Ammon, et le principe visible et lumineux de Ra ; ou bien le principe double et simultané de père et de fils. La barque contient l'arche d'Osiris mort. Le scarabée, ayant d'un côté le nom d'Osiris, de l'autre celui d'Isis, symbolise la procréation du nouvel Osiris, de cet enfant qu'Isis reforma au moyen des débris du corps démembré de son époux (1). C'est le type le plus naturel et le plus saillant, dans la mythologie égyptienne, de la renaissance après la mort. D'autres exemplaires ont ici la génération céleste et éternelle du soleil, représentée par la déesse Nu, le ciel, se penchant, les bras baissés, au-dessus du scarabée, le principe masculin de la génération. Ces symboles s'appliquent surtout à la reconstitution matérielle de l'être. De l'autre côté du dieu bicéphale, un épervier, déployant ses ailes au-dessus d'une barque, symbolise plus spécialement la résurrection de l'âme. Au-dessus de l'épervier on remarque l'oiseau qui sert à écrire le mot *ba*, âme, et le devant d'un bélier exprimant par synecdoche l'idée bélier, autre symbole de l'âme. Le signe du pluriel accompagne ces deux mots; mais cette forme est souvent employée pour exprimer le substantif même au singulier, ainsi qu'on le voit dans les papyrus hiératiques.

Au second tableau, le soleil, sous l'image de Num-Ra à quatre têtes de bélier sur un seul cou, reçoit les prières de huit cynocéphales, dont quatre sont placés à droite, et quatre à gauche du dieu. Le sens mystique de l'ensemble de cette scène n'est pas encore bien éclairci ; nous pouvons cependant expliquer un détail important relatif aux cynocéphales. On savait que ces singes étaient consacrés à Thoth, l'Hermès des Grecs, mais leur identité avec les dieux *sesenu*, que le *Rituel* mentionne si souvent, n'a été prouvée que tout récemment par

(1) Comparez Chabas, *Hymne à Osiris*, pag. 12. C'est à l'obligeance de ce savant que je dois l'explication de ce symbole.

M. F. Chabas, dans son remarquable travail sur le Papyrus magique Harris (1). Ce savant constate que ces huit dieux , ou bien , *sesenu,* sont en rapport étroit avec la ville de ou , *Sesenu*, littéralement *la ville des huit*, que les coptes ont nommé ϣⲙⲟⲩⲛ, et qui n'est autre que *Hermopolis Magna*, où Thoth, le grand Hermès, auquel les cynocéphales étaient consacrés, avait son temple principal. Num-Ra, à quatre têtes de bélier, représente, suivant M. Devéria, l'esprit des quatre vents ou quatre points cardinaux, l'âme du monde terrestre. Deux cartouches contenant des serpents et deux cérastes complétent le tableau.

L'inscription circulaire, qui se lit sans difficulté, constate que l'hypocéphale appartenait à la dame Tatu. En voici la traduction :

« O Ammon des Ammon (2), qui es au ciel d'en haut, dirige ta face « vers le corps de ton fils Ra (3); maintiens-le en bon état; con- « serve-le (4) dans le Ker-neter (5); tourne ta face vers le corps de ta « fille Osiris, l'auguste, qui est dans la région funéraire, Tatu, la « justifiée, fille de la dame Nes-Tafnut, la justifiée; fais que la cha- « leur (6) soit sous sa tête dans la région funéraire! »

(1) *Le Papyrus magique Harris*, p. 15 et 91.

(2) Jeu de mot évident avec le sens amen, *mystère*.

(3) Ammon est spécialement appelé père et roi des dieux. Ici le défunt est assimilé avec Ra, le soleil.

(4) Dans ce passage, les deux verbes s-ut'a et mak, sont en parallèle. M. Brugsch a trouvé le groupe hiéroglyphique de *mak* du chapitre 125, l. 62, du *Todtenbuch*, remplacé, à l'endroit correspondant du Rituel démotique de la bibliothèque impériale, par *r-ut'a*, le copte ⲦⲞⲨϪⲈ *liberare*, *servare*, *sanare*, *conservare*. (Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 41.)

(5) , *ker-neter*, c'est le nom égyptien de la nécropole ou du lieu dans lequel on déposait les morts. Les momies des Apis y furent ensevelies dans des caveaux construits en belles pierres blanches. Le Ker-neter correspond aussi à la région céleste inférieure où les âmes devaient entrer après la mort.

(6) , *bes*, désigne la chaleur que l'hypocéphale était censé conserver et développer dans les momies. Ce mot a été l'objet d'une savante dissertation de la part de M. de Rougé, qui l'a rapproché au copte ⲞⲨⲒⲤⲒ, *intumescere*. L'éminent égyp-

Cette formule, qu'on trouve sur quelques-uns des monuments de ce genre, est tirée du *Rituel*, dont les chapitres 155 à 162 expliquent l'usage de plusieurs amulettes qui devaient être déposés dans les cercueils. Voici la traduction de la partie du chapitre 162, relative aux hypocéphales; elle est basée sur celle que M. Birch a donnée dans son travail déjà cité sur la momie de Florence.

Le chapitre a pour titre : *De produire la chaleur sous la tête du défunt.* A la huitième ligne du texte vient la mention suivante :

« Paroles à prononcer sur une jeune vache, fabriquée en bon or, « mise au cou du mort, et qu'on peint aussi sur un hypocéphale (1) « (bien confectionné?) (2), placé sous sa tête. Une chaleur abon- « dante existera alors en lui tout entier, comme s'il était sur la terre. « Tel est le très-grand soin qu'a la vache déesse (3) pour son fils Ra, « quand il se couche ». . . . . .

Le texte continue à la onzième ligne : « Paroles à prononcer par « toi quand tu mettras cette déesse au cou du mort :

« O Ammon des Ammon, qui es dans le ciel d'en haut, dirige ta « face vers le corps de ton fils ! conserve-le en bon état dans la région « funéraire ! »

« Ce livre est le plus grand des secrets. Ne le fais voir à « l'œil de personne; c'est un crime de le connaître; qu'il se cache « celui qui le fait ». . . . . .

On voit que les ordonnateurs des funérailles de la dame Tatu s'étaient exactement conformés, pour la confection de l'hypocéphale, aux prescriptions du *Rituel*. La plupart des cérémonies funéraires, les enveloppes diverses des momies, les objets déposés avec les corps,

tologue pense qu'il s'agit d'un principe de fermentation qui doit faire germer l'être humain et lui rendre la chaleur vitale comme il l'avait sur la terre dans sa première vie. (Voy. de Rougé, *Etude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale*, p. 112.)

(1) Le terme , *t'ama*, copte ϫⲟⲟⲩⲉ, *liber*, *charta*, *volumen*, nomme ici l'hypocéphale.

(2) , *maiu*, mot dont le sens précis reste douteux. On le trouve employé comme qualificatif d'une foule d'objets et de monuments soit de pierre, soit d'étoffe, de bois, etc. L'idée *perfection, achèvement* est celle qui convient le mieux à la plupart des cas.

(3) Hathor, qui présidait au ciel nocturne, dans lequel le soleil se plonge tous les soirs.

les sujets peints, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des cercueils, tout se rapportait à différentes phases de la résurrection, telles que la cessation de l'état de raideur cadavérique, le fonctionnement nouveau de chacun des organes du corps, le retour de l'âme, etc. — Nous venons donc de constater que le rôle des hypocéphales consistait à rétablir la chaleur dans le corps de la momie.

Si les recherches qui précèdent ajoutent peu de données nouvelles aux vues de mes devanciers, elles fourniront du moins un bon spécimen des monuments de ce genre, et, sous ce rapport, pourront ne pas être inutiles à une étude qui tend à se populariser depuis que la chaire de Champollion est occupée par son éminent disciple, M. le vicomte de Rougé.

J. DE HORRACK.

OBSERVATIONS

SUR

UN FRAGMENT ORATOIRE

EN LANGUE GRECQUE

CONSERVÉ SUR UN PAPYRUS PROVENANT D'ÉGYPTE

Après les acquisitions aussi diverses qu'inespérées que nous a values depuis un demi-siècle le déchiffrement des papyrus grecs provenant de l'ancienne Égypte, une sorte de faveur s'attache d'avance à toute annonce d'un déchiffrement nouveau. Je crains de tromper un peu aujourd'hui cette flatteuse attente en portant à la connaissance du public une ou deux pages inédites dont je ne pourrai dire ni la date ni l'auteur. Toutefois j'espère qu'on accueillera encore avec quelque intérêt l'exposé d'une petite découverte qui, sans répondre à toute la curiosité qu'elle excite, contribuera du moins à tenir en éveil l'attention des voyageurs et des philologues pour ces sortes de documents.

Au mois d'août dernier, M. Dugit, un de mes anciens élèves à l'École normale, aujourd'hui membre de l'École française d'Athènes, revenant dans cette ville après une excursion en Égypte, me fit parvenir des fragments assez confus de papyrus qu'il avait bien voulu recueillir à mon intention, mais dont il ne m'indiquait pas, dont peut-être il ne savait pas précisément la provenance. Dès le premier examen, ces fragments se répartirent en deux classes, dont la plus considérable, la seule dont je vais parler ici, composée d'environ dix morceaux faciles à rejoindre sans trop de lacunes, représentait la fin d'un rouleau ou *volumen*. L'écriture, sur ce rouleau, est, selon l'usage ancien, répartie en pages dans un sens perpendiculaire à sa

longueur, et de ces pages il nous reste la dernière à peu près complète, avec le quart seulement de l'avant-dernière, vingt-huit lignes mutilées dans celle-ci, quarante-quatre lignes dans l'autre, moitié intactes, moitié altérées par maint accident malheureux.

L'écriture y est partout cursive, très-fine et ne laisse voir aucune trace d'accentuation ni de ponctuation; elle devient particulièrement maigre à partir de la quinzième ligne, où l'écrivain paraît avoir changé de plume, pour parler plus exactement, de *calamus*. Quelques abréviations (1), quelques corrections (2), deux ou trois surcharges entre les lignes (3) (autant de particularités qui nous font presque soupçonner un manuscrit autographe, oserais-je dire un brouillon?) ajoutent à la difficulté que présente la lecture de ce vieux texte, même pour des yeux qui ont quelque habitude de l'écriture grecque des temps ptolémaïques. Néanmoins, une fois que les débris du papyrus furent appareillés et dûment collés sur le carton, pour les défendre à l'avenir de toute altération, je m'attachai avec ardeur à déchiffrer le texte grec dont j'avais, au premier abord, seulement constaté l'existence. Il faut peut-être avoir fait, une fois en sa vie, pareille épreuve pour comprendre tout ce que la curiosité a de vif et de passionné devant les énigmes d'une écriture inédite, laborieuse à lire, qui semble nous promettre l'expression de quelque vérité nouvelle ou de quelque noble pensée, qui nous réveille de temps à autre par le plaisir d'une petite découverte, indice ou présage d'une découverte plus importante encore. Les yeux s'obstinent, et ils ne cèdent qu'à l'extrême fatigue. L'esprit s'excite à une sorte de divination, souvent déçue, quelquefois heureuse. Le temps coule sans que presque on s'en aperçoive. Vingt fois repris et abandonné, le travail aboutit enfin, et l'on ne se défend guère d'un peu d'orgueil si, après de longs efforts, on a pu arracher à l'oubli deux ou trois pages qui méritaient de survivre. Il y a là (qu'on me pardonne cette comparaison peut-être ambitieuse) quelque chose des joies de l'antiquaire poursuivant, à travers des fouilles laborieuses, les débris d'un chef-d'œuvre de l'art, ou des joies du géomètre devant la solution d'un problème où son esprit s'est longtemps attaché.

Cette fois encore un déchiffrement, même imparfait, car il m'a

(1) Par exemple, pour la conjonction καί et pour les terminaisons de participes en μενος, lignes 4, 9, 11, 17. Mais cette terminaison est quelquefois complète, comme aux lignes 22 et 33.

(2) Ligne 19, les deux dernières lettres du mot ὥετο (sans ι adscrit) paraissant recouvrir une leçon effacée.

(3) Ligne 23, στρατηγός, et, ligne 37, τά sont écrits au-dessus de la ligne.

fallu y laisser beaucoup de lacunes, payait assez bien la peine qu'il m'avait coûtée : je retrouvais, à n'en pouvoir douter, les fragments d'un discours inédit, d'un discours en grec élégant et pur, sur un sujet dont quelques mots feront apprécier l'intéressant caractère.

On sait par maint témoignage quelle importance, ou plutôt quelle superstition les Grecs attachaient à l'accomplissement des cérémonies funèbres. Un traité qui nous est parvenu *sur les devoirs du général* dit en propres termes : « Que le général s'occupe du soin des morts, sans prétexter ni le temps, ni la saison, ni le lieu, ni la crainte, qu'il soit vainqueur ou vaincu. Car la piété envers les morts est un devoir sacré, c'est un exemple qu'il faut toujours donner aux vivants. En effet, le soldat, s'il se voyait négligé en cas de malheur....., souffrirait avec peine cette odieuse privation des honneurs funèbres (1). » L'usage et la loi n'exceptaient pas même ceux qui avaient succombé dans un combat naval. La bataille des Arginuses (406 avant J. C.), doublement tragique et par elle-même et par le dénoûment du procès intenté aux généraux athéniens (2), prouve jusqu'où les Grecs ont souvent porté la rigueur à cet égard. Trente ans après, Chabrias, vainqueur d'une flotte lacédémonienne dans les parages de Naxos, n'osait poursuivre le succès de la bataille, et il laissait fuir l'ennemi en toute sécurité plutôt que d'omettre un devoir dont ses compatriotes se montraient si jaloux (3). L'exemple des Arginuses était présent à tous les esprits comme une sinistre menace.

C'est de quelque épisode semblable ou encore plus tragique qu'il s'agissait dans le fragment oratoire que nous avons sous les yeux.

Un amiral grec a remporté sur l'ennemi une victoire complète. Avant le combat, il avait déclaré à ses hommes la résolution de ne relever ni les blessés ni les morts. Le péril, apparemment un péril extrême, justifiait ou excusait cette résolution. Mais, la victoire une fois obtenue, rien n'obligeait l'amiral à tenir sa parole, et néanmoins il s'y est obstiné. Impie à la fois et inhumain, dans une occasion où la seule conscience de sa gloire devait suffire à le mieux conseiller, il est traduit devant un tribunal, et la première ligne appréciable de

(1) Onosander, *Strategicus*, c. 36. Le texte offre, sur la fin de ce chapitre, quelque embarras. On y remarque pourtant les mots τὴν ἀτύμβευτον ὕβριν pour exprimer la privation des honneurs funèbres, ce qui rappelle bien les lignes 3 et 4 de notre deuxième colonne.

(2) Xénophon, *Hellenica*, I, 6, § 27, et Diodore de Sicile, XIII, 97.

(3) Diodore de Sicile, XV, 35.

notre texte semble indiquer qu'il y fit défaut. Son accusateur est un témoin oculaire, peut-être acteur dans le désastre où tant de braves ont disparu. Voilà l'état de la cause; on pourra maintenant comprendre, sans trop de peine, la suite du récit et du raisonnement dans la dernière page de notre manuscrit, la seule qu'il soit possible de traduire; car les mots que je déchiffre dans l'avant-dernière ne complètent pas une seule phrase accessible à la traduction.

« Ils ont soutenu la lutte; mais toi, tu n'as pas même osé [venir] devant le tribunal.....

« Et pour preuve de ce que j'avance que [l'accusé] a fait cette proclamation par pure envie d'insulter et d'injurier,..... l'affaire tournait à bien; il n'y avait plus de raison pour donner suite à ses menaces. Ne fallait-il donc pas relever et enterrer les morts, après avoir tiré profit de la proclamation..... ou commettre un double crime? C'est ce qu'il n'a point fait, et,.... tandis qu'il n'eût pas même fallu annoncer cette [privation de sépulture], il accomplit ses menaces et laissa là les morts, action plus méchante que celle de violer un tombeau; car ceux qui dépouillent des cadavres ne les privent pas forcément de toute sépulture; ils les laissent au moins sur la terre (?) [dont on pourra les recouvrir], tandis que cet homme a mis nos soldats hors d'état d'être même enterrés. Et pourtant ce n'étaient pas de vulgaires soldats que ceux qui sont morts dans cette expédition, ni des gens de peu de valeur, mais de ceux qui par courage et par une noble ambition..... préfèrent la gloire à leur propre vie. Aussi ne faut-il point mépriser ceux qui meurent à la guerre et qui ont affronté les périls pour assurer le salut commun..... Ils sont morts avec bravoure et avec éclat, laissant à la fortune le soin de pourvoir aux bonnes chances et aux périls. C'est en se fiant [aussi] à la fortune que le général est venu affronter les ennemis en pleine mer. Et rien pourtant n'a détourné les soldats [de leur devoir].....
..... ni la mer qui soulevait les navires, ni les violentes secousses qu'elle leur imprimait (1), ni la terrible proclamation du général. C'est dans ces conditions qu'ils ont engagé le combat, que montant à l'abordage, remorquant les vaisseaux ennemis et en arrachant les bastingages (2), ils sont morts en braves, ayant

(1) Ou bien, que leur imprimait la manœuvre.

(2) Le mot π[ερι]στρώματα, au commencement de la ligne 18, ne peut être, que je sache, autrement restitué, et j'en donne la traduction qui me semble la plus naturelle. Mais c'est un sens nouveau du mot περίστρωμα, qui n'a paru jusqu'ici dans les auteurs qu'avec le sens de *tapis*, *couverture*, etc. Voir Pollux, *Onomasticon*, X, 42.

mérité non-seulement d'obtenir une sépulture, mais d'échapper à la mort. Quant au général, il ne voulut point mentir à sa proclamation, et il laissa leurs corps rouler parmi les vagues autour des navires, où de temps à autre le flot semblait presque les reporter pour les en arracher ensuite avec violence.

« Mais pourquoi n'accuser ici que sa conduite envers les morts et me lamenter sur des cadavres? Si quelque soldat parmi eux flottait seulement blessé et à demi mort, le général n'en a pas eu plus de souci que des autres, et il est parti avec ses galères couronnées, laissant là sur les flots ces malheureux..... qui l'accablaient de sanglants reproches..... pendant qu'il hâtait son départ, renonçant à ceux qu'il abandonnait là sur la mer. Ainsi, non-seulement il n'a pas enterré les morts, mais il a tué les vivants..... Si quelqu'un s'accroche à une rame, il est repoussé..... ..... Seuls ils ont échappé sur ce champ de bataille maritime, et tristement privés de la vue (?)..... chacun venait à la rencontre pour emmener son parent, s'il vivait, et, [s'il était mort] pour l'enterrer et lui rendre, au nom de l'État, les honneurs funèbres..... Mais que pouvaient (?) faire ceux qui avaient perdu leurs parents?.... ils n'allaient pas aux tombes publiques et n'y portaient pas les hommages funèbres que reçoivent ordinairement les soldats morts à l'ennemi..... Nous étions roulés sur les flots..... Hélas! braves soldats, le vent vous a dispersés, et vous êtes venus échouer avec les débris d'un naufrage. C'est alors que je vous ai rencontrés (?)..... et pour prix de votre courage..... le général a écrit sur vous (?) : Point de sépulture! »

Le texte s'arrête ici au milieu d'une ligne qui n'a jamais été achevée, et qui paraît marquer la fin même du discours.

Texte de l'avant-dernière colonne (1).

1	τεισας ?	τῶν πώποτε
2	τους	ἀνδραγαθίας καί τις?
3		ως καὶ νῦν απεν ?
4	οὐδεὶς τας	ηντο ἀΐδιον εχο ?

(1) Les points marquent les traits illisibles; j'indique par le mot *déchirure* les lacunes du papier même. Il est, d'ailleurs, très-difficile d'apprécier le nombre des lettres que représentent ces lacunes, l'écriture étant d'une ampleur très-inégale et pleine d'abréviations capricieuses. Rien ne peut suppléer à l'étude directe d'un tel manuscrit, si l'on veut apporter quelques corrections au texte qu'il renferme.

5 ουδ κλέπτουσι? ετα..
6 ιδες αὐτῶν καὶ ἐκ
7 τῆς? ἐνεστηκυίας
8 αν? γνώμην εἶχες
9 νον τοῦ θάπτειν τοὺς
10 [νεκρούς] τοὺς φ[ι]γίους (φιλίους?) ἀξι..
11 καί τοι ἀπολογία προ...
12 ιαν ην
13 οσι.. χῶσθαι....
14 μαι ι απ.....ι μακρὸν στρατευ
15 νομισθεῖσαν? εἰς τὴν πεῖραν
16 ιων γυ..... τι παγη.....
17 χειν κατασταθείς, οὐδέ τις ᾤετο
18 φας σαυτῶι, ἐπειδήπερ τῆς πόλεως
19 πρῶτον οὐχ ἅπαξ ἀλλὰ τρὶς
20 κα]τηγορεῖται οὐκ ἐς ἀπολογίαν ετυ
21 ντα τη?..... αιράσομαι · αὕτη δὲ ἡ ἀπολο
22 [γία] μαιον ου..... νου τοτ ἐκεῖνοι ταφῆς ἔτυχον
23 τι τῶν αδι.... τῆς τιμωρίας δέχονται α...ι
24 καὶ του?..... μηδὲ παθεῖν ἠθέλησαν ἀδικεῖν?
25 τρόπον..... οὐδὲν εἶπεν, ἀλλ' εἰ μὴ ἔθα
26 [ψε] ταυ. . ἐπ' αὐτῶι τουνην?
27 στα[ι] ποιεῖν ἀλλὰ
28 ου.....

Texte de la dernière colonne.

Ligne 1- ἠγω] νίσαντο · σὺ δὲ μη [δὲ ἔτ] λης [εἰς τὸ δικ]αστήριον δι (déchirure, puis traits illisibles) ται? καὶ δι' οὓς αὐτὸς ου περ.... -2- [μ]ενος ἐλήλυθες · οὐ τοίνυν (déchirure) ...νεσχ ..... ἀπολελειμμένοι · ἵνα δὲ τεκμήριον (peut-être τεκμίριον) ὑμῖν -3- [γένη]ται τοῦ λόγου χως (*sic?*) φιν (déchirure) ως τοῦτο τὸ (?) κήρυγμα ἐποίησεν, ἀλλ' ἀληθῶς ὑβρί -4- ζειν καὶ ἀδικεῖν ἐπηρμένος, σκέψασ[θε] τοῦτον τὸν τρόπον. ..... δη καὶ τὰ τῆς μάχης ἐξεληλύθει, οὐκέτι δ' ἦν -5- πρόφασις οὐδεμία βεβαιοῦν τοιάσδε (?) ἀπειλάς · οὔκουν ἀναλαβεῖν ἔδει καί θάπτειν, τήνδε ἐκ τοῦ κηρύγματος ὠφέλειαν κε- -6- καρπωμένον, ἢ δὶς ἀδικίαν δεδήλωκε τὸ πραττόμενον (?). Ἀλλ' οὐκ ἐποίησε τοῦτο · ὥσπερ δὲ δέον, οἷς οὐδὲ κηρύττειν ἔδει τοῦ -7- το (un mot illisible), ἐπέθηκε τέλος ταῖς ἀπειλαῖς καὶ ἀτάφους εἴασεν αὐτούς, δεινότερον πρᾶγμα ποιῶν ἢ τὸ τυμβω -8- ρυχεῖν νενόμισται · οἱ γὰρ πεσ[όντα] συλῶντες τὰ σώματα οὐ τὸ παντάπασι ἀτάφους εἶναι κατεργάζονται, ἀλλὰ τῇ γῇ? -9- ...ν ἐῶσι · οὑτοσὶ δὲ μηδὲ ταφῆς [ὅλως?] ἐκείνους τυχεῖν παρεσκεύασεν. Καίτοι οὐχ οἱ χείριστοι ἐστρατευόμενοι? εἰσὶν -10- [οἱ] ἐν ταῖς παρατάξεσιν ἀποθνήσκοντες, οὐδ' ὧν

ὀλίγον λόγον ἔχειν ἄξιον, ἀλλ' ὅσοι (?) δι' ἀρετὴν καὶ φιλοτιμίαν Φιν ..... -11- ..... πρωτεύουσι καὶ τὴν εὐδοξίαν ἀντὶ τοῦ ζῆν αἱροῦνται, ὥστε οὐδὲ καταφρονεῖν ἄξιον, οὐδὲ τῶν μὲν ἐν -12- [πο]λέμοις πεπτωκότων καὶ τοῖς ἰδίοις κινδύνοις τά δημόσια (*sic*) ἀσφαλισάντων. Οὗτοι δὲ καὶ (au-dessus de la ligne) πάντων ..... -13- ... ... κῶς ἐξεληλύθεσαν πώποτε καὶ ἅλον τη νικη? τ ..... νοι ἀριστεύοντες ἀπέθανον λαμπρότατα, καὶ τὸ -14- [κήδ]εσθ[αι] τῶν κα[ι]ρ[ῶν] ἀναφέροντες καὶ τῶν κινδύνων τῇ (au-dessus de la ligne) τύχηι (un espace blanc de trois ou quatre lettres). Αὐτῆι ἑπόμενος ὁ στρατηγὸς ἐν μέσωι πελάγει καὶ τὰς [ναῦς] -15- [ἀντιπαρ]έταττε τοῖς πολεμ[ίοις]. Οὐκ ἀπέτρεψε δὲ τοὺς στρατιώτας τὸ ..... αἴους γενέσθαι, οὔτε ἡ θά -16- λ[ασ]σα μετεωρίζουσα τὰ σκάφη, οὔτε κείνησις (*sic*) καὶ ὁρμή ... ..., οὔτε στρατηγοῦ κήρυγμα φοβερώτατον · ἀλλ' ο[ὔ] -17- τ[ω] προσέμιξαν τοῖς πολεμίοις ἐπεμβαίνοντες ἐπὶ τοὺς ἐχθροὺς καὶ τὰς ναῦς ἀναδούμενοι τὰς ἐκείνων, καὶ τὰ -18- π[ερι]στρώματα ἀποσύροντες, οὕτως ἔπειπτον (*sic*) ἄνδρες ἀγαθοὶ γεινόμενοι (*sic*) καὶ οὐχ ὅτι μὶ (*sic*) ταφῆναι, ἀλλὰ -19- μηδ' ἀποθανεῖν ἄξιοι. [Ὁ δὲ] στρατηγὸς ἀψευδεῖν ᾤετο δεῖν· ἐπὶ τοῖς κεκηρυγμένοις καὶ κατέλιπεν αὐτῶν [τὰ] -20- σώματα ἐπὶ τῆς θαλάττης περὶ τὰς ναῦς εἰλούμενα · καὶ τωι κλύδωνι μονονοὐκ ἐπὶ τὰς ναῦς -21- ἀνατιθέμενα πάλιν ἀπεωθεῖτο ὁ συρμός. Καίτοι τὶ περὶ νεκρῶν μόνον κατηγορῶ πρὸς ὑμᾶς [καὶ] -22- π]ερὶ σωμάτων ὀλοφύρομαι; Ἦν τις ἄρα ἦν ἐν αὐτοῖς καὶ τετρωμένος μόνον καὶ ἡμιθνής, μηδεμίαν -23- αὐτῶν φροντίδα ἐποιήσατο ὁ στρατηγός (ces deux mots sont écrits au-dessus du suivant), ἀλλὰ ἀπέπλεεν ἐστεφανωμέναις τριήρεσι ἐπὶ τῶν κυμάτων -24- αὐτοὺς καταλιπὼν προ (quelques lettres illisibles) αντας αὐτῷ καὶ πολλὰ μιαρὰ μενφομένους (*sic*) · ἀλλὰ? ..... -25- Ὁ δὲ ἔσπευδεν ἀπ' α[ὐ]τῶν καὶ ἀπεῖπεν καὶ κατέλιπεν ἐν τῆι θαλάττηι καὶ τὰς ψυχὰς μὲν τῶν .....· -26- καὶ οὐ μόνον οὐκ ἔθαψε τοὺς νεκρούς, ἀλλὰ καὶ τοὺς ζῶντας ἐφόνευσεν. Εἰ δέ τις ἄρα καὶ π[ε]ριοῦσι? -27- ως τῆς κώπης ἐπέλαβεν, τοῦτον ἀπερείδεται πάλιν ..... των ἡττώμ[ενοι]? οἱ πεσόντες ..... -28- περισσὰς (déchirure) τριήραρχος ἐξ ἐκίνων (*sic*) καὶ τοὺς πεπτωκό[τας] (déchirure, puis traits illisibles) -29- (déchirure) τοὺς? ἐκείνων νεκροὺς μὴ κ[αίε]σθαι? τι (déchirure) τη ou ται μεν (déchirure, puis quelques traits illisibles) -30- (déchirure) καλεῖ? ..... οἱ δὲ ..... -31- αν τὰς ναῦς στρέφοντες καὶ πλέοντες ὡς κεκλασμένων? [τῶν] στρωμάτων ..... -32- ἐπ' ἐκείνης τῆς θαλά[ττης] στρατευόμενοι μόνοι κατεσώθησαν μὲν? καὶ τὴν ὄψιν οἰκτρῶς πεπηρ -33- ωμέν [οι] · οἱ δὲ καὶ περὶ τὸν ..... τὸν εἴς τε τὴν [Αἰ?] γίνην ἀπήντων ἕκαστος κομιούμε -34- νος, ἢ ζῶντα τὸν οἰκεῖον ἦν ἀναιρεῖν ἵνα θάψῃ, καὶ δημοσία τὰ πρὸς τὸν τάφον ηὐπόρει? τὸν -35- ..... ας ἐκόμιζεν ἐπὶ πομπῇ τῶν ἀπολωλότων · ὡς δὲ περὶ τὴν? ἐκκομιδὴν ..... καὶ.. δει -36- ἀφεῖλον, τότε ἀτίμως ἐ[κ]κείμ[ενοι] ἦσαν ὑπὸ ἀπλοίας (peut-être ἀγνοίας). Καὶ τοιοῦτοι λόγοι εὐτυχῶς? ..... ως καὶ μη ..... illisibles) -37-, οὐδὲ εἷς ἀπέθανεν · ὡς δὲ τὰ (au-dessus du

mot suivant) κατὰ τούτου στρατηγήματα διὰ ..... της ..... μηδ[εμία] -38- ἦν οἰμωγή · Οἷος δὲ τρόπος τῶν τοὺς οἰκείους ἀποβεβληκότων οἱ ..... οὐκ? (ou bien οὐδ') ἐπὶ τὰ δημόσια μνήματα ἐφοί -39- των, οὐδὲ τὴν συνήθη τιμὴν τοῖς ἀπὸ τοῦ πολέμου θαπτομένοις ἐκομίσαντο. Αὐτὴ? -40- ..... καὶ κατὰ τῶν κυμάτων εἰλεόμεθα καὶ ἐστεφ? ..... -41- ἐπὶ πετρῶν. Φεῦ! στρατιῶται καλοὶ, διεσκέδασεν ὑμᾶς [δ] ἄνεμος π ..... [μετὰ] -42- τῶν ναυαγίων ἐξεφέρεσθε, καὶ καὶ (*sic*) τότ' ἄρ' ἐνέτυχον ὑμῖν ἀλλ'? ὑμῖν ..... τοῖς ὑπο[δ]ε[δ]υκόσιν μηδὲν? -43- ἀντὶ τῆς ἀνδραγαθίας κατ'? [ἐ]ντάφιον ὑμῶν ..... καὶ ἐπὶ γῆ[β]ραχ [ε]ίαι? -44- δ' ὑμῖν ὁ στρατηγὸς ἐπέγραψεν · οὐ θάπτω.

A travers les lacunes qui défigurent ces pages, on voit se dessiner assez nettement le sujet de l'accusation. Il nous manque, je l'avoue, ce qui augmenterait beaucoup le prix d'un tel morceau, des noms propres et une date. En deux endroits j'ai cru saisir la trace d'un nom d'homme (1), celui de l'accusé; ailleurs, celui d'un nom de pays, qui serait l'île d'Égine (2). Mais ce sont là des lueurs où l'œil ose à peine se fixer. Seulement, la nature même du débat, le caractère tout hellénique des mœurs et du langage, enfin l'absence de toute allusion aux Romains semblent indiquer, pour la date de l'événement en question, les temps de la Grèce libre.

Pourrait-on, en conséquence, attribuer ce discours à quelque orateur antérieur aux conquêtes romaines dans ce pays? Assurément, je n'oserais remonter si haut, ni croire que notre papyrus doive rejoindre les précieux rouleaux dont l'Angleterre s'est naguère enrichie et qui nous ont rendu presque trois discours d'Hypéride, d'un rival de Démosthène (3). Mais, d'un autre côté, je ne crois pas céder à une illusion de complaisance pour le client imprévu que le hasard m'amène, si j'hésite à le prendre pour un simple déclamateur. Il nous reste beaucoup de ces exercices d'école, en grec et en latin, sur des sujets fictifs et ordinairement choisis en dehors des vraisemblances de la vie, pour se prêter mieux à des tours de force oratoires. Or l'événement qui forme le sujet de notre discours anonyme ne dépasse pas les vraisemblances historiques. Saint Augustin, parlant du mépris de la mort chez les païens, dit que « des armées

(1) Φιν, à la ligne 3 et à la fin de la ligne 10.

(2) Ligne 33 (où la leçon est très-douteuse) [Αἰ?] γίνην.

(3) Le discours pour Euxénippe, la moitié du discours pour Lycophron, et l'oraison funèbre des guerriers morts devant Lamia. Le premier de ces discours a été déjà traduit en français par M. Caffiaux, et le troisième par notre confrère M. Dehèque.

entières, mourant pour la patrie terrestre, ne songèrent pas où leurs corps seraient abandonnés, ni de quelles bêtes ils deviendraient la proie (1). » Si recommandé que fût ce soin de la sépulture après une bataille, il pouvait donc céder quelquefois à des nécessités plus ou moins impérieuses. D'un autre côté, j'entends dire que des ordres tels que celui du général grec en cause dans ce débat ne sont pas sans exemple dans l'histoire militaire des temps modernes. Si donc, admettant le fait comme historique, nous croyons cependant qu'il est traité de la main d'un sophiste, il faudra reconnaître aussi que c'est de la main d'un sophiste fort habile. Rien, en ce genre, parmi les déclamations de Libanius, d'Himérius et autres, ne peut être comparé avec le style vigoureux et presque toujours sobre du discours dont nous avons sous les yeux des fragments. Si les rhéteurs d'Alexandrie ou du voisinage déclamaient de la sorte, c'étaient vraiment des gens de bonne école, des gens à nous rappeler Cicéron déclamant en grec, ce qu'il fit, dit-on, jusqu'à l'âge de sa préture, et déclamant si bien, qu'il arracha un jour des larmes de jalousie patriotique au vieux rhéteur de Rhodes Apollonius Molon (2).

Mais une troisième supposition, intermédiaire entre les deux autres, me séduirait davantage pour expliquer l'origine de nos fragments.

Les historiens grecs ont, de tout temps, pratiqué l'usage de prêter aux principaux personnages qui figurent dans leurs récits des harangues de leur composition; quelques-uns d'entre eux, comme Thucydide et Xénophon, ont déployé un véritable talent dans ces morceaux oratoires, qu'ils proportionnent aux convenances d'une narration bien ordonnée (3). Nous en avons précisément un exemple dans le chapitre de Xénophon qui concerne l'affaire des Arginuses. Or notre discours anonyme était peut-être dans ces proportions d'une harangue historique : le commencement de la dernière colonne nous place au milieu même du sujet, et il n'est pas néces-

(1) *De Civitate Dei*, I, 13 : ... « Sæpe universi exercitus, dum pro terrena patria morerentur, ubi postea jacerent vel quibus bestiis esca fierent non curarunt. » Il cite à ce propos un beau vers de Lucain, *Pharsale*, VII, 819 (Cf. Appien, *Guerres civiles*, II, 82), dont les commentateurs rapprochent Cicéron, *Tusculanes*, I, 42 ; Sénèque, *de Tranquillitate animæ*, c. 14 ; *Epistola* 92.

(2) Suétone, *de Claris rhetoribus*, c. 1 ; et Plutarque, *Vie de Cicéron*, c. 4. Cf. Cicéron, *ad Diversos epist.*, VII, 33.

(3) Voir, sur ce sujet, Daunou, *Cours d'études historiques*, tome VII (1843), chap. XIII et XIV, et l'*Appendice*, I, de notre *Examen critique des historiens de la vie et du règne d'Auguste* (1844).

saire de supposer un surcroît de développement oratoire après le trait que nous offre la dernière ligne (1). Il semble donc que, par ses dimensions, ce petit plaidoyer aurait pu tenir assez bien sa place dans un Corps d'histoire comme celui de Denys d'Halicarnasse ou d'Appien; mais par le ton et par les qualités du style, il contraste avec les caractères de ces deux pâles annalistes.

Quelques particularités de l'orthographe (2) nous inclineraient à placer vers le premier siècle de l'ère chrétienne, sinon la rédaction originale, au moins la copie assez négligée que nous en possédons. Mais, quoi que l'on pense à cet égard, l'auteur se montre certainement à nous comme un scrupuleux observateur des mœurs et de la langue d'Athènes. Pour la grammaire, deux ou trois mots, sur tous ceux que j'ai pu déchiffrer, présentent seuls de graves incorrections, qui sont évidemment de véritables *lapsus calami* (3); le reste porte le cachet des meilleurs temps de l'atticisme. Les termes relatifs à la guerre y ont surtout une remarquable propriété, un, entre autres, qui vaut la peine d'être, à ce titre, spécialement signalé : je veux dire le mot *stratège* ou *général* (στρατηγός), employé plusieurs fois pour désigner un *amiral*. En effet, sauf une ou deux exceptions, qui sont même contestables (4), les écrivains attiques ne désignent jamais par le

(1) Ce qui reste de la marge à droite du papyrus, au niveau des lignes 4-11, dépasse notablement en largeur ce qui reste de la marge entre l'avant-dernière et la dernière colonne, nouvelle preuve que l'écriture ne se continuait pas et ne recommençait pas après les mots οὐ θάπτω.

(2) Τεκμίριον pour τεκμήριον, ligne 2; μί pour μή, ligne 18, où d'ailleurs la faute est douteuse vu la forme ordinaire de l'H dans cette écriture. Κείνησις pour κίνησις, ligne 16; ἔπειπτον pour ἔπιπτον, et γεινόμενοι pour γινόμενοι (il vaudrait mieux encore lire γενόμενοι), ligne 18; l'omission et l'addition capricieuses de l'*iota* que nous appelons *souscrit*, aux lignes 11 dans ζῆν, 19 dans ὤετο (Cf. colonne 1, ligne 17), 34 dans θάψη et δημοσία (adverbe), 35 dans πομπῆ; 14 dans μέσωι, 20 dans τῶι (Cf. colonne 1, ligne 18), 25 dans τῆι θαλάσσηι. Deux formes insolites du N, lignes 20 et 42, paraissent de simples accidents d'écriture. Μενφομένους pour μεμφομένους, à la ligne 24, est un archaïsme aussi accidentel et dont on trouverait d'ailleurs, dans les inscriptions grecques, des exemples de date assez récente. Voyez Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 49. L'emploi du mot ἐχθρούς immédiatement après πολεμίους est peut-être une négligence plus grave, mais on n'en peut rien conclure sur l'âge de l'auteur.

(3) ἐστρατευόμενοι pour ἐστρατευμένοι, à la ligne 9 (où la lecture me laisse des doutes), et surtout, à la ligne 22 : Ἴν τις ἄρα ἦν ἐν αὐτοῖς, etc., où la grammaire semble exiger εἴη avec ἦν employé pour ἐάν. Cette règle n'est méconnue que chez les écrivains de la basse grécité. Voyez l'Atticiste publié par Bekker, *Anecdota græca*, I, p. 144, où il admet l'usage de l'indicatif avec ἐάν.

(4) Xénophon, *Hellenica*, I, 7, § 30, où le mot ναυάρχων est peut-être une faute de copiste, et, en tout cas, ne se rapporte pas aux *chefs* de la flotte athénienne;

mot *navarque* ou *amiral* (ναύαρχος), mais par le terme générique de *stratège*, le chef d'une flotte athénienne. Chez eux ναύαρχος ne s'applique jamais qu'au commandant des flottes étrangères (1). Les inscriptions officielles d'Athènes témoignent là-dessus dans le même sens que Xénophon et Thucydide. Jetez les yeux sur les marbres de Nointel, au musée du Louvre, marbres qui ont conservé la liste de trois cents soldats athéniens morts dans les guerres à moitié maritimes de Phénicie, de Chypre, d'Égypte, etc., 458 ans avant J. C.: vous y voyez nommés au premier rang plusieurs *stratèges* qui ont dû commander des flottes (2). C'est avec le titre de stratège que Périclès fit la célèbre expédition contre l'île de Samos; comme stratège que Sophocle, le poëte dramatique, lui fut adjoint, dit-on, par un vote populaire, après le succès de sa tragédie d'*Antigone*, en 440 ans avant J. C. (3). C'est avec le même titre que figurent les commandants athéniens à la bataille des Arginuses, et, plus tard, Chabrias à la bataille de Naxos, que nous rappelions tout à l'heure. Au temps de Démosthène, on ne trouve pas la moindre trace d'un nom spécial pour désigner l'*amiral* dans les nombreux documents sur la marine athénienne, publiés et si bien commentés par M. Boeckh (4). Jusque sous les successeurs d'Alexandre, on voit durer encore le même usage du mot *stratège;* il est affirmé d'une façon explicite dans un document que les antiquaires athéniens viennent de découvrir et de publier (5): Un décret du sénat et du peuple désigne un citoyen nommé Thymocharès comme stratège pour la marine (ἐπὶ τὸ ναυτικόν), et, quelques lignes plus bas, son fils, d'abord comme stratège pour le matériel (ἐπὶ τὴν παρασκευήν. C'est une espèce d'intendant militaire),

Démosthène, *sur la Couronne*, c. 34, documents d'une authenticité plus que douteuse et dont l'un, la lettre de Philippe, peut, sans contredire notre observation, ne pas être conforme au style athénien. Quant à l'inscription attique, nº 1114 de l'*Ephéméride archéologique* et nº 2271 des *Antiquités helléniques* de Rangabé, qui semble nous offrir un ναύαρχος athénien, le texte n'en est pas non plus assuré.

(1) Voir les *Indices* de Thucydide par M. Bétant, et de Xénophon par Sturz.

(2) De Clarac, *Inscriptions du musée royal du Louvre*, planches X et suiv.; *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 165, 166. Cf. Rangabé, *Antiquités helléniques*, nº 115.

(3) Voir une bonne discussion critique des témoignages sur ce sujet dans le volume de M. F. Ritter, intitulé : *Didymi Chalcenteri opuscula auctori suo restituta, ad codices antiquos recognita, annotatione illustrata* (Coloniæ, 1845), pag. 146 et suivantes.

(4) *Urkunden ueber das Seewesen des attischen Staates* (Berlin, 1840), formant aujourd'hui le cinquième volume de l'ouvrage intitulé : *Staatshaushaltung der Athener.*

(5) *Ephéméride archéologique*, nº 4108, inscription trouvée le 26 février 1861.

puis comme stratège pour les hoplites ou armée de terre (ἐπὶ τὰ ὅπλα) (1). Au contraire, le titre de *navarque* se rencontre plusieurs fois sur les monuments quand il s'agit des flottes de Rhodes, de Chypre ou d'autres États (2). Ainsi, par une confiance qui est bien dans l'esprit des démocraties antiques, la République organisée par Solon demandait à ses citoyens d'élite une égale aptitude pour les services divers où elle avait besoin de leur dévouement. Tout homme de cœur et de talent devait s'y attendre : orateur ou poëte la veille, il pouvait être, le lendemain, improvisé général ou amiral par un décret. De telles lois, appliquées souvent par le caprice et l'engouement populaires, garantissaient peut-être assez mal les intérêts publics; et pourtant le sage Isocrate reprochait gravement aux Athéniens de n'y plus être assez fidèles, et de ne pas confier le soin de la guerre à ceux mêmes qui en avaient donné le conseil (3); Plutarque, d'autre part, fait honneur à Phocion d'avoir ressaisi ce double privilége de l'action unie à la parole, privilége indivisible au temps des mœurs antiques (4). Après tout, les institutions romaines ne nous offrent-elles pas le même spectacle? Nous sommes plus sages dans nos grandes sociétés modernes (et la complication même de nos intérêts nous y a forcés), nous sommes plus sages en préparant à l'État, par une éducation spéciale, des généraux, des amiraux et des intendants militaires, sauf à placer sur le même rang, pour l'honneur et les profits, les chefs de ces différents services. Mais il n'y a pas bien longtemps qu'a prévalu chez nous cette distinction rigoureuse : au siècle de Louis XIV, on voit encore des officiers généraux passer brusque-

(1) Ce témoignage résoud, à ce qu'il semble, les difficultés depuis longtemps soulevées par les savants au sujet des locutions ὁ ἐπὶ τῶν ὅπλων ou ἐπὶ τῶν ὁπλιτῶν στρατηγός. Voir les commentateurs de Démosthène sur les décrets, probablement apocryphes, conservés dans le discours *de la Couronne*, § 38, 115 et 116; et en particulier, la note 20 de M. Stiévenart sur sa traduction de ce discours. Cf. *Corpus inscript. græc.*, nos 2613 et 2621.

(2) Voir le *Corpus inscript. græc.*, nos 2524, 2617, 2623. Cf. Arrien, *Abrégé de l'histoire des successeurs d'Alexandre*, § 39, en parlant des Rhodiens : Δημαράτου ναυαρχοῦντος αὐτοῖς.

(3) *Discours sur la paix*, c. 17. Et cependant la locution στρατηγεῖν ἐπὶ τοὺς ὁπλίτας se conserve jusque sous l'empire, quoique les Athéniens alors ne pussent avoir d'autre marine que des vaisseaux marchands. Voir les inscriptions du *Corpus inscript. græc.*, nos 191, 311 et 477.

(4) Vie de Phocion, c. 7 : Ὁρῶν δὲ τοὺς τὰ κοινὰ πράττοντας τότε διῃρημένους ὥσπερ ἀπὸ κλήρου τὸ στρατήγιον καὶ τὸ βῆμα — — ἐβούλετο τὴν Περικλέους καὶ Ἀριστείδου καὶ Σόλωνος πολιτείαν ὥσπερ ὁλόκληρον καὶ διηρμοσμένην ἐν ἀμφοῖν ἀναλαβεῖν καὶ ἀποδοῦναι.

ment du service de terre à la marine, comme firent le duc de Beaufort et le maréchal Jean d'Estrées (1). De nos jours même, l'exemple de la démocratie américaine prouve ce qu'il y a de ressources dans une société, d'ailleurs intelligente et vigoureuse, où les talents divers, moins attachés dès la jeunesse à des fonctions spéciales, se développent librement, changent d'attribution selon les besoins de l'État et les inspirations du patriotisme, passent des tribunaux dans les camps et des camps dans les ateliers ou dans les assemblées délibérantes, sous le contrôle de l'opinion publique qui les excite et qui les jugera (2).

Mais, pour revenir à notre orateur grec, dont m'a, un instant, écarté l'attrayant spectacle de ces contrastes et de ces ressemblances entre les mœurs des peuples, n'est-ce pas chose remarquable qu'une telle fidélité aux usages d'Athènes? Dès le temps d'Auguste et surtout dans la suite, ces usages seront plus ou moins méconnus. Déjà Diodore de Sicile ne les suit pas avec la même exactitude (3). Au deuxième siècle de notre ère, Polyen, auteur d'un traité spécial sur le commandement militaire, se conforme, pour le titre de son livre, à l'usage athénien, car sous ce titre de *Strategica* il a compris le commandement des flottes comme celui des armées de terre; mais dans ses divers récits il n'observe plus la distinction que nous avons signalée entre les Athéniens et les autres nations maritimes (4). Si

(1) Ces faits, que me signale M. Ad. Regnier, mon confrère, sont rappelés par une dépêche du sieur Matharel, intendant de la marine à Toulon, dépêche adressée à Colbert le 8 avril 1672, et qui existe aux Archives de la marine. On y voit d'ailleurs que le comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné, avait eu la même ambition.

(2) Voir, par exemple, dans les *Débats* du 17 novembre 1861, une Notice sur la vie d'Abraham Lincoln.

(3) XIII, 97, dans le récit de la bataille des Arginuses, il n'emploie que le mot στρατηγός pour les commandants athéniens, tandis qu'il applique ναύαρχος et ses dérivés aux commandants de la flotte des Lacédémoniens et de leurs alliés. Mais, à propos de la bataille de Naxos (XV, 34, § 4), il lui échappe d'appeler Chabrias l'*amiral des Athéniens* (ὁ τῶν Ἀθηναίων ναύαρχος), comme il a plus haut appelé Pollis, le commandant de leurs ennemis.

(4) III, 10, § 4, à propos de la bataille de Leucade : Τιμοθέου στρατηγοῦντος Ἀθηναίων, Νικολάου ναυαρχοῦντος Λακεδαιμονίων. Mais V, 29, § 3, il lui échappe de dire : Διότιμος Ἀθηναῖος ναύαρχος πελάγιον πλοῦν μέλλων πλεῖν, comme il dira plus bas, c. 27 : Παυσίστρατος ναύαρχος Ῥοδίων. On est presque étonné de retrouver, au quatorzième siècle, l'atticisme antique dans ces vers d'une complainte sur l'abaissement d'Athènes, écrite, il est vrai, par le patriarche même de cette ville, Michel Choniates :

Βουλαὶ πανηγύρεις τε καὶ στρατηγίαι
τῶν πεζομάχων ἅμα καὶ τῶν ναυμάχων

donc l'auteur de nos fragments est un sophiste (hypothèse que je craindrais d'écarter absolument), c'est un sophiste érudit autant qu'habile écrivain, qui observe, dans la composition de son discours, des convenances de style déjà bien oubliées au temps des Antonins. Cela semble circonscrire dans un cercle assez étroit les conjectures qui se présentent, sur ce sujet, à notre esprit, mais cela ne suffit pas pour les fixer avec une vraisemblance rassurante. Il y a bien, vers le temps d'Auguste, tel historien, à la fois exact et d'une éloquence, dit-on, un peu bruyante, que je pourrais nommer ici comme l'auteur d'un livre où figurerait bien un discours tel que celui dont nous avons retrouvé quelques pages. Cette supposition s'accommoderait aux qualités qui dominent dans ce morceau, comme aux traits un peu déclamatoires qu'y peut relever un goût scrupuleux. Mais, en vérité, pour se hasarder à des rapprochements si hardis, il vaut mieux attendre qu'un sujet si obscur s'éclaire de quelque révélation jusqu'ici difficile à prévoir, bien qu'il soit toujours permis de l'espérer. Pour aujourd'hui arrêtons-nous donc simplement sur l'impression que nous laissent les échos affaiblis et brisés de cette éloquence où nous avons cru ressaisir çà et là quelques accents dignes des beaux siècles de la Grèce; arrêtons-nous en prenant acte des justes espérances qu'entretiennent même les plus modestes découvertes en ce genre, de voir nos bibliothèques s'enrichir encore de quelques chefs-d'œuvre échappés au naufrage de l'antiquité.

E. Egger,
Membre de l'Institut.

(dans les *Anecdota græca* de M. Boissonade, tome V, p. 375). Le rédacteur, quel qu'il soit, du décret apocryphe que l'on lit au § 73 du discours de Démosthène pour la Couronne, en employant le mot ναύαρχος pour l'amiral athénien, et le mot στρατηγός pour l'amiral aux ordres de Philippe, semble avoir fait, par inadvertance, une transposition de mots.

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DE LAMBERVILLE

Fouilles de 1859 et de 1862.

Depuis une vingtaine d'années, presque toutes les vallées de la Seine-Inférieure ont montré un ou deux cimetières francs sur les collines qui forment leur encaissement. Nous citerons parmi les plus empressés à nous offrir ces précieux dépôts le vallon d'Etretat, en 1842, et celui de Parfondeval, en 1851 ; les vallées de l'Austreberte, en 1845 et en 1850 ; celles de la Clères et de la Cailly, en 1846 et en 1851. Parmi les plus riches et les plus abondantes, nous nommerons les vallées de la Béthune, de l'Yère, de la Bresle, de la Varenne, de la Durdent, de la Saâne, de la Scie, et surtout cet admirable bassin de l'Eaulne qui, sur cinq points différents, nous a révélé toute l'archéologie franque.

L'humble ruisseau de la Vienne n'a pas voulu demeurer en retard de ses puissants voisins. Après nous avoir fait voir, dès 1840, un cercueil de plâtre à sa source même, au sein du cimetière de Beaunay, il nous a donné, sur les collines de Lamberville, tout un champ de sépultures mérovingiennes.

Ce fut vers 1854, par un effet du hasard, comme cela arrive toujours en pareil cas, qu'apparut pour la première fois ce lieu de repos douze fois séculaire. A cette époque, MM. Goyer et Leclerc, fabricants à Rouen, mais originaires de Lamberville, faisaient niveler une côte qu'ils avaient achetée dans leur pays natal. En abattant de vieilles buttes et en comblant d'anciennes fosses, on découvrit des squelettes humains, accompagnés de vases et d'objets de métal. Parmi les ustensiles de fer, on a conservé le souvenir d'armes, notamment de sabres qui ont été reperdus. Quant aux vases, plusieurs d'entre eux ont été brisés par la pioche des travailleurs, ou dédaignés par les témoins de la découverte. M. le curé de Lamberville

seulement en recueillit trois ou quatre, qu'il voulut bien me remettre dans une visite que je fis à son église en 1859. L'un de ces vases est en terre rougeâtre, avec couverte noire à la mine de plomb. Les deux autres sont en terre grise. La forme de tous est celle de nos sucriers ; la physionomie générale est celle des vases francs. Le vase noir présente sur sa panse et à son collet un rang de raies incrustées et de croix de Saint-André marquées à l'estampille, type bien connu de la céramique mérovingienne.

Je ne doutai pas un instant qu'il n'y eût là un cimetière de la période franque. Par la bienveillance de M. le sénateur-préfet, qui voulut bien m'accorder une allocation, j'y pratiquai de suite une première fouille, que je continuai en 1862, après un délai bien involontairement prolongé pendant trois années.

Dans nos deux explorations réunies, nous avons trouvé au moins de dix-huit à vingt corps, dont deux ou trois seulement avaient été dérangés à des époques reculées. Les autres étaient intacts, et ils reposaient dans des fosses de craie, à un mètre cinquante centimètres et même à deux mètres du sol actuel. Ces fosses, bien que se touchant les unes les autres, affectaient une orientation bien différente. Quelques-unes allaient de l'est à l'ouest, les pieds à l'orient, la tête à l'occident; mais le plus grand nombre était orienté nord et sud, dans le sens de la vallée, la tête tournée au septentrion, les pieds au midi. Nous avons aisément constaté qu'aucun de ces corps n'avait été déposé dans un cercueil de bois. La matière noire et charbonnée qui en enveloppait quelques-uns ne nous paraît pas démontrer la présence de bière. En revanche, tous ces corps ont du être inhumés vêtus et costumés. Les boucles, les fibules, les agrafes et les épingles me semblent le démontrer suffisamment.

Les sépultures de Lamberville n'étaient pas riches, mais toutes ou presque toutes étaient intéressantes. La plus grande partie nous a fourni des objets de musée et matière à observation. La moitié d'entre elles (neuf sur dix-huit) ont présenté au bout des pieds un vase en terre blanche, noire ou grise. Les vases noirs étaient ornés sur la panse de dessins en creux, reproduisant comme toujours les motifs de l'architecture romane. Quelques-uns de ces vases paraissent neufs, mais un bon nombre avaient servi à des usages domestiques ; quelques-uns même avaient été au feu, et présentaient des taches de fumée où ils s'étaient écalés par suite de la chaleur. Mettait-on de l'eau chaude dans ces vases ? C'est là encore pour nous un problème. On est plus porté à supposer qu'on les remplissait d'eau bénite dans un but entièrement religieux. Le vase le plus curieux que nous ait

fourni cette fouille est un petit pot à bec triangulaire comme les cruches romaines. Ce vase, qui avait servi, avait également possédé une anse, dont il semblait avoir été privé à dessein ou par accident, lors de sa destination funéraire.

La plupart des corps ont présenté, chose remarquable, une agrafe en bronze ciselé et étamé. Ces agrafes étaient munies d'une plaque, et parfois aussi d'une contre-plaque. Le tassement des terres en avait brisé trois ou quatre. Quelques-unes de ces plaques étaient rondes, mais la plupart étaient de forme allongée; un seul ceinturon nous a donné sa terminaison de bronze imitant un carré long, et percé sur sa surface de deux rangs de trous, dont un reproduit des croix grecques.

Ce qui nous a surpris à Lamberville, c'est que ces plaques nous ont paru généralement placées sur la partie haute du corps, à peu près à la hauteur de la poitrine, là où nous trouvons partout les broches ou les fibules. Dans nos autres fouilles, nous avons toujours trouvé les plaques à la ceinture et sur les os du bassin; ici elles nous ont paru plus remontées qu'ailleurs. Nous signalons ce détail sans pouvoir l'expliquer.

Une des sépultures les plus intéressantes de Lamberville a été un corps placé à un mètre cinquante centimètres du sol actuel. Il présentait à la ceinture une agrafe en fer, avec plaque de forme ovale décorée de trois têtes de clous en bronze. Cette plaque est vraisemblablement damasquinée. A côté d'elle gisait un sabre ou scramasaxe aussi en fer. Ce grand couteau, long de quarante centimètres, ne coupait que d'un côté et possédait des rainures sur chaque face de sa lame. Il avait dû être enfermé dans un fourreau de cuir, décoré d'un seul côté de deux jolis ornements de cuivre ciselé et étamé. Ces parures métalliques sont en forme de croissant et offrent au-dessous des tenons propres à les fixer dans le cuir.

Sur le bassin de ce soldat franc nous avons encore recueilli un silex à battre le feu, un petit couteau et un instrument en fer à percer le cuir, que je prends pour une vrille ou pour une alène. Cette pièce, que j'ai souvent rencontrée sur les mérovingiens d'Envermeu, devait faire partie de l'équipement militaire, car elle ne se rencontrait guère que sur des hommes de guerre.

Une autre sépulture, qui nous a paru celle d'une femme, nous a donné tout d'abord un collier de perles de verre et d'émail, placé au-dessous de la tête et autour des vertèbres cervicales. A l'un des doigts de la main se trouvait un petit anneau de cuivre. Sur la poitrine s'étageaient deux fibules en bronze ciselé, de forme circulaire, et pointillées sur la surface comme pour recevoir de l'émail. Au-dessus

d'elles nous avons recueilli un style en bronze qui semblait faire fonction d'épingle. A la ceinture se trouvait un couteau de fer enveloppé dans une gaîne de cuir ou de peau.

Le 19 juin 1862, nous avons également remarqué un sujet âgé, si nous en jugeons par l'épaisseur du crâne, présentant au cou une épingle en bronze dont la tête, découpée d'une façon bizarre, paraît présenter un bec d'oiseau. Vers la poitrine était une agrafe de ceinturon en bronze ciselé et étamé, montrant au milieu un creux qui dut être rempli d'émail. Au bout des pieds, tournés vers l'est, était un vase en terre blanche, noirci au dehors par la fumée, et qui présentait à l'intérieur une teinte rose que je n'ai jamais rencontrée. Ce vase, qui avait possédé une anse, est celui dont le bec triangulaire rappelle les cruchons gallo-romains.

En dehors des objets dont nous venons de parler, le cimetière de Lamberville nous a encore donné un très-beau style en bronze recueilli dans les déblais provenant des nivellements de 1854. Ce style, long de dix-huit centimètres, présente à son nœud une croix gravée qui peut n'être qu'un simple ornement, mais que nous aimons à considérer comme un signe chrétien. Une petite boucle en cuivre pour lanière est aussi sortie des déblais, mais une autre plaque de bronze pour ceinturon a été trouvée sur un sujet également accompagnée de dix à douze clous du même métal, à tête pentagone, et destinés sans doute à terminer ou à décorer le cuir de la ceinture.

Voilà en quoi ont consisté les modestes découvertes de Lamberville. On peut y reconnaître le mobilier habituel et toujours curieux des cimetières francs. Ce champ de repos, nous le croyons du moins, n'a pas dit son dernier mot. Nous espérons l'interroger de nouveau, et lui demander une fois de plus les secrets qu'il renferme sur le costume, les mœurs, l'industrie et l'histoire de nos pères. Nous devons à l'obligeance de MM. Goyer et Leclerc, possesseurs du terrain, et à M. Adrien Le Prince, principal propriétaire de Lamberville, les plus grandes facilités pour notre exploration. Nous aimons à leur en témoigner ici toute notre reconnaissance.

L'abbé Cochet.

DE

L'ÉCRITURE LIBYCO-BERBÈRE

Il y a aujourd'hui plus de deux siècles qu'un Français, Thomas d'Arcos, découvrit à quatre journées de Tunis, parmi les ruines de l'ancienne Tucca, un monument en forme de pyramide à trois étages sur la face orientale duquel était gravée une inscription bilingue; l'un des textes fut dès lors reconnu pour phénicien, l'autre présentait des lettres inconnues à cette époque (1). Cette découverte fut négligée jusqu'en 1815. Alors le comte Camille Borgia communiqua à plusieurs savants de l'Europe une copie de l'inscription prise sur place (2). Enfin sir Grenville Temple, dans ses *Excurs. in the Mediterranean*, 1835, t. II, p. 352, en publia une autre copie, moins incorrecte, faite, d'après l'original, en 1833, pendant son voyage dans la régence de Tunis. Cette copie est reproduite dans le grand ouvrage de Gesenius et dans mon *Essai démonstratif de la langue phénicienne et de la langue libyque.*

L'ensemble épigraphique, selon les termes de Gesenius, mesure en longueur huit pieds trois doigts, et en hauteur trois pieds. Chaque texte a sept lignes qui, pour la direction, se font exactement suite d'un texte à l'autre, la partie phénicienne étant à gauche, l'autre à droite, et chacune se lisant de droite à gauche. Dans chaque partie, la première ligne est écartée de la seconde par un intervalle notablement plus grand que celui qui sépare entre elles les six autres lignes. La partie phénicienne est écrite en lettres de haute époque et, précaution rare, les mots sont séparés par des points. Quelques lacunes existent par suite de lésions de la pierre

(1) Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, in-4°, t. XXX, p. 425; in-12, t. LIII, p. 57.

(2) Münter, *Relig. der Karthager;* Hamaker, *Diatribe.*

et, ce qui est plus regrettable, aucune des copies n'est, en tous points, suffisamment exacte pour que l'interprétation puisse être complétement exempte d'incertitudes, ce qui nuit en même temps à l'explication corrélative du premier texte. Ce premier texte offre d'ailleurs de plus larges lacunes. Hamaker en avait comparé les caractères aux lettres celtibériennes. Mais Münter (1), puis Et. Quatremère (2) les regardèrent comme libyques ou africains, sans entrer d'ailleurs dans aucun développement. Cette opinion n'en a pas moins acquis l'adhésion générale.

Et. Quatremère finissait le mémoire indiqué dans une note ci-dessous en disant que, dans une seconde partie, il donnerait ses observations sur l'inscription bilingue dont il s'agit : mais cette promesse n'a pas été remplie. A Gesenius échut l'avantage de faire les premiers pas dans la détermination des figures jusqu'alors inconnues. Ce savant justement célèbre remarqua d'abord que, d'espace en espace, existent des points qui correspondent à ceux de la partie phénicienne, et il présuma qu'ici aussi ils servent à disjoindre les mots. Un autre moyen de distinction existe dans la partie phénicienne, c'est le retour fréquent du groupe bilittère valant BN, c'est-à-dire BEN, *fils*. Gesenius reconnut dans la partie libyque l'équivalent de ce groupe dans la répétition corrélative de deux barres horizontalement parallèles en cette manière =. De cette double notion du signe de filiation pour l'un et l'autre texte se déduisit le corollaire que le mot immédiatement précédent et le mot subséquent sont des noms propres, et le savant écrivain fut autorisé à conjecturer qu'il retrouverait, d'un côté comme de l'autre, du moins le plus souvent, les mêmes éléments phonétiques. Mais les éléments phonétiques de la partie phénicienne, qui devaient servir de points de départ, ont été pour la plupart mal appréciés par le docte Allemand, aussi bien dans les noms propres que dans le reste du texte; aussi, sur vingt-deux signes au moins que contient l'inscription, six seulement ont été déterminés avec certitude. La voie toutefois était ouverte. En 1843, *Journ. asiat.*, février, p. 85-126, M. de Saulcy, dans un mémoire capital, rectifia une grande partie des attributions alphabétiques de Gesenius.

J'ai consacré au même sujet le dernier chapitre du troisième livre de mon *Étude démonstrative*, etc., précédemment citée. Movers s'en est aussi occupé dans ses *Phéniciens*, tome II, deuxième partie, pages 368 et 406-408. Enfin M. Blau a inséré sur cette matière un travail remarquable dans le *Journal de la Société orientale allemande*.

Je ne puis ici reproduire les développements propres à ces successives élucidations; je me bornerai à en exposer les résultats définitifs et je ne mentionnerai expressément les auteurs que pour la discussion de quelques points particuliers.

(1) *Ouvr. cité*, p. 99, note 9, et p. 171.

(2) *Mém. sur quelq. inscr. puniques*. Nouv. journ. asiat., t. I (1828), p. 11-27.

On est d'accord sur les concordances suivantes :

TABLEAU N° 1.

Alphabet de Thugga, ou berber antique.

LIBYQUE.	PHÉNICIEN.	HÉBREU.	FRANÇAIS.
1 — ⊙	𐤁	ב	B ou V
2 — ⊂	𐤂	ג	G
3 — ⊓	𐤃	ד	D
4 — ⊃	𐤈	ט	T
5 — ⊿	𐤉	י	I ou J
6 — ‖	𐤋	ל	L
7 — ⊐	𐤌	מ	M
8 — ǀ	𐤍	נ	N
9 — ⧖	𐤎	ס	Ç
10 — ⧗	𐤐	פ	F ou PH
11 — ○	𐤓	ר	R
12 — ⋛	𐤔	ש	S ou CH
13 — +	𐤕	ת	T

Ces valeurs sont fournies par la comparaison de divers noms propres, dont trois sont répétés. Cette dernière circonstance a l'avantage de prouver, pour ces points, l'exactitude de la copie des lettres phéniciennes, puisque les figures sont de part et d'autre identiques. Mais ces noms offrent une particularité beaucoup plus précieuse, c'est que, bien que différents dans l'ensemble, ils contiennent une ou plusieurs figures semblables, et qu'en outre quelques-unes de ces figures sont parfois répétées dans le même nom. En effet, la similitude se reproduisant, excepté dans un cas, aux places correspondantes des noms libyens, on est induit à en conclure l'identité de puissance phonétique. Ainsi, dans le texte libyque, le n° 1 se montre dans des noms ainsi écrits dans le texte phénicien BLL, BBI, et il répond chaque fois au signe valant B ; le n° 4, au signe valant T' dans les

noms du texte phénicien IFMT'T, T'MN, SFT'; le n° 5, au signe valant I dans les noms phéniciens déjà cités BBI, IFMT'T, et dans MNGI, ASI, ? ? I, FFI; le n° 6, au signe valant L dans les noms phéniciens BLL, FL ?, MÇDL; le n° 7, au signe valant M dans le même nom MÇDL et dans MNGI, déjà mentionné aussi; le n° 8, au signe valant N dans les noms phéniciens MNGI, T'MN, ? R ? ? N, NNFÇN, AN ? N; le n° 9, au signe valant Ç (*Samech*) dans les noms phéniciens MÇDL, et NNFÇN; le n° 10, au signe valant F dans les noms phéniciens IFMT'T, FL ?, NNFÇN, SFT', FFI; le n° 11, au signe valant R dans les noms phéniciens ABDSTRT et ? R ? ? N; le n° 12 enfin, au signe valant S dans les noms phéniciens ABDSTRT, ASI et FST'. Des rapports si constants et si nombreux me paraissent repousser toute incertitude.

Deux autres figures, ⊐ et (, s'adaptent indubitablement, la première à un ת ou T, l'autre à un ס ou Ç dans le texte phénicien : cependant j'y reviendrai plus loin. Je diffère pareillement l'examen du point et des deux barres parallèlement transversales dont j'ai déjà parlé, ainsi que celui des figures ⊓, ÷, ⇐, ⇐, ≡, dont il n'a pas encore été question.

Depuis que, par les communications de Camille Borgia et de Humbert, l'attention a été ramenée sur ces caractères, on a trouvé un assez grand nombre d'inscriptions écrites avec le même alphabet en Tunisie, en Algérie et en Cyrénaïque : on continue particulièrement d'en découvrir assez fréquemment encore en Algérie. Par malheur, l'exactitude complète des copies qui ont été publiées n'est pas mieux garantie : quoi qu'il en soit, elles font connaître les nouvelles figures suivantes : Λ, I ou H, ⊟, ⊣⊢ ou ⋕.

Cette série de documents a confirmé dans l'opinion que l'écriture en question était celle des anciens habitants de l'Afrique ou Libyens. Mais il s'est fait simultanément une autre suite de découvertes qui sont venues démontrer qu'elle est aussi celle des Berbers actuels, particulièrement des Touaregs, et ainsi s'est retrouvé en elle un précieux anneau de la chaîne des temps.

En 1822, dans la relation de son voyage d'Alexandrie à Parætonium, etc., pages 50 et 56, Scholz a fait connaître divers caractères jusqu'alors inconnus qu'il avait trouvés épars ou confusément rapprochés sur les parois d'anciens monuments de la Marmarique et sur les murs d'édifices arabes; les uns lui parurent avoir été gravés plusieurs siècles auparavant, les autres être de date récente. Il les considéra comme les débris d'un antique alphabet dont l'usage subsistait parmi les tribus de cette contrée; mais il n'en put découvrir la valeur. La plupart de ces signes sont compliqués; cependant on y reconnaît ces figures Λ, II, O, ≡, +. On y remarque en outre celles-ci □, ◊, qui ne sont vraisemblablement que

des modifications du cercle, car on sait que la difficulté de l'écriture lapidaire porte à convertir les lignes courbes en lignes angulaires. Les autres figures élémentaires sont ⊻, T, X.

En 1827, Pacho, au retour d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque, etc., fit savoir qu'il avait aussi remarqué ces caractères dans ces deux contrées, non-seulement gravés sur des édifices et des rochers, mais encore empreints sur les chameaux des nomades. Il découvrit que ceux-ci s'en servent comme de signes de leurs tribus et, au moyen de quelques appendices, comme de marques des sous-tribus. Il soutint que tel avait dû être de tout temps l'unique destination de ces figures et qu'il y avait illusion à croire qu'elles avaient constitué l'alphabet d'un langage oublié.

En 1849, dans le tome X, 3e série, du *Bulletin de la Société de géographie*, pages 173-179, Vattier de Bourville s'est occupé avec plus de détail des mêmes caractères, remarqués par lui dans la Cyrénaïque; il y reconnut aussi des marques de tribus et de fractions de tribus : mais, en ayant retrouvé plusieurs dans deux inscriptions qu'il vit gravées l'une dans une grotte près de Cyrène, l'autre sur une agate (1), il fut porté à réunir les deux opinions et à considérer ces lignes différentes, qu'on rencontre en divers endroits de ces contrées, en même temps comme les marques distinctives des nombreuses tribus qui les habitent ou les parcourent en tous sens, et comme des caractères ayant appartenu à des langues antérieures.

Mais ce n'était là qu'une conjecture. Cependant, un peu avant la publication de Pacho, l'on avait imprimé en Angleterre (2) et traduit en France (3) le récit des découvertes faites par les voyageurs de l'expédition anglaise d'Afrique en 1822, 1823, 1824, découvertes parmi lesquelles se trouvait celle de dix-neuf caractères que le médecin Walter Oudney avait vus tracés d'abord sur un monument romain à Germa, puis sur des rochers dans les déserts qui séparent Tripoli du Fezzan, dans les lieux fréquentés par les Touaregs. Il avait constaté, comme Scholz, que quelques-uns de ces caractères avaient évidemment plusieurs siècles, et que d'autres étaient plus récents. Il n'avait pu que successivement en ap-

(1) Cette gemme, achetée à Derna, était mince et ovale; elle avait vingt-huit millimètres de largeur et vingt-six de hauteur; elle portait d'un côté seize lignes d'inscription grecque, de l'autre six lignes d'écriture que Vattier de Bourville a supposé libyenne, et renfermant trente-huit lettres. Combien il est à regretter que le texte grec n'ait pas été publié!

(2) *Narrative of travels and discoveries in the years* 1822-1824, *by major Denham.* — Londres, 1826.

(3) *Voy. et découv. dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, etc., trad. par Eyriès et de Larenaudière. On s'étonne de trouver inexactement traduite la partie relative aux caractères alphabétiques des Touaregs, t. I, page 105.

prendre la valeur. La transcription de la partie libyque de l'inscription de Thugga se trouve d'accord avec quatre de ces figures, savoir : pour les numéros 6 ou L, 7 ou M, 8 ou N, 13 ou T ; il est en outre très-facile d'en ramener quatre autres aux numéros 1 ou B, 3 ou D, 5 ou I, 11 ou R. Le point y est porté, mais comme valant A.

Malgré des rapports si frappants, il n'en fut fait usage, pour l'étude du monument de Thugga, que par M. Jomard (1) et par moi (2). Cependant, après la publication du mémoire de M. de Saulcy, plusieurs personnes s'étaient mises avec dévouement en quête de renseignements auprès des Touaregs ; les recherches ont continué jusqu'en ces derniers temps, et, au point où elles sont arrivées, surtout entre les mains de M. le lieutenant-colonel Hanoteau (3), on doit considérer comme définitivement acquise la connaissance de l'alphabet des Berbers modernes. En combinant les divers spécimens, on peut arrêter le tableau suivant, presque entièrement emprunté d'ailleurs à M. Hanoteau :

TABLEAU N° 2.

Alphabet berber moderne.

1 —	. ,	— Signe vocal vague :	A, I, Ou (4);
2 —	Φ, ⊞,	.....	B, V;
3 —	⊤, ⊥,	.....	G;
4 —	⋊, ⋉,	.....	G doux;
5 —	⋿,	.....	J;
6 —	⊓, Λ, ∪, ⊔,	.....	D;
7 —	⊕,	.....	TS;
8 —	⁝,	.....	H;
9 —	:,	.....	OU;
10 —	⋇, ⋇,	.....	Z;
11 —	∷,	.....	H';
12 —	∃,	.....	T';
13 —	⅄, ⋚,	.....	I, Y;

(1) *Seconde note sur une pierre gravée trouvée dans un ancien tumulus américain*, etc., pages 11 et 21.

(2) *Etude démonstrative*, etc.

(3) *Essai de gramm. de la langue tamachek'*, etc. Paris, in-8°, 1860.

(4) M. Bargès porte, comme équivalent de l'*élif*, le signe ⊥ .

14 —	•⁝, ∴,	.....	K;
15 —	ıı,	.....	L;
16 —	⊐,	.....	M;
17 —	ı,	.....	N;
18 —	⊙, ⊡, ▽,	.....	Ç;
19 —	⁝,	.....	G′ ou R′ (g'aïn ou g'raïn);
20 —	⋊, ⌶,][,	.....	F ou PH;
21 —	···,	.....	K′;
22 —	○, ◻, △,	.....	R;
23 —	⊐,	.....	CH;
24 —	+,	.....	T;

On trouve sur ce tableau, comme entièrement similaires, pour les figures, à des lettres de l'alphabet antique, les numéros 1, 5, 6 (premier et deuxième caractères), 15, 16, 17, 18, 22 (premier caractère) et 24. Mais il n'y a identité de valeurs phonétiques que pour les numéros 6, 15, 16, 17, 22 et 24, comparativement aux numéros 3, 6, 7, 8, 11 et 13 de l'alphabet de Thugga.

Le point, comme on le voit, a pris une valeur phonétique. M. Blau lui attribue aussi cette puissance dans le texte libyque de Thugga, et assurément cette opinion est spécieuse en plusieurs cas : cependant au fond je la crois inadmissible. Le rapport avec la fin des mots est trop exact, trop constant pour qu'on y méconnaisse un rôle disjonctif. Ce qui peut surtout, au premier abord, paraître séduisant dans l'hypothèse d'une valeur phonétique, c'est qu'ainsi des mots qui commencent par un *alef* en phénicien, savoir les noms propres *Athaban*, *Anokan* et *Isaï*, le conservent ainsi dans la partie libyque, tandis que, sans cette condition, ils en sont privés; on ne peut lire, en effet, que *Thaban*, *Nokan*, *Saï*. Mais là précisément éclate un rapport remarquable du libyque avec le berber actuel comparé aux transcriptions arabes; la plupart des noms masculins berbers commencent par un *élif* dans les transcriptions arabes, et, en effet, les Berbers, dans la prononciation, attaquent ces noms par le son A ou I; mais, dans leur écriture, ils ne marquent pour ces sons aucun signe : ainsi, pour m'en tenir à un nom d'homme, ils prononcent *Adam*, mais ils n'écrivent que DM. Ils ont été amenés à considérer le point comme une lettre parce que, depuis la conquête des Arabes, ayant adopté pour les usages ordinaires l'écriture de ceux-ci, et n'y trouvant pas de signe de séparation des mots, ils se sont déshabitués de reconnaître cet office dans le point de leur écriture; ils l'ont pris pour une lettre aussi, mais pour une lettre d'un emploi fort vague, très-arbitraire et d'ailleurs rare, qui conserve ce cachet caractéristique de n'être presque jamais écrite qu'à la fin des mots.

Le cercle ponctué au centre, qui, au n° 1 de l'alphabet de Thugga, représente le B, est devenu, au n° 19 de l'alphabet moderne, le signe du Ç ou S, et l'articulation B prend pour caractère, au n° 2, un cercle aussi, mais coupé par un diamètre vertical. Je rechercherai plus loin les causes de ce double changement.

Le n° 5 de l'alphabet moderne se trouve, comme nous l'avons vu, sur plusieurs monuments anciens autres que celui de Thugga; mais on n'a pu alors lui assigner aucune valeur phonétique : rien ne s'oppose donc à ce qu'il ait eu aussi dès l'antiquité le son J ou un son analogue. La même figure a pareillement la valeur Z dans la paléographie grecque et italique.

Il y a en outre, dans l'alphabet moderne, quatre figures au moins qui peuvent, sans trop de difficulté, être ramenées aux lettres homophones de l'inscription de Thugga, savoir : le n° 3 ou G moderne, comparativement au n° 2 de Thugga; le n° 12 ou T', comparativement au n° 4; le n° 13 ou I, comparativement au n° 5; et le n° 20 ou F, comparativement au n° 10.

M. de Saulcy rapproche les deux barres parallèlement transversales de Thugga des deux points posés l'un sur l'autre, et valant OU, c'est-à-dire du n° 9 de l'alphabet moderne. Il s'appuie sur les considérations suivantes :

1° Ces deux barres correspondent, ainsi que je l'ai dit, au mot *ben* valant *fils* du texte phénicien, et en berber un des mots employés pour exprimer la filiation est *ou;*

2° On lit à la troisième ligne du texte phénicien le nom d'homme A'BDSTRT, *Abdastoret* (serviteur de la déesse Astoret); dans le texte libyque, on trouve à la place corrélative les deux barres, plus DSTR, soit = DSTR : or, les auteurs anciens nous ont transmis un autre nom d'homme sous ces formes équivalentes *Bodostor, Oudostor;* le savant académicien le regarde comme une altération, par aphérèse de *l'aïn* initial, d'*Abdostor, Abdostoret,* et il en conclut que le nom libyque, transcrit OUDSTR, est précisément la seconde forme du nom aphérésé.

3° Il est facile de supposer la réduction des deux barres en deux points et, par conséquent, d'arriver à une analogie graphique fort satisfaisante.

Je ne me dissimule pas la force de ces arguments : cependant je n'y puis soumettre ma conviction; voici à mon tour mes raisons :

1° Il est évident que, dans le cas dont il vient d'être parlé au second point, et dans les endroits où, dans le texte libyque, elles corrrespondent au mot *ben* du texte phénicien, les deux barres transversales ont une équivalence purement logique et non phonétique. Mais il existe deux autres noms propres où, avec une égale évidence, elles marquent une homophonie, savoir, à la fin de la troisième ligne, dans FL?, et à la fin de la ligne suivante ainsi que de la cinquième, dans ?RS?N; or, la lettre phénicienne équipollente a, dans chaque cas, cette forme 7 : sur quoi, à raison d'une particularité du dernier de ces noms propres, il est d'abord à

remarquer que cette autre figure de l'alphabet libyque ⊜(1) est équivalente aux deux barres transversales ; en second lieu, il importe d'observer que la figure phénicienne a toujours la hampe abaissée de droite à gauche, ce qui est l'opposé de celle du *vau*, et l'un des caractères du *kaph*; aussi Gesenius me paraît avoir eu ici raison en adoptant cette dernière valeur. D'ailleurs le texte phénicien présente cinq fois (lignes 3, 4 et 5) une lettre sous ces légères variantes, dont la faible diversité provient vraisemblablement des copistes ל, ל ; c'est à elle que M. de Saulcy donne, dubitativement, il est vrai, la valeur K : mais le point d'interrogation même avertit qu'il faut examiner le plus ou moins bien fondé de cette détermination. Il y a quatre lettres qu'on ne trouve certainement pas dans la partie subsistante du texte phénicien de l'inscription de Thugga, ce sont ז ou Z, ח ou KH, צ ou TZ, ק ou K'. D'un autre côté, les lettres א ou *alef*, ב ou B, ג ou G, ד ou D, ה ou H, ט ou T', י ou *iod*, ל ou L, מ ou M, נ ou N, ס ou Ç, ע ou *aïn*, פ ou F, ר ou R, ש ou S et CH, ת ou T, y existent sous des formes incontestées. Ainsi le caractère phénicien ל ne peut être qu'un ו, *vau*, ou un כ, K; et, suivant que l'on aura adopté l'une de ces deux valeurs, l'autre appartiendra nécessairement au caractère ל, sur lequel la discussion porte concurremment. Or, si je ne me trompe, le rapprochement suffit pour trancher la question : en effet, il me semble impossible de préférer pour la première figure la valeur *kaf* à celle du *vau*, à côté surtout de l'autre figure, dont la ressemblance avec le *kaf* plutôt qu'avec le *vau* me paraît par contre incontestable. Je pense donc que les deux noms d'hommes cités en dernier lieu doivent être transcrits FLK et KRSKN (2).

2° La filiation a pour expression, en berber moderne et particulièrement chez les Touaregs, au moins aussi souvent que la syllabe *ou*, un mot écrit ⋊, G, et prononcé *ag* : d'après une transcription des deux barres transversales, l'orthographe antique aurait été K, que je suppose avoir été pro-

(1) Puis-je me dispenser d'en faire remarquer la ressemblance avec l'une des formes du *kaf* ou K arabe, ⊆, ainsi qu'avec cette variante de la paléographie grecque et italique,)(et)(?.

(2) Par suite aussi l'on doit transcrire VVI et ANKN, les noms d'hommes qu'à la page 13 j'ai provisoirement présentés ainsi : ??I, AN?N. Une autre déduction à tirer de ces données, c'est que la figure ח, qu'à la page 14 j'ai laissée dans l'indétermination, est équivalente au *vau* ou V, puisque, dans le nom d'homme du texte libyque répondant à celui du texte phénicien que je transcris ווי, VVI, elle représente, répétée comme lui, le caractère phénicien dont je viens de discuter la valeur et que je regarde comme un *vau*. Cette lettre en effet, sauf la direction, ressemble à la figure W qu'Oudney a donnée sous le nom *yew*, c'est-à-dire comme sonnant W ou V : la transformation qu'elle a subie est peu considérable, et, quant à l'inversion, on en voit d'autres exemples aux nos 3 et 6 de l'alphabet moderne.

noncé *ak*, mais qui peut avoir été un K adouci, comme le turc ک, car, puisque nous avons, pour répondre à une seule figure phénicienne, les deux formes ⊆ et =, il est probable qu'il y avait une nuance de prononciation.

3° Dans les noms propres composés d'un nom de divinité qui précède la syllabe בד, prononcée *Bod*, *Oud*, *ouod* en Afrique et *Bad* en Phénicie (*Badezôros*, Jos. c. Apion. I, 18), cette syllable me paraît une dérivation, non de עבד, A'BD, *serviteur*, mais d'un mot régulier qui, écrit de même en hébreu, y signifie *portion, part, chose séparée, consacrée.* Movers, dans son *Das Opferwesen der Karthager,* page 36, a proposé, après moi et sans me citer, la même étymologie. Si toutefois, dans ce cas unique pour l'inscription de Thugga, le nom libyen *Koudstor* ou *Goudstor* n'est pas complétement la simple transcription du punique *Abdastor,* il en est le synonyme et la traduction s'explique par le berber actuel, qui n'a pas emprunté *Abd* aux langues sémitiques, mais qui possède GOUD, pour *glorifier,* lequel s'applique particulièrement à la Divinité, et ATTEG'AD, pour *serviteur* (à Audjelah, dans Pacho), qui, nonobstant la différence de gutturale dont on a tant d'autres exemples dans les transcriptions modernes, me paraît formé du même radical précédé du T formatif des verbes et des noms d'habitude. Ce radical provient vraisemblablement du phénicien קדד, K'DD, *inclinavit se honoris et reverentiæ causâ.*

4° Quant aux rapports de formes, pour en apprécier la réalité, il faudrait être renseigné sur la règle qui a présidé dans l'alphabet moderne à la formation de lettres au moyen de points. Ce procédé est appliqué à six lettres, dont quatre n'ont pas d'équivalents connus dans le texte phénicien de l'inscription de Thugga : nous ne savons donc si, en principe, ces combinaisons ont eu pour objet de conserver quelque similitude avec les figures antiques ou si l'analogie signalée pour un cas n'est pas fortuite. Au surplus il ne serait pas téméraire, je pense, de rapprocher aussi des deux barres transversales de l'alphabet antique les trois points du n° 14 de l'alphabet moderne valant K. Mais, pour acquérir une opinion mieux fondée sur les rapports de formes des deux alphabets, il faut recourir à un terme de comparaison commun que je suis surpris de n'avoir point vu encore signalé.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les Berbers désignent leurs caractères alphabétiques par le nom de *Tifinag'*. On n'a point recherché l'étymologie de ce nom. Or il me paraît composé de l'affixe *nag'*, pronom de la première personne du pluriel dans le sens possessif, et d'un thème *tafi* qu'on n'a point encore trouvé, je crois, en berber, mais qu'explique l'éthiopien ፕፈፕ, TFI, *scripsit, misit ad aliquem litteras.* Le mot berber signifie donc *notre écriture, nos lettres,* l'écriture propre aux Berbers. A la vérité, d'un côté, selon M. Hanoteau, *Gramm. tamach.*, p. 5, *tifinag'* est un pluriel dont le singulier est *tafinek'* pour *tafineg't;* d'un autre côté,

M. Barth, *Voy. et découv*, etc., éd. angl., tome V, page 116, donne le pluriel *tifinag'en*. Dans l'un ou dans l'autre de ces cas, *Tafineg't* ou *tifinag'en*, les marques de genre ou de nombre, *t* ou *en*, placées après *nag'*, sembleraient exclure pour cette syllabe la possibilité de représenter le pronom affixe qui devrait suivre et non précéder les terminaisons du nom lui-même. Mais je n'hésite pas à croire que les Berbers, ne possédant pas ou ayant oublié la racine TFI, ont perdu de vue et méconnu la composition primitive du nom *Tifinag'*, et qu'ils l'ont considéré comme un substantif simple, susceptible à ce titre de s'augmenter de désinences indicatives de genre ou de nombre. C'est ce que nous avons à peu près fait, par exemple, pour les mots *monsieur* et *madame*; aussi disons-nous d'une manière analogue *Mon cher monsieur*. C'est ainsi encore que nous avons formé le nom *Patenôtres*. C'est ainsi enfin que les Berbers eux-mêmes ont ajouté, d'une part, au régulier AITMA, *famille de mère*, *frères*, un pluriel arbitraire ITMATEN, *frères*; d'une autre part, au pluriel régulier ISETMA, *filles de mère*, *sœurs*, un duel arbitraire TISMATIN, *les deux sœurs*. L'origine éthiopienne du thème, dans le nom berber dont il s'agit, apparaît clairement lorsqu'on reconnaît qu'en effet le fond de l'alphabet berber est emprunté aux alphabets himyarique et éthiopien, lesquels sont eux-mêmes identiques entre eux. On s'en convaincra, je pense, en examinant le tableau ci-joint :

TABLEAU N° 3.

Alphabets comparés.

Nos d'ordre.	BERBER antique ou libyen.	BERBER moderne ou des Touaregs.	HIMYARIQUE.	GYYZ ou ÉTHIOPIEN.
1	⊙ = ב; B, V.	Φ = B,V.	⊚, =V,OU.	Φ = ו; V, OU.
2	⊢ = ג; G.	Ï = G.	⅂ = G.	ʔ = נ; G.
3	⊓ = ד; D.	⊓ = D.	.....	ⱀ = ד; D.
4	⊓ = ו; W,V,OU.	W = W,V.	∞ =V,OU.	.....
5	.....	: = OU.	∘∘ =V,OU	.....
6	H, I = ?	I = J.	I = Z.	H = ז; Z.
7	.....	⅄, ⅄, ⋊ = Z.	⋊, ⋊ = Z.	.....
8	⊐ = ט; T'.	∃ = T'.	⋔ = T'.	⋔ = ט; T'.
9	⅃ = י; J. Y.	⅄, Σ = J,Y.	⚲, Y = J,Y.	⚲ = י; J, Y.

TABLEAU N° 3 (*suite*).

Alphabets comparés.

Nos d'ordre.	BERBER antique ou libyen.	BERBER moderne ou des Touaregs.	HIMYARIQUE.	GYYZ ou ÉTHIOPIEN.
10	= כ; K.	= K.	= K.	= כ; K.
11	= ל; L.	= L.	= L.	= ל; L.
12	= מ; M.	= M.	= M.	.....
13	= נ; N.	= N.	= N.	= נ; N.
14	= ס; Ç.	.....	= Ç.	= ס; Ç.
15	= פ; F. P.	= F, P.	.....	= פ; F, P.
16	= ס; Ç.	= T'.	= TS; T.	= צ; Ts.
17	.....	= S.	= TZ.	= ז; Tz.
18	.....	= G.	= K'.	= ק; K'.
19	= ש; S, CH.	= CH.	= CH.	= ש; S.
20	= ת; T.	= T.	= T.	= ת; T.

Avant d'entrer dans les détails de ce tableau, il importe de s'arrêter à quelques observations générales, savoir :

1° Les assimilations alphabétiques données par les Berbers ne doivent pas être prises toutes à la rigueur; plusieurs ne sont que des indications approximatives qui varient dans les divers spécimens suivant les nuances de prononciation des caractères qu'elles concernent et des lettres arabes qu'on y fait correspondre; c'est ainsi que nous-mêmes nous rendons différemment le ت, le ث, le ج, le خ, le ذ, le ض, le ظ, le غ, enfin le ذ. Quelques assimilations himyariques laissent aussi de l'incertitude, ainsi que M. Osiander en particulier l'a si bien démontré dans le *Journal de la Société orientale d'Allemagne*, t. X, 1er cahier. Il est possible que, pour la transcription de lettres libyques, les Phéniciens d'Afrique eux-mêmes, ne se guidant que sur le son et ignorant les rapports originaires, aient rendu les noms propres exactement sous le point de vue phonétique, mais non sous le point de vue étymologique, en d'autres termes, qu'ils aient transcrit par un ס = Ç ou S, par exemple, un caractère qui originairement équivalait au ז, mais que les Libyens pronon-

çaient sans doute tantôt S, tantôt T' ou DH, comme les Arabes la lettre de leur alphabet qui y correspond aussi. Nous nous rapprocherons autant que possible, je crois, de la vérité en prenant pour base de comparaison l'alphabet éthiopien.

2° La direction des figures, sauf un petit nombre d'exceptions, est indifférente. Oudney l'a dit relativement aux caractères touaregs, et en effet, dans le tableau n° 2, nous voyons des figures semblables dirigées différemment aux numéros 3, 4, 6, 10, 14 et 20. De même, au tableau n° 3, nous remarquons une divergence d'un quart de cercle entre les signes n° 19 de l'alphabet himyarique et le signe correspondant de l'alphabet éthiopien. On ne doit donc pas être surpris de trouver, de l'alphabet berber à l'alphabet himyarique ou éthiopien, des différences analogues, telles que celles qn'on peut observer aux numéros 2, 8, 10 et 14 du tableau n° 3. La paléographie grecque présente des exemples pareils, entre autres ⋀, ⋁ = L, Σ, M = S.

3° Indifférente est aussi la forme arrondie ou angulaire des lignes qui constituent les lettres. Les alphabets himyarique et éthiopien confirment à cet égard, aux numéros 8, 16, 18 et 19, ce que j'ai déjà énoncé pour l'alphabet berber et ce que l'on constate positivement aux numéros 2, 6, 18 et 22 du tableau n° 2. C'est d'ailleurs un fait avéré en épigraphie : « Figura angulata est a sculptoribus qui literas rotundas, quas scalpro exprimere non possunt, angulatas faciunt, » dit Wachter *in Naturæ et scripturæ concordia*, 55. On lit pareillement dans Richard Payne, *An analytical Essay on the Greek Alphabet*, page 5 : « Antiquaries have observed that, in Manuscripts, the round forms mostly predominate in the letters, and in Inscriptions the square, because the forms are more easily written, and the latter most easily carved. »

Ces préliminaires établis, abordons les détails du tableau n° 3 ou des alphabets comparés.

Le n° 1 berber, transcrit ב en phénicien et ب en arabe, soit B ou V, correspond, dans la forme moderne, à l'une des variantes du *vau* himyarique et au *vau* éthiopien. La forme antique me paraît pouvoir être aussi rattachée à la première figure himyarique, autre variante du *vau* tirée des manuscrits de Berlin ; on voit pareillement au n° 5 des points remplacer en berber de petits cercles himyariques : la réduction des deux petits cercles en un seul point ne me paraît pas de nature à embarrasser. La figure berbère se prononce souvent V ; en outre les permutations des articulations B, V, OU, sont très-fréquentes ; la représentation par une figure semblable à celle du *vau* himyarique et éthiopien n'a donc rien de surprenant (1). De

(1) Les manuscrits de Berlin portent cette variante du *vau* himyarique φ ; on peut rappocher de cette figure le *phi* grec, et du ⊞ berber l'ancien égyptien ⊟ qui vaut P. Ces rapprochements de divers degrés de l'articulation labiale sous des variantes d'un même type graphique concourent à expliquer la ressemblance du *beth* berber avec le *vau* himyarique et éthiopien.

même, dans la numération grecque au moyen de la série alphabétique, le *vau* intercalé comme signe du nombre *six* se nommait *bau* (Episêmon bau).

Le n° 2 antique, ou G, abstraction faite de la direction, a une ressemblance manifeste avec les figures homophones dans les alphabets himyarique et éthiopien. La figure berbère moderne me semble pouvoir y être rattachée sans trop de difficulté.

Le n° 3 berber n'a point d'analogue en himyarique : la similitude avec le caractère éthiopien paraîtra peut-être même contestable; cependant on verra par des exemples ultérieurs que l'appendice qui s'élève du milieu de ce caractère peut n'être pas essentiel; alors la base, restant seule, me semble permettre l'assimilation.

Les caractères 4 et 5 sont des éléments de la discussion à laquelle je me suis déjà livré relativement à la valeur phonétique des deux barres parallèlement transversales du texte libyen de Thugga, savoir *vau* selon M. de Saulcy, ou *kaf* selon moi. Comme conséquence de mon opinion, le signe antique n° 4 répondrait au *vau*, et il me paraît, en effet, en ne tenant pas compte de l'inversion, pouvoir être comparé au signe qu'Oudney, en le dénommant *yew*, a différencié des deux points du n° 5 dont il a exprimé la valeur par *yow*. L'assimilation est fondée sur des exemples analogues : ainsi le *sin* ou *chin* phénicien présente ces variantes : W , ש, ש, ש, et nous voyons au n° 19 de notre tableau n° 3 un rapport semblable entre les figures de l'alphabet himyarique et celles de l'alphabet éthiopien. En second lieu, les variantes antique et moderne du n° 4 de l'alphabet berber me paraissent des altérations de la variante du *vau* himyarique que j'ai mise en regard. En effet, on observe pour le cercle simple une modification semblable dans le *g'ain* himyarique, qui offre ces transformations : ግ, ግ, ግ. Quant aux deux points du n° 5, qui ont paru comparables aux deux barres transversales, et, par suite, justifier pour celles-ci l'assimilation au *vau*, ils me paraissent pour le moins aussi faciles à rapprocher des deux petits cercles de l'alphabet himyarique (1), puisque nous avons plusieurs fois constaté qu'on peut négliger les différences de direction. Ces considérations nouvelles m'affermissent donc dans l'opinion que j'ai précédemment émise.

Au surplus, il y a peut-être une autre manière d'expliquer les deux points placés l'un au-dessus de l'autre et valant *vau* dans l'alphabet berber

(1) Dans l'alphabet étrusque et dans d'autres branches de la paléographie italique, le F, le PH et quelquefois le V, sont représentés par ces figures 8 , ⦶, ⊖, ◆ , ▭; on en reconnaît sans peine la ressemblance avec des variantes du *vau* himyarique : or, la direction verticale du *huit de chiffre* concourt à justifier le rapport que j'établis avec les deux points équivalents au *vau* dans le berber moderne, et cette conjecture se fortifie singulièrement par la coexistence de ces variantes de PH et F en étrusque, ⊂ · ◇ , selon Gori.

moderne. Il y a, dans le texte libyen de l'inscription de Thugga, à la sixième ligne, un caractère ainsi tracé ⊹. J'ai dit plus haut que la valeur en est indéterminée. Cependant, dans mon *Essai démonstratif*, etc., je l'ai dubitativement présenté comme une seconde forme du *vau*. Nous voyons pareillement, pour ces deux articulations, deux variantes dans l'alphabet berber moderne; l'alphabet himyarique en compte quatre, dont trois se montrent dans une même inscription. La coïncidence peut donc exister dans l'inscription de Thugga. Nous avons vu que l'une des variantes du *vau* himyarique est telle Φ, et j'en ai signalé la ressemblance avec le φ ou Φ grec. Or, une des variantes paléographiques de ce *phi* est ⊹. Il est donc possible qu'une semblable modification du *vau* himyarique ait engendré la figure libyque dont je parle, laquelle ne diffère que parce qu'elle est couchée au lieu d'être verticale, et que l'alphabet moderne n'en ait conservé que les deux points. Il y a plus d'ailleurs : l'alphabet étrusque a en effet cette variante du PH ou F, ⊖; l'analogie y est encore plus frappante. Cependant, je l'avoue derechef, l'assimilation du caractère libyen dont il s'agit ne s'appuie pas, comme les autres déterminations, sur la base solide de quelque nom propre; elle ne repose que sur la traduction hypothétique d'un nom commun, et bien que, jusqu'à présent, rien ne me porte à modifier la phrase dans laquelle je place ce mot, je conçois que ma leçon puisse n'être pas agréée de tout le monde. Je m'en tiens donc, pour les deux points du berber moderne, à l'analogie avec les deux petits cercles himyariques.

En revenant au tableau n° 3, je passe rapidement sur les caractères 6 et 7, car les rapports me paraissent assez frappants.

Le n° 8 n'exigerait pas non plus qu'on s'y arrêtât s'il n'était curieux de faire remarquer qu'en ce qui concerne le trait saillant, le signe berber antique est au signe moderne exactement comme la figure himyarique à la figure éthiopienne : c'est un des exemples qui prouvent que ce trait souvent n'est pas essentiel dans la composition d'un signe alphabétique.

Glissons, afin d'abréger, sur le n° 9, et bornons-nous à en dire que la figure libyenne est aussi celle du *iôta* dans la paléographie grecque.

Le n° 10 se rattache par le caractère libyen à la question des deux barres transversales de l'alphabet antique; j'ai déjà dit, en effet, que ces deux signes doivent être homophones ou représenter avec le n° 2, dont l'analogie graphique ne doit pas échapper, des nuances de l'articulation gutturale. Le n° 10 ancien, dans mon opinion, équivaut donc au K, de même que les trois points de l'alphabet moderne. Ces trois points me paraissent un abrégé du signe himyarique, mais dirigé de droite à gauche au lieu d'être vertical, du moins dans la première variante. Quant au caractère libyen, il représente, si je ne me trompe, avec le même changement de direction, et le signe himyarique et surtout le signe éthiopien, car, s'il est ouvert tandis que les deux autres sont fermés à l'une de leurs extrémités, cela ne

s'oppose pas plus à l'assimilation que la même circonstance à l'égard du caractère qui suit immédiatement.

Rien à dire sur le n° 12, si ce n'est qu'il peut être aussi comparé à l'une des figures valant pareillement M dans l'alphabet égyptien, tant hiéroglyphique que démotique.

Au n° 13, la réduction de la ligne brisée ou nasiforme des alphabets himyarique et éthiopien à la ligne droite des alphabets berbers antique et moderne se montre, pour la même lettre ou N, dans l'alphabet phénicien suivant que l'on examine l'écriture normale des hauts temps ou l'écriture altérée des temps inférieurs : c'est une des modifications les plus simples qu'offre la paléographie; il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Cette simplification, commune à l'alphabet berber antique et à l'alphabet moderne, ainsi que celle du n° 11 ou L, aurait eu l'inconvénient d'amener de la confusion lorsque, par exemple, la barre verticale formant le N aurait dû être écrite à côté des deux barres pareillement verticales constituant le L, etc., mais pour l'alphabet moderne, M. Hanoteau, à la page 6 de sa Grammaire nous apprend « que lorsqu'un *ien* ou I suit immédiatement un *iel* ou II, on écrit ordinairement le *ien* un peu plus bas, de manière à n'avoir pas trois traits sur le même alignement, ou réciproquement; lorsque deux *ien* se suivent, on évite de les faire parallèles, afin d'empêcher la confusion avec le *iel*. » Un procédé semblable, et cela me paraît bien digne de remarque, avait été déjà suivi dans l'inscription de Thugga; ainsi, pour les noms d'hommes, à la sixième ligne, MSDL est écrit de cette manière : ||⊓⧖⊐; NNFSN, |⧖⧖\/; à la ligne suivante : BLL, //||⊙; à la cinquième ligne, un verbe à la troisième personne pluriel masculin, KSLN, est rendu de cette façon : /||⊂⇐.

Le caractère libyen n° 14 du tableau n° 3 n'a point de similaire dans le berber moderne. En himyarique, on trouve aussi un demi-cercle dans la même direction ; mais, selon Fresnel, il y vaut R. Je pourrais à cette occasion invoquer les rapports des articulations R et S prouvés par de nombreux exemples en grec et en latin ; mais je suis persuadé que, si le demi-cercle himyarique sonne réellement R, la ressemblance de forme est fortuite : la figure libyenne se rattache, selon moi, beaucoup plus sûrement à la figure homophone en himyarique et en éthiopien. En effet, dans celle-ci, le trait saillant à la partie supérieure peut être négligé, ainsi que je l'ai déjà dit; c'est un signe diacritique qui était nécessaire en himyarique et en éthiopien parce que, sans lui, le caractère aurait pu être pris pour celui qui, dans ces alphabets, vaut B; mais cette condition n'existe pas en libyen et non plus, par conséquedé l'appendice accessoire. Outre l'exemple déjà cité en preuve de la caducité de ce trait, je ferai remarquer que le H a cette figure en himyarique Y, et elle-ci en éthiopien U, c'est-à-dire que, d'un alphabet à l'autre, le trait saillant a disparu : c'est le même procédé que j'applique à notre n° 14. Restent donc ces

figures : en libyen ⸦, en himyarique et en éthiopien ⊓, lesquelles ne diffèrent plus que par des circonstances secondaires et indifférentes, la forme carrée au lieu de la forme demi-circulaire, et la direction verticale dans un cas, transversale dans l'autre. Il serait superflu, je pense, d'insister davantage.

Le n° 15 confirme ce que je viens de dire au sujet du rôle accessoire du trait saillant; en effet, à part ce point, il est impossible, je crois, de nier l'analogie du caractère libyen avec le caractère éthiopien. La paléographie étrusque a cette variante du PH ou F, 8.

Au n° 16, le signe libyen vaut incontestablement ⊃ ou Ç, comme le n° 14, dans l'inscription de Thugga. Il est impossible, ce me semble, de ne pas le comparer au berber moderne et aux caractères himyariques que je lui assimile. Cependant le caractère berber, qui a d'ailleurs une grande ressemblance avec l'une des figures publiées par Scholz et par Pacho, est rendu par le ט ou T' hébreu dans un spécimen de M. Boissonnet; les deux premières lettres himyariques répondent quelquefois au ت ou T arabe, mais beaucoup plus souvent au ث, TS, dans les inscriptions; le dernier caractère est transcrit T par Fresnel. Ces différences ne sont probablement qu'apparentes; elles tiennent à l'une des circonstances générales que j'ai précédemment signalées, savoir la confusion de certaines articulations dans les transcriptions d'un alphabet à un autre : les articulations que je viens d'indiquer, en particulier le Ç ou le S, le T' et le TS, sont précisément en effet de celles qui se prêtent le plus à cette confusion ; elles permutent souvent soit d'une langue sémitique à une autre, soit dans la même langue. Or, il est peu vraisemblable que l'alphabet libyen ait eu deux figures pour représenter exactement le son unique répondant au *samech* phénicien. Le ס, au contraire, a pu recevoir deux signes répondant au ط et au ظ arabes, ou T', TH, et TZ, ZZ : dans ce cas, notre caractère libyen représenterait la seconde de ces articulations, que les Phéniciens auraient rendue par *samech*. Mais comme l'origine me paraît être dans l'alphabet himyaro-éthiopien, je suis plus porté à adopter, pour valeur fondamentale, celle du ث arabe ou TS, qui est, dans les inscriptions, celle des deux premières figures. Les Berbers, en transcrivant leur lettre moderne, ont pu facilement la confondre avec le ظ arabe, tandis que la transcription par *samech* a pu, avant eux, paraître plus juste aux Phéniciens.

Pareille détermination a été prise par les Berbers modernes à l'égard de leur signe de la seizième série. Du son complexe du *tsadé*, auquel répondent les caractères himyarique et éthiopien, ils ont choisi le S. Les trois signes comparés représentent autant de variantes du *thêta* grec (1); or, si

(1) Le *thêta* a deux formes essentiellement dissemblables : ϑ et Θ; ces différences accusent des origines différentes aussi : en effet, la première figure est le ט ou T' phénicien ou chaldaïque, couché de droite à gauche au lieu d'être vertical; la seconde est le *tsadé* ou TZ, TS de l'alphabet himyaro-éthiopien, comme nous venons

cette lettre était généralement prononcée comme de nos jours le *th* anglais, c'est-à-dire avec un bruit de succion, on sait que cependant en Laconie on le remplaçait souvent par le *sigma*. Les Grecs rendaient souvent aussi par S le *tsadé* phénicien. M. Boissonnet, sans aucune préoccupation des rapprochements auxquels nous nous livrons en ce moment, a en effet assimilé le signe berber dont il s'agit au *tsadé* hébreu.

J'ai précédemment fait remarquer que le cercle ponctué au centre, que nous venons de voir répondre à Ç ou S dans l'alphabet berber moderne, était dans l'inscription de Thugga le signe du B ou V, mais que cette articulation, dans l'alphabet moderne, a pris pour signe un cercle coupé par un diamètre vertical. Cette modification me paraît facile à expliquer.

En effet, il est probable que primitivement le B avait les deux signes ⊙ et ⦶; d'un autre côté, l'exemple du *thêta* grec et celui du caractère himyarique et du caractère éthiopien n° 16, donnent à penser que l'articulation berbère corrélative avait aussi ces deux variantes ⊙, Θ ou ⊖ : dans ce cas, la confusion était facile ; c'est vraisemblablement pour l'éviter qu'on a réduit de part et d'autre l'articulation à un seul signe, en prenant exclusivement pour l'une ⦶ et pour l'autre ⊙.

La figure n° 18 de l'alphabet berber a une ressemblance trop frappante avec une variante du *k'of* phénicien pour qu'on la méconnaisse : à ce titre, la parenté avec les figures himyarique et éthiopienne que j'en rapproche ressort d'elle-même. M. Hanoteau présente comme équivalent au *k'of* dans l'alphabet moderne trois points ainsi disposés ∴, dont le nom est *iak* ; les deux opinions, si elles doivent être maintenues, sont faciles à concilier. En effet, la prononciation primitive, parmi les Libyens, a probablement été une nuance du G, prononciation si répandue encore en Algérie et surtout dans le Maroc. Mais plus tard les relations avec les Arabes introduisirent concurremment la prononciation K', et de là la nécessité de créer un nouveau signe, savoir les trois points dont nous venons de parler. Je reviendrai bientôt cependant sur cette question, qui comporte peut-être une explication plus radicale.

Tout ce qu'il y aurait à dire sur les deux dernières séries saute aux yeux ; je m'abstiens donc d'y arrêter le lecteur, dont l'attention est peut-être fatiguée par l'aridité des remarques précédentes, et qui, d'ailleurs, suppléera facilement à mon silence.

Cinq lettres manquent dans notre tableau n° 3, savoir celles qui répondraient en hébreu à א, aspiration douce, à ה = H, à ח, divisé en arabe en ح = H', et خ = KH ou KHR, à ע, divisé aussi en arabe en ع aspira-

de le voir. C'est ainsi que, des deux formes du *gamma* ג ou Γ et γ, la première appartient à l'alphabet phénicien, où elle constitue en effet le ג ou G ; l'autre est le ג chaldaïque dans sa prononciation G' ou le *g'aïn*, tandis que l'*aïn* phénicien n'a été adopté que dans sa fonction de porte-voyelle et exclusivement de la voyelle O, qui en a conservé la forme.

tion, et غ = G'; enfin à ר = R. La dernière de ces lettres seulement se trouve dans l'inscription de Thugga ; elle y est formée par le cercle simple ; dans les alphabets himyarique et éthiopien, ce cercle représente l'*aïn* comme en phénicien ; il vaut R dans l'ancien égyptien.

Je me suis expliqué déjà sur le point unique, qui a été considéré comme l'équivalent de l'*alef*.

Le *Hé* ou H, dans l'alphabet moderne, est exprimé par quatre points superposés verticalement : aucune assimilation possible.

Le *H'a* ou H', et le *kha* ou *khra*, selon M. Hanoteau, n'auraient, chez les Touaregs, qu'un signe, savoir, quatre points comme l'aspiration précécédente, mais disposés carrément; suivant M. Bargès, ils auraient chacun un signe particulier, le *h'a*, les quatre points dont je viens de parler, le *khra*, cette figure ⁝⁝. M. Hanoteau ajoute que le *iakh*, ou l'articulation unique qu'il dit réunir le *h'a* et le *khra* arabes, mais qui a un signe spécial dans l'alphabet de M. Bargès, se rencontre rarement en tamachek, et toujours dans des mots qui paraissent étrangers à cette langue, ce qui le porte à croire qu'il n'appartenait pas originairement à l'alphabet dont nous nous occupons. Le motif de cette opinion ne me paraît rien moins que décisif, car, ainsi que je l'ai dit dans le préambule de ce mémoire, la langue berbère me semble en très-grande partie composée de mots étrangers. Cependant il y a encore, à cette occasion, un curieux rapprochement à faire avec l'himyarique et l'éthiopien, nonobstant la différence des caractères homophones. En himyarique, l'analogie des trois aspirations citées en dernier lieu est exposée aux yeux par la ressemblance des figures quant au trait principal ; ce sont en effet :

	1.	2.	3.
Arabe.....	ه	ح	خ
Himyarique...	Y	Ψ	Ɣ
Français.....	H.	H'	KHR.

En éthiopien, les figures des deux premières aspirations seules se ressemblent entre elles, et ressemblent aux figures himyariques. L'analogie de la troisième est d'une autre sorte. Voici les trois caractères :

U (1). ሐ (2). ኀ

Dans ces spécimens, c'est la troisième figure qui répond à la prononcia-

(1) J'ai déjà cité cet exemple de la caducité du petit trait saillant qui se trouve au-dessous du caractère corrélatif en himyarique.

(2) Exemple de la différence de direction de figures équivalentes.

tion *kh* ou *khr*, indiquée pour le *iakh* par M. Hanoteau, et considérée par lui comme absorbant le *h'a* arabe, tandis que, suivant M. Bargès, elle en est distincte. Ce que je tiens à faire ici remarquer, c'est qu'en himyarique la figure correspondante représente, non une lettre simple, mais une lettre composée. En effet, dans la même langue, le R a, entre autres signes, celui-ci ᚹ ; le caractère himyarique est donc évidemment composé de cette lettre et du ᚤ ; l'observation est d'autant plus sûre qu'on a encore pour le R cette figure <, et pour le *khra* celle-ci ᚤ. Le *khra* a donc été formé après coup ; il n'est pas primitif ; le son qu'il représente n'appartenait pas originairement à la langue, et si l'opinion identique de M. Hanoteau au sujet du *iakh*, en tant que prononcé *kh* ou *khr*, est exacte, il sort de là encore un rapprochement caractéristique. Mais on doit aller plus loin. J'ai dit que si, en éthiopien, la figure corrélative n'est pas semblable, comme les deux précédentes, à celle de l'alphabet himyarique, il y a cependant une analogie d'une autre sorte : c'est qu'elle a aussi le R pour élément ; la partie principale de sa charpente est le R, auquel on a ajouté du côté gauche un petit crochet diacritique ; il est fait allusion à cette particularité par le nom de la lettre *harm*, dans laquelle sonne le R, combiné avec le *ha* (1). Mais par cela même que le son était étranger à l'idiome, il est tombé en désuétude ; Ludolf dit en effet : « Litteræ vero « quædam nominibus tantum et figuris, non autem pronunciatione inter « se differunt. Verisimile quidem est olim discrepasse, sed cum tempore, « ut fieri solet, sonum mutavisse. Illæ autem sunt ሀ : ሐ : et ኀ quæ « eodem modo ut H simplex pronunciantur ; ultimum Harm tantum fortiori « halitu exprimitur, nullatenus tamen ut *ch* Germanorum. » En berbère, on a peut-être aussi voulu exprimer l'analogie phonétique par l'égalité du nombre des points, tout en disposant ces points de deux manières. Mais ce qu'il m'importe surtout de faire encore observer c'est que, dans le caractère *kha* ou *khra* de M. Bargès, le trait flexueux qui part du point inférieur gauche (2) pour s'étendre transversalement à droite offre, à part la direction, la plus grande ressemblance avec le ر ou R arabe, en sorte qu'il y a, à ce sujet aussi, une frappante concordance entre les trois alphabets

(1) La figure a peut-être cependant plus de ressemblance avec le *nahas* ou *na*, et le voisinage immédiat des deux lettres, tandis que le *ryys* ou *Ra* est à cinq rangs plus haut, tendrait à infirmer de préférence ce rapprochement. Mais il n'y a certainement aucun rapport entre l'aspirée dont il s'agit et le N, tandis qu'en arabe, dans l'Algérie du moins, elle se combine, se confond quelquefois même avec le R, de telle sorte qu'elle est rendue tantôt par *khra*, tantôt par *rra*. Il y aura eu méprise lorsque l'ordre primitif des lettres a été changé : la forme himyarique me semble péremptoire.

(2) Dans les spécimens alphabétiques donnés par M. Hanoteau à la fin de son *Essai de gramm. kabyle*, où le trait est réduit à une petite virgule courbée de gauche à droite, l'origine est plus manifeste encore.

mis en parallèle dans le tableau n° 3, bien que, sous le rapport des figures, les caractères corrélatifs n'aient pu y trouver place.

Quant à l'*aïn* et au *g'aïn*, M. Hanoteau en fait l'objet de la remarque suivante : « Le ⁝ *ier'* (*ieg'* ou *gaïn*) a le son du غ arabe, c'est-à-dire d'un *r* fortement grasseyé (*g'*). Le ع (*aïn*) n'existant pas en tamachek, les Imouchar' (Imouchag') le remplacent toujours par le ⁝ *ier'* (*ieg'*) dans les mots qu'ils ont empruntés à l'arabe et qui renferment cette lettre (*aïn*). » Cependant M. Bargès porte les deux variantes *aïn* et *g'aïn*, mais il donne pour signes à la première les trois points placés verticalement que nous venons de voir considérer comme le *g'aïn* par M. Hanoteau, et à la seconde les trois points placés transversalement, que j'ai déjà signalés comme présentés par M. Hanoteau pour le *k'of*, en annonçant que j'y reviendrais. Il y a donc ici, entre les deux auteurs, une divergence semblable à celle que nous avons constatée à l'égard du *h'a* et du *kha* ou *khra*. La vraisemblance, jusqu'à plus ample information, me paraît du côté de M. Bargès (1). En effet, la langue berbère, prise dans son ensemble, contient certainement des mots dans la composition desquels l'étymologie implique un *aïn*, d'autres un *h'a*, et où chacune de ces lettres n'est employée que comme porte-voyelle avec emphase ou aspiration. Cela fait disparaître pour le *k'of* le double emploi dont j'ai parlé précédemment. Quoi qu'il en soit, il est singulier qu'ici encore une des variantes paraisse n'avoir existé primitivement ni en himyarique ni en éthiopien, et, à l'inverse de ce qui, selon M. Hanoteau, a lieu en berber, ce serait l'articulation rude comme dans le cas précédent ; en effet, dans ces deux langues, le signe qui répond à l'*aïn* est une lettre simple, un cercle, de même qu'en phénicien ; mais le *gaïn*, en himyarique, est représenté par une lettre double, une figure composée du *geml* ou G, et de l'*aïn* dont je viens de parler ; en éthiopien, il est supprimé, remplacé par le *geml*.

Il ne me reste à signaler qu'un rapport entre les alphabets mis en comparaison dans le tableau n° 3 ; c'est ce que les Allemands appellent l'interponction, c'est-à-dire la séparation des mots par un signe particulier. Nous avons vu que, dans l'inscription de Thugga, ce signe est un point : on ne le voit pas, ou l'on ne le voit que rarement dans les autres fragments que l'antiquité nous a légués ; il n'existe pas dans l'écriture berbère moderne. En himyarique et en éthiopien, l'interponction a constamment lieu ; c'est dans la première de ces langues une ligne verticale ; dans la seconde deux

(1) Je dois cependant faire remarquer qu'Oudney assigne aux trois points superposés verticalement le nom *Youk*, ce qui implique le son K, voisin de celui du *g'aïn*. Il ne mentionne pas les trois points placés transversalement ; mais comme il dit, d'une manière générale, que les signes s'écrivent indifféremment en divers sens, peut-être, dans son opinion, le ⁝ et le ... étaient-ils en réalité homophones ; ils seraient alors, l'un et l'autre, équivalents au *g'aïn*, et, d'un côté, le signe 18 du tableau n° 3 resterait seul pour le *k'of* ; d'un autre côté, il n'y aurait effectivement point en tamachek' d'*aïn*, ainsi que M. Hanoteau l'a déclaré.

points l'un au-dessous de l'autre. Le point libyen paraît donc la plus simple expression du signe commun.

En somme, et par la dénomination générique de leur système d'écriture, et par la ressemblance de la plupart de leurs lettres avec les caractères alphabétiques des Himyarites et des Ethiopiens, les Berbers ont avec ces deux peuples un rapport, à mon avis, fort digne de considération. Nous aurons à rechercher dans la suite si l'on peut en déduire d'autres données. Pour le moment, j'abandonne le sujet aux méditations des lecteurs, et je me borne à rappeler comme complément, d'une part, qu'Hérodote, l. II, ch. 42, dit que les Ammoniens, c'est-à-dire les Berbers de l'oasis de Santoriah ou Syouah (1), étaient une colonie d'Egyptiens et d'Ethiopiens, et qu'ils faisaient usage d'une langue qui participait de celle de chacune de ces nations; d'une autre part, que plusieurs auteurs arabes ont donné aux Berbers de l'Afrique occidentale une origine himyarique; enfin, ainsi que Movers le rapporte dans ses *Phéniciens*, t. II, 2e partie, page 388, qu'une légende était accréditée chez les Grecs, selon laquelle, de l'union d'*Ethiops* et de *Libye*, serait né *Mauros* ou *Garamas*, légende que les généalogistes berbers se sont appropriée en traduisant *Ethiops* par *Kaïs* et *Libye* par *Tamzig'* ou *Tamzigt* (2).

A. Judas.

(1) On y parle un dialecte berber, et Pacho y a vu des caractères semblables à ceux que Scholz avait déjà signalés.

(2) Voy. *Ibn Khaldoun*, trad. de M. de Slane, t. I, p. 180.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury.

Les lettres savantes sont exposées aux mêmes vicissitudes que la poésie et les arts. Il arrive souvent qu'à la longue leur culture s'affaiblit et s'épuise. A des époques brillantes et fécondes où les chefs-d'œuvre, les créations vraiment originales, apparaissent de toute part, succèdent des moments de paresse et d'atonie durant lesquels la curiosité se détourne des recherches solides, où l'on ne rencontre plus que des compositions superficielles et stériles. Après un demi-siècle d'efforts persévérants pour l'étude de nos antiquités, on pouvait craindre que l'ardeur ne se ralentît, que la popularité n'abandonnât un ordre de travaux qui avait d'abord excité tant d'enthousiasme. Heureusement aucun symptôme n'est venu justifier ces appréhensions, et nous sommes loin, Dieu merci, d'une période de déclin.

L'abondance des ouvrages qui nous sont parvenus en 1862 montre que l'archéologie et l'histoire nationales gardent toujours le privilége d'attirer les esprits sérieux. Soixante-quinze livres ou Mémoires vous ont été adressés ; le chiffre assez élevé de distinctions que nous vous proposons d'accorder vous est la preuve qu'entre ces envois un grand nombre sont dignes de votre estime et de vos encouragements.

Si les antiquités nationales n'ont rien perdu de l'intérêt qu'elles inspirent, si elles continuent à trouver d'aussi sagaces, d'aussi diligents interprètes, des changements se manifestent pourtant quant au choix, à la nature des sujets traités. L'influence des tendances et des prédilections du temps s'y fait sentir. C'est ainsi que l'histoire des institutions économiques, de l'industrie, des classes laborieuses a pris, aujourd'hui, une plus grande place que dans les premiers concours. Aussi rencontrons-nous, cette année comme l'année dernière, entre les plus méritants, un travail qui a pour objet l'histoire du commerce.

M. A. Germain, correspondant de l'Académie, nous a présenté une *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette.* C'était là un chapitre encore inédit de l'histoire générale de notre commerce. Montpellier fut, en effet, l'une des premières places commerciales de la France au moyen âge. Non-seulement, aux treizième et quatorzième siècles, ses marchés attiraient des hommes des contrées les plus éloignées ; non-seulement les transactions y avaient atteint un développement inconnu à la plupart de nos autres villes, mais le commerce y était à ce point entouré de considération et de priviléges qu'il monopolisait les fonctions municipales ; l'agriculture était subordonnée à ses exigences et à ses besoins. Il n'est pas

jusqu'aux chartes monastiques qui ne conservent à Montpellier l'empreinte des préoccupations commerciales. En un mot, c'est par le commerce que Montpellier arrive à son importance dans l'histoire. Il appartenait au savant qui a tracé de la puissante commune de Montpellier un tableau plein d'intérêt et d'aperçus nouveaux, de compléter cette œuvre en montrant la cause véritable de l'agrandissement et de la prospérité de la cité languedocienne. Le livre de M. Germain réunit toutes les qualités qui recommandent ses précédentes publications. L'auteur tire habilement des pièces originales que sa patience découvre et déchiffre, les éléments d'un récit dont les diverses parties s'enchaînent étroitement. Tout en apportant une extrême attention aux détails, il ne se laisse point entraîner par les digressions. On ne peut pas lui reprocher, comme à tant d'historiens érudits, de prendre les documents pour l'exposé des faits. S'il place les matériaux sous vos yeux, afin de vous fournir les moyens de contrôler ses assertions, il ne vous les montre, pour ainsi dire, qu'au chantier. Quand il vous a ensuite conduit dans l'édifice, vous n'apercevez plus qu'un harmonieux ensemble, une vaste et solide construction où tous ces matériaux ont été adroitement fondus. Celui qui voudra suivre simplement, dans l'*Histoire du commerce de Montpellier,* la constitution et les vicissitudes d'une des grandes places commerciales de notre patrie, il y a plusieurs siècles, pourra sans effort saisir la série des événements et comprendre les causes qui les amènent, se faire une idée des relations que Montpellier entretenait avec l'Italie, la Sicile, l'Espagne, le Levant. En même temps l'érudit de profession qui cherchera, dans les documents publiés par M. Germain, des données, des indications pour d'autres études, trouvera dans les pièces justificatives, transcrites avec une rare correction et classées chronologiquement, un véritable cartulaire commercial d'un incomparable intérêt. Au reste, dans ces pièces, il n'est pas seulement question de la ville de Montpellier : les annales générales de la France y auront aussi à puiser. L'auteur rapporte plusieurs lettres de nos rois, omises dans le *Recueil des Ordonnances,* et dont il a découvert les parchemins : une lettre de sauvegarde de Louis VIII, cinq lettres de la reine Blanche, des lettres de saint Louis et de tous ses successeurs jusqu'à Charles le Bel, des lettres de la plupart des Valois. L'ouvrage renferme également un grand nombre d'actes et de lettres des rois d'Aragon, Jayme Ier et Jayme II, des bulles de papes, enfin un ensemble de documents d'une grande nouveauté touchant les relations commerciales de Montpellier avec Gênes, et remontant jusqu'à l'année 1237. Ces archives nous font assister à la lutte, entamée dès le treizième siècle, entre le monopole et la liberté commerciale. L'intervention constante de nos rois dans les affaires et les règlements du commerce de Montpellier montre qu'ils sentaient la nécessité d'abaisser les barrières innombrables élevées, à cette époque, entre les transactions commerciales des contrées, des provinces les plus voisines. Les souverains d'alors sentaient que, pour conserver à Montpellier sa puissante et prospère industrie, il fallait l'affranchir des entraves qui l'environnaient de toute part, et ils ne s'apercevaient pas que le principe qui les faisait agir était applicable au commerce de toutes les villes de leurs États; que, si la liberté du négoce assurait là le bien-être de la population et le développement matériel, il en serait de même partout ailleurs. C'est qu'à cette époque tout était encore privilèges, franchises, faveurs octroyées; le droit qui s'étend à tous, que la loi proclame sans distinction de villes ni d'hommes, est une de nos plus récentes conquêtes.

Vous le voyez, messieurs, le sujet du livre de M. Germain, autant que le mérite et le savoir apportés dans sa composition, devaient lui assurer la première place, et c'est unanimement que nous lui avons décerné la première médaille.

Madame Félicie d'Ayzac a soumis à notre appréciation un ouvrage en deux gros volumes in-8° intitulés : *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.* La présence d'une

femme dans ce concours est un fait digne d'attention. L'érudition est un ordre d'études presque exclusivement propre à notre sexe; elle demande un ensemble de connaissances qui n'entre pas d'ordinaire dans l'éducation de nos compagnes, des habitudes d'esprit peu conformes à leur caractère. Toutefois, le livre de madame Félicie d'Ayzac nous prouve qu'il y a des exceptions. Les femmes ne possèdent-elles pas d'ailleurs, à un haut degré, quelques-unes des qualités essentielles de l'érudit, la patience, la préoccupation des détails et surtout la curiosité? Madame d'Ayzac s'est de bonne heure sentie entraînée par une vocation décidée pour les recherches historiques; elle a débuté par des travaux sur la Symbolique chrétienne qui ont jadis obtenu une mention honorable dans un de ces concours. Dignitaire honoraire de la maison impériale de Saint-Denis, elle a sans cesse été entourée des souvenirs historiques que réveille la glorieuse abbaye dont cet établissement occupe l'emplacement. De là la pensée d'en écrire l'histoire; car, même après les ouvrages de Doublet, de Félibien, il restait encore beaucoup à découvrir pour nous faire connaître les vicissitudes du royal monastère, tous les détails de sa règle, de son organisation, l'étendue et la nature de son domaine, l'ordonnance et la distribution des bâtiments. Combler cette lacune, voilà la tâche que madame Félicie d'Ayzac s'est imposée avec une louable ardeur, je dirai plus, avec un véritable enthousiasme. Pour se préparer à l'accomplissement de son œuvre, elle n'a reculé devant aucun labeur; elle a appris la langue de l'Église et des chartes du moyen âge; elle s'est initiée à toutes les difficultés de la diplomatique; elle s'est plongée dans la lecture des traités de liturgie; puis, procédant à un vaste dépouillement des archives de l'Empire, elle a tiré d'une multitude de pièces un tableau animé, saisissant et varié de l'antique abbaye. Elle y avait vécu, elle y fait vivre à son tour le lecteur. Son imagination sait donner à des descriptions et à des détails qui, sous une autre plume, n'eussent offert que de la sécheresse et de la monotonie, un singulier attrait. Son livre n'est sans doute que la chronique d'un cloître, que l'exposé d'une règle monastique, mais on n'est point ici dans un simple couvent, car les religieux sont préposés à la garde d'une nécropole royale. On ne saurait pénétrer dans leur demeure sans marcher sur les cendres de nos rois et de nos princes : on ne peut parler de ces moines sans traiter de notre histoire, Sous ces voûtes silencieuses, dans cette existence qui revient la même tous les jours, où chaque religieux a ses actions marquées à l'avance, où l'individualité disparaît sous le niveau d'une rigoureuse discipline, rien du bruit, rien des agitations qui remplissent nos annales; on est loin du monde bien qu'aux portes de la capitale de la France; mais, si l'on n'y prend plus part aux révolutions, on médite du moins sur le passé. L'abbaye de Saint-Denis est comme une retraite ouverte à ceux que l'histoire politique a fatigués de ses luttes, de ses guerres, de ses dissensions; l'on s'y trouve dans une sphère plus sereine, d'où l'on contemple, sans s'y mêler, le drame de notre histoire. Des grands événements qui ont passionné le pays, il ne reste là qu'un parfum dégagé de toutes les impuretés terrestres, une légère saveur qui n'a plus ni âpreté ni amertume. Un pareil lieu était éminemment propre à donner à l'esprit des habitudes d'impartialité et de travail dont tout le livre de madame d'Ayzac est empreint.

L'auteur passe successivement en revue la règle et les constitutions propres de l'abbaye, les habitants du monastère, les commis, les enfants, les novices, les profès, les pompes religieuses; elle nous fait connaître la hiérarchie des différentes fonctions et dignités, énumère les possessions, droits et revenus de l'abbaye.

L'enthousiasme que madame Félicie d'Ayzac porte dans son œuvre l'a peut-être entraînée quelquefois à aller au delà des faits. La vivacité de son imagination lui a suggéré des interprétations que les textes ne justifient pas toujours. Elle est si pleine

de son sujet, si libérale de détails, qu'elle s'est bien souvent étendue plus qu'il n'était besoin.

Resserré, condensé davantage, son ouvrage eût gagné sous le rapport de la composition. En revanche, on eût aimé à y voir une part plus large faite à l'archéologie monumentale et des descriptions plus techniques d'un édifice dont elle sait si admirablement la configuration et les métamorphoses successives. Mais la restauration qu'effectue un de nos plus habiles architectes, l'un des lauréats de ce concours, suppléera à ce que madame d'Ayzac a négligé de nous dire.

Un livre aussi consciencieux, aussi solide, aussi complet que l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, qui est à la fois la monographie d'un de nos plus célèbres monuments et un document riche d'enseignements pour la connaissance de la vie monastique au moyen âge, avait droit à tous nos encouragements. Nous lui avons décerné la seconde médaille.

La troisième médaille a été partagée entre deux ouvrages qui dénotent des recherches persévérantes et étendues, qui sont le fruit d'une critique exercée et d'une connaissance approfondie du sujet; ils ont pour auteurs deux officiers occupant un grade élevé dans l'armée et chez lesquels les habitudes de la vie active savent s'allier au goût de l'érudition et de l'histoire, MM. C. Robert et Favé. L'un entreprend la description des monnaies de Cambrai, il en détermine l'âge et les différents caractères, en déchiffre les légendes et fait servir des notions très-spéciales à l'histoire des institutions et des mœurs du moyen âge. L'autre, en retraçant les progrès de l'artillerie en Europe depuis l'invention de la poudre à canon jusqu'au dix-septième siècle, consacre dans ce vaste ensemble bien des pages à la France, et sème des détails les plus curieux et des discussions les plus techniques un exposé destiné à nous montrer les perfectionnements de l'usage des armes à feu dans les temps modernes. M. l'intendant Robert nous amène par les détails aux faits généraux; M. le colonel Favé, des faits généraux nous fait descendre aux détails.

Parlons d'abord de la *Numismatique de Cambrai*. L'auteur est à la fois antiquaire et artiste; il décrit et dessine tous les monuments qui forment l'histoire numismatique de cette ville de France : monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, monnaies épiscopales, capitulaires, impériales, méreaux ecclésiastiques, médailles proprement dites, assignats, billets de confiance, jetons, tout nous passe sous les yeux. Rien n'est oublié; nous avons là le catalogue d'un vrai musée monétaire, et un catalogue dressé par un numismate consommé. Pour éclairer tout ce qui se rapporte à son sujet, l'auteur analyse et discute une multitude de chartes et de vieux documents. Mais nous ne sommes plus au temps où la numismatique du moyen âge n'avait pour objet que de classer des médailles et des effigies dans la collection de quelque amateur, ne nous conduisait qu'à reconnaître le titre et l'empreinte des monnaies.

Cette science rend maintenant à l'histoire de bien autres services; elle nous révèle une foule de faits curieux; elle nous permet de contrôler les assertions des annalistes et des chroniqueurs. On trouvera dans la *Numismatique de Cambrai* de ces notions générales qui ajoutent un prix singulier à l'étude critique des monnaies du moyen âge. Par exemple, M. Robert, pièces en mains, nous prouve qu'à cette époque la probité que l'on se plaît si souvent à appeler antique, comme si nos pères n'avaient connu ni le vol, ni la fraude, ne se rencontrait pas toujours chez ceux mêmes où l'on était le plus en droit de l'attendre. Les évêques de Cambrai, ainsi que d'autres princes ecclésiastiques, faisaient de la fausse monnaie; ils imitaient les monnaies des rois de France, des empereurs d'Allemagne, de la république de Florence, des comtes de Flandres et de Hainaut, en ayant soin de donner à leurs contrefaçons un titre inférieur à celui des originaux. De là des plaintes réitérées du chapitre et des souverains

intéressés. Le maniement des choses temporelles entraînait alors les prélats à ces expédients peu délicats dont les princes laïques n'ont pas toujours été innocents. Réunissant à la fois le gouvernement des consciences et l'autorité politique, ils défendaient parfois l'une en compromettant l'autre, et ne savaient pas mieux que leurs sujets se préserver des passions égoïstes inséparables des intérêts terrestres.

Le monnayage épiscopal de Cambrai s'arrête à 1576; mais les siéges de 1581 et 1595, l'occupation des Français sous le commandement de Montluc, donnèrent naissance à des monnaies particulières que M. Robert a pris aussi le soin de nous faire connaître.

L'*Histoire des progrès de l'artillerie*, bien qu'étant la continuation des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, dont la science militaire est redevable à l'Empereur, constitue en réalité un ouvrage à part. M. le colonel Favé, auquel la confiance du souverain avait donné la mission d'achever cette œuvre, a entrepris d'exposer toutes les révolutions, tous les perfectionnements qu'ont subis en Europe la forme et l'emploi des armes à feu. Déjà, dans des recherches faites en commun avec notre confrère M. Reinaud, le savant officier avait éclairé l'origine de ces armes par un Mémoire sur l'invention de la poudre à canon. Le livre que M. Favé nous adresse aujourd'hui est un travail beaucoup plus étendu, où se trouvent décrits tous les engins à feu employés à la guerre, tous les systèmes de projectiles, depuis les premières compositions incendiaires jusqu'aux canons de vingt-quatre et de douze, introduits dans l'artillerie française en 1638, jusqu'aux projectiles creux de forme ogivale.

Notre patrie, messieurs, occupe une belle et grande place dans cette histoire; c'est la supériorité de l'artillerie française, des procédés, du matériel qu'elle avait adoptés qui nous valurent, sous Charles VIII, nos succès dans le royaume de Naples.

En Italie, alors comme de nos jours, les progrès que nous avions fait faire aux bouches à feu assuraient la victoire à la bravoure de nos soldats et portaient le découragement dans les rangs d'un ennemi étranger aux découvertes de la balistique. Cette supériorité, nous ne l'eûmes pas toujours au siècle suivant; elle passa à l'Allemagne, aux Pays-Bas; nos revers furent dus parfois à ce que nous nous étions laissé, sur certains points, dépasser dans un art qui tendait à devenir l'arbitre des combats. M. Favé expose tout cela dans des résumés lumineux entre lesquels sont intercalées des descriptions d'armes et d'engins qui marquent le progrès de chaque époque. On reconnaît à la précision des détails, à la sagacité dans l'interprétation du jeu des armes et du rôle des diverses parties du matériel, à la critique des différents systèmes de canons, d'arquebuses, de projectiles, l'homme du métier qui possède toutes les branches de son art; il nous fait comprendre, là où le paléographe qui transcrit les documents ne pourrait qu'hésiter ou errer. Cela ne doit pas faire oublier la reconnaissance due aux érudits qui, comme M. Lacabane, ont découvert les pièces originales auxquelles M. Favé se réfère. Mais le mérite du savant colonel n'est pas tant dans des investigations paléographiques, pour lesquelles il trouve nécessairement des devanciers, que dans la sagacité qu'il apporte à expliquer les documents réunis avant lui. Il féconde des témoignages qui seraient, sans ses connaissances spéciales, demeurés stériles. Quelques erreurs de citations, quelques inexactitudes de dates, ont pu lui échapper; il sera facile de les rectifier. Des paléographes exercés, des hommes qui savent le véritable auteur d'une chronique, l'année précise de la publication d'un livre, ils ne sont pas rares parmi nous; mais un officier assez versé dans le système de l'artillerie du moyen âge et de la Renaissance pour nous en dévoiler tous les secrets, tous les procédés, pour nous en montrer le fort et le faible, voilà ce qu'il est beaucoup plus difficile de rencontrer, et ce qui fait le prix de l'ouvrage du colonel Favé.

Des planches jointes au texte ajoutent à la clarté des descriptions et font du livre un véritable traité pratique de l'archéologie de l'artillerie. Les vieilles armes, les vieilles bouches à feu, sont des monuments tout aussi intéressants pour l'histoire que des bijoux, des ustensiles, des poteries; elles indiquent à la fois les progrès de la mécanique, de la métallurgie, de la chimie technologique, du tir et de l'art de la guerre; aussi occupent-elles une place importante dans nos musées, et donnent-elles même lieu parfois à la création de musées spéciaux. L'ouvrage de M. le colonel Favé permettra d'en mieux dresser les catalogues.

La commission décerne deux rappels de médaille. Le premier à M. Viollet-le-Duc, le second à M. de la Quérière.

M. E. Viollet-le-Duc poursuit avec le même savoir et le même talent son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle.* On retrouve dans le cinquième volume l'excellence de descriptions et de dessins que nous avons louée dans un précédent concours. Les rares qualités de l'ouvrage sont trop connues pour qu'il soit besoin de les rappeler une fois de plus. En réinscrivant le nom de M. Viollet-le-Duc sur la liste des lauréats du concours, la Commission a moins en vue de témoigner son estime pour un ouvrage que tous les antiquaires apprécient, que de manifester la satisfaction qu'elle éprouve à voir la science archéologique bientôt en complète possession d'un livre qui honore la science et en agrandit le domaine.

M. de la Quérière nous envoie, depuis quelque temps, la relation des pèlerinages qu'il entreprend dans les vieux édifices religieux de la ville de Rouen. Cette année, nous avons reçu de lui des notices sur deux églises supprimées en 1792, la collégiale du Saint-Sépulcre, dite la Chapelle-Saint-Georges, et l'ancienne paroisse de Saint-André de la Ville. Ce culte pieux des saints lieux de Rouen doit appeler sur M. de la Quérière les grâces de l'Académie, je ne dirai pas les indulgences, ce savant n'en a pas besoin : ses descriptions sont si exactes, si complètes, qu'il est douteux que le moindre péché véniel lui ait échappé. Pour reconnaître un zèle, une ardeur que l'âge ne ralentit point, nous avons tenu à rappeler au public, en la rehaussant par ce rappel même, la récompense que l'auteur obtint jadis pour un travail aussi relatif à la capitale de la Normandie. Ces petites et touchantes monographies d'églises, que l'alignement et la mode des grandes rues n'ont point épargnées, formeraient, réunies, un ensemble plein d'intérêt et d'enseignement. On y retrouve les mérites de l'antiquaire autrefois honoré par vous d'une médaille. M. de la Quérière détache libéralement de ses vastes travaux sur le vieux Rouen ces pages substantielles, qui semblent autant de feuilles encore vertes et fraîches de la couronne que vous aviez placée sur son front.

Dix mentions très-honorables sont accordées par la Commission.

En attribuant la première à M. Henri Baudot, nous nous sommes reportés au caractère originel du concours. L'institution de la Commission avait eu surtout pour objet d'encourager les fouilles et les bonnes descriptions des antiquités, dont on commençait, il y a trente-cinq ans, à poursuivre la recherche avec ardeur. Depuis, des ouvrages purement historiques ont disputé vos médailles et vos mentions à ces monographies, à ces comptes rendus des découvertes faites dans le sol. Vous avez compris qu'on pouvait fouiller avec profit, pour les antiquités, ailleurs que dans la terre. Les parchemins, les chartes, sont des dépôts d'une autre nature amassés par le temps et qui cachent aussi leurs fossiles. L'homme a laissé l'empreinte de son passage dans ses écrits, dans ses monuments encore debout, comme dans les tombeaux et les ruines. Voilà pourquoi la paléographie, la sigillographie, la numismatique, l'archéologie des arts du dessin et de la musique sont arrivées, avec les procès-verbaux et les rapports sur les fouilles, au partage de nos récompenses, pourquoi même elles ont eu

souvent la préférence. Mais, toutes les fois qu'elle le peut, la Commission aime à revenir à l'esprit de son institution, et, en décernant à M. Henri Baudot la plus honorable de ses mentions, elle continue les encouragements promis par l'Académie aux diligents investigateurs qui demandent au sol un supplément à l'histoire.

Les fouilles répétées à Charnay (Sâone-et-Loire) ont produit d'intéressants et abondants résultats pour la science des antiquités de l'époque mérovingienne et carlovingienne. La lumière commence à se faire sur cette période où les populations barbares, venues du nord-est de l'Europe, se formaient graduellement à la civilisation romaine, grâce à l'influence du christianisme. Leurs arts et leurs institutions se coloraient alors de l'éclat mourant de la Grèce et de la Rome antiques prêts à disparaître. M. Henri Baudot a décrit fort en détail les précieux objets découverts à Charnay, dont les magnifiques planches lithochromiques de son livre nous donnent une idée encore plus exacte. Elles sont exécutées avec tant de perfection que, sans avoir les originaux sous les yeux, on peut en discuter l'âge, la nature et le style. L'auteur fait suivre sa description d'un exposé de toutes les fouilles pratiquées en d'autres localités de la Bourgogne, depuis 1705, et qui ont mis à découvert des sépultures barbares. Le journal de ces investigations présente un vif intérêt, offre une incontestable utilité. On aurait désiré rencontrer dans le livre de M. Baudot des recherches plus approfondies et des rapprochements avec les monuments du même ordre trouvés sur divers points de l'Europe, et de la France en particulier. La critique n'y est pas toujours suffisante, et l'auteur accueille avec une regrettable facilité des explications qu'une étude plus attentive aurait dû lui faire rejeter : par exemple lorsqu'il propose, sur la foi d'un antiquaire mal inspiré, une interprétation fort étrange d'une inscription ou des débris de deux inscriptions datant de l'époque mérovingienne, et d'après laquelle nous aurions ici sous les yeux un monument faisant allusion à un taurobole accompli du temps de Julien ; ou encore quand il accepte sans observation l'attribution à l'époque de l'invasion des Normands, d'une belle fibule portant des ruines nordiques, fibule certainement plus ancienne.

Un ingénieur des ponts et chaussées, M. Deschamps de Pas, vous a adressé une *Histoire sigillaire de Saint-Omer*. Il y a longtemps que ce savant s'est voué à l'étude des sceaux du moyen âge, de la numismatique, sœur aînée de la sigillographie, et sans la connaissance mutuelle desquelles on ne saurait marcher d'un pas sûr dans l'interprétation des monuments figurés de cette période. Le sujet qu'a traité M. Deschamps de Pas n'offrait pas les difficultés et la variété de détails qu'implique la détermination des monuments de l'époque barbare dont nous parlions tout à l'heure. L'auteur s'est cantonné en un point fort circonscrit de l'histoire, et d'un intérêt tout local ; mais il a mis en valeur ce petit champ avec tant de persévérance, qu'il y a recueilli des fruits abondants. La ville de Saint-Omer se distingue par l'ancienneté et la multiplicité de ses sceaux. La commune, le châtelain, l'évêché, le chapitre, le bailliage, les monastères, les cures, les seigneuries diverses, les corporations marchandes, sont représentés dans cette ville par une série de monuments sigillographiques dont les titres ont été expliqués avec bonheur et intelligence par l'habile antiquaire artésien. M. Deschamps de Pas, grâce à des documents réunis par feu M. Hermand, a pu nous faire connaître les circonstances et les motifs qui avaient fait employer tel ou tel sceau ; ces circonstances, ces motifs, l'analyse raisonnée des chartes, des pièces auxquelles les sceaux sont suspendus, sont apposés, les lui fournit. Nous n'avons donc pas ici un simple catalogue, mais une description approfondie qui a demandé une étude persévérante et complète de l'histoire du pays.

Si le savoir déployé par M. Deschamps de Pas avait été appliqué à un sujet d'un intérêt moins circonscrit et à des vues plus générales, nous n'eussions pas balancé à

décerner à son livre une médaille; nous lui accordons la seconde mention très-honorable.

M. Stanislas Prioux est, ainsi que M. Deschamps de Pas, un infatigable investigateur des antiquités de sa province; son nom a déjà honorablement figuré, comme celui de l'antiquaire de Saint-Omer, dans un précédent concours. Son mémoire, intitulé : *Civitas Suessionum*, deviendra un chapitre de la description de la Gaule ancienne, dont une commission instituée par l'Empereur réunit, depuis plusieurs années, les éléments. M. Prioux a entrepris de nous faire connaître les anciens *pagi*, ou divisions de la cité des Suessions, de fixer la position de ses *oppida*, de reconnaître la direction de ses voies romaines et de suivre les changements qui se sont accomplis dans le territoire soissonnais jusqu'à l'époque des Francs. On ne saurait dire que l'auteur ait beaucoup ajouté à ce que l'on savait déjà, mais il tire habilement parti des travaux de ses devanciers; il les discute et les coordonne. Le rapprochement de tous les faits devient sous sa plume une source nouvelle d'informations. Aussi doit-on croire qu'après le travail de M. Prioux il restera peu à faire pour la géographie de la cité des Suessions. L'exactitude, le soin, l'érudition apportés dans cette œuvre sont dignes de tous vos éloges. Nous décernons à M. Prioux la troisième mention très-honorable.

La musique a son archéologie comme les arts du dessin, et nous avons plusieurs fois, dans les concours précédents, récompensé des travaux ayant pour objet de nous initier aux anciennes formes du chant ecclésiastique, à la notation musicale. M. Félix Clément a voulu donner au public une idée de la marche générale des progrès d'un art dont les détails avaient exercé la sagacité de plusieurs hommes distingués. Son *Histoire générale de la musique religieuse* est un exposé des différentes formes, des vicissitudes de cet art, qui se lit avec un vif intérêt. On y trouve par quelles phases a passé le chant grégorien, depuis son origine jusqu'au seizième siècle. L'auteur nous fait connaître, pour chaque fête de l'année, les drames liturgiques représentés dans les églises, et esquisse un tableau de la musique moderne depuis Palestrina jusqu'à nos jours. Quant à la seconde partie du livre de M. Clément, elle traite d'un point de doctrine, d'une question d'esthétique musicale, et n'est plus de notre ressort. L'auteur a joint à l'envoi de son ouvrage un choix des principales séquences du moyen âge.

On comprend que, pour embrasser un sujet si étendu, l'auteur ait dû souvent faire usage des recherches d'autrui, qu'il n'ait pu lire tout ce dont il parle; mais on eût désiré qu'il se fût montré plus empressé à recourir aux sources originales, qu'il se fût pénétré davantage, par ses propres investigations, des difficultés de certains problèmes qu'il tranche, nous le croyons, avec trop d'assurance. L'exécution de son livre n'a donc pas toujours répondu à l'excellence du plan, et dans un concours aussi riche que celui-ci, M. Clément, ayant laissé son œuvre imparfaite, ne pouvait prétendre à une médaille. Nous lui décernons la quatrième mention très-honorable.

La curiosité pour nos vieux cartulaires est telle, qu'on ne se contente plus de dépouiller et de publier ceux qui se conservent en entier dans nos dépôts; on veut faire revivre les cartulaires dont le temps et les révolutions ont dispersé les pièces. A force de recherches, plusieurs sont parvenus à rétablir l'ensemble de quelques-unes de ces collections morcelées, déchirées ou détruites même. C'est ce qu'a fait M. Andrieux dans son *Cartulaire de l'abbaye de Bonport*. Il a pris pour base de son travail les titres originaux de l'abbaye existant aux archives de l'Eure et de la Seine-Inférieure; un petit cartulaire du quatorzième siècle, que possède la Bibliothèque impériale, a été mis aussi à contribution. M. Andrieux s'est trouvé de la sorte en présence d'un vaste amas de pièces qu'il a classées chronologiquement et dont il a établi le texte

avec autant d'intelligence que de soin. Un atlas, où sont figurés les restes du monastère échappés à la destruction, et plusieurs monuments funéraires dont Gaignières nous a laissé les dessins, complète ce que le texte nous apprend de l'abbaye de Bonport. L'auteur en a résumé l'histoire au début de son livre; il a placé dans la table qui le termine le relevé de tous les noms propres du cartulaire. Nous répéterons ici ce que nous avons dit à propos du livre de M. Deschamps de Pas : si le sujet avait été d'un intérêt plus élevé ou plus général, l'excellence de l'œuvre lui aurait valu une médaille; mais le travail de M. Andrieux, outre qu'il ne nous reporte pas aux temps les plus anciens et les plus difficiles à éclairer, n'ajoute que peu à nos connaissances historiques.

La publication de M. Maximilien de Ring, intitulée : *Tombes celtiques de l'Alsace*, nous ramène à cet ordre d'investigations que nous signalions à propos du livre de M. Baudot, et pour lesquelles le but originel du concours légitime notre prédilection.

M. de Ring, dont le nom a été souvent cité avec honneur dans les rapports précédents, nous offre aujourd'hui une description complète des fouilles faites par la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace. Vous savez déjà, messieurs, combien ces fouilles ont été fructueuses; des notices et des analyses vous en ont rapporté les principales circonstances. Mais vous n'auriez pu vous faire une idée de l'ensemble de ces découvertes sans la belle publication de M. de Ring, le membre le plus actif de la Société alsacienne. De magnifiques planches lithochromiques, dessinées par l'auteur et jointes au texte de cette seconde édition, permettront aux antiquaires d'apprécier l'âge et le caractère des curieuses sépultures dont M. de Ring décrit tous les détails avec une exactitude et une méthode que vous ne sauriez trop louer. Nous n'avons pas là une œuvre tout à fait nouvelle, mais elle s'est tant améliorée dans la seconde édition, que vous ne pouvez vous dispenser de lui donner une place des plus honorables.

La septième mention très-honorable est accordée à M. Sémichon pour son premier volume de l'*Histoire d'Aumale*. Cette ville n'a eu sans doute dans les fastes de la Normandie qu'une importance secondaire, et les faits que l'auteur met en lumière n'auraient guère ajouté à la connaissance de nos antiquités, s'il n'avait pris soin de tirer de données très-particulières des déductions applicables à l'histoire générale des institutions au moyen âge. M. Sémichon montre tout ce qu'il y avait de vraiment libéral et généreux dans un régime que l'on confond trop souvent avec celui qui précéda la révolution française. Il y a deux sortes d'anciens régimes : l'un qui date du mouvement de centralisation imprimé au gouvernement par Richelieu, étendu et fortifié par Louis XIV, et dans lequel la puissance royale subordonna à son initiative les rouages de l'administration; l'autre qui laissait à chaque province, à chaque ville une plus grande liberté d'action, mais qui l'exposait aussi davantage aux exactions des grands, aux luttes des factions et à la rivalité des localités. C'est ce régime, antérieur au premier, dont M. Sémichon fait un tableau intéressant dans son Introduction, tirant en partie ses exemples de l'histoire d'Aumale, qu'il raconte ensuite en détail et reconstruit à l'aide des documents originaux.

L'ouvrage n'est encore arrivé qu'au tome Ier; mais, réuni à une dissertation sur les anciennes limites du comté d'Aumale, du côté de la Picardie, il forme un ensemble considérable qui a droit à vos encouragements. Dans la dissertation annexée à l'*Histoire d'Aumale*, l'auteur traite un point de géographie historique important; il démontre que la Bresle ne délimitait pas le comté et n'a jamais séparé la Normandie de la Picardie. Ainsi, tant sous le rapport géographique que sous le rapport historique, l'envoi de M. Sémichon présente un caractère de nouveauté, fait faire un progrès à la science; il doit être classé parmi les œuvres les plus estimables du concours.

M. Louis Domairon, auquel nous avons accordé la huitième mention très-honorable, vous avait soumis un très-volumineux manuscrit intitulé : *Le Captal de Buch, étude historique et biographique* C'est un fragment du travail qu'il prépare depuis longues années sur l'*Histoire de la Guerre de Cent Ans*, dont il se propose de faire connaître les principaux personnages. Entre ces portraits, M. Domairon a choisi celui du captal Jean de Grailly, l'un des chefs du parti anglais. Il suit pas à pas, dans toutes les phases de son aventureuse carrière, le seigneur de Buch, et nous fait assister aux scènes principales du grand drame qui, vers le milieu du quatorzième siècle, désola notre patrie. Nous sommes ici en présence de plusieurs des plus illustres figures de l'époque, du prince Noir, dont les expéditions devaient être couronnées par la victoire de Poitiers et la paix de Bretigny ; de Duguesclin, vainqueur à Cocherel et vaincu à Navarette. Nous nous retrouvons au milieu de ces bandes de routiers et de jacques dont nous rappelions avec éloge, dans un autre rapport, une excellente histoire.

L'auteur n'a rien négligé dans ses recherches : ouvrages imprimés et chartes, documents français ou étrangers. On ne peut reprocher à son travail que quelques négligences dans l'orthographe des noms, présentés tour à tour sous des formes diverses, incorrections qui s'opposent à ce qu'on en puisse reconnaître à la première vue l'identité. Les pièces justificatives auraient demandé à être plus complètes. M. Domairon en a omis quelques-unes des plus curieuses auxquelles il se réfère pourtant dans son travail. L'*Étude historique et biographique sur le captal de Buch* révèle chez son auteur la passion de l'histoire, et cette passion en fait surtout l'intérêt. Toutefois nous craignons qu'elle n'ait entraîné trop loin M. Domairon. Il est sans doute permis à un biographe de s'enthousiasmer pour celui dont il écrit la vie, mais il ne faut pas que l'admiration aille jusqu'au point d'éteindre en nous des sentiments dont toute âme généreuse, tout esprit élevé doivent être pénétrés, et l'on regrette que, dans son admiration pour Jean de Grailly, M. Domairon ait été jusqu'à louer comme une de ses vertus sa fidélité aux ennemis de la France, l'acharnement qu'il montra à combattre nos rois. L'auteur s'identifie à ce point avec la cause de son héros, qu'il traite d'insurgés et de félons les barons de la Guienne qui se soulevèrent les premiers contre la domination anglaise. Nous ne croyons plus aujourd'hui que le lien féodal, si souvent établi par la force et la conquête, doive faire taire le patriotisme, que les obligations du vassal soient à préférer aux devoirs du citoyen. Le culte de l'archéologie et de l'histoire n'exige pas qu'on rompe avec son siècle, et qu'on sacrifie à l'enthousiasme du passé les principes les plus nobles et les plus salutaires dont se glorifie le présent.

Les anciennes corporations de métiers de Paris frappaient des médailles ou méreaux, sur lesquels elles mettaient l'image de leur patron, les emblèmes de leur profession. Jadis, l'artisan était fier de l'état qu'il exerçait. La médaille qui en faisait foi, c'était là son blason. Les choses ont bien changé depuis. Que d'ouvriers et de marchands s'efforcent aujourd'hui de déguiser leur profession sur une enseigne qui fait croire à un négoce d'un ordre moins modeste! Ces monuments de nos vieilles corporations, perdus ou oubliés, étaient intéressants à recueillir. Peut-être n'y fût-on pas parvenu, si la Seine ne s'en fût chargée. Le fleuve qui arrose notre ville renfermait dans son lit une foule de médailles que la drague a retirées. Comment étaient-elles là? M. Arthur Forgeais suppose, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il faut attribuer leur présence à la chute de ponts couverts de maisons qui eut lieu maintes fois à Paris. Ces maisons étaient habitées généralement par des membres des corporations marchandes et ouvrières. Tout périt alors dans les flots, hors les plombs historiés qui nous disent maintenant les origines et les noms de nos antiques corps de

métiers. M. Forgeais en facilite la lecture et l'interprétation par des notices substantielles sur les associations qui les avaient frappées; il en reproduit dans de fidèles dessins les curieuses figures, et fournit de la sorte, aux annales du commerce et de l'industrie, des documents inédits. Cette publication a droit à nos encouragements et à nos bons éloges; nous lui décernons la neuvième mention très-honorable.

La dixième et dernière mention très-honorable a été accordée à M Ch. Loriquet, pour l'ouvrage intitulé : *La Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims, étude sur les mosaïques et sur les jeux d'amphithéâtres.*

L'auteur décrit d'abord avec soin les fouilles exécutées à Reims en 1860, près de la porte de Mars; il nous fait connaître les divers objets qui y ont été découverts. Cette première partie de son travail est digne de tous nos éloges, aussi bien que celle qu'il consacre à fixer l'époque de la destruction du quartier de la ville ancienne auquel appartenaient les monuments retrouvés. Le chapitre qui traite des diverses mosaïques romaines déterrées dans Reims ou dans son voisinage est d'un réel intérêt; mais quand M. Loriquet, sortant des faits particuliers qu'il connaît si bien, s'élève à des considérations d'un ordre plus général sur les jeux du cirque ou de l'amphithéâtre, on s'aperçoit de son insuffisance; il ne s'est point familiarisé avec les meilleurs travaux publiés sur la matière, il puise à des ouvrages de seconde main, il montre parfois de l'inexpérience et laisse échapper quelques inexactitudes dans l'interprétation des inscriptions latines. La Commission eût préféré un moins grand déploiement d'érudition et des aperçus plus discrets. Voilà pourquoi elle n'a pas placé au premier rang une œuvre si étendue, et à certains égards si méritoire.

Les ouvrages auxquels nous décernons des mentions honorables présentent des qualités si diverses et si difficilement comparables, ils traitent de tant de sujets, qu'il nous a été impossible d'établir entre eux un ordre de mérite, et nous nous bornons à en comprendre les auteurs dans une liste alphabétique. Toutefois, il est un de ces ouvrages auquel son étendue et son importance auraient pu valoir un rang hors ligne, si l'archéologie en avait fait l'objet principal. Nous voulons parler du *Dictionnaire historique et statistique du Cantal*, par feu M. Duribier du Châtelet, vaste répertoire où se trouve présenté un tableau complet de l'histoire, de l'état géographique, physique, économique, de chaque commune du département. L'association cantalienne a terminé cette œuvre, à laquelle la mort avait empêché l'auteur de mettre la dernière main. Les matériaux réunis par lui ont permis de terminer le *Dictionnaire*, commencé bien au delà des limites de temps imposées au concours de cette année. Le but que se proposait M. Duribier du Châtelet ne lui permettait pas ces discussions historiques, cette reproduction de pièces, ce soin minutieux de citations, accompagnement indispensable de tout travail d'érudition.

Les onze autres ouvrages jugés dignes d'une mention honorable se rapportent, soit à l'histoire ecclésiastique de la France, soit à son ancienne histoire locale, soit à sa géographie, soit à la connaissance de ses vieilles formes de noms de lieux et de ses patois. Nous ne pouvons précisément dire qu'ils aient tous épuisé la matière, qu'ils soient irréprochables quant à la composition et à la critique, mais ils ont une importance assez grande, ils accusent des efforts assez persévérants pour être distingués de la foule de livres et de Mémoires que nous avons dû examiner.

M. Henri de Monteyremar nous a soumis deux Mémoires manuscrits, l'un intitulé : *Notice historique sur l'église de Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans*; l'autre : *Cartulaire du monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans.* Maintenant que commence à s'épuiser la connaissance des événements qui se passèrent au grand jour, qui ont rempli la cour et nos grandes cités, l'attention se reporte sur ceux qui

ne s'aperçoivent, pour ainsi dire, qu'à la lumière plus ménagée et plus douce d'un vitrail, de l'ouverture d'une tourelle ou d'un clocher.

Dans les églises, les abbayes, les cloîtres, tous ces asiles de la prière et de la mortification, pour la plupart aujourd'hui abattus ou métamorphosés, les faits historiques n'ont laissé de leur existence que de faibles empreintes dont l'antiquaire recherche curieusement la trace. Si les acteurs du drame de l'histoire n'ont pas vécu là, ils s'y sont du moins montrés, et nous scrutons les fugitifs souvenirs qu'ils ont laissés. Voilà ce qui fait l'intérêt de monographies pareilles à celle que nous avons ici. Tous ces édifices religieux, dont les voûtes pourraient nous dire tant de choses qu'elles ont vues et qui sont à jamais oubliées, ressemblent à ces figures naguère ardentes auxquelles le repentir et la solitude ont rendu la sérénité, et dont les rides seules laissent deviner les passions qui les avaient agitées.

M. de Monteyremar est un de ceux qui grattent la pierre des édifices pour retrouver, sous la couche de poussière, des noms qui nous intéressent et des faits qui nous instruisent. Dans les Mémoires qu'il nous a adressés, il entreprend de restituer, par une étude attentive et intelligente des vieux documents manuscrits, l'état ancien de l'église de Sainte-Croix et du monastère de Bonne-Nouvelle, à Orléans. Il suit pas à pas les progrès de la construction de cette cathédrale, qui s'agrandissait à chaque siècle, depuis les travaux commencés par Henri IV jusqu'à ceux qui s'exécutent de nos jours. Il indique soigneusement les ressources financières auxquelles on eut recours pour la réédification de la cathédrale, et assigne, avec une scrupuleuse exactitude, la part qui revient à chaque artichitecte. Chemin faisant, il rectifie des erreurs depuis longtemps accréditées. Si l'auteur avait traité d'une manière aussi complète et aussi circonstanciée l'histoire de la cathédrale de Sainte-Croix, pour les temps antérieurs au dix-septième siècle, son travail aurait pu aspirer à une autre récompense.

Le cartulaire de Bonne-Nouvelle nous reporte davantage à une époque dont nous avons pour mission d'encourager l'étude. Il renferme des pièces importantes recueillies avec persévérance. On regrette de ne point trouver dans leur classement un ordre suffisant, et dans leur texte une correction toujours sévère. On s'aperçoit que M de Monteyremar ne disposait pas de toutes les facilités nécessaires pour le genre d'investigations auxquelles son goût l'appelle. Ceux qui, comme lui, sans titre officiel, sans être attachés à un dépôt d'archives, à une grande bibliothèque, entreprennent une pareille tâche, ont besoin de plus d'efforts et de recherches, et sont plus exposés aux erreurs et aux imperfections. Il faut tenir compte à M. de Monteyremar de son zèle, et glisser sur quelques indices d'inexpérience pour ne s'appesantir que sur des titres très-sérieux.

Ces observations peuvent être appliquées à M. Menault, qui vous envoyait, l'an dernier, en collaboration avec M. de Monteyremar, un cartulaire dont vous récompensiez la publication par une mention très-honorable. M. Menault a eu à vaincre les mêmes difficultés pour ses *Etudes historiques sur la Beauce*, travail manuscrit où il nous fait connaître l'abbaye de Morigny et son cartulaire conservé à la Bibliothèque impériale. L'auteur nous donne, en outre, la chronique de l'abbaye, tirée d'une foule de documents tant manuscrits qu'imprimés. On doit blâmer la facilité avec laquelle l'auteur accepte des étymologies impossibles. Les pièces auraient demandé un ordre plus systématique et des transcriptions plus correctes. Mais ces taches légères s'effacent, pour ainsi dire, devant l'intelligent emploi que fait M. Menault des document manuscrits, dans le tableau plein d'intérêt qu'il nous trace des institutions et de l'état économique de la Beauce aux douzième et treizième siècles.

M. Chaverondier nous a adressé l'*Inventaire des titres du comté de Forez, fait*

en 1532, *lors de la réunion de ce comté à la couronne de France*, par Jacques Luillier, deux volumes in-8°. Ces titres, auxquels se trouvent joints en appendice plusieurs pièces inédites et des fragments des titres de l'inventaire du Forez, dressé en 1473 par Perrin Gayand, forment une des séries les plus importantes de la section domaniale des archives de l'Empire. Ils commencent à la fin du douzième siècle, et se continuent sans lacune jusqu'à la confiscation des biens du connétable de Bourbon, sous le règne de François Ier. Ils furent alors portés à Paris, et Jacques Luillier en dressa l'inventaire.

M. Chaverondier a transcrit et publié l'œuvre du laborieux auditeur de la Chambre des comptes; il a fait suivre cette édition de documents supplémentaires et d'éclaircissements qui donnent à son travail un caractère d'originalité et une nouveauté d'intérêt dignes de vos encouragements. On peut même dire que la copie de M. Chaverondier est supérieure à l'inventaire même de Luillier, puisqu'un grand nombre de noms propres, défigurés par celui-ci, ont été rétablis et corrigés. Plusieurs des notes dont l'éditeur accompagne le texte sont de véritables dissertations dans lesquelles ont été éclaircis divers points de géographie ancienne. On rencontre parmi les pièces de l'appendice des documents d'une véritable importance pour l'histoire du tiers état dans le Forez.

Ainsi, tout est excellent dans le livre de M. Chaverondier; un pareil éditeur nous promet un auteur distingué le jour où, quittant le rôle modeste qui lui vaut ici une mention honorable, il entreprendra une tâche plus difficile que de mettre à notre disposition des matériaux inédits.

M. Léopold Charles est l'auteur d'un manuscrit de quatre-vingt-quatre pages in-folio, ayant pour titre : *Administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine, citée dans le tableau de la France municipale* d'Augustin Thierry. Il s'agit ici de la Ferté-Bernard, dont l'auteur a exploré les archives, et nous fait connaître la constitution antérieurement à la Révolution française. M. Léopold Charles est un investigateur sagace et intelligent, qui sait démêler, au milieu d'un grand nombre de pièces, celles qui sont de nature à peindre la société ancienne. Ce n'est point précisément de l'histoire qu'il nous donne, mais de la biographie. Nous ne sommes pas, en effet, avec lui, en présence d'événements politiques; c'est la vie intérieure d'une commune qu'il nous peint. Si les documents qu'il a découverts lui avaient permis de s'étendre autant sur la période du moyen âge qu'il l'a fait pour les deux derniers siècles, il nous aurait dotés d'un livre des plus curieux et des plus achevés. Rien ne manque au tableau : chaque édifice, chaque établissement de la ville y trouve sa place, municipalité, église paroissiale, Hôtel-Dieu, écoles. Son érudition ressuscite tout le vieux la Ferté-Bernard. Maintenant que, par suite de l'impulsion puissante imprimée aux travaux publics, toutes les anciennes constructions de France tendent à disparaître, on aime à retrouver, au moins dans quelques écrits, ces vieilles villes du moyen âge dont nous chercherons bientôt vainement les restes.

C'est aussi comme la biographie d'une localité que M. Auguste Prost nous envoie dans sa dissertation intitulée : *Albestroff, siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz.* L'auteur a voulu suivre les moindres vicissitudes d'un bourg du département de la Meurthe dépendant jadis du diocèse de Metz. Cette enquête attentive, faite sur pièces et documents inédits, l'a conduit à mettre en relief les causes qui ont amené rapidement la destruction du pouvoir temporel des évêques messins. M. Prost nous montre les prélats engagés, par l'exercice même de l'autorité temporelle, dans des difficultés et des guerres qui les entraînent bientôt à des injustices. Au seizième siècle, les rois de France arrivent, par le protectorat qu'ils exerçaient sur les États de l'évêque de Metz, à s'en emparer. Il y eut bien des résistances, bien des protestations; rien ne

put arrêter la marche des faits accomplis. Le sentiment populaire avait approuvé la violation de ce qu'on tenait pour le droit; et plus tard le droit, qui n'est lui-même, bien souvent, que la sanction donnée à une ancienne atteinte du droit, reconnut et sanctionna l'œuvre de l'usurpation. Voilà ce qui se passa en 1648 pour l'évêché de Metz; vous trouverez tout cela raconté, messieurs, dans la brochure si substantielle, si instructive de M. Prost, qui a toutes les qualités d'un véritable historien. Au lieu d'une pierre taillée avec tant de soin et d'art, eussions-nous eu un édifice du même architecte, ce ne serait point une mention honorable, mais une médaille que nous vous demanderions pour lui.

Le peu d'étendue du travail de M. Bladé nous a également empêchés de vous proposer pour l'auteur une récompense d'un ordre plus élevé. Sous le titre de : *Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan*, M. Bladé nous donne un examen critique de quatre monuments soi-disant paléographiques dont s'était jadis armé l'esprit de parti. Si, au moyen âge, le clergé a fait souvent usage de fausses chartes et de pièces apocryphes pour accroître ses domaines et légitimer ses prétentions, l'autorité laïque, de son côté, n'a pas été pure de pareilles fraudes, même à une époque très-moderne. Les chartes supposées de Pierre de Lobanner, relatives à la fondation de Mont-de-Marsan, vous en sont une preuve curieuse. La fourbe avait été si bien ourdie que des hommes habiles et instruits y ont été pris. Un savant paléographe, M. Henri Bordier, a mis récemment en évidence le mensonge, mais il n'avait pas fait ressortir les contradictions de ces documents imaginaires, et les impossibilités qu'ils renferment tant sous le rapport philologique qu'à l'égard de l'histoire générale et locale. Tel a été le mérite de M. Bladé; il a complété et corroboré la démonstration du faux; ses investigations l'ont même conduit à découvrir le nom du faussaire, et il nous a ainsi débarrassés d'un de ces témoignages apocryphes qui égarent les érudits et discréditent la science.

La critique dont fait preuve M. Bladé, nous aurions aimé à la retrouver dans l'*Histoire de saint Firmin, martyr*, par M. Charles Salmon. L'auteur s'est imposé une louable tâche en cherchant à reconstruire la vie d'un saint évêque, qui fut un des apôtres de la Gaule; il a écrit un livre intéressant et, en beaucoup de points, instructif. Mais, si l'ouvrage de M. Salmon se recommande à nos encouragements par diverses qualités essentielles, il laisse singulièrement à désirer quant à la valeur critique. « Si l'on ne se garde de l'esprit de système, observe l'auteur, on fera du roman au lieu de l'histoire. » Il eût été à désirer que M. Salmon se fût bien pénétré de cette vérité; on ne rencontrerait pas dans son livre la préoccupation constante de reporter au premier siècle de notre ère des faits que le bon sens, par le seul examen de l'ensemble des événements, place beaucoup plus tard. Il n'aurait pas préféré les fabuleuses hagiographies de l'Espagne aux traditions de l'Église gallicane; au texte de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, la variante d'un manuscrit de Florence, introduite vraisemblablement par un scribe imbu de l'opinion que la Gaule avait été évangélisée au temps de l'empereur Claude. Les églises ont eu leurs prétentions exagérées d'antiquité, comme jadis les nations, les Égyptiens et les Chinois, par exemple; et les principes préconisés par M. Salmon ne nous conduiraient à rien moins qu'à accepter toutes les traditions mythologiques dont les origines de l'histoire ancienne sont enveloppées. Il est triste, après tous les progrès de la critique, de voir des esprits sérieux se cramponner à des légendes qu'ont rejetées nos savants les plus orthodoxes, faire prêcher l'évangile en Gaule par saint Paul en personne et par un disciple de saint Pierre.

M. Salmon dépense toute son érudition à combattre ce qu'il appelle de grandes et funestes erreurs, et il est bien près de déclarer impie celui qui se refuse à croire que

aint Firmin a été martyrisé en l'an 101, enveloppant dans une commune condamnation et dom Ruinart et Lenain de Tillemont. La Commission donne des éloges à ce qu'il y a de véritablement scientifique dans le livre de M. Salmon; elle fait prudemment ses réserves pour tout ce qui trahit des préoccupations étrangères à la science.

Ces partis pris, ces antipathies contre certains hommes et certaines idées, on les retrouve aussi dans l'ouvrage de M. Édouard de Barthélemy, intitulé : *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments.* L'auteur a groupé, pour chaque commune, un ensemble d'indications dont il tire son Histoire. Il a cherché avec curiosité les moindres événements qui se sont passés dans le diocèse, et il a réussi à nous intéresser et à nous signaler des circonstances ignorées; mais pourquoi se fait-il si souvent l'écho de passions oubliées? Pour réformer les jugements déjà rendus sur plusieurs des faits qu'il rapporte, il faudrait s'être soi-même donné par son œuvre une place que l'auteur n'a point encore atteinte.

M. Mannier vous a envoyé des *Etudes étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord.* Son livre est le fruit de longues investigations. L'auteur a relevé, dans les cartulaires, les pouillés et les documents de toute nature se rapportant à la partie de la France que comprend le département du Nord, les différentes formes des noms de lieux. Il a noté exactement la date de chaque source, et, grâce aux tableaux qu'il a dressés, on peut suivre les transformations qu'un même nom a subies. M. Mannier joint, à la discussion de l'histoire des noms de lieux, des détails intéressants sur les localités mêmes qui lui fournissent les textes manuscrits. On doit louer la réserve et la critique qu'il apporte généralement dans ses étymologies. Peut-être aurait-on à lui reprocher cependant trop de propension à aller chercher dans le flamand, l'ancien bas-allemand, demeuré le patois d'une partie du département du Nord, l'interprétation des noms locaux. Le livre de M. Mannier servira au progrès de ce qu'on peut appeler la philologie géographique, et, à ce titre, il est digne de vos encouragements.

C'est également sous le rapport philologique que le travail de M. le pasteur Liebich nous intéresse. On y trouve un exposé des principes du dialecte parlé dans une partie des Cévennes; ce dialecte se rattache aux anciens idiomes de nos provinces, et peut éclairer les origines de notre langue, car, comme l'observe judicieusement Charles Nodier, l'étude des patois de la langue française, bien plus voisins des étymologies, bien plus fidèles à l'orthographe et à la prononciation antiques, est une introduction nécessaire à la connaissance de ses radicaux. M. Liebich l'a compris, et, dans ce but, il nous présente un tableau du système de vocalisation et de constitution grammaticale du patois cévenol. Il fait ressortr les points où ce dialecte se sépare régulièrement de la forme française correspondante. Son œuvre dénote une véritable sagacité et une observation attentive. Il est à regretter que l'auteur n'y ait pas joint un dictionnaire des principaux idiotismes, complément naturel de pareilles recherches. La critique pourra aussi reprocher à M. Liebich d'avoir pris pour point de départ la forme française consacrée, au lieu d'assigner au patois cévenol sa place précise dans les idiomes du midi de la France et dans l'ensemble des formes néo-latines. L'auteur a réuni, à la suite de ses études grammaticales, plusieurs chansons populaires des Cévennes qui offraient un certain intérêt philologique et même littéraire. Le choix auquel il s'est arrêté annonce un sentiment vrai de la poésie populaire. En somme, l'essai de M. Liebich, auquel ne saurait convenir son titre trop ambitieux de *Grammaire raisonnée*, mérite vos éloges et avait un incontestable droit à être ici mentionné honorablement.

Les *Etudes sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube*, par M. Boutiot, nous donnent un résumé concis et substantiel de l'histoire géogra-

phique et archéologique d'une partie de l'ancienne Champagne. L'auteur est un esprit sérieux et solide; son exposé est clair et intéressant. On peut, il est vrai, y relever quelques imperfections de détails, trouver que plusieurs chapitres ne sont ni assez neufs ni assez développés; mais on doit louer l'heureuse alliance que fait M. Boutiot, au profit de l'histoire, de connaissances géologiques et géographiques Ses *Etudes* témoignent d'un zèle et d'une érudition qui ne peuvent être que favorablement accueillis par vous.

Ici s'arrête l'énumération des travaux auxquels la Commission a décerné des mentions honorables. Si nous n'avons pas cru devoir accorder un nombre encore plus grand de récompenses, cela ne veut pas dire que d'autres ouvrages envoyés à ce concours n'aient pas de titres à notre estime. Mais ces travaux ne rentraient pas suffisamment dans les termes du programme; ils ne répondaient pas aux exigences dont le but du concours nous fait une loi. Quelques-uns se rapportaient à une époque trop moderne; tel est le livre de M. François Filon sur les *Etats d'Artois*, œuvre de talent, où l'auteur a eu le tort de trop reproduire le texte même des documents qui lui servent de guide, et de ne pas remonter aux époques qu'il importait surtout d'éclairer; telle est la dissertation de M. H. Lepage sur les *Rustauds*, intéressant épisode de la guerre de religion au seizième siècle. Certains travaux n'offraient point un caractère assez historique; c'est ce qu'on peut dire du traité de M. Arthur Desjardins, intitulé : *De l'aliénation et de la prescription des biens de l'Etat dans le droit ancien et moderne*, où l'on trouve plutôt le jurisconsulte érudit que l'historien antiquaire. Ce livre mérite nos éloges, mais il n'est pas de notre juridiction. Enfin il est un concurrent dont nous n'avons pu récompenser le zèle pour les vieilles choses et le désir de faire revivre un art en honneur chez nos pères, parce qu'au lieu de recherches archéologiques, il nous a présenté un traité pratique. Je veux parler de la traduction qu'a donnée M. C. Popelyn du livre que Piccolpassi composa au seizième siècle sur l'art du potier. Elle nous met à même de devenir d'habiles artistes à la façon du maître italien, mais elle ne nous apprend rien sur l'histoire de la céramique. Cette traduction, qu'on aurait préférée dans un autre style que celui de Montaigne ou d'Amyot, dont M. Popelyn s'efforce en vain de retrouver le langage, rendra des services à l'art, mais elle n'est pas du domaine de l'archéologie.

Si un ouvrage important et étendu, l'*Histoire des grandes inondations en France*, de M. Maurice Champion, dont la première partie a obtenu une mention très-honorable dans un précédent concours, et dont la continuation a aussi des droits à nos éloges, ne vous est point proposée pour une récompense, c'est que la Commission a cru nécessaire d'attendre l'achèvement de l'œuvre, afin de rendre à son égard un jugement complétement éclairé.

Ses jugements, en effet, messieurs, votre Commission ne saurait les séparer de la proclamation des noms inscrits avec honneur dans le concours; elle loue rarement sans restriction, et, quand elle le fait, elle doit vous en donner le motif. Que les concurrents ne l'oublient pas, les observations critiques consignées ici, le rapporteur en est l'organe, non l'auteur. Chaque ouvrage a été, au sein de nos réunions, l'objet d'un rapport spécial, dont ce rapport général peut compléter les appréciations, éclairé qu'on a été par la discussion des rapports particuliers, mais qu'il ne doit pas modifier.

L'abondance des ouvrages qui nous ont été adressés prouve, comme je vous le disais en commençant, que le goût des études historiques et archéologiques demeure aussi vif, est toujours aussi répandu. Peut-on ajouter que le niveau de ces études s'élève chaque année, que la sagacité s'aiguise, que le talent grandit? Nous sommes forcés d'avouer que nous n'avons point constaté ce progrès continu. On a sans doute porté loin les recherches historiques et archéologiques; mais, depuis dix ans et plus,

une certaine limite n'a point été dépassée. Ce qui manque à beaucoup pour aller au delà, c'est ce qu'on peut appeler l'éducation archéologique; ce sont de fortes études classiques unies à la pratique constante des monuments. On réussit souvent à bien connaître une ville ou une époque dans laquelle on se cantonne; mais, faute d'avoir embrassé dans ses études ce qui se rencontre dans le pays voisin à l'âge antérieur, on se laisse entraîner à des généralisations hasardées; on se méprend sur les styles, on s'égare dans l'appréciation des causes. Quand on jette les yeux sur les citations placées au bas des pages de tant de livres et de manuscrits, on s'aperçoit que les auteurs ne se sont pas familiarisés avec les autorités qu'ils invoquent, qu'ils en ignorent les meilleures éditions, ou n'en ont pas toujours consulté les originaux. Bien des hommes zélés savent déchiffrer une charte et en indiquer le contenu, peu réussissent à en établir correctement le texte, à en expliquer toutes les difficultés. Bien des amis des lettres anciennes comprennent les auteurs grecs et latins, en sentent les beautés, peu connaissent vraiment l'antiquité. Le concours de cette année et celui des années précédentes nous montrent que les érudits de nos départements participent dans une mesure fort inégale au mouvement général des études historiques. On a depuis un quart de siècle singulièrement accéléré les moyens de locomotion; mais la science ne semble pas avoir profité de ce progrès; les découvertes de l'archéologie, de la critique, ne se propagent que lentement. Bon nombre d'années s'écouleront encore avant que les principes de la méthode scientifique, que l'habitude de ne traiter un sujet qu'après en avoir reconnu toutes les avenues, soient entrés dans la circulation universelle, avant que les travaux des maîtres s'imposent aussitôt qu'ils se produisent.

Il est de notre devoir de présenter ces observations, afin que les concurrents qui aspirent à mieux faire s'astreignent à une discipline plus sévère et préludent à leurs œuvres par une plus longue préparation.

L'histoire nationale a des horizons sans bornes, et des lumières qui peuvent chaque jour gagner en éclat. Mais, pour acquérir une intuition plus vive des faits, pour représenter complétement les temps anciens, il ne nous suffit pas d'avoir posé les pierres de l'édifice du sommet duquel nous contemplerons le passé; il faut aussi que ces matériaux, par leur parfaite harmonie, leur complète homogénéité, soient susceptibles de s'assembler, de s'adapter rigoureusement; il faut qu'ils arrivent tous à une égale excellence, à une égale solidité. Le monument érigé à l'honneur de notre patrie, malgré la résistance de ses fondements, le fort appareil de ses parois, la savante disposition de plusieurs de ses parties, s'écroulerait tout à coup, si l'inexpérience ou la paresse de quelques ouvriers avaient bâti d'un ciment trop léger, construit d'une substance trop fragile l'un des piliers qui en soutiennent le vaisseau. Au lieu d'un édifice impérissable, nous n'aurions plus alors qu'une de ces ruines qui appellent encore l'admiration par leur élégance et leur majesté, mais qui décèlent une puissance évanouie et une grandeur déchue.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Parmi les promotions ou nominations faites dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête de l'Empereur, nous remarquons les suivantes qui, à divers titres, peuvent intéresser nos lecteurs. Ils verront comme nous avec plaisir figurer sur cette liste plusieurs de nos collaborateurs.

Grand-croix : M. Rouland.

Commandeurs : MM. de Saulcy, Ravaisson, Patin.

Officiers : MM. le vicomte de Rougé, Léon Renier, S. Cornu, administrateur provisoire du musée Napoléon III; H. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes; Penguilly-L'Haridon, directeur du musée d'artillerie.

Chevaliers : MM. Vallet de Viriville; J. Girard, maître de conférences à l'École normale supérieure; Clément, administrateur provisoire adjoint au musée Napoléon III; Wescher, membre de l'École française d'Athènes; Daremberg, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; l'abbé Bargès; Clément (Jules), membre du Comité des travaux historiques; le comte de Soultrait, membre non résident du même Comité; Servaux, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

— On nous annonce que S. M. le roi Othon de Grèce vient de nommer chevaliers de son ordre du Sauveur MM. Duruy, Fustel de Coulanges et Alexandre Bertrand, comme récompense de leurs travaux sur la Grèce antique.

— Les fouilles se continuent, à Athènes, avec un remarquable succès dans les ruines du théâtre de Bacchus. Le dernier cahier du *Philistor*, recueil auquel nous avons déjà emprunté de précieux suppléments au Mémoire de M. Hittorff sur ce sujet, nous apporte une indication sommaire de résultats non moins précieux. Les proportions de ce magnifique édifice se dessinent de mieux en mieux aujourd'hui devant les explorateurs; des fragments d'architecture, des bases de statues, des inscriptions en partie mutilées, mais encore instructives, aideront à restituer enfin, par des calculs certains ou des conjectures probables, le plan du théâtre auquel le célèbre orateur Lycurgue a jadis attaché son nom et que les Romains paraissent avoir restauré à plusieurs reprises. Parmi les textes inédits qui viennent de reparaître à la lumière, nous remarquons surtout la base d'une statue du poëte comique Ménandre, avec cette inscription, attestant que c'était l'œuvre des deux fils du fameux Praxitèle :

ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ
ΚΗΦΙΣΟΔΟΤΟΣ ΤΙΜΑΡΧΟΣ ΕΠΟΙΗΣΑΝ

Cette base paraît être celle même de la statue que Pausanias (*Attica*, c. 21) atteste avoir remarquée parmi beaucoup d'autres dans l'enceinte du théâtre. Trois autres noms de poëtes, Dionysios, Diomedes et Q. Pompéius Capiton (ce dernier tout à fait inconnu jusqu'ici), se lisent sur des marbres voisins de celui qui portait la statue aujourd'hui détruite de Ménandre. Deux décrets, de date macédonienne, et concernant la célébration de fêtes religieuses, ont été lus sur une même pierre assez bien conservée. C'est un document à joindre aux archives historiques d'Athènes, qui s'enrichissent si rapidement depuis quelques années par les découvertes des antiquaires.

— Un moulage du siége de Bacchus, signalé par M. Hittorff dans son dernier article (p. 111 du dernier numéro), a été envoyé au ministère de l'instruction publique par les soins de M. Daveluy, directeur de l'École française d'Athènes. Les sculptures sont très-bien conservées. L'on distingue particulièrement des guerriers avec des costumes assyriens et des griffons. Nous ne savons pas encore à quelle collection ce moulage est destiné.

— Au mois de mai 1862, en démolissant l'église de Hottot en Auge (arrondissement de Pont-l'Évêque), les ouvriers trouvèrent dans une cavité du mur, à trois mètres au-dessus du sol, un dépôt considérable de monnaies du moyen âge. Ce trésor, examiné par M. L. Paysant, membre de la Société des antiquaires de Normandie, se composait ainsi :

Deniers de Guingamp, 1950; d'Anjou, 600; de Châteaudun, 650; du Mans, 260; de Vendôme, 160; de Saint-Martin de Tours, 20; de Gien, 8; de Nevers, 2; de Soissons, 2; de Deals, 1; de Nantes, 1; esterlins d'Angleterre, 90; monnaies frustes, 200. Total, 3,944.

Cette découverte, qui n'a révélé aucun type nouveau, est analogue, par sa composition, à toutes celles qui ont été faites jusqu'ici en Normandie; par exemple à la Maladrerie, près Caen; à Larray, à Saint-Martin de Talvendes et à Alençon.

M. L. Paysant estime que ce dépôt ne dut pas être caché dans l'église de Hottot en Auge plus tard que 1272. Nous pensons que cette date pourrait être reculée d'un demi-siècle environ. Pour que l'hypothèse de M. L. Paysant fût admissible, il faudrait que la monnaie tournois fût dans une proportion beaucoup plus considérable. La monnaie la plus commune du trésor de Hottot en Auge est celle de Guingamp, qui fut employée comme obole en Normandie au douzième siècle; et d'après les renseignements que nous avons recueillis, il ne semble pas qu'il y ait eu, dans cette masse d'exemplaires, de deniers guingampais du treizième siècle. Le trésor de Mareuil (Vendée), trouvé en 1844, donne une idée des monnaies qui pouvaient se trouver réunies vers 1224. Sa composition (V. *R. N.*, 1844, p. 374 et *seq.*) prouve évidemment que celui d'Hottot est de date encore plus ancienne.

— Parmi les édifices les plus récemment rendus à la lumière du jour à Pompéi, il en est un d'une magnificence extraordinaire, tant à raison de

son étendue que du style de ses décorations, telles que pavés en mosaïque en marbres de diverses couleurs et peintures à fresques d'élégantes figures dansantes, sur fond noir, dans des compartiments divisés par de riches arabesques. — Plusieurs particularités signalent cette résidence comme ayant été habitée par un des plus illustres dignitaires de Pompéi. Les colonnes des péristyles, car il y en a deux au lieu d'un, sont beaucoup plus élevées que d'ordinaire, et les cours intérieures plus spacieuses; les salles de repos destinées aux hommes, autour de l'atrium, au lieu de tirer leur jour exclusivement de la porte, comme d'habitude, ont chacune une sorte de fenêtre étroite, dans plusieurs desquelles on voit encore des parties des carreaux de verre un peu opaque qui fermaient dans l'origine les ouvertures existant dans les murailles. Le propriétaire de cette demeure paraît avoir été quelque peu souffrant de douleurs rhumatismales, à en juger par les précautions prises pour empêcher l'humidité de pénétrer les murs. On reconnaît que des feuilles de plomb ont été clouées sur les côtés intérieurs des murailles, avant qu'on y ait appliqué la couche épaisse de stuc sur laquelle ont été peintes les décorations à fresque des chambres. Quand on enlève le stuc, le plomb, en partie décomposé, et les clous en fer oxydés apparaissent sur la grosse maçonnerie.

On a mis à découvert une autre habitation qui appartenait à une personne qui avait une vénération particulière pour Bacchus. Les murailles sont décorées de peintures qui représentent les actions de ce dieu; et, sur un piédestal, dans l'atrium, on a trouvé une petite statue en bronze, de deux pieds et demi environ de hauteur, représentant aussi Bacchus, et exécutée dans le style le plus pur de l'art grec. Ce chef-d'œuvre, qui est dans le plus parfait état de conservation, a été transporté, il y a une quinzaine de jours, à la salle des bronzes du musée national, où on le regarde, à juste titre, comme une des plus belles choses de la galerie. L'artiste ancien a donné à la tête penchée du dieu, ceinte d'un bandeau et de pampres, la beauté pensive d'Antinoüs; l'attitude est tout à fait gracieuse, le pied gauche avance, la main gauche repose sur la hanche, et la main droite indique. Les sandales sont d'une perfection achevée et ornées avec un goût infini. (*Morning Post.*)

— A la suite du voyage de Sa Majesté l'Empereur dans le Puy de Dôme, et par ses ordres, des fouilles ont été entreprises au commencement de ce mois autour du plateau de Gergovie, dans le but de rechercher l'emplacement des deux camps dont César parle dans ses Commentaires. Les fouilles ont parfaitement réussi. On nous écrit que le grand camp et le petit camp sont retrouvés, et que les fossés qui les défendaient ont le plus grand rapport avec les fossés découverts à Alise et sur les bords de l'Aisne.

On a donc maintenant sur trois points très-différents un spécimen des travaux de siége des Romains. Il est probable que l'on retrouvera ainsi presque tous les camps mentionnés par César. Mais l'on voit que les camps connus jusqu'ici n'ont laissé aucune trace extérieure. Des fouilles seules

ont pu en révéler l'existence en nous donnant le tracé des fossés. Partout jusqu'ici le *vallum* avait disparu. Il est vraisemblable que c'est ce qui est arrivé à tous les camps romains du temps de César.

Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Concours entre les Sociétés savantes. — Prix à décerner en 1863, 1864 *et* 1866.

Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1863, à la Société qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement, dressé conformément aux instructions publiées par les soins du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

— Un autre prix de 1,500 francs sera également décerné, en 1863, à la Société qui aura transmis le meilleur *Répertoire archéologique* d'un département ou même d'un arrondissement, préparé d'après les instructions du Comité.

Les travaux adressés pour le concours devront être remis au ministère avant le 31 décembre 1862.

— Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1864, au meilleur travail adressé par une Société savante des départements sur un texte se rapportant au droit coutumier d'une province, d'une commune ou d'une seigneurie antérieurement au commencement du seizième siècle.

Ce travail pourra porter soit sur des documents inédits, soit sur des pièces déjà imprimées, dont la publication serait incorrecte ou l'explication insuffisante.

— Un autre prix de 1,500 francs sera décerné, en 1864, à la Société savante des départements ou de l'Algérie qui aura adressé le meilleur travail ayant pour objet la monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen âge compris dans les limites de la France actuelle et de l'Algérie, ou bien une description raisonnée de fouilles archéologiques importantes que la Société aurait fait exécuter récemment, soit en France, soit en Algérie.

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1862.

Les Mémoires devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1863, terme de rigueur.

— Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1866, au meilleur cartulaire ecclésiastique ou civil publié par une Société savante des départements, du 1er juillet 1862 au 31 décembre 1865. — Le jury du concours prendra en considération non-seulement le choix des documents et la correction des textes, mais encore les introductions et les notes dont les éditeurs croiront devoir les accompagner. La rédaction des tables est recommandée d'une façon spéciale aux concurrents.

Les volumes devront être déposés au ministère, au plus tard, le 31 décembre 1865.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Concours de 1863. — Fondation Le Prince. Une médaille d'or de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire ou d'archéologie relatif à la province de Picardie.*

Prix extraordinaire de 1,000 francs, offert par M. Thélu, de Doullens, membre non résident. — Une médaille d'or de la valeur de MILLE francs à l'auteur de la meilleure *Histoire de la ville de Doullens* (*Somme*).

Concours de 1864. — Fondation Le Prince. Une médaille de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Ouvrage imprimé sur un sujet relatif à l'histoire de Picardie, publié dans les années* 1862, 1863 *et* 1864.

Fondation Ledieu. — Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires et les ouvrages imprimés seront adressés avant le 1er mars de l'année du concours à M. le secrétaire perpétuel.

Les mémoires manuscrits ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître, sera par ce seul fait exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Nécrologie. — L'un de nos collaborateurs, M. le baron Chaudruc de Crazanes, vient de mourir à Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne), dans un âge avancé.

Ancien maître des requêtes, ancien sous-préfet, officier de l'Université, membre non résident du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), M. le baron Chaudruc de Crazanes s'occupait depuis longtemps exclusivement d'archéologie.

Les lecteurs de la *Revue* regretteront en lui un travailleur infatigable et un érudit consciencieux.

VASE PROVENANT DES FOUILLES DE CAMIROS

FOUILLES

EXÉCUTÉES

AU MONT PALATIN

PAR LES ORDRES ET AUX FRAIS DE L'EMPEREUR

On sait que l'Empereur a acheté l'année dernière, au roi François II de Naples, la partie du mont Palatin qui est connue sous le nom de *Jardins Farnèse*, et que Sa Majesté y fait exécuter, sous la direction du savant M. Pietro Rosa, des fouilles considérables. Ces fouilles ne peuvent manquer d'intéresser les lecteurs de la *Revue;* car, après le *Forum* et le *Capitole,* la partie du Palatin dont il s'agit est le point le plus important de l'ancienne Rome; c'est le berceau même de Rome, les Jardins Farnèse occupant, avec l'ancienne villa Mills, aujourd'hui propriété des religieuses de la Visitation, l'emplacement exact de la *Roma quadrata* de Romulus. C'est là que se trouvaient l'*Auguratorium*, le temple de Jupiter Stator, celui des dieux Pénates, celui de Minerve, les *Mansiones Saliorum Palatinorum;* c'est là que s'élevèrent plus tard, sans parler d'autres temples dont la situation précise n'est pas connue, les palais d'Auguste, de Tibère et de Caligula. Les découvertes qu'on y a faites ont déjà dépassé en importance tout ce qu'on pouvait espérer; elles ont démontré que l'on ne savait presque rien sur la topographie de ce quartier de la Rome antique, et donné le démenti le plus complet à tout ce qui avait été publié jusqu'ici sur ce sujet.

Je ne suis pas encore en mesure de présenter le compte rendu de ces fouilles; pour les comprendre d'ailleurs, un plan serait nécessaire; je dois me borner à mentionner rapidement les principaux objets qu'elles ont produits; ce sont, outre un nombre considérable de chapiteaux de colonnes en marbres précieux et du plus beau travail, des fragments de frises ornées de bas-reliefs, qui ne le cèdent en rien à ceux de la célèbre frise du temple d'Antonin et Faustine; deux Hermès à double face, représentant tous deux, d'un côté la Vieillesse, de l'autre la Jeunesse; une charmante petite Cérès de un mètre de

hauteur; un Eros ailé en marbre blanc, de grandeur naturelle, que les artistes et les antiquaires romains regardent comme un des plus beaux morceaux de sculpture qui aient été trouvés jusqu'ici à Rome; enfin, une inscription relative à une des plus anciennes traditions de la ville éternelle. Cette dernière découverte est toute récente; elle ne date que du 22 août dernier.

Cette inscription a été trouvée à droite de la rue antique qui, se détachant de la voie Sacrée près de l'arc de Titus, conduisait par une pente rapide au palais des empereurs, rue qui, elle-même, est une des découvertes dues aux fouilles dirigées par M. Pietro Rosa. Elle est gravée sur une petite colonne en pierre d'Albano, de vingt et un centimètres de diamètre, brisée à sa partie inférieure et qui n'a plus que cinquante centimètres de hauteur. Mais la cassure n'a pas atteint l'inscription, qui est entière et ainsi conçue :

FERT · ERRESIVS
REX · AEQVEICOLVS
IS · PREIMVS
IVS · FETIALE · PARAVIT
INDE · P · R
DISCIPLEINAM · EXCEPIT

« Fertor Erresius, rex Aequeicolus. Is preimus jus fetiale paravit. « Inde populus Romanus discipleinam excepit. »

Comme on le voit, l'orthographe de cette inscription est très-archaïque; elle pourrait faire reculer la date de ce monument jusqu'au commencement du sixième siècle de Rome. Mais la forme des lettres est moins ancienne; c'est celle des monuments épigraphiques de la seconde moitié du premier siècle de notre ère. Cette inscription aurait donc été refaite à cette époque. On a d'autres exemples d'inscriptions ainsi refaites; je me contenterai de citer celle de la colonne de Duillius et celle de l'autel d'Auguste à Narbonne.

Cette dernière inscription semble être une copie fidèle de celle qui avait été gravée sous le règne d'Auguste, en l'an 11 de notre ère, et la forme des lettres, qui est celle des monuments du règne d'Antonin le Pieux, prouve que cette copie a été faite alors, probablement après le grand incendie qui détruisit sous ce règne la plus grande partie de la colonie de Narbonne (1).

(1) Capitol., *in Antonin*, c. 9; inscr. ap. Grut., 171, 5.

Il n'en est pas ainsi de l'inscription de la colonne de Duillius; M. Mommsen a démontré dernièrement que ce n'est qu'une amplification de l'inscription primitive, ou même une inscription nouvelle composée d'après les données de l'histoire au milieu du premier siècle de notre ère. Il faut peut-être en dire autant de celle-ci, dont l'archaïsme ne paraît pas être de meilleur aloi, et où, par exemple, on aurait dû écrire, pour être conséquent, IOVS · FETIALE au lieu de IVS · FETIALE.

Quoi qu'il en soit, l'interprétation de cette inscription ne présente aucune difficulté; c'est, ainsi qu'on le voit, un monument commémoratif élevé au roi des Equicules, ou Equicoles, auquel, suivant une tradition rapportée par Tite-Live (1), Denys d'Halicarnasse (2), Servius (3), Valère Maxime (4) et Aurélius-Victor (5), Ancus Marcius avait emprunté le code du droit des Fétiaux.

De ces cinq auteurs les deux derniers sont les seuls chez lesquels on trouve le nom de ce roi, et encore y est-il altéré. Ainsi, chez Valère Maxime, il se lit *Fertor Resius* (6), et chez Aurélius-Victor, *Rhesus* seulement; mais le texte de ce dernier auteur doit être cité tout entier. Ce texte est ainsi conçu :

« Jus fetiale, quo legati ad res repetendas uterentur [Ancus Mar-
« cius] ab Aequiculis transtulit; *quod primus fertur Rhesus excogi-*
« *tasse.* »

Je ne doute pas que les derniers mots de ce texte ne doivent être ainsi corrigés :

« *Quod primus Fert. Erresius excogitavit.* »

Ce monument n'était certainement pas isolé, et il y a tout lieu d'espérer qu'en continuant les fouilles on en trouvera d'autres du même genre. Dans tous les cas, c'est une nouvelle preuve, ajoutée à celles qu'on avait déjà, que l'endroit où il a été découvert n'a jamais été fouillé depuis la renaissance des lettres.

L. Renier.

(1) Lib. I, c. 32.
(2) *Antiq. rom.*, lib. II, c. 72.
(3) *Ad Æn.*, lib. X, vs. 14.
(4) Lib. X, *de praenominibus.*
(5) *De viris illustr.*, c. 5.
(6) Les textes imprimés ont *Sertor;* mais on lit *Fertor* dans le manuscrit du Vatican.

NOTICE

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS

DE L'ILE DE SYRA

Malgré la destruction qui fit disparaître tant de chefs-d'œuvre de la Grèce pendant sa longue et douloureuse servitude, malgré la spoliation sacrilége qui a défiguré tant de monuments, cette patrie des arts contient encore un si grand nombre d'antiquités architectoniques, plastiques et épigraphiques, que, même sans le secours des fouilles, et malgré la facilité des communications qui ont fait depuis longtemps de la Grèce une des stations maritimes de la Méditerranée, tous les efforts des archéologues indigènes et étrangers sont insuffisants pour la publication régulière de tout ce qui se trouve épars sur le sol de cette terre classique, de tout ce qui s'entasse chaque jour dans ses collections improvisées. Quant à ce qui se trouve encore caché, on est bien loin de pouvoir apprécier les localités à exploiter, le nombre et la valeur des trésors qui n'attendent qu'une main bienveillante pour sortir de la terre.

I

Une nécropole à Syra.

Me trouvant pour quelques jours à Syra, l'année passée, j'ai suivi les indices qui m'ont été fournis à l'occasion de quelques vases découverts dans des tombeaux situés au nord de l'île, et je m'y suis porté. J'ai suivi la route qui passe de la haute ville à côté de la source de Saint-Athanase, des campagnes dites Farfouri, Hypéruse et Ligyron, où une source limpide traverse un petit jardin, et enfin à Chalandres, petit plateau qui s'unit à la mer par deux versants d'où sortent quelques rochers détachés; on y voit une chapelle de la

Vierge dite Chalandriani. Cet endroit est situé à deux lieues environ au nord-est de la ville actuelle d'Hermopolis, qui elle-même occupe l'emplacement de l'ancienne ville, puisque les restes du théâtre antique se trouvent dans une maison sise presque au milieu de la ville moderne. Tout ce plateau et ses deux versants sont couverts de tombeaux anciens; il y en a aussi un assez grand nombre au delà des rochers jusqu'à la mer, qui en baigne quelques-uns. La terre est dure (1) et parsemée de rochers qui souvent sortent à fleur du sol; la pierre est aussi dure et se divise facilement en plaques. Autant que j'ai pu en juger, le nombre des tombeaux est prodigieux, et il doit bien y en avoir plus de mille; mais une centaine à peine ont été ouverts à différentes époques par des paysans dont les champs sont situés près de ces lieux, et on y a trouvé nombre de vases. Ayant essayé moi-même de fouiller quelques-uns de ces tombeaux qui sont partout très-reconnaissables, aidé de l'inspection des lieux, des tombeaux ouverts et fouillés et des informations que j'ai pu recueillir j'y ai fait les observations qu'on va lire.

Les tombeaux sont construits, en général, en pierres sèches; ils ont la forme de puits peu profonds, dont le diamètre est pour la plupart de $1^{m},50$ environ, et la profondeur un peu moindre; ils sont couverts de dalles formant un toit plat, et percés d'une porte composée de deux antes ou piliers et d'une troisième pièce transversale formant le linteau. Souvent, au-dessus de la porte, on voit une ou deux stèles, et quelquefois le linteau étant déplacé, les piliers formant saillie trahissent le tombeau; l'ouverture de la porte est de $0^{m},60$ à $0^{m},80$. Quelques tombeaux, au lieu d'être circulaires, forment un carré ou un carré long, et souvent aux parois intérieures des tombeaux on trouve une ou plusieurs niches dans lesquelles sont déposées les offrandes funéraires, telles que lampes, vases, etc. Jusqu'à présent on n'a découvert qu'un seul tombeau construit à la chaux, carré, beaucoup plus vaste que les autres, avec un enduit à quatre couches; on y voyait plusieurs niches qui contenaient des vases en forme de gourdes. Dans aucun de ces tombeaux on n'a découvert un squelette, mais des ossements disposés avec soin; la plupart, du reste, de ces tombeaux ne pourraient pas même contenir un squelette entier, d'après les dimensions susmentionnées. Les vases qu'on y trouve sont pour la plupart des lécythus, des coupes en forme de demi-sphère, des cantharos, des pyxides, dont quelques-

(1) Pleine, comme disent les indigènes, de χαλέπαις, mot très-remarquable.

unes en albâtre et à couvercle tournant et se fixant comme celui des théières; des pots destinés à verser un liquide probablement épais, etc. Mais on n'a jamais pu découvrir là une seule inscription, et quoiqu'un enclos d'un champ voisin soit construit, en grande partie, de dalles, de stèles et de linteaux tirés de cette nécropole, je n'ai pas pu y trouver un seul texte sur la pierre.

De ce qui précède et de l'étude des lieux et des objets découverts, il résulte les conclusions suivantes :

1° Comme à deux lieues à l'entour il n'y a point de traces d'habitations antiques, tels que seraient des débris de terre cuite et de marbre, et qu'entre la ville antique et la nécropole s'élève la plus haute montagne de l'île, celle de Saint-Michel, la route d'ailleurs étant très-difficile, cette nécropole n'est point celle de la ville de Syra ni d'un dème antique, pour lequel elle serait encore trop vaste.

2° Comme une bonne partie des morts a été transportée ici par mer, ce qui est prouvé par la situation d'une foule de tombeaux sur la plage séparée du plateau par des rochers escarpés, quoique la côte en cet endroit soit abrupte et n'offre point un accès facile, surtout à cause des vents du nord qui soufflent avec impétuosité (1), cela indique une circonstance particulière et extraordinaire qui a fait choisir ce lieu si peu propre à la sépulture.

3° Les tombeaux sont construits comme à la hâte et indiquent une certaine négligence et une certaine pauvreté, comme on peut le voir par les dalles et les stèles qui sont presque des pierres brutes, et par le manque d'inscriptions.

4° Tous les morts ont été brûlés et il n'y en a pas eu d'enterrés, comme le prouve le manque de squelettes; tandis que dans les autres nécropoles qui ont servi pendant un long espace de temps à la sépulture d'une ville grecque, on peut facilement observer des corps brûlés à côté des corps enterrés, parce que, suivant les époques et les circonstances, l'une et l'autre de ces deux manières d'enterrement ont prévalu.

5° Enfin en étudiant avec attention les vases découverts dans cette nécropole, dont j'ai déposé une trentaine dans le musée de la Société archéologique d'Athènes, on peut sans difficulté constater que l'époque à laquelle ils se rapportent ne dépasse point les limites d'un

(1) Que les indigènes appellent βορρήματα, mot également très-remarquable et paraissant ici pour la première fois.

siècle et demi, et que ce temps peut être placé avant et après l'ère chrétienne.

On pourrait donc induire de ce qui précède qu'une contagion ayant frappé l'île de Syra et peut-être aussi quelque île voisine, un oracle désigna comme lieu de sépulture le plateau de notre nécropole, désert séparé de la ville par une haute montagne et balayé par le vent du nord, et on ne saurait disconvenir de son opportunité à cet effet. On pourrait encore supposer qu'on a continué d'y enterrer les morts aussi longtemps que le souvenir de cette calamité se conserva dans la mémoire du peuple.

Cette supposition serait plausible, mais elle me paraît devoir céder à une autre qui explique mieux les circonstances particulières à cette nécropole, et que d'autres raisons encore concourent à corroborer. On sait que l'île de Gyaros, peu distante de celle de Syra et située en face du plateau où se trouvent les tombeaux, était la principale de celles où les Romains envoyaient leurs exilés politiques, comme on peut le constater d'après plusieurs passages des anciens auteurs (1); il est même à remarquer que cette destination de l'île de Gyaros se retrouve dans une expression du grec moderne populaire (2). Dans cette île, quoiqu'on n'y ait point fait des fouilles, les tombeaux sont rares; on pourrait donc avec vraisemblance supposer que les exilés politiques morts dans l'île de Gyaros étaient enterrés à Syra sur le plateau qui nous occupe.

Cette supposition explique, outre les autres circonstances, plusieurs particularités autrement difficiles à expliquer. En effet, tous les morts sont brûlés, parce que cela est nécessité par la facilité du transport. Plusieurs tombeaux sont sur la plage même, parce que tous les morts paraissent avoir été transportés par mer. L'imperfection de construction et la pauvreté des tombeaux s'explique, parce qu'on ne devait pas laisser beaucoup d'argent à ceux qu'on privait de leur liberté. Le manque d'inscriptions serait le résultat non-seulement d'une raison politique, mais encore d'une précaution pour faire disparaître les haines, sentiment qu'on retrouve dans la loi d'après laquelle les trophées ne devaient être faits que de bois. Enfin les vases et autres objets découverts dans les tombeaux ne dépassent

(1) Tacit., Ann. 3, 68 et 69, et *ib.* 4, 38. Juven., 1, 73 : Aude aliquid brevibus Gyaris et carcere dignum, si vis esse aliquis. — *Id.* Sat. 10, 170 : Ut Gyaræ clausus scopulis parvaque Seripho. — Cicer. Att. 5, 12.

(2) Πήγαινε 'σ τὰ Γιοῦρα · στεῖλέ τον 'σ τὰ Γιοῦρα. Va-t'en... envoie-le à Gyaros, équivalant presque à : *au diable*. Remarquez ici la prononciation de l'υ confondue ici avec celle de l'ι.

pas une certaine limite, parce que les nécessités de ce genre d'exil n'appartiennent qu'à une seule époque de la vie politique de Rome. Si on objecte le trop grand nombre de tombeaux, on pourrait observer que ceux qui gémissent loin de tout ce qui leur est cher, privés de leur liberté, sont bien plus sujets à mourir que le reste des hommes. En supposant d'ailleurs que le nombre des tombeaux puisse monter à cinq cents, on n'aurait que dix morts seulement par année, dans un espace de cinquante ans.

Je désire avec ardeur que de nouvelles fouilles, bien dirigées, puissent confirmer mon opinion, parce que cette découverte serait bien intéressante sous plusieurs rapports. Comme si les mânes de ces citoyens généreux, morts il y a dix-huit siècles martyrs de leur liberté nationale, surgissant de leurs tombes séculaires, venaient faire entendre leur lugubre voix de protestation contre la tyrannie exercée encore sur leurs nationalités chéries, qui veulent et ont le droit de vivre, dans une époque qui a la prétention de réparer les torts du passé.

II

Restes d'un dème antique à Syra.

C'est une remarque qu'on a déjà justement faite, que, pendant l'invasion étrangère, les faits généraux de la vie nationale disparaissent les premiers, les faits particuliers persistent. Ainsi il n'y a point aujourd'hui de nom populaire général pour le mont Œta, pour la Chalcidique, etc., mais on trouve des noms d'une pureté étonnante pour de petites localités. Les îles de l'Archipel grec forment une exception honorable à cette règle, car elles ont toutes conservé leurs beaux noms antiques, sans perdre ceux d'une foule de localités, noms qui intéressent également la langue, la topographie et l'histoire. Il est donc bien à désirer que ces noms soient recueillis et publiés. Ainsi dans l'île de Syra les paysans appellent un terrain bas et plat, à côté des tanneries, Fέλος, marais, en prononçant ici le digamma, et cet endroit est en effet marécageux. Une autre localité est appelée Ἑλλενήθρα, une autre Καβείρ, et dans cette dénomination on ne saurait méconnaître le mot Καβείριον, ce qui indiquerait l'emplacement d'un hiéron des dieux Cabires. Une vallée s'appelle Βῆσσα (τὰ), et dans ce nom on ne saurait également méconnaître le mot ancien Βήσσα (ἡ) qui signifie passage, etc.

Sur la côte opposée à celle où est située la ville actuelle, il y a un port marqué sur les cartes *port de la Grâce,* du nom d'une petite

église dédiée à Notre-Dame de la Grâce; mais ce nom est inconnu aux indigènes, qui appellent le port et la localité Ποσίδια (τὰ), dont on a fait dans la langue officielle Ποσειδονία (ἡ), mais bien à tort, car le mot populaire ποσίδια n'est qu'une prononciation triviale de Ποσείδαια (τὰ), lieu ou temple consacré à Neptune, et ce mot est certainement antique. Une montagne qui s'y avance se termine par un cap pour fermer ce port et le séparer d'un autre qui se trouve à côté de celui-ci; cette circonstance explique assez la forme plurielle de Ποσείδαια. Quant au second port, il s'appelle Φοῖνιξ. Ce rivage, avec ses deux ports, est un lieu admirablement situé et disposé pour l'emplacement d'un dème, dont l'existence est d'ailleurs indiquée par plusieurs vestiges bien évidents; j'en ai recueilli quelques-uns :

1° Restes d'un quai sans caractère, mais dont les fondements à quelques endroits sont anciens. Au nord et à quelques pas on trouve :

2° Un chapiteau dorique de marbre de Paros, tiré des anciennes carrières dites de *Saint-Minas*, et dont le diamètre est de $0^m,40$; il présente le commencement de vingt-deux cannelures et trois anneaux, avec une cavité d'encastrement au centre;

3° Quelques pierres d'assise taillées régulièrement;

4° Un piédestal, en forme de colonne, dont la hauteur est de 1 mètre, le diamètre de $0^m,37$, avec une cavité au milieu et une rigole pour couler le plomb;

5° Un petit autel en forme de cylindre, avec bucranes et festons, dont la hauteur est de $0^m,70$ et le diamètre de $0^m,40$; le marbre est probablement de Naxos;

6° Un autre piédestal en forme de colonne et plusieurs autres restes d'architecture moins remarquables.

A peu de distance on voit plusieurs tombeaux qui certainement indiquent la place du cimetière du dème, qu'on peut nommer Ποσείδαια en général.

7° Dans un de ces tombeaux on a trouvé deux pyxides en albâtre conservées aujourd'hui dans la maison de M. Béaky, avocat de Syra, et un bouclier en terre cuite de $0^m,40$ de diamètre avec un bord. Sur ce bouclier on distingue encore des traces évidentes de peintures, mais malheureusement trop détériorées pour essayer la restauration de la composition. On voit presque partout un mordant blanc, et à quelques endroits un vert métallique, qui probablement provient du contact du bouclier avec quelque objet en cuivre. Au bord, relevé en ove, on voit les traces d'un beau méandre et de raies de cœur,

et au milieu paraissent être celles d'un homme et d'un vase. Dans un endroit du bord il y a deux trous où entrait le cordon au moyen duquel le bouclier pouvait être suspendu. Enfin derrière le bouclier on lit ΑΡΠΑΛΙΝΟΣ, nom de l'artiste, en lettres qui annoncent la belle époque. J'ai déjà fait déposer cet objet curieux dans le musée de la Société archéologique d'Athènes.

8° Un bas-relief funéraire de très-mauvais travail, conservé dans une cabane peu distante de ce lieu;

9° Enfin sur une stèle mutilée, à base haute, dont la partie existante est de 0m,58 sur 0m,22, on lit l'inscription suivante :

ΙΕΡΕ..
ΙΣΤΕΟΥΤ
ΑΡΙΣΤΕΟΥΜΑΡΑΘΩ
ΚΑΝΗΦΟΡΟΥΣΩ
ΠΡΩΤΟΓΕΝΕΙΑΣ
ΦΙΛΑΣΤΩΝΑΡΙΣΤ
ΟΥΘΥΓΑΤΕΡΩΝ
ΚΛΕΙΔΟΥΧΟΥΝΤΟΣ
ΑΡΙΣΤΕΟΥΤΟΥ
ΦΙΛΩΝΙΔΟΥ
ΖΑΚΟΡΕΥΟΝΤΟΣ
ΚΡΟΙΣΟΥ

[ἐπὶ] ἱερέ[ως]
Ἀριστέου τ[οῦ]
Ἀριστέου Μαραθω[νίου]
κανηφορουσῶ[ν]
Πρωτογενείας,
Φίλας, τῶν Ἀριστ[έ]
ου θυγατέρων·
κλειδουχοῦντος
Ἀριστέου τοῦ
Φιλωνίδου·
ζακορεύοντος
Κροίσου.

« Sous le sacerdoce d'Aristée, fils d'Aristée, de Marathon, Protogénia et Phila, filles d'Aristée, étant canéphores, Aristée, fils de Philonide étant cliduche, Crésus étant zacore. »

Le texte de cette inscription, dont les lettres indiquent le premier ou le deuxième siècle de l'ère chrétienne, est malheureusement trop incomplet pour qu'on puisse en tirer des renseignements précis de topographie et d'histoire. Elle avait pour but de perpétuer la mémoire d'un fait qui a eu lieu sous le sacerdoce d'Aristée, qui fut probablement prêtre de Neptune, ses filles étant canéphores d'une divinité qu'on ne saurait préciser, et le tout annonce une espèce de commission religieuse, indiquant l'existence, à Posidéa, d'un hiéron, très-probablement celui de Neptune.

Les débris d'architecture pouvant appartenir à un même édifice, et qu'on a déjà indiqués, sont insuffisants pour qu'on essaye toute espèce de restauration. En effet, en partant de la grandeur du chapiteau, car on en voit deux autres qui, quoiqu'en mauvais état, présentent les mêmes dimensions, on aurait la hauteur du fût de $2^{m},75$ tout au plus, et en y ajoutant la hauteur du chapiteau, la hauteur probable de l'entablement et, s'il y a lieu, du fronton, on aurait tout au plus une hauteur de $4^{m},75$, trop faible pour un temple de quelque apparence. Mais l'ensemble de tous ces débris suffit pour constater l'existence d'un dème, et des fouilles conduites avec intelligence peuvent en mettre au jour des preuves plus convaincantes.

Je ne terminerai pas cette notice sans y ajouter un autre petit objet en cuivre découvert aussi à Syra, depuis longtemps, on ne sait plus dans quel endroit; il servait de poids dans une boutique lorsqu'un garçon, l'ayant frappé un peu plus fort, en a fait détacher la couche de patine qui le couvrait, et alors on y a lu des lettres. L'ayant fait déposer dans le même musée, j'en donne ici le fac-simile :

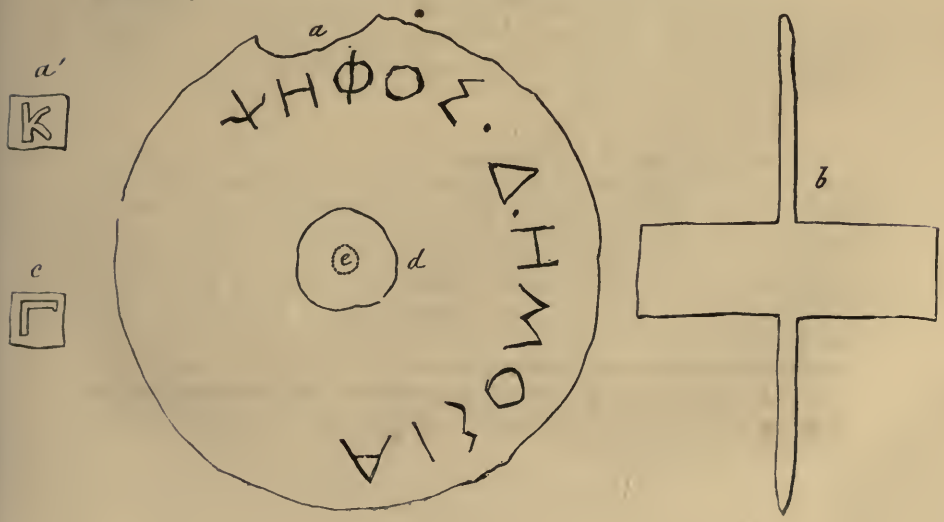

C'est un disque *a*, traversé par un axe *d*, avec l'inscription ψῆφος δημοσία, *scrutin public;* la saillie de l'axe est celle qu'on peut voir par la coupe *b*. Sur la face opposée du disque on voit une marque imprimée *a'*, sur laquelle on lit K. Le musée a acquis plus tard un autre objet pareil à celui-ci avec la même inscription, découvert à Athènes, près de l'église de la Sainte-Trinité (Portes sacrées ou Eleusiniennes); mais dans celui-ci on remarque deux différences notables : l'axe est percé d'un bout à l'autre [*e*], et sur la marque, au lieu de K, on lit Γ. On les a publiés dans le *Philhistor* (1) et dans les *Annali dell' Instituto di Corrispondenza archeologica* (2). Dans le *Philhistor*, M. Coumanoudi, s'appuyant sur une assertion de M. Wachsmuth, essaye de prouver, avec la modestie qui le distingue, que c'étaient des scrutins. Aristote dit en effet (3) : « Ceux qui sont désignés pour distribuer les scrutins, après les plaidoyers, donnent à chacun des juges deux scrutins, un percé d'un trou et un autre plein, afin que les parties puissent les distinguer et que les juges ne puissent recevoir chacun deux scrutins percés ou deux scrutins pleins. » Pollux appelle ces scrutins σπονδύλους (4); il dit en effet : « Anciennement on se servait au lieu de scrutins de coquillages de mer appelés χοίριναι; on les imita aussi après en cuivre, et on appelait σπονδύλους les scrutins des tribunaux qui étaient faits de cuivre. » Mais on ne saurait en conclure que ces ψῆφοι fussent pareils aux objets qui nous occupent. Cette opinion en effet est difficile à soutenir, parce que de tels scrutins seraient d'un usage très-incommode et très-difficile à expliquer.

On sait d'ailleurs que les tribunaux républicains, comme ceux des Héliastes, étaient très-nombreux. Qu'on se figure donc cinq cents de ces scrutins jetés dans une même urne; on jugera de ce καδίσκος démesuré. Enfin le trou ne pouvait servir qu'à distinguer à une

(1) Livraison 18, page 272. 3 sept. 1851.

(2) Tom. XXXIII, page 289. — Je dois à M. Egger l'indication de ce volume dans lequel M. Rhusopulos ne fait que reproduire l'opinion émise par M. Coumanoudi, en se servant des mêmes textes, mais en omettant d'en indiquer la source.

(3) Cité par Harpocr., Sub V. τετρυπημένη « ψῆφοι δ' εἰσὶ χαλκαῖ, αὐλίσκον ἔχουσαι ἐν τῷ μέσῳ, αἱ μὲν ἡμίσειαι τετρυπημέναι, αἱ δὲ ἡμίσειαι πλήρεις · οἱ δὲ λαχόντες ἐπὶ τὰς ψήφους, ἐπειδὰν εἰρημένοι ὦσιν οἱ λόγοι, παραδιδόασιν ἑκάστῳ τῶν δικαστῶν δύο ψήφους, τετρυπημένην καὶ πλήρη, φανεράς ὁρᾷν τοῖς ἀντιδίκοις, ἵνα μήτε πλήρεις, μήτε πάντῃ τετρυπημένας λαμβάνωσιν. Voy. *Philhistor*, ubi sup.

(4) 8, 17. Πάλαι γὰρ ἀντὶ ψήφων χοιρίναις ἐχρῶντο, αἵπερ ἦσαν κόγχαι θαλάττιαι · αὖθις δὲ καὶ χαλκᾶς ἐποιήσαντο κατὰ μίμησιν, καὶ σπόνδυλοι δὲ ἐκαλοῦντο αἱ ψῆφοι αἱ δικαστικαὶ, χαλκοῦ πεποιημέναι.

certaine distance, comme nous venons de le voir dans le texte d'Aristote, ou peut-être au toucher, les scrutins qui condamnaient, ce qui devient absolument impossible avec l'objet en question. On a eu aussi tort de se prévaloir du mot σπόνδυλος, cité par Pollux, et qui signifie aussi en grec peson de fuseau ; car un peson est en général une demi-sphère ou une lentille avec un trou au milieu, et il y a loin de cette forme à celle de notre objet. Pollux, d'ailleurs, dit qu'on a fait les scrutins en imitant des coquillages (χοιρίνας), dont on pourrait bien rapprocher la forme de celle d'une demi-sphère ou d'un peson; mais cette forme s'éloigne d'autant plus de celle de notre objet.

L'explication, au contraire, suivant laquelle ces objets étaient des couvercles d'urnes à scrutin, pour être la plus simple n'en est pas la moins probable. Le scholiaste d'Aristophane dit (1) : « Suivant Aristote, l'amphore en cuivre portait une pièce superposée qui était percée (en entonnoir), dans laquelle le scrutin seul pouvait descendre. » En se figurant l'urne aux scrutins (κάλπη, καδίσκος, ἀμφορεὺς) de cette forme :

le διερρινημένον ἐπίθημα serait le *a a*, le trou d'où on faisait tomber le

(1) Eq. 1150 : Ἔχει δὲ καὶ ὁ χαλκοῦς (ἀμφορεύς), ὥς φησιν Ἀριστοτέλης, διερρινημένον ἐπίθημα, εἰς ὃ αὐτὴν μόνην τὴν ψῆφον καθίεσθαι. *Annal.*, ubi sup. ὁ..... (ὁ κημὸς)..... ἢν κεράμειος χώνη.

scrutin serait le *b*, et le couvercle en question serait le *c* avec l'axe dont la partie supérieure servirait à le lever et la partie inférieure à fixer le couvercle dans le trou *b*; enfin le κημὸς serait le *e f*. Quant aux scrutins mêmes, rien n'empêche de les supposer assez petits, en cuivre, sphériques, demi-sphériques ou en forme de lentille, pleins pour la moitié et percés d'un trou d'une certaine grandeur pour l'autre moitié, suivant les textes précités. Les lettres K et Γ qu'on voit sur les marques, et qui servaient à distinguer les différents tribunaux, conviennent aux couvercles aussi bien qu'aux scrutins mêmes.

G. G. Pappadopoulos.

Paris, 22 juillet 1862.

ÉVÊCHÉS

DE LA BASSE-ARMORIQUE, BASSE-BRETAGNE

DU CINQUIÈME AU NEUVIÈME SIÈCLE

Suite aux Évêchés gallo-romains du cinquième siècle.

Les cités des Osismiens, des Curiosolites, des Venètes, dont les évêques gallo-romains assistèrent aux conciles de Vannes de 465, et d'Orléans de 511, faisaient partie, comme celles des Rédones et des Nannètes, de la confédération armoricaine, qui, en traitant avec Clovis, lui assura l'empire chrétien des Gaules (1). Leur sort fut donc celui des autres cités, dont il n'y a pas lieu de les séparer immédiatement par cela seul que l'émigration bretonne autorisée, encouragée par les Romains, par les Armoricains et par les Francs, se porta de préférence à l'extrémité de l'Armorique, vu le voisinage, les relations établies, et parce que notre presqu'île était dès lors la partie la moins peuplée des Gaules (2).

On ne voit à la fin du cinquième siècle que l'indépendance des cités armoricaines traitant avec Clovis, après plusieurs années (de 490 à 497) d'une guerre à laquelle les réfugiés bretons ont pu et dû prendre part, mêlés à leurs hôtes et bienfaiteurs les Armoricains. Il y a tout lieu de croire que leurs idées d'affranchissement se rattachent à ces luttes qui, grossies et altérées plus tard par l'imagination, ont donné naissance aux prétendus exploits de Grallon et de quelques autres héros contre les Francs et les barbares du Nord. . . . . .

Loin de moi la pensée de contester l'existence du bon vieux roi Grallon ! Je désire qu'il puisse prendre rang à côté de Withur de Léon

(1) Voyez *Revue archéologique*, t. V, p. 6, 1862, nouvelle série.

(2) Voir Procope, dans dom Bouquet, *Recueil des hist. de Fr.*, t. II, p. 30, 31, 42.

et de Riwal de la Domnonée, car il ne peut être plus vieux qu'eux, mais après l'évêque osismien du sixième siècle, Litharedus, qui a un titre historique dans le concile d'Orléans de 511. Je prétends surtout que leur indépendance est incompatible avec le renouvellement de l'hommage des Armoricains envers Clovis par les Pères du concile d'Orléans, chefs religieux et politiques de la province gallo-romaine de Tours. Les petits chefs armoricains et bretons, rois, comtes, jarles, s'effacent devant Clovis, souverain reconnu de nouveau par le clergé.

C'est le cas de rappeler que le royaume des Francs fut fait par les évêques des Gaules comme les abeilles font leur ruche. Dans le concile d'Orléans on croirait entendre des évêques d'Orient. Si notre Armorique a fait exception, il est temps de le prouver, au lieu de se contenter de le prétendre avec assurance.

Ce n'est qu'après la mort de Clovis que les petits chefs armoricains et bretons commencent à prendre à l'envi quelque indépendance, grâce aux circonstances dont ils savent avec raison tirer un parti favorable à la liberté de l'Armorique bretonne.

Ce second mémoire, comme le premier, n'est qu'un aperçu jeté sur une question historique fort embrouillée, qui comprend cinq siècles, du quatrième au neuvième. Il me semble cependant suffisant pour former une conviction chez les lecteurs impartiaux.

J'ai été sobre de citations sur les faits particuliers : elles auraient surchargé inutilement ce mémoire, déjà assez aride et assez difficile à suivre, malgré le tableau synoptique qui le résume.

Je dois indiquer cependant les principales sources à consulter.

Ce sont les *Collections des Conciles*, les *Recueils des historiens de France*, les *Vies de Saints* des Bénédictins et des Bollandistes, les *Cartulaires*, le *Gallia Christiana* de la province de Tours, édité par M. Hauréau ; les *Histoires de Bretagne* de dom Lobineau, dom Morice et leurs preuves ; les *Manuscrits* de dom Lobineau et dom Gallois, à la Bibliothèque impériale, collection des Blancs-Manteaux, t. XLII et XLIV. Cette source du fonds des Blancs-Manteaux a été mise en lumière par le savant et regrettable M. Bizeul. C'est un des plus grands services qu'il ait rendus à notre histoire. Cette source est loin d'être épuisée.

Pour ceux qui ne peuvent consulter ces sources, les principaux textes se trouvent cités dans le *Bulletin historique et archéologique* de l'Association bretonne, spécialement dans les mémoires de M. Bizeul sur les *Osismiens*, sur *Alet et les Curiosolites;* dans les *Notions élémentaires de l'histoire de Bretagne* de l'*Annuaire historique et archéologique* publié à Rennes par M. de la Borderie en 1861.

Ces observations préliminaires permettront de comprendre plus facilement le tableau chronologique qui résume ce mémoire, d'en suivre l'explication et la justification.

Ce tableau prouve au premier coup d'œil que l'influence romaine a laissé dans la Bretagne-Armorique plus de traces qu'on ne le croit généralement. Cette influence se continue par l'autorité gallo-franque jusqu'au concile de Tours du neuvième siècle, qui rappelle à Nominoé, fondateur de la Bretagne, la concession primitive faite par les Armoricains et les Francs aux Bretons qui les sollicitaient, *petentibus Britannis*, de leur établissement avec des limites définies, et l'autorité constante de la métropole de Tours sur tout le clergé armorico-breton (1).

Je place les conciles en tête des colonnes du tableau, non que tous les évêques cités y aient assisté, mais parce que c'est le régime légal ecclésiastique qui se continue, au moins jusqu'au chaos breton, jusqu'au concile de Tours de 567, et après que les *episcopi Britannorum* avaient été remplacés peu à peu par les *episcopi cornu-gallensis*, *leonensis*, *tregorensis*, placés eux-mêmes dans ou près les villes gallo-romaines. Les faits certains se rangent d'ailleurs assez bien sous la loi des conciles, et les exceptions sont expliquées (2).

Avec les évêques gallo-romains il ne peut y avoir que des corévêques bretons, comme *Mansuetus, episcopus Britannorum* (3); avec Litharedus, peut-être avec saint Pol, *præsul Osismiorum* ou *Osismiensis*, saint Corentin ne peut avoir été qu'évêque régionnaire, pas même *episcopus civitatis Aquilæ*, mais évêque auxiliaire, comme saint Brieuc, saint Tugdual, ont pu l'être de l'évêché curiosolite de Corseul, d'Alet, de Dol, siége de saint Samson, doté, sinon fondé par Childebert (4).

Le tableau ne comprend que les évêques à date certaine ou à peu près certaine; ce sont d'ailleurs ceux qui sont quelque peu connus. Encore ai-je cité les dates les plus éloignées pour donner plus de force à la démonstration. Mais la troisième colonne montre assez que les évêques bretons régionnaires ne doivent guère être que du sixième siècle, sauf un seul, Mansuetus, qui appartient au cinquième.

(1) *Sacro sancta concilia*, Phil. Labbe et Cossart, S. J.

(2) Pour tous ces conciles, voyez la collection déjà citée.

(3) Les corévêques ou évêques régionnaires qui venaient de l'Ile de Bretagne étaient des évêques sans siége, des évêques missionnaires ou *vagantes*.

(4) Cela n'attaque en rien ni l'existence, ni l'influence, ni la sainteté, ni les mérites de saint Corentin, de saint Brieuc et de saint Tugdual, il s'agit seulement de savoir si c'étaient des évêques à siége fixe, ou des évêques régionnaires, missionnaires.

Tableau chronologique des évêques de la Basse-Armorique, Basse-Bretagne, du Ve au IXe siècle.

ÉVÊQUES GALLO-ROMAINS aux Ve et VIe siècles. — CONCILES de 461, 465, 511, 567.	CORÉVÊQUES BRETONS *Episcopi Britannorum* au Ve siècle. — CONCILES { de Tours, 461. de Vannes, 465.	ÉVÊQUES RÉGIONNAIRES gallo ou franco-bretons au VIe siècle. — CONCILES { d'Orléans, 511. de Paris, 557. de Tours, 567.	ÉVÊQUES RÉGIONNAIRES armorico-bretons du VIe au IXe siècle. — CONCILES { de 511, 557, 567. de Nantes, 658.	ÉVÊCHÉS BRETONS FIXES au IXe siècle. — CONCILE de Tours, 849.	OBSERVATIONS
ÉVÊCHÉ VENÈTE Vannes. Patern, 465. Modestus 511. Regalis, 590.	Mansuetus Episcopus Britannorum. (Concile de Tours, 461.)	Litharedus, 511. Pol-Aurélien, 530-535, nommé par Childebert. Cétomérin. Goulven, mort vers 600. Téénan (1).	Pas de clergé organisé, d'évêchés fixes. Évêques régionnaires et abbés évêques *incertæ vel instabilis sedis*, comme en pays de missions. Monastères et solitaires tenant lieu de clergé régulier. Obscurité complète, chaos religieux et politique, depuis Vannes jusqu'au *Pen-ar-bed* armorico-breton (*Finis-terræ*, Finistère).	En 848. Nominoé dépose.	Il est inutile de continuer pour l'évêché de Vannes, parce que cette ville, restée franque, n'est pas dans notre Bretagne primitive.
ÉVÊCHÉ OSISMIEN Siége incertain Carhaix? Vers S.-Pol? Douarnenez? Albinus ou Liberalis. (Concile de Vannes, 465.) Litharedus, au concile d'Orléans, 511.	Guennolé vers 490. Corentin vers 500. Ronan. Sané.	Guennolé. Corentin. Conogan. Allor. Ronan. Sané.		Évêché osismien. 1o Liberalis osismiensis ou Osismiorum; 2o Felix corisopitensis ou cornugallensis. Nominoé rétablit l'évêché de Tréguier, de Saint-Tugdual.....	Sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, Hélogar fut évêque d'Aleth.
ÉVÊCHÉ CURIOSOLITE Siége incertain. Corseul? Aleth? { Liberalis ou Albinus, concile de Vannes, 465.	Brieuc vers 490. Léonore ou Lunaire.	Tugdual, 520. Brieuc. Léonore. Samson, 550, nommé par Childebert (2). Malo à Aleth, 575.		Évêché curiosolite. Évêché de Saint-Brieuc, fondé par Nominoé en 848. Nominoé dépose. 3o Salacon à Dol, Maen à Aleth est seul maintenu.	Les successeurs de Nominoé, Erispoé et Salomon, furent obligés de rétablir les évêques francs déposés irrégulièrement.

(1) Jaona, Tiermäel, Honasdon, Goueznou seraient-ils des évêques auxiliaires ainsi que Ronan, Sané, de saint Pol et de saint Corentin, ou tous ces évêques, comme ceux de la Domnonée, à la même époque, ne seraient-ils pas également des évêques régionnaires? C'est là une question secondaire et en dehors de ce mémoire. — (2) Assiste en 557 au concile de Paris.

Les titres de siége purement bretons figurant dans l'histoire ne sont que du neuvième siècle, du siècle de Nominoé (*Corisopitensis, Trecorensis, Briocensis*), ce qui n'empêche pas qu'il ait pu y avoir en Domnonée, en Cornouaille, dès les cinquième et sixième siècles, des évêques régionnaires et même des corévêques, distingués entre eux par leurs noms seulement.

C'est cette transition d'une époque à l'autre, de l'époque romaine à l'époque bretonne, qu'il s'agit de suivre aussi exactement que possible pour les six évêchés provenant des évêchés gallo-romains.

Déjà on voit que les siéges osismien et curiosolite ne disparaissent pas au sixième siècle, puisque saint Pol est nommé par Childebert *præsul Osismiorum* (1), et non *Leonensis*, comme le ferait croire son nom de saint Pol de Léon, que l'usage breton a substitué à celui de Pol Aurélien, autre nom romain. Ses successeurs conservent ce titre jusqu'au neuvième siècle inclusivement, après quoi il est remplacé par *Leonensis de Leonia,* nom de ville ou de région, appliqué au *Castrum Leonense* ou *Legionnense*, devenu depuis Saint-Pol-de-Léon.

Il est remarquable que l'évêque de ce pays, Liberalis, déposé par Nominoé au neuvième siècle, soit aussi nommé *Osismiensis*, que ce fût un titre de siége ou de région. Ce nom de Liberalis se trouve la première fois au concile de Vannes de 465 pour un des deux évêchés curiosolite ou osismien. (Voyez *Évêchés gallo-romains*.)

Le plus ancien évêché fixe de la Domnonée, ou pays des Curiosolites, a aussi le titre romain d'Alet, devenu plus tard Saint-Malo. Or, *Aletum* est la résidence du *præfectus militum* de la cité, comme *Osismii* (2). S'il n'était pas la capitale primitive, il l'était devenu à cette époque par son importance. Il en était de même d'*Osismii*, après *Vurganium*, quels que fussent les emplacements de ces villes. Alet, dans le poëme d'Aquin, est nommé la *cité Seigneurie*, seulement *cité*, et Corseul *cité fort riche*, *ville d'antiquité* (3).

Les évêques osismien et curiosolite suivirent les préfets romains dans les nouvelles capitales, si c'étaient de nouvelles villes, si ce ne furent pas de simples changements de nom, selon la règle générale de l'empire. Saint Malo crut aussi devoir se rendre à sa capitale armoricaine, plus importante que Dol.

(1) Annales du P. Lecointe sur les années 553-55.

(2) Voyez *Notice des dignités de l'empire romain,* composée en 400 ou 401.

(3) Voyez Bizeul, *Alet et les Curiosolites*, p. 29-30, et dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, congrès de Saint-Malo.

Les titres de siége bretons sont du neuvième siècle, avons-nous dit, sauf *Dol*, institué pour saint Samson par Childebert et par Judual, touchant à la cité des Rédones, ayant eu juridiction sur les Curiosolites, et même sur quelques parties des évêchés osismien et rédone. Ainsi Dol, qui fait exception, est encore plus gallo-franc que breton à son origine. Tant il est vrai que l'influence gallo-romaine est plus persistante en Basse-Armorique, qu'elle y a laissé plus de traces qu'on ne croit généralement, car elle s'exerce encore par les successeurs de Clovis, héritier de l'empire romain des Gaules, avec lequel d'ailleurs les Armoricains avaient fait alliance.

Les évêchés osismien et curiosolite représentent l'influence romaine et franque; ceux de Quimper, Tréguier, Saint-Brieuc, l'autorité bretonne de Nominoé, qui assigna des siéges fixes aux évêques régionnaires. A Dol, ces diverses influences se balancent. Peut-être est-ce pour cela que le politique Nominoé le choisit pour métropole (1).

Les évêchés à siége fixe d'Osismii, d'Alet, de Dol devaient être reconnus par la métropole qui, dans le concile de Tours de 567, réprimait plutôt les évêques régionnaires irréguliers, que n'admettait pas l'Église des Gaules.

Nominoé constitua l'Église bretonne de sa seule autorité, comme le royaume de Bretagne, en fixant les évêchés. Ce qui avait été presque toléré ou n'avait excité que des protestations, poussé à l'extrême, organisé en dehors de la métropole de Tours, faillit occasionner un schisme; le Saint-Siége vit heureusement qu'il fallait temporiser, transiger avec les têtes bretonnes et avec un usage, une sorte de droit déjà vieux de deux siècles.

Les évêchés gallo-romains, quoique les plus anciens, sont les plus certains, les mieux connus; il y avait encore de l'histoire jusqu'au sixième siècle. Mais avant la fin du sixième, dans les septième et huitième siècles, c'est un désordre complet dans les catalogues des évêques comme dans les listes des comtes, jarles, ...; ces désordres contemporains et parallèles doivent venir du désordre trop réel, trop général de ce temps, de ce chaos, plus encore que des ravages des pirates normands. Il n'y a pas d'ordre, pas de hiérarchie possibles avec les évêques régionnaires, pas plus qu'avec les petits seigneurs souverains indépendants les uns des autres.

(1) Encore est-il juste de noter que l'autorité de Nominoé est plus franque que bretonne; qu'il avait su réunir habilement les deux autorités et ménager la transition, d'un régime à l'autre, de la vassalité à l'indépendance.

Ne devrait-on pas plutôt dire, jusqu'à cette époque, évêques, comtes en Cornouailles, en Domnonée, que comtes ou évêques de Domnonée, de Cornouailles? Tous les noms des catalogues d'évêques, des listes de comtes, tiendraient-ils à l'aise du sixième au neuvième siècle, notre seconde période historique? Il est au moins singulier de n'entendre parler que d'évêques de Quimper, Saint-Pol, Tréguier, Saint-Brieuc, tandis que jusqu'au neuvième siècle il n'y a vraiment que des évêques de Cornouailles, Léon, Domnonée, ou mieux dans les pays appelés plus tard Cornouailles, Léon. Poher. Plusieurs évêques à siége incertain y ont existé à la fois, témoins, dès les premiers temps, Corentin, Guennolé, Ronan, Sané, Tugdual, Goulven, chez les Osismiens; Brieuc, Lunaire, et même Samson, Malo, chez les Curiosolites (1).

L'illusion produite ainsi sur les lecteurs, sur la foule, est-elle bien involontaire de la part de tous les auteurs, de tous les historiens et chroniqueurs *bretonistes?* Pourquoi ne pas dire les choses comme elles sont en les appelant par leurs noms?

N'y eût-il eu que les corévêques déjà cités au sixième siècle, le concile de Tours avait bien le droit de menacer d'excommunication. Si on continuait à les multiplier on allait évidemment droit au schisme qu'a pensé faire au neuvième siècle Nominoé en voulant détacher une province bretonne malgré la métropole et malgré le Saint-Siége.

Ce grand homme a eu au moins le mérite de mettre de l'ordre dans le chaos breton ecclésiastique et aristocratique, en constituant régulièrement l'aristocratie et le clergé, en les organisant.

Ayons donc le courage et la loyauté de reconnaître que jusqu'ici notre histoire n'a pas été présentée sous son vrai jour, que nous avons vécu d'illusions et de prétentions transmises de génération en génération.

L'influence romaine et franque était si profonde et si vivace qu'au sortir de cette nuit de près de trois siècles, quand Nominoé apporte de l'ordre dans le chaos aristocratique et religieux, quand les noms d'évêques recommencent à être connus, presque tous les prélats sont des Francs. A peine un seul, Maen, successeur d'Hélogar sur le siége d'Alet, a-t-il un nom breton. Je ne sais si c'est ce nom qui valut à Maen d'être maintenu, mais les autres furent déposés au

(1) J'ai préparé un travail analogue à celui-ci sur les prétendus anciens comtes de Cornouailles, Léon, Poher, Domnonée du cinquième au neuvième siècle.

moins autant pour leur origine franque, qui les rendait suspects au fondateur du nouveau royaume, que pour le crime de simonie.

Mais ce qui prouve encore mieux la force du droit, de la tradition romaine, la justice des protestations en faveur de ce double droit religieux et politique dont les prélats du concile de Tours se firent les organes en 849, c'est qu'il prévalut malgré la culpabilité des évêques déposés, et que les deux successeurs de Nominoé, Érispoé et Salomon, durent les faire remonter sur leurs siéges dont ils n'avaient pas été régulièrement dépossédés par les autorités légitimes, religieuse et politique.

Ce serait le moment de passer en revue nos historiens depuis les Bénédictins, l'abbé Gallet, l'abbé Déric, jusqu'à nos contemporains. Mais cela nous mènerait trop loin et ne ferait qu'irriter les esprits sans hâter les progrès de la vérité. Le public jugera si les preuves produites, si les faits cités lui suffisent pour partager notre conviction, qui ne fait que s'accroître à mesure que nous creusons le sujet si intéressant de nos origines. Mais je dois relever un argument tiré du silence du père de notre histoire, de Grégoire de Tours, sur la fondation de nos évêchés gallo-romains. Cet historien ne pouvait tout dire et n'avait pas non plus à constater tout ce qui avait été établi avant lui, ce qui était trop connu. Il n'aurait certes pas manqué de dire au contraire que la Basse-Armorique était encore païenne si elle n'avait pas eu d'évêques bien avant lui. Son silence prouve que toute sa province était organisée d'une manière complète et régulière. Cela est si vrai que les appels aux Francs viennent également des chefs politiques et militaires et des chefs religieux, de Comor, de Withur, de Riwal, etc., comme de saint Pol Aurélien, de saint Tugdual, de saint Samson.

Au lieu de tomber dans la critique et dans la polémique, il vaut mieux finir par des paroles de conciliation.

Je ferai donc remarquer que les nouvelles origines bretonnes admises dans ces deux mémoires sont une éclatante justice rendue à l'Église romaine, dont l'action civilisatrice était méconnue par le *bretonisme;* que ces données historiques rendent plus plausible l'opinion qui fait remonter aux temps apostoliques les premières missions évangéliques dans les Gaules, la mission de saint Clair, par exemple, chez les Nannètes et les Venètes, et même chez les Osismiens, qui flotte encore incertaine entre le premier et le troisième siècle; l'apostolat plus certain, plus brillant de saint Similien à Nantes aux troisième et quatrième siècles.

L'Église n'a pu organiser des évêchés, s'établir en Armorique comme ailleurs, qu'après que ses missionnaires, ses apôtres lui eurent préparé les voies en formant des noyaux de fidèles.

Ces mêmes données prouvent aussi que le sang de nos premiers martyrs, de saint Donatien et saint Rogatien, dits les enfants nantais, fut une semence féconde pour toute l'Armorique.

Les Bretons ont cultivé ensuite, ils ont mis en plein rapport le champ défriché, préparé par les Gallo-Romains. Ils ont continué l'œuvre bien commencée par d'autres; ils l'ont perfectionnée avec zèle et avec succès. Chacun a sa part de mérite, personne n'est sacrifié.

Ainsi la chaîne des temps se trouve renouée dans l'Armorique bretonne. J'aime à finir sur ce sentiment chrétien, sur le souvenir de la gloire de nos martyrs, sur cet appel fraternel.

E. Halléguen.

Paris, 1er mai 1862.

FOUILLES DE CHYPRE ET DE SYRIE

Extrait d'une lettre de M. Melchior de Vogüé à M. Renan.

Beyrouth, 10 juin 1862.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, j'ai quitté l'île de Chypre le 15 mars dernier avec Waddington pour me rendre en Syrie. Nous avons immédiatement gagné Damas, puis nous avons exploré en détail tout le Safa et la plus grande partie du Haouran. Notre voyage s'est accompli fort heureusement, et les résultats que nous avons obtenus dépassent même nos espérances. Nous étions de retour à Damas le 10 mai; aussitôt, je laissais Waddington achever la collection qu'il a commencée des inscriptions arabes de la ville, et je retournais en toute hâte à Chypre afin d'y terminer vos affaires.

Vous vous rappelez que j'avais installé en votre nom une petite mission de trois personnes. M. Duthoit, qui était chargé des travaux, les a conduits avec habileté et énergie; il a su vaincre le mauvais vouloir des fonctionnaires turcs, en certains points la résistance des habitants, et quoique nouveau dans le pays, acquérir une grande autorité et se créer des relations qui l'ont mis sur la trace des objets antiques.

Les deux points que j'avais désignés pour les fouilles étaient Gorgi et Dali, emplacements des deux plus anciens sanctuaires de l'île Golgos et Idalium. Les fouilles ont été commencées à Golgos sur un mamelon qui paraît avoir porté l'ancienne ville; elles n'ont d'abord produit que fort peu de chose : quelques têtes en pierre, une petite inscription ptolémaïque; elles ont prouvé une fois de plus que tous les monuments antiques ont été détruits, leurs fondements même arrachés. Il faut renoncer, je crois, à l'espoir de trouver ici le plan d'un temple ou d'un édifice quelconque antérieur à l'ère chrétienne; les tombeaux seuls ont échappés à cette destruction. Les objets d'art eux-mêmes, si nombreux dans l'île à l'époque où Pline décrivait ses richesses, ont été systématiquement mutilés; leurs débris au moins peuvent se retrouver, car moins que les pierres de construction ils ont servi de matériaux aux maçons du moyen âge.

En effet, ces débris se retrouvent, et nous en avons retrouvé un grand nombre, mais pas sur l'emplacement des monuments antiques. A une petite distance d'une ville ou d'un sanctuaire, dans un endroit écarté, un

ravin, sans que rien vienne trahir à la surface du sol la présence d'objets antiques, existe un dépôt souterrain qui renferme les restes de la décoration de cette ville ou de ce sanctuaire; véritable nécropole de statues où, sous quelques pieds de terre, gisent pêle-mêle les œuvres de plusieurs siècles, monuments de la piété ou de l'orgueil, de la vanité ou de la reconnaissance, idoles, portraits, symboles, tous mutilés à dessein. Ici vingt têtes dans un seul trou, ici des bras, des torses; là des ex-voto de la nature la plus singulière. Il est évident qu'à une certaine époque on a brisé systématiquement toutes les statues et on les a jetées dans des fosses creusées près des temples qui les renfermaient. C'est probablement au quatrième siècle, lors du triomphe définitif du christianisme, que cette grande destruction aura eu lieu.

Ce fait curieux une fois constaté, il n'y avait plus à s'égarer dans des recherches inutiles sur l'emplacement présumé des temples : il fallait découvrir ces dépôts de statues et les fouiller. Trois ont été fouillés et complétement déblayés : l'un à Agios Photis, près de Golgos; l'autre à Arsos, situé à une heure plus loin; un troisième à Malloura, dans la région de Dali. Le premier et le dernier nous ont donné plus d'un millier de fragments, parmi lesquels j'ai fait un choix d'une centaine de têtes, qui toutes, malgré leur mauvais état de conservation, ont un intérêt particulier; tous les styles sont représentés, l'art primitif égypto-asiatique, l'art grec archaïque, grec, gréco-romain. Tous ces morceaux sont sculptés dans cette pierre blanche et friable que vous connaissez par la statue donnée au Louvre par M. Guillaume Rey. Chacun d'eux, pris isolément, n'a pas une grande valeur, à cause de l'état de mutilation dans lequel il se trouve; mais la série, prise dans son ensemble, n'est pas, je crois, sans intérêt.

A Arsos, nous avons trouvé les dépouilles d'un temple dédié à Isis, Sérapis et Anoubis. Elles consistent surtout en ex-voto; j'ai formé une collection où toutes les parties du corps humain sont représentées. Plusieurs de ces singuliers monuments portent l'inscription suivante :

ΙΣΙΔΙ, ΣΕΡΑΠΙΔΙ, ΑΝΟΥΒΙΔΙ ΕΥΧΗΝ

Le même dépôt nous a donné une statue complète d'Anoubis en costume grec.

Vous vous rappelez qu'à Dali, il y a quelques années, on a trouvé une plaque de bronze couverte de caractères chypriotes, aujourd'hui dans le cabinet de M. le duc de Luynes; depuis, divers objets de bronze ont été découverts au même endroit, c'est-à-dire au sommet d'un des monticules calcaires qui bordent au sud-est la vallée de Dali. J'ai voulu savoir à quoi m'en tenir sur cet emplacement et j'ai complétement fait déblayer le plateau. Les fouilles ont mis au jour une quantité considérable de fers de flèche en bronze, de fragments d'épée en fer, de morceaux de métal informes provenant d'armes, de fibules, etc., mais aucune trace de

constructions; en faisant causer les gens du pays, j'ai appris que douze coupes en bronze et en vermeil, dont deux se trouvent actuellement au Louvre, avaient été découvertes au même endroit, sous une sorte de monument formé de trois grosses pierres; la plaque était quelques pas plus loin, les armes tout autour; il est probable que c'était un trophée militaire érigé en commémoration d'un combat dont l'histoire aura perdu le souvenir.

Nous avons aussi déblayé à Dali un tombeau d'architecture assez curieuse et qui complète la série de ceux que nous avons relevés sur les différents points de l'île.

L'époque de la moisson, hâtée encore par l'invasion de la sauterelle, est venue clore pour cette année la saison des fouilles; il n'y a plus rien à faire, d'ailleurs, dans cette région; si les fouilles devaient être continuées, c'est à Soli et à Paphos qu'elles devraient être entreprises. Je me suis alors occupé de l'enlèvement des objets découverts; je suis retourné à Beyrouth afin de m'entendre à ce sujet avec le commandant de la station. M. Simon a été d'un empressement et d'une bonne grâce dont je ne saurais trop me montrer reconnaissant : il a aussitôt mis à ma diposition l'aviso à vapeur *Prométhée*, avec lequel je suis reparti pour Larnaca.

Après avoir achevé dans cette ville l'embarquement des antiquités qui y avaient été rassemblées, je me suis rendu par mer à Paphos. J'ai passé à regret devant le vase d'Amathonte, qu'il m'était impossible d'enlever avec les moyens dont disposait le *Prométhée* : j'en ai au moins fait prendre possession au nom de la France et je l'ai fait entourer d'un mur afin de le soustraire aux dégradations ultérieures. A Koukla ou Palopaphos, nous avons réussi à enlever la grande inscription chypriote monumentale, et avec elle deux autres de même caractère, mais de texte différent, trouvées en déblayant le tombeau. Au nouveau Paphos, j'aurais pu aussi faire scier les trois inscriptions chypriotes qui sont gravées sur l'entrée de grottes sépulcrales; je ne l'ai pas osé par respect pour les monuments et me suis contenté de les mouler en plâtre. Je regrette presque maintenant ce scrupule, car il est à craindre, après l'impulsion que notre voyage a donnée à la recherche des antiquités, que d'autres ne viennent les enlever. Si vous pensez que l'intérêt de la science puisse justifier ce vandalisme, vous n'avez qu'à m'écrire un mot, je puis faire faire ce travail d'ici, sans retourner à Chypre. Je me suis donc borné, à Bapho, à embarquer nos plâtres, plus une inscription grecque de Bérénice, comme spécimen épigraphique, et j'ai remis le cap sur la Syrie après une excursion maritime de huit jours. Pendant tout ce voyage, ai-je besoin de vous le dire, je n'ai eu qu'à me louer du concours de l'état-major et de l'équipage du *Prométhée*; comme toujours, les officiers de marine se sont montrés les auxiliaires empressés des recherches archéologiques. Je voudrais pouvoir les nommer tous; je me bornerai à citer le commandant Mottez et le second, M. Mélisant, qui a dirigé ce long et difficile embarquement de Koukla : vous vous ferez une idée des obstacles qu'il a fallu vaincre quand

vous saurez que la grotte sépulcrale se trouvait à deux kilomètres du rivage : la pierre principale pesait au moins quatre cents kilogrammes; il a fallu la transporter à force de bras à travers les ravins, les broussailles, les rochers, puis l'embarquer sur une plage ouverte. La chose n'aurait pas été possible sans l'énergique entrain des hommes du bord et l'intelligente impulsion qui leur était donnée.

C'est avec un véritable regret que le *Prométhée* a renoncé à l'enlèvement du vase d'Amathonte. M. Mottez ne juge pas la chose impossible au moyen d'une corvette de charge; il m'a assuré que le *Bucéphale* ou tout autre devait venir apporter à Beyrouth des rechanges et des provisions pour la division navale, qu'il s'en retournerait à vide à Toulon, et que par conséquent il pouvait très-bien s'arrêter à Limassol et embarquer le vase; il faudrait pour cela qu'il emportât de Toulon les apparaux nécessaires pour enlever un poids de huit tonneaux environ, et que le *Prométhée* l'accompagnât de Beyrouth à Limassol, afin de lui prêter le concours de son équipage. Jusqu'à ce que vous m'ayiez répondu à ce sujet, je garderai en réserve les fonds qui restent disponibles sur la somme que vous m'avez confiée; je ne les remettrai à M. Gaillardot qu'après avoir perdu tout espoir quant à l'enlèvement du vase d'Amathonte.

Il me reste à vous parler des inscriptions que nous avons recueillies; leur nombre s'est un peu accru dans cette seconde tournée. Nous sommes donc assez riches en textes chypriotes. Au total, nous avons onze inscriptions ou fragments d'inscriptions, dont sept en nature : c'est-à-dire les trois trouvées à Koukla, une découverte à Soli par M. Grasset, deux fragments recueillis à Amathonte, et l'inscription bilingue à Athiéno. Celle-ci est très-importante; elle se trouve, ainsi que je vous l'ai déjà écrit, sur une stèle formée de deux lions adossés au-dessus du globe ailé égyptien. D'un côté de la plinthe se trouve écrit en dorien archaïque :

KAPVΞ EMI Κάρυξ ε[ἰ]μί

formule que l'on rencontre sur d'anciennes stèles en Asie Mineure; de l'autre côté sont sept lettres chypriotes, qui doivent être la transcription ou la traduction du grec. J'espère que ces deux mots nous donneront un jour la clef de l'alphabet et de la langue.

Notre collection phénicienne s'est aussi augmentée de deux petites inscriptions, l'une funéraire, l'autre votive; mais moins heureux que pour les chypriotes, je n'ai pu avoir les originaux; je n'en rapporte qu'un seul.

La plus importante des inscriptions, dont je n'ai pu prendre que la copie et l'estampage, est une dédicace d'autel faite sous un roi de Citium, antérieurement à la conquête grecque; le nom du monarque est un peu mutilé; mais en comparant ce qui reste des lettres avec l'inscription de Pococke, qui est du même souverain, j'ai pu le restituer d'une manière

certaine; je vous envoie une traduction rapidement faite, presque sans livres; j'aurai plus tard à en améliorer les détails.

בימם III III לירח בל בשנת ב למלך נמשיתן [מלך כתי]
אדיל ותמש בן מלך מלכיתן מלך כתי ואדיל מזבח אז
וארום אשנם II אש יתן בד אכהן רשפחץ בן יתנשלם
בן אשמנאדן לאדני לרשפחץ יברך

« Le sixième jour du mois de Bul de l'année 21 du roi Nemasitan, ro de Citium, noble, et ....., fils du roi Melekitan, roi de Citium et noble, cet autel et les deux ..... ont été donnés par Bod, prêtre du dieu Tonnant, fils de Itanshelam, fils de Asmunadon, à monseigneur le dieu Tonnant; qu'il le bénisse? »

Je ne puis entrer ici dans tous les détails du commentaire, et me borne à vous faire remarquer l'emploi de l'א comme article, que Gesenius avait cru observer dans d'autres inscriptions citiennes : ce titre אדיל, qui correspond à l'hébreu אציל (1): je ne comprends pas encore la seconde qualification, qui est peut-être chypriote. Le nom du dieu composé de רשף, *fulmen* et de חץ, *sagitta*, et qui répond parfaitement à la dénomination de Ζεὺς Κεραύνιος, sous laquelle le même dieu a été adoré à Citium pendant toute la période grecque et romaine. — Le mot « Monseigneur, » quelque bizarre qu'il paraisse ici, est la seule traduction exacte du mot phénicien avec le suffixe de la première personne pris dans un sens impersonnel. On trouve souvent cette formule dans les inscriptions de Citium, אדני, pour les divinités mâles; רבתי, pour les divinités femelles, quel que soit le nombre des donateurs : la véritable traduction est donc « Monseigneur, Madame. »

Le père du roi Melekitan s'appelait Baalram et ne paraît pas avoir régné, cela ressort des premières lignes de l'inscription appartenant à M. Rey et dont je rapporte l'original; je vous demande la permission de les citer :

בימם — III III לירח פע··· בשנת III למלך מלכיתן [מלך כתיו] אדיל
בן בעלרם פסלז אש יתן ויטנא····

« Le 16e, jour du mois de Pa.... de l'année 3 du roi Melekitan, roi de Citium et noble, fils de Baalram, ceci est la statue donnée et dédiée..... » Le reste de l'inscription est un peu fruste, et je n'ai pas encore eu le temps de l'étudier complétement, mais le sens général est bien clair : la statue est dédiée à Melkarth par un nommé Baalitan, mais elle n'a été érigée que l'année 6 du même roi.

Ces deux inscriptions réunies nous donnent la clef de la première de

(1) Ne serait-ce pas plutôt un nom de ville? *Roi de Citium et d'Idalie*? E. R.

Pococke, que l'on avait en vain essayé de déchiffrer jusqu'à présent; en effet, revoyez l'informe copie du voyageur anglais et vous verrez qu'elle se lit couramment ainsi :

בימם III לירח מרפא בשבת ב-- III III I למלך נמשיתן מלך כתי
אדיל בן מלך מלכיתן מלך כתי ואדיל פסלז אש.....ויטנא
מנחשת יאש אשת בבליתן עעד.....בת.....שמעא בת בבל.....
לרבתי לאשתרת תשמצם

« Le 4, jour du mois de Merapha de l'année 37 du roi Nemesitan, roi de Citium, noble, fils du roi Melekitan, roi de Citium et noble, cette statue a été (donnée) et élevée à ses propres frais(1) par Jaas, femme de Babelitan, serviteur de ....., fille de .... Schemaâ, fille de Babel .... à madame Ashtoreth : qu'elle les exauce ! »

Il y a un peu d'incertitude pour les noms propres, car on n'est plus guidé là par le sens ou par la similitude des formules : mais le reste, je crois, est bien évident.

Voici donc trois personnages, Baalram, Melekitan, Nemesitan, dont les deux derniers ont régné successivement au moins pendant une cinquantaine d'années. La connaissance de cette série soulève un coin du voile qui couvre l'histoire des villes phéniciennes indépendantes avant la conquête de Ptolémée. La paléographie comparée et les médailles nous indiqueront l'époque de cette dynastie; on peut déjà, je crois, lui assigner pour date le cinquième siècle avant notre ère.

L'épigraphie grecque s'est enrichie, dans cette seconde tournée, de six textes inédits.

Voici donc, monsieur, en quelques pages rapides les résultats généraux de notre campagne. Au point de vue de l'art, nous avons, tant en fragments de statues, chapiteaux, stèles, qu'en dessins, une série qui offrira toute l'histoire artistique de l'île depuis les époques primitives jusqu'à la période romaine; au point de vue de l'histoire, de la mythologie, de la philologie, une série de textes qui ajouteront, j'espère, à nos connaissances. Quant à l'exploration extérieure de l'île, je puis le dire, elle a été aussi complète que possible; rien d'apparent n'a été omis : c'est à la terre qu'il faudra continuer de demander de nouveaux documents sur le passé de Chypre.

Je ne vous parle pas du passé français de Chypre, qui n'est pourtant pas sans intérêt; j'avoue même qu'il m'avait tout d'abord attiré dans l'île à la recherche de monuments laissés par nos pères, sur le sol d'Orient, avec le souvenir impérissable de leur valeur militaire. Je n'ai pas négligé cet ordre d'études qui, deux fois déjà, m'a conduit en Palestine; j'ai en portefeuille tous les monuments des Lusignan si bien décrits déjà par M. de Mas-Latrie, mais qui attendaient encore le crayon d'un dessinateur.

(1) Peut-être le mot מנחשת signifie-t-il plutôt que la statue était de bronze. E. R.

Extrait d'une lettre de M. de Vogüé à M. A. de Longpérier.

Jérusalem, 31 juillet 1862.

Vous avez vu, cher monsieur, par mes lettres adressées à M. Renan, que le voyage de Chypre, quoique au-dessous de mes espérances, avait pourtant produit quelques bons résultats. Notre exploration de la Syrie a encore été plus fructueuse. Vous savez que je me suis associé à Waddington, et qu'avant mon arrivée il avait formé une merveilleuse collection d'inscriptions grecques, latines, sémitiques dans le Haouran connu et inconnu, à Palmyre, Homs, Hama, et dans les montagnes au nord d'Alep. Il avait essayé sans succès de pénétrer dans le Safa, curieux désert situé à l'est du Haouran; mais il avait tout préparé pour une excursion au printemps. Nous l'avons en effet accomplie pendant le mois d'avril; il serait trop long de vous raconter par quelles combinaisons nous sommes entrés dans cette région que deux Européens seulement jusqu'à présent, MM. Wetztein et Cyril Graham, avaient pu visiter : toujours est-il que nous l'avons parcourue tout à notre aise, et que nous avons même poussé plus loin que nos devanciers.

Le Safa est un pâté volcanique de formation analogue et contemporaine à celle du Haouran et du Ledjah, véritable chaos de laves habité par des tribus arabes aussi sauvages que la nature qui les entoure.

Le point extrême que nous avons atteint est un immense cratère nommé Sès, où nous avons trouvé un poste romain très-bien conservé, et qui faisait partie du cordon militaire établi entre les Bédouins et les possessions de l'empire. Dans le Safa proprement dit il n'y a qu'une seule ruine nommée Kharbet-el-Béïda (quoique bâtie en pierres noires), et qui est très-intéressante. C'est un palais fortifié dont l'ornementation très-soignée rappelle le style des vases d'argent sassanides.

Mais le trait particulier du Safa ce sont ses inscriptions. Il y en a par milliers sur les rochers, sur des pierres isolées, et principalement sur et autour de petites accumulations en partie artificielles, en partie naturelles, nommées *Ridjm*. Nous avons copié tout ce qui était bien conservé, afin de ne pas compliquer par des textes douteux le problème du déchiffrement, et avons réuni ainsi au moins cinq cents inscriptions différentes; de plus, nous avons recueilli un certain nombre de pierres les plus portatives. L'alphabet est très-singulier, mais fort simple; il se compose d'un mélange de caractères grecs, sémitiques, et de lettres d'une forme toute particulière. Beaucoup d'inscriptions commencent par des croix, ce qui semble indiquer que, comme celles du Sinaï, elles sont postérieures à l'ère chrétienne; elles accompagnent souvent des représentations grossières de femmes, chevaux, chameaux, chasse au lion : tout semble indiquer qu'elles sont l'œuvre de populations nomades. Notre collection est complétée par une trentaine d'inscriptions grecques et latines recueillies à Némara, ancien poste romain situé au sud du Safa.

De là nous sommes rentrés dans le Haouran et nous l'avons parcouru de nouveau. Dans son premier voyage, Waddington ne s'était occupé que d'épigraphie. Cette fois, nous avons attaqué la partie monumentale, qui n'est pas la moins intéressante. Il y a là une civilisation entière, presque intacte, qui est représentée par des maisons, temples, basiliques, arcs, aqueducs, routes, églises, etc.. en nombre incommensurable, et qui comprend six siècles : depuis le commencement de notre ère jusqu'à l'invasion de l'islamisme ; et toute cette civilisation n'a employé qu'un seul élément, la pierre ; tout est en pierre, les murs, les plafonds, les portes et les fenêtres. Notre ami Guillaume Rey avait déjà indiqué cela ; mais, malgré son bel atlas, j'ai encore beaucoup trouvé à faire. J'ai relevé, dessiné, coté une foule d'édifices qui remplissent une lacune dans l'histoire de l'architecture. Ainsi je puis faire l'histoire de la coupole sur pendentifs, à l'aide de monuments *datés*, depuis les premiers essais au troisième siècle jusqu'au sixième. J'ai retrouvé des types *datés* et complets des églises rondes et polygonales, qui ont disparu partout ailleurs, et qui ont servi de modèles aux édifices tels que la mosquée d'Omar à Jérusalem, les églises d'Aix la Chapelle, de Saint-Vital de Ravenne, et autres en Occident.

Mais notre plus intéressante étude est celle que nous avons faite d'un monument entièrement inconnu dans les ruines de Siah, tout près de Kennaouât. Nous l'avons fouillé en règle et déblayé. C'est un temple de l'époque des rois Agrippa, avec une inscription en leur honneur et une en l'honneur du roi Hérode. Celle-ci est sur la base d'une statue dont il ne reste malheureusement que le pied ; tout le corps a été mis en pièces probablement à l'époque chrétienne : la base elle-même était renversée ; toutes les autres bases, au contraire, étaient à leur place primitive sous le pronaos du temple, ainsi que l'autel en avant des marches. Les unes portaient des inscriptions grecques, les autres des inscriptions araméennes, qui, avec les inscriptions trouvées par Waddington à Bostra, à Souéidah et ailleurs, forment une série paléographique très-précieuse. Elles nous donnent aussi l'état de la langue vulgaire à l'époque de Jésus-Christ, ce qui n'est pas sans intérêt.

De plus, le style de la construction, qui est tout particulier, nous indique l'état de l'art avant l'invasion des Romains, tel qu'il s'est formé sous l'influence de l'art grec et des dispositions locales. J'ai dessiné là des chapiteaux et des bases qui vous étonneront par leurs étranges contours. Ces fouilles et ces dessins nous ont pris un certain temps ; ensuite, nous avons été à Bostra, et nous sommes revenus à Damas en traversant le Ledjah de part en part, ce qu'aucun Européen, je crois, n'avait fait avant nous.

De Damas j'ai couru à Chypre pour y terminer les affaires de M. Renan, puis je suis venu retrouver Waddington à Beyrouth, et nous sommes venus ensemble à Jérusalem.

Ici nous avons entrepris deux choses : l'étude de la topographie et des monuments antiques : celle du Haram-ech-schérif. La première, pour être complète, aurait nécessité des fouilles régulières ; mais cela est impossible

aujourd'hui à un particulier, d'abord à cause des difficultés locales, la plupart des terrains étant *wakoufs*, ensuite à cause de l'immensité des déblais et de l'obligation de porter les terres en dehors de la ville. Il y aurait des milliers de mètres cubes de terre à remuer, l'ancien sol étant exhaussé par endroits de quinze et de vingt mètres. Mais j'ai eu véritablement du bonneur; il y a un assez grand nombre de maisons en construction précisément sur les points importants. En combinant quelques petites fouilles avec les sondages nécessaires pour asseoir les fondations, j'ai pu fixer quelques points, et me donner ainsi des bases solides pour la topographie.

L'étude du Haram est beaucoup plus facile, et nous la ferons, j'espère, d'une manière complète. Nous avons obtenu une entrée permanente, et nous nous y rendons presque tous les jours. Aidés d'un architecte, je relève tout comme si rien n'avait été fait avant nous, et en vérité il n'y a eu de sérieux que le travail de Catherwood, qui n'est pas complet, car je ne saurais parler de celui de M. Pierotti. Pendant ce temps, Waddington, aidé de M. Sauvaire, chancelier du consulat français, que vous connaissez bien, relève toutes les inscriptions arabes. Nous avons déjà des textes très-précieux : ainsi, par exemple, l'inscription dédicatoire du Koubbet-es-Sakhrah, à sa place originale, *dans les mosaïques*, et de l'année 72 de l'hégire.

Notre attention s'est particulièrement portée sur les grandes substructions et sur l'enceinte. Nous les étudions pierre à pierre, relevant jusqu'aux marques de l'outil qui a servi à les tailler, et jusqu'au nombre de ses dents dont elles portent l'empreinte, afin de ne laisser échapper aucun moyen de comparaison, etc. MELCHIOR DE VOGÜÉ.

NOTATION

DES

CENTAINES DE MILLE ET DES MILLIONS

DANS LE SYSTÈME HIÉROGLYPHIQUE

DES ANCIENS ÉGYPTIENS

L'honneur d'avoir le premier reconnu les principaux signes hiéroglyphiques servant à la notation des nombres revient à M. Jomard, de l'Institut, dont nous avons à regretter la perte toute récente. Dès 1819 (1), il apprenait au monde savant la valeur des chiffres suivants : l'unité, ı; la dizaine, ∩; la centaine, ϱ; les mille, 𓆼, et de plus, le signe exceptionnel et rarement usité de l'étoile, ⋆, pour le nombre 5. A ces caractères, Champollion ajouta le doigt, 𓂭, comme exprimant les dizaines de mille. Cette série de chiffres bien déterminés suffisait pour lire tous les nombres connus dans les inscriptions, dont aucun n'atteignait 100,000. Restait à savoir s'il existait des signes particuliers pour l'expression de ce dernier nombre et des unités d'ordres supérieurs : c'est ce que je crois avoir été assez heureux pour découvrir.

Une planche lithographiée séparément au Musée britannique, avec la lettre K pour toute marque, contient quelques exemples de comptes d'un recensement fait, par ordre du pharaon, des biens de toute nature dépendant de la demeure ou du temple d'Ammon. Le tout est

(1) *Notice sur les signes numériques des anciens Égyptiens*, etc. Paris, septembre 1819, in-12, 31 p.

écrit en beaux caractères hiératiques, et parmi ces comptes, je remarque les deux nombres suivants :

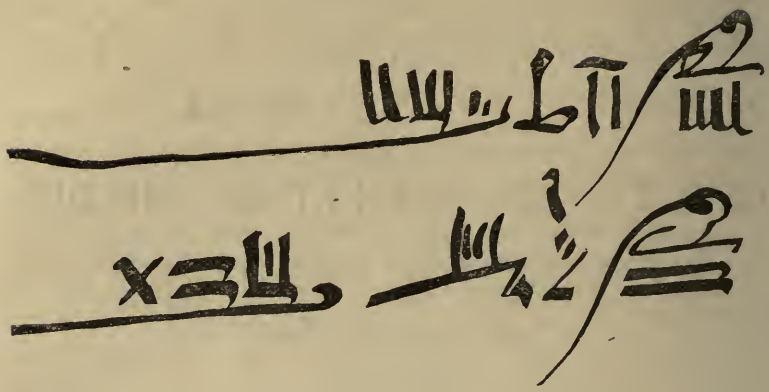

En voici la transcription en signes hiéroglyphiques :

4 x + 21,362 et 8 x + 64,168 + x/x.

Le premier s'applique aux bestiaux et bêtes à cornes, etc., et l'autre aux mesures des champs, . Dans ces deux exemples, le signe , qui représente un têtard de grenouille, précédant les dizaines de mille, doit nécessairement avoir une valeur supérieure. M. Birch l'a en effet reconnu pour un signe numérique, en lui attribuant la valeur d'un million (1). Mais comme dans nos deux exemples le têtard précède immédiatement les dizaines de mille, il serait plus naturel de lui supposer la valeur de *cent mille*.

En visitant Thèbes pour la seconde fois, au commencement de cette année, j'ai trouvé, dans le magnifique tombeau de Sʿâ-m-hâ, connu des Arabes sous le nom de Memnoun, à 'Abd-el-Qurnah, une courte légende (2) qui donne la preuve que dans la série hiérogly-

(1) Bunsen, *Egypt's place*, vol. 1, p. 519-520, nos 341-342 ; M. de Rougé a dit avec raison *million* ou *cent mille*, dans son cours au collége de France.

(2) Depuis mon retour, j'ai reconnu que cette légende avait déjà été publiée, mais non interprétée. Lepsius, *Denkm.*, III, 77.

phique des signes numériques, il n'en existe aucun entre le *doigt* et le *têtard*, et l'on peut conclure de là, en s'appuyant sur la progression des signes connus : 𓏺, 1 ; 𓎆, 10 ; 𓍢, 100 ; 𓆼, 1,000 et 𓂭, 10,000, que le signe suivant, le *têtard*, 𓂺, vaut 100,000. Les deux nombres hiératiques que je viens de citer doivent donc se lire, l'un : 421,362, l'autre : 864,168 + 1/2.

La légende numérique dont je viens de parler est sculptée dans un bas-relief qui fait pendant à celui qu'a reproduit M. Prisse (*Mon.*, pl. 39), et Lepsius (*Denkm.*, III, 76, *b*). Le roi Aménophis III y est représenté sur son trône, et on lit auprès de lui :

S'A SUTN HR AS-T UR-T S'P SNN-U N S'MU N RSU(?)
Le roi, monté sur le grand trône, reçoit les listes des revenus du midi
XB (?).
et du nord.

De nombreux grammates (1) apportent en effet avec le plus grand respect ces listes, sous forme de rouleaux de papyrus, devant Sa Majesté. C'est au-dessus de ces *volumen* et pour en indiquer le contenu que sont tracés les caractères en question :

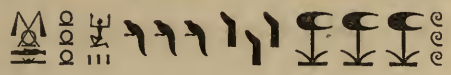

Si l'on essaye de lire cette courte légende dans son sens propre, c'est-à-dire, ici de gauche à droite, et de droite à gauche sur le monument, on est arrêté après le premier mot, 𓎛, *total*, *totalité*, par un groupe de signes dont la valeur est embarrassante ; mais si au contraire on cherche à la déchiffrer dans l'ordre rétrograde, c'est-à-dire ici de droite à gauche, on remarque de suite la série progressive des signes numériques 𓍢, 100 ; 𓆼, 1,000 ; 𓂭, 10,000 et 𓂺, 100,000 répétés chacun trois fois, puis un nouveau caractère, 𓆼, au-dessus du nombre 𓏺𓏺𓏺, 3, et qui, en suivant la même progression, devrait exprimer les millions (2), et enfin l'anneau, 𓋔,

(1) Ils n'ont pas été copiés sur la planche de Lepsius, *Denkm.*, III, 77, où cette légende est reproduite ainsi que d'autres relatives au même tableau.

(2) M. de Rougé lui a attribué cette valeur dans son cours du collége de France,

encore trois fois répété, pour les dizaines de millions. En acceptant ces deux dernières valeurs, et en les appliquant à l'interprétation de notre légende lue dans son sens naturel, ou ici de gauche à droite, on traduira de suite :

Total : 33,333,300.

Il est évident que ce ne peut être la véritable signification de ces caractères et qu'il faut considérer la triplicité des signes numériques, ou l'adjonction des trois unités, III, qui remplacent cette triplicité, non pas comme indiquant trois fois la valeur de chaque signe, mais comme exprimant simplement le pluriel par voie figurative, comme on en a tant d'exemples dans les textes hiéroglyphiques. Alors on pourra traduire sans difficulté :

Totalité des dizaines de millions, des millions, des centaines de mille,

des dizaines de mille, des milliers et des centaines, ou en d'autres termes : *Totalité des comptes,* ce qui répond parfaitement au contenu supposé des volumes.

Quant à la prononciation de ces différents caractères, on sait que les noms de nombre sont très-rarement écrits phonétiquement; ainsi après celui de l'unité simple, , uâ, *un*, et de quelques autres nombres inférieurs à *dix,* nous n'avons les noms de la dizaine et de la centaine que par le copte ⲙⲏⲧ, ⲙⲉⲧ, ou ⲙⲛⲧ et ϣⲉ; mais le signe des milliers, , a la valeur syllabique xà; il est même parfois accompagné de compléments phonétiques , *xâu*, *mille*, *millier*, *grand nombre*, *beaucoup*, et répond au copte ϣⲟ, mille. Il en est de même pour le doigt, , TB, qui est le type primitif des mots ⲧⲃⲁ, en dialecte thébain, et ⲑⲃⲁ, en memphite, pour exprimer dix mille.

J'ignore tout à fait la valeur phonétique du *têtard,* , qu'il ne

mais d'une manière dubitative, et même sans affirmer que ce caractère ait jamais eu une valeur numérique bien déterminée.

faut pas confondre avec la *grenouille*, , H'Q-t (1); cette dernière, d'après le seul fragment connu de Chœremon, exprimait *le retour à la vie*, *la résurrection* (2). C'est sans doute pour cela que dans les bas-reliefs du grand temple d'Abydos, sculptée dans des proportions colossales, elle est qualifiée *Dame du ciel* et reçoit les hommages du roi Séti Ier. Le choix du têtard de grenouille pour l'expression des centaines de mille s'explique assez bien par le nombre immense qu'on en observe dans les eaux du Nil peu de temps après l'inondation. Il faut remarquer que ce caractère ainsi que ceux qui expriment des nombres plus grands peuvent se prendre dans le sens général de *myriades*, *multitudes;* en voici un exemple :

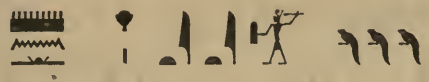

Ferme pour exterminer des myriades (3).

Le signe a pour équivalent , qu'on lit ordinairement HH (4), dans une formule qui termine plusieurs chapitres du *Rituel* (5); les plus anciens textes donnent , et les autres : .

Cette formule n'ayant pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante, je n'en traduirai que les derniers mots : HH (?) N SP, *un million de fois;* on trouve aussi le pluriel HH (?)-U N SP, *des millions de fois*, comme variante de rédaction.

Enfin la prononciation de l'*anneau*, Q, n'est malheureusement pas mieux connue; dans certains cas elle semble être S'N; dans d'autres, RN ou RNP; et pour ces deux derniers signes numériques, le copte, au moins d'après la grammaire de Peyron, ne peut nous être d'aucun secours, car il n'a conservé aucun nom particulier pour les unités d'un ordre supérieur aux dizaines de mille.

(1) Lepsius, *Denkm.*, I, 27.

(2) Ἀντὶ ἀναβιώσεως, βάτραχον.

(3) Chabas, *Etudes égyptiennes*, 2e Mém., p. 10, et Lepsius, *Denkm.*, III, 130, b.

(4) Cette lecture me paraît très-douteuse, quoique le signe en question semble avoir été employé phonétiquement pour H aux basses époques, d'après la grammaire de Champollion (p. 45).

(5) *Todt.*, chap. 18, 19, 31, 72, etc.

Voici maintenant réunis quelques exemples de l'emploi dans les textes de ces derniers signes numériques :

Sur le monolithe d'Abou-Seyfeh (1), le dieu Horus dit en s'adressant à Ramsès Ier, dans un style hyperbolique :

Je te donne un million de panégyries, des centaines de milliers d'années de paix, toutes les terres et tous les pays sous tes pieds.

Thôt dit également à Ramsès II (2) :

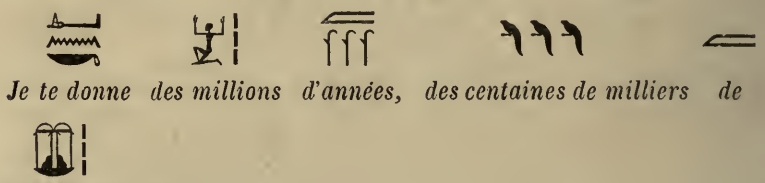

Je te donne des millions d'années, des centaines de milliers de panégyries, etc.

Ce sont des espèces de formules qui reviennent continuellemen dans les discours que les dieux sont censés adresser aux rois. On pourrait en citer une quantité d'exemples.

Les Égyptiens, sans cesse préoccupés de faire passer leur nom à la postérité et de perpétuer leur mémoire dans la suite des siècles, s'adressaient souvent aux générations futures dans les inscriptions qu'ils plaçaient dans leurs tombeaux. Ainsi nous lisons sur la statuette A. 84, au musée du Louvre :

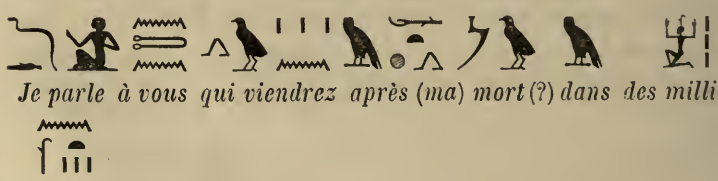

Je parle à vous qui viendrez après (ma) mort (?) *dans des millions d'années* (3).

Je ferai remarquer, à propos de cet exemple, que le signe se

(1) Prisse, *Mon.*, pl. 19.
(2) Champollion, *Mon.*, pl. 43, Derri.
(3) Ou qui viendrez après ma mort pendant des millions d'années.

combine souvent avec le caractère ʃ, année, quand il s'applique à une période de temps, et qu'alors, sous la forme composée, , il peut être, comme on vient de le voir, employé simplement à la place de , ou remplacer à lui seul le groupe , *million d'années*, comme dans les passages suivants :

Oh! tous les hommes qui apprécient dans leur cœur (1) *les choses*

qui sont sur la terre, venant derrière moi de million d'années

en millions d'années, après (*ma*) *vieillesse* (*et ma*) *caducité*, etc. (2).

Voici un autre exemple (Sharpe, *Eg. insc.*, I, 1, l. 3), qui ne me paraît pas très-exactement copié :

(*O hommes*, etc...) *qui viendrez de million d'années en*

millions d'années après (*mes*) *funérailles*, etc.

Enfin, pour le signe des centaines de mille, on lit encore la phrase suivante sur la grande stèle des conquêtes de Thoutmès III, découverte sous mes yeux, à Karnak, par mon savant ami, M. Mariette, et interprétée d'abord en anglais par M. Birch (3), puis par M. de Rougé (4) :

(1) En eux-mêmes.

(2) Glyptothèque de Munich, nº 30, statue de Bakenkonsu. Les derniers mots sont un euphémisme pour exprimer la mort. Ce beau monument porte trois inscriptions fort intéressantes dont le texte m'a été obligeamment communiqué par M. Alphonse Mallet, membre honoraire de l'Institut égyptien d'Alexandrie; j'en ai donné une traduction littérale dans l'avant-dernier numéro de la *Revue*.

(3) *On a Historical tablet of the Reign of Thothmes III, recently discovered at Thebes*, Archæologia, vol. XXXVIII, 1861.

(4) *Note sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Égypte par les*

S-DMÂ-A ÂNU-XNS M TB-U

M. Birch : *I subdue the libyans for tens of thousands*

M. de R. : (*J'ai*) *serré en un faisceau les peuples de Nubie en myriades*

J'ai serré en un faisceau les peuples de Nubie par dizaines de mille

XÂ-U MH-TÂ M 𓍢 III

M. Birch : *and thousands, the north by millions*

M. de Rougé : *et en milliers, les nations du Nord en millions*

et milliers, les nations du Nord par centaines de milliers

M [S]QR [ÂNX].

M. Birch : *of. . . . .*

M. de Rougé : *de* (*captifs*).

de captifs.

Pour exemples du signe des millions dans l'écriture hiératique, on peut étudier deux passages du poëme de Pentaour, où M. de Rougé l'a traduit (p. 13 et 14) par *myriades* et *milliards,* ce qui ne change rien au sens, et Select. papyri, 113, 5; 124, 1; etc.

Un fait important à noter, c'est que les signes numériques qui nous occupent, placés en parallélisme les uns avec les autres, même quand ils sont employés dans un sens indéterminé pour exprimer *un très-grand nombre*, *une multitude*, ne sont pas choisis et disposés au hasard, mais au contraire qu'ils se trouvent toujours dans le même ordre, soit qu'on commence par le plus fort ou par le plus faible; ainsi : 𓆼, *million,* se trouve avec 𓍢, *dizaine de millions*, ou 𓍢, *centaine de mille;* 𓍢, *centaine de mille*, avec 𓆼, *million* ou 𓍢, *dizaine de mille,* etc.; tandis que 𓍢, *dizaine de millions* ne se voit pas en parallélisme avec 𓍢, *centaine de mille*, parce qu'il y a entre ces deux signes le chiffre 𓆼, *million;* 𓆼 *million* ne se voit pas en parallélisme avec 𓍢, *dizaine de mille*, parce qu'il y a entre ces deux signes le chiffre 𓍢, *centaine de mille*, etc. On comprend que cette observation est une excellente confirmation des valeurs relatives de notre série numérique.

ordres de S. A. le vice-roi, lue dans la séance publique annuelle des cinq Académies, du 14 août 1861. Paris, Didot, 1861, in-8°; et *Revue archéologique*, septembre, 1861, p. 199, où M. de Rougé a légèrement modifié la dernière phrase.

En 1819, M. Jomard écrivait à la fin du Mémoire cité plus haut : « Il reste à découvrir s'il y avait des signes pour exprimer 10,000, 100,000, etc. » — Aujourd'hui, l'on pourrait dire : Il reste à découvrir s'il y avait des signes pour exprimer *cent millions*, *un milliard*, etc., et le rapport de ces nombres donne la proportion des progrès de la science; mais pour répondre à la question, je citerai d'abord le fragment suivant d'une légende reproduite dans les *Notices* de Champollion (p. 354) :

, *cent mille millions* (ou *cent billions*) *d'années et l'éternité*. On observera qu'ici l'expression *millions*, , est placée avant le chiffre *cent mille*, , parce qu'elle est considérée simplement comme un substantif accompagné des signes du pluriel pour être en rapport avec la quantité indiquée par le signe numérique qui vient après : *millions*, 100,000; c'est ainsi qu'on écrivait très-régulièrement : , *bœufs*, 65, pour exprimer *soixante-cinq bœufs* (1). Je trouve de même, dans les *Notices* de Champollion (p. 366), la représentation d'une balance : au-dessus des plateaux sont deux courtes légendes; l'une, , *or de son pays*, indique qu'il s'agit d'une matière précieuse; l'autre, , *dizaines de millions*, 1,000,000, c'est-à-dire *un million de dizaines de millions* (ou *dix trillions*), en exprime la quantité, non sans exagération, il est permis de le croire, bien que nous ignorions à quel poids ou à quelle mesure se rapporte ce nombre.

On peut déduire des deux derniers exemples qu'il n'existait pas, dans le système hiéroglyphique, de signes numériques supérieurs à *dix millions*, puisque c'est par des combinaisons de chiffres qu'on a noté les nombres plus élevés.

Ces combinaisons se retrouvent sous d'autres formes, mais plus souvent dans les décorations symboliques des monuments religieux que dans les textes hiéroglyphiques courants. Une de ces combinaisons est formée du *têtard de grenouille* sur l'*anneau*, , ou *cent mille* et *dix millions*, c'est-à-dire, suivant moi, cent mille fois dix

(1) Champollion, *Grammaire*, p. 223.

millions ou *un trillion.* Ce signe composé a été reconnu par M. Birch comme ayant une valeur numérique supérieure à 10,000 (1).

Le caractère , rarement usité, est composé d'une variante des signes *mille* et *dizaine de millions;* il semble devoir exprimer aussi par voie de multiplication mille fois dix millions, c'est-à-dire *dix billions.*

Nous avons vu le signe de l'*année*, , se combiner avec celui des *millions*, , sous la forme ; il se combine également avec le signe des *dizaines de millions*, , ainsi qu'on le voit dans la légende suivante (2). (Parole de la déesse de l'écriture : j'inscris pour toi)

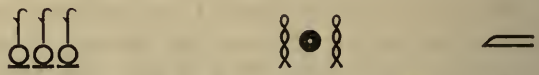

des dizaines de millions d'années et la perpétuité dans la

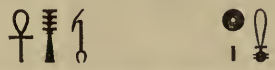

vie stable et pure comme le soleil.

Des composés du même genre s'observent aussi dans les caractères suivants :

1° , formé du signe des *millions d'années*, , et de celui des *années multiples.* Millions d'années multiples.

2° , variante du précédent, dans laquelle le disque solaire, signe déterminatif de toute division du temps, remplace celui de l'année sur la tête du personnage. Même signification.

3° , formé du signe des *millions d'années*, de celui des *centaines de mille* et de celui des *années multiples.* , variante douteuse du même dans laquelle le têtard est remplacé par la grenouille.

4° , formé du signe des *millions d'années*, de celui des *dizaines de millions* et de celui des *années simples.*

(1) Bunsen, *Egypt's place*, I, p. 520.
(2) Louvre, B. 17.

5° , le même, avec les *années multiples.*

6° , formé du signe des *millions d'années* et de ceux qui expriment les *trillions* et les *années multiples.*

On remarquera que le quatrième et le cinquième caractère renferment exactement les mêmes éléments numériques que le groupe 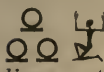 , dans lequel nous avons reconnu l'expression de *dix trillions;* cette observation me porte à croire que dans tous ces composés, quand on y distingue deux nombres, l'un doit être multiplié par l'autre, et qu'on doit lire, d'après ce système, dans le troisième, *cent billions;* dans les quatrième et cinquième, *dix trillions,* et dans le sixième, *un quintillion.* Mais ces nombres énormes d'années devaient être le plus souvent employés dans un sens indéterminé et seulement pour exprimer de longues et incalculables périodes de temps, des infinités de siècles; c'est au moins le sens qu'ils me paraissent avoir ordinairement dans les décorations symboliques des monuments, car ce n'est qu'aux plus basses époques de décadence que les figures combinées qui les représentent ont été introduites dans les textes hiéroglyphiques, et presque toujours avec une valeur purement phonétique, comme l'a bien observé Champollion (*Gramm.*, p. 45).

En terminant cette courte étude, je suis heureux de pouvoir dire que ses résultats, au moins dans leur partie essentielle, c'est-à-dire pour la fixation de la valeur des trois signes numériques servant à noter les centaines de mille, les millions et les dizaines de millions dans le système hiéroglyphique, sont pleinement confirmés par un très-bon travail de M. Baillet, qui faisait cette petite découverte à Paris, tandis que je la faisais en Égypte. Ce jeune égyptologue a réuni des exemples pour le moins aussi probants que les miens, et y a joint une étude de certaines divisions du temps qui rend des plus désirables la prochaine publication de ses recherches; elles comprennent un nouvel examen d'un texte numérique important qui avait échappé à mon attention, bien qu'il eût été déjà l'objet d'un travail de M. Lepsius.

T. Devéria.

UN VASE ET UN PENDANT DE COLLIER

PROVENANT DES FOUILLES DE CAMIROS

Nous avons déjà parlé plusieurs fois des fouilles que M. Salzman fait exécuter à Rhodes, sur l'emplacement de l'antique Camiros. Ces fouilles ont fait naître, dès le principe, de grandes espérances. On a pensé, non sans quelque raison, qu'une nécropole qui remontait aux époques les plus reculées de l'histoire grecque et qui semblait n'avoir jamais été violée jusqu'ici, livrerait le secret de bien des mystères. M. Salzman affirmait, en effet, que la nécropole renfermait trois zones à peu près concentriques très-distinctes et répondant à des périodes de civilisation très-nettement tranchées, où il était facile, même aux moins versés dans l'étude des sciences archéologiques, de reconnaître, à côté de produits asiatiques ou de style asiatique prononcé, des produits de l'art grec le plus pur, et à côté de ceux-ci, et comme transition, les traces d'un art intermédiaire produit de l'influence asiatique sur l'art primitif et grossier des premiers Hellènes. L'art hellénique ne serait ainsi devenu original qu'après avoir subi, et pendant une assez longue période, le joug d'un art étranger. Les Grecs, comme le dit très-formellement Hérodote, auraient réellement reçu la lumière de l'Orient, et tout un côté de leur civilisation ne s'expliquerait que par ce contact du vieux monde avec le nouveau, contact qui naturellement eut lieu tout d'abord dans les Iles. On savait cela, sans doute, depuis longtemps, mais l'on n'avait jamais été mis en position, je ne dis pas seulement d'avoir de ce fait des preuves matérielles (il est des preuves morales qui ne le cèdent en rien aux premières), mais d'avoir une série de monuments où la mesure et la durée de l'influence asiatique sur l'art grec primitif pût être nettement saisie, et où l'on pût voir en même temps de quelle manière et par quelles transformations successives l'art grec s'était à la fin complétement dégagé de ces premières entraves. C'est là ce que l'on a espéré, ce que l'on espère encore trouver à Camiros.

Il faut le dire, pourtant, jusqu'ici les objets marquant cette transition précieuse et ces curieuses transformations nous semblent rares. Tout ce que nous avons vu entre les mains de M. Salzman nous a paru se rattacher sans peine à l'Asie d'un côté, à la Grèce hellénisée de l'autre; nous n'avons rien vu qui appartînt aussi nettement qu'il l'affirmait à l'art intermédiaire. Nous ajouterons que les zones qu'il avait annoncées d'abord comme très-tranchées, nous semblent jusqu'ici beaucoup moins clairement délimitables. Les éléments du problème à résoudre existent sans doute au fond des fouilles de Camiros; mais il n'est pas si facile qu'on l'avait pensé d'abord d'en dégager la solution.

Il est, de plus, une autre réserve à faire. Camiros a été détruite cinq cents ans environ avant notre ère. On peut difficilement croire que sa nécropole lui ait survécu. Il est donc vaisemblable, au premier abord, que tous les objets qui sortent des fouilles remontent au moins à cette époque; or, le fameux vase acheté il y a quelques mois par le British Museum, et dont les connaisseurs les plus autorisés ne contestent pas la valeur, est rapporté par eux sans hésitation au siècle d'Alexandre, et comme d'ailleurs il ne suffit pas qu'Homère parle de Camiros pour que nous en puissions conclure que la nécropole exploitée aujourd'hui remonte à l'époque homérique, il en résulte que nous avons, et en haut et en bas de l'échelle, des dates beaucoup moins précises que nous ne l'aurions désiré, et que nous sommes jusqu'ici dans l'impossibilité de calculer la durée, même probable, de la période pendant laquelle on a enseveli à Camiros.

Il ne sera donc permis de se faire une idée exacte de l'importance de la découverte de M. Salzman que quand il aura publié une relation exacte et circonstanciée de ses fouilles, avec photographies et dessins, ce qu'il compte faire, nous le savons, le plus tôt possible. En attendant, nous croyons répondre à la légitime impatience de nos lecteurs en leur donnant la reproduction aussi fidèle que possible de deux des objets qui, au dire de M. Salzman lui-même, caractérisent le mieux la première période des ensevelissements de Camiros.

On sait que les tombeaux de la nécropole de Camiros peuvent se partager en trois classes quant à leur mode de construction : 1° des tombeaux rappelant la disposition de certains tombeaux égyptiens, c'est-à-dire consistant en un puits carré, sur une des parois duquel se trouve une porte donnant accès à la chambre sépulcrale, ce qui forme un système de tombeau entièrement souterrain; 2° des chambres taillées sur la paroi abrupte de quelque veine d'argile durcie, longeant le flanc des coteaux; 3° de simples fosses creusées en terre.

Le vase et le pendant de collier dont nous donnons la représentation proviennent de tombeaux de la première catégorie, les plus rapprochés de la ville, et selon toutes les vraisemblances les plus anciens. L'un et l'autre de ces objets peuvent être considérés comme le spécimen de beaucoup d'autres analogues; à ce double point de vue ils sont très-intéressants.

Le petit vase, qui a été photographié et copié sur la photographie, est représenté de grandeur réelle. L'ouverture, que l'on n'a pu figurer, est très-étroite et n'a pu servir évidemment qu'à y introduire des parfums; il n'est pas même bien sûr qu'il ait jamais servi à contenir un liquide quelconque : c'est peut-être une forme purement traditionnelle. L'objet en question est, en effet, bien plutôt une statuette qu'un vase. Cette statuette, c'est à ce point de vue, en effet, qu'on doit la considérer, puisque c'est sous ce rapport qu'elle attire l'attention, est en terre fine recouverte, ce nous a semblé, d'une légère couche de matière vitrifiée, ainsi que le sont beaucoup de petites statuettes égyptiennes. On ne peut guère douter que le personnage figuré ainsi soit un prêtre. Son costume, les deux mains levées dans la position de la prière et qui sont sculptées en relief, des deux côtés de la petite tête sculptée en relief également sur le dos du vêtement, suffiraient à le prouver, si la gazelle qu'il tient sur ses genoux n'était d'ailleurs connue comme un symbole religieux appartenant aux cultes de la haute Asie. La tête n'a assurément rien de grec. Ces gros yeux, ces narines relevées, ce menton épais, ces multitudes de petites tresses qui forment la coiffure, reportent notre pensée tout droit vers l'Assyrie et la Perse.

Et maintenant à quelle époque appartient cette figurine? de quels monuments de l'Asie doit-elle être particulièrement rapprochée? que représente-t-elle? C'est à de plus habiles et à de plus expérimentés que nous à le décider, à nos collaborateurs, MM. de Longpérier et Maury, qui, j'espère, voudront bien nous donner leur avis. Nous ne pouvons faire qu'une chose, c'est de mettre nos lecteurs à même d'étudier eux-mêmes la question en mettant le monument sous leurs yeux et en leur disant dans quelles conditions il a été trouvé.

Beaucoup d'autres figurines du même genre sont entre les mains de M. Salzman. Elles lui paraissent toutes avoir une incontestable origine assyrienne, et dans quelques-unes il voit le type primitif de personnages de la mythologie grecque. Ainsi une figurine portant les cheveux étagés sur les épaules et jouant de la flûte libyque, avec un bélier à ses côtés, lui rappelle l'Apollon Epimelios des Grecs. A propos d'une autre figure qui tient entre ses jambes un autre petit

bonhomme, réduction de lui-même, il se demande si ce n'est pas l'Apollon qui *semper generat?* Rien ne nous porte à croire que l'on puisse trouver de même en Grèce un personnage analogue à celui que *la Revue* publie aujourd'hui.

Mais ce ne sont pas seulement les figurines qui ont un caractère éminemment asiatique ; ce caractère se retrouve à un degré encore plus marqué peut-être dans les bijoux sortis des mêmes tombeaux, et surtout dans les colliers et les pendants d'oreilles. Les bijoux, qui sont presque tous formés de plaques en *électrum*, estampées et frappées sur un petit nombre de types qui diffèrent très-peu les uns des autres, ne paraissent pas avoir été jamais portés. Ce sont des *bijoux funèbres*, très-minces, sans valeur intrinsèque, et d'un procédé de fabrication qui visait évidemment à la grande économie : mais ils n'en sont pas moins précieux pour nous, car ils nous donnent l'idée d'un art qui nous était jusqu'ici inconnu dans ces contrées.

Le pendant de collier que nous reproduisons ici et que possède aujourd'hui le Louvre, grâce à la générosité de M. de Saulcy, est considéré par M. Salzman comme représentant le type le plus habituel des bijoux de cette catégorie, qui sont, comme nous l'avons dit, d'une grande uniformité. On y reconnaît une figure de femme ailée, une Diane probablement, les bras à demi étendus et les mains tournées en haut, contre laquelle s'appuient deux lions (un de chaque côté), debout et la tête renversée. Elle porte la robe longue, étroite et tombant jusqu'aux pieds. La coiffure est formée d'une étoffe retombant sur les épaules à la mode égyptienne. Tout cela est, en effet, purement asiatique. La pose des lions a cela de particulier, qu'elle rappelle celle des fameux lions de la porte de Mycènes.

Quelles conclusions tirer de la présence de ces objets dans la nécropole de Camiros, à côté ou non loin d'objets où l'art grec a acquis toute sa perfection? Rien autre chose, ce nous semble, jusqu'à présent, si ce n'est que des populations grecques ont vécu là, comme sur beaucoup d'autres points des Iles et des côtes de la Méditerranée, accolées à des populations asiatiques. Jusqu'à quel point ces populations de race et de civilisation différentes ont-elles réagi les unes sur les autres, c'est ce que l'on ne saurait encore dire. Il ne nous est pas prouvé, en effet, que les tombeaux, de construction si diverse, représentent des époques différentes plutôt que des habitudes différentes à une même époque, ou a des époques très-rapprochées. Pourquoi le colon asiatique n'aurait-il pas enseveli à sa manière et le colon grec à la sienne au même moment? La diversité des tombes est plutôt contraire que favorable à l'hypothèse d'un développement graduel de la population passant des habitudes asiatiques, par une gradation constante, aux habitudes et à l'art hellénique pur. Cette hypothèse, qui s'est présentée à l'esprit de quelques personnes, ne nous paraît aucunement admissible.

Jusqu'à ce que ces questions préliminaires aient été élucidées, nous croyons donc qu'il est prudent d'être très-peu affirmatif quant aux résultats définitifs auxquels doit conduire la découverte de Camiros, et nous désirons, avant tout, que des observations bien faites nous permettent de déterminer le caractère des populations qui ont les premières habité la contrée, de décider si elles sont jusqu'à la fin restées maîtresses du sol, ou si elles n'en ont point été chassées par d'autres; si elles étaient dans le principe grecques ou asiatiques; si les deux races n'y ont point vécu simultanément, ou toujours, ou pendant une certaine période; enfin, quel âge on peut définitivement attribuer aux tombes les plus anciennes, quel âge aux plus récentes.

A. Bertrand.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE.

La publication du rapport sur les antiquités nationales, rapport que nous avons voulu donner en entier, comme c'est la tradition de la *Revue*, nous a mis un peu en retard. Nous regrettons surtout de n'avoir pu parler de la séance publique annuelle, et particulièrement de l'éloge de M. Augustin Thierry par M. le secrétaire perpétuel, éloge qui a si vivement impressionné l'auditoire. Cet éloge a été publié depuis et par l'Académie et dans plusieurs journaux. Nos lecteurs auront remarqué, comme nous, le récit des derniers moments du grand historien, fait avec tant de dignité et tant de mesure par M. Guigniaut, et après lequel il nous semble qu'il n'y a plus rien à dire pour tous ceux qui ne sont pas des hommes de parti et qui mettent l'impartiale vérité au-dessus de toutes choses.

Aujourd'hui, notre brève analyse des faits qui concernent l'Académie s'ouvre par l'annonce d'un deuil qui a été très-sensible à l'Institut, M. Jomard, doyen de la compagnie, est mort à quatre-vingt-quatre ans. Il laisse d'unanimes regrets.

Malgré les vacances, d'importantes communications ont été faites dans ces derniers temps. Nous signalerons d'abord celles que la *Revue* a cru devoir donner textuellement à ses lecteurs. Ce sont :

1° Une communication de M. L. Renier, relative aux fouilles que M. Pietro Rosa fait à Rome au nom et aux frais de l'empereur;

2° Deux lettres de M. de Vogüé à MM. Renan et de Longpérier, et qui forment le complément naturel des explorations de M. Renan en Syrie et des rapports de ce savant que la *Revue* a précédemment publiés. Ces deux articles font partie du numéro de ce jour;

3° Un mémoire de M. de Rossi, correspondant de l'Institut, sur la chronologie des inscriptions chrétiennes. Ce travail ne paraîtra que dans un des prochains numéros; mais il serait fort difficile de l'analyser, et nous croyons bien faire en nous contentant de le signaler aujourd'hui et en en annonçant la publication prochaine.

Parmi les communications dont nous ne pouvons donner qu'un résumé, nous signalerons comme particulièrement intéressant l'exposé fait par

M. Oppert des résultats qu'il a obtenus en étudiant les documents inédits du Musée britannique. Il s'agit premièrement de tablettes contenant les noms de vingt-trois rois de la quatrième dynastie de Bérose, dite chaldéenne (2017 à 1559), si l'on accepte le chiffre de M. de Saulcy pour la destruction de Ninive, 788. De ces vingt-trois rois, trois sont connus par des inscriptions, surtout Hammourabi. Le chiffre des noms royaux appartenant à cette dynastie s'élève ainsi maintenant à quarante-huit, sur lesquels, comme on le voit, vingt sont nouveaux.

M. Oppert paraît de plus avoir éclairci beaucoup la question relative aux éponymies assyriennes. On sait que les Assyriens désignaient l'année par un fonctionnaire nommé *Limu* (équivalent d'éponyme) et qui présidait l'année depuis le premier jusqu'au douzième mois. Les rois étaient éponymes l'année qui suivait leur avénement. M. Hincks a le premier signalé, en 1855, l'existence de catalogues de ces éponymes, reconnus, en effet, par M. Oppert au Musée britannique. Depuis, sir Henry Rawlinson a pu réunir les fragments de quatre exemplaires de ces listes assez concordants entre eux. M. Oppert les a copiés et le premier a donné les noms de deux cent vingt-trois éponymes qui s'étendent sur trois cent deux années, depuis 944 jusqu'à 642. M. Rawlinson avait déjà publié soixante-dix-sept noms, mais sans tenir compte de la lacune qui existe entre la destruction de Ninive et 741 avant J. C., année de l'éponymie de Tiglat-Piléser IV. M. Hincks avait dans ces derniers temps attaqué à tort, dit M. Oppert, la valeur historique de ces monuments. M. Oppert a pu, en effet, en s'aidant d'une inscription du Louvre qui porte la date du treizième jour du sixième mois de l'éponymie Mannu-Ki-Assour-Lih, qui est la douzième année de Sargon, roi d'Assyrie, montrer que l'on peut avoir confiance dans ces listes. Le travail auquel il s'est livré lui a permis d'assigner aux divers règnes les durées suivantes :

Bélochus III (17 ans).
Tiglat-Piléser III (6 ans).
Sardanapale III le Grand (24 ans).
Salmanassar III (29 ans).
Sardanapale IV (5 ans).
Samasas II (14 ans).
Bélochus IV et Sémiramis (29 ans).
Salmanassar IV (8 ans).
Assouridilil (18 ans).
Sardanapale V (8 ans).
Interruption des éponymies.
Tiglat-Piléser IV (16 ans).
Salmanassar V (5 ans).
Ninipilonya et Sargon (3 ans).
Sargon, seul (15 ans).

Sennacherib (23 ans).
Assar-Haddon (12 ans).
Tiglat-Piléser V (8 ans).
Sardanapale (13 ans).
Assouridililan (5 ans).

C'est là, en 642, que s'arrêtent les fragments connus jusqu'ici.

Comme application immédiate, M. Oppert a fait voir que les fastes assyriens combinés avec les données de l'obélisque de Nemrod, au sujet de l'avénement de Hazaël, roi de Damas, fixé par la chronologie biblique, confirment d'une manière éclatante la date de 788 ans avant J. C., que M. de Saulcy a adoptée pour la première destruction de Ninive. Cette date avait été obtenue par une opération chronologique toute différente, c'est-à-dire par l'examen du canon des rois mèdes.

M. de Saulcy a terminé la seconde lecture de son mémoire ; nous pourrons bientôt en donner l'analyse. M. Maury continue la lecture du sien.

M. Jomard, que la mort a si subitement enlevé, depuis, avait commencé à lire de *nouvelles remarques sur la grande pyramyde et les mesures qui dérivent de ce monument.*

Enfin M. le secrétaire perpétuel a communiqué un fragment d'un essai *sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne comparé à celui de la Grèce, aux premières époques.*

Ont été lus aussi, en communication : 1° un Mémoire de M. Deville sur la grande pyramide d'Égypte ; 2° un autre de M. Huillard-Bréholles sur les *rouleaux provenant de l'abbaye de Cluny comparés à ceux qui sont conservés à la bibliothèque du Vatican.*

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

L'Académie des inscriptions vient de perdre son doyen. M. Jomard, membre de l'Institut et conservateur à la Bibliothèque impériale, est mort, la semaine dernière, on peut dire subitement, malgré son grand âge. Il avait quatre-vingt-quatre ans, mais son intelligence était restée encore si active que les deux dernières séances de l'Académie à laquelle il appartenait avaient été, en grande partie, occupées par des communications émanant de lui. C'est une perte très-sensible que font les sciences archéologiques et géographiques, auxquelles M. Jomard, pendant sa longue carrière, n'a cessé de rendre les plus utiles services. L'éclat de la carrière scientifique de M. Jomard commence avec l'expédition d'Égypte. On lui doit, en effet, les mesures et les dessins des plus célèbres monuments de cette antique patrie de la civilisation et des arts, ainsi qu'une grande partie du texte de la *Description de l'Égypte*, imprimée par ordre et aux frais du gouvernement. Depuis, il n'a cessé de contribuer de toute manière à l'avancement des sciences auxquelles il avait voué sa vie. C'est à lui plus qu'à tout autre que l'on doit la création de la Société de géographie et celle de l'Institut égyptien. Il fut également l'un des fondateurs de la Société d'ethnographie. Comme M. Biot, qui l'a précédé de quelques mois dans la tombe, il avait la plus haute idée de la science et lui portait un amour vraiment désintéressé. Persuadé que c'est un des instruments les plus énergiques de la moralisation des peuples, il a employé sa vie entière à la rendre plus accessible et plus facile à tous. Il sera regretté de tous ceux qui attachent quelque prix aux nobles conquêtes de l'intelligence.

— Le trône de Bacchus, dont nous parlions dans notre dernier numéro, vient d'être déposé, par les ordres de M. le ministre de l'instruction publique, à la bibliothèque de la Sorbonne. La *Revue* a pris ses mesures pour le faire dessiner, et elle espère pouvoir donner très-prochainement à ses lecteurs ce dessin expliqué et commenté par M. Beulé.

— On sait que la Table dite de Peutinger est un des monuments géographiques des plus importants que nous possédions. Il existe de ce document plusieurs copies. La dernière et la plus estimée est celle de Scheyb, revue et annotée par Mannert en 1824; c'est elle qui a servi de base à toutes les publications partielles faites depuis. Il serait injuste de prétendre que cette copie est inexacte; toutefois l'un de nos collaborateurs,

M. Alfred Maury, s'est assuré, dans un récent voyage qu'il a fait à Vienne, que pour la partie qui concerne les Gaules, et qu'il a seule collationnée, il existe plusieurs fautes ou omissions assez graves. Il a bien voulu nous promettre un exposé complet des remarques qu'il a faites à ce sujet; c'est une bonne fortune pour la *Revue* et pour les archéologues : plusieurs points restés très-obscurs se trouveront, par les rectifications, éclairés d'un jour nouveau. Ce sont par exemple, comme dans la portion qui touche Indesina et dans celle qui touche Bibe, des directions de voies omises; ce sont des chiffres mal lus, comme XIIII lu par Scheyb et Mannert après le Mediolanum Segusiavorum, là où se lit visiblement VIII; ce sont aussi des mots estropiés. Ainsi l'original porte Autricum comme les itinéraires et non Mitricum, Telonno et non Ticlonno, etc. Il ne sera plus possible, désormais, de faire en France de la géographie comparée sans consulter les corrections rapportées par M. Maury.

— Nous recevons de M. de Bonstetten la communication suivante :

M. le Dr Uhlmann, qui a exploré pendant plusieurs années les constructions lacustres de l'âge de pierre de Moosséedorf (Berne), me communique, à l'occasion de ses dernières fouilles, quelques observations nouvelles sur l'industrie des mystérieux habitants de ces villages lacustres. Vous voudrez bien les insérer dans la *Revue,* si vous pensez qu'elles puissent intéresser ses lecteurs (1). Ces observations portent sur les objets suivants :

1° Un hameçon fait avec un os arrondi et entaillé au milieu; ses deux extrémités ont été aiguisées en pointes aiguës sur une pierre de molasse; le fil de la ligne s'attachait à la partie entaillée et l'amarre recouvrait l'os. Les Californiens se servent encore aujourd'hui d'instruments pareils.

2° Une côte de bœuf fendue en deux, d'un coup de pierre, dans toute sa longueur. Chaque moitié était ensuite polie et aiguisée en pointe à l'une de ses extrémités. Le Dr Morlot suppose qu'on attachait plusieurs de ces os ensemble pour en faire des peignes à carder le lin. D'autres servaient peut-être d'aiguilles.

3° Un fragment de métatarse de vache (quelquefois de porc), employé comme alène. On commençait par entamer profondément la rainure naturelle de l'os par le frottement prolongé d'une pointe en silex combiné avec l'action de sable humide, puis on achevait de partager l'os en deux à coups de hache (en pierre). Chaque moitié était ensuite aiguisée en pointe sur une pierre de molasse.

Les défenses de sanglier ou de porc des tourbières ont eu plusieurs destinations; celles qui sont percées d'un trou et entières se portaient probablement comme amulettes ou faisaient l'office d'aiguilles et de perçoir. D'autres, partagées en deux, aiguisées et munies de deux trous, servaient de couteau et s'adaptaient à un manche.

(1) M. le Dr Uhlmann a donné sur ses fouilles plusieurs notices remarquables qui ont paru dans les belles et savantes publications du Dr Keller, de Zurich, sur les antiquités lacustres.

La poix a été souvent utilisée par les habitants lacustres. Elle servait à fixer des feuilles de silex dentelées en scie ou taillées en lame à un manche de corne ou de bois. On l'employait aussi pour assujettir les pointes de flèches en silex à leur bois avant de les y attacher; plusieurs de ces pointes en ont conservé des traces évidentes. Les pilotis de Moosséedorf ont fourni deux exemples curieux d'instruments réparés avec de la poix; ainsi on a trouvé une alène en os dont la partie brisée a été avantageusement remplacée par un gros bouton de poix, et un fragment de vase en terre cuite dont les cassures ont été rattachées avec des filaments d'écorce passant par des trous percés à égale distance des bords, puis enduites à l'intérieur d'un mélange de poix, de cire et de cendres.

— Deux de nos collaborateurs, en passant par Chambéry tout dernièrement, y ont vu des fragments de grands vases recueillis au milieu de débris de pilotis dans le lac du Bourget. Il y a là, selon toute apparence, un emplacement lacustre important.

— On nous communique quelques détails concernant la découverte d'une grotte celtique faite au commencement de septembre sous le tumulus de Saint-Michel, près Carnac.

Des fouilles pratiquées d'abord sur les flancs du tumulus n'avaient amené d'autres résultats que de remuer beaucoup de pierres. La Société archéologique du Morbihan a eu recours à des mineurs. Ceux-ci ont ouvert un puisard devant la porte de la chapelle et l'ont conduit à une profondeur de huit mètres cinquante centimètres; traversant d'abord une couche de vase épaisse de trois mètres à peu près, puis un amas de pierres de granit jetées sans ordre les unes sur les autres. A cette profondeur les mineurs ont rencontré une forte dalle, plus large qu'épaisse et posée sur le plat, ils ont alors sondé latéralement et ils ont reconnu que cette pierre n'était qu'une assise en supportant plusieurs autres; ils n'ont pas tardé à s'assurer qu'ils étaient sur le flanc d'une grotte; ils ont battu en brèche et fait une ouverture (un véritable trou-au-chat) qui a donné entrée dans cette grotte. Elle est à peu près circulaire, mesurant environ deux mètres de diamètre et haute de un mètre vingt centimètres; le pourtour est formé de pierres posées par assises qui supportent une seule table, laquelle recouvre le tout. Celle-ci a cédé sous l'énorme poids qu'elle soutient et s'est brisée en deux morceaux. Sa cassure est à arêtes vives, mais n'est certainement pas récente. On a trouvé dans l'intérieur de ce sépulcre celtique trente et quelques *celtæ*, des grains de collier en verroterie dispersés çà et là, quelques débris d'ossements humains, mais aucun objet en métal, aucuns bijoux ornementés. (*Journal de Rennes.*)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des peintres de toutes les écoles, depuis la renaissance jusqu'à nos jours, avec notes, recherches et indications. Texte par M. Ch. Blanc, ancien directeur des beaux-arts, et par *divers écrivains spéciaux*, accompagnée du portrait des peintres, de la reproduction de leurs plus beaux tableaux, etc. Paris, Ve J. Renouard, 6, rue de Tournon. Petit in-folio. — *Artistes les plus anciens de cette série.*

L'histoire est un terrain commun où l'art et l'archéologie se rencontrent et se donnent naturellement la main. Aussi pensons-nous rester fidèles au cadre de cette bibliographie en choisissant, parmi les nombreuses livraisons de l'*Histoire des peintres*, quelques notices pour les signaler spécialement à l'intérêt de nos lecteurs.

L'art et l'archéologie ne se rencontrent pas seulement : ils se recherchent de nos jours; ils ne se donnent pas seulement la main, mais se la tiennent, et cette alliance devient de plus en plus étroite et intime. L'*Histoire des peintres*, après avoir, en grande partie du moins, épuisé la série des temps modernes, a été conduite jusqu'à ces colonnes d'Hercule de la *Renaissance*. Limite mal définie, barrière que la science conteste, et qu'une commune impatience tend de jour en jour à franchir. Déjà trois livraisons ou notices touchent à la lisière du domaine qu'embrasse cette grande et intéressante publication. La première est celle de Fra Lippo Lippi, né vers 1412, mort en 1469; la seconde, celle de Jean Memling (1425-1495); la troisième, Quintin Matsis (1460-1531). L'auteur de l'*Histoire de la peinture allemande et hollandaise*, M. Alfred Michiels, a écrit la notice de Memling. Les deux autres ont pour auteur M. Paul Mantz, excellent et charmant écrivain, à qui l'on doit une multitude de travaux spéciaux et remarquables en ce genre (1).

Ces trois notices, bien qu'assez écourtées (2), ne sont pas indignes des noms distingués qui les signent. Elles contiennent un résumé substantiel et élégamment écrit, des notions historiques qui nous sont restées sur ces

(1) Nous citerons notamment, par analogie, une très-belle étude historique sur Fra Angelico da Fiesole, que M. Mantz a insérée, entre beaucoup d'autres, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1859, t. I, p. 193 et s.

(2) Chaque livraison de l'*Histoire des peintres* se vend séparément au prix de 1 franc. Les trois notices ne forment que trois livraisons et demie. Celle de Matsis, qui comprend une livraison et demie, est complétée par une demi-livraison contenant la notice de Charles van Falens, peintre flamand.

trois artistes. On y trouve joints, suivant l'annonce du titre, les portraits de chaque maître et quelques-uns de ses ouvrages. Les gravures sur bois, qui remplissent ce dernier office, donnent une idée assez caractéristique de la manière et du style de ces peintres. Ainsi se propagent et se popularisent les œuvres de ces maîtres primitifs, plus ou moins relégués jusqu'ici dans la pénombre des musées ou des cabinets de curiosités, accessibles seulement aux adeptes et aux initiés. C'est là un heureux résultat auquel nous nous empressons d'applaudir. Mais nous voudrions davantage. L'*Histoire des peintres* est une des grandes entreprises, elle a obtenu un des grands succès de la librairie actuelle. Or succès oblige, et nous pensons que l'intérêt de l'art ou de l'histoire a droit de réclamer, auprès des éditeurs de ce bel ouvrage, quelques efforts dans le sens indiqué par les progrès de ce genre de science ou de littérature. L'étude des origines modernes ou de l'art au moyen âge a pris, depuis quelques années, une part notable et un grand développement dans les travaux de la critique européenne. Le moment est venu de vulgariser ces recherches, demeurées à l'état de dissertations. La lumière appelle la lumière : nous sommes pleins d'amour et de vénération pour la science ; mais nous ne pensons pas qu'elle doive rechercher volontairement l'isolement et l'obscurité. Les vastes entreprises comme l'*Histoire des peintres*, exécutées avec largesse, vendues à bon marché, distribuées à grand nombre, peuvent aider puissamment ces recherches elles-mêmes, et réciproquement. Le musée Campana, depuis peu acquis par la France, est venu accroître notamment, d'une manière sensible, les trésors que déjà nous possédions en fait de peintures italiennes. La galerie provisoire des Champs-Élysées ne saurait tarder à être fondue avec celle du Louvre, qui l'attend et l'appelle. Lorsque cette réunion sera opérée, nous aurons sous les yeux la série la plus riche et la plus complète qu'on puisse souhaiter de maîtres italiens incunables (1). La France pourra ainsi aborder, dans l'une de ses branches principales, l'histoire de l'art moderne. Les autres, et particulièrement celle de l'art national, se rattachent à celle-ci; elles trouveront leur profit dans cette première étude. C'est là un nouveau domaine ouvert également à l'*Histoire des peintres*. Nous aimerions à voir cette publication retrancher de son titre les mots qui limitent sa carrière au terme confus de la *Renaissance*. En abordant de la sorte un champ plus vaste, nous pensons qu'elle servirait à la fois ses propres intérêts et ceux du public. A. V.

(1) Qu'il nous soit permis, à ce propos, d'émettre un vœu bien naturel. L'école française, antérieure à Jean Cousin, est représentée au Louvre par trois ou quatre tableaux et autant de dessins, imparfaitement attribués. Les ouvrages de Fouquet sont encore inconnus des artistes et l'*œuvre* dispersé de ce maître demeure inaccessible. Pouvons-nous espérer pour l'art national ce que l'on a fait pour l'art italien ?

III

OLOREQUIESCIT
RIAESA GRIA QUI UT
VUS DUOS ET TRANSIIT
CE OCTAUO K+ SEPTEMBRIS
DICTIONE NONA REGNUM DOMNI
THEODOBERTI REGES

IV

INHOCTOMO
LO RE QVIISCITR
NEMEMORI
CONCORDIAF
XTRANSIIT II
SEMBRIS

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Trouvées à Artonne en 1702

I

AICREQVIESCIT
BONAEMEMERILAETVS
DIACVNPACEANN
XXVITRANSIITXVKA
IVLIASINDICTIONEXIII
REGNVMDOMNINOSTRI
THEUDOBERIIREGIS

II

IN HOC REQVIES
CIT BONAEME RI
BA SIMIV XITINPA
ANNVS NSIIT
EXIIIR

Imp. Lemercier, r. de Seine 57 Paris

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Trouvées à Artonne, en 1702

SERVIUS TULLIUS

ET LES

PREMIERS TEMPS DE L'HISTOIRE ROMAINE

Analyse d'un Mémoire de M. Maury.

Le mémoire que nous analysons, et que doit publier dans son recueil officiel l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a pour titre : *Du véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône de Rome et du rôle que jouaient à son époque les éléments divers de la population romaine;* mais, en réalité, il a une portée plus grande, il éclaire d'un jour nouveau les deux premiers siècles de l'histoire romaine, et est un exemple frappant du parti qu'un esprit sagace et sage peut tirer des fables et légendes sous le voile desquelles se cache l'histoire des temps primitifs. Nous y voyons, ce que l'on n'avait pas suffisamment fait voir jusqu'ici, comment, à l'aide de procédés que la science la plus scrupuleuse ne pourrait désavouer, on parvient à interpréter, sans trop d'invraisemblance, et à réduire à leurs éléments simples et positifs les récits confus et mêlés à la fois d'allégorie et de pure fiction que les historiens anciens et bien souvent les historiens modernes se sont contentés de nous transmettre sans chercher à les comprendre.

On sait en effet que les Romains, de leur aveu même, ne possédaient pas d'histoire positive pour les temps antérieurs à la prise de Rome par les Gaulois. Tous les documents avaient péri à cette époque. Il s'était seulement transmis de vagues traditions dont il était bien difficile de contrôler la source et le caractère. Ces traditions, conservées sous une forme légendaire et poétique, la série peu nombreuse de faits dont quelques colléges de prêtres avaient conservé le souvenir écrit, enfin la trace des anciens usages empreinte dans

les institutions en vigueur, tels étaient les éléments bien insuffisants que possédèrent les premiers historiens de Rome; ces historiens que tous les autres copièrent ensuite plus ou moins en les commentant. Denys d'Halicarnasse nous le dit formellement : « Il n'y a chez les Romains aucun ancien historien, aucun ancien logographe, mais chacun a composé une histoire à sa manière d'après les témoignages conservés dans les inscriptions sacrées (ἐν ἱεραῖς δέλτοις). »

Ainsi, dans l'histoire romaine des trois premiers siècles et même au delà, il n'y a, pour ainsi dire, de faits positifs que ceux qui sont relatifs au culte et aux institutions politiques et civiles qui y étaient étroitement unies, et encore ces faits évidemment n'étaient pas datés. On savait que telles cérémonies, tels usages, telles pratiques civiles, politiques et religieuses remontaient aux premiers temps de Rome, on pouvait avoir quelques points de repère dans les tablettes des pontifes; mais dès qu'on voulait aller plus loin et renouer plus étroitement et plus complétement la chaîne des temps, on tombait dans le mythe et la poésie, et l'on n'avait plus à la place de documents authentiques que ces traditions populaires confuses qu'il est toujours si difficile d'interpréter.

Une autre cause de confusion, dont on n'a pas tenu assez de compte jusqu'ici, existait d'ailleurs à Rome et devait jeter un trouble extrême dans les traditions, à savoir la diversité des éléments ethnographiques dont se composait la population. Aborigènes, Sicules, Pélasges, Sabins, Étrusques, Grecs même s'y trouvaient mêlés dans des proportions différentes sans doute, mais assez notables toujours pour avoir apporté chacun leur part dans l'ensemble des institutions et du culte. Ce mélange ne s'était pas fait sans lutte. Des guerres et des révolutions véritables en avaient été le prélude et la conséquence. Or, de toutes ces agitations il ne restait plus, à l'époque où s'écrivirent les premières histoires, qu'un souvenir éloigné qu'il était de la politique de Rome de ne pas réveiller. L'orgueil *romain* n'aurait pas avoué volontiers et ne s'avouait peut-être pas à lui-même qu'il devait aux Étrusques, aux Sabins ou aux Grecs les institutions dont il se faisait gloire, aux Pélasges une partie de ses légendes et de ses plus vieux usages. Lorsque la cohésion entre ces parties d'origine différente eut été définitivement opérée, on oublia facilement que, dans le principe, au fond des luttes politiques il y avait eu presque uniquement un antagonisme de race. L'historien, au moins, ne le laissa pas voir, et ainsi la clef des événements historiques les plus importants fut perdue. Il en résulta encore une autre difficulté : Les populations primitives n'avaient été que dans des rapports successifs avec les

populations étrangères qui les avaient transformées en s'incorporant à elles. Les rapports des Romains et des Étrusques, par exemple, n'avaient été vraisemblablement d'abord que très-rares, et cependant il était tel usage introduit à Rome par l'élément étrusque, que l'on aimait à faire remonter aux origines mêmes de la ville éternelle, et que l'on reportait ainsi, par un anachronisme probablement involontaire, au règne de Romulus ou de Numa, époque héroïque et mythique, antérieure non-seulement à l'intervention des Étrusques dans les affaires de Rome, mais à tout souvenir historique sérieux. Il était naturel, en effet, que les Romains fissent remonter aussi haut que possible tout ce qui, à leurs yeux, avait existé de tout temps, c'est-à-dire n'avait eu d'autres origines que celles de la nation elle-même. Il ne pouvait résulter de tout cela qu'une histoire convenue, sans critique, sans chronologie fixe et où le vrai et le faux se mêlaient dans des proportions au moins égales.

Le but de M. Maury a été de discerner chez les divers auteurs qui nous sont parvenus ce qui doit être rapporté au mythe, ce qui peut être accepté comme un événement réel; puis de classer les événements réels par ordre de date à l'aide des connaissances plus exactes que l'archéologie et l'épigraphie nous fournissent touchant les diverses populations italiques que l'on a dans ces derniers temps étudiées avec un rare bonheur. En fouillant leur sol et demandant à leurs nécropoles et aux ruines de leurs édifices religieux le secret des temps passés, on a, en effet, appris bien des choses que les historiens ne nous avaient pas dites. — Ce sont ces notions nouvelles, cette vue plus complète des conditions d'existence de toutes les peuplades du centre de l'Italie et de leurs rapports mutuels, qui permettent de se transporter pour ainsi dire, en idée, au milieu d'elles et de refaire le travail critique que les historiens de Rome n'ont pu entreprendre. Mais laissons la parole à M. Maury. Le rapide exposé qu'il fait de la vie politique et religieuse de ces petites nations sera plus éloquent que tous nos commentaires.

« Les peuplades de l'Italie centrale, issues d'un mélange qui s'était opéré entre les différentes races qui occupèrent dès l'origine l'étendue de la Péninsule, constituaient de petites communautés ou tribus, habitant au voisinage les unes des autres et ayant chacune un territoire généralement peu étendu (1).

« Les habitations (*vici*, οἶκοι) répandues dans la campagne étaient protégées par un lieu que son assiette naturelle, sa position escarpée

(1) Strabon, V, p. 230.

ou d'un accès difficile mettaient à l'abri des attaques inopinées (1). C'était l'*oppidum*, ou comme on disait encore, le *pagus* (πάγος), c'est-à-dire la colline (2). Ces *oppida* devinrent par la suite des villes, quelques-uns même des villes fortifiées; mais originairement ils n'avaient d'autre rempart et d'autre enceinte que ceux qui leur étaient donnés par la nature, tout au plus étaient-ils entourés d'un fossé avec une levée de terre (vallum) comme les camps romains, qui devaient représenter ce qu'avaient été, dans le principe, les *oppida* italiotes auxquels la disposition des lieux ne fournissait pas une défense suffisante. Les Sabins, qui conservèrent plus longtemps que les Latins la simplicité d'état social qui avait appartenu à ceux-ci dans le principe, nous sont représentes comme ayant habité originairement des oppida sans murailles (3). Ils n'eurent jamais qu'un petit nombre de villes et de peu d'étendue. L'usage des enceintes en pierres, du *pomœrium*, à en juger par les rites qui s'y rattachaient à Rome, devait avoir été une importation des Toscans, et il n'en faut vraisemblablement pas faire remonter l'origine plus haut que le règne de Tullus Hostilius. Plusieurs villes de l'Italie centrale présentèrent pendant longtemps le caractère de ces antiques oppida. Telle était *Lavinie* (4), bâtie sur une colline. Telle était *Albe la Longue*, à laquelle son assiette naturelle servait de fortification (5). Telles étaient encore Prêneste et Frégelles (6). Les cités des Aborigènes, dont nous parle Denys d'Halicarnasse, étaient des *oppida* de la nature de ceux dont nous venons de parler (7).

« Les habitants de chaque *vicus* constituaient un groupe, autrement dit une famille (*familia*) (8), composée de l'ensemble de toutes les personnes habitant sous un même toit et placées sous l'autorité du chef de famille (*pater familias*). Là se trouvaient les enfants et les esclaves (*servi*), qui étaient les uns et les autres la propriété du père, lequel exerçait son autorité (*jus*) sur tous les sujets de ce petit domaine dont il était le roi. Le père mort, chaque fils de famille devenait *sui juris*, prenait la direction d'une *familia* et devenait le maître d'une

(1) Tit. Liv., IX, 12.
(2) Xénoph., *Cyrop.*, III, 2.— Strab., V, p. 230.
(3) Plutarque, *Romulus*, 18.
(4) Denys d'Halic., I, 45.
(5) *Id.*, I, 66.
(6) Strab., p. 237, 238, 239.
(7) Denys d'Hal., I, 14.
(8) Tel était le sens primitif du mot *Familia*, ainsi que cela ressort de l'osque *Famel*.

habitation qu'il avait le plus souvent reçue du père comme héritage. De nouveaux *vici* s'élevaient ainsi, et toutes ces habitations rurales ne tardaient pas à former de petites agglomérations; car les chefs de famille, issus d'un même ancêtre, rattachés par une même parenté masculine (*agnati*), demeuraient habituellement fixés dans le voisinage les uns des autres. Ces groupes de familles, alliées par le sang, constituaient une *gens* ou, comme nous dirions, une génération, une race, et la *gens* représentait de la sorte une subdivision de la nation tout entière, *natio*, qui n'était qu'une grande *gens*. La *gens*, comme division territoriale, répondait à ce que l'on appela plus tard la tribu.

« Ces différentes peuplades, composées chacune d'une réunion de *gentes* fixées à proximité de l'*oppidum* commun, étaient sans cesse en guerre ou en rivalité les unes avec les autres : on se disputait les meilleurs pâturages, les champs les plus gras et les plus fertiles, on se pillait réciproquement. Il fallait, à chaque instant, mettre les troupeaux, le produit des récoltes et les autres richesses de la tribu à l'abri de l'*oppidum*, qui était le point central et la capitale de ces petits états, de ces *pagus*, comme nous l'avons dit plus haut. Le mot *pagus* s'étendit, en effet, bientôt à tout le territoire dont l'oppidum était le centre et fut pris dans l'acception du grec κώμη.

« C'était dans l'*oppidum* ou à son voisinage que se tenait l'assemblée (*concilium*) où l'on décidait les questions de paix et de guerre, où l'on délibérait sur les alliances et les intérêts généraux de la peuplade; quand dans l'assemblée les hommes paraissaient en armes, ainsi que cela se pratiquait chez les Germains, issus de la même souche que les Italiotes, cette assemblée s'appelait *comitium*, c'est-à-dire la réunion des compagnons d'armes, *comites*. C'était aussi dans le même lieu que se célébraient les sacrifices, les fêtes, les jeux en l'honneur des divinités protectrices de toute la peuplade, car en même temps que chaque *gens* avait ses divinités de famille (*penates*) adorées dans l'intérieur de la demeure (1), l'ensemble des *gentes* constituant une peuplade ou une tribu avait ses dieux nationaux dont le sanctuaire s'élevait habituellement dans l'*oppidum* ou à ses pieds. »

M. Maury montre très-bien que tous ces groupes ou nations avaient une vie propre très-forte, qu'ils formaient un tout qui se personnifia de très-bonne heure, tantôt comme en Grèce, dans un héros ou demi-dieu patronymique symbolisant en lui la tribu, tantôt dans une divinité, la divinité nationale, ou dans l'oiseau ou l'animal qui représen-

(1) Cicér., *De natura deorum*, I, 27.

tait, aux yeux des populations, le dieu ou la déesse de l'oppidum. *Latinus*, père des Latins, *Lavinia*, mère des Laviniens, *Sabus* ou *Sabinus*, père des Sabins, *Œnotrus*, père des Œnotriens, *Peucetius*, père des Peucétiens, ont incontestablement ce caractère. On sait, de plus, que le loup, animal symbolique d'une divinité sabine, servait à représenter les Sabins, qui portaient même l'image de cet animal sur leurs casques et leurs armes (1); on racontait que c'était un loup (*hirpus*) qui avait conduit une de leurs colonies, celle des *Hirpins*, et que c'était à cette circonstance que ceux-ci devaient leur nom (2). Longtemps après que toutes ces tribus furent fondues dans la grande unité romaine, où elles ne formaient plus que des communautés rurales à l'entour de la colline qui avait été jadis leur *oppidum*, des cérémonies, des sacrifices communs, des fêtes particulières, l'adoration de symboles spéciaux, rappelaient encore l'ancien état de choses et ont permis à M. Maury de le reconstituer. Il montre que Rome ne fut dans le principe qu'un de ces *oppida* élevé sur le mont Palatin (*Palatium*) (3), probablement par des Pélasges, puisque le mot Palatium dérive de leur idiome et qu'ils paraissent être ceux qui ont introduit dans l'Italie centrale cette organisation par petites tribus, groupées autour d'une acropole ou *arx* comme en Grèce. C'était au Palatin, en effet, que la tradition rapportait le premier emplacement de la ville de Romulus (4).

Auprès de cet *oppidum* existaient deux bois sacrés ou *lucus*, rustiques sanctuaires du dieu Mamurius, Mamers, Mavors ou Mars, divinité de la guerre chez les habitants de cette partie de l'Italie (5). Ces *lucus*, ainsi que la plupart des bois sacrés, étaient environnés d'une enceinte qu'il était enjoint de respecter. Aussi était-ce un asile où se réfugiaient les proscrits, les esclaves fugitifs, les hommes poursuivis par quelques méfaits, et même les indigents, qui trouvaient dans la pitié de ceux que la religion conduisait vers le *lucus* des secours à leurs misères. L'existence de ces bois consacrés, placés sous la protection du Palatin, contribua de bonne heure à accroître la peuplade qui avait placé là son *oppidum*, et elle ne tarda pas à se rendre redoutable aux voisins par ses excursions et ses rapines.

Le peuple qui prit ainsi naissance, et dont les *vici* s'étendaient des

(1) Strabon, V, p. 215.
(2) Strab., VI, p. 250. — Festus, V° Irpini.
(3) Denys d'Halic., III, 44. Cf. Caton, *Orig.* 19.— Aulu-Gelle, XIII, 14.
(4) Denys d'Hal., I, 31, II, 50. — T.-Live, I, 5, 6, etc.
(5) Festus, V° Mamers.

pentes du Palatin aux bords du Tibre, portait le nom de *Ramnes*, *Romnes* ou mieux *Romni*, pour adopter la forme latine d'où est dérivé le nom des Romains (*Romani*). Il ne peut guère y avoir de doute à cet égard. Ces *Ramni*, adorateurs de Mamers, divinité sabine, étaient eux-mêmes en majorité Sabins d'origine, comme beaucoup d'autres petits peuples d'Italie.

A ce fond d'émigrés sabins étaient venus se joindre des hommes d'autres races, soit Étrusques, soit Grecs, qui s'établirent également à l'entour de l'*oppidum* du Palatin; mais les Sabins paraissent y avoir dominé toujours. De nombreux témoignages rappelés par M. Maury confirment ces assertions.

Nous ne nous étonnerons donc pas de trouver dans la Rome primitive le culte, les institutions et les mœurs pastorales des Sabins, un peu modifiés à certains égards, comme cela arrive dans toutes les colonies de ce peuple, mais toujours, au fond, cependant très-reconnaissables. Et d'abord nous voyons adorer dans le *lucus* dont il a été question la divinité de la guerre des Sabins, le protecteur de leurs *oppida* en général, Mars ou Mavors, père de *Romulus*.

Romulus lui-même n'est qu'un de ces ancêtres mythiques comme les nations italiques, à l'imitation des Grecs, s'en donnaient presque toutes. C'est le pendant de Sabinus, de Latinus, de Œnotrus, de Peucetius; c'est un héros, un demi-dieu, représentant mythique de *la gens romana*. L'épithète de *pater* qui lui était donnée, *Romulus pater*, achève de dévoiler son caractère véritable : c'est le père des Romains, *pater Romanus*. *Romulus* était en effet, à l'origine, une épithète équivalente à *Romanus*. On disait *Romula pórta* au lieu de *porta romana* (1); et l'on ne s'étonnera pas que Romulus fût représenté comme le fils de Mavors ou Mars, la divinité nationale de l'*oppidum* Palatin, si l'on se rappelle que de même *Sabinus*, l'aïeul mythique des *Sabins* d'Albe, plus anciennement organisés que les Sabins de Rome, était représenté par eux comme le fils de leur grand dieu le dieu du ciel, *Sancus* ou *Sangus* (2). On comprend aussi pourquoi *Silvia*, déesse sabine, intervient dans la légende comme mère de Romulus.

La plus grande partie de l'histoire de Romulus s'explique d'une façon aussi simple et aussi naturelle; nous voulons dire aussi conforme à la manière de concevoir de ces populations primitives. L'explication saute, pour ainsi dire, aux yeux, dès que les faits que

(1) Voir Festus, V° Romana porta.
(2) Denys d'Halic., II, 49.

le mythe représente sont dégagés des ombres dont la poésie les a enveloppés, et sont ainsi réduits à leur expression la plus simple. Récit mythique et allégorique de l'établissement des Sabins sur le Palatin, concentration des traditions qui se rapportaient aux commencements de Rome autour du nom de Romulus : telle est en deux mots toute l'histoire de ce premier roi de la grande cité naissante. L'histoire de toutes les cités grecques, à commencer par Athènes, débute de la même manière.

M. Maury entre dans beaucoup de détails pour faire comprendre comment la légende tout entière a pu se former des éléments géographiques, ethnologiques et religieux qui se rattachent à l'ancienne colonie sabine du Palatin. Qu'y a-t-il d'étonnant par exemple que la naissance et l'enfance de Romulus se rattachassent au mont Palatin et à la contrée environnante, puisque c'était là qu'habitaient les *Ramnes;* que Romulus soit représenté comme élevé par des bergers, puisque la population des *Ramnes* était une population pastorale, et que le *Mars Lupercus* du Palatin était le dieu des troupeaux en même temps que le dieu de la guerre, comme le démontrent les fêtes des Lupercales, que l'on ne cessa jamais de célébrer dans la Campagne romaine et dont le caractère est parfaitement connu aujourd'hui?

Mais Romulus n'était pas seul : il avait un frère, Remus, fils comme lui de Mars et de Silvia, mais moins heureux, puisqu'il était destiné à payer de son sang l'infraction aux premières lois établies par son frère. Y a-t-il encore dans ce récit quelque fait réel? Écoutez M. Maury et vous n'en douterez pas :

« A Romulus, la légende donne un frère jumeau, Remus, qui, trouvé dans les mêmes lieux, nourri par la même louve, on se rappelle que le Mars sabin avait le loup pour symbole, devient bientôt son rival. Chacun des frères est à la tête d'une bande de campagnards, qui se livrent à des luttes armées (1). Romulus habite sur le Palatin; Remus a fixé sa résidence sur l'Aventin. Chacun veut que la ville nouvelle s'élève sur la colline où il campe, Romulus à *Palantium*, Remus à *Remuria* (2).

« L'Aventin avait en effet originairement porté le nom de *Remuria*, *Remurium*, *Remonium* (3), mot qui paraît dériver de l'usage où l'on était de prendre les augures sur cette colline. Car on appelait Remures ou Remores les oiseaux dont le vol fatidique indiquait qu'une entre-

(1) Denys d'Hal., I, 79, — Justin, XLIII, 2.
(2) Denys, I, 85. — Aurelius Victor, *De orig. gent. rom.*, 23. — Plutarque, 13.
(3) Festus, V° Remores

prise devait être ajournée, et l'on expliquait ainsi l'étymologie du nom primitif de l'Aventin (1). »

Nous avons là, vraisemblablement, nous dit M. Maury, l'explication de la partie du mythe qui a rapport à Remus. Un lieu consacré sur une colline et où l'on prend les augures, indique presque nécessairement la présence d'un *oppidum;* il y avait donc sur l'Aventin un *pagus* rival du *pagus* du Palatin. Cette affirmation, qui n'est d'abord qu'une conjecture, M. Maury la voit bientôt confirmée par des particularités du culte romain sur lesquelles cette conjecture même a attiré son attention. Nous savons en effet, par Aurelius Victor (2), Ovide et Valère Maxime, qu'il y avait à Rome, de toute antiquité, deux colléges de prêtres du dieu *Lupercus :* le premier, celui des *Quintilii*, rapportait son origine à Romulus; le second, celui des *Fabii*, à Remus. La fête des Lupercales était également célébrée par les deux communautés (3), qui avaient la même vénération pour le grand dieu sabin, ce dieu *loup* dont nous avons déjà parlé. Or l'un des colléges célébrait la fête sur l'Aventin, l'autre sur le Palatin.

Voilà des faits qu'il est bien difficile, j'allais dire impossible de ne pas accepter comme faits réels; le nom de *Remurium* s'était conservé; on commente un nom, on ne l'invente pas. Le collége de prêtres de l'Aventin existait aux temps historiques; on pouvait chercher à en expliquer l'existence en la rattachant à Remus; mais cette existence elle-même, personne ne pouvait la mettre en doute, puisque les écrivains qui en parlent ne font qu'affirmer ce que tout le monde savait ou voyait de leur temps, l'antiquité et l'éclat des cérémonies pratiquées sur les deux collines, l'existence de deux colléges de prêtres, tous deux consacrés aux *Lupercales*, et le nom d'un des sommets des deux collines, *Remurium*.

Ce peu de faits précis suffisent à nous expliquer l'histoire de Remus, *personnification* des *pagani* de *Remurium*, comme Romulus l'était des *pagani* du *Pallantium* des Ramnes. Pallantium, plus tard *Roma* (la forte, de Ῥώμη), primitivement à ce qu'il paraît *Valentia*, nom latin de même signification, détruit ou absorbe le *pagus* de l'Aventin, qui ne conserve que (ce qui ne périt presque jamais) son champ augural, son collége de prêtres et le nom de son enceinte sacrée. Remus consultant les augures sur l'Aventin, et plus tard tué

(1) Festus, loco citato.

(2) Aurel. Vict., *De orig. gent. rom.*, 22. — Ovid., *Fastes*, II, 375; Valère Max., II, 2, § 9.

(3) Plut., *Romul.*, 27.

par Romulus pour n'avoir pas respecté l'enceinte de la nouvelle ville, est tout entier dans les faits que nous venons d'énoncer. Le langage mythique seulement est substitué au langage réel.

Nous ne suivrons pas M. Maury dans tous les détails de sa reconstitution des premiers temps. On comprend maintenant la méthode; suivons-en l'application dans l'étude de deux des institutions de Rome les plus importantes, les plus anciennes et les plus obscures dans leurs origines, celle du sénat et celle des trois tribus primitives. Nous sortons ici du domaine du mythe et nous entrons dans celui des faits antidatés. Qu'il y ait eu en effet trois tribus à Rome bien avant la république; qu'il y ait eu un sénat composé de deux cents, puis de trois cents membres, comme le dit l'histoire, cela n'est pas contestable. Mais comment et de quels éléments, à quelle époque approximative et les trois tribus et les trois cents sénateurs se trouvèrent-ils organisés? à la suite de quels événements? Voilà ce que l'histoire ne nous dit pas, ce qu'elle déclare même ne pas savoir en rapportant les institutions en bloc, au moins pour les trois tribus et les deux cents premiers sénateurs, au règne mythique de Romulus. L'origine de ces deux institutions et l'histoire de leur établissement est maintenant singulièrement éclaircie par les analyses patientes de M. Maury.

On peut établir, dit M. Maury, qu'à l'origine les tribus représentaient à Rome des communautés d'origine différente; ce fut une règle constante, sous la république, que quand de nouvelles populations étaient incorporées au peuple, on en faisait à Rome des tribus distinctes. C'est encore ce qui se pratiquait au septième siècle de sa fondation. Les peuples de l'Italie qui obtinrent alors le droit de cité ne furent point répartis entre les tribus existantes, mais en formèrent huit nouvelles distinctes des autres, qui ne prirent rang qu'après celles-ci et votèrent les dernières (1).

Les trois premières tribus de Rome représentent de même les éléments divers qui composèrent, à l'origine, la communauté romaine. On voit, en effet, par des témoignages incontestables, qu'à côté des *Ramnes* du Palatin qui constituent la tribu la plus ancienne, deux autres groupes différents ont dans des temps plus ou moins rapprochés de l'origine coexisté avec celle-ci, ayant chacun leur vie propre,

(1) Velleius Patercul., II, 20. — Appien, *Guerres civiles*, I, 49. — Tite-Live, Epit. LXXX.

leurs dieux et leurs magistrats : on les retrouve plus tard, même après la fusion, habitant encore des quartiers différents (1).

Comment ces tribus, qui d'abord avaient eu leur vie propre et indépendante, se rapprochèrent-elles et arrivèrent-elles à former un corps politique unique? Quelle révolution opéra cette transformation? Devons-nous considérer l'union des trois tribus comme étant contemporaine des premières années de Rome? cette union ne fut-elle pas plutôt l'œuvre du temps? Telles sont les questions que M. Maury se pose et qu'il résout avec beaucoup de bonheur, comme on va le voir.

Les trois tribus étaient : 1° celle des *Ramnes*, dont nous avons déjà parlé et qui formait le fonds primitif de la population romaine; 2° celle des *Tities;* 3° celle des *Luceres.*

La première chose qui frappe M. Maury, c'est ce fait démontré par plusieurs textes : que les deux tribus des *Tities* et des *Luceres* n'ont pas joui dans le principe de l'égalité de droits avec les *Ramnes*, et semblent avoir vécu à côté des *Ramnes* à un état d'infériorité et de protégés peut-être plutôt que d'égaux. De ce fait on peut donner plusieurs preuves.

On sait, en effet, que chaque cité de l'Italie avait à sa tête un conseil des anciens (*seniores*) ou sénat composé des chefs de famille ou *patres* qui avaient atteint un certain âge. Or si nous faisons abstraction des auteurs qui reportent en bloc l'origine de toutes les institutions à Romulus, c'est-à-dire qui ne s'inquiètent aucunement de la chronologie des faits, nous voyons que le sénat n'eut d'abord que cent membres, qu'il fut porté à deux cents par l'adjonction de cent *patres* de familles sabines à l'époque, dit-on, de l'alliance contractée entre Romulus et Tatius, et enfin à trois cents sous Tarquin l'Ancien, fondateur de la *curia hostilia.* N'y a-t-il pas, *a priori*, probabilité que les cent sénateurs primitifs représentent les *patres* de la tribu des *Ramnes;* les cent seconds les *patres* de la tribu des *Tities*, dont *Tatius* serait le représentant mythique, et enfin les cent derniers les *patres* de la tribu des *Luceres?* Ce qui est certain, au moins, c'est que dans le sénat il y avait deux éléments bien distincts, puisque dans des temps parfaitement historiques les sénateurs se divisaient encore en *patres majorum gentium* et *patres minorum gentium*, avec cette particularité bien significative que ces *patres majorum gentium* votaient avant les *patres minorum gentium;* marque certaine que les

(1) Dion Cassius, liv. I, *Fragm.*, ed. Sturz, t. I, p 1.

premiers étaient antérieurs aux seconds et se regardaient comme d'une noblesse plus pure.

Supposer, avec quelques auteurs anciens, que cette augmentation du sénat ne fut due qu'à l'augmentation numérique de la population de la tribu primitive, serait avoir une bien fausse idée de l'organisation des peuplades qui jouent un rôle dans cette histoire; des textes positifs combattent d'ailleurs cette explication, en nous montrant les *patres* divisés d'abord en deux sénats, l'un *romain* et l'autre *sabin*, ayant chacun leur roi à leur tête et délibérant séparément dans le principe, et Rome étant encore sous Numa composée pour ainsi dire de deux races (ἐκ δυοῖν γενῶν) qui ne voulaient pas se réunir et effacer les différences qui les séparaient (1).

Si donc il n'est pas hors de doute que l'époque mythique, représentée par l'alliance de Romulus et de Tatius, correspond à une période où les *Ramnes* et les *Tities* avaient chacun leur *oppidum*, leur territoire respectif et leur organisation politique séparés, et où ils étaient simplement unis par un *fœdus*, il est évident, au moins, que cette supposition est la plus naturelle et la plus rationnelle à la fois. Nous ajoutons que c'est la seule qui rende compte d'une série de traditions particulières en contradiction avec les récits pour ainsi officiels et, par conséquent, d'une vitalité qui plaide en faveur de leur ancienneté et de leur importance. Ainsi Tite-Live et Denys d'Halicarnasse s'accordent à nous représenter Tullus Hostilius comme ayant admis dans le sénat un certain nombre de *patres* sabins dont la tradition avait même gardé les noms. Comment expliquer ce fait si le sénat avait été déjà composé de deux cents *patres* sous Romulus, puisque l'on sait historiquement que Tarquin l'Ancien porta ce nombre à trois cents par l'adjonction de cent *patres* nouveaux pris dans la plèbe? Les *patres* de Tullus Hostilius, les *patres* sabins dont les familles étaient connues n'auraient donc aucune réalité?

Mais une autre considération est bien plus forte. On sait de quel respect toutes les diverses branches de la race indo-germanique établies en Occident entouraient la flamme du foyer. Le culte de cette flamme, emblème de la famille, puis de la tribu, qui n'était à leurs yeux qu'une grande famille, était si sacré, touchait à des sentiments si délicats et si purs, que les peuples de la Grèce et de l'Italie centrale croyaient qu'il ne devait avoir pour ministres que des mains tout à fait chastes. A Athènes, dans le Prytanée commun des dix tribus, c'était

(1) Plut. *Romul.*, 26. — *Numa*, 22.

un enfant appelé Πυρφόρος, Pyrphoros, qui était chargé d'allumer sur les autels des tribus respectives le feu entretenu sur l'autel central. Les peuples de l'Italie confiaient le culte de Vesta à des êtres non moins purs qu'un enfant, à des femmes appelées vestales, qui devaient être vierges. Eh bien, le nombre des vestales, qui indiquait le nombre des tribus, puisque leur fonction était de garder le feu sacré brûlant sur l'autel commun, centre de la tribu (il y en avait deux pour chaque tribu), ne fut d'abord que de quatre. Numa, dit Plutarque, consacra d'abord deux vestales, *Gegania* et *Verania*, puis bientôt après deux autres, *Canuleia* et *Tarpeia*. Ce ne fut que sous le règne de Tarquin que les vestales furent portées à six. Or Festus (1) dit formellement que ce chiffre de six vestales était en rapport avec celui des trois tribus des *Ramnes*, des *Tities* et des *Luceres*. Chacune des tribus primitives avait donc, comme nous venons de le dire, deux vestales chargées d'entretenir sur l'autel commun la flamme qui était le symbole de l'union de ceux qui la composaient; ce qui n'est explicable que par l'état d'indépendance dans lequel elles avaient d'abord vécu comme *pagi* séparés, puisque, bien que le nombre des tribus se soit singulièrement accru ensuite, ce nombre de six vestales ne varia plus jusqu'à la fin de la république.

Autre preuve : Rome plaçait à la tête de son panthéon trois grandes divinités auxquelles s'adressaient avant tout les offrandes et les sacrifices, *Jupiter*, *Mars* et *Quirinus*. Chacune de ces trois grandes divinités avait un prêtre spécial ou *flamine*, et les trois flamines dits *flamines majores* étaient à la tête du sacerdoce romain. Or Jupiter, Mars et Quirinus nous représentent précisément les trois dieux protecteurs et nationaux des trois tribus primitives, Jupiter étant la divinité des *Luceres*, Mars celle des *Ramnes*, et Quirinus celle des *Tities*.

Ces trois tribus, qui chacune avaient apporté ainsi à la communauté une des trois grandes divinités, l'un des trois grands flamines et deux des six vestales, ne durent-elles pas apporter aussi un nombre égal de *patres*, surtout quand on voit le nombre trois cents si bien répondre à cette division par égale part entre les trois tribus?

Plus on entre dans ce point de vue, plus on se sent à l'aise au milieu des récits à demi fabuleux mais pourtant empreints d'un fonds de vérité qui se rapportent à la période des rois. On voit très-bien, en suivant M. Maury sur ce terrain nouveau mais solide, comment

(1 Festus, V° Sex vestales.

les *Ramnes* et les *Tities* avaient été d'abord unis par un *fœdus*, c'est-à-dire avaient fait partie d'une même confédération, système politique dont on trouve de nombreuses traces dans l'histoire des peuplades primitives de l'Italie centrale; comment le *fœdus* s'était changé, après bien des luttes, c'est-à-dire après des ruptures nombreuses dont l'histoire a conservé quelques traces, en une alliance plus intime sur le pied d'égalité, de manière à ce que les deux communautés n'en formèrent plus qu'une sous le rapport politique, bien que sous le rapport religieux chacune d'elles conservât toujours en partie ses dieux et ses sacrifices; dans l'ordre politique, au contraire, il y eut une véritable fusion. Les *patres* des deux peuplades se réunirent en un seul sénat. La division par curies, institution sabine particulière aux *Tities*, fut adoptée par les *Ramnes*, qui probablement obtinrent en retour d'autres concessions, et la nation *romaine* se trouva véritablement fondée.

Elle ne se composait encore, comme on le voit, que de deux éléments ayant les plus grands rapports d'origine, de deux éléments où dominait le sang sabin et qui avaient tant de points de contact qu'ils avaient pu se rapprocher, pour ainsi dire insensiblement, sans que l'un des deux parût conquis ou dominé par l'autre. Un troisième élément bien différent des deux premiers y fut introduit avec l'adjonction plus tardive des *Luceres*.

On ne connaît pas l'origine du nom de *Luceres*. On ne voit pas non plus qu'ils formassent, comme les *Ramnes* et les *Tities*, avant de se montrer à nous à l'état de *tribu romaine*, une nationalité compacte et vivace. Ce sont d'abord, suivant une tradition des étrangers, surtout des Étrusques établis au pied du Palatin, dans l'asile ou bois sacré de Mars; leur nombre augmentant sans cesse, il fallut un jour compter avec eux et leur accorder des droits qu'il eût été imprudent de leur refuser. Selon d'autres une partie d'entre eux paraissent avoir été introduits à Rome à titre d'auxiliaires et avoir formé le premier corps de cavalerie dont les rois de Rome aient fait usage. Tacite nous apprend, en effet, que le mont *Cœlius*, qui s'appelait d'abord *Querquetulanus* à cause des chênes dont il était couvert, avait pris le nom de Cœlius de Celès Vibenna, chef de la nation étrusque, venu au secours de Rome et établi avec sa troupe sur cette colline par Tarquin l'Ancien ou un autre des premiers rois; car, ajoute l'historien latin, les écrivains, d'accord sur tout le reste, diffèrent sur ce point (1).

(1) Tac., *Ann.*, IV, 65.

D'après Varron, *Cœlius Vibennus* avait été établi sur le Cœlius par Romulus lui-même.

Enfin Denys d'Halicarnasse (1) rapporte que quand les *Tities* eurent quitté le Cœlius pour se concentrer sur le Quirinal, la première de ces deux collines fut occupée par les étrangers qui n'avaient pas de foyer, ἀνέστιοι, c'est-à-dire, vraisemblablement, qui n'avaient aucun droit politique à Rome et y vivaient à l'état de *metæques :* la plupart de ces étrangers étaient Étrusques. Varron, Servius et la plupart des anciens auteurs, faisaient dériver le nom de *Luceres* de celui d'un Lucumon étrusque.

Ces assertions diverses n'ont rien de contradictoire et se complètent plutôt les unes les autres. M. Maury, en les rapprochant d'un grand nombre d'autres textes analogues dispersés çà et là dans les historiens et grammairiens latins, arrive aux conclusions suivantes, qui nous semblent très-légitimes et qui expliquent suffisamment le fond et les variantes de la tradition :

On ne peut savoir à quelle époque les Étrusques, qui formaient, incontestablement et d'après tous les témoignages, le fond de la tribu des *Luceres*, commencèrent à s'établir isolément sur quelques-unes des sept collines, mais on peut affirmer, sans trop d'invraisemblance, que c'est à partir du règne de *Tullus Hostilius* qu'ils parurent en nombre à Rome. Tout concourt en effet à placer à cette époque un fait incontestable et des plus importants : l'intervention des mercenaires étrusques dans les affaires de Rome, où le roi commun des Ramnes et des Tities les avait appelés. Ces mercenaires étaient, comme on sait, des cavaliers ou *celeres,* dont le commandant paraît avoir porté le nom générique de *celer*.

« Une fois introduits dans Rome par Tullus Hostilius, dit M. Maury, les *celeres* étrusques entretenus à sa solde devinrent pour le roi une garde particulière et la principale force de son armée. Le chef ou Lucumon des *celeres* prit, à partir de ce moment, une position importante dans l'État ; ce fut comme un chef de cohortes prétoriennes qui ne tarda pas obtenir le commandement des troupes tant à pied qu'à cheval. Denys d'Halicarnasse nous le dit formellement (2). Devenu comme le lieutenant du roi, il eut le droit de lever les troupes, de convoquer les comices, et il prit immédiatement le pas après les plus hauts dignitaires du sacerdoce, à savoir après les prêtres des curies et les flamines. Valerius Antias, qui écrivait au temps de

(1) Denys d'Halic., II, 1.
(2) *Id.*, II, 64.

Sylla et que cite Denys d'Halicarnasse (1), rapporte que le chef ἡγέμων des *celeres* avait sous ses ordres trois centurions (ἑκατόν τάρχαι) armés de la lance, qui l'accompagnaient dans la ville et lui servaient d'aides de camp.

« Si nous remarquons que Tarquin l'Ancien nous est représenté comme un Étrusque ayant porté d'abord le nom de *Lucumon* qui vint s'établir à Rome, servit avec éclat contre les Sabins dans l'armée d'Ancus Martius et eut le commandement de la cavalerie (2), nous reconnaîtrons en lui un chef de ces mercenaires étrusques appelés par Tullus Hostilius, un des successeurs de Vibenna.

« D'un autre côté, pendant ce temps là le nombre des Étrusques établis dans la ville, soit à titre de soldats, soit à titre de marchands, s'était notablement accru. Ancus Martius dut leur assigner des terres et il leur donna le mont Cælius (3), enlevé grâce à leur appui aux Sabins. A dater de ce moment Rome compta réellement une tribu de plus, celle des *Luceres*, et le Cælius fut compris dans l'enceinte de la ville (4). »

C'était, comme on le voit, une tribu qui, de toute façon, devait se distinguer des deux premières, — qui n'avait ni la même origine, ni la même organisation, ni les mêmes dieux; qui n'était point composée de ces antiques *gentes* si respectées à Rome; c'était une réunion d'hommes nouveaux appartenant à une civilisation toute différente de la civilisation ou plutôt de la barbarie romano-sabine des Ramnes et des Tities; en un mot, de véritables intrus au milieu de ce vieux monde si simple, si on le compare au faste et à l'élégance étrusques.

C'est justement sur ces nouveaux citoyens que Tarquin l'Ancien, devenu le chef de la garde d'Ancus Martius, s'appuya pour usurper, à la mort du roi, la couronne sur ses enfants.

« Une fois en possession du pouvoir, continue M. Maury, Tarquin, l'homme des Étrusques (5), s'applique à faire de Rome une ville étrusque en y introduisant les institutions et les formes du gouvernement de son pays. C'est alors que fut adopté l'usage des licteurs et des faisceaux, de la chaise curule, de la toge de pourpre et de la prétexte (6). L'emploi de la musique des trompettes de l'Étrurie fut associé à la pompe dont s'environna le nouveau monarque, pompe imitée de celle qui accompagnait le *Lars* en Étrurie. Tarquin parut avec la

(1) Denys d'Hal., II, 13.
(2) *Id.*, III, 40, 41; IV, 6.
(3) *Id.*, III, 48.
(4) Strabon, V, p. 234.
(5) Tite-Live, I, 47.
(6) Diodore de Sicile, V, 40.

robe de pourpre brodée, le sceptre d'ivoire, les douze licteurs du *Lucumon* des cités étrusques (1). Après ses victoires il donna le spectacle des triomphes, dans lesquels on portait fastueusement les dépouilles de l'ennemi.

« Tarquin l'Ancien, qui était arrivé au pouvoir grâce surtout à l'appui de ses cavaliers, voulut, pour se rendre plus fort, en accroître le nombre. Depuis que les *celeres* ne constituaient plus seulement dans Rome un corps de troupes soldées, mais qu'ayant reçu des terres sur le Cælius ils faisaient partie d'une tribu, la tribu des *Luceres*, les *Ramnes* et les *Tities* fournissaient aussi leur contingent d'hommes à cheval, ce qui tendait à diminuer la prépondérance militaire des Étrusques. Tarquin eut alors la pensée de créer trois nouvelles tribus auxquelles, écrit Tite-Live, il voulait imposer son nom. C'était un moyen détourné d'augmenter le nombre des escadrons étrusques. Le parti romano-sabin, qui constituait la majorité de la population romaine, s'y opposa énergiquement, et afin d'arrêter par une crainte superstitieuse Tarquin dans ses projets, l'augure Nævius fit le miracle de la pierre coupée avec un rasoir, trop connu pour qu'il soit besoin de le rappeler ici. Obligé de renoncer à ses desseins, le monarque étrusque eut recours à un subterfuge et doubla l'effectif de ses escadrons de cavalerie sans accroître celui des tribus qui les fournissaient (2). Tite-Live nous dit que le chiffre des cavaliers fut élevé ainsi à dix-huit cents hommes, ce qui fait six cents pour chaque tribu. Servius Tullius, comme on le verra tout à l'heure, ayant ramené l'effectif des centuries militaires au chiffre de cent hommes dont il s'était composé dans le principe, ainsi que ce mot l'indique, les dix-huit cents cavaliers établis par Tarquin l'Ancien représentèrent dix-huit centuries de chevaliers, et tel a été en effet le nombre des centuries de combattants à cheval placés par le successeur de Tarquin l'Ancien à la tête des cadres de l'armée.

« Sous le règne du monarque étrusque la cavalerie continua à former la garde du roi, et son chef d'exercer une grande influence dans l'État. Tarquin appela de l'Étrurie un de ses compatriotes, *Mastarna*, pour lui donner le commandement des *celeres* (3), ou plutôt, après l'avoir employé dans ses guerres contre les Sabins, le roi récompensa ses services éclatants en en faisant le chef de la troupe sur laquelle il s'appuyait pour combattre l'influence du parti *romano-sabin*. *Mas-*

(1) Aurel. Victor, *De vir. illustr.*, 6. — Florus, I, 5.
(2) Tite-Live, I, 36.
(3) Denys d'Halic., IV, 3.

tarna sut gagner la faveur de Tanaquil, femme de Tarquin, et il obtint la main de leur fille (1). Quand le monarque étrusque eut péri assassiné par des émissaires des enfants d'Ancus Martius que soutenaient les *patres* d'origine *romano-sabine* (2), Tanaquil, afin de parer au danger que couraient ses petits-fils, héritiers de la couronne, confia la régence à son gendre. Les historiens anciens ne le disent pas formellement sans doute, mais les couleurs sous lesquelles ils nous dépeignent les commencements du règne de Servius Tullius nous le font deviner. Denys d'Halicarnasse (3) nous représente, en effet, celui-ci comme ayant d'abord exercé la tutelle des petits-fils de Tarquin, comme n'ayant d'abord pris que la régence (ἐπιτροπὴ τῆς ἡγεμονίας) ; il ajoute que Servius Tullius, Mastarna avait pris ce nom pour flatter les familles romaines, expulsa les partisans d'Ancus Martius et s'empara par ruse de la couronne. Tite-Live dit de son côté (4) que ce fut sans la manifestation de la volonté du peuple, c'est-à-dire de l'ensemble des *patres* qui exerçaient seuls alors les droits politiques, que ce prince fut appelé à gouverner. Les *patres* songeaient même à le contraindre de déposer les faisceaux et s'apprêtaient à demander la création d'*interrois*, quand Mastarna, menacé, eut la pensée de recourir à la partie de la nation qui avait été jusque-là privée des droits politiques, non-seulement pour se maintenir dans l'exercice de la régence, mais même pour obtenir la royauté. Ce fait, autant que les textes de Cicéron (5), d'Aurelius Victor (6), de Florus (7), montre que Servius Tullius avait d'abord été repoussé par les sénateurs et n'avait exercé le pouvoir qu'à un titre précaire et jusqu'à un certain point illégitime. »

A côté des patriciens, c'est-à-dire des membres des *gentes* romaines, lesquelles constituaient proprement la nation, *populus*, il y avait à Rome ou sur son territoire une classe de pauvres, d'artisans, de cultivateurs, dont quelques-uns étaient, il est vrai, rattachés aux familles des *patres* par le lien assez étroit de la clientèle, mais dont la plus grande partie était privée de toute protection et de tout droit. Ceux de la classe pauvre ou laborieuse qui n'habitaient pas la ville de Rome n'étaient point entrés, en effet, dans le système de clientèle

(1) Tite-Live, I, 40. — Denys d'Hal., III, 72.
(2) Denys d'Hal., III, 49.
(3) Denys d'Hal., IV, 8.
(4) I, 41.
(5) *De republ.*, II, 20.
(6) *De viris illustr.*, 7.
(7) I, 6.

auquel les Ramnes et les Tities avaient astreint la plèbe urbaine. Attachés à la glèbe, les hommes des *pagi* ruraux étaient obligés de rester fixés dans leur demeure sous la surveillance d'un magistrat. Uniquement occupés de leurs champs, ils ne portaient pas les armes et ne votaient pas dans les curies (1).

C'est à cette classe déshéritée que Servius Tullius, repoussé par la majorité des *patres*, fit appel : il leur donna accès dans l'assemblée populaire, et c'est ainsi qu'il fut proclamé roi. Nous verrons bientôt comment il récompensa les *pagi* ruraux du service qu'ils lui avaient rendu.

Ne se trouvant plus en sûreté sur le Palatin dans un oppidum occupé par les *Ramnes*, il alla se fixer dans le quartier occupé par cette plèbe qui faisait son appui, celui des Esquilies (2). Et afin de surveiller les mouvements des patriciens dont il avait à redouter l'hostilité, il obligea une partie de ceux-ci à venir s'établir dans le *Vicus* qui prit leur nom, *Vicus patricius* (3), et qui, situé sous l'Esquilin, se trouvait commandé par sa cime; en même temps, pour achever d'affaiblir l'influence de ces mêmes patriciens qui composaient exclusivement les tribus des *Ramnes* et des *Tities*, et en grande partie celle des *Luceres*, il introduisit, au grand mécontentement des *patres* (4), une nouvelle répartition du peuple romain en quatre tribus, les tribus *Suburane*, *Esquiline*, *Colline* et *Palatine* (5).

Chaque citoyen de la ville fut inscrit dans une de ces tribus et ne put plus en sortir. Servius Tullius effaça ainsi toute trace de l'ancienne division en trois races (6). Rome fut dès lors partagée en un certain nombre de quartiers, subdivision des quatre tribus et que l'on appela *vici*. Chaque *vicus* eut son carrefour, point central où s'accomplissaient les *sacra* en l'honneur des Lares, c'est-à-dire des divinités domestiques des habitants du *vicus* considérées comme membres d'une même famille, *sacra* auxquels prenaient part même les esclaves.

Servius fut donc, tant par son élection que par ses diverses créations, l'homme de la plèbe; il ne cessa d'être en butte à la haine des

(1) Denys d'Hal., IV, 14.
(2) Denys d'Hal., II, 76.
(3) Paul Diacre, V° Patricium vicus.
(4) Denys d'Hal., IV, 23.
(5) Tite-Live, I, 43, *Epitome*, X. — Denys d'Hal., IV, 14. — Varron, *De lingua latin.*, IV, p. 14.
(6) Varron, *De linguæ latin.*, IV, V, p. 24, 26.

patriciens, haine qui, en se transmettant d'âge en âge, se traduisit en une tradition injurieuse pour sa mémoire. Il fut représenté comme le fils d'un esclave et le fruit d'une union illégitime. Les plébéiens, au contraire, ne l'appelèrent jamais que le bon roi *Servius*, et ils continuèrent longtemps à rendre un culte à sa mémoire dans les *Nundines* ou marchés dont la tenue se liait à la célébration de leurs *sacra* (1). Ils allèrent même, dans leur enthousiasme, jusqu'à en faire le fils d'un dieu, une sorte de divinité *Lare* (2).

Cependant Servius n'était pas en butte seulement à l'hostilité et au mépris des *patres* de souche sabine, il avait non moins à redouter le ressentiment du parti des Tarquins, aux yeux duquel il était également un usurpateur. C'est ce qui nous explique pourquoi, à peine monté sur le trône, il rompt le *fœdus* que Rome avait, sous son prédécesseur, conclu avec les Étrusques et leur déclare la guerre (3).

Quant à l'atteinte qu'il porta à l'omnipotence de l'assemblée par *curies*, quelques détails sont nécessaires pour que sa réforme soit bien comprise.

Les *curies* étaient une institution sabine adoptée par les *Ramnes*. Les anciens auteurs nous apprennent, en effet, que les Sabins étaient divisés en un certains nombre de groupes ou compagnies appelées *curies*. Les hommes d'une même *curie* combattaient ensemble sous un même chef : chaque *curie* avait ses réunions particulières, ses fêtes et ses *sacra* (4). A la tête de la *curie* était placé le *curion*, qui rappelle le *hundreder* des Anglo-Saxons, et réunissait à la fois le caractère de chef militaire et de prêtre. Les *curies* ne pouvaient comprendre, par conséquent, que des membres des *gentes*, puisqu'il fallait, pour en faire partie, avoir droit d'assister aux sacrifices communs; il était impossible d'en étendre arbitrairement le cadre, ou même de créer de nouvelles *curies*, sans détruire tout à fait le caractère de l'institution ; car pouvait-on créer en même temps de nouveaux dieux pénates et de nouveaux sacrifices? Une *curie* composée de membres étrangers primitivement les uns aux autres et d'origine différente, n'aurait été une *curie* ni au point de vue militaire, ni au point de vue religieux. On ne comprend pas même bien comment la tribu des *Luceres* avait pu se plier à l'organisation par *curies*, si ce n'est en s'ap-

(1) Macrobe, *Saturn.*, I, 13, 16.
(2) Ovide, *Fastes*, VI, 635. — Tite-Live, I, 39.
(3) Tite-Live, I, 43. — Cicér., *De repub.*, II, 21.
(4) Denys d'Hal., II, 23. — Festus, V° Nova curia.

puyant sur l'organisation militaire des *celeres* qui avaient fait le premier noyau de cette tribu.

Une conséquence nécessaire de l'introduction de nouveaux citoyens à Rome, du remaniement des tribus urbaines et surtout de la création des nouvelles tribus rurales en nombre si considérable était donc l'abandon de la division par *curies*. Au bout de quelque temps, la répartition par *curies* avait perdu, malgré les protestations des *patres* et leur ténacité à la maintenir, au moins comme institution religieuse, non-seulement tout caractère militaire, mais même tout caractère politique. Elle ne répondit plus qu'à une certaine communauté de *sacra* entre les *patriciens* descendants des hommes d'une même *curie*. On voit, en effet, sous la république, les comices par *curies* dépossédés, en fait, de l'autorité législative, ne plus posséder que le droit de prononcer sur des questions qui rattachaient la loi à la religion, comme par exemple sur les questions qui concernaient les *augures*.

Dans les comices par *curies* où l'on votait armé, puisque c'était, comme nous l'avons dit, dans le principe une assemblée militaire autant que politique, tous les membres des curies étant égaux, on votait par tête, *viritim*. Cela n'avait point d'inconvénient dans une réunion qui n'était composée que de *patres*. Il ne pouvait plus en être de même dans les nouveaux comices, où avaient entrée avec les *quatre* tribus urbaines les vingt-six tribus rurales. Quoique les comices n'eussent guère sous les rois d'autre droit que celui de ratifier les lois proposées par eux, cependant il eût été dangereux de livrer sans restriction à des hommes nouveaux et pauvres les grands intérêts de l'État, ce qui fût arrivé si l'on avait continué à voter par tête ou même par tribu.

D'ailleurs, accorder des droits égaux non-seulement en principe mais en fait à tous les membres de la nouvelle assemblée, c'eût été en même temps déclarer que leurs obligations étaient égales. Comment exiger des pauvres les sacrifices que l'on demandait aux riches? Comment les astreindre aux mêmes impôts; leur demander de s'équiper de la même manière et de supporter tous les frais de la guerre quand elle éclatait, sans les exposer à ne pouvoir remplir leurs obligations et à être, par suite, dans un état d'infériorité et de dépendance vis-à-vis des anciennes familles patriciennes et riches? Servius, pour éviter l'inconvénient de livrer ainsi presque exclusivement aux classes pauvres la direction des affaires politiques, tout en les laissant sous bien des rapports à la merci des riches, imagina le système hiérarchique des *classes* que l'on connaît et qui a été

généralement si mal compris, d'après lequel la participation aux affaires était proportionnelle à la richesse, c'est-à-dire aux obligations imposées aux citoyens.

Tous les citoyens furent, en effet, partagés en six *classes*, chaque *classe* correspondant à un chiffre déterminé de fortune. Ceux qui possédaient au-dessus de cent mille as, firent partie de la première *classe*. — Venaient, après, ceux qui avaient un peu moins, et ainsi de suite, par une progression décroissante, jusqu'à la dernière *classe*, composée de tous ceux qui ne possédaient presque rien, classe qui était, par conséquent, et de beaucoup, la plus nombreuse. La grande majorité des citoyens se trouvait ainsi reléguée dans la dernière *classe*, qui ne votait jamais, puisque l'on arrivait toujours à la majorité sans avoir besoin de descendre jusqu'à elle. Les premières *classes*, au contraire, pouvaient ne renfermer qu'un très-petit nombre de citoyens, quoique décidant des votes.

Or, on votait, en effet, par *centuries;* ici le mot n'avait plus le sens précis qu'il avait dans l'organisation militaire : la *centurie* ne se composait plus de cent membres, mais d'un nombre indéterminé et variable. Servius avait établi, en effet, que la première *classe* comprendrait quatre-vingts *centuries*, c'est-à-dire aurait quatre-vingts votes à elle seule; que les quatre *classes* suivantes compteraient ensemble quatre-vingt-dix *centuries;* que la sixième et dernière *classe* n'en comprendrait qu'une, quoique cette *centurie* fût aussi nombreuse à elle seule que toutes les *centuries* de la première *classe* ensemble. C'était, comme on le voit, le droit que confère la propriété substitué au droit que confère le nombre. A la tête de toutes les classes étaient placées les dix-huit *centuries* de cavaliers possédant dix-huit votes.

En revanche Servius abolit les dettes, afin que les citoyens pauvres ne fussent plus dans la situation précaire où la plèbe s'était trouvée jusque-là; de plus il régla d'une manière définitive et équitable la répartition des impôts, en ne laissant rien à l'arbitraire des classes riches; enfin il accorda aux tribus rurales le droit de tenir des réunions pour traiter de leurs intérêts locaux et élire leurs chefs, ce qui était un grand progrès pour des hommes qui n'avaient connu jusque-là que la dure tyrannie des *magistri pagorum*. Servius préparait ainsi les tribus au rôle important qu'elles jouèrent plus tard sous la république.

On doit comprendre maintenant les différences radicales qui existaient entre ces trois natures d'assemblées, comices par *curies*, comices par *centuries*, comices par *tribus*. Dans les comices par *curies*,

l'antique aristocratie des *patres* non-seulement dominait, mais pour ainsi dire votait seule; il y avait égalité entre tous les membres de l'assemblée, et par conséquent aucune trace d'aristocratie de richesse. Dans les comices par *centuries*, l'aristocratie de richesse remplaçait l'aristocratie de naissance; dans les comices par *tribus*, les tribus rurales et pauvres étant les plus nombreuses, l'élément populaire dominait tout; aussi pendant très-longtemps les *patriciens* affectèrent-ils de n'y point paraître, se considérant toujours comme membres des anciennes *curies* et non des *tribus*, dont les magistrats principaux, les *tribuns*, devaient être choisis dans la plèbe.

Nous avons dit que Servius Tullius avait donné, dans son organisation, la première place à la cavalerie; quelques explications sont nécessaires à cet égard. Ancien chef des *celeres*, Servius comprenait toute l'importance de cette troupe, qui continuait à faire l'élite de l'armée romaine. Il voulut donc que les centuries de cavaliers prissent la tête des classes. En cela, il ne sortait pas d'ailleurs de son système, car outre que les *celeres*, devenus les *équites*, étaient l'arme la plus redoutable et la plus honorée, ils ne pouvaient être recrutés que parmi les plus riches, et sous un système hiérarchique fondé sur la fortune, ils arrivaient tout naturellement au premier rang (1). Toutefois, Servius cherchant à effacer l'ancienne division en trois tribus, ne pouvait maintenir aux patriciens *Ramnes*, *Tities* ou même *Luceres*, le privilége exclusif de fournir des cavaliers. En conséquence, tout en conservant l'organisation de la cavalerie en un corps de dix-huit cents hommes, il partagea cet effectif en dix-huit centuries de cent cavaliers chacune, et il en composa six d'hommes qu'il avait tirés de la plèbe et qui furent équipés par l'État. Un fonds de dix mille as fournit à l'achat des chevaux et, pour la nourriture de ceux-ci, on imposa sur les veuves une taxe annuelle de deux mille as. Le nom de *Ramnes*, *Tities* et *Luceres* fut conservé aux douze centuries des patriciens; les six centuries nouvelles furent attachées par couples à chacune de ces trois divisions primitives de la cavalerie romaine, consacrées par le miracle de Nævius.

Toutes ces précautions ne sauvèrent pas Servius. La catastrophe vint du côté où il s'y serait le moins attendu. En vue de consolider son pouvoir et pour se concilier le parti étrusque, il avait en effet donné ses filles en mariage aux deux petits-fils de Tarquin l'Ancien, désignés sous les noms significatifs, l'un de *Lucius*, qui est probable-

(1) Tite-Live, I, 43. — Denys d'Hal., IV, 18. — Cf. Cic., *De repub.*, II, 22. — Denys d'Hal., VII, 72.— Tite-Live, V, 7. — Polyb., VI, 20.

ment le nom de *Lucumon* latinisé; l'autre d'*Aruns*, qui paraît être le titre que l'on appliquait au chef des aruspices. Ses deux gendres auraient ainsi occupé au-dessous de lui les deux fonctions principales dans l'armée et dans la religion, car c'était en général le chef des *celeres* qui portait le titre de *Lucumon*. *Lucius*, depuis Tarquin le Superbe, aidé par les patriciens du parti étrusque, renversa son beau-père et rétablit le gouvernement des *Lars*. Il paraît même avoir poussé le despotisme bien au delà de ce qui se pratiquait sous le régime des rois en Étrurie. Il abolit les assemblées populaires, soit celles des curies, soit celles des tribus rurales (1), et amoncela sur sa tête les haines du parti national des *patres majorum gentium*. Toutefois le *lucumon* ou tribun des *celeres* conserva le rang et les attributions qu'il avait eus précédemment, et c'est encore le personnage revêtu de cette charge, allié à la famille royale, *Brutus* (2), qui se mit à la tête de l'insurrection contre le tyran étrusque. Ainsi, dit M. Maury, « on vit successivement quatre *lucumons* s'emparer du trône, grâce à l'autorité et au crédit que leur donnaient ces fonctions : Tarquin l'Ancien, Servius Tullius, Tarquin le Superbe et Brutus. Celui-ci, usant de son droit de lever de troupes et de convoquer le *comitium* armé (car tels étaient les droits du commandant de la cavalerie étrusque), fit décréter la déchéance du tyran et enrôla toute la jeunesse romaine contre le Tarquin. Aussi, pour récompenser les services que lui avaient rendu ses cavaliers, Brutus en fit-il entrer un grand nombre dans le sénat (3). »

Quand on examine de près le caractère de la révolution qui amena l'établissement de la république, on y reconnaît donc facilement l'œuvre de la réaction du parti *Sabin* et *Romain* contre les Étrusques. On doit remarquer, en effet, qu'après le renversement des Tarquins chacun de ces deux peuples, qui n'étaient point encore complétement fondus entre eux, malgré les efforts de Servius Tullius, fournit un des deux consuls : Collatin était de famille *sabine*, et Brutus *Romain*. T. Lucretius, collègue de Valérius Publicola, était aussi de race sabine. Quant à Valérius Publicola, il descendait d'un de ceux qui avaient jadis cimenté l'alliance des deux races. L'institution des consuls paraît même être un retour à un ordre de choses qui s'était présenté plusieurs fois antérieurement. Denys d'Halicarnasse (4) nous

(1) Denys d'Halic., IV, 43.
(2) Tite-Live, I, 59. — Denys d'Halic., IV, 71.
(3) Tite-Live, II, 1.
(4) II, 57.

montre, en effet, que le peuple formé par l'union des *Ramnes* et des *Tities* connaissait dès l'époque qui correspond au règne de Numa les deux formes de gouvernement : l'autorité d'un chef unique choisi entre les *patres*, ou celle de deux magistrats annuels, tels que furent plus tard les consuls. Les *Ramnes* et les *Tities*, vainqueurs des Étrusques, ne firent que revenir à cet ancien usage d'élire deux chefs (un dans chaque tribu) qui gouvernaient collectivement.

Le bannissement des Tarquins n'entraîna pas cependant celui de la population étrusque. Elle avait trop grossi pour être facilement expulsée. Elle continua à former aux pieds du Cælius le *Tuscus vicus*, où l'on conserva le culte de plusieurs divinités étrusques, et entre autres celui d'*Acca Laurentia* qui, par une confusion d'époques, joua plus tard un rôle dans la légende de Romulus, dont l'enfance s'était, disait-on, passée en ces lieux.

Bien d'autres divinités, bien d'autres usages venaient d'ailleurs des Étrusques, que l'on ne pensa même pas à détruire ; ainsi le *Jupiter Capitolin* était une divinité étrusque à laquelle Tarquin l'Ancien avait élevé un temple sur le mont Capitolin, à la place des sanctuaires de divinités plus anciennes. *Jupiter Capitolin* resta cependant à la tête du panthéon romain.

L'usage où furent toujours les Romains, même sous la république, de planter un clou dans le mur de la cella de Jupiter, clou qui servait à marquer l'année, était un emprunt fait aux Étrusques. Cet usage se retrouvait, en effet, au temple de *Nortia*, à Volsinies ; mais ce qui achève surtout de nous démontrer l'origine étrusque de cette cérémonie, c'est qu'au lieu de s'accomplir au mois de janvier ou de mars, elle se passait aux ides de septembre, c'est-à-dire au commencement de l'année dans le système du calendrier étrusque. Les Romains nommaient un dictateur spécial pour présider à cette cérémonie, et la nomination de ce dictateur était, elle aussi, un emprunt fait à l'Étrurie.

Enfin, l'usage de nommer un dictateur dans les circonstances graves venait aussi de l'Étrurie. Le titre même de *magister populi*, que les Romains donnaient à ce magistrat suprême des temps difficiles, était la traduction latine du mot étrusque *Lars*, qui signifiait maître. Le nom de *Lartius* ou *Lartias*, porté par le premier dictateur romain, paraît n'être que le nom générique primitif donné à celui qui remplissait cette importante fonction. Si, dans le principe, on voit donner au dictateur pour lieutenant le *magister equitum*, c'est que le maître de la cavalerie ou *Lucumon* était toujours en Étrurie le second du *Lars*.

Ainsi, en résumé, l'on peut dire que, quoique avec la république les deux anciennes races eussent repris le dessus, cependant l'élément étrusque, introduit par les rois depuis Ancus Martius, avait singulièrement modifié et pour toujours les descendants des vieux *pagani* du Capitolin et de l'Aventin. L'histoire romaine, jusqu'après l'établissement de la république, n'est donc pour ainsi dire que l'histoire de la lutte des diverses races qui étaient venues prendre successivement leur place autour des sept collines. Jusqu'à Tarquin l'Ancien, les deux races primitives des Romains et des Sabins avaient dominé seules; avec Tullus Hostilius commence le rôle de l'élément étrusque, qui a la prépondérance sous les deux Tarquins; les rois alors ne sont presque que des *Lars* comme en Étrurie : le sénat et les curies n'étaient plus rien. Servius Tullius avait bien essayé, pour consolider son pouvoir, de se rendre favorable la population pauvre et laborieuse, composée surtout des habitants des campagnes et des artisans venus à Rome de l'étranger, qu'on appelait *la plebs*. Il avait tenté, par une distribution nouvelle des habitants, de fondre en une seule nation les hommes des *pagi* et les trois tribus qui conservaient encore leur existence distincte : mais il n'y réussit pas. Il n'avait pu faire ces réformes qu'en mécontentant le parti étrusque qui le renversa, pour être ensuite renversé à son tour par le parti national des *Ramnes* et des *Tities*, destinés à avoir définitivement le premier rang à Rome. Seulement la *plebs* demeura pour les *patres* un embarras de tous les instants. Il fallut un jour lui faire place aussi, et même une place plus grande que celle que Servius avait voulu lui donner.

« Tels ont été, dit M. Maury en concluant, les ressorts principaux des révolutions qui marquent les premières phases de l'histoire romaine. Malgré la forme légendaire sous laquelle la plupart des faits que je viens d'exposer nous ont été transmis, il nous a semblé possible de rétablir, avec une certaine approximation, un enchaînement d'événements sur lesquels la critique n'avait pas encore jeté de lumières suffisantes. »

Nous nous associons aux conclusions de M. Maury.

ALEXANDRE BERTRAND.

SUR L'EXPÉDITION

DE

CORNELIUS BALBUS

EN PHAZANIE

Fragment inédit d'un Mémoire sur l'Afrique connue des Anciens, couronné par l'Académie des inscriptions.

L'expédition de Cornelius Balbus contre les Garamantes, d'après un passage des Fastes Capitolins rapporté par Freinsheim dans ses suppléments aux Décades de Tite-Live, est de l'an de Rome DCCXXXIV, 19 avant l'ère chrétienne (1). De même que pour la campagne de Suetonius Paulinus dans l'Atlas occidental, c'est encore à Pline que nous devons le peu que nous savons sur celle-ci. Elle avait eu pour objet, à ce qu'il semble, de châtier les tribus du pays intérieur au-dessus des Syrtes, qui sans doute avaient inquiété les communications ou fait quelque incursion sur les terres romaines. Voici le passage entier de Pline (2) :

« Après les Nasamons, habitent [sur la côte] les Asbystes et les « Maces. Au delà de ceux-ci, les *Hammanientes* (3), à douze jours

(1) Une première expédition avait eu lieu dès le temps de César (Florus, lib. IV, cap. XII); mais on n'en a aucun détail, et sans doute on n'avait pas franchi les montagnes. C'est à l'expédition de Cornelius Balbus, sous Auguste, que Virgile a fait allusion dans ce passage de l'*Énéide* (VI, v. 794) :

super et Garamantas et Indos
Proferet imperium.

(2) *Hist. natur.*, lib. V, cap. V, p. 250.

(3) Var. *Amantes*, leçon adoptée par M. Sillig. C'est celle de Solin, dans le passage correspondant de son Abrégé, ch. XXVIII.

« de marche de la grande Syrte vers l'ouest, n'ayant autour d'eux « que des sables. On creuse cependant assez aisément des puits à une « profondeur d'environ deux coudées, où viennent affluer les eaux « de la Mauritanie (1). Ils construisent leurs demeures avec des « quartiers de sel qu'ils tirent de leurs montagnes (2). De chez eux « il y a quatre jours de marche (3), vers le couchant d'hiver, jusque « chez les Troglodytes, qui sont les seuls intermédiaires du commerce « de la pierre précieuse qu'on nomme l'escarboucle, et qui nous « vient de l'Éthiopie. Dans cet intervalle, du côté des solitudes afri- « caines qui s'étendent au-dessus de la petite Syrte, est située la « Phazanie, où habite la nation des Phazaniens que nous avons sou- « mise, ainsi que les villes d'*Alale* et de *Cillaba*, de même *Cydamus*, « au-dessus de Sabrata. De leur pays s'étend au loin vers l'ouest une « montagne que les nôtres ont nommée *Ater*, parce qu'on la dirait « noircie par le feu ou par l'action du soleil. Au delà de cette mon- « tagne sont des déserts. Bientôt on arrive à *Telgæ* (4), ville des Ga- « ramantes; à *Debris*, avec une source dont l'eau est bouillante de « midi à minuit, et glaciale de minuit à midi; et enfin la célèbre « ville de *Garama*, capitale des Garamantes : tous lieux subjugués « par les armes romaines et qui ont valu le triomphe à Cornelius Bal- « bus, seul étranger à qui l'on ait déféré le char triomphal et les pri- « viléges de citoyen. Quoique né à Gadès, on lui donna, en effet, le « droit de cité romaine, en même temps qu'à Balbus l'Ancien, son « oncle (5). Nos auteurs ont rapporté comme une chose remarqua- « ble qu'il avait pris les villes que j'ai nommées, et que, dans son « triomphe, outre *Cydamus* et *Garama*, il fit porter les noms et les « simulacres de tous les autres peuples et des villes dans l'ordre sui- « vant : *Tabidium*, ville; *Nitiebres*, peuple (6); *Negligemela* (?), « ville; *Bubeïum*, peuple ou ville; *Enipi*, peuple; *Thube*, ville; une « montagne du nom de *Niger; Nitibrum* et *Rapsa*, villes; *Discera*, « peuple (7); *Debris*, ville; *Nathabur*, rivière; *Thapsagum*, ville;

(1) Ceci fait allusion aux courants souterrains de cette zone de l'Afrique.

(2) Hérodote rapporte la même chose de tribus plus occidentales, lib. IV, cap. CLXXXV.

(3) Sept, dans le manuscrit Chifflet. Hard. n. VIII, ad. pagin. 250.

(4) Nous suivons la leçon de tous les bons manuscrits, *mox Telgæ*, leçon signalée par le P. Hardouin lui-même (p. 250, nº 13), qui, néanmoins, par une singulière préférence, a admis dans son texte *Matelgæ*.

(5) Cp. Velleius Paterc. II, 51.

(6) Var. *Niteris*.

(7) Var. *Viscera*.

« *Nannagi*, peuple (1); *Boïn*, ville; *Pege*, ville; *Dasibari*, rivière. « Puis une suite de villes, *Baracum*, *Buluba*, *Alasi*, *Balsa*, *Galla*, « *Maxala*, *Zizama*. Enfin le mont *Giry*, avec une inscription portant « qu'on y trouve des pierres précieuses. » Voilà ce que rapporte Pline du triomple de Cornelius Balbus; et il ajoute : « Jusqu'à pré- « sent, le chemin qui conduit chez les Garamantes est resté impra- « ticable, parce que les bandits du pays recouvrent de sable l'ouver- « ture de leurs puits, que l'on rétablirait cependant sans creuser « beaucoup si l'on connaissait les localités. Dans la guerre récente « que les Romains, sous l'empereur Vespasien, ont eue avec ceux « d'Oea (2), on a pris un chemin plus court de quatre journées. « Cette route a été nommée le Chemin de la tête du Rocher, *præter* « *Caput Saxi*. »

La nombreuse nomenclature que renferme cette notice nous place (au moins en partie) sur un terrain tout à fait nouveau. Le nom même de *Phazania* paraît ici pour la première fois, appliqué au pays que toutes les relations antérieures désignaient, depuis Hérodote, sous la dénomination de pays des Garamantes, d'après sa capitale. Ajoutons que tout en transcrivant la série géographique du triomphe de Balbus, Pline lui-même ne paraît pas se douter que la Phazanie et la contrée des Garamantes ne sont qu'un seul et même territoire; car à quelques lignes de distance, ainsi qu'on a pu le remarquer, il emploie le nom des Garamantes comme quelque chose de distinct. Dans les autres endroits de son ouvrage où il est question de cette contrée, il n'emploie jamais non plus que le nom des Garamantes (3). La même remarque peut s'appliquer à Denys le Périégète et à ses deux paraphrastes (4), et même à Ptolémée. Ce dernier

(1) Var. *Dannagi*, *Tamiagi*.

(2) Les habitants d'*Oea*, en guerre avec ceux de *Leptis Magna* (les deux places principales de la côte tripolitaine, aujourd'hui Tripoli et Lébidah), appelèrent à leur aide les tribus du haut pays, les *Garamantes*, comme disaient les Romains, « gentem « indomitam, et inter accolas latrociniis fecundam. » Les déprédations de ces tribus indomptées sur les terres romaines leur attirèrent la poursuite que Pline mentionne ici. (Voy. Tacit. *Historiar.*, lib. IV, cap. L.)

(3) Lib. V, cap. IV, p. 247; lib. XIII, cap. XIX, p. 696, *et passim*.

(4) Priscien, qui suit toujours de près le texte de son auteur, rend ainsi le passage (v. 201 et suiv.) :

> Continuo post hos sequitur Phazania tellus
> Hanc habitant juxta Garamantes Debridæ clari.

Au lieu de *Phazania*, le texte porte fautivement *Phaurusia*.

jette vaguement et sans aucun détail le nom de *Phazania* parmi d'autres peuples obscurs situés à l'ouest de la région du Nil (1), tandis que c'est sous la rubrique *Garamantes* que sont notées la métropole Garama et les autres places de la même contrée (2). Même dans Corippus, qui reproduit si scrupuleusement la forme indigène des ethniques africains, c'est encore le nom des Garamantes qui est employé, dans le seul passage où il soit fait allusion à la contrée intérieure au-dessus des Syrtes (3). C'est seulement à partir des premiers historiens musulmans et des géographes arabes (4) que le nom indigène de Fezzan a réellement pris place dans la géographie africaine.

Quoiqu'on ait cherché plus d'une fois à éclaircir le morceau qui nous occupe (5), on ne saurait dire qu'on y soit entré bien à fond. Il est vrai qu'on n'avait qu'une connaissance très-incomplète de la topographie du Fezzan ; et à cet égard il reste encore bien des lacunes, même après les reconnaissances récentes de MM. Barth, Overweg, Richardson et Vogel. Nous croyons, néanmoins, que l'on peut ajouter quelque chose aux identifications déjà constatées, ets urtout qu'on peut suivre dans cette recherche, si restreints qu'en doivent être encore les résultats positifs, une marche plus rationnelle qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Pline commence par donner, d'après ce que l'on en savait de son temps, une idée générale des contrées qui sont au-dessus des Syrtes. C'est d'abord, à douze jours de marche de la grande Syrte dans la

(1) Lib. IV, cap. VII, p. 305, Wilb. Le nom est altéré dans les mss. On trouve dans quelques-uns Ἀζανία, dans d'autres Φάζαχα, lectures que toutes les éditions reproduisent. M. Wilberg a dans la sienne rétabli la vraie leçon, Φαζανία, qui est indubitable. Elle s'est d'ailleurs conservée dans l'extrait d'Agathémère, lib. II, cap. V.

(2) Ptolem. IV, c. VI, p. 294 et 297 sq. Wilb.

(3) *Johannis*, lib. V, 198, Bekker.

(4) Voy. Ibn Khaldoun, trad. par M. de Slane, t. I, p. 191, 192, etc.

(5) D'Anville en a dit quelque chose à la fin de son Mémoire de 1745 sur les rivières de l'intérieur de l'Afrique (*Acad. des inscr.*, t. XXVI, p. 81) ; mais n'ayant pour moyen de comparaison que l'abrégé d'Édrisi connu sous le titre de *Geographia Nubiensis*, il ne pouvait aller bien avant. La relation de Hornemann, et, plus tard, celles de Lyon et de Clapperton, élargirent le champ d'étude et suggérèrent de nouveaux rapprochements à Malte-Brun (*Précis*, t. I, p. 198 et suiv., 1812), à M. Walckenaër (*Recherches sur l'intér. de l'Afr. sept.*, p. 374), à Mannert (*Geogr. der Griech. und Rœmer*, t. X, p. 576; 1825), à M. Reichard (*Le Niger*, etc., trad. dans le *Bulletin de la Soc. de géogr.*, 3e sér., t. I, p. 202; 1844), et peut-être à d'autres encore.

direction de l'ouest, un canton tout entouré de sables et occupé par les *Hammanientes* ou *Amantes*. Nous verrions volontiers dans ce nom un ethnique forgé par les Romains sur le mot *Hammâda*, terme indigène par lequel on désigne, dans toute la zone nord de l'Afrique, de hautes plaines arides et pierreuses. Le Hammâda qui couvre le Fezzan au nord est un des plus connus et des plus remarquables (1). Il faut noter toutefois que parmi les tribus du district montagneux de Tarhôna (au sud-est de Tripoli), dont M. Barth a donné la liste, nous trouvons des Hamadât (2); mais il n'est pas dit si cette tribu est d'extraction berbère ou de sang arabe. Dans ce dernier cas, que d'après divers indices nous croyons le plus probable, elle n'est entrée en Afrique que longtemps après l'époque des Césars.

S'il peut rester quelque doute sur cette dérivation du nom des *Hammanientes*, il n'y en a pas sur les *Troglodytes*, dont la mention vient ensuite; l'indication ne peut se rapporter qu'aux habitants des monts Gharîân (dans le sud de Tripoli), signalés en effet comme habitant des demeures creusées dans le sol (3). Pline est parfaitement exact en ajoutant que lorsqu'on suit cette route des *Hammanientes* au canton des Troglodytes, on a au-dessus de soi, dans la direction du désert (à sa gauche ou au sud), le pays des Phazaniens. Il ne l'est pas moins en plaçant *Cydamus* à la hauteur de Sabrata (*e regione*) dans l'intérieur; il y a longtemps, en effet, que la *Cydamus* des Romains (4) a été reconnue dans la G'hadamès actuelle (5), centre commercial très-important situé à dix ou douze journées en ligne directe, vers le sud-sud-ouest, du site bien connu de l'ancienne Sabrata (6). Pline nomme ici *Allele* et *Cillaba*, à ce qu'il semble, comme deux des localités les plus notables de la Phazanie. Le rapprochement que l'on a fait entre *Cillaba* et Zouïlah est très-douteux,

(1) Voy. Barth, *Travels and Discoveries in North and Central Africa*, vol. I, p. 140. Cf. Ibn Khaldoun, t. I, p. 191.

(2) Barth, vol. I, p. 69.

(3) Schlözer's *Briefwechsel*, cité par Bruns, *Beschreib. von Africa*, t. VI, p. 356, 1799; Bruce, *Travels*, t. I, p. CCXLVIII, 1804; Lyon, *Travels*, p. 25; Delaporte, dans les *Mém. de la Soc. de géogr.*, t. II, p. 66, 1825; Barth, vol. I, p. 48; Mohammed et-Tounsy, *Voyage au Ouadây*, trad. de l'arabe par le docteur Perron, p. 575; Dickson, *Journey from Tripoli to Ghadames*, dans le Journal de la Soc. de géogr. de Londres, t. XXII, p. 133.

(4) *Cidama*, dans Procope, *De Ædif.* VI, III, p. 112.

(5) D'Anville, *Acad. des inscr.*, XXVI, p. 76.

(6) La Tripoli Vecchio des gens de mer, à dix-huit heures de Tripoli en remontant la côte à l'ouest. On peut voir sur cette localité notre mémoire sur les anciens sites de la Tripolitaine. *Revue archéologique*, décembre 1861, p. 417.

pour ne pas dire plus. Nous préférerions encore Zeïlâ, nom que les peuples du Soudan donnent à Mourzouk, la capitale actuelle, et quelquefois au Fezzan tout entier (1), sans toutefois mettre beaucoup plus d'importance à cette seconde synonymie qu'à la première. Ce sont de ces rapports que l'on peut, avec toutes réserves, indiquer dans le discours, mais qui reposent sur une base trop peu sûre pour qu'on doive leur donner place sur une carte de géographie comparée. Une ville que Békri mentionne sous le nom de Hal ou Holl, à une journée de Ouadan (vers l'ouest probablement ou le sud-ouest) (2), semblerait offrir plus de ressemblance avec *Alele*.

L'*Ater Mons*, qui se prolonge à l'ouest de la Phazanie, ne peut être que la chaîne de montagnes volcaniques qui couvre le fond de la petite Syrte (le golfe de Kabès) à la distance d'une vingtaine de lieues, et que les indigènes connaissent sous la dénomination générique de montagnes de Nefouça (3). Le caractère et l'aspect de ces montagnes justifient le nom qu'elles avaient reçu des soldats romains. L'appellation de montagnes Noires (*Djébel Assoud*), tant parmi les pasteurs arabes que chez les Fezzanîs, est du reste fréquente dans cette partie de l'Afrique, aussi bien au sud-est et à l'ouest qu'au nord-est et au nord du Fezzan (4). Le *Mons Niger*, que Pline relève un peu plus loin parmi les noms qui figuraient au triomphe de Balbus, n'est peut-être qu'une autre forme du même mot appliquée à la même chaîne.

Les trois noms qui suivent celui du Mons Ater, « d'abord un désert, puis *Telgæ*, *Debris* et sa source chaude, et enfin *Garama*, » se rapportent bien évidemment aux stations successives d'un même itinéraire (celui de Balbus, selon toute apparence), dont Garama est le terme. Plusieurs raisons nous portent à penser que cette ligne de route entre le littoral et Garama est précisément celle que la grande expédition scientifique de 1850 a suivie, et que M. Barth a décrite dans sa relation. C'est encore, sinon tout à fait la plus directe (5),

(1) Hornemann, trad. fr., p. 168; Mohammed et-Tounsy, *Voy. au Ouadây*, trad. de l'arabe par le docteur Perron, p. 589.

(2) Békri, trad. par M. Quatremère, p. 23 (p. 30 de la trad. de M. de Slane). Nous ne retrouvons pas ce lieu dans nos relations européennes.

(3) Ibn Khaldoun, t. I, p. 280.

(4) Hornemann, p. 87 et 168 de la trad. fr. Burckhardt, *Nubia*, p. 443; Denham and Clapperton, *Travels and Discoveries in Northern and Central Africa*, vol. I, p. 36 et 38, édit. in-8°, Lond., 1828; Barth, *Travels*, vol. I, p. 54 et 210; etc.

(5) M. Prax, dans un Mémoire sur la régence de Tripoli, a fait connaître, d'après des informations indigènes, trois routes commerciales de Tripoli à Mourzouk. Celle de Mizda (décrite par M. Barth) est de vingt-quatre journées; les deux autres sont

du moins la plus habituelle. Les restes nombreux de constructions romaines de diverses époques qui existent dans toute son étendue, et, qui plus est, les bornes milliaires que M. Barth y a retrouvées sur plusieurs points, en même temps qu'ils montrent qu'après l'expédition victorieuse de Balbus et celle du règne de Vespasien, la Phazanie devint pour les Romains un établissement permanent et une véritable possession, prouvent que cette route fut celle que les Romains adoptèrent. Le Ouâdi Talha, à deux journées au sud-est de Mizda, pourrait bien y marquer l'emplacement de *Telgæ*; M. Barth y a vu les ruines d'un château romain (1). Il y a aussi, à deux journées et demie plus au sud, un Ouâdi Tolâgga, que le voyageur dépeint « comme une belle vallée richement revêtue d'une grande va-« riété d'arbres et de buissons (2). » Dans cette contrée, comme dans toutes les autres oasis du nord de l'Afrique, les ouâdis ou vallées qui coupent l'aride uniformité du désert sont les seuls lieux où puissent se former des villages et des villes. *Debris*, signalée par sa source chaude, et que Denys le Périégète, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure, qualifie de « renommée, » reste jusqu'à présent inconnue, à moins qu'on ne vienne à la reconnaître dans Edéri, ville aujourd'hui déchue, mais autrefois très-importante, située sur la même route dans une des plus riches vallées du Fezzan, à trois journées en avant de Djerma (3). Quant à cette dernière place, dont les auteurs arabes parlent encore comme de la capitale du Fezzan, elle est aujourd'hui complétement ruinée (4). Sa situation, au milieu d'une grande et populeuse vallée, justifie bien le rang qu'elle a gardé si longtemps dans le pays. M. Barth y a retrouvé des restes de constructions romaines, les dernières que l'on ait rencontrées dans le Fezzan (5). Cette découverte intéressante nous montre que les Romains avaient étendu jusque-là (à près de 600 milles de la côte) leurs établissements de la Phazanie, fait assurément très-remarquable, que n'a cependant mentionné aucun des écrivains qui nous restent de la période impériale. Il n'est pas fait mention non plus dans les Itinéraires de la route qui condui-

de vingt et une et de vingt-six journées. (*Revue de l'Orient*, t. VII, 1850, p. 267.) La journée moyenne est d'environ huit de nos lieues communes, vingt-cinq milles romains.

(1) *Travels*, vol. I, p. 113.

(2) *Ibid.*, p. 123.

(3) *Ibid.*, p. 146.

(4) Vogel en a déterminé la latitude par 26° 25′, à 13° 8′ 23″ est de Greenwich. Oudney n'avait donné pour la latitude que 26° 2′ 50″. Mourzouk, la capitale actuelle, est à trois journées de Djerma vers le sud-est.

(5) *Travels*, vol. I, p. 156.

sait à *Garama*, et dont une partie au moins était mesurée par des bornes milliaires. Ces établissements, aussi bien que les postes élevés sur toute la route, sont postérieurs au temps de Pline. Ils ne remontent sûrement pas au delà du règne de Domitien, signalé par plusieurs expéditions militaires dans ces contrées (1); peut-être même sont-ils plus récents. On n'a jusqu'à présent trouvé dans le Fezzan que deux inscriptions romaines, l'une à Bondjèm, sur la route de Lebidah à Sokna (2), l'autre dans le Ouâdi Taboniyè, au pied de la montée septentrionale du Hammâda (3); la première est du règne de Septime Sévère, la seconde d'Alexandre Sévère, l'une et l'autre, conséquemment, du premier quart du troisième siècle.

Ce qui suit dans Pline n'est plus que la simple énumération des noms de villes, de peuples, de rivières et de montagnes, dans l'ordre même (c'est Pline qui en fait la remarque) où ils figurèrent au cortège triomphal de Cornelius Balbus. Mais quel était cet ordre? Rien ne l'indique, ou plutôt il ne semble pas qu'il représente rien de régulier, du moins comme arrangement géographique. Nous nous bornerons donc à y relever un certain nombre de correspondances qui nous paraissent très-probables, sinon certaines, sans en étendre le cercle, comme d'autres l'ont fait, au delà des limites mêmes de la Phazanie.

Le premier mot de la liste, *Tabidium*, nous paraît n'être autre chose que la forme latinisée du nom de Taboniyè, que nous avons cité tout à l'heure pour ses ruines romaines. L'inscription latine que M. Barth y a lue désignait une ville de la localité dont le nom est entièrement effacé (4); ce serait notre *Tabidium*. Il est possible qu'une exploration de cette vallée, plus complète que n'a pu la faire M. Barth, y fasse retrouver d'autres restes, peut-être d'autres inscriptions, qui serviront de vérification à notre conjecture. Le peuple dont le nom est écrit *Niteris* dans les éditions, et *Nitiebres* dans une meilleure variante, se retrouve dans le cosmographe Ethicus (seconde moitié du quatrième siècle) et dans Orose, son copiste, sous la double forme *Natauri* (ou *Natavri*) et *Natabres*, parmi les tribus qui touchaient à la limite méridionale de la Tripolitaine (5); mais la correspondance berbère du nom est incertaine. Les *Enipi* sont indubi-

(1) Ptolem., lib. I, cap. VIII.

(2) Lyon, *Travels in Northern Africa*, p. 66. Lond., 1821, in-4°.

(3) Barth, vol. I, p. 130.

(4) Barth, I, p. 130.

(5) Ptolémée (VI, ch. VI, p. 295, Wilb.) a des *Natembres* au nord des monts Ousargala, conséquemment aux environs du Bagradas supérieur.

tablement les *Nycpii* dont Ptolémée indique l'habitation à la hauteur de la grande Syrte, dans l'intérieur (1); mais nous ne connaissons pas leur synonymie indigène. *Thapsagum* pourrait bien être Tassava, place dont parle l'Édrisi comme de la ville la plus considérable du Fezzan après Djerma (2), et que M. Barth a traversée dans son itinéraire de Mourzouk à Ghât (3). Le nom des *Nannagi*, ou, selon une autre leçon, *Dannagi*, rappelle d'une manière frappante celui des Denhadja, tribu de la race de Kétama, bien que l'habitation des Denhadja n'ait été connue plus tard que dans le Maghreb occidental (4). *Boïn* est indubitablement Bondjem, comme on l'a reconnu depuis longtemps; nous avons parlé précédemment de la construction romaine que le capitaine Lyon y a trouvée, avec une inscription du temps de Septime Sévère. C'est sûrement la Οὐανίας de Ptolémée (5). Une station du nom de Méchaal, à cinq faibles étapes vers le sud de Mizda, et plus à l'ouest, à ce qu'il semble, que la route de M. Barth (6), pourrait faire penser à *Maxala*. La ville de *Zizama* doit indubitablement se chercher dans le Ouâdi Zemzem, la principale des vallées qui portent à la grande Syrte les eaux de la contrée comprise entre les monts Ghariân et le Hammâda (7). Les montagnes de Ghariân que nous venons de nommer, et qui font partie de la grande chaîne littorale de cette région tripolitaine, sont les *Gyri montes* de Balbus, nom que Ptolémée écrit Γίργυρις, ou, selon quelques manuscrits, Γίργιρι, en y indiquant, ce qui est exact, la source du Cinyps (8). C'est une partie des monts Néfouça. Un récent

(1) Ptolem., lib. IV. cap. III, p. 265, 17, et 266, 16, Wilb.

(2) Edrisi, t. I, p. 113, Jaub.

(3) *Travels*, vol. I, p. 179. « C'est encore, dit le voyageur, une des places les plus « riches et les plus importantes du pays. » Elle est à douze ou treize heures de Mourzouk vers l'ouest.

(4) Ibn Khaldoun, t. I, p. 291; Édrisi, I, 225.

(5) Lib. IV, cap. VI, p. 297, 29, Wilb.

(6) Ce lieu est mentionné comme une plaine avec trois puits, dans le journal d'une expédition des troupes tripolitaines contre un village des monts Ghariân, en 1810; dans Valckenaër, *Recherches sur l'intérieur de l'Afrique sept.*, p. 472.

(7) Barth, vol. I, p. 121 et 132; cf. Lyon, p. 65; et *Voyage du scheikh et-Tidjani*, trad. de l'arabe par M. A. Rousseau, p. 161.

(8) Ptolem., lib. IV, cap. VI, p. 293, 6, Wilb. Seulement, par un déplacement qui est commun à tout le tracé de sa carte d'Afrique, Ptolémée avance bien loin dans les terres ce qui, par le fait, est bien près de la côte. Dans un autre endroit du même livre (ch. III, p. 265, 5), Ptolémée fait sortir le Cinyps d'une source nommée *Acape*, dans le mont *Zuchabari* ou *Chusambari* (les lectures varient). Sur la carte itinéraire du docteur Barth (vol. I, p. 17), l'extrémité orientale de la chaîne de Ghariân, où est la source du Ouâdi Ka'an ou Cinyps, est nommée *Bonddra*. On a rattaché le nom des

voyageur arabe écrit Ghiriân (1). Dans quelques dialectes berbers du nord de l'Afrique, comme *ghiri* en sanscrit, *gora* en slave et en basque, *har* en hébreu, etc., etc., *gara* signifie *montagne* (2). Ptolémée a un mont *Garas* dans la Mauritanie Césarienne, à la source de l'*Audus* (3), qui très-certainement est une partie de notre Djerdjéra (ou Djurdjura); ce dernier nom est absolument identique au *Girgyris* du Cinyps. Le mot se retrouve dans d'autres pays que l'on peut regarder comme appartenant, au moins par leurs origines, au domaine de la famille berbère (4).

Nous pouvons ajouter dès à présent, pour n'avoir pas à revenir sur la nomenclature purement topographique de la Phazanie, qu'outre les villes de *Vanias* et de *Garama*, qui lui sont communes avec la liste de Balbus, Ptolémée y indique cinq autres places : *Gelanus*, *Sabæ*, *Buta*, *Bedirum* et *Thumelitha*. *Sabæ* se reconnaît immédiatement dans Sébha, place importante sur la route orientale de Mourzouk à Tripoli. On y voit des ruines antiques aussi considérables, selon un rapport indigène, que celles de Lebdah (5). On peut sans trop de risque chercher *Bedirum* à Bédîr (6), lieu qui fournit de sel le pays environnant; les trois autres localités sont inconnues.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

monts Ghariân au mot arabe *ghâr*, caverne, à cause des grottes nombreuses dont cette montagne est percée, et qui servent, surtout en hiver, de retraite aux habitants. M. Barth (vol. I, p. 48) met en doute la justesse grammaticale de cette dérivation. Sans rien préjuger sur ce point d'étymologie, nous ferons remarquer que, dans les généalogies berbères, une des tribus de la région des Syrtes porte le nom de *Gharián* (Ibn Khaldoun, t. I, p. 275), nom que cette tribu aura pu donner à ces montagnes, aussi bien que le prendre d'elles. Enfin il ne faut pas oublier la signification berbère du mot *gara*, que nous signalons dans le texte.

(1) Mohammed et-Tounsy, *Voyage au Ouadây*, trad. de l'arabe par le docteur Perron, p. 571 ; 1851.

(2) Bayle Saint-John, *Adventures in the Libyan Desert*, p. 152, Lond., 1849 ; cf. Lyon, *Travels*, p. 209.

(3) Lib. IV, cap. II, p. 256, Wilb.

(4) Il y a un Djébel Ghîr dans le désert des Ababdèh, à l'est du Nil d'Égypte (Hekekyan Bey, *Notes on the eastern Desert of Egypt*, dans le *Journal of the As. Soc. of Bengal*, vol. XVII, p. 587, 1848); et de remarquables rapides que renferme le Nil à une vingtaine de lieues au-dessous de Khartoum sont formés par une chaîne de rochers qu'on nomme dans le pays Djébel Ghèrri. (Russegger, *Reise*, t. II, 1re partie, p. 507; 1843.)

(5) Delaporte, dans les *Mém. de la Soc. de géogr.*, t. II, 1825, p. 75, in-4°.

(6) Lyon, *Travels*, p. 211. Nous suivons l'orthographe de la carte. Bédir est à l'est de Mourzouk, sur la route de Zaouîlah.

QUATRE

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

INÉDITES

Au commencement du siècle dernier, une ordonnance de François de Sarron de Champigny, évêque de Clermont, rendue à la requête des chanoines de Saint-Martin d'Artonne, permit à ces prêtres de « creuser et approfondir » le sol de leur église, à l'emplacement où étaient, peu de temps auparavant, une chapelle et un autel sous les noms de Saint-Antoine et de Sainte-Vitaline. L'objet de ce travail était de retrouver les reliques de la sainte, que l'on supposait avoir été déposées sous ledit autel. Par la même ordonnance, François-Joseph Fouët, curé de Riom, était commis pour « se transporter sur les lieux et dresser procès-verbal de l'état des choses, » en présence des prêtres du chapitre. Cet ecclésiastique jugea à propos de s'adjoindre un notaire et un chirurgien de Riom, le premier comme secrétaire ; et, en outre, plusieurs habitants notables d'Artonne furent admis à assister aux fouilles, qui commencèrent le 27 mars 1702, et finirent le lendemain. Le procès-verbal est signé de tous ces témoins, au nombre de trente-trois.

C'est d'après la minute même de ce procès-verbal, laquelle nous a été communiquée par M. Chassaing, ancien élève de l'École des chartes et numismatiste distingué, aujourd'hui substitut du procureur impérial à Cusset, que nous mettons sous les yeux des lecteurs de la *Revue* quatre inscriptions de l'époque mérovingienne, encore inédites (V. la planche ci-jointe), qui ont été trouvées dans ces fouilles,

et dont les fac-simile signés du commissaire épiscopal et, selon toute apparence, pris par lui-même, sont annexés audit acte.

Voici d'abord ce qui dit est au sujet de la découverte de ces monuments :

. . . . . .

« Enquis du nommé Jean Catelos maistre Masson dud. lieu dartonne si Cest lui qui a demoli led. Autel, lequel a Repondu qu'oüy et nous a fait Voir Trois grandes pierres dites balmes qui Avoient Servi aud. Autel, et qu'appres La demolition dud. autel Il auroit trouué au pied dIceluy une Grande balme, laq^lle ayant Voulu leuer Il se seroit aperçû quil y auoit un tombeau Et des ossemens, Ce qui l'auroit oblige de remettre lad. balme ainsy qu'jl L'auoit trouuée. & estant dans la decence necessaire pour lad. decouverte luy auons dit de leuer lad. pierre qui Couuroit led. tombeau, Ce qu'ayant fait Nous Auons Remarqué que le Cerceuil estoit directement place au milieu de l'autel qu'on auoit demoli, & que led. Cerceuil estoit dune sorte de pierre peu dure, rompüe en plusieurs Endroits, jceluy ayant Cinq pieds de longs Et un pied de large dans lequel nous Auons Trouué une pierre de marbre Carrée ou Sont Escrits en vieux Caracteres plusieurs mots dont la Coppie figurée est Jointe a nostre present proces verbal par nous Signée & paraphée, un second marbre cassé et effacé commenceant par ces mots *in hoc requiescit bonæ memori,* avons de plus trouué un troisième marbre Rompu en Cinq places Et auq^l marbre jl manque plusieurs autres pieces, Ce qui nous a Empeché de pouuoir faire aucune liaison des parties restantes ny de joindre les Caracteres, Duq^l marbre la figure en a este aussy faite et Icy Jointe; les susd. marbres, deux estant de couleur blanche Et lautre gris Et placés au bas dud. Cerceuïl dont la teste regardoit lorient, Lesquels marbres nous auons sortj, et ensuitte auons trouué au haut dud. Cerceuil plusieurs ossemens ramassés (1). . . . . & sans discontinuation selon la Requisition des Sieurs dud. Chappitre nous sommes Revenus Au mesme lieu ou ayant fait Creuser Immediatement Au Coste dud. Cerceuil nous auons trouué un autre tombeau de la longueur de trois pieds, et d'un pied de largeur, lequel ayant estee decouvert nous Auons Veu que led. tombeau estoit de mesme pierre que le precedent, Et que dans Iceluy Il y auoit en

(1) D'homme et de femme, d'après la déclaration des chirurgiens.

bas du costee de la nuit plusieurs ossement Grands ramassés (1), au milieu un marbre blanc en deux pieçes escrits en lettre ancienne dont les maux sont pareillement transcrits & figurés & Icy Joints, & a lautre extremite du mesme tombeau du Coste du Jour Il y auoit de petits ossemens d'enfant (2). . . . . »

Remarquons que le détail relatif au deuxième marbre, tel qu'il existe sur le procès-verbal, est un renvoi fait d'une autre main et d'une autre encre, et, de plus, que le mot « troisième, » qui vient peu après, a été ajouté, de la même manière, au-dessus du mot rayé « autre. » Le lecteur, ainsi averti, en comparant l'état des épitaphes avec les descriptions qui en sont données, comprendra peut-être comme nous qu'il a pu s'introduire quelque confusion entre les numéros deux et trois. Mais cela importe peu, car il est évident que ces pierres en partie brisées, et réunies à des ossements qui ne correspondent pas bien aux inscriptions, n'étaient pas là à leurs places primitives, mais qu'elles avaient été jetées dans les premières tombes venues à la suite de fouilles antérieures.

Maintenant nous allons transcrire les quatre textes épigraphiques, lus et, autant que possible, restitués, en les faisant suivre de quelques observations.

I

Hic requiescit
bonae memori[ae] Lactus
diac[onus] vixit in pace ann[os]
LXVI transiit XV kal[endas]
Iulias indictione XIII
regnum dom[i]ni nostri
Theudoberti regis.

On ne doit pas s'étonner de rencontrer ici le nom d'un roi d'Austrasie, puisque l'Auvergne faisait partie de ce royaume; mais quel est celui des deux Théodebert dont il s'agit? Est-ce Théodebert Ier, qui a régné quatorze ans, de 534 à 548, ou Théodebert II, dont le règne en a duré seize, de 596 à 612? Voyons si l'indiction nous fournira la réponse. Les années 523 et 583 étant des premières de cycle,

(1) D'homme et de femme, d'après la déclaration des chirurgiens.
(2) D'environ un an et six dents d'un grand corps, *idem*.

on a les treizièmes indictions en ajoutant 12 à chacun de ces nombres, ce qui donne 535 et 595; or 535 tombe dans le règne de Théodebert Ier, et 595 en dehors du règne de Théodebert II; c'est donc à l'époque du premier de ces princes et à la deuxième année de son règne que l'épitaphe appartient.

II

In hoc[tomolo] requiescit bonae memori[ae] Balsimius [vi]xit in pace annus Lx... [tra]nsiit. . . . .[indiction]e XIII r[egnum] [dom(i)ni nostri]. . . . . .

Ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, il paraît convenable d'attribuer à cette deuxième inscription ce que le procès-verbal rapporte de celle qu'il désigne comme la troisième, à savoir, que le marbre était brisé en cinq pièces et que plusieurs autres y manquaient. C'est ainsi, sans doute, que le mot restitué par nous à la première ligne avait disparu. Dans l'état où ce monument nous est parvenu, il ne présente d'autre élément chronologique que l'indiction, ce qui ne suffit pas pour en déterminer la date; mais rien n'empêche de croire, l'indiction et le caractère paléographique étant les mêmes que dans l'inscription précédente, qu'elle appartient aussi à l'année 535.

III

[In hoc tom]olo requiescit [bonae memo]riae Sagria qui vi- [xit ann]us duos et transiit[in] [pa]ce octavo k[a]l[endas] septembris [in]dictione nona regnum dom[i]ni [nostri] Theodoberti reges +

La neuvième indiction appliquée aux cycles qui commencent en 538 et en 598, donne, dans le premier, l'année 546, qui est l'une de celles du règne de Théodebert Ier, et, dans le second, l'année 606, qui appartient au règne de Théodebert II. Il y a donc incertitude sous ce rapport; mais l'emploi, sur ce monument, de la cursive et

surtout de l'onciale, nous porte à lui donner, de préférence, la date la plus récente des deux.

Une épitaphe chrétienne de Clermont-Ferrand, datée de la seizième année du règne de Théodebert, par conséquent de Théodebert II, puisque son prédécesseur de même nom n'a régné que quatorze ans, présente ce nom sous la forme « Theudoberti. » Voilà donc trois monuments, et sans doute il y en a d'autres, sur lesquels la syllabe « de, » usitée en français pour ce même nom, est remplacée par « do. » La vraie orthographe serait donc, non pas « Theodebert, » mais « Theodobert » ou « Theudobert, » ce qui est équivalent, attendu que la lettre « u, » qui se prononçait « ou, » prenait souvent la place de la lettre « o, » et réciproquement, ainsi que nos inscriptions mêmes en fournissent plusieurs exemples.

IV

In hoc tomo
lo requiiscit b[o]
ne memori[e]
Concordia f[e]-
[li]x transiit II. .
. .[dec]embri[s]. .
. . . . . .

Monument du sixième ou septième siècle.

Nos dessins ont été calqués sur réduction photographique des fac-simile originaux, dont ils sont par conséquent l'image très-fidèle. On n'a pas jugé utile d'indiquer l'échelle de réduction, celle des originaux n'ayant pas été mentionnée sur le procès-verbal.

Général Creuly.

QUELQUES

INSCRIPTIONS DE L'ILLYRIE

ET DE LA THRACE

Trois des inscriptions dont je donne ici le texte font partie des fragments antiques que j'ai recueillis, avec mon compagnon de mission M. Daumet, dans les provinces méridionales de la Turquie d'Europe, et se trouvaient exposées hier encore au Palais de l'Industrie. J'aurais voulu que la *Revue archéologique* fût la première à les publier (1); mais j'apprends qu'elles ont déjà paru, dans un des journaux de l'Allemagne, sans autres commentaires que mon nom et le nom de celui qui les a copiées. Le mal n'est pas grand, à coup sûr; et, puisque je suis nommé, j'aurais mauvaise grâce à me plaindre pour un aussi faible tribut prélevé sur les nombreux textes épigraphiques que j'ai déchiffrés dans ces régions peu connues. Je ferai seulement observer que cet empressement à répandre des découvertes qu'on n'a pas faites et sur lesquelles on n'a rien à dire, est de peu de profit pour la science. C'est livrer à la discussion des documents incomplets; et mieux vaudrait laisser aux auteurs de ces découvertes le temps de les entourer, dans une publication d'ensemble, de tous les renseignements qui doivent en faire comprendre la véritable portée. Il y a double dommage à toucher à la récolte d'autrui avant qu'elle soit mûre.

Je prends pour exemple la première de ces inscriptions, portée au Catalogue de la Mission sous le n° 62 :

(1) Voir les inscriptions déjà insérées dans une lettre à M. Léon Renier, publiée par la *Revue*.

IMP·CAES
M·AVRELIVSSEVER
ALEXANDER·PIVS
FELIX·AVGAQVAE
DVCTVM DIVI
HADRIANI·PARENTIS
SVILIBERALITATE·DYR
RACHINISFACTUM·ET
VETVSTATEPLVRIBVS
INLOCIS·VEXATVMRESTI
TVIT·SET·ETVIAM·ACO
LONIAPER·MILLIAPASSVVM
QVATTVOR·VORACHINIDVS

Le texte seul de ce monument nous fait connaître plusieurs faits intéressants. L'existence, à Dyrrachium, d'un aqueduc construit aux frais d'Adrien, *aquæductum divi Hadriani... liberalitate Dyrrachinis factum*, est une nouvelle preuve de la sollicitude de cet empereur pour les provinces, et du bon emploi qu'il fit des deniers du fisc, en les consacrant à l'entretien des colonies. C'est, en même temps, un témoignage particulier de sa munificence pour une ville qu'il ne put manquer de visiter dans ses voyages; car elle était le principal port de débarquement et la tête de route des provinces orientales de l'Empire. Septime Sévère, par son attention à relever les constructions de ses prédécesseurs et à réparer une route qui n'est autre que la célèbre Voie Egnatienne, *viam à coloniâ*, justifie les prétentions par lesquelles il cherche à se rattacher à la dynastie des Adrien, *divi Hadriani parentis sui* et des Marc-Aurèle, *M. Aurelius Severus Alexander Pius*.

Mais, quel que soit l'intérêt de ces détails, la valeur du monument est toute autre, si j'ajoute qu'il a été trouvé à une demi-lieue de Durazzo, au nord-est de cette ville, et non loin de la rive gauche de l'Erzan. L'aqueduc d'Adrien, aujourd'hui détruit, était, sans aucun doute, alimenté par ce grand cours d'eau, le *Palamnos* (1) des Grecs, que les colons romains paraissent avoir désigné plus tard par le nom

(1) Scylax, p. 10.

tout latin d'*Ululéus;* car Vibius Sequestris (1) appelle ainsi la rivière dont les eaux étaient portées à Dyrrachium. Il faut surtout remarquer que la mention de la Voie Egnatienne sur la même inscription semble prouver que cette grande route militaire suivait, en sortant de Dyrrachium, la direction de l'aqueduc et s'enfonçait dans l'intérieur, par la vallée de l'Erzan, au lieu de côtoyer la mer comme la chaussée moderne des Turcs. On comprend qu'en suivant le cours de cette rivière, la voie romaine ait été détruite, sur une longueur de quatre milles, par les eaux des profondes ravines qui s'y précipitent, *set* (p. *sed*) *et viam à coloniâ, per quattuor millia passuum vora(ginibus)*.....

La direction de la voie antique est encore indiquée par une autre inscription que j'ai déchiffrée un peu plus loin, sur la rive même de l'Erzan, et qui ne peut avoir été communiquée au *Philologus*, la pierre étant restée sur les chemins de l'Albanie.

DIISGENITISET
DFORVMCREATORIBVS
DDNNDIOCLETIANOC
maximianoperpetuISAVCC
A. . . . . .

VIII
VIII

Quelle que soit la destination première de cette colonne honorifique, où Dioclétien et Maximien, son collègue, portent, avec les titres connus de « maîtres » et « d'Augustes perpétuels, » celui de « dieux engendrés et créateurs de dieux, » le plus ambitieux, sans contredit, qu'ait jamais inventé la flatterie dans les bas temps de l'Empire, elle paraît marquer en cet endroit le passage de la route romaine.

Le deuxième monument épigraphique reproduit dans le journal allemand est mentionné par notre Catalogue sous le n° 61, avec la désignation suivante : « Inscription honorifique d'Epidamnus Syrus, chevalier romain, préfet perpétuel du collége des ouvriers charpentiers. Dyrrachium. »

(1) P. 20, éd. Oberl.

. . . . . .

EPIDAMNOSYro
EQRAEDIIVIRQ.q.
FLAMINI*AVGVsti
PATRONO*COL*DYRr
FABRITIGNVARIIPRae
FECTOSVOPERPETuo
OBMERITAEIVSQVae
INSESAEPIVSLIBIENs
CONTVLITPOSVERVnt
L*D*D*D*

Cette inscription a été trouvée près de l'ancienne citadelle byzantine de Durazzo, avec deux statues décoratives représentant des hiérodules. Il y avait certainement, en cet endroit, quelque temple autour duquel prenaient place, avec l'autorisation des décurions, les monuments élevés par la reconnaissance des particuliers. Les caractères de celui qui nous occupe, bien que gravés avec soin, dénotent une époque assez basse. Le surnom d'Epidamnus, ajouté à celui de Syrus, est un souvenir du héros fondateur de l'antique cité grecque, et une marque curieuse de cette résurrection des traditions locales qui eut lieu vers les derniers siècles de l'Empire, jusqu'au sein des colonies de Rome. On ne s'étonnera pas de l'importance que devait avoir, dans une ville maritime, le collége des ouvriers charpentiers, *fabri tignuarii;* mais le titre de préfet perpétuel d'une corporation n'est pas commun : la perpétuité d'une fonction, même privée, me paraît être un indice de la décadence des institutions romaines dans les provinces, un sacrifice fait aux grandes influences individuelles qui signale déjà le lointain avénement du droit féodal.

Je citerai comme terme de comparaison une inscription de même nature, mais de date antérieure, qui est resté encastrée dans la muraille de Durazzo.

L·F L·T·F·AEM·TELLV[ro?]
CAETVLICO·E Q·P·HON
AB·IMPCAES·TRAIANO·AV[g]
PRAEF·COH·II·EQUITAT·HISP·GERM[an.]
SVP·IIVIR·Q·Q·PONTIF·PATR·COL·QVI·IN
COMPARAT · SOLI · OPER · BIBLIO////CIXX P
REM·P·IMPEND·LEVAVIT·ET·OB////IVS
C DCINDIMD·VII FIV

Ce L. Fla(vius) Tellur[us?] Gætulicus est classé dans la tribu Æmilia, à laquelle, d'après toutes les inscriptions, paraît avoir appartenu la population romaine de Dyrrachium; mais le titre de citoyen romain ne paraît pas remonter, dans sa famille, au delà du règne des Flaviens. Il s'est élevé à une fortune plus haute par ses services militaires, et il est arrivé, dans la milice auxiliaire, au grade de préfet de la deuxième cohorte des Espagnols, cohorte à cheval qui prenait le titre de Germanique (1), sans doute à cause du pays où elle avait servi. *Præf(ectus) coh(ortis) II equitat(æ) Hisp(anorum) Germ[an(icæ]*, à moins qu'il ne faille lire *Germ[an(iæ) sup(erioris]* ou *Germ[an(iá) sup(eriore]*. Investi par Trajan des honneurs de l'ordre équestre, il est parvenu dans sa colonie, comme Epidamnus Syrus, à la dignité de *duumvir quinquennalis*, la plus haute charge municipale mentionnée sur les inscriptions de Dyrrachium; elle réunissait probablement aux fonctions ordinaires du duumvirat celles de la censure.

La même inscription nous fait connaître que la ville fut dotée, à cette époque, d'une bibliothèque publique, pour la construction de laquelle L. Flavius fit les frais de l'acquisition du terrain, *qui . in . comparat(ione.) soli . oper(is?) Biblio[thecæ] ..C XX . r(em) . pub(licam.) impend(io) levavit.* Dans l'inscription d'Epidamnus Syrus, le titre de flamine d'Auguste prouvait que Dyrrachium avait un temple consacré à cet empereur. La dédicace suivante, expression d'un culte plutôt oriental que romain, montre l'existence, dans la même,

(1) Il y a plusieurs exemples de cohortes gauloises, lusitaniennes et thraces, prenant les surnoms de Macédonique, Dacique, Cyrénaïque, Syriaque.

ville, d'un sanctuaire du Soleil. Je l'ai déchiffrée près de la mosquée du Port.

SOLI · AETERNO · M · LAELIVS · AQVILA · SACERDOS ·

Ce sont autant de données précieuses sur les monuments d'une cité qui était l'une des plus importantes de l'Empire, et dont il ne reste plus aujourd'hui que des vestiges épars.

On me pardonnera, à la suite de cette étude épigraphique sur Dyrrachium, d'ajouter une inscription rapportée de Philippes, en Thrace, la troisième qui ait été reproduite par le *Philologus*. La nécessité sera mon excuse. (Catalogue, n° 27.)

P·OPIMIO·P·F·VOLFELICIAN·XX·TAGIN a
QVARTA·QVAE·ET·POLLA·FILIO·F·C·HIC·AB HERED e
MATRE · POST · OBITVM · EIVS · LEGAVIT LIBERTIS · MATRIS · ET · SVIS
POSTERIS·Q·EORVM · FVNDOS·AEMILIAN · ET · PSYCHIAN · NEVNQVA m
ex. FAMILIA · EXEANT · SED·VTEXREDITV · FORVM · II · QVI·S·S·S·MONIMENT
eius · ET · PARENTIVM · EIVS · COLANT · ET · IPSI · ALANTVR · ITEM · VICANIS · MEDIA st·q.
eadem CONDICIONE · EX · FVNDO · PSYCHIANO · VINEAR · DN
. . . . . .

Nous avons ici le monument funéraire d'un certain P. Opimius Félix et la transcription du legs fait par lui à sa mère Tagina Quarta, surnommée Polla, et après elle aux affranchis de la famille. L'intérêt de ce texte est dans les clauses testamentaires qu'il rapporte, dans la mention du nom des pièces de terre (le fonds de Psyché et le fonds d'Æmilius), et surtout dans la nature particulière de ce legs, *ab herede*, qui n'est pas direct et qui passe à la charge d'un premier héritier. *Hic, ab herede matre, pos obitum eius, legavit libertis matris et suis, posteris q(ue) eorum, fundos Æmilian(um) et Psychian(um), ne unquam [ex] familiâ exeant (sc. fundi); sed ut, ex reditu eorum, ii qui s(upra) s(cripti) s(unt) moniment[um eiu?]s et parentium eius colant et ipsi alantur; item vicanis media[st(inis)? q(ue)? eádem?] condicione, ex fundo Psychiano vinear(um)*. . . . . .

La pierre sur laquelle on lit ces détails a été découverte à une assez grande distance des ruines de Philippes, dans les vignes du

bourg de Sélani, situées peut-être sur le même emplacement que celles du *fundus Psychianus*, qui dépendait aussi d'un *vicus* voisin de la colonie.

Je néglige à dessein une belle et curieuse stèle de Phères, en Thessalie, déjà publiée par M. Le Bas, et quelques inscriptions de peu d'intérêt, comme celle *Protogathos*, la dernière qui soit copiée dans le *Philologus*. C'est une pierre sépulcrale de la plus basse époque, que les paysans placèrent, pour servir de cale, dans le chariot qui transportait nos sculptures d'Apollonie. Je m'écarterais aussi par trop de mon sujet, si je voulais insister sur un petit bas-relief thessalien en l'honneur des Dioscures, dont j'interprète l'inscription comme il suit :

« Θεοῖς μεγάλοις Δανάα τὸ ὀνείτειμ[α], »

m'appuyant sur la forme ὀνέθειχε, donnée par d'autres inscriptions de la Thessalie. Tous les textes que j'ai cités pourraient fournir matière à de plus amples commentaires; mais j'ai voulu seulement donner une idée de l'intérêt qu'ils présentent, en attendant qu'ils prennent rang dans l'ouvrage qui doit faire connaître l'ensemble des résultats obtenus par notre Mission.

LÉON HEUZEY.

LES CHARITES

I

Le Rig-Véda nomme *haritas* les cavales que le Soleil attelle à son char, personnification des rayons du soleil lui-même. Les Charites grecques sont également des rayons du soleil; et cependant, malgré l'identité des noms et des fonctions, les Charites ne peuvent dériver des haritas. Car si les dieux, dans l'imagination mobile des premiers peuples, apparaissent un instant sous la forme animale, et, parmi les animaux, choisissent ceux qui rappellent au plus haut degré leur énergie propre, la réciproque n'est pas vraie, et les êtres subalternes ne peuvent jamais s'élever au rang des dieux. Une telle transformation serait sans raison et sans utilité. La notion de l'être divin reste en effet complète et identique sous une forme inférieure, tandis que la notion de l'être inférieur se dénaturerait et se perdrait en s'élevant à la divinité. Odin reste Odin sous la forme d'un loup; Fenris ne peut prendre la figure d'Odin. Io peut être changée en vache, sans qu'une vache puisse jamais devenir Io. Zeus se métamorphosera en cygne, en taureau, en pluie d'or, sans que rien de cela puisse devenir Zeus. Il suffit donc que la notion première des haritas ait été celle de cavales pour que leur développement mythique fût borné à ce rôle. Ainsi, malgré l'apparente progression qu'offrent les épithètes qui les caractérisent : *belles, joyeuses, au dos charmant, à la croupe flexible*, malgré leurs ailes et le nom de Sœurs qui leur est donné une fois (1), elles sont restées et devaient rester cavales. De même les chevaux de Hélios et d'Aurore, qui sont aussi des rayons du soleil (2), restent chevaux dans la mythologie grecque.

(1) *Rig-Veda*, trad. Langlois, tome II, p. 321; III, 118; I, 66; II, 129. Conf. M. Max Müller, *Mythol. comp.*, p. 93.

(2) Hom., *Od.* XXIII, 245 : « Les chevaux de l'Aurore apportent la lumière aux

Le principe de « non-transformation supérieure, » admissible *à priori*, confirmé par l'histoire de la mythologie, est sanctionné encore par la science philologique. Les Aryes appelaient *hard* les rayons du soleil qu'ils animaient d'une façon qui jusqu'ici nous échappe. L'Inde et la Grèce ont traité cette notion commune conformément à leur génie propre (1).

II

Les Charites sont solaires par leur origine, leurs noms et leurs attributions. Antimaque (2) les nommait filles de Hélios et d'Æglé (Αἴγλη, *la splendeur du ciel*). Une autre tradition les faisait descendre de Dionysos, dieu solaire, et elles avaient avec lui un autel commun dans Olympie (3). Mais la croyance la plus généralement répandue (4) leur donnait Zeus pour père, et pour mère Eurynome (Εὐρυ-

hommes, Lampos et Phaëton. » Conf. Hygin., fab. 183 : « Eoüs, Æthiops, quasi flammeus est : concoquit fruges. Hi funales sunt mares; feminæ : Locarie (?), Bronte, quæ nos tonitrua appellamus; Sterope, quasi fulgitrua. » Hygin emprute ces noms à Eumelus de Corinthe ; il y joint ceux d'Ovide : « Pyroïs, Eoüs, Æthon, Phlégon, » mieux caractérisés ; Fulgentius (*Mythol. Apollo*) donne Erythræus, Lampos, Ætæon, Philogeus.

(1) M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, que j'avais consulté sur la parenté probable de *harit* avec *radius* latin, m'a adressé, avec son obligeance habituelle, la note suivante, à laquelle ses hautes connaissances en philologie et en mythologie donnent un grand poids : « *Haritas* signifie proprement *jaunâtres*, *dorés*, et exprime originairement l'idée de *brillant*. *Hard* signifiait primitivement *rayon;* de là les formes dérivées *hari* (radieux, brillant), et *harit* (doué de splendeur, brillant). *Harit* désigne en poésie tout objet jaunâtre, entre autres le soleil. Cette forme se retrouve sans doute dans le latin *radius* (pour *laridus*, *hradius*, solaire, rayon), et dans le grec χέλιδ-ον (*solaire, aime soleil, hirondelle*, lat. *hirundo*). Le thème *hara* ou *hari* (brillant), se retrouve dans toutes les familles des langues iafétiques. Dans les langues aryes : Zend, *Zora* : or, *Zairi*, brillant. Dans les langues grecques : χέλυς (écaille jaunâtre, lyre consacrée au dieu du Soleil Apollon) ; Χελώνη, reptile portant une χέλυς ; λάχανα pour χάλ-ανα (verdures, jaunâtres); χλ-όη (verdure); χλωρὸς (jaunâtre, verdâtre). Dans l'idiome latin : Fla-vus (jaunâtre); fel (jaunâtre, bile). Dans les langues slaves : Zl-âto (jaunâtre, or); zelin (jaunâtre, vert). Dans les langues germaniques les formes de ce thème sont très-chatoyantes et se confondent avec d'autres thèmes ayant la même signification, comme en latin *gilvus* et *flavus*. »

(2) Pausan., IX, 35.

(3) Schol. Pind., *in Olymp.*, V, 10.

(4) Phurn. (*de Gratiis*) : « Jovis filias gratias tradiderunt *plurimi*. » Mais dans Phurnutus le nom d'Eurynome subit plusieurs altérations. Il est donné par Hés. *Théog.*, 907; par Apollod., I, 3, 1; par Hygin, *Proœm.;* par Chrysippe, dans Sénèque (*de Benef.*), etc.

νόμη). Or Eurynome est une Aurore (1), non-seulement par la composition de son nom, mais encore parce qu'elle est une protogénie; et *fils* ou *fille de l'Aurore*, en langage mythologique, veut dire : phénomène immédiatement postérieur à l'Aurore. Leurs rapports avec Apollon sont fréquents : elles dansent au son de la lyre; elles l'accompagnent de la terre à l'Olympe, où leurs siéges sont placés auprès du sien dans l'assemblée des dieux (2). On verra plus loin leurs noms et leurs attributions. Le caractère solaire des Charites, quoique méconnu dans les croyances populaires, leur a toujours été conservé par les théologiens (3) jusqu'au moment où l'hellénisme aux abois tentait son dernier effort contre le christianisme : « Le soleil, dit Julien, détermine cinq zones dans le ciel, mais il n'en parcourt que trois, et en chacune il engendre une Charite. — C'est des hauteurs du ciel que descend sur nous le triple don des Charites. » Le trait suivant montre que les Charites symbolisent le même fait précisément que les haritas : « La statue d'Apollon Délien, rapporte Plutarque (4), tient de la main droite un arc, et de la main gauche les trois Charites. — Cette statue est si ancienne qu'on la croit des Mérops, contemporains d'Hercule. » Ces Charites dans la main gauche de l'archer divin, ce sont ses flèches symboliques, les rayons dont il perce au printemps le monstrueux Python (5).

D'une donnée identique l'Inde ne tire que des cavales où la Grèce trouve ses plus charmantes divinités. Les haritas s'attellent au char de Savitri, et ne quittent point le ciel; les Charites descendent sur la terre; le soleil les répand pour le bonheur (6) des hommes. Elles

(1) M. Max Müller (*Mythol. comp.*, édit. fr., 77) le démontre par l'étymologie du mot. Je joins à son argument celui d'Eurynome, *Protogénie*. On trouve en effet (Schol. d'Aristoph., *in Ran.*, 147) Eurynome et Ophion formant le premier et le plus ancien couple des dieux ; Sappho fait des Charites ou des Aurores, ou des filles de l'Aurore par l'épithète ῥοδοπάχεες, caractéristique de cette divinité (Sappho, dans les *Lyr. gr.*, éd. Bergk., p. 164, *hymn. hom.*, XXXI, 6).

(2) Pind., *Ol.* XIV.

(3) Macrob , sat. XVII. Julien, εἰς Ἥλιον.

(4) Plut., *de Musice*, XIV. Les flèches font double emploi avec les Charites dans Pausan., IX, 35; et le Schol. Pind., *Ol.* XIV.

(5) Macrob., l. c. « Hinc est quod arcu et sagittis Apollinis simulacra decorantur, ut per sagittas intelligatur vis emissa radiorum. » Macrobe joint, quelques lignes plus bas, les flèches à l'arc dans la main droite. Il est possible que les statues plus modernes d'Apollon aient accumulé les symboles que l'œuvre antique des Mérops séparait avec tant de raison. Un arc, des flèches et des Charites ne sont plus qu'un embarras dans les mains d'Apollon; un arc et des Charites sont des armes toutes prêtes.

(6) C'est là l'origine de l'expression χάριν καταχεῦαι, verser la grâce. *Od.* II, 12; IX, 19.

sont, d'après leur étymologie, des sources de joie (1), des *grâces* dans le sens français du mot; mais des *grâces du soleil,* puisqu'elles viennent du soleil.

La diversité des noms particuliers des Charites doit faire croire qu'elles ont été adorées comme Charites en général, avant de l'être sous des noms particuliers. Si leur notion première avait en effet été accompagnée de noms particuliers, ces noms, entrés en même temps que la notion dans la religion, seraient restés immuables; tandis que rien au contraire n'empêchait les peuples de déterminer le nom générique, dans les différents centres de leur culte, suivant un des sens multiples que comportait la notion. Il était naturel d'ailleurs que l'on sentît le soleil bienfaisant avant de songer à déterminer ses bienfaits; et l'on trouve que deux poëtes très-anciens (2), Antimaque et Pamphos, — celui-ci contemporain, disait-on, d'Orphée et de Linus, — avaient composé des hymnes en l'honneur des Charites, sans dire leur nombre ni leurs noms : ce qui doit faire penser que ces deux points n'étaient pas encore fixés. De même les habitants d'Orchomène ignoraient les noms qu'Étéocle avait donnés à ses trois Charites. On peut donc admettre que les Charites ne furent au commencement que la personnification générale des grâces du soleil. Ces grâces n'ont point changé depuis Pamphos, et, en se mettant à son point de vue, on peut reconstruire son hymne perdu. Il devait chanter « le jour succédant à la nuit, la chaleur dissipant les frimas, l'agréable alternative du repos et du travail de l'homme. » Il chantait aussi « la verdure des forêts, les fleurs de la prairie, le germe délicat perçant l'enveloppe de la graine amollie, l'épi qui se gonfle, le fruit succulent, les jeux des enfants, les adolescents dans l'éclat de leur beauté. » Si les Charites ont franchi plus tard ce cercle d'idées, on voit par les monuments qu'elles s'y étaient renfermées à l'origine. Je ne prétends point faire une histoire des Charites; mais comme il y a une progression sensible dans leurs diverses notions, je partirai des plus simples pour arriver aux plus élevées.

III

Dans ce système, les premières Charites sont *Cléta* et *Phaenna* (Κλήτα, Φάεννα), adorées chez les Spartiates, qui rapportaient l'éta-

(1) χάριτες, αἱ χαραί, ὡς καὶ Σοφοκλῆς ἐν ἐλεγείᾳ. Herodian, p. 380.
(2) Pausan., IX, 15.

blissement de leur culte à Lacedæmon, fils de Taygète, leur premier roi : ce qui signifie sans doute que les fondateurs de leur ville l'avaient apporté avec eux. Alcman les avait chantées; leur temple se voyait sur la route de Sparte à Amycles, auprès de la rivière Tiasa (1). Pausanias, qui nous a conservé leurs noms, reconnaît qu'ils sont très-convenables à des Charites, sans les expliquer. Phaenna se conçoit facilement; c'est la *Brillante;* et, comme on doit supposer que les deux Charites lacédémoniennes représentent un même ordre d'idées, on peut traduire Cléta par l'*Éclatante*, dans le sens d'une couleur criarde et qui blesse la vue (2). Cléta et Phaenna sont donc purement et simplement des rayons du soleil; mais comme elles sont des grâces, elles représentent la lumière et la chaleur, source de joie pour les mortels; après la nuit, après l'hiver (3) c'est le symbolisme le plus prochain.

Il faut observer encore que les deux noms appellatifs Cléta et Phaenna ont été adjectifs dans l'origine, ainsi que le fait voir leur terminaison (4); d'où il suit que ces noms étaient d'abord des épithètes qui revenaient souvent dans les hymnes : Κλήτα χάρις, Φάεννα χάρις, et qui ont été, avec le temps, prises pour substantifs. C'est une nouvelle preuve que les Charites n'ont pas tout d'abord été déterminées.

IV

Les Athéniens, comme les Spartiates, reportaient le culte des Charites à la fondation de leur ville (ἐκ παλαίου). Elles étaient, d'après Pausanias, Auxo et Hégémone (Αὔξω, Ἡγεμόνη); ou plutôt Hégémone et Auxo, la grâce qui conduit ou commence, et la grâce qui augmente (5), c'est-à-dire le matin et le midi; le soleil du printemps, et

(1) Pausan., IX, 35; III, 18, 6.

(2) *Mythol. comp.*, édit. franç., p. 78, note.

(3) Les Charites lacédémoniennes ne sont certainement pas restées avec cette signification restreinte. Leurs noms ne les empêchaient pas de suivre le développement nécessaire de leur première notion; si elles étaient Cléta et Phaenna, elles étaient aussi des Charites.

(4) Κλήτος est adj. verbal, et φάεινος, φάεννος, adj. qualificatif dans la langue commune.

(5) Pausan., IX, 35. Hégémone se retrouve comme épithète de la Nature (Φύσις), dans l'hymne orphique X, 21. L'épithète Κράντειρα (*qui achève*) suit la première. Cela se comprend de la Nature, qui est l'alpha et l'oméga; et ce rapprochement doit justifier le sens que je donne aux Charites athéniennes. La Nature d'ailleurs em-

le soleil de l'été. Le soleil ne verse point ses grâces en hiver; rien n'est plus juste.

Que l'on ne confonde point les Charites avec les Saisons. En premier lieu, les Saisons doivent embrasser le cercle entier de l'année; en second lieu, quoique les Saisons aient présidé plus tard à l'éclosion des fleurs et à la maturation des fruits, il est certain cependant que la plus ancienne signification de leur nom Ὥραι (*horæ*, *heures*) est celle d'un espace de temps déterminé. C'est pourquoi, dans Homère, elles ouvrent ou ferment les portes de l'Olympe avec des nuages, c'est-à-dire, divisent et mesurent l'année, comme dans Stace elles dételent les chevaux du Soleil, c'est-à-dire mesurent les jours (1). Mais comme les diverses parties de l'année se caractérisent par les phénomènes successifs de la végétation, les Saisons ont pu devenir des Charites (2), j'entends, produire des fleurs et des fruits, dons du soleil, sans que les Charites fussent jamais des Saisons, des heures, des divisions du temps. Il est difficile sans doute de comprendre les Charites en dehors du temps; car les fleurs s'épanouissent à un moment précis de l'année, et elles durent; et les fruits bourgeonnent, grossissent et mûrissent dans le temps. Mais l'analyse est si ténue chez les anciens dans la distinction des attributs divins que l'on ne doit point s'étonner de voir les Charites, productrices des fleurs et des fruits, vivre à côté des Heures (3), qui mesurent la durée aux uns et aux autres. On retrouve d'ailleurs exactement la même distinction dans la mythologie latine. Flora et Pomone s'y trouvent séparées du printemps (*ver*) et de l'automne (*autumnus*).

brasse les Charites dans sa vaste compréhension. Elle est « sous mille noms, le charme des Charites. » (*Ibid.*)

(1) Homère, *Il.* V, 751 ; VIII, 393; et Stace, *Theb.*, III, 410.

(2) Les Saisons (Ὥραι) sont si bien des Charites dans l'hymne orphique 42, qu'elles ne sont plus compréhensibles comme Saisons : « Heures du printemps, par qui le pré reverdit et la terre se couvre de fleurs, heures chastes, qui colorez toutes choses, parfumées des senteurs des fleurs, toujours florissantes, circulaires, au doux visage, etc. » Il n'est pas un seul de ces caractères qui ne convienne aux Charites. Tout au plus peut-on les prêter à l'heure du Printemps; mais où est l'heure de l'Été et l'heure de l'Hiver? Le théologien n'en parle pas. Il est clair que lorsque l'hymne a été composé, les attributions des Charites avaient passé aux Heures et que le poëte n'avait l'intelligence ni des unes ni des autres.

(3) La proche parenté, en même temps que la séparation des Charites et des Heures, me semble avoir été indiquée avec intention dans deux représentations célèbres : 1° celle du Zeus olympien de Phidias qui les avait ciselées (sur le trône ?) au-dessus de la tête du dieu, à droite et à gauche; 2° celle de Héra, à Mycènes, dans une disposition analogue sur la couronne de la statue, œuvre de Polyclète. (Pausan., V, II, 7 ; II, 17, 13.)

Jamais les poëtes n'oublient de faire intervenir les Charites dans les peintures mythologiques du printemps. Ovide nous montre à la suite de Flore (1) les Heures et les Charites entassant les fleurs dans des corbeilles, et tressant des couronnes qu'elles entremêleront à leurs cheveux divins. Les Heures et les Charites n'appartiennent point à la mythologie latine : d'où l'on peut croire qu'Ovide emprunte aux Grecs cette partie de sa peinture. Horace est plus franchement grec : « L'Hiver a perdu ses rigueurs; voici le Printemps; voici le Zéphire (Favonius). Le troupeau ne veut plus de l'étable, le paysan du foyer. Cythérée, au lever de la lune, mène le chœur; les chastes Grâces (*Gratiæ*), unissant leurs mains aux mains des nymphes, frappent la terre en cadence. Couronnons-nous du myrte et des fleurs nouvellement écloses. — Adieu à la neige! Le pré reverdit, l'arbre se feuille, les Grâces s'unissant aux nymphes, ne craignent plus de former le chœur (2). » Chez les Grecs nous ne trouvons plus que quelques lambeaux épargnés par les siècles, mais qui suffisent à donner une idée de l'ensemble du tableau. On aperçoit d'abord les fleurs de toute espèce, mais surtout la rose, fleur des fêtes et des banquets. « Voyez comme à l'arrivée du printemps les Charites font éclore les roses! — Au printemps je chante la rose. La rose est l'haleine des dieux, la joie des mortels, la parure des Charites dans la saison fleurie des amours (3). » Puis viennent les petits oiseaux qui ont pâti tout l'hiver et qui saluent le soleil de leurs chants (4); parmi les oiseaux, c'est surtout l'hirondelle, messagère du printemps (5). Je crois aussi entendre l'abeille bourdonner dans les jardins des Charites (6).

L'homme a la place qui lui convient dans ces concerts printaniers. Sa voix s'élève pour célébrer les divinités bienfaisantes qui rendent à la terre sa parure. La fête des Charites suit le retour des hirondelles. Elle a des chœurs (7) et des chants consacrés. Outre ce carac-

(1) Ovide, *Fast.*, V, 210, seq.

(2) Horat., *Od.* I, 4; IV, 7.

(3) Anacreont., 43, 47, 56, *Lyr. gr.*, Bergk. Voyez les fr. Cypr., 14.

(4) Aristoph., av. 1100.

(5) Schol. d'Aristoph., *in Pac.*, 800.

(6) On retrouve les fleurs ou les jardins des Charites dans une épigramme de Pompée le jeune (*Anthol.*, VII, 219); dans Pindare, *Ol.* IX, 27; quoique le mot soit pris dans un sens métaphorique, et dans Aristophane (*Oiseaux*, 1100). Le jardin des Charites est le même que celui de Flora; c'est la terre féconde. Evanthé (Εὐάνθη), *la Fleurie*, est nommée parmi les nombreuses mères des Charites (Phurnut.).

(7) Stésich., dans les *Lyriques* de Bergk.

tère public attesté par Stésichore, le culte des Charites s'associait probablement par des initiations (τέλεται) au culte des grandes déesses. Les initiations sont affirmées par Pausanias (1), et l'on voit que les Grâces solaires ne sont point déplacées dans le voisinage des principales divinités telluriques. Euripide les met en rapport avec Déo (2); et l'auteur des hymnes orphiques les montre avec « les Heures et les Parques environnant Perséphone qui revient à la lumière (3) : » formule mystique de la germination.

Les preuves ne manquent donc point pour montrer les Charites productrices des fleurs; on est plus embarrassé pour les montrer productrices des fruits. Il y a cependant un passage important de Panyasis (4) : « la première coupe du festin appartient aux Charites, aux Heures et à Dionysos, qui nous ont donné le vin. » Le raisin en effet est un don des Charites; les Heures l'ont mûri; Dionysos en a exprimé le jus fortifiant. Ce passage unique est appuyé par quantité de représentations des Charites tenant à la main une fleur et un fruit (5). Il y a enfin une dénégation de Pausanias dans un endroit fort obscur. Après avoir donné les noms des Charites athéniennes, il ajoute : « Quant à Carpo, ce n'est pas un nom de Charite, mais d'Heure; » d'où il semble résulter que Carpo a été quelque part le nom (6) d'une Charite correspondant à la Pomone latine.

(1) Pausan., IX, 35.

(2) Euripid. *Hel.*, 1341.

(3) Orph., 42; 29.

(4) Athén., 36, *d.*

(5) Telles sont celles de la villa Borghèse, de Maffei et d'un médaillon de Beger (Montf., vol. I, pl. 110). Celles d'Olympie, décrites par Pausanias (VI, 26), ne tenaient que des fleurs : une rose et une branche de myrte. Ici doit se placer une observation. L'antiquité ne nous a conservé aucune représentation des Charites athéniennes qui formaient une dyade; tous les monuments représentent la triade orchoménienne, dont le sens est extrêmement éloigné, comme on le verra, de la dyade, et où l'enlacement des mains rendait impossible l'emploi des symboles, facile dans la dyade. Quand l'enlacement des mains disparut par des motifs qu'on verra plus loin, les symboles revinrent, fleur et fruit, comme il convenait aux Charites athéniennes. Mais il en fallait trois, et le troisième symbole fut laissé à la disposition des artistes, des prêtres, des particuliers qui faisaient l'offrande. Tantôt c'est un casque, un osselet, et je suppose que l'on prétendait indiquer, par ce symbole, l'idée même des Charites orchoméniennes, que l'on ajoutait ainsi à l'idée de la dyade athénienne. Pausanias, quoiqu'il n'ait pas eu une connaissance bien nette des Charites, semble appuyer cette supposition : « La rose et le myrte sont dans leurs mains, parce que ces fleurs sont consacrées à Aphrodite, et propres à la légende d'Adonis. Quant à l'osselet, *c'est un jeu des jeunes gens, et rien de disgracieux n'est propre à la jeunesse.* »

(6) Τὸ γὰρ τῆς Καρποῦς ἐστιν οὐ Χάριτος, ἀλλὰ Ὥρας ὄνομα · Τῇ δὲ ἑτέρᾳ τῶν Ὡρων

V

Aux dyades bien distinctes de Sparte et d'Athènes si l'on joint la triade d'Orchomène, on trouvera trois groupes de Charites reconnues dans la Grèce, et conséquemment trois cultes différents. Or les Charites avaient encore des temples à Hermione, à Olympie, à Alalcomène et ailleurs (1), où elles pouvaient revêtir d'autres caractères; en sorte que le nom *Pasithéa*, par exemple, qui ne se rapporte à aucun des groupes que nous connaissons, nous annonce un groupe particulier dont on ne peut indiquer le sanctuaire, mais dont le sanctuaire a existé.

Rien de plus indéterminé, à première vue, que cette Pasithéa, déesse pour tous, déesse universelle; et l'on est tenté d'y reconnaître quelque contemporaine d'Ouranos, ou quelque conception alexandrine. Toutefois la vaste signification du mot se resserre et se précise quand on met, comme fait (2) Homère, Pasithéa en rapport avec Hypnos (ὕπνος, le sommeil), son époux. Car Hypnos est aussi un dieu pour tous, un dompteur souverain (Πανδαμάτωρ (3). Pandamator, Pasithéa veulent dire une même chose. La déesse n'est donc que l'énergie du dieu, c'est-à-dire la puissance du sommeil. Cette proposition mythologique : « Hypnos épouse Charis, épouse Pasithéa, » correspond dans la langue ordinaire à cette autre proposition : « La grâce s'allie au sommeil, le sommeil devient une grâce (4). » Nous

νέμουσιν ὁμοῦ τῇ Πανδρόσῳ τιμὰς οἱ Ἀθηναῖοι, Θαλλὼ τὴν θεὸν ὀνομάζοντες. (Paus., IX, 35.) « Car le nom de Carpo est celui d'une heure, non d'une Charite. Les Athéniens (en effet? δὲ) rendent à la seconde Heure des honneurs communs avec Pandrose, et l'appellent Thallo. » Il me semble qu'en écrivant ce passage, Pausanias, qui donne une liste des différents groupes des Charites adorées dans la Grèce, veut accuser d'illégitimité une dyade (Carpo et Thallo?) reconnue quelque part, en rappelant que les Athéniens regardent cette Carpo, non comme une Charite, mais comme une Heure. Si c'est là le vrai sens du passage, Pausanias aurait pu également accuser Thalie (orchoménienne), qui n'est autre que Thallo.

(1) Pausan., II, 34; VI, 24; IX, 38.

(2) *Il.*, XIV, 268.

(3) *Il.*, XIV, 233; XXIV, 5.

(4) C'est de la même façon que Plutarque interprète un prétendu aspect des Charites. « Le sel (ἅλες) est le condiment par excellence; aussi quelques-uns l'appellent-ils Charites (χάριτες), parce qu'*il fait un plaisir du besoin de manger.* » Quæst. Conv., II.) Mais je pense que nulle part, si ce n'est chez quelque sophiste, le sel n'a été regardé comme identique aux Charites. Il est vrai qu'obtenu par l'évaporation de l'eau de mer, il paraît être un don du soleil. Mais un *don* n'est pas une *grâce.*

sommes ainsi reportés aux temps où le sommeil, auparavant interrompu par la crainte des dangers, considéré aussi comme une mort journalière (*consanguineus lethi sopor*), a lieu dans de meilleures conditions, et, loin d'effrayer ceux qui s'y sentent portés irrésistiblement, leur paraît une grâce, un des plus grands bienfaits des dieux.

Est-ce au groupe dont faisait partie Pasithéa qu'il faut rattacher *Charis*, femme de Héphæstos, mentionnée aussi dans l'*Iliade*? Je le crois; car il serait étrange qu'Homère, qui connaît parfaitement les Charites comme groupe (1), mélangeât deux traditions sur les mêmes divinités. De plus, Charis est mariée comme Pasithéa : caractère qui ne se retrouve dans aucun groupe connu; enfin, elles se prêtent toutes deux à une interprétation analogue, et forment un sens complet. Il y a cependant une difficulté. Les Charites, d'abord connues sous leur nom générique seul, ont reçu un nom propre à mesure qu'elles se sont déterminées. Comment se fait-il que Charis, en se déterminant par son union avec Héphæstos, n'ait pas reçu de nom propre? Hésiode, il est vrai, appelle Aglaïa la Charite, femme de Héphæstos; mais Hésiode est Béotien, et ne connaît que les Charites d'Orchomène. L'on trouve aussi quelquefois (2) Charis au singulier, comme résumant toutes les grâces, mais dans des temps relativement modernes, et on comprend que cette Charite ne puisse être Charis. La difficulté n'a donc point de solution; néanmoins la personne de Charis s'explique facilement avec la notion générale de grâce.

Lorsque Homère (3) met en rapport avec Charis la personne mul-

Les Grâces, les Charites sont des pouvoirs divins, non des choses. Le sel n'a pas plus de droit à devenir Charite qu'une rose ou qu'une pomme, ou même que le miel.

(1) *Iliad.*, XIV, 267. « Je t'accorderai l'une des jeunes Charites (ὁπλοτεράων). » Les grammairiens se demandaient si Homère avait connu d'anciennes Charites (πρεσβυτέρας). Chrysippe (Senec. *Benef.*, I, 3) prétendait aussi que les Charites sont — plus jeunes — et plus belles que les Heures. Ὁπλότεροι ne veut pas dire *les plus jeunes*, mais *les jeunes gens*, ceux qui sont plus en état de porter les armes. Les Charites, déesses du matin et du printemps, sont toujours des Hébés, et il est possible que dans les commencements elles aient disparu après chaque matin, après chaque printemps, pour reparaître le matin suivant, le printemps suivant. L'hymne orphique les montre renaissant avec Perséphone; et le dieu *Faunus* (on trouve dans Macrobe une *Fauna*, Φάεννα), personnage solaire très-rapproché des Charites, semble aussi avoir été soumis à une renaissance annuelle.

(2) Pausan., V, II, 8; Pindar., Scolie, dans les fr. 89.

(3) *Iliad.*, XVIII, 382. « Il dit, et quitte son enclume, monstre effroyable, en boitant. — Il éloigne ses soufflets du feu, renferme dans un coffret d'argent ses outils, puis, avec une éponge, lave dûment (ἀμφί) son visage et ses deux mains, son cou puissant et son sein velu, etc. » Ce coffret d'argent est de l'art, je l'avoue; les armes

tiple de Héphæstos, le dieu est représenté comme l'artisan industrieux qui assouplit, à l'aide du feu, les métaux les plus rebelles, et les force à servir les dieux et les hommes. Héphæstos épouse Charis, le feu s'allie à la grâce; le feu devient une grâce; les dieux ont accordé à l'homme les bienfaits du feu, serviteur de l'homme.

On voit que je ne prends point Charis dans le sens d'agrément, comme font ordinairement les commentateurs sur cet endroit d'Homère. L'idée d'agrément me semble en effet d'un symbolisme bien récent à côté de la signification purement naturaliste d'Hypnos et de Pasithéa, tandis que Charis, don, bienfait, s'y rapporte exactement. Les deux divinités remplissent, pour le bonheur de l'homme, le cercle de la journée et de la vie : l'une en assurant le repos de la nuit, l'autre en occupant fructueusement le jour. Toutes deux sont, avec cette interprétation, des grâces du soleil aussi bien que leurs devancières; car c'est le soleil qui dispense le temps du sommeil par son coucher et son lever; c'est lui qui vit dans le feu terrestre apporté du ciel par Prométhée. L'interprétation au contraire n'aboutit à aucun résultat si on prend Charis pour le charme des arts à côté de Pasithéa, distributrice du sommeil. Sommeil et beauté n'ont point de lieu commun. Si Charis, avec le sens que je lui donne, convient à Pasithéa, Héphæstos convient à Hypnos : il est comme lui πανδαμάτωρ; nul ne lui peut résister (1). Sa force irrésistible cependant devient une grâce comme celle de Hypnos, et de la même façon, lorsque le feu, naguère effroi du colon, est employé comme le plus puissant agent de l'industrie humaine.

C'est dans Lemnos que Héra promet Pasithéa à Hypnos; d'un autre côté les rapports de Héphæstos sont bien connus avec cette île, où très-anciennement les mines de fer ont été exploitées, et qui a peut-être vu les premières forges. Le lecteur jugera sans doute avec moi

d'Achille sont aussi de l'art; mais Homère est moderne et adoucit l'antique rudesse du mythe qui perce encore.

(1) *Iliade* (XXI, 357). Οὔτις σοίγε θεῶν δύνατ' ἀντιφερίζειν. Le terme πανδαμάτωρ se retrouve même dans l'hymne orph. 46, avec d'autres épithètes caractéristiques de la force : μεγασθενής, ἄκάματον πῦρ, καρτερόχειρ κ. τ. λ. D'autres épithètes montrent Héphæstos comme divinité solaire, au point de le confondre avec le soleil : φαεσίμβροτος, φωσφόρος, αἰθήρ, ἥλιος, φῶς ἀμίαντον. Au contraire, rien dans cet hymne n'a rapport à l'élégance, à la grâce des œuvres de Vulcain. Si nul des dieux ne peut résister à Héphæstos, Hypnos est le « souverain (ἄναξ) des dieux bienheureux et des mortels, et des animaux que nourrit la terre immense. Seul il gouverne tous, il commande à tous, enchaînant les corps d'entraves non forgés. » En même temps Hypnos est le grand consolateur (λυσιμέριμνος), quoiqu'il soit le frère de la mort et de l'oubli (αὐτοκασίγνητος Λήθης Θανάτου τε).

que c'est là une raison pour considérer les deux Charites homériques comme formant un groupe propre à Lemnos, et qui plus tard s'est répandu dans les colonies Éoliennes. Une épigramme (1) de l'*Anthologie* nomme les *Grâces éoliennes* de Sapho à côté du *glaive* d'Alcée. Je ne puis me persuader qu'il n'y ait là qu'une simple métaphore, et non une allusion à des Charites reconnues dans les îles de l'Éolide. Mais, quelque part qu'on les mette, les rapprochements qui viennent d'être faits me semblent suffisants pour montrer que les Charites homériques ont formé une dyade au même titre que Cléta et Phaenna, que Auxo et Hégémone. Ce sont des Charites de forgerons.

VI

Pausanias veut que les Charites d'Orchomène aient eu les premières un culte dans la Grèce (2); je crois qu'elles ont dû être déterminées les dernières : non pas seulement parce que leur signification est la plus élevée, mais parce que la triade qu'elles forment a dépossédé les dyades antérieures dans toutes les représentations et dans tous les textes connus de l'antiquité, et parce qu'elles seules offrent le sens qui, effaçant tous les autres, a fini par prévaloir. Les Charites de Sparte, d'Athènes, de Lemnos sont topiques, et non absolument (3); les Charites d'Orchomène ont un culte universel.

L'établissement de ce culte est environné de ces traditions merveilleuses faites après coup, et qui annoncent un événement important. Étéocle, fils du fleuve Céphise, régnait dans Orchomène. Les dieux l'avaient comblé de leurs grâces, et il voulut élever un temple et des images aux grâces des dieux. Cet acte de reconnaissance fut récompensé. Étéocle vit tomber du ciel les pierres dont il avait besoin, et naître dans les profondeurs du Téménos la fontaine Acidalie (ἀκηδάλιον; α—κήδος?), type de la fontaine de Jouvence. Quiconque s'y baignait, oubliait ses chagrins. Des roseaux qui croissaient sur ses bords, on faisait les flûtes les plus harmonieuses (4).

(1) *Anthol.*, IX, 184.

(2) C'était du moins une prétention des Béotiens que ne repousse pas Pausanias (IX, 15).

(3) Ainsi, quoique les Athéniens ne reconnussent que deux Charites, le groupe de l'Agora en comprenait trois.

(4) Pausanias (l. c.); Servius, *in Æneid.*, I, 720. Pind., *Pyth.* XII. Le temple était ruiné lorsque Pausanias le vit; mais les habitants en regardaient encore les pierres comme sacrées.

Nous ne savons pas exactement les noms que donna Étéocle à ses Charites; mais comme le titre de Charites Étéoclées, Orchoméniennes, est fréquemment attribué à celles qu'a nommées Hésiode, et comme les noms d'Hésiode sont à peu près exclusivement employés par les poëtes et les mythologues postérieurs (1), on peut admettre que les Charites Étéoclées ne sont autres que celles du poëte béotien (2) : Thalie, Euphrosyne, Aglaïa (Θαλεῖα-Θαλία, Εὐφροσύνη, Ἀγλαΐα). De la judicieuse interprétation de ces noms dépend le sens des divinités d'Orchomène. Il y a là une sérieuse difficulté. Sénèque se plaignait déjà de la multitude des interprétations de son temps que les philosophes tournaient suivant leurs vues (3); les modernes y ont ajouté les leurs, plus rapprochées de la vérité, parce qu'ils écrivent sans système, mais vagues encore, ne saisissant point l'esprit par la lumière de la vérité, et tenant de la divination plutôt qu'elles ne procèdent d'une méthode. Il faut donc négliger les uns et les autres.

Il en est des noms comme des mythes; ils se poussent et se modifient avec le temps. Θαλία se rattache au verbe θάλλω, *croître*, *fleurir*, *bourgeonner*, d'où θαλλός, *bourgeon*, *croissance* annuelle de la plante, et nous avons vu une Θαλλώ, Heure chez les Athéniens, qui peut être soupçonnée d'être ailleurs une Charite. Θαλία est primitivement un adjectif, il devient nom appellatif d'une muse comme d'une Charite; dans Homère il se joint au mot δαίς, *portion*, *festin*, pour indiquer l'abondance; puis séparé de δαίς, il veut dire enfin *une fête*, *le banquet* d'une fête. Εὐφροσύνη se traduit dans les derniers temps par *la joie;* mais les mots de la même famille sont bien éloignés de cette signification exclusive. Εὐφρόνη veut dire *la nuit*, le moment du repos de l'esprit et des sages pensées; εὐφρονεῖν, *être prudent*, *habile;* et l'on dit aussi : εὐφρονῶ τα σά, *j'ai vos intérêts à cœur*. Les interprètes ont en général accepté la dernière signification des deux noms Θαλία, Εὐφροσύνη, parce qu'elle avait cours de leur temps. L'embarras était moindre pour Ἀγλαΐα, dont le sens n'a guère varié, et qui se rattache à un radical parfaitement déterminé : αἴγλη, *l'éclat*, *la splendeur du ciel*. Ἀγλαΐα est d'ailleurs un adjectif comme Θαλία (4).

Je considère d'abord Euphrosyne (Εὐφροσύνη), et, sans chercher à

(1) Hésiode, *Théog.*, 901; *Orphic.*, 60; Pausan., *ibid.;* Pindar., *Olymp.*, XIV; Plut., Ὅτι μάλιστα τοῖς ἡγέμοσι κ. τ. λ., III; Apollod., *Biblioth.*, I, 3, I; Phurnut., *de Gratiis*; Théocrite, XVII, 104; et ailleurs.

(2) Plutarch. (l. c.) donne Θαλεῖα, ainsi que les anciennes éditions des Orphiques; les plus récentes ont restauré le vers avec Θαλία, i bref.

(3) Senec. *De benef.*, I, 3.

(4) De ces trois noms, un seul est substantif : εὐφροσύνη, composé comme χρησμο-

en déterminer le sens, je constate qu'elle ne convient ni ne peut convenir aux choses, mais à l'homme seul. Elle représente un état de l'âme de l'homme. Cette seule considération éclaire aussitôt, à mon avis, la recherche du reste; car chacun des groupes précédents des Charites ayant montré un aspect différent des grâces du soleil, le même dans chaque groupe, les Charites d'Étéocle, qui sont des grâces du soleil, qui sont des sœurs, doivent représenter aussi une série de notions analogues, et ces notions ne devront point sortir de l'homme. L'interprétation peut encore s'appuyer sur un autre point solide; car les deux noms Θαλία, Ἀγλαΐα, étant des adjectifs, ont dû comme les précédents, *Cléta*, *Hégémone*, *Pasithéa*, être des épithètes jointes au mot χάρις dans les hymnes : Θαλία Χάρις, Ἀγλαΐα Χάρις.

Cela posé, quel pouvait être le sens de θαλία χάρις, sinon la grâce qui fait fleurir l'homme, c'est-à-dire la jeunesse? Que pouvait signifier ἀγλαΐα χάρις, sinon la grâce qui fait resplendir l'homme, c'est-à-dire la beauté? On pourrait traduire Εὐφροσύνη par *la joie*, et obtenir un sens satisfaisant; mais l'étymologie en fournit un plus vrai et plus profond. Εὐφροσύνη est le bon état de l'âme. Rapprochée de la Jeunesse et de la Beauté, Εὐφροσύνη indique et ne peut indiquer autre chose que ce point précis du développement spirituel où l'intelligence est libre, parce que la passion n'est point encore éveillée, où l'âme est calme sans indifférence, préparée à toute impression et ignorant les mauvaises, heureuse de voir, de sentir, de comprendre, d'espérer. Je l'appellerais simplicité, naïveté, candeur surtout, si ces mots faisaient assez forte la part de l'intelligence : je l'appelle Innocence, en retranchant de la signification du mot ce que le christianisme y a mis d'angélique pureté. Les Charites spartiates annonçaient le matin du jour, les Charites athéniennes le matin de l'année : les Charites orchoméniennes, dans une direction parallèle, annoncent le matin de la vie, frais, éclatant et calme comme les fleurs et passager comme elles. Quand les jeunes soldats tombent en défendant la liberté de la patrie, Périclès, se faisant l'interprète de la douleur générale, prononce sur leur tombe cet adage qui n'est point une métaphore, mais l'expresssion d'une doctrine religieuse : « L'année a perdu son printemps. »

C'est ici le cœur de la religion et de la civilisation helléniques. Nul

συνη, χαρμοσύνη, etc. Lui seul est nouveau aussi; car θαλία rappelle de très-près αὐξω, et ἄγλαΐα n'est pas loin de φάεννα. Cela ne suffit-il pas à montrer qu'Étéocle n'a fait qu'ajouter Euphrosyne aux Grâces connues déjà, en même temps qu'il élevait la signification du groupe?

peuple n'a été, au même point que les Grecs, infatué de la jeunesse. L'Inde et l'Égypte, insouciantes de la beauté, accumulaient les symboles sur les figures de leurs dieux, jusqu'au point d'en faire des monstres, pendant que la Grèce, à mesure qu'elle s'affranchissait de ses traditions asiatiques, reléguait comme en un musée ses divinités vieillies, et conservait son culte aux dieux toujours jeunes, beaux, forts, en qui elle se personnifiait elle-même.

Beauté, jeunesse et calme de l'âme, tout est là. Les dieux ne sont au-dessus des hommes que parce qu'ils possèdent éternellement ces dons; et les hommes seraient des dieux si ces dons d'un instant leur étaient éternels. Mais la jeunesse passe, comme le matin, comme le printemps; et la course rapide de l'homme se termine à la mort. « Apollon s'est dirigé vers l'Olympe, prompt comme la pensée. Il s'assied dans l'assemblée des dieux, et aussitôt s'éveille en leurs cœurs le désir de la cithare et des chants. Alors les Muses, tour à tour, célèbrent les priviléges durables des immortels et les douleurs des hommes qui, soumis à de rudes travaux, vivent sans espoir et sans trouver de remède ni à la mort, ni à la vieillesse. De leur côté les *Charites* aux cheveux tressés, et les Heures sereines, et Harmonie, et Hébé, et Aphrodite, fille de Zeus, mènent la ronde, main en main. »

Le sens de la ronde des Charites dérive naturellement de ce passage. Là où n'est plus la jeunesse, dans les idées grecques, il ne peut plus y avoir ni beauté, ni sérénité; beauté non plus ne va sans ce calme de l'âme dont la statuaire grecque a si admirablement empreint la face de ses dieux; et celui-là n'a pas connu la jeunesse, qui a été privé de la beauté. Les dons des Charites sont donc inséparables; ils ne viennent point l'un sans l'autre, et le premier qui nous échappe entraîne les autres avec lui. Voilà pourquoi les Charites se tiennent par la main. Elles sont trois et une (1).

On a tenté, surtout dans l'antiquité, des explications si extraordinaires de la ronde des Charites que je crains que l'on n'accuse celle-ci de trop de simplicité. Je la rapproche donc d'une autre ronde dont la signification n'est pas douteuse. Comme le Soleil a ses grâces, Aphrodite a ses charmes (θελκτήρια) qu'Homère place sur la ceinture de la déesse. « Elle délie la lanière brodée en diverses couleurs où avaient été représentés pour elles *tous* (πάντα) les charmes : caresses (φιλότης), désir (ἵμερος) et paroles (ὀαριστύς), par quoi elle enlevait aux

(1) Τρίζυγοι, Eschyl. fr., τριζυγέες, *Anthol.*, XI, 27.

sensés mêmes leur prudence : — Tiens, dit-elle à Héra, place sur ton sein cette lanière où *tout* est représenté et tu viendras à bout de ce que tu désires. » — Ce sont là toutes les séductions de l'amour qu'Aphrodite dispense aux dieux et aux hommes. Ce sont aussi des divinités sans doute, quoiqu'une seule soit restée. Elles ne vont pas non plus l'une sans l'autre, et il n'y en a pas d'autres. Elles sont donc aussi trois et une. Or, sur une ceinture elles ne pouvaient figurer qu'une ronde.

La ronde des Charites dut être immobile dans le culte d'Orchomène. J'en vois la preuve dans les monuments figurés où le geste ni le costume n'indiquent aucun mouvement. Souvent les figures, ne se tenant plus par la main, s'appuient réciproquement les bras sur les épaules dans une position qui exclut tout mouvement. L'immobilité est encore indiquée par l'épithète Κύκλαδες (Cyclades), qui se trouve dans l'hymne orphique (1), et se justifie d'ailleurs par la notion que représente la ronde elle-même : que les grâces du soleil sont inséparables. Cependant le même hymne montre la ronde mobile autour de Perséphone qui revient à la lumière, et on la retrouve dans deux hymnes homériques dont le premier vient d'être cité. La ronde s'est transformée en chœur. Le poëte a transporté les fêtes de Délos au milieu de l'Olympe; et les Charites y tiennent la place des vierges qui dansaient, au son des hymnes, autour de l'autel d'Apollon et du laurier sacré. Les Charites avaient aussi très-probablement leur rôle dans la fête printanière du dieu Délien, avec lequel on a pu déjà voir leurs affinités, soit par le groupe placé dans sa main, soit par le terme Κύκλαδες qui leur est appliqué. Elles l'avaient aussi dans le culte d'Apollon Pythien, comme l'indique l'hymne homérique à Artémis (2). A Delphes comme à Délos, les Charites forment un chœur avec les Muses.

J. F. Cerquand.

(*La suite prochainement.*)

(1) Ce terme peut faire supposer qu'un sens astronomique a été donné à la ronde des Charites. Il ne reste toutefois de traces d'une pareille explication que dans Julien. Mais cette explication, fondée sur les trois hypostases, et embarrassée de combinaisons arithmétiques, ne peut intéresser que comme signe de l'immense aberration d'esprit où s'étaient jetés les derniers Néoplatoniciens. Elle ne répond à rien de ce qu'on doit attendre d'un mythe ancien, conçu par des intelligences communes, en dehors de tout système.

(2) Hom. XXVII, 15.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE.

L'Académie a éprouvé ce mois-ci une nouvelle et cruelle perte. M. Ch. Magnin a été enlevé à la science, après une longue maladie, à un âge où l'on pouvait espérer le conserver encore longtemps. On sait que M. Magnin est l'auteur des *Origines du théâtre moderne*, ouvrage très-remarqué à l'époque de sa publication et dont le premier volume, qui est le seul qui ait paru, ouvrit à son auteur, en 1838, les portes de l'Institut. M. Magnin est mort sans avoir pu achever cette œuvre capitale de sa vie. Ainsi voilà deux fauteuils vacants. La lutte commencera bientôt. Quinze candidats déjà se sont fait inscrire pour l'une ou l'autre de ces deux places, et l'on s'attend encore à de nouvelles demandes. L'Académie n'aura que l'embarras du choix.

M. A. Maury a achevé la seconde lecture de son Mémoire *sur le caractère des événements qui portèrent Servius Tullius sur le trône de Rome*. Cette seconde lecture n'a donné lieu à aucune discussion qu'il soit nécessaire de mentionner. La méthode suivie par M. Maury semble donc avoir convaincu l'Académie. Les lecteurs de la *Revue* trouveront au commencement du présent numéro l'analyse du Mémoire en question. La publication d'un récent ouvrage sur le même sujet, où les événements ne sont pas expliqués de la même manière, nous a semblé donner à cette analyse un caractère particulier d'opportunité.

L'analyse du Mémoire de M. de Saulcy sur la Chronologie des divers monuments de la Syrie ne tardera pas non plus à paraître.

Un Mémoire sur les *Relations politiques et commerciales de l'Europe avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère* a rempli la majeure partie des séances après l'achèvement du Mémoire de M. Maury. Ce Mémoire dont l'auteur, M. Reinaud, a déjà rendu de si grands services à la science et jeté tant de lumière sur l'histoire de l'Asie occidentale, a vivement intéressé l'Académie. *Les rapports de Rome avec l'Inde et la Chine* sont un chapitre tout nouveau de l'histoire ancienne. M. Reinaud a traité

ce sujet en homme qui a à sa disposition des documents dont on n'avait pas su se servir jusqu'ici, et dont il a toujours tiré un si grand parti. Il a éclairci, en particulier, un grand nombre de passages des auteurs anciens mal compris avant lui. Quelques-unes de ses assertions ont paru cependant soulever quelques objections de détail au sein de l'Académie ; mais comme le Mémoire était lu en première lecture, il a été convenu que ces objections seraient ajournées pour se reproduire à la seconde lecture. Nous espérons pouvoir alors entretenir plus longtemps nos lecteurs de cet important mémoire, dont nous serions heureux même de leur donner des extraits.

Nous ne croyons pas nécessaire de parler en détail de l'affaire du musée Napoléon III. Une commission avait été nommée par M. le ministre d'État pour faire la répartition des objets qui doivent être conservés au Louvre et de ceux qui doivent être distribués aux musées de province. L'Académie des inscriptions a été appelée, par la volonté de l'Empereur, à donner un dernier avis sur cette répartition. L'Académie a déclaré, après examen, sur le rapport d'une commission spéciale prise dans son sein, qu'il n'y avait rien à changer à ce qui avait été fait avant son intervention. Il est donc probable que, au moins pour ce qui concerne les antiquités, le travail de la première commission établie *ad hoc* sera purement et simplement accepté. La commission prise dans le sein de l'Académie se composait de MM. Hase, de Laborde, Wallon, Brunet de Presle, Egger et Miller. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de faire une nouvelle et très-regrettable perte dans la personne de M. C. Magnin, conservateur à la Bibliothèque impériale et auteur des *Origines du théâtre moderne.*

— Les fouilles d'Alise se continuent avec plus d'activité que jamais; avant un mois elles seront achevées. D'après les ordres de l'Empereur, le nombre des ouvriers a, en effet, été de beaucoup augmenté. M. le commandant Stoffel, l'un des officiers d'ordonnance de Sa Majesté, a de plus été envoyé sur le terrain avec mission de ne rien négliger pour arriver à un prompt résultat. Ces derniers efforts ont été couronnés d'un plein succès. Aujourd'hui ce n'est plus seulement la contrevallation, mais la circonvallation presque tout entière et l'emplacement de quatre camps qui sont découverts. De nouveaux objets très-intéressants, parmi lesquels un magnifique vase en argent, à relief, des monnaies gauloises et romaines, et de nombreux débris de poteries, ont été retirés des tranchées.

— On nous annonce que M. le duc de Luynes, par un nouvel acte de générosité, vient de faire don à la Bibliothèque impériale de sa magnifique collection de médailles. Le donateur a mis seulement pour condition à sa libéralité que la collection ne serait pas divisée et qu'elle porterait son nom. C'est un nouveau service rendu à la science par un homme qui a toujours su faire un si noble emploi de sa fortune.

— On écrit de Galatz :

« Un sujet français, établi depuis plusieurs années à Halchin, petite ville turque située en face d'Ibraïla, avait obtenu du gouverneur général de Toultcha l'autorisation d'ouvrir une carrière de granit, dont les gisements s'étendent jusqu'à la rive même du fleuve, à un endroit désigné sous le nom d'Iglitza. Dans le cours de son exploitation, il mit à jour plusieurs fragments de pierres tumulaires revêtues d'inscriptions latines qui rappelaient, avec quelques variantes, le nom d'une ancienne forteresse romaine de la Mésie inférieure.

« Informée de cette découverte, la commission européenne du Danube se rendit à Iglitza, explora attentivement les fouilles déjà commencées, et acquit la conviction que le plateau d'Iglitza est réellement l'ancien em-

placement de la ville romaine désignée par Ptolémée sous le nom de *Troesmis*, et dont parle Ovide dans ses *Pontiques* :

Hic raptam Trosmin celeri virtute recepit
Infecitque fero sanguine Danubium.

« Presque toutes les inscriptions recueillies portent, indépendamment du nom de *Troesmes*, *Troesm*, *Troesmensis*, la mention des cinquième et sixième légions macédoniennes et des première et deuxième légions italiques, ce qui permet de juger de l'importance de cet établissement militaire.

« *Troesmes* paraît avoir été divisée en trois parties, comprenant la forteresse, la ville proprement dite, et un camp retranché.

« La forteresse, dont on a dégagé la principale muraille, s'élevait sur le promontoire qui domine, d'une hauteur de plus de cent pieds, les nombreux embranchements du Danube, en aval d'Hirsova. Un fossé profond la séparait de la ville. On a extrait des premiers décombres un vase d'argile parfaitement intact, qui mesure environ deux mètres de haut sur un mètre de large.

« La ville occupait une partie de la vaste plaine que bornent à l'est les dernières ramifications des Balkans. Son enceinte était elle-même coupée par deux fossés.

« Quant au camp retranché, dont les mouvements de terrain indiquent assez exactement le contour, il était établi entre la ville et le versant des montagnes voisines.

« Il est probable que Troesmes se reliait par une route stratégique aux deux forteresses romaines qui défendaient également la rive droite du bas Danube, *Carsum* (Hirsova) et *Noviodonum* (Isaktcha). »

— On nous donne les détails suivants sur une découverte faite en janvier 1848 et qui a quelques rapports avec celle que l'on fit, il y a deux ans, à Villeneuve-le-Roy. Cette manière d'ensevelir, dont on a déjà plusieurs exemples en France, mérite d'être notée :

« En faisant des travaux de terrassement pour abaisser le niveau de l'avenue du château de Villelouet (Loir et Cher, on trouva, à deux pieds au dessous de la surface du sol, un squelette humain couché la tête vers le midi. Deux jours après, la pioche des ouvriers rencontra une pierre plate d'environ soixante-quinze centimètres de diamètre et de dix à douze centimètres d'épaisseur, percée de plusieurs trous à bords usés et arrondis, qui recouvrait l'orifice d'une excavation voûtée taillée avec régularité dans le roc et le tuf calcaire. Le fond de ce caveau, qui avait la forme d'une ruche, était rempli d'environ un mètre de terres; une grosse pierre, semblable à une borne chasse-roue, simplement dégrossie sur quatre faces irrégulières, gisait engagée par son extrémité inférieure dans une couche de terreau d'environ vingt à vingt-cinq centimètres. D'autres pierres, d'un moindre volume et sans formes accusées, se trouvaient également dans les terres. Le tout ayant été enlevé, on mit à jour plusieurs fragments de

squelettes humains et les débris d'un squelette de porc. Ces ossements paraissent avoir été, dans l'origine, rangés au long des parois du caveau. Enfin on découvrit un passage latéral de un mètre de hauteur et d'autant de largeur, entièrement rempli de terres rapportées, au milieu desquelles, près du caveau, se trouvaient des tessons de grossière poterie brune, une certaine quantité de blé carbonisé et un os de grand animal (bœuf ou cheval). En continuant la fouille, on constata que ce passage conduisait à un puits ou fosse circulaire à parois verticales dont on retrouva l'entrée supérieure. »

Lettre de M. Gaultier du Mottay à M. A. de Barthélemy.

Voulez-vous me permettre une petite observation sur le sens d'un mot que je n'entends pas tout à fait de la même manière que vous? *Hastivellum* a bien, comme vous le dites, une origine celtique; mais *hast*, dans sa signification relative à une céréale, comme c'est ici le cas, veut dire *précocité* et non *précipitation*. Sur tout le littoral du Goëllo, à Plérin comme ailleurs, on cultive une espèce d'orge très-hâtive qui se plaît surtout sur les falaises; on la récolte dès le commencement de juillet et elle est d'une bien grande ressource dans les années calamiteuses, car elle ne met que quatre mois à venir, semée qu'elle est vers la mi-mars. Cette espèce d'orge s'appelle *hâtivet*; j'en ai en ce moment quelques boisseaux dans mon grenier. Toutefois, comme elle est d'une espèce assez inférieure, quant à la qualité, on ne la met en pain que dans les années de disette, et en temps ordinaire on la convertit en son qu'on jette dans le breuvage des bestiaux. Je crois donc que c'est à ce *hâtivet* que doit se rapporter le *hastivellum* des chartes que vous désignez (page 85 de la *Revue archéologique*). En effet, ce grain avait si peu de valeur que les premiers décimateurs de Goudelin n'avaient pas cru devoir le prélever avec les dîmes qui leur étaient dues sur les autres céréales; de sorte que cette portion de dîme était tombée en désuétude, et les vassaux se prévalurent précisément de cet état de choses devant le recteur de Plouagat en 1242. — D'un autre côté, les six gerbes de *hâtivet* qui, dans le diocèse de Saint-Brieuc, étaient exemptes de la dîme, avaient probablement reçu ce caractère dans le principe, dans un but de bienfaisance envers les pauvres vassaux dont les terres ne rapportaient pas de froment.

Telle est ma manière de voir à l'égard de ce *hastivellum*; vous jugerez si elle n'est pas la bonne.

Quant au *Romanum-Britanniæ* et à l'*Armorium Goloïïe*, je crois que vous donnez la véritable solution.

Plérin, ce 13 octobre 1862.

BIBLIOGRAPHIE

Numismatique de Cambrai, par C. Robert. Paris, Rollin et Feuardent, 1861. In-4° de 48 feuilles et 56 planches gravées.

M. Charles Robert est déjà depuis longtemps bien connu des numismatistes, et personne n'a été surpris de voir l'ouvrage que nous annonçons obtenir à la dernière séance publique de l'Académie des inscriptions une des médailles décernées par la Commission des antiquités nationales. L'auteur a en effet tous les mérites que l'on peut réclamer de celui qui se livre à de semblables études. Il est à la fois collectionneur intrépide, antiquaire et artiste. Après avoir réuni les monuments et choisi les meilleurs types, il les dessine lui-même; puis, se plongeant dans les vieilles chartes du pays dont il s'occupe, il éclaire la numismatique à l'aide de l'histoire et l'histoire à l'aide de la numismatique.

La Numismatique de Cambrai forme une des plus belles monographies monétaires que nous ayons vues; rien n'y est oublié : monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, monnaies épiscopales, impériales, méreaux ecclésiastiques, médailles proprement dites, assignats, billets de confiance, jetons, tout y est réuni et classé avec le plus grand soin. Un côté presque inconnu jusqu'ici de l'histoire de Cambrai est ainsi splendidement étalé sous nos yeux. Les premières monnaies dessinées par M. Robert paraissent remonter au septième siècle, les derniers jetons décrits sont de 1847. On voit que la série est longue. L'auteur examine, chemin faisant, l'âge et les différents caractères de ces monnaies : il en déchiffre les légendes, il en détermine le poids et recherche à quels types originaux ils se rapportent; il explique la présence de ces types par des événements contemporains. Il trouve, par exemple, que des monnaies frappées à Cambrai reproduisent des types connus de monnaies des empereurs d'Allemagne, de la république de Florence, des comtes de Flandre et de Hainaut; il s'en étonne, en recherche la cause et prouve que les évêques de Cambrai, à une certaine époque, faisaient de la fausse monnaie, en ayant soin, bien entendu, de donner à leurs contrefaçons un titre inférieur à celui des originaux : les plaintes des souverains intéressés qui sont consignées dans des monuments contemporains ne laissent aucun doute à cet égard. C'est ainsi que bien des détails de mœurs, bien des faits concernant les institutions du moyen âge, nous sont révélés par l'étude seule des monnaies. Il y aurait certainement grand avantage pour la science historique à posséder une suite de monographies monétaires faites sur le plan de la *Numismatique de Cambrai*.

A. B.

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont, exécutée en 1861 et publiée sous les auspices du ministère d'État, par MM. G. Perrot, E. Guillaume et J. Delbet. Paris, Didot, 1862. In-fº. 1re livraison.

L'ouvrage dont nous annonçons ici la première livraison est destiné à faire jouir le monde savant des résultats obtenus par MM. G. Perrot, E. Guillaume et J. Delbet dans leur belle exploration de la partie septentrionale de l'Asie Mineure. Nous ne saurions trop louer la diligence qu'ils ont apportée dans la préparation de leur œuvre, et cette première livraison prouve que la rapidité n'a pas nui à la solidité et à l'exactitude du travail. La livraison contient : deux planches doubles, donnant la première partie du texte latin de la fameuse inscription d'Ancyre, celle qui se voit à gauche en entrant dans le pronaos du temple de Rome et d'Auguste, et les quatre premières colonnes du texte grec de la même inscription, sculptées à la face externe du mur de la cella; deux planches simples, l'une sur laquelle est figuré un des pieds-droits de la porte du palais d'Euïuk, l'autre représentant l'aigle à deux têtes, sculpté à la face latérale intérieure de l'un des pieds-droits de la même porte. Les inscriptions copiées par M. G. Perrot ont été dessinées par M. E. Guillaume; les autres planches reproduisent des photographies de M. J. Delbet. Imprimées par M. Lemercier d'après le procédé Poitevin, ces planches donnent avec une rare perfection et de la manière la plus claire les moindres détails des originaux. Le texte, dû à M. G. Perrot, ne contient encore que huit pages in-folio, traitant de l'ancienne Nicomédie, l'Ismidt actuelle, la première localité antique de quelque importance qu'on rencontre en venant de Scutari. M. Perrot nous fait connaître dans ces deux feuilles quatre inscriptions. La première, latine, se rapporte à Lucius César, second fils d'Agrippa et de Julie, mort en l'an de Rome 755. La seconde, également en latin, date de la deuxième moitié du troisième siècle; elle a été gravée sur la tombe élevée à un certain Claudius Herculanus, *protector Augusti*, c'est-à-dire garde du corps de l'empereur Aurélien, par son frère Claudius Dionisius, revêtu du même titre. Un petit bas-relief qui surmonte l'inscription funéraire, et où est représenté le défunt, nous donne une idée du caractère et du costume des *protectores*. C'était une garde à cheval armée de lances. La troisième et la quatrième inscription sont en grec et également funéraires : l'une est très-mutilée et d'une restitution difficile; l'autre semble finir par une de ces imprécations que le constructeur d'un tombeau prononçait contre celui qui y porterait une main sacrilége. On y lit le nom d'Aurelius Zoilus, elle ne porte point de date, mais paraît antérieure à la conquête romaine. M. G. Perrot, à en juger par ce début, est sobre de développements dans son interprétation des monuments épigraphiques et, de crainte de s'égarer, il ne cherchera pas à donner de traduction complète de ceux qu'il a recueillis. Nous avons bon espoir que l'ouvrage annoncé ici se poursuivra avec le succès que promet le début. La magnificence de l'exécution typographique ajoute encore à la valeur de l'œuvre.

A. M.

Catalogue des bijoux du musée Napoléon III (*seconde édition*).

On ne s'étonnera pas que le catalogue des bijoux du musée Napoléon III soit déjà arrivé à une seconde édition. Il avait, en effet, été remarqué dès le début non-seulement par le public, mais par les hommes les plus compétents, qui y avaient reconnu l'empreinte de mains très-habiles. On en faisait alors honneur exclusivement à M. Charles Clément. M. Charles Clément, avec une loyauté qui l'honore, nous apprend aujourd'hui qu'il n'a été qu'un des principaux collaborateurs du catalogue, et il réclame une part des éloges que le public a accordés à son œuvre pour MM. Brunn et Castellani, de Rome; Stromwald, Léon Renier et de Witte, dont les conseils lui ont été très-utiles.

Le catalogue des bijoux du musée Napoléon III n'est pas, en effet, seulement un simple livret indicateur où chaque objet porte son numéro et y est brièvement décrit; c'est un catalogue raisonné où chaque classe d'objets est étudiée à part, d'abord d'une manière générale, puis en détail, à propos de chaque numéro spécial.

Diadèmes et couronnes, épingles à cheveux, pendants d'oreilles, colliers, fibules, bracelets, bagues, objets de culte, scarabées, ambres et ivoires sont passés en revue tour à tour, chaque série étant précédée d'une courte mais très-substantielle notice qui nous initie aux usages des anciens et nous fait connaître les textes les plus importants concernant la matière. Ces notices sont toujours rédigées avec clarté et mesure. Il est beaucoup de problèmes encore irrésolus : elles savent l'avouer, ce qui n'est pas un mince mérite dans une œuvre qui s'adresse surtout au public, si facile à tromper et avec lequel il y a presque toujours avantage à être outrecuidant. Tout le catalogue respire, en un mot, un air d'honnête franchise qui fait plaisir.

Vient ensuite l'examen de chacun des écrins. On sent que celui qui a décrit un à un ces bijoux, d'un travail si délicat, est initié aux plus intimes secrets de la joaillerie antique. Il nous dit de combien de pièces chaque objet se compose, comment elles sont reliées, agencées, soudées ensemble; il décompose, dans toutes ses parties, l'œuvre qu'un œil distrait pourrait croire faite d'un seul jet, et il nous fait comprendre les avantages de ce procédé de la division du travail si cher aux Étrusques en particulier, et qu'ils poussaient si loin qu'on a de la peine aujourd'hui à les imiter. Tout ce qui, dans ces bijoux, est de restitution moderne est d'ailleurs soigneusement indiqué : et cela était bien nécessaire; car, en somme, peu de ces bijoux, surtout les diadèmes et les colliers, sont arrivés intacts; il a fallu les compléter, les consolider au moins, et il est essentiel de ne pas se méprendre sur ce qui est réellement ancien et sur ce qui est imitation moderne. Tel bijou conserve même si peu de parties antiques, que sans le soin que met le catalogue à en prévenir le public, on pourrait trouver un véritable inconvénient à ce que ces bijoux figurassent dans les vitrines. Avec le catalogue, au contraire, c'est là un nouvel élément d'instruction et de comparaison. Nous ne pouvons trop recommander à ceux qui veulent s'instruire d'aller visiter les vitrines du musée Napoléon III le catalogue à la main.

A. B.

FORTIFICATIONS ANTIQUES DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

IMP. LEMERCIER R. DE SEINE 57 - PARIS.

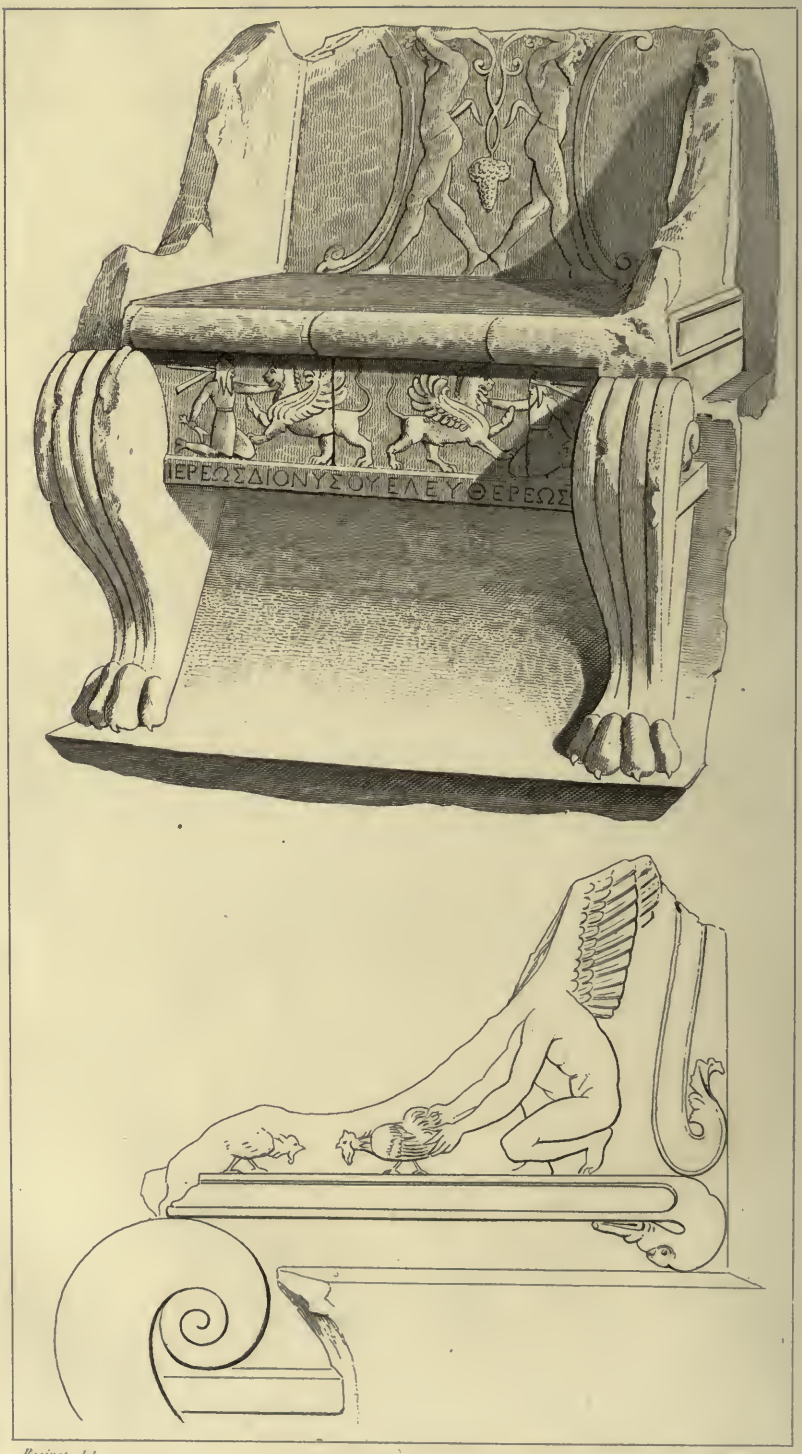

Racinet del. *Saunier inc.*

SIÈGE DU PRÊTRE DE BACCHUS.

LE

SIÉGE DU PRÊTRE DE BACCHUS

La *Revue archéologique* a publié dans son numéro du mois d'août dernier le rapport remarquable que M. Hittorf, mon cher confrère et ami, avait lu à l'Académie des beaux-arts et à l'Académie des belles-lettres. M. Hittorf exposait les recherches archéologiques entreprises en Grèce sous les auspices du gouvernement prussien, et s'appesantissait avec raison sur les belles découvertes faites par M. Strack dans le théâtre de Bacchus. On n'a point oublié cette mémorable rangée de siéges distribués autour de l'orchestre et portant des inscriptions qui attestent qu'à chaque place s'asseyait le prêtre de quelque divinité. La place d'honneur était occupée naturellement par le prêtre de Bacchus, puisque c'était à Bacchus que le théâtre était consacré. Son siége était plus magnifique, orné de sculptures, et frappait les regards des spectateurs aussi bien que des acteurs. C'est ce qui rendait si comique, M. Hittorf l'a très-bien dit, l'exclamation de Bacchus, dans les *Grenouilles* d'Aristophane, lorsque le dieu, saisi de terreur à la vue de l'Achéron, et se tournant vers son prêtre qui écoute la comédie, lui dit : « Toi, mon prêtre, sauve-« moi d'ici et que je sois ton compagnon de festins! »

Le trône du prêtre de Bacchus a été moulé : le moulage a été donné par M. le ministre de l'instruction publique à la Bibliothèque de la Sorbonne. En montant l'escalier, et sur le palier même de la Bibliothèque, on voit ce beau monument, que M. Léon Renier a fait placer en jour convenable et protéger par une clôture. C'est d'après le plâtre qu'a été exécuté le dessin que nous publions, et qui n'a besoin que d'un très-bref commentaire.

L'inscription ΙΕΡΕΩΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΕΩΣ nous apprend qu'à l'époque où ce trône a été sculpté, le surnom d'*Eleuthérien* avait prévalu sur celui de *Lénéen;* plus anciennement les deux surnoms étaient réunis. C'était auprès du théâtre qu'était le temple de Bac-

chus, où était renfermée (1) la statue en bois que les Athéniens avaient enlevée jadis d'Eleuthère (2).

Les deux satyres qui ornent le dossier sont d'un style élégant, noble, qui affecte l'archaïsme. La même remarque s'applique à la petite frise où sont représentés deux Arimaspes combattant deux griffons. Les ailes des monstres, les bandelettes des personnages, les *harpés* qu'ils tiennent attestent un retour voulu vers le passé. Cette tendance indique-t-elle le siècle d'Adrien? Les siéges datent-ils de cette époque? On le croirait, surtout si l'on ajoute que l'inscription offre le caractère des inscriptions impériales, et si l'on se souvient que deux piédestaux ont été trouvés dans le théâtre : l'un portait la statue d'Adrien, empereur; l'autre la statue d'Adrien, archonte.

Au contraire, le personnage ailé qui est sculpté sur chaque côté du siége est d'un style libre et dégagé de toute réminiscence. C'est *Agon*, le dieu de la palestre (3), mettant aux prises deux coqs. On sait que le combat de coqs était, non-seulement le plaisir des particuliers, depuis le riche Callias jusqu'à Midias, le barbier, mais une fête officielle chez les Athéniens. Avant la bataille de Salamine, Thémistocle, montrant aux Athéniens deux coqs qui se battaient, leur demanda s'ils n'imiteraient pas, pour sauver leur patrie, l'acharnement de ces animaux, qui s'entre-tuaient pour le seul honneur de vaincre. En souvenir de l'allocution de Thémistocle, une loi ordonnait que *chaque année un combat de coqs eût lieu dans le théâtre aux frais du trésor public* (4). Lucien dit même, dans son *Traité des gymnases*, que les jeunes gens étaient tenus d'y assister, afin d'apprendre comment on lutte jusqu'à la dernière extrémité, μέχρι τῆς ἐσχάτης ἀπαγορεύσεως. On conçoit, puisque ce combat solennel avait lieu dans le théâtre de Bacchus, pourquoi l'artiste l'avait reproduit sur le siége.

Ce curieux détail est confirmé encore par une série de tétradachmes attiques, dont les magistrats monétaires sont Charias et Héraclide. A côté de la chouette traditionnelle, est gravé un coq avec une palme (5). C'est le vainqueur dans ce même combat qui est représenté sur le siége du prêtre de Bacchus.

BEULÉ.

(1) Pausanias, I, 20, 3.
(2) Paus., I, 38, 8.
(3) Voyez Gerhard, *Griechische mythologie*, t. I, 606.
(4) Ælian., *Var. hist.*, II, 28.
(5) Consultez mes *Monnaies d'Athènes*, pag. 377 et suivantes.

ESSAI D'EXPLICATION

D'UNE INSCRIPTION LATINE

TROUVÉE A NEUVY EN SULLIAS

M. Mantellier, directeur du Musée historique de l'Orléanais, a fait part à la Société des antiquaires de France d'une découverte récemment opérée à Neuvy en Sullias ou plus exactement en Sulias (1) (Loiret), dans une lande stérile servant à l'extraction du sable. A la fin du mois de mai 1861, des ouvriers y ont retiré d'une excavation jadis pratiquée à dessein (2), un grand nombre de statuettes et d'objets en bronze, parmi lesquels un cheval ayant soixante-cinq centimètres de hauteur au garot (3). Ce cheval pose sur un socle dont la face antérieure porte gravée en creux l'inscription suivante, déjà signalée dans la *Revue* :

(1) Les moindres rectifications géographiques peuvent avoir leur importance. Ainsi Adrien de Valois (*Notit. Gall.*, p. 528) prétend que Solliacum, Sully, vient de quelque Sollius, fondateur de ce lieu, et qu'on a eu tort d'écrire dans les manuscrits et d'imprimer *Soliacus* par un seul *l*, *Soliacensis castri*, *Soliacensium ager*. Mais il ne présente aucune raison à l'appui de son opinion. Les chartes, aussi bien que les manuscrits, donnent au contraire *Soliacum* et non *Solliacum*. Un diplôme de 572, publié par Pardessus (*Diplôm. ch.*, t. I, p. 135, 136), fournit notamment la forme *Soliaco*, qui se retrouve dans une autre pièce de l'année 573, citée par Cauvin (*Géogr. du dioc. du Mans*, p. 510). Sulias est donc une orthographe plus conforme à l'étymologie.

(2) M. Mantellier pense que l'enfouissement ne peut remonter au delà des dernières années du quatrième siècle.

(3) Rien n'indique aujourd'hui que ce cheval ait supporté un cavalier, quoique d'après la disposition de la bride il ait dû s'en trouver un primitivement. Cette bride est ornée d'argent. Le cavalier, qui était probablement le dieu lui-même, aura été emporté par les auteurs de l'enfouissement comme un objet plus précieux et plus facile à cacher.

AVG · RVDIOBO SACRVM
CVR CASSICIATE D S P D
SER · ESVMAGIVS · SACROVIB · SERIOMAGILVS · SEVERVS
F C (1)

Dans son rapport à M. le préfet du Loiret, et dans une communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Mantellier a proposé provisoirement la lecture et la traduction que voici : « *Augusto Rudiobo sacrum curia* (ou *curator*) *Cassiciate* « *de sua pecunia dedicavit. Servius Esumagius Sacrovib, Servius* « *Iomaglius Severus, faciendum curaverunt. Consacré à Rudiobus* « *Augustus. La curie* (ou *le curateur*) *Cassiciate l'a dédié de ses de-* « *niers. Servius Esumagius Sacrovib, Servius Iomaglius Severus* « *l'ont fait exécuter.* » Rudiobus serait le nom d'une divinité locale. Quant à la curie ou au curateur Cassiciate, M. Mantellier ne nous donne sur ce point aucun commentaire explicatif. Je crois avec lui que la lettre Λ de ce mot est bien un A (2) et que la faute doit être attribuée au graveur qui, par une inadvertance analogue, aura bouclé, de façon à en faire un B, la lettre R, finale du nom si connu *Sacrovir* (3).

De son côté, M. Pillon, dans le *Bulletin de la Société de l'Orléanais*, (n° 38, p. 412 et suiv.), lit ainsi les deux premières lignes de l'inscription : *Augusto Rudiobonensi sacrum curiale Cassiciate de sua pecunia dedicante,* le reste comme M. Mantellier, sauf la leçon *Ser. Iomagilus* qu'il adopte (4) ; il croit que Neuvy a remplacé une bourgade qui probablement s'appelait *Augusta Rudiobona* ou *Rudioba*, et

(1) J'adopte ici la leçon de la copie, réduite d'un tiers, qui a été publiée dans le *Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, n° 38.

(2) Voir notamment l'inscription de Poitiers dédiée à une femme du nom de Claudia Varenilla, publiée par Mabillon, *De re diplom. supplem.*, p. 114, et dans le *Nouv. tr. de diplom.*, t. II, pl. XXX, n° 2. Quelques-uns des A y sont faits absolument de même que le second A du mot *Cassiciate* de l'inscription de Neuvy. L'omission de la barre horizontale de l'A est très-fréquente parmi les monuments du troisième siècle. Dans d'autres, cette barre est placée verticalement et ne touche pas aux jambages.

(3) C'est ainsi que dans l'inscription du Pont de Beauvoisin, publ. par M. Greppo (*Etudes*, p. 257), le nom propre *Hermes* a été écrit HEBMES par le lapicide.

(4) M. le général Creuly pense qu'il y a réellement sur le monument *Magiius* plutôt que *Magilus* ou *Maglius*. Cependant, sur une des pierres du musée de Lyon, on lit : *P. Maglio Prisciano Segusiuvo* (Comarmond, *Musée lapid. de Lyon*, p. 86, n° 109), ce qui semblerait prouver que le nom *Maglius* est bien gaulois.

que l'offrande d'un cheval ne doit pas étonner de la part d'un curiale qui, nous dit-il, était un officier de cavalerie.

MM. Mantellier et Pillon ont du reste proposé leurs interprétations sous toutes réserves. Je m'attacherai donc moins à les combattre qu'a présenter à mon tour des explications qui auront, sans aucun doute, besoin elles-mêmes d'une critique indulgente.

Je dirai seulement que, pour moi, l'interprétation de CVR par *curie*, par *curateur* et surtout par *curiale*, laisse dans mon esprit les plus grands doutes. *Cassiciate* d'ailleurs n'est point expliqué du tout. Est-ce le nom d'un lieu, est-ce le nom d'un personnage? La question reste donc entière, et la difficulté principale porte toujours sur le sens de ces mots *cur Cassiciate* (1). A cette difficulté bien faite pour piquer la curiosité, vient se joindre l'intérêt particulier que présente la composition hybride de l'inscription; car les noms des personnages qui ont fait exécuter le monument, Esumagius et Iomagilus, sont purement gaulois, et les mots Rudiobus et Cassiciate n'ayant pas non plus de sens en latin, malgré leur apparence latine, doivent appartenir aussi à la langue gauloise.

Laissant de côté la première ligne pour y revenir plus tard, je m'arrête d'abord à la difficulté d'interpréter l'abréviation CVR de la seconde ligne par *curia* dans le sens de l'expression municipale *curie*, assemblée des décurions, et cela par plusieurs raisons. Je ne crois pas qu'on trouve dans les inscriptions le terme *curia* employé seul et au singulier pour représenter l'idée indiquée ordinairement par *ordo* (le sénat), *plebs* (le peuple) ou *civitas*, c'est-à-dire le corps des citoyens agissant dans un intérêt collectif; et même, au moins jusqu'au quatrième siècle, *curia* répond plus communément à l'idée d'un collége ou d'une *schola* (2). De plus, les savantes recherches de M. Léon Renier ont établi qu'il y avait dans les colonies ou municipes non pas une seule curie, mais plusieurs, à l'imitation des curies ro-

(1) Il y a des noms gaulois si étranges, qu'au premier abord on peut se demander si *cur cassiciate* ne devrait pas être lu en un seul mot. On lit sur une monnaie carlovingienne *Curtisasonien*, et au douzième siècle on trouve encore dans les textes une femme de Jean de Corbeil, appelée *Carcasone*, noms qui paraissent bien avoir une origine gauloise. Mais sur le bronze de Neuvy il existe évidemment un intervalle entre *cur* et *cassiciate*, bien que le signe de ponctuation n'y soit pas marqué.

(2) Le recueil manuscrit de Gnocchi mentionne un *titulus* qui aurait été découvert en 1612 et qui aurait porté ces seuls mots : CVRIA BRIXIANORVM. Mais Rossi qui, en 1616, a publié les inscriptions de Brescia, n'a point admis ce texte dans son recueil, et les historiens du pays ont toujours considéré l'inscription comme apocryphe. Fût-elle même authentique, il resterait à décider si l'expression *Curia Brixianorum* ainsi présentée isolément, peut être assimilée à celle d'*Ordo Brixianorum* qui figure sur un beau marbre du Musée de Brescia.

maines. Or, si l'organisation en curies peut être attribuée à une ville de la Gaule celtique, au moins faudrait-il que le nom de la curie qui aurait dédié le monument eût la forme latine, et non pas une désinence barbare, telle que Cassiciate.

L'interprétation de *cur* par *curator* me paraît encore moins acceptable ici, car cette qualification devrait être nécessairement précédée du nom propre de ce curateur et suivie d'un terme qui, suivant l'usage constant, précisât la nature particulière de ses fonctions. Quant à *curialis*, mot qui n'a jamais signifié autre chose qu'un citoyen faisant partie d'une curie, il ne pourrait pas non plus être employé sans nom propre au singulier, et d'ailleurs, dans les rares textes épigraphiques où on le rencontre, il n'est jamais abrégé en CVR seulement.

Après avoir écarté *curia, curator* et *curialis*, je me suis demandé si la dédicace n'aurait pas été faite par un simple particulier, soit par un homme dont les noms auraient été *Curius Cassiciate*, soit par une femme dont le *gentilicium* aurait été *Curia*. L'absence du *praenomen*, bien qu'irrégulière, ne serait point un obstacle invincible contre la lecture *Curius*, à la condition toutefois qu'on trouvât des exemples bien constatés de l'abréviation CVR pour *Curius*. Or je n'en ai pu découvrir un seul pour ce nom, qui figure du reste rarement sur les inscriptions. En revanche, le féminin *Curia* sans *praenomen* s'y rencontre assez fréquemment, mais toujours en toutes lettres, car pour un nom féminin l'abréviation serait encore plus insolite. Il est en effet de règle en épigraphie de ne jamais abréger un nom féminin, à moins qu'il ne soit accompagné de certaines qualifications qui rendent toute méprise impossible (1). Il est vrai qu'à la rigueur *Cassiciate* pourrait être le *cognomen* d'une femme. Mais les noms propres gaulois en *ate* paraissent avoir été indéclinables ou du moins s'être appliqués indifféremment à des hommes ou à des femmes, comme *P(ublius) Virucate P(ublii) f(ilius) Maximus*, dans une inscription des environs de Vérone, et *Calpurnia Urchate Telli (filia)*, dans une inscription provenant de la Navarre (2). Cassiciate seul ne devait donc point suffire pour indiquer le sexe du personnage dont le nom aurait été abrégé en CVR. Cette raison m'a semblé assez forte pour me faire renoncer à une conjecture qui m'avait longtemps sé-

(1) Par exemple, *Ilixoni deo Fab. Festa v. s. l. m.* (Bull. du Comité, t. III, p. 150, Rapport de M. Léon Renier); *Iul. Barbane matrona incomparabilis* (Mus. lapid. de Lyon, p. 373, n° 635); *D. m. et memoriae aeternae Aur. Callistes quae vixit*, etc. (Inscription d'Ivours d'après Paradin). De plus, dans ce dernier texte, le nom *Aurelia* est ensuite écrit en toutes lettres.

(2) Maffei, *Mus. Veron.*, p. 148. — *Ibid*, p. 428, n° 4.

duit, car on doit toujours supposer *a priori* que les rédacteurs d'une inscription ont cherché à la rendre claire et intelligible pour ceux auxquels elle s'adressait. De plus la physionomie générale du *titulus* de Neuvy et l'intervention des magistrats dont les noms y sont formellement exprimés, donnent à ce monument un caractère de solennité en rapport avec la valeur de l'objet dédié. Aussi, suis-je porté à croire qu'il a été érigé par un corps constitué et non par un individu, les donateurs qui agissaient comme simples particuliers se contentant habituellement de la formule V. S. L. M.

Il faut donc, selon moi, en revenir non pas à *curia*, la curie, mais du moins à un ordre d'idées analogue, et lire CVRIAE, *les curies*, c'est-à-dire les divers corps dont la réunion formait un ensemble de citoyens jouissant des priviléges de la bourgeoisie et astreints en même temps aux obligations attachées à ces priviléges. Le passage suivant du mémoire de M. Renier, auquel j'ai déjà fait allusion, m'a conduit à cette opinion, que j'essayerai plus bas d'appuyer par des raisons plausibles : « Longtemps on avait cru, dit-il, que le mot *curia* s'appliquait uniquement, soit à l'assemblée des décurions, soit au lieu où se tenait cette assemblée, et l'on en avait conclu nécessairement qu'il n'y avait dans chaque colonie ou municipe qu'une seule curie. C'était une erreur que la découverte de plusieurs monuments épigraphiques est venue dans ces derniers temps démontrer. Dans les colonies et dans les municipes de droit latin, en Afrique notamment et en Espagne, si l'on peut admettre l'authenticité des fameuses tables de Malaga, les citoyens étaient divisés, comme dans l'ancienne Rome, en un certain nombre de curies, et ces divisions duraient plus longtemps que les élections en vue desquelles on peut penser qu'elles avaient été établies (1). » Le savant auteur cite à ce sujet plusieurs exemples qui ne peuvent laisser aucun doute, et si l'on y ajoute quelques textes de Maffei et du Supplément d'Orelli, il est certain qu'il y avait à Hippone, à Lambèse, à Thamugade, comme à Turuza, à Scillium et dans le municipe des *Agbienses*, plusieurs curies agissant tantôt ensemble, *universae*, tantôt partiellement, *singulae*. Mais ces curies avaient toutes des noms romains tirés pour la plupart des noms mêmes des empereurs. Dans le cas qui nous occupe, le nom barbare et indigène *Cassiciate* ne peut donc indiquer

(1) L. Renier, *Sur quelques inscriptions latines de la Bibl. impér.*, p. 7, extr. du *Bull. des Sociétés sav.*, juillet 1855. Cet éminent épigraphiste a retrouvé les noms de sept des curies de Lambese. Il y avait dix curies à Medeina (*Municipium Thibaritanum?*) et vingt-trois dans la ville fort obscure qui répond à Porto-Torres en Sardaigne (Guérin, *Voy. arch. dans la rég. de Tun.*, II, p. 81. — Orelli, n° 7420 e B.)

une curie prise isolément, mais doit être le nom d'une localité dont les citoyens étaient organisés en curies.

Si cette organisation a passé d'Italie en Afrique et en Espagne, il est très-probable qu'elle était aussi établie dans toute la Gaule au troisième siècle, du moins depuis la constitution de Caracalla, qui étendit à tous les hommes libres de l'empire le droit de citoyen romain. Je vais au reste rapprocher les textes, rares encore il est vrai, mais d'autant plus importants, qui me paraissent militer en faveur de mon interprétation. Non-seulement ces textes jettent un grand jour sur le sens de CVR, mais encore ils sont matériellement disposés comme notre inscription de Neuvy : en tête le nom de la divinité à laquelle le monument est dédié; ensuite le nom du lieu dont les habitants font la dédicace; en troisième lieu le nom des magistrats qui concourent à l'érection du monument.

Le premier de ces textes est une inscription provenant de Caere et qui se trouve aujourd'hui à Civita Vecchia (l'ancien Centumcellae) :

DEOS CVRIALES
GENIVM TI · CLAVD.
CAISARIS AVGVSTI
PP CVRIAE ASERNIAE
A · AVILLIVS ACANTHVS DICTATOR
M · IVNIVS EVTICHVS DE SVO POSVER · ES (1).

M. Henzen, quand il a étudié ce monument, ne connaissait pas encore les textes édités par M. Renier, ou du moins il n'en a pas été frappé, et comme la pierre avait été trouvée à Caere, il s'est figuré que le nom Asernia et la fonction de dictateur s'appliquaient à une curie et à des magistrats de Caere : *curiam Aserniam Caeritum,* dit-il, p. 523 de son Supplément (2). Quoiqu'il y ait une grande témérité de la part d'un débutant tel que moi à émettre une opinion différente de celle du savant épigraphiste allemand, je n'hésite pas à traduire :

(1) Henzen, Suppl. à Orelli, n° 5772. L'éditeur avertit que les lettres ES ont été gravées en interligne pour s'appliquer au mot *dictator*, le successeur d'Avillius dans la fonction de dictateur ayant voulu que son nom et son titre figurassent aussi sur l'inscription. Mais peut-être y avait-il à la fois deux dictateurs agissant de concert, ce qui était le cas pour la ville de Fidènes sous le règne de Gallien (Cf. Orelli, n° 112). L'addition des lettres *es* s'expliquerait même ainsi plus naturellement.

(2) Voir aussi *Ann. de l'Inst. archéol. de Rome*, 1846, p. 266, 267. A moins que les sigles PP n'aient une signification particulière et jusqu'ici inconnue, le texte de l'inscription se prête mal à cette explication que les statues auraient été élevées dans un édifice de Caere, appelé la Curie Asernia.

« Ces dieux curiales et ce génie de Tibère Claude César Auguste, père de la patrie, les curies d'Aesernia et les dictateurs Aulus Avillius Acanthus et Marcus Junius Eutichus, les ont élevés à leurs frais. » L'orthographe du nom ancien d'Isernia n'est pas fixe : Strabon et Ptolémée écrivent Αἰσερνία, Pline appelle ses habitants *Esernini* sans *a* initial (1), et de plus il est visible que le rédacteur de cette inscription a écrit comme il prononçait, à la grecque, *Caisaris* pour *Caesaris* et *Aserniae* pour *Aeserniae*. Outre que le sens est plus naturel, rien n'empêche de supposer que les curies d'Isernia se sont associées pour élever, avec le concours de leurs magistrats, un monument à leurs dieux protecteurs (2) et au génie de Claude dans une autre ville à laquelle elles pouvaient être unies soit par la communauté des institutions, soit par des intérêts de commerce, soit par quelque autre lien (3). Si le nom de lieu n'est pas joint au mot *curiae* sur les inscriptions d'Afrique que nous connaissons, c'est que les monuments dédiés devaient être érigés sur le territoire même du municipe où ils ont été en effet retrouvés, et que dans ce cas il était tout à fait inutile de préciser davantage.

Le second texte est une inscription trouvée près de Nimègue à la fin du seizième siècle, et qui a fait le désespoir des antiquaires hollandais (4). Elle est ainsi conçue :

MINERVAE
CVR · LADAE

(1) Peut-être même y a-t-il sur la pierre, à la suite de la lettre *a*, initiale du mot *Aserniae*, un *i* mal formé que M. Henzen n'aura point aperçu.

(2) Ces dieux curiales sont évidemment de la même famille que les *dii municipes* et les *dii decuriones* dont parlent Minucius Félix et Tertullien.

(3) On voit par exemple dans une inscription d'Agrigente (ap. Gruter, C, n° 10), que la république de Lilybée avait dédié un monument à la Concorde des Agrigentins, et dans une inscription de Viterbe (ap. Muratori, MXXIX, 2), que les décurions d'Arezzo avaient fait une dédicace au génie de Viterbe. On connaît également un hommage des colons de la colonie Julia Carpitana au génie de la colonie Julia Hippo-Diarrhytus, et une inscription au génie de la colonie de Pouzzoles avait été dédiée dans le théâtre de Rusicade (Stora). (Cf. Guérin, *Voy. arch. dans la rég. de Tunis*, II, p. 23. — De la Mare, *Mém. de la Soc. des antiq.*, t. XXIV, p. 185.)

(4) Ce malheureux CVR a été notamment pour Isaac Pontanus le sujet d'une méprise assez étrange. Il a été chercher le coureur Lada, célèbre dans l'antiquité et mentionné par Catulle, Martial et Pausanias, pour en faire l'objet du vœu de Punicius Genialis, et il a lu *cursori Ladae*. Mais comment associer au culte de Minerve celui d'un coureur? et d'ailleurs CVR n'a jamais pu être l'abréviation de *Cursor*. Par suite de la même préoccupation, il a lu comme il suit les sigles de la fin : *Flamonii voluit adscribi mortalium omnium velocissimo Ladae*. Mais ces prétendus sigles ne sont très-probablement que le mot entier FLAMONI.

T · PVNICIVS GE
NIALIS II VIR CO
LON · MORINO
RVM SACERDOS
ROMAE ET AVG
OB HONOREM
F · V · A · M · O · V . L. (1)

Par analogie, je traduirai ici comme pour l'inscription précédente : « A Minerve, les curies (2) de Lada et Titus Punicius Genialis, duumvir de la colonie des Morins, prêtre de Rome et d'Auguste, en reconnaissance de son élévation au sacerdoce (ont dédié ce monument). » Je pense que la dédicace à laquelle s'associe le duumvir de la colonie des Morins (Térouanne?) aura été faite à la Minerve de Nimègue pour des raisons semblables à celles qui ont pu porter les habitants d'Isernia à dédier un monument à Claude dans la ville de Caere. Ce n'est pas d'ailleurs le seul exemple d'un magistrat d'une ville chargé par une autre ville d'ériger un monument (3). Je sais que ni les géographes, ni les itinéraires ne nous ont transmis ce nom *Lada;* mais ce n'est point une raison pour que ce lieu n'ait point existé. Le mot Lada ou Leda, d'après les textes cités par Ducange, paraît avoir été commun aux Morins et aux Bretons sur les deux rives du détroit pour signifier une chaussée construite dans un lieu marécageux (4), et la différence d'orthographe paraît bien tenir à une différence dans la prononciation plutôt qu'à une diversité du radical. Je trouve dans

(1) Gruter, 80, nº 6. — Steiner, I, Rh.. 952, — Suppl. Orelli, nº 5211. Le cognomen *Genialis* a été lu aussi *Cerialis*.

(2) L'abréviation CVR pour *curiae* n'est point très-fréquente ; on la trouve cependant, notamment dans le nº 4071 d'Orelli : L. APICIO. BRVTTIDIO... CVR. PRAESIDI, etc., ainsi que dans le nº 2538, et dans une inscription de Metz (Gruter, CCCXIX, 3).

(3) C'est ainsi que le curateur de la république d'Isernia figure dans la dédicace d'une statue élevée par les *municipes Histonienses* au jeune poëte Pudens (Orelli, nº 2603). Quoique éloignées l'une de l'autre, Isernia et Guasto faisaient toutes deux partie du pays des Samnites et sont placées par Pline dans la *Quarta regio*.

(4) Tous les exemples donnés par Ducange sont empruntés au Chronicon Andrense, à l'Histoire de Guines, aux Lois d'Édouard le Confesseur et au Monasticon Anglicanum. *Laid*, *Lede*, *Leyde* répondent à *ductus*, *tractus*, *transitus*, d'après MM. Forstemann, de Smet et Willems. Cf. Mannier, *Etudes étymol. sur les noms du départ. du Nord*, art. Lederzeele, p. 22.

un diplôme de Charles le Chauve, en faveur de l'abbaye de Saint-Amand, daté de 847, ce passage : « In territorio Menapiorum quod nunc Menpiscum appellant, Rollare, Hardoga, Cokenlare, *Ledda*, Ricolwingaheim. » Or les noms Rollare et Hardoga, qui sont évidemment Rouslaer et Hardoye, et le nom estropié Cokenlare qui doit être Keirselaer, nous aident à retrouver Ledda dans Ledeghem, lieu aussi appelé Ladeghem sur les anciennes cartes (1). Ladeghem, en supprimant la finale *hem*, que les Germains ont ajoutée à un si grand nombre de noms dans les provinces du nord de la Gaule, pourrait donc représenter l'ancien Lada. L'assimilation de Lada avec Ledda et de Ledda avec Ledeghem n'est encore qu'une conjecture qui aurait besoin d'être vérifiée. Mais bien que le lieu Ledda soit indiqué au neuvième siècle comme étant sur le territoire des Ménapiens, s'il répond vraiment à Ledeghem, cette position se trouverait sur la frontière méridionale du territoire ménapien et, par conséquent, aurait très-bien pu, au troisième siècle de notre ère, faire partie de la civitas des Morins, laquelle, dès le temps de Strabon et de Pline, était déjà contiguë à celle des Ménapiens.

Me voici donc amené par un rapprochement naturel à traduire aussi la seconde ligne de l'inscription de Neuvy CVR CASSICIATE D. S. P. D., par *les curies de Cassiciate ont donné ou dédié de leur argent*, c'est-à-dire non pas sur le trésor du municipe (2), mais sur la fortune personnelle de chacun des curiales (3), et le reste de l'inscription fait voir que les deux magistrats mentionnés à la suite se bornent ici à faire ériger le monument sans y contribuer de leurs

(1) C'est un bourg sur la rivière d'Heule, à sept kilomètres au nord de Menin. Lede entre aussi dans d'autres noms du voisinage : Lande-Lede, Morsel-Lede. Ce radical est assez commun dans la Belgique actuelle. Il y a deux Laethem aux environs de Gand, un Leede à six kilomètres d'Alost, qui pourrait bien être la ville *Ledi* dont il est question dans le partage du royaume de Lothaire en 870, et un autre Lede près d'Audenarde. Les cartes de la Hollande marquent aussi un Leedt près de Nimègue et un Laeten vers le confluent de l'Issel et du Rhin. Nous devons également rappeler ces deux passages de la première et seconde Vie de saint Luidger (*Act. Sanct. ord. Bened.*, t. V, p. 28 et 43) : « Dum in Frisia ad ecclesiam suam venisset in loco qui dicitur Hleri juxta fluvium *Lade* (var. des Bollandistes, *Lethe*)... Venit ad oppidum quod dicitur Helleri juxta fluvium *Ladam.* » A partir du sixième siècle, la dénomination *Frisia* prit une extension telle que nous ne pouvons avec certitude indiquer la position de ce fleuve Lada. Peut-être enfin, si l'on considère l'incertitude de la lecture du nom *Genialis* et des sigles de la dernière ligne, sera-t-on amené à penser qu'il y avait sur la pierre VADAE et non LADAE. Il s'agirait alors du *Vada* de Tacite (*Hist.*, V, 20-21) et la *colonia Morinorum* serait sans trop d'invraisemblance Nimègue elle-même.

(2) Car on se servait dans ce cas de l'expression *publice*.

(3) La réunion des curiales, pour une dédicace, est exprimée par le mot CVRIAE

deniers. Pour moi, Cassiciate, comme plus haut Asernia et Lada, est le nom d'un lieu dont les habitants ont consacré un monument de bronze à une divinité, sans que nous puissions savoir si ce dieu était adoré dans le pays même, ou bien à Genabum et dans les environs de cette ville. La circonstance d'une cachette pratiquée à dessein ouvre sur ce point un vaste champ aux suppositions.

Quoi qu'il en soit, le nom Cassiciate, par son radical comme par sa terminaison, nous paraît appartenir à la langue gauloise. En effet, César nous apprend qu'il existait dans l'île de Bretagne un peuple appelé *Cassi,* dont le nom, combiné avec d'autres radicaux, a dû former les noms des Vello ou Velio-Casses, Vadi-Casses, Vidu-Casses, Tri-Casses, Bajo-Casses, Duro-Casses, Suc-Casses. On a aussi des inscriptions dédiées aux *diis cassibus*, divinités gauloises, selon les celtistes. Je rappellerai également les noms de *Cassivellaunus*, le chef breton qui lutta contre César; de *Cassignatus* (1), le chef galate qui combattit pour les Romains contre Persée; d'un certain *Cassibassus*, qui figure sur une inscription trouvée dans la Gaule transpadane aux environs de Brescia; de *Labeo Cassita*, nommé dans une inscription de Langres. Le même radical *Cassi* ou *Casses* doit avoir été aussi la partie constitutive du nom des deux *Cassinomagus* de la Table théodosienne, ainsi que de *Cassinogilum*, noms qui se sont si bien conservés dans Chassenon et Chasseneuil. Quant à la finale en *ate* que nous avons déjà signalée dans quelques noms propres gaulois, on la retrouve bien plus fréquemment encore dans les noms géographiques indéclinables, tels que Arelate, Brivate, Cambate, Corterate, Condate, Curcinate, Gesocribate, Ratiate, Uggate, etc., noms généralement admis comme antérieurs à la conquête romaine; et on est donc porté à considérer aussi cette finale comme particulière à l'ancienne langue gauloise (2).

Je n'entrerai pas sur ce point dans la voie épineuse des recherches étymologiques, les celtistes eux-mêmes n'ayant pu trouver jusqu'ici rien de satisfaisant pour expliquer le sens de *Cass, Cassi* ou *Casses.*

seul dans une inscription de Makter : L. IVLIO Q. F || HORATIANO || TORIOPTATIA || NO CVRIAE CI || VI OPTIMO (V. Guérin, *Voy. arch. dans la rég. de Tunis,* I, 417, nº 193). Ce savant a lu et imprimé *Curtae* au lieu de *Curiae.* Mais en examinant ensemble l'estampage de cette inscription qu'il a eu l'obligeance de me communiquer, nous avons reconnu que la lecture *Curiae* pouvait aussi être soutenue, et pour ma part je la crois préférable.

(1) Tit. Liv., XLII, 57. Polybe appelle Καρσιγνάτος un Gallo-Grec qui paraît être le même personnage que ce Cassignatus (XXV, 4, 6).

(2) Cf. Zeuss, *Gramm. celt.*, 769 et 807.

Je me bornerai à examiner les variations qu'a dû éprouver le nom Cassiciate dans ses parties constitutives, en supposant qu'il se soit perpétué soit sous sa forme primitive, soit avec une physionomie plus latine, par exemple *Cassiciacum* (1). Malheureusement, ni l'un ni l'autre de ces noms ne nous a été transmis (2), et l'on comprend assez quelle difficulté il y a à retrouver, d'après un texte isolé et sujet à contestation, une localité si parfaitement oubliée.

Cassiciate a bien pu disparaître comme tant d'autres villes dont l'histoire n'a point gardé de traces. Cependant on se résigne difficilement à ignorer ce qu'on voudrait vivement savoir, et comme une découverte inattendue en géographie, comme en toute science, a souvent récompensé une recherche persévérante, j'indiquerai la voie qui, selon moi, pourrait conduire à retrouver Cassiciate.

Si ce nom est resté appliqué à quelque lieu actuellement existant, c'est à des dénominations telles que Chassé, Chacé, Chazé, Chazay, Chassey, qu'il faudra s'attacher de préférence, Cassiciate ayant dû nécessairement subir les altérations et les contractions en vertu desquelles s'est opéré dans notre pays le passage des noms anciens aux noms modernes. La forme tout à fait analogue *Cassiciacum* sera devenue de bonne heure *Cassiacum* ou mieux *Cassiacus*, à cause de la fusion de deux sons semblables et de la chute de la syllabe médiane *ci* (3). Il est superflu de rappeler que la finale *acum* ou *acus* est rendue indifféremment tantôt par *é* ou *y*, tantôt par *ey* ou *ay*. Mais là où la désinence en *ate* a persisté jusqu'aux temps mérovingiens, comme dans Condate, Ratiate, Braunate, Cerate, cette désinence, pour le centre et le nord de la Gaule, s'est traduite plus particulièrement par *é* ou *ay*. Ainsi, Condate a fait *Condé*, Ratiate *Rezé*, Braunate *in Briegio* du testament de Dagobert (635), est *Brunay* que nous avons tort de prononcer Brunoy; Cerate, en Touraine, mentionné par Grégoire de Tours, est *Céray* ou *Céré*. Ce n'est que plus tard que la finale *acum*, souvent modifiée en *eium*, est devenue générale dans les textes pour représenter à la fois le son *é* et le son *i*.

(1) Cassiciate a pu en effet durer sous cette forme jusqu'à l'époque mérovingienne concurremment avec Cassiciacum. J'en citerai un exemple bien frappant dans le nom du lieu où Frédégaire place, en 605, le meurtre de Protadius, *in loco Caraciaco*, variante *Caraciate*, suivant l'édition de D. Ruinart et d'après le manuscrit de Bouhier. Ce Caraciacum, devenu Cariciacum dans Aimoin, paraît bien être, au dire des principaux commentateurs, la localité si connue de Chierzy sur Oise.

(2) On rencontre, du moins dans la Notice de l'empire, un nom tout à fait analogue à Cassiciacum : c'est le lieu appelé *Cassiliacum* en Rhétie, que l'on croit retrouver dans Kisslegg.

(3) C'est ainsi que *Carcicis* s'est contracté euphoniquement en *Cassis*.

Dès l'époque carlovingienne, la forme Cassiacus avec de légères variantes est la seule usitée pour indiquer les lieux qui sont nommés, soit Chacé ou Chassey, soit Checy ou Chessy dans le français du Nord. L'abbé Lebeuf avait déjà signalé cette uniformité : « Il y a apparence, dit-il, que tous ces lieux n'ont qu'un nom latin, qui est Cassiacum ou Casiacum (1). » L'apparence dont parle ce savant auteur devient une certitude dès qu'on recourt aux documents anciens où ce nom figure (2). Mais quand il ajoute que ce nom doit venir de *Cassius* ou peut-être de *Casa*, nous ne pouvons partager son opinion, et en nous fondant sur ce qui a été dit précédemment, nous pensons que l'étymologie est antérieure et étrangère à l'influence romaine.

La haute antiquité des lieux qui portent ce nom est attestée, au moins pour deux d'entre eux à ma connaissance, par des monuments souvent signalés. Près de Chacé (Maine-et-Loire), dans une prairie au bord du Thouet, s'élève encore un peulvan célèbre, et de l'autre côté de la rivière subsistait au temps de Bodin un dolmen non moins remarquable (3). Un autre Chassey, situé entre Couches et

(1) *Hist. du dioc. de Paris*, t. XV, p. 24.

(2) Citons quelques-uns des textes que nous avons consultés : Chartes de 787 et de 797 ; in pago Andegavo villa cujus vocabulum est *Caciaco*. In Andecavo villas nuncupatas Lauriaco et *Catiaco* (plus bas *Cattiaco*) ; c'est Chacé (Maine et Loire, canton de Saumur) ; — charte de 767 ; *Kaihacus*, c'est Chassé sur la Sarthe, département de ce nom, arrondissement de Mamers. — Chartes de 721 et de 746 ; in pago Avalinse et Neverninse... Degantiaco, *Casseaco* ; in pago Avalinse... Degantiacum et *Cassiacum* ; c'est Chassey en Avalonnais (Côte d'Or), canton de Semur. — Autre *Cassiacus*, in pago Tornodorensi : c'est Chessy (Aube), canton d'Ervy. — *Caceia*, neuvième siècle, *Chaciacus*, dixième siècle, *Chaciacum*, vers 1147, *Chassi*, en 1196, représentent Chassy près Aillant sur Tholon, département de l'Yonne. — Charte de 855, Abbatia cellae *Casiaci* quae vocatur Brogilo... et in *Casiaco* mansa septem. C'est Chezy l'Abbaye sur la Marne, près Château-Thierry. L'auteur de la *Vie d'Alfred*, parlant d'une invasion des Normands en 887, dit qu'ils parvinrent « usque ad locum qui dicitur *Caziei*, id est villa regia. » Ce serait ce même Chezy, selon Valois et Michel Germain, ou Chessy près Lagny, selon l'abbé Lebeuf. Ce dernier Chessy est appelé *Chessiacum* et *Chesi* dans des titres du douzième siècle ; mais Galon *de Caziaco* figure aussi dans un acte de 1122 du cartulaire de Saint-Martin des Champs relatif à Noisy sur Marne. Enfin Chécy, près d'Orléans, se trouve plusieurs fois sous le nom de *Caciacus* dans deux chartes de Louis VII datées de 1172 et 1180. Nous n'avons pas retrouvé le nom latin de Chassey (Saône et Loire, arrondissement de Châlon, canton de Chagny), de Chazé (Deux-Sèvres, commune de Saint-Christophe sur Roc), de Chazé sur Argos et Chazé-Henri (Maine et Loire, arrondissement de Segré), de Chazay (Eure et Loir, commune de Saint-Aubin des Bois) ; et nous nous abstenons de parler de tous les autres Chassey ou Chessy qui s'éloignent de plus en plus du lieu de la trouvaille.

(3) *Recherches histor. sur Saumur*, p. 8.

Chagny (Saône-et-Loire), est rempli d'antiquités gauloises et romaines trouvées notamment sur la montagne de Plémont et au bord de la Dheune. Le village voisin, Dennevy, a fourni, entre autres antiquités, un bas-relief gaulois qui représente trois dieux dont l'un est à trois têtes (1). Cela prouve l'ancienneté de ces deux endroits et offre aussi un argument en faveur de l'ancienneté des autres Chassé, Checy ou Chessy; mais ce n'est point une raison suffisante pour choisir un nom plutôt qu'un autre entre tant de localités séparées par de grandes distances. Dans cette incertitude, on pourrait être porté à donner la préférence au *Caciacus* qui est le plus voisin du point où a été faite la trouvaille, c'est-à-dire à Chécy, près Orléans, lieu qui n'est éloigné que d'environ vingt kilomètres de Neuvy en Sulias. Malheureusement, d'après le principe de la dégradation des finales dont j'ai parlé, Cassiciate doit être plus exactement représenté par un Chassé que par un Chessy (2), et à Checy du Loiret, je ne crois pas qu'on ait signalé jusqu'ici aucune preuve directe et matérielle de l'antiquité de ce lieu. Il faudrait être à même d'étudier sur place le terrain et les textes, et je me borne à appeler sur ce point l'attention des savants du pays. Quant à Neuvy, il paraît bien qu'on y a trouvé jadis des débris antiques dont le souvenir a été réveillé par la découverte faite récemment; mais la nature de ces débris n'a pas été constatée d'une manière authentique, et rien n'établit d'ailleurs que les objets enfouis n'aient pu y être apportés de loin.

L'explication des mots *Aug. Rudiobus* de la première ligne présente moins de difficulté que celle des mots *Cur. Cassiciate*. Je ne puis admettre l'opinion de M. Pillon, qui lit *Augustus Rudiobonensis* et y voit un empereur déifié par quelque bourgade, laquelle se serait appelée Augusta Rudiobona; mais je me range au sentiment de ceux qui, du premier coup d'œil, ont considéré Rudiobus avec la qualification d'*Augustus* comme étant le nom d'un dieu gaulois. Le dieu Silvanus et beaucoup d'autres se trouvent ainsi qualifiés dans plusieurs inscriptions antiques, et la place que l'épithète occupe en tête de l'inscription et avant le nom ne peut pas non plus nous arrêter, puisque l'inscription de Craon (Mayenne), si savamment commentée par M. L. Renier, porte la même qualification précédant également

(1) Voir *Autun archéolog.*, p. 227.

(2) Je trouve bien aux environs de Germigny, par conséquent sur un point encore plus rapproché de Neuvy, deux écarts ou fermes appelés le Cassieau et le Gassieau. Mais ces dénominations, tirées du langage vulgaire, n'ont point, à mon avis, de valeur au point de vue de la géographie ancienne.

le nom du dieu : AUGUSTO MARTI MULIONI TAURICUS TAURI FILIUS, etc. (1). Une autre inscription anciennement découverte sur le territoire de Fleury, à la fontaine l'Étuve, près Orléans, est exactement construite de la même façon : AUGUSTAE ACIONNAE SACRUM CAPILLUS ILLIOMARI FILIUS, etc. Il est remarquable que cette particularité de rédaction ne se rencontre que sur trois inscriptions votives (2) et que, de ces trois inscriptions, deux proviennent des environs d'Orléans.

Rudiobus est donc bien le nom d'un dieu. Mais dès qu'il s'agit d'expliquer le sens même de ce nom et la nature du culte auquel ce dieu présidait, le problème se complique. Je commence par déclarer que je n'ai pas une confiance entière dans l'interprétation des mots gaulois par les idiomes néoceltiques, et que le principe de la décomposition de ces mots me paraît surtout sujet à caution. Cependant tout ne peut être faux dans les recherches de tant de savants hommes; or, en s'en tenant à leur méthode, il est impossible de n'être point frappé du rapport qui existe entre les deux termes irlandais *ruith*, courir, et *dob*, rivière, et les deux parties constitutives du nom Rudiobus. Les noms Doubs, Douée, Doue, Douve, Doit ou Doith, Thouet, Douix, Dhuis, Dhuy, Dive, Dibio, Dheune, Don ou Dun, Dyonne et Divonne (ces deux derniers rappelant de si près les *divona* de Bordeaux et de Cahors) se trouvent encore en grand nombre dans la géographie de notre pays, où ils sont toujours appliqués à des rivières ou à des fontaines. Il y a donc lieu de présumer qu'ils proviennent tous d'un radical gaulois dont les dialectes modernes auraient gardé l'empreinte ineffaçable, et l'on pourrait, sans trop de témérité, rapprocher le dieu Rudiobus des déesses Sequana ou Icaunis et de tant d'autres divinités présidant à des cours d'eau (3). Par une coïncidence qui peut sans doute n'être que fortuite, mais qui cependant mérite d'être remarquée, parmi les différents lieux

(1) *Bull. du comité*, t. III, p. 207.

(2) On peut cependant y ajouter une inscription d'Auxerre construite à peu près de la même manière : *Aug. sacr. Deab* (sic) *Icauni T. Tetricius African. DSDD.* (Orelli, 187.) Mais beaucoup d'antiquaires y voient la formule *Augusto sacrum.*

(3) En supposant qu'on admette que ce mot est un nom composé, *Ru-Diob* serait identique comme formation à *Div-ona*, et aurait très-probablement le même sens, qui n'est que le redoublement de l'idée d'eau courante. M. Leprévost avait déjà fait remarquer qu'un grand nombre de noms de rivières se sont formés par la superposition de noms génériques en usage en divers lieux et en divers temps : ainsi *Charente, Gar-onne, Dord-ogne*, etc. Il était persuadé que dans ce genre de nomenclature les Celtes avaient procédé par adjonction plutôt que par substitution. Cf. *Rev. des Soc. savantes*, art. de M. Jacobs, avril 1859, p. 472 et 473.

jadis nommés *Cassiacus*, j'en trouve quatre qui sont situés à proximité de cours d'eau portant un des noms à racine celtique que je viens d'énumérer. Chacé, près Saumur, est sur le Thouet (1); Chassey, près Chagny, est sur la Dheune; Chezy l'Abbaye, près Château-Thierry, est sur le ru d'Olloire, mais à très-peu de distance du cours de la Dhuis; Chécy, près Orléans, n'est pas éloigné du Dhuy, qui coule parallèlement à la Loire, et vers la source duquel est situé Neuvy en Sulias.

Quant aux noms des personnages qui firent exécuter le monument, nous ne pouvons, dans l'état actuel de la science, que leur appliquer le même système d'interprétation. Le premier de ces personnages, Sergius (2) Esumagius Sacrovir, peut être rapproché du Lucius *Magius* Secundus qui figure dans l'inscription du *pagus Venectes*, signalée par M. de Longpérier et commentée par M. Léon Renier (3). Dans notre inscription, *Esumagius* paraît donc bien être un nom

(1) Un peu au-dessous du point où le Thouet reçoit la Dive. Les deux cours d'eau devaient avoir dans l'origine un nom semblable.

(2) Nous ne pouvons accepter la lecture Servius, car Borghesi a établi que le praenomen *Ser.* doit toujours être lu *Sergius* et non pas *Servius*. Cf. Suppl. ad Orell., n° 6226. Mais la syllabe Ser indique-t-elle bien le prénom et ne fait-elle pas corps avec le reste du nom? L'étrangeté de la plupart des noms gaulois autoriserait à le soupçonner, si nous n'avions pas à mettre en parallèle une combinaison de noms tout à fait analogue et qui me paraît décisive en faveur de la lecture *Sergius*. Une inscription qui existait à Lyon au temps de Paradin, et qui déjà était endommagée, a été lue par lui comme il suit :

D . M .
ET HRYI SEROTI
INOVIANI VIC
TORIS → SER
INOVIANIVS
TELESIPHORVS
FECIT

Je n'essayerai pas de restituer le commencement de la première ligne, mais j'insiste sur *Serotus*, qui me paraît inadmissible comme *prænomen*. Et comme il ne peut être question ici de l'ethnique *Serotinus* venant de Serota, ville de Pannonie, je suis persuadé que la pierre, au lieu de SEROTI, portait SERGII en toutes lettres, abrégé ensuite sous la forme SER à la troisième ligne.

(3) *Bull. arch. franç.*, 1855, p. 100. — *Bull. du comité*, t. IV, p. 938. Parmi les noms gaulois en *o, onis*, M. de Longpérier cite aussi *Magio*. Je dois ajouter que si Magius se trouve également dans des inscriptions qui ne proviennent pas de la Gaule, ce sont pourtant celles de la Cisalpine qui fournissent le plus grand nombre

composé. Sans m'engager trop avant sur un terrain toujours glissant, je rappellerai seulement que les celtistes admettent tous le mot *magu* ou *maga* (élever, nourrir), ainsi que *magas*, génitif *magi* (fils), dont Zeuss tire la finale personnelle *Magulus* (*Taximagulus* dans César). *Magulus* à son tour se retrouve presque identiquement dans la composition du second nom *Iomagilus* ou *Iomaglius*, à côté duquel je placerai le nom du Breton Vidimaclus (variante Indimaclus), dont il est question dans Grégoire de Tours à l'année 587. *Esumagius* pourrait donc répondre à fils ou serviteur d'Esus, et *Iomagilus* à fils ou serviteur d'Io, ce dernier mot étant de ceux sur le sens desquels on n'est point fixé (1).

L'inscription nous laisse ignorer en vertu de quelle autorité ou de quelle fonction ces deux personnages firent exécuter le cheval de bronze dédié à Rudiobus. Étaient-ils les prêtres consacrés au culte de ce dieu indigène, ou plutôt les magistrats de la ville de Cassiciate? L'explication que j'ai proposée dans la première partie de ce travail indique assez que cette seconde opinion me paraît la plus vraisemblable; mais le texte restant muet, il serait superflu de rechercher si Esumagius et Iomagilus agissaient en qualité de curateurs, de duumvirs ou d'édiles. Le point capital était d'établir le sens de Cur; et si mon système d'interprétation était admis, ce ne serait pas une chose indifférente que de retrouver, aux bords de la Lys (ou du Wahal) et de la Loire, la pratique du régime municipal latin établie dès le troisième siècle dans notre pays.

Mais je me hâte de résumer cette trop longue dissertation par les conclusions suivantes. Je pense : 1° que le cheval ou le groupe de bronze trouvé à Neuvy en Sulias fut dédié par la réunion des curies d'un municipe inconnu nommé Cassiciate; 2° que deux magistrats de race indigène, mais dont nous ne connaissons pas au juste les fonctions, le firent ériger. Subsidiairement, je proposerais de chercher Cassiciate dans quelqu'un des lieux représentés en latin par *Cassiacus*, en français par *Chécy*, ou plus régulièrement par *Chassé*.

de noms formés de ce radical gaulois. En Italie du moins, il n'y en a même guère que dans cette province, sauf pourtant une inscription de Siponto qui porte le nom *Q. Magius Severus* (Muratori, MLXXXI, 6). Je dois cette remarque à l'obligeance de mon savant confrère, M. le général Creuly. Le même radical entre aussi dans le nom *Magiorix*, qui figure sur une inscription découverte à Saverne il y a une douzaine d'années. Voy. *Revue archéologique*, 10e année, p. 309.

(1) Le mot *io* rappellerait l'idée d'un dieu Soleil, s'il était permis de le rattacher à l'irlandais *ion*.

Enfin, je serais porté à conjecturer que le dieu auquel l'offrande fut consacré était une divinité présidant à un de ces nombreux cours d'eau qui ont conservé d'une manière encore reconnaissable la racine *Dob*, *Div* ou *Dui*.

HUILLARD-BRÉHOLLES.

P. S. — Ce Mémoire était écrit depuis longtemps et déjà même livré à l'impression, lorsque j'ai eu connaissance du livre de M. H. Monin sur les *Monuments des anciens idiomes gaulois*. Dans l'appendice VI, p. 280, cet auteur consacre quelques lignes à l'interprétation de l'inscription de Neuvy et s'exprime ainsi en ce qui touche CVR CASSICIATE : « Je crois, dit-il, que *Cur* est complet, que c'est le bas-breton *Ker* (village, endroit), et le radical qui se trouve dans le nom de peuple *Tri-Corii* du Dauphiné, *Curio-Solites* de Bretagne, etc. Kassikiaté sera donc le nom du pays. J'y retrouve le radical *Cassi* (chasse, ou déesse de la chasse) ; je renonce à expliquer *Kiaté*; d'ailleurs je soupçonne CARSICIATE (aime-victorieux). Il n'est pas impossible non plus que Cour Cassikiaté ou Carsikiate soit un nom de femme. » Cette brève explication ne satisfera personne, et elle n'est probablement pas le dernier mot de M. Monin. J'y rencontre avec plaisir une idée qui nous est commune, c'est que Cassiciate est un nom de lieu. Mais sur tout le reste de son interprétation, je n'ai point à m'expliquer ici, ayant déjà dit au début de ce travail que je me proposais plutôt d'exposer un système nouveau que de discuter chacune des opinions qui ont pu se produire à propos de ce texte difficile. H. B.

LETTRE

à M. le directeur de la Revue archéologique

A PROPOS

D'UN MOT ÉGYPTIEN

SIGNIFIANT *LA GAUCHE*

RÉCEMMENT SIGNALÉ PAR M. F. CHABAS

MONSIEUR,

Dans un travail récemment imprimé à Chalon-sur-Saône (1), M. F. Chabas a soumis à révision la valeur des groupes et 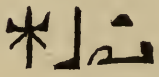 . Champollion avait reconnu, dans le premier, l'expression de *la gauche*, et dans le second, celle de la droite; mais M. Chabas me semble avoir démontré que ces valeurs sont inexactes, et qu'il faut voir la gauche dans le groupe où l'auteur de la Méthode voyait la droite, et réciproquement.

A ce propos, le savant égyptologue a signalé comme variante de , le groupe 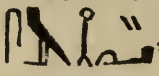 , *smh'*, qui, d'après ses déductions, désignerait aussi *la gauche*, et il a fait bien ressortir l'analogie de ce mot avec les termes hébreux, syriaques et arabes qui représentent la même idée. Cependant un renseignement bien curieux et bien précis que nous fournit Hérodote, a échappé à son attention,

(1) *Les Inscriptions des mines d'or*, etc. In-4°, Chalon-sur-Saône, J. Dejussieu. — Paris, B. Duprat.

Cet historien nous rapporte, en effet, au chap. XXX du second livre, les faits suivants :

« En continuant à naviguer au-dessus de Méroé, vous atteignez « le pays des transfuges égyptiens, dans un temps égal à celui que « vous avez mis à vous rendre d'Éléphantine à la métropole des « Éthiopiens. Ces transfuges portent dans leur langue le nom « d'Ἀσμαχ, qui, traduit dans la nôtre, signifie *ceux qui se trouvent* « *à la gauche* du roi (1). »

Quelque défiance que l'on puisse conserver contre l'exactitude des Grecs en ce qui touche la langue égyptienne, il me semble impossible de ne pas reconnaître dans le mot Ἀσμαχ, se rapportant au côté gauche au dire d'Hérodote, la correcte transcription de l'égyptien, , groupe susceptible d'une lecture identique et dont la signification se trouve ainsi parfaitement confirmée.

Veuillez agréer, etc.

J. DE HORRACK.

(1) *Histoire* d'Hérodote, traduction de M. A. F. Miot.

DE LA

DÉTERMINATION CHRONOLOGIQUE

DES

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

(Note lue à l'Académie des Inscriptions.)

Le but que je me propose dans cette notice est de développer avec plus de détails quelques-unes de mes idées touchant la chronologie des inscriptions chrétiennes, dont je viens de publier les éléments dans le premier volume des *Inscriptions chrétiennes de Rome*. La recherche d'une méthode à l'aide de laquelle il soit possible de retrouver les époques de plusieurs milliers de monuments écrits non datés et appartenant à l'histoire si difficile et en grande partie si ignorée des origines chrétiennes, est une œuvre d'un intérêt scientifique incontestable. Elle est plus qu'une œuvre d'épigraphie chrétienne et même de pure épigraphie; car elle donnera une méthode qui aura de larges applications dans toute l'épigraphie ancienne, et conduira à la découverte de lois jusqu'ici ignorées d'une incontestable utilité dans l'étude des sciences archéologiques.

Les inscriptions chrétiennes des six premiers siècles peuvent être aujourd'hui évaluées à environ quatorze mille, dont onze mille de Rome et à peu près trois mille du reste du monde. De toutes ces inscriptions, un nombre relativement très-petit appartient aux classes des inscriptions sacrées et historiques, dont la date est presque toujours facile à reconnaître. La grande masse est composée d'inscriptions sépulcrales, dans lesquelles il n'y en a que quatorze cents datées parmi les romaines, et à peu près six cents parmi toutes les autres. Il reste donc une quantité énorme d'inscriptions chrétiennes dépourvues de dates et d'autant plus difficiles à classer chronologiquement qu'elles sont la plupart assez simples et presque monotones. Ce classement n'avait même pas été essayé avant nous; j'oserai presque dire que sa possibilité n'avait pas été soupçonnée. A Rome l'on donnait pour limite extrême aux inscriptions des catacombes le septième siècle, et l'on citait toujours un fragment daté du consulat de

Phocas comme spécimen des tombeaux de la dernière époque. Aucun classement chronologique n'existait pour cette immense quantité de textes écrits sur les pierres, sur les briques, sur la chaux, qu'on laissait flotter entre le premier et le septième siècle, entre Vespasien et Phocas. Pour les inscriptions appartenant au reste de l'Italie et aux provinces, je ne crois pas que l'on ait jamais cherché sérieusement à distinguer les inscriptions que l'on laissait flotter indécises entre le huitième et le treizième siècle. En présence d'une telle confusion, qui rendait à peu près inutile toute cette branche de l'épigraphie, véritables archives des origines chrétiennes, il était temps de prendre un parti et de chercher une base solide aux recherches chronologiques. Ce parti, cette base solide, était de commencer par mettre en ordre de la manière la plus exacte et la plus scientifiquement prouvée, la série des inscriptions datées qui doivent servir de point de départ à toutes nos recherches et de contrôle à tous nos résultats pour le classement des inscriptions non datées. C'est ce que nous avons essayé de faire.

Rien ne semble si facile, au premier abord, que de classer des inscriptions datées des siècles chrétiens. Ces dates sont presque toujours marquées par les noms des consuls *ordinaires*, dont la liste est répétée dans un nombre considérable de chroniques, d'histoires, de fastes anciens et modernes. L'année donc à laquelle il faut placer telle ou telle inscription chrétienne portant les noms des consuls ne sera que bien rarement douteuse. Pourtant la difficulté de l'entreprise est bien plus grande que je ne l'aurais cru moi-même en la commençant, et la détermination de ces dates a trompé de deux manières les savants même les plus compétents, même le grand épigraphiste Borghesi. Les uns ont péché par trop de facilité à les déterminer; les autres par trop de facilité à les déclarer indéterminables. A partir du commencement du quatrième siècle, en effet, les fastes ont subi une altération qui, avec le temps, est devenue normale et radicale. Dans l'année 305 l'on a, pour la première fois, tenté le partage de l'empire romain. Ce partage, alors à peine ébauché, a plus tard donné lieu à la division en empire d'Orient et empire d'Occident, qui devint la base politique de l'administration romaine dans ses derniers temps. La constitution des deux empires a nécessairement altéré, modifié et parfois rompu l'unité des fastes consulaires. Les consuls reconnus en Occident n'étaient pas toujours ceux qui l'étaient en Orient. Souvent (et dans le cinquième et le sixième siècle presque toujours) le consul qui était connu, proclamé et officiellement désigné pour marquer la date dans une partie de l'empire, était

inconnu dans l'autre ou pas proclamé, pas officiellement désigné pendant toute l'année ou pendant six, sept, huit mois de l'année. Des villes, des provinces entières, pour des motifs qu'il nous est impossible de déterminer, ignoraient complétement les magistrats de l'année courante. Le consul créé en Occident ne leur était pas plus officiellement connu que celui de l'Orient. Alors, pour dater, il fallait recourir à cette formule, elle aussi, inconnue avant le quatrième siècle, *post consulatum*, ou *iterum*, *tertio* et *post consulatum*, de tel ou tel consul. Cette complication si variée, si continue, si étendue dans le système des dates, qui dépendent des fastes, a bien souvent échappé à l'observation et à l'étude des épigraphistes et des historiens, les a plus souvent encore fait désespérer de la détermination de ces mêmes dates. La voix unanime des chronologues, des antiquaires, des interprètes des diplômes et des dates historiques proclame que dans les dates consulaires des derniers siècles de l'empire, il n'y a plus ni règle ni loi. L'on a affirmé que tout était arbitraire et que chaque individu pouvait indiquer l'année de la manière qui lui plaisait; la même chancellerie, soit impériale, soit pontificale, aurait varié la formule chronologique d'une même année sans raison, comme sans inconvénient pour la légitimité de ses actes. L'invraisemblance de cette opinion saute aux yeux : elle est plutôt une manière bien commode de sortir d'un immense embarras qu'une vraie solution d'un grand et important problème. Il faut rechercher, refaire et quelquefois deviner l'histoire des fastes et des promulgations consulaires dans toute l'étendue de l'empire pendant les derniers siècles de son existence; puis il faut comparer cette histoire avec les inscriptions. C'est après un tel travail que l'on pourra décider s'il y a trace d'arbitraire et de caprice, ou s'il n'y a pas plutôt régularité officielle dans les dates de nos monuments; si leur variété, leur système si compliqué et qui semble insaisissable, est l'effet du caprice ou celui des variations et des complications politiques qui ont marqué la décadence de l'empire dans toute son étendue et dans chaque province, dans chaque ville de son immense territoire. Ce grand examen, je l'ai accompli. Il m'a prouvé que ces dates correspondaient à un état politique et historique dont on peut entrevoir le caractère. Il m'a prouvé qu'il ne me serait pas impossible de déterminer beaucoup de dates jugées indéterminables; d'en rectifier beaucoup d'autres, qui étaient mal déterminées et jetaient le désordre dans la belle harmonie des annales de l'épigraphie chrétienne, représentées par les monuments chronologiques. Cet examen m'a enfin prouvé qu'outre la chronologie, il y a encore un autre avantage à tirer de ces inscriptions : le contrôle de

ce que l'histoire nous raconte ou nous indique à peine des grandes perturbations qui ont amené la chute de l'empire romain et la découverte et la divination de beaucoup de faits, de beaucoup de détails sur lesquels l'histoire est muette. Deux ou trois exemples suffiront pour vous faire comprendre l'importance du point que je viens de vous signaler et le champ qui va être désormais ouvert à de nouvelles investigations sur cette grande période historique.

Dans l'année 350 les fastes marquent Sergius et Nigrinien consuls. Dans cette même année la ville de Rome nous fournit quatre inscriptions, toutes remarquables par la variété de leurs formules chronologiques renfermées dans le court espace de quatre mois seulement. La première est de la fin d'avril, datée FL. ANICIO ET NIGRINIANO CONSS (*Inscr. christ.*, t. I, p. 68); la seconde du commencement de juillet, POS CONSVLATV LIMENI ET CATVLINI (l. c., p. 67, n. 108); la troisième du 30 du même mois, SERGIO ET NIGRIANO (*sic*) COSS (l. c., p. 68, n. 109); la quatrième du 15 août, NIGRINIANO (l. c., p. 69, n. 110). Cette inconstance serait-elle due aux caprices, aux ignorances, à la hâte des anciens auteurs d'inscriptions? Pour le FL. ANICIO au lieu de BERGIO, j'avais pensé d'abord qu'il y avait là probablement une inexactitude, c'est-à-dire que le consul Sergius avait porté les noms de *Flavius Anicius* et que l'auteur de l'inscription l'avait nommé avec ces deux noms au lieu du cognomen, ou nom diacritique, ce qui aurait été plus régulier. Pour le Nigrinien, nommé seul, j'avais supposé que par amour de laconisme et par manque d'espace l'on avait écrit le nom d'un seul consul au lieu de deux; mais alors pourquoi prendre le second Nigrinien et non pas Sergius le premier? Il faut avouer que cela aurait été contre les règles. J'avais pourtant accepté ces deux anomalies; mais en cherchant sur deux formules radicalement différentes (*post consulatum Limenii et Catullini* et *Sergio et Nigriniano*) une raison dans l'histoire, je l'ai trouvée, et toutes ces dates, jusqu'à leurs moindres détails, me sont maintenant expliquées par les annales romaines; je vais donner ici, comme spécimen de mon système, cette interprétation historique mois par mois, jour par jour, de ces quatre dates, dont deux m'avaient semblé irrégulières et faisant exception aux règles que j'ai posées. Dans les fastes manuscrits de Borghesi j'ai trouvé une remarque digne de ce grand fastographe, dont pourtant il n'a pas profité pour l'analyse minutieuse des inscriptions que j'ai citées. Il a remarqué que Zosime parle d'un Anicetus (ou Anicius), grand partisan de Magnence, son préfet du prétoire, qui fut tué dans le mois de juillet (Zos. II, 63; et Vict. de *Cæs. in Constantio*). L'inscription qui marque à Rome

comme consul un Anicius au lieu de Sergius est précisément du mois dans lequel Magnence s'était déjà emparé de la ville éternelle; Borghesi en conclut que l'Anicetus (ou Anicius) de Zosime, l'Anicius du marbre romain, sont le même personnage. Cette conjecture pleine de sagacité est confirmée par toute la série des quatre formules chronologiques que je discute, et ces quatre formules contrôlent à leur tour, mois par mois, l'histoire des grands événements politiques de l'année 350. Au mois d'avril nous trouvons l'Anicius ou l'Anicetus partisan de Magnence en fonction de consul au lieu de Sergius; Nigrinien reste à sa place. L'invasion donc de Magnence dans l'empire et dans la ville de Rome marque sa trace dans les fastes, et cette marque nous est transmise seulement par les inscriptions : des deux consuls, le premier n'est pas reconnu par le tyran et est remplacé par un autre. Au mois de juin Népotien s'empare de l'empire, Magnence le combat; Anicetus est tué au commencement de juillet, Népotien est pris, ses partisans sont battus, sa tête est promenée sur une pique d'un bout à l'autre de Rome. La ville, pendant quelque temps, est remplie de cadavres et de terreur. C'est dans ce mois de juillet que nous rencontrons à Rome les deux dates radicalement différentes *post cons. Limeni et Catulli* et *Sergio et Nigriniano*. La coïncidence des faits historiques que j'ai rappelés ne laisse pas de doute sur la cause de cette variété dans la manière de dater. Il reste seulement à l'expliquer en détail et à la mettre d'accord avec l'histoire. La première de ces deux dates indique un moment dans lequel il était défendu de nommer les consuls en fonction, soit du parti de Magnence, soit de celui de Constance, ou l'autorité publique n'ayant pas encore décrété quelle devait être la manière légitime de dater l'année courante, il fallait recourir provisoirement à la formule *post consulatum*. La seconde date indique un autre moment dans lequel les consuls légitimes élus par Constance avaient été réhabilités dans la ville éternelle. Il faudrait donc croire que la première date appartient au premier moment de la lutte entre Népotien et Magnence; la seconde à l'époque à laquelle Népotien était maître de Rome et, voulant se montrer d'accord avec Constance, dont il était parent du côté de sa mère, y avait probablement rétabli la date légitime de l'empire romain. Tout cela se vérifie exactement et coïncide avec les dates précises des jours des deux épitaphes, si l'empire éphémère de Népotien tombe dans le mois de juillet, plutôt que dans celui de juin. La chronique Paschale et les fastes d'Idace marquent, il est vrai, le 3 juin comme le commencement de cet empire de vingt-huit jours, mais ces deux autorités n'en font qu'une, car la source commune des

fastes d'Idace et de ceux de la chronique susdite est bien reconnue (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. LVI). Le mois de juin, marqué au lieu de celui de juillet (*Junius*, *Julius*), est une erreur si facile et si souvent reproduite dans les écrits de tout âge que nous ne pouvons pas trouver une difficulté sérieuse contre l'explication donnée de nos inscriptions dans cette différence de mois. Les inscriptions, dont l'autorité est toujours plus grande que celle des manuscrits, par les variations de leurs dates dans le mois de juillet, nous autorisent à penser que dans ce mois, plutôt que dans celui de juin, eut lieu la lutte entre Népotien et Magnence. Dans le mois d'août Magnence était certainement le maître absolu de la ville de Rome; la date adoptée par son parti *Il. Anicio et Nigriniano* y devait donc reprendre vigueur. Mais *Anicius* (ou Anicet) était mort; voilà pourquoi dans l'épitaphe du 15 août l'espace ne permettant pas de nommer deux consuls, le second (Nigrinien), encore vivant, a été préféré au premier, qui était mort. Ces monuments, dans lesquels le manque d'espace n'a pas obligé les écrivains à adopter une formule abrégée depuis le mois d'août, ont été peut-être marqués avec la date complète ordonnée par Magnence; peut-être Anicius étant mort, Magnence a toléré que Sergius fût rétabli à sa place. C'est ce que les nouvelles découvertes d'inscriptions de l'année 350 postérieures à juillet pourront nous révéler.

A cet exemple, tiré des annales de Rome comparées aux inscriptions que je connais, j'en ferai suivre un, tiré de l'histoire de France et de l'époque la plus obscure de cette histoire. Dans les années 507, 508, les fastes nous présentent deux consuls du même nom, Venantius. Dans toute l'Italie, qui obéissait à Théodoric, roi des Goths, ces deux années furent marquées *cons. Venantio, cons. Venantio juniore.* En France, à cette époque, l'on employait ordinairement les mêmes formules de dates qu'en Italie, ce qui prouve que Théodoric annonçait aux rois des Francs, des Bourguignons, des Visigoths, les promulgations consulaires de l'Occident (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. XLIV). Mais tout à coup à Lyon, pendant deux années et précisément dans les années susdites, les consuls en charge ne sont plus cités et l'on date *post consulatum Messalæ* (Messala avait été consul en 506) et *iterum post cons. Messalæ* (V. de Boissieux, *Inscr. de Lyon*, p. 578; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 144). La différence de formule chronologique entre cette partie de la France et l'Italie indique un changement de rapports politiques, et ce changement se retrouve précisément dans ces années, d'après le témoignage des débris qui nous restent de l'histoire de ce siècle. Théodoric le Grand, dans l'année 507, avait déclaré la guerre à Clovis, roi des Francs,

et à Gundebald, roi des Bourguignons, et cette guerre durait encore en l'année 508. Il est donc tout à fait naturel et conforme aux lois des fastes, que pendant ces deux années les consuls promulgués dans le royaume de Théoric ne l'aient pas été dans celui des Francs et des Bourguignons (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. 420). Quand et comment la paix fut-elle faite entre ces rois? Nous l'ignorons. Mais voici une inscription de Lyon qui nous indique que le consul *Inportunus*, dont le nom marque l'année 509, a été promulgué aux Lyonnais; nous reconnaissons donc par cet indice que la paix, ou au moins une trêve, avait eu lieu entre Gundebald et Théodoric dans l'année susdite (V. l. c., p. 424). A la fin de cette même année, ou vers le commencement de la suivante, Gundebald s'empara de Narbonne, qu'il enleva à Gésalic, roi des Visigoths. Ici encore nous ignorons si Théodoric a été en guerre ou en paix avec Gundebald pendant cette entreprise. Mais les dates des inscriptions nous révèlent la nouvelle rupture entre les deux rois. Le fameux Boethius, consul de l'année 510, n'est pas promulgué à Lyon, et la date d'une inscription de cette ville marque l'année 510, *post consulatum Inportuni*, au lieu de *Boethio consule* (V. l.c.). Mais enfin Théodoric fit une paix définitive avec les Francs et les Bourguignons; et en effet, après 510, le peu d'inscriptions et de documents historiques datés que nous fournit la France, pour toute l'époque de cette paix, ne donnent aucun indice d'une différence politique entre la France et l'Italie dans la manière de marquer les années par les noms des consuls. Pourtant l'année 520 nous présente une grande anomalie dans une inscription récemment découverte à Lyon, qui m'a été communiquée par M. le comte de Boissieux. Elle rappelle les deux consuls Rusticius et Vitalien, dont le premier appartient à l'Occident, le second à l'Orient (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. XLIII). Or j'ai prouvé que depuis l'établissement de Théodoric en Italie jamais les consuls d'Orient n'ont été promulgués dans son royaume, ni cités dans les actes et les documents de l'Occident (V. l. c.). La seule inscription de cette époque qui nomme un consul d'Orient en Occident est celle que l'on vient de trouver à Lyon. Cependant elle ne restera pas sans une explication tirée de l'histoire. Les rois des Francs et des Bourguignons, quoique en paix avec Théodoric, cherchaient un appui auprès des empereurs d'Orient. Sigismond, roi des Bourguignons, avait poussé plus loin que Clovis et que Gundebald, son prédécesseur, l'apparente soumission à l'empereur. Dans l'année 519, il envoya ses légats à Justin pour lui faire acte de vasselage; Théodoric leur refusa le passage. Ils durent prendre une autre route pour aller à Constantinople. C'est dans l'an-

née 520, lorsque Sigismond avait reçu les réponses de Justin et qu'il s'était mis en rapport direct et extraordinaire avec Byzance, qu'une inscription de Lyon nous indique la promulgation extraordinaire d'un consul d'Orient dans la capitale de Sigismond (V. l. c., p. XLIII, XLIV).

J'ai dit, au commencement, que ce genre d'études est un nouveau champ de recherches ouvert à l'épigraphiste et à l'historien : j'en ai acquis la conviction dans le peu de temps que j'ai dernièrement passé à Paris. Mon savant ami, M. Edmond Le Blant, m'a ouvert ses riches portefeuilles avec la générosité propre aux hommes qui aiment le vrai progrès de la science. J'y ai trouvé un phénomène dans le système des dates consulaires dont ni Borghesi, ni moi, ni personne n'avait eu le moindre indice. C'est une époque consulaire employée dans quelques villes du midi de la France, Arles, Valence et un petit pays non loin de Vienne; elle prend pour point de départ un consul Symmaque *junior* et arrive jusqu'à la dixième année *post consulatum Symmachi junioris*.

Quel est ce Symmaque? Comment le déterminer au milieu des nombreux Symmaques, consuls du quatrième, cinquième, sixième siècle? Les indications notées conjointement à cette époque consulaire m'ont donné la certitude que ce Symmaque est celui de l'année 485. Ainsi, dans ces pays, depuis 486 jusqu'en 496, l'on n'aurait pas connu les consuls ordinaires, tandis qu'ils étaient connus à Lyon et dans d'autres villes mêmes du midi de la France. Le problème est très-difficile à résoudre, mais il le sera par l'histoire, comme ceux que je viens de vous expliquer, ou il nous fera au moins deviner une page perdue du passé. En effet, ces années tombent exactement dans l'époque à laquelle Odoacre et Théodoric se disputaient l'Italie, et où les rois des Visigoths, des Bourguignons et des Francs, tiraillés entre les deux rois d'Italie et les empereurs de l'Orient et le désir de conquérir leur complète indépendance, changeaient bien souvent de politique. Le midi de la France, dans lequel nous retrouvons maintenant cette époque consulaire jusqu'à ce jour ignorée, était alors troublé par les guerres, les passages des armées et les incertitudes de la situation politique, que je vous ai indiqué d'une manière bien vague, et que personne ne connaît d'une manière claire et déterminée.

Ce grand travail d'examen et de régularisation des inscriptions datées avait pour but de donner une base solide à nos recherches, en nous permettant de passer du connu à l'inconnu, des inscriptions datées à celles qui ne le sont pas. Je ne puis parler encore des résul-

tats de cette entreprise, qui ont été des plus heureux et que l'on verra dans mon volume déjà paru et dans les suivants. J'y ai montré que toutes les épitaphes chrétiennes de Rome doivent être partagées en deux grandes familles : celles des tombeaux souterrains et celles des tombeaux placés à la surface du sol. Les tombeaux souterrains n'auront pas dorénavant pour leur limite extrême le septième siècle, mais le commencement du cinquième. Le fragment cité comme appartenant au consulat de Phocas appartient au plus tard à l'an 360, probablement à l'an 354, ou 324 ou 300 (V. *Inscr. christ.*, t. I, p. 82, n. 145). Le développement de ces deux familles d'épitaphes, leurs proportions respectives âge par âge, leur dénombrement, sont déterminés d'une manière exacte ; et dans mon volume l'on trouvera, pour la première fois, je pense, la statistique et les chiffres appliqués à l'analyse des inscriptions. Une autre grande ligne, qui partage en deux toute l'épigraphie chrétienne, a été tracée par les résultats des recherches chronologiques dont je viens de parler. Cette grande ligne marque les limites entre les monuments de l'ère des persécutions et ceux de l'ère de la paix du christianisme : ou, pour mieux dire, elle marque la différence des deux styles épigraphiques. L'un, formé et développé par tous les éléments littéraires et religieux qui caractérisèrent les trois premiers siècles de l'Église, en se transformant et puis disparaissant tout à fait avec la transformation et la disparition de ces éléments; l'autre prenant naissance, développement et possession exclusive avec les origines, l'établissement et la constitution définitive des nouvelles conditions faites à la société chrétienne par les empereurs et l'empire devenus chrétiens. Il n'y a presque pas d'inscription, pour simple et limitée qu'elle soit, qui n'offre quelques traces de l'un des deux styles de l'une des deux époques. Les caractères de l'un ou de l'autre style se reconnaissent à la simplicité elle-même, au laconisme, au silence, aussi bien qu'à l'abondance des mots et à la richesse de la composition. Enfin l'examen attentif des noms propres nous donnera, dorénavant, un des plus puissants éléments de chronologie applicable à toute inscription ; car il n'y en a pas une sans quelque nom propre.

En terminant cet exposé je tiens à signaler un fait qui, s'il a été d'une grande satisfaction pour moi, doit l'être aussi pour les illustres membres de l'Académie devant laquelle je parle, dans le double intérêt de la science et de l'honneur littéraire de leur pays. Les recherches, les résultats dont je viens de donner un vague résumé, m'ont révélé des lois épigraphiques beaucoup plus constantes que je n'aurais osé l'imaginer, et s'étendant sur une longue période de temps

encore obscure. J'hésitais toutefois jusqu'ici à montrer dans ces lois et dans ces règles toute la confiance qu'elles méritent, me sentant seul à en avoir la conviction et pour ainsi dire la responsabilité. Venu en France, j'ai trouvé que le savant ami que je vous ai déjà nommé, M. Le Blant, avait essayé le même travail pour ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, et que, malgré le nombre infiniment plus restreint de monuments dont il a pu faire usage, il est arrivé aux mêmes résultats que moi. Avec une sagacité admirable, dans un champ beaucoup plus limité que le mien, il avait, de son côté, découvert ces lois, que désormais nous deux (et bientôt tous les épigraphistes avec nous) appliquerons avec confiance à la grande formation des classes chronologiques des inscriptions chrétiennes. Il restera à faire le même pas dans l'épigraphie païenne.

De Rossi.

NOTES

SUR

QUELQUES FORTIFICATIONS ANTIQUES

DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

Nous avons parlé du village de *Spinogelum*, l'ancien Épinay, sur le sol duquel nous avons recueilli un grand nombre d'antiquités gallo-romaines; de l'église mérovingienne qu'on y éleva sous le vocable de saint Médard, qui évangélisa la contrée; du cimetière situé près de l'église et duquel on a exhumé des sarcophages de plâtre ornés de croix et de fleurs qui rappellent les premiers temps de l'ère chrétienne; enfin, de la *villa* que Dagobert Ier possédait sur le territoire de la même bourgade. Nous avons ensuite fait connaître les cryptes qui existent dans l'Épinay moins ancien sorti des ruines de son aîné. Nous arrivons à un autre ordre de découvertes, tout aussi curieux au point de vue des antiquités militaires de la même contrée : ce sont les travaux de défense exécutés dans la vallée de Montmorency pour couvrir Lutèce, à une époque indéterminée de l'occupation romaine dans la Gaule.

Nous parlerons d'un sol inexploré, d'un sol nivelé par la culture pour en obtenir de riches produits, et n'offrant à la surface que peu de vestiges antiques qui seraient même à jamais perdus, si la topographie locale n'aidait à les découvrir.

Il est bon que le lecteur jette d'abord les yeux sur la carte jointe à ce travail. Il verra que depuis Eaubonne, la vallée de Montmorency était divisée en deux parties par des terrains marécageux et par un cours d'eau qui se jette dans la Seine, au-dessous de la Briche; qu'une voie romaine encore appelée *chaussée de César*, venant des environs de Pontoise, passait par Pierrelaye dont le nom dérive de *Pierre-levée*, rappelant la borne milliaire qui existait en ce lieu; que cette voie traversait la vallée au-dessus de l'étang d'Eaubonne, d'où elle s'est confondue avec la route plus moderne de Saint-Denis;

enfin qu'une autre voie, dite *le chemin de la Reine* et venant d'Argenteuil, coupait la pointe des monts de Sanois pour gagner le village actuel d'Épinay.

Que nous supposions maintenant des bandes armées passant de la vallée d'Argenteuil dans celle de Montmorency, elles étaient de suite arrêtées par la tour en terre : *terrena turris*, de l'époque gallo-romaine, que l'on voit encore dominant la Seine et le chemin de la Reine, à l'extrémité du contre-fort des monts qui séparent les deux vallées.

Si, au contraire, ces bandes venaient des environs de Pontoise par la voie antique, elles avaient le choix de deux chemins au-dessous d'Eaubonne, l'un passant sur le plateau d'Épinay, l'autre sur celui d'Enghien. Alors commençaient pour elles les obstacles que l'art et les accidents topographiques avaient semés sur leur route.

Si elles préféraient suivre la longue et étroite colline qui existe entre la Seine et les marécages, elles allaient bientôt se heurter contre un fort que la carte de Cassini qualifie de *donjon*, et place au lieu même où la route de Montmorency vient se joindre à celle qui traverse le village d'Épinay.

Une fois ce premier obstacle franchi, elles en trouvaient un autre beaucoup plus considérable à la Briche, où s'élevait une forteresse dans l'angle que forme la Seine avec les étangs et la rivière qui coulait dans le marécage. Le nom de la Briche est le même que ceux de la *Bresche* et de la *Bretesche*, signifiant un fort au moyen âge. Ce *castellum* a servi de demeure à Dagobert Ier, qui en avait fait sa *villa*. Il est devenu, depuis cette époque et après avoir subi diverses transformations, fief principal d'Épinay jusqu'à la révolution de 1789. Tant il est vrai que les bonnes positions militaires ont été recherchées dans tous les âges et par tous les peuples.

Il pourrait même se faire que le fossé existant à l'ouest du château de la Briche appartînt à l'ancienne fortification, et, qu'en y faisant des fouilles, on le trouvât à fond angulaire comme celui de Berri-au-Bac que l'établissement du moyen âge avait utilisé.

Que nous supposions maintenant que les hordes étrangères, au lieu d'aller d'Eaubonne à Épinay, se soient engagées sur la voie de Saint-Denis, qui passait entre Montmorency et Enghien, elles étaient arrêtées de suite à la Barre-de-Deuil par un rempart gazonné, dont les traces sont encore visibles depuis le marais d'Ormesson jusqu'à celui de Deuil. On sait d'ailleurs que la dénomination de *barre*, en terme de fortification, dérive du mot gallo-romain *barium*, signifiant forteresse ou rempart.

L'ennemi, arrêté par ce barrage, devait contourner le marais de Deuil pour gagner le plateau de Montmagny, où il rencontrait un nouvel obstacle : nous voulons parler de la vaste enceinte militaire que la tradition établit sur ce plateau ; enceinte qui porte le nom de *camp* sur la feuille cadastrale de Deuil, où l'on voit aussi le *chemin perdu du camp*. Il est probable que ce chemin disparaît précisément à l'endroit où devait exister la porte principale de l'enceinte militaire, enceinte dont on découvrirait aisément les fossés si l'on y faisait quelques tranchées habilement conduites.

On nous a montré, en dehors des maisons de Montmagny, l'emplacement d'une *villa* gallo-romaine d'où l'on a extrait beaucoup d'objets antiques, parmi lesquels se voyait une hache en fer dont la taille affectait la forme de croissant.

En seconde ligne, nous trouvons Villetaneuse, dont le château, entouré de douves profondes, gardait le chemin des prairies. Enfin, de l'autre côté de la montagne existait, à l'endroit où bifurque la voie de Paris à Beauvais et à Amiens, les barrages de Pierrefitte, qui devaient être semblables à ceux de la Barre-de-Deuil.

A Saint-Denis se voyait une autre ligne de défense portant aussi le nom de *barrage*. Nous la croyons représentée par la rivière qui couvre la place sur une assez longue étendue et qui submergeait, au besoin, les basses prairies.

L'époque à laquelle toutes ces fortifications furent élevées sera difficile à préciser tant que le sol n'aura offert ni médailles, ni autres renseignements capables d'éclaircir ce point fort obscur de nos antiquités militaires. L'ensemble des travaux indique l'art gallo-romain. On peut donc les rattacher à l'époque des grandes invasions qui eurent lieu dans notre pays, sous le règne d'Honorius, de l'année 395 à 423 ; temps où, dit saint Jérome, Reims, Amiens, Arras, Térouanc et presque toutes les autres villes de la Gaule furent ravagées par les Barbares.

Bède, le plus ancien auteur ecclésiastique de l'Angleterre, vivant au septième siècle, a parlé des forts, des camps et des barrages qui furent exécutés dans son île à l'époque des invasions saxonnes. Tous ces travaux militaires qu'il désigne ont été explorés, et l'on a reconnu leur parfaite analogie avec ceux qui existent sur le sol de l'ancienne Gaule.

LÉON FALLUE.

DU ROLE DE GERBERT

DANS

L'INTRODUCTION EN OCCIDENT

DES

SIGNES DE NUMÉRATION

CONNUS COMMUNÉMENT SOUS LE NOM DE CHIFFRES ARABES

Extrait d'une lecture faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 7 novembre 1862.

Après avoir cité le témoignage de Richer, qui affirme que Gerbert propagea un système de signes de numération peu connus de ses contemporains; qu'il les émerveilla par une classification plus convenable des sons, par d'ingénieux instruments d'optique, et leur rendit plus facile l'intelligence de la musique et de l'astronomie (1), M. Olleris continue :

Gerbert, dit-il, s'occupa d'abord de l'arithmétique.

Jusqu'à lui les opérations les plus ordinaires présentaient de grandes difficultés Sa méthode simplifiait les calculs les plus longs, les plus embarrassés. Des nombres très-considérables étaient multipliés et divisés avec une telle célérité, qu'on les comprenait plus vite qu'on ne saurait les énumérer (2). Il obtenait ce merveilleux résultat par l'emploi de l'*abacus* (3).

(1) In mathesi... quantus sudor expensus sit, non incongruum dicere videtur.
RICHER, *Histor.*, l. III, c. 49.

(2) Rich., l. III, c. 54. Tanto compendio numerorum multitudinem dividentes vel multiplicantes, ut præ nimia numerositate potius intelligi quam verbis valerent ostendi.

(3) Tout ce qui se rapporte à l'*abacus* est extrait des mémoires lus à l'Institut par M. Chasles. Il a bien voulu me les donner lui-même et m'aider de ses conseils. Voir les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences.* Juin et juillet 1843.

Ce mot, qui signifie littéralement *tablette*, désignait d'abord la table couverte de poudre sur laquelle, à l'aide d'une baguette de géomètre, on traçait les signes de numération; puis on donna ce nom à de vrais traités d'arithmétique. Gerbert se servait souvent de cette table pour ses opérations; mais, pour frapper plus vivement les esprits et leur rendre sa méthode plus sensible, il fit dresser un tableau divisé en vingt-sept compartiments ou colonnes dans lesquels il disposa neuf signes exprimant tous les nombres. Il fit reproduire ces signes en corne, au nombre de mille, et les répartit dans les vingt-sept compartiments (1). On les nommait en commençant par la droite. Le premier compartiment désignait les unités, le second, à gauche, les dizaines, et ainsi de suite en décuplant toujours la valeur de la colonne précédente.

Ces colonnes étaient groupées par trois et réunies au sommet par des arcs dans lesquels se trouvaient des lettres indiquant la valeur des signes renfermés dans le compartiment : I, unités, X, dixaines, C, centaines, M, mille.

Les colonnes étaient quelquefois surmontées d'arcs de cercle plus grands qui les réunissaient au nombre de six, de neuf. C'était pour faciliter l'énonciation d'un nombre, parce que, dans les multiplications, souvent on désignait la place d'un chiffre par le nom de sa colonne, au lieu d'énoncer l'ordre des unités de cette colonne. Ainsi on disait : la sixième colonne, *sextus arcus*, au lieu de dire la colonne des centaines de mille : *centenarius millenus arcus*.

La nomenclature, dans le système de l'*abacus*, se réduisait aux quatre termes : unités, dizaines, centaines, mille, qu'on répétait indéfiniment. Arrivé à l'ordre des *mille*, on comptait par unités, dizaines, centaines de mille. Au delà venait l'ordre des *mille-mille*, que l'on comptait de même ; puis on disait : *mille-mille-mille* et ainsi de suite.

Les grands arcs de cercle avaient pour objet de marquer distinctement les termes de cette série millénaire.

Pour remplacer le zéro, qui ne lui était pas nécessaire, Gerbert laissait en blanc la colonne où il aurait été placé. Le chiffre de gauche prenait toujours sa valeur de position comme si la colonne vide eût été occupée. L'emploi du zéro fit supprimer, dans le premier tiers du douzième siècle, les colonnes désormais inutiles, et alors on substitua aux arcs de cercle, pour marquer les tranches de trois chiffres, des points qu'on mettait au-dessus du premier chiffre

(1) Rich. *Hist.*, l. III, c. 54.

de chaque tranche, à partir de la seconde. Vers le dix-septième siècle, ces points, placés *sur* les chiffres, furent remplacés par des virgules placées *entre* les chiffres. Ce fut vers le même temps que les expressions *mille-mille-mille* furent désignées par les termes million, billion, etc., etc.

Peut-être Gerbert traitait-il aussi la théorie des fractions d'une manière qui semble avoir été celle des Latins. « On n'exprimait pas, comme nous, une fraction par deux nombres *numérateur* et *dénominateur*, mais par des signes particuliers, et ces signes étaient au nombre de vingt-quatre; de sorte qu'il n'existait que vingt-quatre fractions. On ramenait toutes les autres à ces vingt-quatre, qui jouaient ainsi le rôle de nos nombres complexes. Mais il y a cette distinction à faire que nos nombres complexes expriment des valeurs *concrètes*, et qu'au contraire c'était d'une manière absolument abstraite que les vingt-quatre fractions de l'*abacus* étaient employées (1). »

Les caractères de l'alphabet grec ou romain, combinés d'une façon spéciale, servaient pour la numération. De là de grandes difficultés, sans doute, dans les calculs qui exigeaient de longues séries de lettres. Gerbert fit connaître à ses disciples des signes plus simples dont chacun avait une valeur propre. Ces signes, dont la forme se rapproche de celle de nos chiffres modernes, étaient de 1 à 9 (2) :

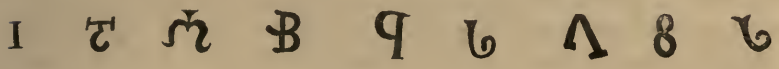

Ces chiffres reçurent, on ne sait à quelle époque précise, dans le courant du onzième siècle, des noms d'origine étrangère, orientale, peut-être, renfermés quelquefois en deux vers, d'autres fois en dix, qui donnent en même temps leur valeur numérique. Les voici :

Primus Igin; Andras, Ormis, quarto subit Arbas;
Quinque Quinas, Termas, Zenis, Temenias, Celentis (3).

Ces deux vers, qui omettent le zéro, sont extraits d'un manuscrit

(1) *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, séance du 7 octobre 1839. Nous attribuons à Gerbert, sous une forme dubitative, la connaissance de cette théorie. Ni Richer ni Bernelinus n'en disent rien. M. Chasles explique la théorie sans prétendre que notre compatriote l'ait enseignée.

(2) Ces formes ne sont pas exactement les mêmes dans les divers manuscrits que j'ai consultés, mais les différences sont légères.

(3) Quelques manuscrits portent *calcis*, *caltis* au lieu de *termas*; *zebis* et *zelenthis* au lieu de *zenis*, *celentis*.

du quatorzième siècle appartenant à la bibliothèque du collége de la Trinité, à Cambridge. M. Chasles, qui les reproduit, donne aussi les suivants :

Ordine primigeno nomen (lacune).... possidet Igin;
Andras ecce locum prævendicat ipse secundum.
Ormis post numerus non compositus sibi primus;
Denique bis binos succedens indicat Arbas.
Significat quinos ficto de nomine Quimas.
Sexta tenet Calcis perfecto munere gaudens;
Zenis enim digne septeno fulget honore.
Octo beatificus Temenias exprimit unus,
Terque notæ primum Zelenthis nomine rithmum;
Hinc sequitur sipos, est qui rota nam que vocatur.

M. Renan pense que les mots *arbas*, *quimas*, *zebis*, *temenias* appartiennent à la langue arabe. Son confrère, M. Adolphe Régnier, a été frappé de l'analogie qui existe entre *igin* et *andras*, et les mots sanscrits *eka* et *antara*.

M. Reinaud nous apprend que les Berbères désignent un par *iien*, et que les habitants des oasis du Souf emploient *ighem* pour exprimer le même nombre (1).

Ces savants ignorent l'origine des autres noms que M. Stanislas Jullien ne trouve ni dans le chinois ni dans les dialectes tartares. M. Gildemeister, cité par M. Büdinger (2), est de l'avis de M. Renan pour *arbas*, *quimas*, *zebis*, *temenias*. Il ajoute à la liste des mots arabes *sipos* venant peut-être de *siphor*, *siphra* qui signifie *nul*. D'après ce savant, *igin* et *andras* auraient beaucoup de ressemblance avec les mots persans *iagén* et *annedir*. Quant à *ormis*, *calcis* ou *celentis*, ils sont inconnus. Peut-être, dit M. Büdinger. *caltis* est-il pour *taltis* et dérive-t-il de l'arabe *talata*, qui signifie *trois* (3).

M. Vincent explique dans un sens mystique tous ces noms, qu'il fait dériver du grec et de l'hébreu corrompu. Ces chiffres auraient été découverts au commencement de notre ère, peut-être par l'école d'Alexandrie. Les Juifs et les Gnostiques les auraient adoptés, propagés en Occident et en Orient, dans l'Inde, où les Arabes les auraient pris.

Les contemporains de Gerbert ne parlent pas de l'origine de ce système de numération. Bernelinus, l'un des élèves les plus distin-

(1) *Moniteur universel*, 15 janvier 1861.
(2) Uber Gerbert's wissenschaftliche und politische Stellung. Kassel, 1851.
(3) Uber Gerbert's, *ibid.*

gués de Gerbert, se contente de dire dans la préface de son traité d'arithmétique, composé dans les premières années du onzième siècle : « Les Lorrains sont très-exercés dans ce genre de calcul. » La doctrine de Gerbert avait-elle été répandue dans leur pays ? La connaissance de ce système remonte-t-elle chez eux à une époque plus éloignée ? Personne ne pourrait l'affirmer.

Ce fut un siècle plus tard, vers 1150, que Guillaume de Malmesbury avança le premier que Gerbert avait pris chez les Arabes l'*abacus*, que les gens les plus habiles comprenaient à peine après l'avoir longtemps et péniblement étudié. Ces paroles, répétées sans examen dans les âges suivants, où les écrits des Arabes, traduits en latin, exerçaient dans toute l'Europe une grande influence, ont fait loi auprès des savants. Une ressemblance fort éloignée des signes de numération de Bernelinus avec ceux des Arabes, les noms étranges qu'ils avaient dans les manuscrits du douzième siècle, l'ordre dans lequel on énonce, dans les traités d'algorisme, les dix chiffres dont on va se servir, en commençant par 0, 9, 8, enfin le fait bien constaté des progrès des Arabes dans les sciences, semblaient confirmer cette tradition.

Le silence de Gerbert et de ses nombreux disciples sur cette origine orientale d'un système qu'on a attribué plus tard à Pythagore et qu'on a dit employé par Boëce (1), aurait dû éveiller quelque doute. Personne n'y songeait lorsque M. Chasles étudia la question. Deux passages de Boëce, l'un à la fin de son premier livre de géométrie, l'autre au commencement du second, considérés longtemps comme inintelligibles, puis comme interpolés, enfin reconnus authentiques, rapprochés d'une lettre de Gerbert à son ami Constantin, moine de Fleury-sur-Loire, ont démontré à ce savant que Gerbert a pris dans Boëce son système de numération. Ses chiffres sont les *apices* de cet écrivain; les Latins s'en servaient : ils n'étaient pas inconnus aux savants contemporains de Charlemagne. La manière même d'écrire les nombres de droite à gauche, en commençant par l'unité, est pour M. Chasles une preuve que ses inventeurs ne connaissaient pas les livres des Arabes. Les Arabes ont écrit la série des neuf chiffres dans l'ordre où ils les prononçaient, en commençant par l'unité. Si Gerbert eût suivi leurs traités, s'il y avait puisé ses connaissances, il aurait dicté à ses disciples les neuf chiffres dans l'ordre où il les lisait, tandis qu'ils les ont écrits dans l'ordre inverse. C'est si naturel, que Planude écrivant en grec

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences.* 7 octobre 1839.

un traité d'arithmétique d'après la méthode hindoue, se sert de chiffres arabes, écrits dans le sens arabe, tandis que M. Rosen, dans ses notes à la suite de la traduction d'un livre d'algèbre arabe, reproduit dans le sens de l'écriture anglaise les chiffres écrits en sens inverse dans le texte arabe.

Tout confirme donc la justesse des observations de M. Chasles, démontrées par une foule de manuscrits du moyen âge, adoptées en Europe par les autorités les plus compétentes, après de vives discussions dans le sein de l'Institut.

Le savant académicien a prouvé de plus que l'*abacus* n'était pas une simple spéculation arithmétique, que les mathématiciens s'en servaient pour leurs calculs, et que ces calculs étaient faits sur la table couverte de poussière.

Ainsi a disparu l'erreur si longtemps accréditée, que l'Europe devait aux Arabes et ses chiffres et son système de numération. Le mérite de les avoir répandus dans l'Occident a été rendu à son véritable auteur, à Gerbert.

L'étude de l'arithmétique était une introduction à celle de la musique, de la géométrie, de l'astronomie. Elle préparait à mesurer exactement la terre et le ciel, disait Gerbert. Radulphus de Laon écrivait, quelques années plus tard, que l'*abacus* est indispensable dans la recherche des rapports de l'arithmétique spéculative et des modulations musicales, dans les calculs astronomiques et dans ceux des computistes, dans les spéculations platoniques sur l'âme du monde, et, en général, pour l'intelligence de presque tous les auteurs anciens qui ont fait usage des nombres (1).

Nous n'avons pas de détails sur la manière dont Gerbert enseignait la musique. Richer se contente de nous dire que son maître établit la génération des tons sur le monocorde, distinguant leurs consonances ou unions symphoniques en tons et demi-tons, ainsi qu'en ditons et en dièses ; et, classant convenablement les sons dans les différents tons, il répandit une parfaite connaissance de cette science (2).

Cette dernière assertion ne se concilie pas aisément avec ce que notre historien est obligé d'avouer ailleurs, que l'archidiacre de Reims, Garamnas, abandonna la musique parce qu'il était rebuté par les difficultés qu'elle présentait. Ce ne fut qu'un demi-siècle plus

(1) *Comptes rendus*, etc. Juin 1843.

(2) Rich., *Hist.*, l. III, c. 49.

tard que Gui d'Arezzo rendit cette étude accessible à toutes les intelligences par l'invention de la gamme, qui simplifia beaucoup le mode de notation musicale (1).

Gerbert ne se bornait pas à enseigner les règles de l'harmonie et du chant : il composait lui-même, ou faisait composer sous ses yeux, des instruments de musique. Il est souvent question d'orgues dans sa correspondance. Leurs jeux eussent été bien différents de ceux que le célèbre Haroun-al-Raschid avait envoyés à Charlemagne, s'il fallait s'en rapporter à Guillaume de Malmesbury. Ce moine prétend qu'il existait à Reims un orgue hydraulique de Gerbert. La vapeur de l'eau bouillante, emplissant les cavités de l'instrument, s'en échappait par une foule d'ouvertures, et faisait rendre aux tuyaux d'airain des sons harmonieux (2). Ce serait assurément l'un des emplois les plus anciens de la vapeur, si le fait était vrai. Mais on ne le trouve confirmé par aucun auteur contemporain, et le crédule Guillaume n'est pas une autorité assez grave pour que nous puissions le croire sur parole.

Le traité de géométrie composé par Gerbert nous montre que ses connaissances étaient fort restreintes dans cette partie.

Les leçons sur l'astronomie excitaient plus d'intérêt que le reste de son enseignement. Au lieu de la lettre morte d'un livre, ou des paroles du professeur, qui n'auraient frappé que les oreilles ou laissé des traces fugitives dans les esprits, il mettait ses élèves en face de la nature. Par une nuit pure et sereine, il élevait leurs regards vers le ciel couvert d'étoiles brillantes et leur apprenait à se servir de sphères diverses qu'il avait composées. On en trouve la description dans la lettre (3) de Gerbert à son ami Constantin, moine de Fleury, et dans l'histoire de Richer (4).

L'une de ces sphères était en bois plein et représentait la forme du monde : un axe la traversait. Gerbert faisait obliquer la sphère par ses deux pôles sur l'horizon, et montrait les astres du septentrion vers le pôle supérieur, et ceux du midi vers le pôle inférieur. Il faisait ainsi comprendre les lois du lever et du coucher des astres dont il suivait les mouvements.

Pour montrer les constellations et les cercles célestes convention-

(1) Voir ses écrits dans la collection des *Scriptores ecclesiastici de musica sacra* de l'abbé Gerbert. Paris, 1784.

(2) *Rer. gallic. script.*, t. X, p. 244.

(3) Dans Mabillon, *vet. Anal.*, p. 202.

(4) Rich., *Hist.*, l. III, c. 50, 51, 52, 53.

nels, que les Latins appelaient *parallèles* et les Grecs *équidistants*, il employait un hémisphère creux. Un tube servant d'axe le perçait aux pôles. Le tour de la sphère était divisé en soixante parties égales, dont chacune contenait six degrés. Après la quatrième de ces divisions, à partir du pôle nord, il appliquait un tube qui répondait au cercle polaire arctique. Sept divisions plus haut, il mettait un autre tube qui indiquait le tropique du Cancer; après quatre nouvelles divisions un tube répondait au cercle équinoxial. Le reste de l'espace, jusqu'au pôle sud, était partagé de même, au tropique du Capricorne, au cercle polaire antarctique. Ces tubes, construits de manière à ne pas gêner la vue, traversaient la sphère ainsi qu'un cercle de fer de deux doigts de large, qui les maintenait solidement pour les empêcher de vaciller. Cet instrument était porté en plein air, et l'on cherchait l'étoile polaire par le tube qui servait d'axe. Était-on embarrassé pour la reconnaître? Gerbert conseillait de laisser immobile, toute la nuit, le tube dirigé vers l'étoile que l'on prenait pour l'étoile du nord. Si l'on ne s'était pas trompé, on pouvait l'apercevoir, toujours par le tube. Si c'était une autre étoile, bientôt elle ne tombait plus sous le rayon visuel. Dès que l'on avait l'étoile du nord, il suffisait de regarder par les autres tubes pour distinguer les constellations situées dans les cercles déjà nommés.

Gerbert se servait aussi d'une sphère armillaire entourée par le zodiaque, sur lequel étaient représentés les animaux placés dans le ciel, pour démontrer à ses élèves les orbites, les hauteurs, les distances respectives des planètes.

Il fit en outre une sphère, sur laquelle il représenta, avec des fils de fer et de cuivre, la forme des constellations. Il lui donna pour axe un tube par lequel on devait distinguer le pôle céleste. Dès qu'on l'apercevait, la machine était conforme au firmament, toutes les étoiles correspondaient aux signes de la sphère.

Cette machine avait ceci de divin, ajoute Richer, que ceux mêmes qui ignoraient la science, si on leur faisait connaître sur la sphère un seul astre, connaissaient d'eux-mêmes les autres, sans le secours d'un maître (1).

Il est aisé de se rendre compte de l'admiration qu'excitèrent les leçons et les instruments de Gerbert dans un siècle peu éclairé. La distance et les années ajoutèrent à sa réputation, exagérèrent ses travaux.

On assura qu'il faisait des merveilles en mécanique; ses orgues,

(1) Rich., *Hist.*, l. III, c. 53.

ses horloges, ne diffèrent pas de celles que l'on connaissait avant lui. On répétait avec le crédule Guillaume que, sous l'influence de quelques astres, Gerbert avait fait fondre une tête d'airain qui répondait avec exactitude aux questions qu'il lui adressait sur son avenir (1). Il précédait de huit cents ans l'automate de Vaucanson, s'écrie un écrivain moderne! C'est une erreur, Vaucanson n'était pas aussi avancé. Pour expliquer ce savoir prodigieux, ces instruments admirables, on disait qu'il les tenait du démon ou des Arabes, ce qui ne valait guère mieux.

Cette explication suffisait au moyen âge; elle a même suffi à bien des personnes jusqu'au dix-neuvième siècle. Les recherches modernes ont constaté qu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans les connaissances de Gerbert, rien d'original dans ses œuvres. Il est fort douteux qu'il comprît le grec; jamais il n'en parle, jamais il ne réclame un livre écrit dans cette langue; ses disciples citent les traductions latines dont il faisait usage.

Nous savons déjà qu'il devait l'*abacus* à Boëce. C'est dans Euclide, Boëce et Béda, disent Montucla et M. Chasles, qu'il a pris le plan, les divisions et les définitions de sa géométrie. Rien dans ce traité, ni dans les termes, ni dans l'exposition, ne laisse soupçonner une origine arabe, comme le veulent Hock, Gfroerer et d'autres écrivains de nos jours. Il n'a rien ajouté au mécanisme des orgues et des horloges inventées par l'antiquité, assurent les savants les plus versés dans cette partie. Les lignes consacrées par Richer aux innovations de son maître pour faciliter l'étude de la musique montrent qu'il rétablissait les principes des Pythagoriciens, dont le monocorde est longuement décrit par Macrobe et par Boëce.

Les leçons sur l'astronomie, les instruments pour rendre sensibles aux yeux les mouvements des astres n'ont pas plus d'originalité. Cicéron dans sa *République*, bien connue de notre auteur, qui la cite dans sa quatre-vingt-septième lettre, parle de la sphère d'Archimède, qui représentait les mouvements du soleil, de la lune, des planètes. Dans son Traité de la nature des dieux, il rappelle l'imitation qui en avait été faite par Posidonius. Ce qu'il dit dans ses *Tusculanes*, ce que dit Ovide dans ses *Fastes*, laisse aisément comprendre que la sphère d'Archimède était connue dans le monde romain de tous les gens instruits. Claudien, dans une de ses épigrammes, cite une sphère de verre. Dans la ville d'Alexandrie, on exposait aux regards du public une sphère armillaire, attribuée à

(1) *Rer. gallic. scrip.*, t. X, p. 244.

Eratosthène et dont Ptolémée nous a transmis la description. Gerbert devait connaître ces passages : peut-être avait-il vu des sphères en Espagne ou en Italie; il pouvait en outre trouver les éléments de ses travaux dans Macrobe, dans Marcianus Capella, dont les livres étaient répandus dans toutes les écoles au dixième siècle (1).

S'il est juste d'enlever à Gerbert l'honneur de ces inventions, s'il n'a fait que modifier par l'addition des tubes les sphères d'Archimède et d'Eratosthène, il lui reste encore une large part de gloire. Il a eu le mérite rare, et que l'on ne saurait assez louer, d'avoir puisé auprès de maîtres sans renom, ou dans les écrits des anciens, des connaissances diverses, de les avoir popularisées par ses leçons, par ses instruments, d'avoir été le principal auteur de la renaissance des lettres et des sciences à la fin du dixième siècle. Le monde instruit prononcera toujours son nom avec le respect et la reconnaissance que l'on doit aux apôtres de la civilisation.

A. Olleris.

(1) Voir Büdinger.

Analyse du Mémoire de M. Franz STREBER

INTITULÉ :

DES MONNAIES

CONNUES VULGAIREMENT SOUS LE NOM

DE

PETITS PLATS A L'ARC-EN-CIEL

[*Regenbogen-Schüsselchen* (1)]

On a découvert à differentes époques, en certains cantons de l'Allemagne, des monnaies d'un type bizarre et tout à fait grossier, auxquelles le peuple, frappé de leur forme et de l'image apparente qu'elles présentent, a donné le sobriquet de *Regenbogen-Schüsselchen,* c'est-à-dire *petits plats à l'arc-en-ciel.* Une de ces trouvailles remonte déjà à l'année 1751. Elle eut lieu à Gagers sur la Glon, dans la paroisse de Sittenbach, aux confins des districts de Friedberg, de Dachau et d'Aichach, s'étendant tous trois au sud du Danube. Dans l'été de 1859, de pareilles médailles furent encore trouvées dans la partie de la Bavière située au midi du Danube, près d'Irsching, au district d'Ingolstadt. Des *Regenbogen-Schüsselchen* se sont également rencontrés entre l'Iller et le Lech, entre l'Isar et l'Inn. D'autres, mais en moins grand nombre, ont été recueillis dans la partie de l'Allemagne comprise entre le Danube, le Rhin et le Mein, notamment à Lauingen, à Lechsend, près de l'embouchure du Lech, à Flozheim, à Ries, sur les bords de la Jaxt, de la Nagold, dans la principauté de Hohenlohe. La Bohême a aussi fourni des monnaies du même genre; dès 1771, il s'en trouvait à Podmokl, et depuis,

(1) Deux mémoires extraits du *Recueil des mémoires de l'Académie royale de Bavière,* intitulés : *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen.* Munich, 1860-1861. 2 fascicules in-4°.

de nouvelles ont été recueillies. Toutes ces monnaies, en or ou en electrum, présentent un air de famille assez marqué, qui n'a point echappé aux paysans mêmes, puisque le nom de *Regenbogen-Schüsselchen* a été imposé par eux à toutes, malgré leur provenance différente. Quel est le peuple qui les a frappées? Où vivait-il? A quelle époque existait-il sur les bords du Danube et dans la Bohême? Voilà des questions qui avaient déja occupé les numismatistes avant la découverte faite près d'Irsching, et qu'un antiquaire bavarois, M. Franz Streber, a reprises dans deux savants mémoires, insérés au tome IX du *Recueil de la première classe de l'Académie royale des sciences de Bavière*. M. Streber est amené, par l'examen de la position des différentes localités où les *Regenbogen-Schüsselchen* ont été déterrés, à conclure que ces monnaies doivent appartenir à une population qui a résidé au sud du Haut-Danube, sur le territoire s'étendant du lac de Constance à l'Inn, ainsi que dans le triangle compris entre le Danube, le Rhin et le Mein, population qui, selon toute vraisemblance, a aussi résidé, un certain laps de temps, en Bohême. Quant à la race dans laquelle elle doit être rangée, les hypothèses les plus diverses, et, disons aussi, les plus inadmissibles avaient déjà été proposées. On en a fait tour à tour des Égyptiens et des Étrusques, des Huns, des Goths, des Vandales, des Marcomans, des Burgundes. Quelques-uns, mieux inspirés, ont vu dans les médailles en question l'œuvre des Celtes. Le docteur Schreiber, il y a quelque vingt ans, avait fait ressortir l'analogie des types de plusieurs des pièces d'or découvertes à Podmokl et de ceux qu'offrent certaines monnaies gauloises. Mais M. Streber ne s'en est pas tenu à ces rapprochements superficiels, il a discuté dans les plus grands détails, et méthodiquement, les différentes hypothèses qu'on peut faire sur les monnaies qui nous occupent; la première question qu'il s'est posée est celle-ci: Les *Regenbogen-Schüsselchen* ont-ils été frappés avant ou après l'époque de l'entrée des Romains en Vindélicie? Il écarte d'abord la pensée qu'ils soient l'œuvre d'une de ces populations barbares qui n'ont fait que traverser les pays du Haut-Danube et du Haut-Rhin, telles que les Huns; car on ne retrouve pas les *Regenbogen-Schüsselchen* dans les autres pays où passèrent ces barbares; de plus les monnaies de cette sorte apparaissent en telle abondance, elles présentent un si grand nombre de types, qu'il faut admettre un certain laps de temps et un progrès relatif pour leur fabrication, et il est dès lors impossible de les rapporter à des tribus qui n'ont traversé ces contrées que pour y porter la dévastation et la terreur. Sans doute les Huns ont pu avoir des monnaies, puisque, suivant

le chroniqueur Jean Malala, un roi des Huns, nommé God, contemporain de l'empereur Justinien, et dont les États s'étendaient sur le Bosphore, ayant embrassé le christianisme, fit fondre les idoles qu'adoraient ses sujets, et fit frapper des monnaies avec le métal dont elles étaient faites; cette conduite irrita tellement les prêtres de ses anciens dieux, qu'ils le renversèrent du trône et firent élire son frère à sa place. Mais cela ne donne pas le droit de conclure que les *Regenbogen-Schüsselchen* appartiennent aux Huns, qui ne firent jamais d'établissement permanent dans la contrée où ces médailles ont été découvertes. On ne saurait les attribuer avec plus de raison à une population germaine. Il est vrai que quelques-unes des figures qui se voient sur leur face ressemblent à une croix, ce qui pourrait faire supposer, de prime abord, qu'elles sont l'œuvre d'un de ces peuples germains qui avaient embrassé le christianisme. Mais l'étude comparative de tous les types ne justifie pas cette trompeuse analogie. Aucun des symboles figurés n'est en réalité chrétien, et l'association de ceux qui pourraient paraître tels, à d'autres incontestablement païens, doit faire abandonner une pareille idée. On aurait encore moins de motifs pour attribuer les *Regenbogen-Schüsselchen* à un peuple germain vivant à l'époque où le christianisme n'avait point pénétré en Allemagne. Tacite nous dit formellement que les Germains de son temps ne connaissaient pas et n'avaient jamais connu la monnaie. D'ailleurs, quelle serait celle des populations germaines à laquelle il faudrait rapporter les *Regenbogen-Schüsselchen?* Les localités où ils furent découverts excluent la possibilité qu'ils soient l'œuvre des Saxons, des Francs ou des Goths, et l'on ne saurait les attribuer qu'aux Alamans. Mais ce dernier peuple n'apparaît dans la Vindélicie qu'au troisième siècle de notre ère. Il se montra pour la première fois en l'an 213. L'empereur Caracalla les vainquit et les repoussa des bords du Rhin; les Alamans habitaient alors le Haut-Nekar et le cours moyen du Rhin. Ils n'ont pu, après cette défaite, passer sur la rive droite du Danube. Sous Alexandre Sévère, sous Maximin, les Alamans ne furent pas plus heureux et ne purent davantage s'établir en Vindélicie. Sans doute sous Valérien ils reprirent l'avantage, passèrent le Rhin, allèrent piller la Gaule; mais Gallien préserva les contrées danubiennes. Posthume chassa de la Gaule les Alamans et fortifia contre leurs attaques la frontière romaine. Si, sous Aurélien, ce peuple parvint à faire quelques pointes dans le Norique, la Rhétie et même l'Italie, ce furent des incursions temporaires. Leur présence dans ces contrées ne s'est pas assez prolongée pour qu'ils aient pu y frapper monnaie. Les vic-

toires de Probus, la ligne de forteresses qu'il établit, au nord de l'empire romain, dans la Germanie, excluent la supposition que sous son règne, ou peu de temps après, les Alamans aient pu pénétrer dans les contrées où se trouvent précisément les *Regenbogen-Schüsselchen*. L'examen des faits historiques ne permet pas davantage de placer au quatrième siècle un établissement permanent des Alamans en Vindélicie, dont les frontières ne furent presque jamais forcées; et dès lors se trouve réfutée l'hypothèse qui attribuerait à ce peuple la fabrication des monnaies en question. On pourrait encore regarder les *Regenbogen-Schüsselchen* comme ayant appartenu à une population fixée dans ce que l'on appelait le *Sinus imperii;* mais M. Streber montre que cette supposition ne serait pas plus fondée. Toutes ces hypothèses écartées, il ne reste à l'auteur qu'à admettre que les *Regenbogen-Schüsselchen* proviennent d'une population fixée dans la Vindélicie dès avant la conquête romaine. L'abondance et la richesse des cantons situés au sud du Danube, entre le Lech et l'Inn, expliquent comment elle a pu avoir des monnaies. On ne saurait prendre à la lettre les épithètes que donnent aux peuples de la Vindélicie et de la Rhétie, Strabon et Velleius Paterculus. Les Romains, qui pendant longtemps ne connurent les Vindéliciens que par les incursions qu'ils faisaient au nord de l'Italie, durent les regarder d'abord comme une nation de brigands; mais le développement de l'agriculture et du commerce qu'accusent les produits exportés de leur pays; le grand nombre de villes et de forteresses que les Romains y rencontrèrent, ne sauraient s'accorder avec l'état tout à fait barbare qu'on pourrait induire des qualifications qui leur sont données. Quelques-unes mêmes de leurs villes, telles que Brigantium, Campodunum et Damasia, avaient une véritable importance. Sans doute que les Vindéliciens tiraient en partie l'or de leurs monnaies du pays des Salasses, où ce métal abondait, lequel dépendait de la Rhétie, qui n'était en réalité qu'une subdivision de la Vindélicie. L'eau de plusieurs des rivières, et notamment celle du Durias, roulait des paillettes d'or, que l'on recueillait par le lavage. Une autre contrée limitrophe de la Vindélicie, le Norique, fournissait le même métal.

M. Streber a réuni un grand nombre de témoignages pour établir que les Vindéliciens appartenaient à la race celtique. Mais, dira-t-on, puisque des *Regenbogen-Schüsselchen* ont été encore découverts dans des contrées assez éloignées de la Vindélicie, au nord, comme à Nischburg, à Podmokl, près de Zebrak, toutes localités de la Bohême, à l'est et au nord-ouest, entre le Danube, le Rhin et le Mein, comment s'expliquer que les Celtes Vindéliciens aient répandu si loin

leurs monnaies? Seraient-ce au contraire les Marcomans, et notamment leur chef Marbod, qui auraient frappé celles des monnaies qui n'appartiennent point à la Vindélicie? Seraient-ce les Suèves et leur roi Arioviste? L'examen des types et l'étude des témoignages historiques font rejeter par M. Streber ces deux suppositions. D'ailleurs les *Regenbogen-Schüsselchen* qui se sont rencontrés au nord du Danube présentent le même caractère celtique que ceux qui appartiennent à la Vindélicie. Il faut donc regarder comme auteurs de ces médailles les peuples de la famille celtique qui ont résidé, un temps prolongé, précisément dans les contrées où elles ont été découvertes, car la vraisemblance doit leur faire attribuer la fabrication des médailles en question. Ces peuples sont les Tectosages, les Helvètes et les Boii. A cette occasion, l'antiquaire bavarois rappelle les témoignages qui établissent l'origine celtique de ces trois populations. Mais, pour déterminer l'époque d'où date la fabrication des *Regenbogen-Schüsselchen*, on doit, selon lui, remonter au delà de l'expédition de Sigovèse et de l'établissement des Gaulois qui s'ensuivit dans la forêt Hercynienne. Au temps où écrivait César, les Volces Tectosages étaient considérablement déchus de leur ancienne puissance et s'étaient fondus presque complétement avec les Germains, dont ils avaient fini par adopter les mœurs barbares (1). Lorsque Tacite écrivait sa *Germanie*, les Marcomans avaient déjà chassé de la Bohême les Boii, qui lui ont laissé leur nom, et Posidonius, qui écrivait l'an 60 avant J. C., et que cite Strabon, nous parle aussi des mêmes Boii comme ayant jadis habité la Bohême.

D'autres témoignages nous montrent ce même peuple résidant encore dans la partie de l'Allemagne qui porte leur nom, en l'an 113 avant J. C. Ainsi c'est entre ces deux limites chronologiques que se place l'expulsion des Boii, qui doit tomber peu d'années après l'an 113. Nous avons donc là une limite inférieure pour l'âge des *Regenbogen-Schüsselchen* découverts dans la Bohême. Mais comme à partir de l'époque où ils eurent à soutenir l'attaque des Cimbres, la puissance des Boii déclina notablement, il n'est pas naturel de supposer que les monnaies que nous possédons datent précisément de cette

(1) M. Streber paraît se fonder ici sur une interprétation fautive d'un passage de César (*Bell. Gall.*, VI, 24). MM. Creuly et Bertrand, dans l'excellente traduction qu'ils donnent en ce moment des *Commentaires*, ont fort bien montré qu'il faut rapporter non aux Tectosages, mais aux Germains la phrase à laquelle il est fait allusion et qu'ils corrigent de la sorte : *Nunc quod in eadem inopia egestate, patientia que Germani permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur*, etc. Le *nunc* doit être opposé à l'*at fuit antea tempus* de la phrase précédente.

tardive époque, et le temps de leur fabrication doit en général remonter beaucoup plus haut. Lorsque César vint dans les Gaules, les Helvètes avaient quitté leur ancien domaine, compris entre la forêt Hercynienne, le Rhin et le Mein, pour s'établir entre le Jura, le lac de Constance et le Léman. Il faut donc se reporter bien encore avant César pour trouver une époque d'autonomie puissante chez les Helvètes de Germanie qui leur permît de frapper des monnaies. Le caractère des *Regenbogen-Schüsselchen* nous fait remonter d'ailleurs fort au delà de l'invasion des Cimbres et des Teutons, à partir de laquelle leur puissance a déchu. On observe sans doute sur ces médailles quelques-uns des symboles qui se voient sur les monnaies gauloises, qu'elles rappellent d'ailleurs par le métal et l'absence d'inscription. Mais à cela se bornent les analogies. Les monnaies gauloises n'offrent d'un côté qu'une faible concavité, et de l'autre qu'une légère convexité. Les *Regenbogen-Schüsselchen,* au contraire, sont fortement convexes sur une face, et si concaves de l'autre, qu'ils ressemblent à des plats en miniature; de là le sobriquet qui leur a été donné. La fabrication est en outre tout à fait différente; mais la grande majorité des types, notamment ces boules ou gros points représentés sur un si grand nombre d'entre eux, ne se retrouvent pas sur les pièces gauloises. Les types mêmes communs aux deux catégories de médailles sont disposés différemment. Dans les *Regenbogen-Schüsselchen*, le graveur a adopté un type qui paraît tout à fait original; dans les monnaies gauloises, au contraire, sauf de légères altérations et l'addition de quelques symboles nationaux, on retrouve toujours l'imitation des statères de Philippe, d'Alexandre et de Lysimaque. Toutes ces différences prouvent que les deux classes de monnaies appartiennent à des âges différents. La grossièreté de la fabrication, la multiplication confuse des symboles doivent faire regarder les *Regenbogen-Schüsselchen* comme les plus anciennes, et M. Streber ne craint pas d'avancer qu'ils doivent être antérieurs au quatrième siècle avant notre ère. L'étude des symboles représentés sur ces monnaies, l'analogie qu'il croit saisir entre eux et les symboles des religions orientales, lui fait supposer que l'époque première de leur fabrication remonte au temps où les populations celtiques de la Vindélicie et de la Bohême étaient fixées sur les bords de l'Hellespont et n'avaient point encore pénétré jusqu'au Danube. On pourra lire dans la seconde partie du mémoire la description circonstanciée de toutes les monnaies appelées *Regenbogen-Schüsselchen* qu'on a recueillies en Allemagne; des planches aident à l'intelligence de ces descriptions. Nous devons dire ici que les symboles que

l'auteur signale, le cheval, le serpent, l'oiseau, la lyre, le triquetrum, les boules, n'ont point un caractère assez particulier pour forcément se rapporter à l'Orient. Il est facile, en jetant les yeux sur les monnaies qu'il place dans son quatrième et son cinquième groupe, d'y reconnaître des imitations de monnaies grecques. On retrouve notamment la tête d'Apollon associée à la lyre, dans une des monnaies découvertes à Irsching. Quant à celles des premiers groupes et des sixième et septième, malgré le caractère original qu'elles présentent, on ne saurait cependant affirmer qu'elles ne soient pas des imitations grossières ou des altérations inintelligentes de monnaies helléniques; et M. Streber n'a pas fait complétement passer la conviction dans notre esprit. Il est cependant une autre considération, celle du poids, dont l'auteur a tiré un très-heureux parti pour appuyer ses idées. Il existe des différences assez notables de poids entre les *Regenbogen-Schüsselchen;* mais les plus légères mêmes de ces monnaies pèsent encore plus que les plus lourdes des monnaies gauloises. Or, en général, le poids de ces dernières décroît pour ainsi dire, avec l'antiquité; les plus anciennes se rapprochent beaucoup, quant au poids, de l'étalon fourni par les statères de Philippe, lequel représente sensiblement $8^{gr},072$. Viennent ensuite les pièces des Arvernes, ayant d'un côté la tête de jeune homme et le cheval en course de l'autre; elles pèsent en moyenne $7^{gr},431$. Notons de plus que chez ces mêmes Arvernes, le poids paraît avoir décru peu à peu; car les médailles de Vercingétorix ne pèsent que de $7^{gr},20$ à $7^{gr},17$. Au contraire, celles des monnaies gauloises, qui offrent le caractère de fabrication la plus récente et sur lesquelles sont représentés, d'un côté, la roue solaire, et de l'autre le cheval solaire, ne pèsent en moyenne que $5^{gr},783$; les monnaies attribuées aux Bellovaques, un peu moins récentes, pèsent en moyenne $6^{gr},519$. Puisque le poids des monnaies celtiques a été toujours en décroissant, il est naturel de supposer que les *Regenbogen-Schüsselchen*, dont le poids varie de $7^{gr},042$ à $7^{gr},737$, sont au moins aussi anciennes que les plus pesantes des monnaies gauloises proprement dites, celles où l'imitation pure et simple des statères a fait place à un type original. Mais quel a été l'étalon primitif qui a servi à l'établissement du système monétaire auquel appartiennent les *Regenbogen-Schüsselchen?* M. Streber donne ici un dernier rapprochement destiné à confirmer ses idées. Le poids du didrachme qui servait de base au système monétaire des peuples du Bosphore était de $7^{gr},420$, comme l'a établi M. Queipo, poids inférieur à celui du didrachme-étalon attique, qui pesait $8^{gr},50$. Les poids-étalons des monnaies des

autres peuples de l'Asie Mineure se rapprochaient beaucoup de cette unité de 7gr,42. Un poids en bronze, offrant l'image d'un poisson et que Caylus nous a fait connaître, porte l'inscription KYZI ΔIC. M. Ch. Lenormant y a reconnu le distatère de Cyzique (KYZIκου ΔICτατηρον). Or ce poids pesant 29gr,90, cela donne 14gr,95 pour le tétradrachme, et 7gr,475 pour le didrachme. C'est là précisément, à une différence insignifiante près, et qui peut s'expliquer par le frai, le poids des *Regenbogen-Schüsselchen*. Cyzique était, depuis une haute antiquité, une des principales places de commerce de l'Asie Mineure, et, frappé de la conformité de son poids-étalon avec celui des monnaies qui nous occupent, le numismatiste bavarois suppose que les Celtes fixés au nord de l'Asie Mineure, avant d'avoir passé en Germanie, avaient adopté là le système monétaire qu'ils conservèrent sur les bords du Danube. Une fois entrés dans la Bohême, les Boii en exploitèrent les mines abondantes, et voilà comment ils purent se faire des monnaies d'or du titre le plus fin, dont les *Regenbogen-Schüsselchen* au type de la moule accompagnée de points ou de boules, découverts à Podmokl, nous fournissent des échantillons. Fixés dans des contrées où l'or ne leur était fourni que par l'eau des rivières, les Helvètes et les Tectosages ne purent fabriquer des monnaies d'un titre aussi élevé; ils durent se contenter d'electrum, ce qui explique pourquoi c'est de ce métal que sont faits les *Regenbogen-Schüsselchen* de la Vindélicie et de la contrée répondant au *Sinus imperii*.

Tel est l'ensemble des idées présentées par M. Streber. Son mémoire annonce une érudition profonde; il laisse cependant encore bien des questions douteuses. Quoi qu'il en soit de ses hypothèses, il a rendu un immense service par la description qu'il nous donne des *Regenbogen-Schüsselchen*, par le classement fondé sur l'analogie des types qu'il établit entre eux. Pour six des groupes qu'il a constatés, il est un type surtout qui peut être regardé comme caractéristique, et qui se retrouve avec des associations diverses à peu près dans tous, c'est la boule, autrement dit, le grain de forme circulaire; il apparaît tantôt seul, tantôt réuni à un autre symbole, tantôt multiplié et disposé en pyramide ou en triangle. Quant à la moule accompagnée d'une sorte de soleil qui se présente dans les monnaies du septième groupe, elle fournit un type à part, bien que de la même famille que les premiers. Tant qu'on n'aura pas retrouvé avec une ressemblance suffisante le prototype de ces figures sur la monnaie de quelque autre peuple connu, on demeurera dans le doute quant à leur origine et à l'âge de leur fabrication, bien que leur provenance celtique demeure aujourd'hui démontrée. ALFRED MAURY.

NOTE

SUR DES

VASES TROUVÉS A MILO

ET

Publiés par M. Alexandre CONZE (1)

M. Alexandre Conze vient de publier sous le titre de *Vases peints de Mélos*, trois vases des plus remarquables, d'un style fort ancien, tous les trois trouvés dans l'île de Milo et conservés à Athènes, où il paraît qu'on n'en avait pas reconnu le mérite avant que M. Conze les eût signalés à l'attention des conservateurs préposés à la garde des monuments antiques. Cette publication est très-importante, parce qu'elle fournit de nouveaux documents pour l'histoire de l'art chez les Grecs, et tous les amis des études archéologiques doivent savoir beaucoup de gré à M. Conze de leur avoir donné les belles planches lithographiées dans lesquelles sont reproduits les principaux sujets de ces trois vases de la grandeur exacte des peintures originales.

On a déjà trouvé beaucoup d'antiquités dans l'île de Milo, des bijoux d'or, des terres cuites et des vases entiers ou par fragments aussi anciens que ceux que l'on découvre à Santorin. Je ne parle pas ici de la fameuse statue de Vénus, connue du monde entier.

Les vases publiés par M. Alexandre Conze sont tous les trois de la même dimension et de la même forme, c'est-à-dire que ce sont des amphores, garnies de doubles anses, deux de chaque côté de la panse; leur hauteur est de quatre-vingt-douze centimètres, et leur plus grande circonférence d'un mètre soixante-cinq centimètres. La terre est d'une teinte jaune pâle; les figures sont partie dessinées au trait, partie noires et rehaussées de couleur rouge violacé. On y voit des personnages humains aussi bien que des animaux, quadrupèdes et oiseaux, et tout le champ est parsemé et couvert pour ainsi dire d'ornements, cercles concentriques, zigzags, rosaces, plantes, fleurs, etc.

La première et la plus importante de ces trois amphores est enrichie d'une grande composition dans laquelle on reconnaît Apollon

(1) *Melische Thongefæsse herausgegeben* von Alexander Conze, Leipzig, 1862. Grand in-folio, avec cinq planches lithographiées.

barbu et tenant la lyre, accompagné de deux déesses, Muses ou Heures, traîné dans un char attelé de quatre chevaux ailés. Diane chasseresse s'avance au-devant du char et tient par les bois un jeune cerf qu'elle semble offrir à son frère.

Au-dessus de ce tableau, dessiné d'une manière rude et peu correcte, règne une longue zone d'oiseaux.

Cette composition occupe la planche IV de l'ouvrage de M. Conze; elle est reproduite avec les couleurs de la peinture originale.

Sur le col de ce premier vase, on voit un combat de deux guerriers, Achille et Memnon, accompagnés de deux déesses, Thétis et l'Aurore. Le Gorgonium placé comme épisème sur un des boucliers est d'un caractère étrange.

Sur le pied est peinte une tête de profil dont il est difficile de déterminer le sexe.

Aux anses sont quatre yeux, deux de chaque côté.

Le second vase a pour sujet principal deux jeunes cavaliers, placés en regard et conduisant un second cheval par la bride.

Au revers, on voit deux chevaux libres, placés en regard.

Le troisième vase est décoré de deux chevaux libres placés en face l'un de l'autre, sujet qui se répète sur le revers.

Jusqu'à ce jour on ne connaissait guère de vases de ce style archaïque. M. Gerhard a publié, en 1854, les fragments d'une amphore du même genre, quant au style des peintures et aux ornements; ces fragments avaient été trouvés à Santorin (Voir *Archäologische Zeitung*, 1854, pl. LXI et LXII); sur le col est représentée Diane ailée, tenant un lion par les oreilles et par la queue. Le fragment de la peinture principale, fragment reproduit en vignette dans la publication de M. Conze, se borne aux débris d'un char dans lequel il y avait plusieurs personnages.

L'illustre professeur de Berlin, comprenant la haute importance que ces fragments offrent sous le rapport de l'histoire de l'art, en accompagna la publication d'un commentaire des plus intéressants dans lequel il signale la ressemblance de la Diane ailée, accompagnée d'un lion, avec les représentations des divinités figurées dans les monuments de l'Asie.

M. Conze a également cherché dans l'Orient des comparaisons avec les sujets tracés sur les vases de Milo; la cinquième planche de sa belle publication est remplie de dessins tirés soit des vases peints les plus anciens, soit des bas-reliefs assyriens.

M. Conze fait remarquer la manière dont Diane tient le cerf par les bois, les ailes données aux chevaux qui traînent le char d'A-

pollon, détails qui semblent directement empruntés aux monuments de l'Orient. D'un autre côté, le champ parsemé de plantes et de rosaces rappelle les étoffes et les tapisseries fabriquées en Asie, et que les Grecs cherchaient à imiter dans leurs ouvrages de céramographie.

Quant à la manière de dessiner les yeux, il n'y a pas de distinction, pas la moindre différence entre les yeux des hommes et ceux des femmes, tandis que dans les peintures noires sur fond jaune d'une époque postérieure, la manière dont les yeux sont indiqués sert à faire reconnaître les femmes et à les distinguer d'avec les hommes. On remarquera également l'absence de la couleur blanche, qui est employée la plupart du temps, dans les peintures d'une époque plus récente, pour les chairs des femmes.

On a déjà fait observer (Voir H. Brunn, *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1861, p. 9) que la lyre, dans les mains d'Apollon, a sept cordes, ce qui ferait supposer que la fabrication des vases de Milo est postérieure à Terpandre, qui ajouta plusieurs cordes à la lyre (Olympiade 26, 676 ans avant J. C.). Ceci porterait la fabrication des vases publiés par M. Conze, comme limite extrême, vers le milieu du septième siècle avant notre ère (650 à 670 ans environ avant J. C.). Je suis tout à fait porté à admettre cette date pour les vases de Milo et de Santorin d'un style analogue à ceux de Milo. Les vases les plus anciens, soit qu'on les considère comme de fabrique hellénique, soit qu'on leur accorde une origine orientale, n'offrent guère des figures humaines, et la couleur rouge violacé n'y est pas employée. Les fouilles exécutées par M. Salzman dans l'île de Rhodes viennent confirmer les distinctions à établir entre les vases d'ancien style, dont on commence à connaître aujourd'hui plusieurs sortes appartenant à des âges différents.

M. Conze pose la question de savoir si les trois curieux vases qu'il publie ne sont pas des vases de fabrique orientale, apportés par les Phéniciens et introduits par le commerce dans les îles de l'Archipel. Mais il rejette cette supposition et il a raison. Les sujets qu'on y voit sont grecs. Il y aurait donc eu des fabriques locales de vases peints dans les Cyclades à une époque très-reculée. Des ouvrages produits par des artistes phéniciens ou assyriens ont pu y être portés par le commerce et servir de modèles aux premiers artistes indigènes. Des étrangers venus des contrées de l'Orient ont pu apprendre aux Hellènes les éléments des arts cultivés dans leur pays. Dès les temps homériques, les Phéniciens parcouraient sur leurs vaisseaux la Méditerranée et s'aventuraient jusque sur le grand Océan.

J. DE WITTE.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE.

Deux séances sur quatre ont été employées presque exclusivement à la discussion des titres des candidats. Il est de règle que cette discussion se fasse en comité secret. Nous ne saurions donc rien apprendre à nos lecteurs de ce qui s'y est passé. Nous croyons inutile de nommer les candidats auxquels on prête le plus de chances; ce sont là des appréciations individuelles qui ne nous semblent pas devoir trouver place ici.

M. Reinaud a continué la lecture de son *Mémoire sur les relations politiques et commerciales de l'Europe avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.* Nous sommes heureux d'annoncer que l'auteur nous a autorisé à publier des extraits de son curieux travail. Nous espérons pouvoir les donner dans le prochain numéro.

M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, professeur d'histoire, qui prépare une édition complète des œuvres de Gerbert, a été admis à lire un deuxième fragment de son Introduction, traitant de l'enseignement de Gerbert, et se rattachant à celui qui fut communiqué l'an dernier sur *son éducation et ses maîtres.* Nous y avons remarqué, surtout, ce qui touche à l'introduction des chiffres arabes en Occident, et nous avons obtenu de l'auteur la permission de reproduire ce fragment *in extenso.* Nos lecteurs le trouveront dans le numéro même de ce jour. Ce n'est guère que la reproduction des belles recherches de M. Chasles, de l'Académie des sciences, sur le même sujet; mais on ne peut trop reproduire ces idées, qui redressent un préjugé commun : nous pensons que nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

M. Deville, correspondant de l'Académie, est venu ensuite lire, en communication, une notice *sur la Captivité de Richard Cœur de lion et sur le ménestrel Blondel.* Diverses observations ont, nous dit-on, été faites à ce sujet, et quelques lacunes signalées parmi les témoignages allégués. Malheureusement nous n'avons pu assister à cette partie de la séance. Nous regrettons de ne pouvoir parler de cette lecture, qui paraît avoir été intéressante.

Il nous reste à mentionner une nouvelle qui sera bien accueillie des savants en dehors de l'Académie, comme elle l'a été à l'Académie même. M. Fr. Michel a informé M. le secrétaire perpétuel que sir John Romilly, *le maître des rôles,* à Londres, a mis à sa disposition la totalité des actes de l'administration des provinces du sud-ouest de notre pays par les Plantagenets. Il se trouve ainsi rapporter en France les titres que les Anglais avaient emporté avec eux dans leur retraite en 1474, ou qui, ayant péri par diverses causes, sont enregistrées soit à la chancellerie royale, soit à l'Échiquier. Il y a là évidemment de précieux éclaircissements à recueillir touchant l'une des parties les moins connues de notre histoire nationale.

L'Académie avait à élire un membre de la commission des travaux littéraires en remplacement de M. Jomard. M. A. Maury a été élu. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Par décret impérial en date du 23 novembre 1862, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, notre collaborateur, M. Alfred Maury, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, chargé du cours d'histoire et de morale au Collége impérial de France, a été nommé professeur titulaire de ladite chaire, en remplacement de M. Guigniaut, démissionnaire.

— M. J. Quicherat, professeur d'archéologie à l'École des chartes, a ouvert son cours le vendredi 21 novembre, à midi, et doit le continuer le vendredi de chaque semaine à la même heure. Le savant professeur traitera cette année de l'archéologie et des arts au moyen âge, de l'étude des sceaux, de l'histoire et de l'industrie.

— On écrit de Raguse :

« A quatre milles et demie environ de Kistanje, dans la Bukowine, à quatre-vingt-six pas de la grande route, dans la localité de Supliaja, où la route fait un coude, s'élèvent deux arcs unis et le fragment d'un troisième. Ces arcs sont construits de grandes pierres carrées liées avec du ciment; ils s'étendent sur une longueur de quarante-six pieds et ont vingt pieds de hauteur. A la distance d'une portée de carabine de ces arcs, s'ouvre un large et profond ravin, entre les parois de rocher duquel la rivière Kerka forme les deux chutes d'eau pittoresques de Suppliaja et de Malajlovac. Le secrétaire de la commune de Kistanje, M. Sundecie, avait appris en 1860 qu'un certain Gercie de Rudele avait découvert sous quelques blocs une pierre commémorative. Il fit porter la pierre à Kistanje, et dénonça le fait au capitaine du cercle, grâce auquel, au moyen d'une avance de la commune, quelques fouilles furent entreprises. A la profondeur de huit pieds dans le voisinage du plus grand arc, et vraisemblablement au niveau de la base de ces arcs, on découvrit une voie pavée de pierres blanches qu'on suivit dans les fouilles. Peu à peu on retira sur ce point des fragments de colonnes, des chapiteaux, des bas-reliefs et autres ornements, la tête d'une statue colossale, un doigt de bronze et d'autres petits objets de même métal. Quelques-uns de ces fragments furent transportés à Kistanje et enfermés dans la citerne de cette ville en même temps que deux anciennes pierres et le fragment d'une urne funéraire que l'on trouva dans les champs, dans le voisinage des arcs. La voie pavée finissait à environ quarante-quatre pieds de distance des arcs, et quand on continua là les fouilles, on découvrit deux pièces voûtées dans lesquelles on

descend en franchissant trois degrés, et dont le parquet est travaillé en mosaïque.

Ces pièces ont une longueur de vingt pieds, une largeur de treize et une profondeur de huit. Derrière elles on rencontra les traces d'un bâtiment ayant la forme d'un hémicycle, de vingt pieds de diamètre. Faute d'argent on dut, hélas! suspendre jusqu'à nouvel ordre les fouilles. Des inscriptions qui furent çà et là découvertes, il résulte que la voie pavée a dû appartenir à un temple de Jupiter dont les trois arcs formaient peut-être la façade. Il doit y avoir eu cinq arcs, un plus grand et quatre petits. D'après ces indices et d'autres encore, il doit y avoir eu ici une ville, peut-être Scardona. M. Sundecie a, dans ces dernières années, recueilli dans les environs une riche collection d'anciennes médailles, et les Morlaques apportent chaque jour à Kistanje, pour les vendre, des médailles anciennes et des cornalines du plus beau travail. On a en outre, en creusant dans le voisinage des arcs, découvert l'entrée de souterrains faits de main d'homme. A une demi-lieue de distance des arcs, se trouve une grande masse ronde de maçonnerie qui est vide dans le milieu et a quatre ouvertures. On suppose que c'est un ancien amphithéâtre. On espère que le comité des États s'occupera de cette affaire et fera entreprendre de nouvelles recherches qui, certainement, conduiront à des découvertes intéressantes pour l'histoire de la Dalmatie, et fourniront une riche moisson d'antiquités. (*Ost Deutsche Post.*) »

— Une lettre de Naples en date du 18 octobre, insérée dans l'*Athenæum*, décrit quelques découvertes faites récemment à Pompéi :

« Les directeurs et quelques ouvriers étaient occupés à travailler dans une petite maison d'apparence pauvre, quand leurs voix indiquèrent qu'une grande découverte avait été faite. Dans le coin d'une petite pièce intérieure, on venait de découvrir quelques ossements humains, chose rare à Pompéi, où la plus grande partie de la population eut le temps de s'échapper. Des recherches ultérieures en révélèrent encore d'autres, jusqu'à ce qu'on aperçut les squelettes de cinq personnes — quatre femmes et un enfant — tous blottis debout dans un coin. Le sexe et l'âge des victimes, la disposition même dans laquelle on les trouva, indiquent des incidents et des souffrances qui fourniraient matière à un récit émouvant. Les bras semblent avoir été entrelacés comme si toute espérance avait été abandonnée et que ces personnes fussent venues là pour mourir, tandis que les jambes étaient pliées comme sous le poids de leurs souffrances. La bouche d'un squelette était toute grande ouverte, et bien douloureuses avaient dû être les dernières angoisses de cette malheureuse personne. L'enfant était dans le coin le plus reculé, où l'amour d'une mère, peut-être, l'avait placé, dans l'espoir sans doute de le mieux protéger contre les cendres qui s'amoncelaient autour d'eux et envahissaient toutes les parties de la chambre. Pauvres faibles femmes! la force leur avait manqué pour fuir, et mari, père, frère, tous les avaient abandonnées. Il y avait des brassards ou bracelets de bronze autour de leurs os décharnés, et auprès

d'elles, à terre, étaient évidemment les restes d'une bourse qui avait contenu vingt pièces de monnaie romaine en argent et deux pièces de monnaie de cuivre. Naturellement la matière dont la bourse avait été faite était altérée, et réduite à l'état d'amadou; cependant le tissu était perceptible. Il y avait des traces nombreuses d'étoffe aussi dans les cendres, tout à l'entour des corps ou squelettes, c'est-à-dire que sur les cendres on voyait comme les empreintes d'une étoffe qui avait été placée sur eux et ensuite exposée au feu. Selon toute probabilité, c'étaient les vêtements des malheureux fugitifs, car il y avait comme des empreintes de plis. (*Globe.*) »

— On lit dans un journal de la Vendée les détails suivants, dont on nous garantit l'exactitude :

« C'est dans un champ du département de la Vendée, situé à cinq kilomètres de la ville de Fontenay-le-Comte et dépendant du château de la Bougisière, qui appartient à M. le baron de Maynard, que l'on a découvert l'enfouissement le plus considérable de *tiers de sou d'or mérovingiens* qui ait jamais peut-être été confié à la terre. Des fouilles nouvelles jetteront probablement quelque lumière sur la présence jusqu'ici inexplicable d'un pareil trésor dans ce champ. On a déjà fait la découverte de fondations d'une villa mérovingienne, de tuiles à rebords, de briques, de débris de poteries de la même époque, de scories de fer, d'ossements et de charbons. Il reste encore à explorer une prairie voisine, arrosée par une source où se trouve l'emplacement d'un ancien village qui, de même que le champ, portait le nom de l'*Ugre*, appellation d'apparence gauloise.

Cette découverte de monnaies, qu'on cherche aujourd'hui à approfondir dans l'intérêt de la science, a commencé en 1792. Les charrues perfectionnées dont se servait M. de Maynard avaient remué le sol du champ à une grande profondeur et probablement brisé un des pots qui contenaient le trésor. Quelques pièces furent alors ramassées. Depuis cette époque, on a continué presque sans interruption à faire de nouvelles trouvailles après chaque labourage.

Dernièrement encore on a recueilli un tiers de sou d'or du septième siècle.

A un certain moment, l'abondance de ces monnaies éparses dans le champ était telle, que pendant la nuit on emportait de la terre dans des sacs pour la passer au tamis. Telle personne a ramassé quatorze pièces dans l'espace de quelques mois, telle autre quatre le même jour; une jeune fille a vendu cinquante sous à un orfévre une belle médaille mérovingienne. Enfin on a su que des pots entiers avaient été trouvés et que les monnaies qu'ils renfermaient avaient été vendues au loin à vil prix et fondues dans le creuset. Quinze cents médailles à peu près ont été sauvées pour la science sur les dix ou douze mille peut-être qui composaient le trésor; elles proviennent en général des ateliers monétaires de Nantes, de Tidiriciacum, d'Orléans, de Paris, d'Angers; toutes sont des tiers de sou mérovingiens. La Bibliothèque impériale, depuis 1811, possède soixante-cinq pièces, provenant du champ de la Bougisière, que les gens du pays ne nomment plus que le *champ des louis d'or.* »

Une barque gauloise.

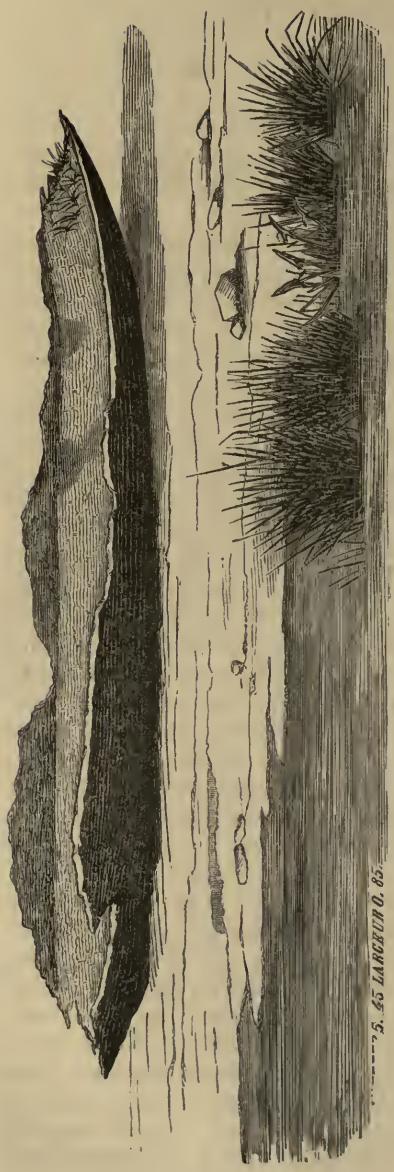

Des draguages entrepris dans la Seine, en amont de la Cité, ont amené l'intéressante découverte d'une barque ou pirogue monoxyle, que des savants archéologues attribuent à l'époque gauloise. Elle est creusée dans le tronc d'un chêne et taillée en forme de bateau plat aux extrémités un peu relevées elle porte cinq mètres quarante-cinq centimètres de long sur quatre-vingt-cinq centimètres de large au milieu. Dix-sept pièces de monnaies gauloises, un couteau, une hache en silex et diverses poteries antiques ont été recueillis au même endroit et en même temps. C'est à M. Arthur Forgeais, l'infatigable et heureux explorateur des antiquités de la Seine, que l'on doit ce monument de l'ancienne Lutèce. Admis à en faire hommage à l'Empereur, Sa Majesté a ordonné que cette barque, dont nous donnons ci-contre le dessin fait par M. Forgeais lui-même, serait conservée au musée gallo-romain de Saint-Germain, où elle vient d'être déposée. On sait que le musée de Dijon en possède une dans le même genre, mais moins complète; elle est citée dans l'excellent article de M. le général Creuly sur le musée de Dijon, qui a paru dans le t. V, p. 120-124, de la nouvelle série de cette *Revue*. — Enfin, Végèce nous apprend que chaque légion romaine avait un équipage de pont composé de pirogues taillées dans une poutre : *Scaphas quoque de singulis trabibus excavatus.* (Veget., lib. II, cap. 25.)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par Ernest Semichon, avocat, conseiller général de la Seine-Inférieure, etc. 2 vol. in-8, avec cartes. Paris et Rouen, 1862.

Voici un travail qui nous paraît excellent, ce qui ne veut pas dire que l'ouvrage soit au-dessus de toute critique. Comme livre, l'*Histoire de la ville d'Aumale* laisse à désirer. C'est une suite d'études variées plutôt qu'un livre composé avec art; mais cela importe peu à l'archéologie; oublions donc ces défauts, qui ne touchent à rien d'essentiel, et félicitons M. Semichon de nous avoir donné un tableau si vrai et si saisissant des institutions municipales au moyen âge, et cela non en homme de théorie qui fait rentrer dans un système préconçu les faits isolés qu'il rencontre sur son chemin, ou en avocat qui plaide une cause, mais en critique sage et impartial, en homme de bonne foi qui cherche la vérité et ne craint ni les contradictions apparentes ni les dangers des conclusions inattendues. M. Semichon marche toujours pièces en main, lentement, comme il le faut quand on veut marcher prudemment; il interroge chaque siècle à part : il n'est point effrayé de trouver que le siècle dans lequel il entre ne ressemble pas à celui qu'il quitte; il a des documents positifs; il note en passant les différences qui distinguent chaque époque et continue patiemment sa route. Il a recueilli ainsi un grand nombre de faits d'un haut intérêt historique dont il fait sentir toute la portée dans une Introduction de plus de cent cinquante pages. M. Semichon y fait très-clairement voir que, dans le cours des huit à neuf siècles qui précèdent la révolution française (il ne remonte pas plus haut faute de documents certains) les institutions municipales se sont incessamment modifiées; qu'il est impossible de porter sur le moyen âge un jugement unique; que ce qui est vrai pour le douzième siècle est faux pour le treizième; que ce qui est vrai du treizième n'est les trois quarts du temps plus applicable au quatorzième ou au quinzième siècle, et qu'enfin une charte isolée à une époque quelconque, ne prouve par conséquent rien qu'un fait isolé, comme elle, et dont il n'y a, avant plus ample enquête, rien de général à conclure. Comment faire dans ces conditions l'histoire de la France au moyen âge? Comment affirmer du tout ce que l'on peut à peine affirmer, le plus souvent, d'un point unique, et pour un temps très-restreint, car toutes les parties de la France au moyen âge ne marchent pas du même pas, n'obéissent pas aux mêmes influences? La diversité qui se manifeste en passant d'un siècle à l'autre sur un point quelconque du territoire peut se

manifester également dans le même siècle en passant d'une contrée à une autre contrée. Le meilleur moyen de ne pas se tromper est donc de restreindre le plus possible la scène afin de voir mieux les faits dans leur détail et dans leur enchaînement; c'est pour cela que M. Semichon a tenu à se renfermer dans l'étendue de la petite ville d'Aumale. Il la trouve déjà très-prospère au douzième siècle; organisée en commune ayant ses droits, ses usages, sa législation reconnus et acceptés par le seigneur. Une charte très-précieuse en fait foi. Or sur quoi reposent ces droits? est-ce une concession du seigneur arrachée par une révolte des bourgeois? est-ce un privilége donné par le roi? Rien de tout cela : c'est *un usage, un us, une possession*. Le droit, la charte ne le crée pas; il existe par lui-même comme le droit du comte d'Aumale, au même titre, et cela est si vrai que le seigneur déclare, dans ce curieux document, qu'il ne respecte pas seulement les usages dont il conserve le souvenir et qui sont écrits dans la charte de *record;* il approuve d'avance les usages oubliés dans la charte et qui plus tard seront reconnus exister. M. Semichon, en approfondissant cette époque, reconnaît dans la commune deux choses : 1° les droits et usages des bourgeois reconnus de tout temps et plus ou moins respectés par les seigneurs; 2° une association de bourgeois unis par un serment pour la défense de ces droits traditionnels et anciens : cette association, dite *commune jurée*, ne paraît s'être constituée à Aumale qu'au douzième siècle; mais la *commune*, si l'on entend par ce mot l'ensemble des droits que la *commune jurée* devait protéger, était bien antérieure et remontait à une époque dont personne n'avait plus le souvenir : la *commune jurée* ne réclame aucun droit nouveau, elle se contente de faire reconnaître les droits établis. Est-ce bien là l'idée que nous nous faisons généralement de l'établissement des communes? Assurément non; et cependant ce qui se passe à Aumale ne paraît-il pas réellement plus conforme à la vérité des choses que les scènes dramatiques dont on entoure d'ordinaire la conquête des chartes communales? M. Semichon montre que cette situation n'est pas particulière à la petite ville dont il s'occupe, qu'un ensemble de faits incontestables démontrent que les franchises des villes ont généralement précédé presque partout l'époque où les chartes les ont reconnues, soit comme droit acquis, soit même comme droit octroyé : car voyez ce qui se passe à Aumale. Après les chartes de 1166, 1243, 1258, qui reconnaissent les *anciens droits*, après celles de 1267 et 1271 qui les reconnaissent en les limitant toutefois, viennent des titres qui, par leur formule juridique, semblent *octroyer* à la commune ces mêmes priviléges dont elle est depuis si longtemps en possession. Les confirmations mêmes prennent, entre les mains des légistes du roi, l'apparence d'un *octroi*. Les chartes commencent à révéler ce caractère à partir de 1287. Toutefois, dans d'autres documents, on voit se conserver la doctrine traditionnelle que les droits des villes, ou droits communaux, sont aussi respectables que les droits des seigneurs, qu'ils n'ont pas plus que ceux-ci pour origine une concession provenant d'un pouvoir supérieur; qu'ils sont au contraire, comme eux, une vérita-

ble propriété fondée sur un usage immémorial. Cette doctrine, qui évidemment est celle qui a toujours été professée à Aumale par la commune et qui, dès le principe, est reconnue par les seigneurs du comté, M. Semichon croit qu'elle est la seule vraie, la seule conforme aux faits, la seule rationnelle, et qu'elle est au fond de toutes les chartes communales, sous quelques formes qu'elles se présentent. Nous ne sommes pas loin de partager son avis. En tout cas son livre est très-instructif, il émane d'une intelligence distinguée et, on le sent à chaque instant, d'une âme sincère. Il fait beaucoup penser. Tout n'y est pas aussi neuf que le chapitre qui concerne *la commune*, mais tout y est simple et clair. Ceux qui achèteront le livre de M. Semichon ne se repentiront pas de leur acquisition. A. B.

Notes, circulaires et rapports sur le service de la conservation des monuments historiques. (Ne se vend pas.) In-4°. Paris, impr. impériale, 1862.

C'est en 1830 que, pour la première fois, les chambres votèrent une allocation consacrée à l'entretien des monuments historiques. En présence des nombreuses demandes qui se produisirent pour prendre part à la distribution de cette somme, on sentit le besoin d'organiser un service particulier qui rencontra d'abord d'assez grandes difficultés, puisque tout était nouveau dans cette branche de l'administration, et qui aboutit, en 1837, à l'institution d'une commission spéciale auprès du ministère de l'intérieur, composée de MM. le comte de Montesquiou, Vitet, A. Leprevost, le baron Taylor, Caristie, F. Duban et P. Mérimée. Les chambres purent alors accorder des ressources plus abondantes, et, peu à peu, les excellents résultats qu'on obtint permirent de réorganiser et d'augmenter la Commission en 1840. Depuis lors, elle n'a cessé de marcher dans la voie des améliorations, et, non contente de diriger ou de surveiller les travaux de restauration, elle provoque, au besoin, l'acquisition de monuments importants menacés d'abandon ou de destruction entre les mains des particuliers. Déjà, en 1843, elle avait reçu quatre cent soixante-deux devis complets, montant ensemble à près de six millions de francs, formant la sixième partie environ des travaux les plus urgents, et pour lesquels les fonds de la Commission seraient évidemment insuffisants s'ils n'étaient complétés par les subventions que votent les communes et les départements. Enfin le classement des monuments, quoique incomplet, comprend près de deux mille articles, la plupart accompagnés de notices et de dessins.

Les travaux de la Commission du reste, ont été, dès le début, vivement encouragés par les divers ministres qui se sont succédé au département de l'intérieur, comme le prouvent les douze circulaires ministérielles, du 16 novembre 1832 au 22 avril 1852, qu'on a réunies dans ce travail. Elles sont suivies d'un rapport de M. Vitet, du 25 novembre 1830, sur l'inspection archéologique qu'il a faite dans les départements de l'Oise, de la Marne, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais, où il a particulièrement visité les villes de Senlis, Compiègne, Noyon, Soissons, Braine, Reims,

Laon, Saint-Quentin, Cambrai, Douai, Valenciennes, Lille, Arras, Saint-Omer et Boulogne, villes si riches en monuments intéressants du moyen âge. On sait avec quelle élégance l'éminent inspecteur a traité dans ce rapport l'architecture, la sculpture et la peinture. Sept autres rapports, successivement adressés au ministre par la Commission, complètent, avec la liste officielle des monuments historiques, cette utile publication. Ajoutons que le service de ces monuments est passé, en 1853, du ministère de l'Intérieur dans les attributions du ministère d'État.

La Commission se compose aujourd'hui de MM.

S. Exc. le ministre d'État, président.
Le secrétaire général du ministère d'État, } vice-présidents.
Mérimée (Prosper) (C✻), sénat., memb. de l'Institut, } vice-présidents.
De Saulcy (C✻), sénateur, membre de l'Institut, } vice-présidents.
Beulé ✻, membre de l'Institut.
Bœswillwald ✻, architecte, inspecteur général des monuments historiq.
Caristie (O✻), architecte, membre de l'Institut.
Courmont ✻, chef de la division des beaux-arts.
Duban (O✻), architecte, membre de l'Académie des beaux-arts.
Baron de Guillermy ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Comte de Laborde (O✻), directeur général des archives, membre de l'Institut.
Labrouste (Henri) (O✻), architecte, inspect. gén. des édifices diocésains.
De Longpérier ✻, membre de l'Institut.
Comte de Nieuwerkerke (C✻), directeur général des musées impér., intendant des beaux-arts de la maison de l'empereur, memb. de l'Institut.
Questel ✻, architecte du palais de Versailles.
Du Sommerard ✻, conservateur-administrateur du musée de Cluny.
Vaudoyer (O✻), architecte, inspecteur général des édifices diocésains.
Viollet Le Duc (O✻), *idem, idem.*
Gasnier, chef du bureau des monuments historiques, secrétaire.
Viollet Le Duc (Louis-Eugène), secrétaire adjoint.

Dans ses prochains numéros, la *Revue* publiera la liste des Monuments historiques de la France, classés provisoirement. S. P.

FIN DU SIXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LA NUMISMATIQUE

Pendant le deuxième semestre de l'année 1862

ARCHÉOLOGIE

Antiquités. — Moyen âge. — Renaissance. — Peinture sur verre. — Mobilier. Costumes. — Tapisserie. — Céramique, etc., etc.

Album ou collection complète et historique des costumes de la cour de Rome, des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières des deux sexes, contenant 80 fig. dessinées et coloriées d'après nature par G. Perugini, et accompagnées d'un texte explicatif tiré du P. Hélyot. 2e édition; in-4, 88 pag. et 80 pl. Paris, impr. Bonnet et Ce; libr. Camerlinck.

Allmer. — Mosaïque romaine découverte à Sainte-Colombe-lez-Vienne, représentant l'Enlèvement de Ganymède, par A. Allmer. In-8, 6 p. Lyon, impr. Vingtrinier.

Ancelon. — Écriture, papyrus, parchemin, pâte à papier, par le docteur E. A. Ancelon. Nancy, 1862; in-8 de 8 pages.

Andreoli et Lambert. — Monographie de l'église cathédrale Saint-Siffrein de Carpentras, renfermant une description du cloître et de l'ancienne église, des détails historiques, des notes biographiques et de nombreux dessins gravés; par M. E. Andreoli, professeur d'histoire, et M. B. S. Lambert, architecte de la ville de Carpentras. In-8, 257 p. Carpentras, impr. Bolland; Paris, libr. Bance; Marseille, libr. Gueidon.

Statistique monumentale de la Provence.

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, 1862. In-8, xv-198 p. et 14 pl. Constantine, impr. Alessi et Arnolet; Alger, libr. Bastide; Paris, libr. Challamel aîné.

Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 2e série, tome 11, 1861; in-8 de 386 p. Bruges, impr. de Vandecasteele-Verbrowck.

Arbois de Jubainville (d'). — Documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes, recueillis et publiés par H. d'Arbois de Jubainville. In-8, 68 p. Paris, impr. Lainé et Havard; Troyes, libr. Dufey-Robert.

Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.

Arbois de Jubainville (d'). — Réplique au Mémoire intitulé : Revue critique pouvant servir de supplément au Répertoire archéologique du département de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville. Troyes, 1862; in-4 de 15 pages à 2 colonnes.

Papier vergé.

Assier de Valenches (d'). — L'inscription romaine de Salt-en-Donzy (Loire), par d'Assier de Valenches. Montbrison, 1862; in-8 de 8 pages.

Extrait du *Journal de Montbrison et du département de la Loire*, 9 mars 1862.

Atelier de peinture sur verre à Pont-d'Ain (Ain). Lyon, 1862; in-8 de 7 pages.

Prospectus d'une fabrique de vitraux d'église, signé : l'abbé P. Pron.

Auber. — Notes d'un voyage archéologique à Saint-Pierre de Maillé (Vienne); par M. l'abbé Auber. In-8, 31 p. Poitiers, impr. Dupré.

Extrait du 26e volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

Aymard. — Etude archéologique sur le lac du Bouchet (Haute-Loire); suivie d'une note sur le culte des pierres chez les Gaulois, d'après des monuments observés dans le département de la Haute-Loire; par Aymard, archiviste du département. In-8, 28 p. Le Puy, impr. Marchessou.

Extrait des *Annales de la Société académique du Puy*, t. 24.

Bardy. — Quelques notes historiques et

archéologiques communiquées à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace; par Henri Bardy. In-8, 8 p. et pl. Strasbourg, imp. Ve Berger-Levrault et fils.

Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.*

BASSEVILLE. — Notice historique sur le château de Chenailles et ses seigneurs, par M. Basseville, avocat. Orléans, 1862; in-8 de 15 pages.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.*

BAUDRY. — Le musée départemental d'antiquités de Rouen. Agrandissement et classification, par Paul Baudry. In-8, 36 p. Rouen, impr. Lapierre et Ce.

Extrait du *Nouvelliste de Rouen* des 10, 11 et 12 novembre 1862.

BAUDRY. — Revue archéologique de l'exposition des beaux-arts de Rouen, par Paul Baudry. Grand in-12, 23 p. Rouen, impr. Lapierre et Ce.

Extrait du *Nouvelliste de Rouen.* Octobre 1862.

Beaux-arts. Toulon, 1862; in-8 de 14 p.

Lettre au directeur du *Propagateur du Var*, signée A. Bronze, conservateur du musée. Examen des églises et des objets d'art des communes de Seyne et de Six-Fours, dans le département du Var.

Voir la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XI, p. 473-475 et 573.

BELBEUF. — Discours prononcé dans la séance du 16 décembre 1861, de la Société des antiquaires de Normandie, par M. le marquis de Belbeuf, directeur de la Société. Caen, 1862; in-8 de 59 p.

Extrait du premier volume du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.*

BENOIT. — Répertoire archéologique du département de la Meurthe. Arrondissement de Sarrebourg, par M. Louis Benoît. Nancy, 1862; in-8 de 52 p.

BEULÉ. — Le Vase de la reine Bérénice, par M. Beulé. Paris, impr. impériale, 1862; in-4 de 10 p., avec 1 pl.

Extrait du *Journal des savants*, mars 1862.

Bibliothèque et archives du collége héraldique et archéologique de France, dirigé par M. le comte de Givaudan, juge d'armes de l'ordre de Malte. Première partie; in-8, VIII-151 p. Paris, impr. Lainé et Havard; au collége héraldique; libr. Techener.

BONVARLET. — Epigraphie des Flamands de France, par A. Bonvarlet. Lille, 1862; in-8 de 86 p. avec pl.

Tiré à 100 exemplaires.— Extrait des *Annales du Comité flamand de France.*

BORDEAUX. — Traité de la réparation des églises. — Principes d'archéologie pratique, par Raymond Bordeaux. 2e édition. Caen et Paris, 1862; in-8 de XI et 403 pages avec figures dans le texte. Prix, 7 francs. — In-18 de XI et 403 p. Prix, 4 francs.

La première édition : Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration... des églises... est de Caen et Paris, 1852; in-8 de IV et 288 pages.

BORGHESI. — Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi, publiées par les ordres et aux frais de S. M. l'empereur Napoléon III. Œuvres numismatiques, t. 1. in-4; VIII-517 p. et pl. Paris, impr. impériale.

BOUCHEY. — Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure (*Epomanduodurum*). Origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard ; par l'abbé Bouchey. T. 1; in-8, XXXIV-372 p. T. 2; in-8, 371-772 p. Besançon, impr. Jacquin.

BOULLIER. — Lettre à MM. les membres de la Société historique et archéologique de la Loire, par Aug. Boullier. Statistique monumentale; *Codex diplomaticus*; patois du Forez. In-8, 15 p. Roanne, impr. Sauzon.

BOURASSÉ. — Archéologie chrétienne, ou Précis de l'histoire des monuments religieux du moyen âge, par M. l'abbé J. J. Bourassé, professeur d'archéologie. 6e édition. Tours, 1862; in-8 de 384 p. avec gravures.

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne. — La première édition est de Tours, 1841, in-8 de 364 p.

BOURDEAU. — Manuel de géographie historique, ancienne Gascogne et Béarn, ou Recueil de notices statistiques, descriptives, historiques, biographiques, etc., sur les villes et les communes des départements du Gers, des Landes, des Hautes et des Basses-Pyrénées, par F. J. Bourdeau. Notices additionnelles ou supplémentaires appliquées à la première partie : Gers et Landes. In-8, 59 p. Tarbes, impr. Larrieu; Riscles, l'auteur; Paris, libr. veuve Renouard.

BOURQUELOT. — Inscriptions chrétiennes de Milan; par M. Félix Bourquelot. In-8, 10 p. Paris, impr. Lahure et Ce.

Extrait du 27e vol. des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.*

BOUSSON DE MAIRET. — L'*Alesia* de César, résumé de la question, par Em. Bousson de Mairet. In-8, 18 p. Poligny, impr. Mareschal.

Extrait du *Bulletin de la Société des sciences et arts de Poligny.*

Boutaric. — Recherches archéologiques sur le Palais de Justice de Paris, principalement sur la partie consacrée au parlement, depuis l'origine jusqu'à la mort de Charles VI (1422), par M. Edgard Boutaric, archiviste aux Archives de l'empire. In-8, 74 p. Paris, impr. Lahure et Ce.

Extrait du 27e volume des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*.

Boutiot. — Etudes sur les voies romaines du département de l'Aube non indiquées dans les anciens itinéraires, par M. Boutiot. In-8, 35 p. Troyes, impr. Dufour.

Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. Tome XXVI. 1862.

Bouton. — Nouveau traité du blason, ou Science des armoiries mise à la portée des gens du monde et des artistes, d'après le P. Ménétrier, d'Hozier, Segoing, etc., par Victor Bouton, peintre héraldique et paléographe. 460 blasons, 800 noms de famille. In-18 jésus, xi-486 p. Paris, impr. Claye; libr. Garnier frères.

Boutroys. — Relation du pillage de l'abbaye de la Couronne par les protestants en 1562 et 1568, suivie des Inventaires des reliques et objets précieux de cette abbaye, dressés en 1555 et 1556. Extraits inédits de la Chronique française de l'abbaye de la Couronne, par Antoine Boutroys, publiés par G. Babinet de Rancongne, archiviste de la Charente. Angoulême et Paris, 1862; in-8, 34 p.

Papier vergé; tiré à cent exemplaires. — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*. 1er trimestre de 1862.

Boyer. — Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon. Réponse à M. Léon Renier, par M. H. Boyer. In-8, 16 p. Bourges, impr. Jollet; les libr.; Paris, libr. Aubry.

Brouillet. — Notes sur la tombelle de Brioux, commune de Pairé, canton de Couhé (Vienne), par M. Brouillet, professeur à l'Ecole d'architecture et de dessin de Poitiers. In-8, 7 p. Poitiers, impr. Dupré.

Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*. 2e trimestre de 1862.

Brullé. — Observations sur les ligules, par M. Brullé, suivi de : le Gorille des naturalistes et le gorille des archéologues, par le même. In-8, 32 p. et pl. Dijon, impr. Rabutot.

Bruyelle. — Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai, rédigé sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique, par Ad. Bruyelle. Géologie, archéologie, histoire. In-8, xix-369 p. Cambrai, impr. Simon.

Bulletin de la Société académique de Laon. Tome XII, suivi du catalogue du musée d'art et d'antiquités de Laon. In-8, vii-428 p. et pl. Laon, impr. Fleury; libr. Padiez; Paris, libr. Didron.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Tome XV. In-8, 306 p. Laon, impr. Fleury; tous les libr. du département; Paris, libr. Didron.

Buteux. — Observations sur l'architecture ogivale et l'application de l'architecture grecque aux églises, par C. J. Buteux. In-8, 103 p. Paris, impr. lithog. Goyer; libr. Dumoulin.

Caminade. — Rapport sur la cathédrale d'Albi, adressé en 1842 à S. Exc. M. le ministre de la justice et des cultes, et réponse à sa circulaire du 10 août 1841, relative à la description statistique des édifices diocésains de la France, par B. Caminade, archiprêtre de la cathédrale. Albi, 1862; in-8 de 35 p.

On peut consulter sur la cathédrale d'Alby : l'*Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Alby*, par M. Eugène d'Auriac. Paris, impr. impér., 1858, in-8, et aussi la *Description naïve et sensible de la fameuse église Sainte-Cécile d'Alby*, publiée d'après un manuscrit inédit et annoté par M. Eugène d'Auriac. Tours, 1857, in-12.

Canéto. — Questions d'archéologie pratique, ou Etude comparée de quelques monuments religieux du diocèse d'Auch, par M. l'abbé Canéto. Auch, 1862; in-8 de 70 pages avec un portrait.

Cardevacque (de). — Description des ruines de l'ancienne abbaye du Mont Saint-Eloy, par M. A. de Cardevacque. Arras, 1862; in-8 de 11 pages.

Département des Côtes-du-Nord, commune de Plœuc.

Carpentin. — Notice sur les monnaies et médailles de la bibliothèque de Marseille, par A. Carpentin. In-8, 46 p. et planches. Marseille, imprimerie Ve Olive.

Carré. — Rapport dressé par M. Carré, agent-voyer principal, à l'appui de la carte itinéraire des voies romaines de l'arrondissement de Sens. In-8, 15 p. et pl. Sens, impr. Duchemin.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*.

Cartulaire de Brioude (Liber de honoribus Sto Juliano collatis); publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, avec des notes et des tables par M. Henry Doniol. In-4, 389 p. Clermont, impr. et libr. Thibaut; Paris, libr. Dumoulin.

Cassassolles. — Histoire de la ville de Saramond, depuis le neuvième siècle jusqu'à nos jours; par M. Ferdinand Cassassolles, juge d'instruction. In-8, 308 p. Auch, impr. Foix.

Castelnau d'Essenault (de). Quels progrès ont fait les études archéologiques dans la Gironde depuis quinze ans environ? Le goût de ces études tend-il à se répandre et à s'accroître dans le département? Réponse à la première question du programme de la quatrième section du congrès scientifique de Bordeaux, par le marquis de Castelnau d'Essenault. Bordeaux, 1862; in-8 de 11 p.

Extrait du *Congrès scientifique de France*, 28e session, t. I.

Caumont (de). — Statistique monumentale du Calvados, par M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces. Tome IV. Arrondissement de Pont-l'Evêque. Caen et Paris, 1862; in-8 de 469 pages, avec des gravures sur bois dans le texte.

Le premier volume est de 1846, in-8 de viii et 432 pages; le deuxième, de 1850, in-8 de 622 pages; et le troisième, de 1857, in-8 de 808 pages. Chacun de ces volumes contient de nombreux bois dans le texte.

Catalogue des bijoux du musée Napoléon III. 2e édition. In-12, 246 pages et 2 planches. Paris, impr. et libr. Firmin Didot frères et Ce.

Catalogue des collections composant le musée d'artillerie, par O. Penguilly-L'Haridon, conservateur du musée. in-12, xii-1004 pages. Paris, impr. de De Mourgues frères.

Catalogue des tableaux, des sculptures de la renaissance et des majoliques du musée Napoléon III. 2e édition. Gr. in-18, 252 p. Paris, impr. et libr. Firmin Didot frères, fils et Ce.

Catalogue du musée d'Aix (Bouches-du-Rhône), dressé sous la direction du conservateur, par Honoré Gibert. In-16, xvi-160 p. Aix, impr. Makaire.

Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne, par le docteur E. Galy. In-8, 134 p. et pl. Périgueux, impr. Dupont et Ce.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce, en vente à l'amiable, avec les prix fixés à chaque numéro. 1re partie. Europe. In-18, 276 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; Rollin et Feuardent.

César. — C. J Cæsaris Commentarii, cum prosodiæ signis tabulisque geographicis. In-18, 442 p. Lyon, impr. et libr. Pélagaud; Paris, même maison.

Collectio auctorum latinorum ad usum juventutis. Tomus 7.

Chabert. — Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz, par M. F. M. Chabert. Metz, 1862; in-8 de 10 pages avec 1 planche et des figures dans le texte.

Chappuis. — Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique, par Charles Chappuis. Besançon, 1862; in-8 de 92 pages avec 1 plan.

Chassant. — Paléographie des chartes et des manuscrits du onzième au dix-septième siècle, par Alph. Chassant, 5e éd., augmentée d'une instruction sur les sceaux et leurs légendes et de règles de critique propres à déterminer l'âge des chartes et des manuscrits non datés. 10 pl. in-4. Pet. in-8, iv-164 p. Evreux, impr. Hérissey; Paris, libr. Aubry.

Papier vergé.

Chautard. — Note sur des pièces de monnaie en argent trouvées à Authon (Loir-et-Cher), par M. Jules Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy; suivie d'une note sur une découverte de petites pièces de monnaie à Hottot-en-Auge (Calvados), par le même. In-8, 8 p. et pl. Vendôme, impr. Lemercier.

Extrait du quatrième *Bulletin de la Société archéologique de l'Angoumois*. Octobre 1862.

Cherbonneau. — Album du musée de Constantine, publié sous les auspices de la Société archéologique, dessins de M. L. Feraud, interprète de l'armée. Texte explicatif par M. A. Cherbonneau. 1er cahier. Pet. in-4 oblong, 21 p. et 11 pl. Constantine, impr. Alessi et Arnolet; Paris, libr. Challamel aîné.

Chifflet. — Etude sur l'Alesia de Franche-Comté, par M. le vicomte Chifflet, membre de l'Académie de Besançon. In-8, 40 p. et 2 cartes. Besançon, impr. Jacquin.

Cochet. — Découverte, reconnaissance et déposition du cœur du roi Charles V dans la cathédrale de Rouen, en mai et juin 1862, par M. l'abbé Cochet. In-8, 23 p. et planches. Le Havre, impr. et libr. Costey frères; Paris, libr. Aubry; Derache; Didron.

Cochet. — Note sur des marmites en bronze conservées dans quelques collections archéologiques, à propos d'un vase de ce genre trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf en 1861, par M. l'abbé Cochet. Arras et Paris, 1862; in-8 de 7 pages avec figure.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.

Cochet. — Notice historique et archéologique sur les antiquités franques et l'église de Lamberville (canton de Bacqueville, arrondissement de Dieppe), par

M. l'abbé Cochet. In-8, 14 p. et fig. Amiens, impr. Lenoël-Herouart; Dieppe, tous les libraires.

Extrait de la *Picardie* d'août 1862. T. 8.

Cochet. — Nouvelles particularités relatives à la sépulture chrétienne du moyen âge, par M. l'abbé Cochet. Arras et Paris, 1862; in-8 de 20 pages avec figure.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

Cohen. — Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales. Tome 6 et dernier. In-8, 631 p. et 20 pl. Paris, impr. Bonnet et Cᵉ; libr. Rollin et Feuardent.

Cohendy. — Note sur la papeterie d'Auvergne antérieurement à 1790, et les marques de fabrique des papeteries de la ville et baronnie d'Ambert et ses environs, par Michel Cohendy, archiviste du département du Puy-de-Dôme. In-8, 24 p. et pl. Clermont, impr. et libr. Thibaud.

Extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont.*

Congrès archéologique de France. 28ᵉ session. Séances générales tenues à Reims, à Laigle, à Dives et à Bordeaux, en 1861, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. T. XXV. Caen et Paris, 1862; in-8 de LVI et 413 pages.

Corblet. — Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises, par M. l'abbé J. Corblet. Arras et Paris, 1862; in-8 de 27 pages avec gravures.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

Corrard de Bréban. — Mémoire sur les voies romaines du département de l'Aube consignées dans les anciens itinéraires, par M. Corrard de Bréban, président de la Société académique de l'Aube. In-8, 63 p. et carte. Troyes, impr. Dufour.

Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube.* T. 26. 1862.

Danjou de La Garenne. — Statistique des monuments celtiques de l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine), par M. Th. Danjou de la Garenne. In-8, 58 p. Rennes, impr. Catel et Cᵉ.

Tiré à 100 exemplaires. Extrait du tome 2 des *Mémoires de la Société d'archéologie du département d'Ille-et-Vilaine.*

Description du chapeau ducal, de l'épée de parement, de la nef de table et d'un grand nombre de bijoux du trésor des ducs de Bretagne, d'après des titres originaux et inédits. Nantes, 1862; in-8 de 64 pages.

Despine. — Sanctuaire des Abymes de Myans, près d'Aix-les-Bains (Savoie). Notice historique et archéologique présentée à la Société des antiquaires de France, par le baron C. Despine. Annecy, 1862; in-8 de 44 pages.

Duployé. — Notre-Dame de Liesse, légende et pèlerinage, par les abbés E. et A. Duployé. T. 1. In-8, XIV-410 p. et 10 grav. Laon, impr. Fleury; libr. Longuet-Robert; Prévot; Reims, Brissart-Binet; Soissons, A. Morel; Saint-Quentin, Hourdequin; La Fère, Tronquoy.

Dupouey. — Rapports sur les réponses faites au questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées (1ʳᵉ et 2ᵉ séries), présentés à la Société académique de Tarbes, par M. Charles Dupouey, secrétaire. 1859-1861. In-8, 78 pages. Tarbes, impr. et libr. Telmon.

Durand. — Trésor de l'église Saint-Marc à Venise, par Julien Durand. In-4, 67 p. et pl. Paris, impr. Claye; libr. Didron.

Egger. — Observations sur le papyrus grec contenant des fragments d'un orateur inconnu, par M. Egger, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lues dans la séance publique annuelle des cinq académies, le 14 août 1862. Institut impérial de France. In-4, 15 p. Paris, impr. Firmin Didot frères, fils et Cᵉ.

Egger. — Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes, par M. E. Egger. Lu, le 1ᵉʳ août 1862, dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Institut impérial de France. In-4, 21 pages. Paris, impr. Firmin Didot frères, fils et Cᵉ.

Esquisse historique et archéologique sur le château de Saint-Géran (Allier). Moulins, 1862; in-4 de 41 p. avec 1 plan et des vignettes.

Titre rouge et noir.

Exposition archéologique et artistique de la ville de Moulins en MDCCCLXII. Prime offerte aux souscripteurs. Moulins, 1862; in-folio de 1 feuillet de titre, 3 eaux-fortes, 5 lithographies et 4 feuillets de texte contenant la liste des souscripteurs, le résultat du tirage de la loterie et la table des planches.

Fallue. — Réponse au dernier mot sur Alesia, de M. Prevost, par Léon Fallue. In-8, 4 p. Paris, impr. Martinet.

Extrait du *Spectateur militaire* du 15 novembre 1862.

Ferrière-Percy. — Une fabrique de faïence à Lyon sous le règne de Henri II, par M. le comte de La Ferrière-Percy. Paris, 1862; in-8 de 16 p.

Le titre est imprimé avec les caractères elzéviriens de P. Jannet.

Galichon. — Des destinées du musée Na-

poléon III. Fondation d'un musée d'art industriel, par Emile Galichon. In-8, 22 p. Paris, impr. Claye; librairie Dentu.

GALLES. — Fouilles du mont Saint-Michel en Carnac, faites en septembre 1862, par René Galles, sous-intendant militaire. In-8, 14 p. Vannes, impr. Galles.

GÉRARD. — L'Ancienne Alsace à table. Etude historique et archéologique sur l'alimentation, les mœurs et les usages épulaires de l'ancienne province d'Alsace, par Charles Gérard, avocat. In-8, x-271. p. Colmar, impr. Decker.

Gergovia, Vercingétorix, César et Napoléon III. In-18, 36 p. et vign. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Veysset.

GOMART. — Etudes saint-quentinoises, par Ch. Gomart. Tome II. 1852-1861. Avec plusieurs plans et de nombreuses gravures sur bois. Laon et Paris, 1862; in-8 de 456 pages.

Le tome Ier, de 1844 à 1851, est de Saint-Quentin, Ad. Moureau, 1851; in-8 de 332 pages avec un plan lithographié.

GOMART. — Etude sur les sceaux du Vermandois, par M. Ch. Gomart. In-8, 24 p. et fig. Caen, impr. Hardel.

GONTARD. — Notices historiques, par M. V. Gontard. Translation des cendres d'Héloïse et Abailard. Anciennes abbayes de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Combats de Nogent-sur-Seine en 1814. In-8, 70 p. Nogent-sur-Seine, impr. Faverot.

GOSSELIN. — Notice descriptive et historique sur l'église de Saint-Nicolas de Bray-sur-Somme, par M. l'abbé J. Gosselin. In-8, 58 p. et planche. Amiens, impr. Lenoël-Hérouart.

GOUELLAIN. — Le Musée céramique de Nevers, par M. Gustave Gouellain. Rouen, 1862; in-8, 15 p.

Titre rouge et noir. — Extrait de la *Revue de Normandie*, année 1862, p. 193-215.

GRAVOT. — Etude sur l'*Alesia* de César, Alise Izernore (Ain), par A. Gravot. In-8, 167 p. Nantua, impr. Arène.

GUÉRIN. — Voyage archéologique dans la régence de Tunis, exécuté et publié sous les auspices et aux frais de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut, par V. Guérin, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes. Ouvrage accompagné d'une grande carte de la régence et d'une planche reproduisant la célèbre inscription bilingue de Thugga. Deux volumes in-8, xv-837 p. Paris, impr. et libr. Plon.

Guide-tarif du buveur d'eau au Mont Dore (Puy-de-Dôme). In-32, 32 p. Moulins, impr. et libr. Place.

HAIGNERÉ. — Etude sur le *Portus Itius* de Jules César. Réfutation d'un mémoire de M. F. de Saulcy, par M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne. In-8, 136 p. Arras, impr. Rousseau-Leroy; Paris, libr. veuve J. Renouard.

HENNIN. — Les Monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de la France et des Français, par H. Hennin. T. VIII. 1515-1559. Paris, 1862; in-8, 425 p.

Voir *Gazette des Beaux-Arts*, t. XI, p. 573, et t. XII, p. 572.

HERBERT. — L'Inscription de l'arc de triomphe d'Orange, par P. Herbert, professeur de rhétorique. Le Puy et Paris, 1862; in-8, 107 p. avec une planche.

HÉRICOURT (d') et A. GODIN. — Rapport sur les pierres tombales trouvées, en 1860, dans l'ancien couvent des Carmes, maintenant occupé par les Dames ursulines, par MM. le comte d'Héricourt et Alexandre Godin. Arras, 1862, in-8, 8 pages.

HUSSON. — Les Terres cuites dans l'antiquité grecque, par Hyacinthe Husson. In-8, 29 p. Paris, impr. Claye.

Extrait de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*.

JACOBS. — Géographie de diplômes mérovingiens, par Alfred Jacobs, archiviste paléographe. In-8, 47 p. Paris, impr. P. Dupont; libr. Durand.

JACQUEMART et E. LE BLANT. — Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine, accompagnée de recherches sur les sujets et emblèmes qui la décorent; les marques et inscriptions qui font reconnaître les fabriques d'où elle sort, les variations de prix qu'ont obtenus les principaux objets connus et les collections où ils sont conservés aujourd'hui, par Albert Jacquemart et Edmond Le Blant; enrichie de 26 planches gravées à l'eau-forte par Jules Jacquemart. 3e et dernière partie. Lyon et Paris, 1862; in-4, 295 p. avec 8 pl.

L'ouvrage complet, 60 francs.

Les deux premières parties ont été annoncées dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XI, p. 573.

JAMES WEALE. — Bruges et ses environs. Description des monuments, objets d'art et antiquités, précédée d'une notice historique par W. H. James Weale, ornée de deux plans. Bruges, 1862; in-16.

JULIEN. — Notice historique et critique sur l'ancienne église Saint-Laurent, par Eugène Julien, ornée d'une vignette par Eugène Nicolle. Rouen, 1862; in-12, 51 p. avec vignette. Prix, 50 centimes.

LAPEROUSE. — Etude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de la Champagne, par M. Gustave Laperouse.

In-4, 113 p. et carte. Troyes, impr. Dufour-Bouquot.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Aube*, t. XXVI, 1862.

La Querière (de). — Saint-André de la Ville, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, par E. de La Querière, avec 2 planches gravées sur cuivre. In-4, 59 pages et planches. Caen, imp. Hardel; Rouen, libr. Herpin, Lanctin, Le Brument; Paris, libr. Aubry, Dumoulin.

La Salle des Cerfs et tout ce qu'elle a vu, vers prononcés par le secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, le 20 mai 1862, lors de l'inauguration du lieu comme galerie principale du Musée lorrain. Nancy, 1862; in-8 de 48 pages.

Layettes du Trésor des chartes, par M. Alexandre Teulet, archiviste aux Archives de l'empire. T. I, p. 755 à 1223. In-4, cxliii-653 pages. Paris, impr. et libr. Plon.

Inventaires et documents publiés par ordre de l'empereur, sous la direction de M. le comte de La Borde, membre de l'Institut. — Ministère d'Etat. Archives de l'empire. — Il est tiré 50 exemplaire numérotés sur grand papier de Hollande.

Lecocq (Ad.). — Un symbole d'investiture au moyen âge, par Ad. Lecocq. Chartres, 1862; in-8 de 16 pages avec 2 planches de *fac-simile*.

Tiré à 35 exemplaires.

Lecomte. — Notice sur la grosse tour du Havre, dite depuis la tour de François Ier, par M. l'abbé Lecomte, vicaire de Saint-François du Havre. Le Havre, 1862; in-8 de 34 pages. Prix : 1 fr. 25 c.

Lenormant (Charles). — Le Rituel funéraire des anciens Egyptiens, fragments traduits pour la première fois sur les papiers hiéroglyphiques, par M. Charles Lenormant, de l'Institut. Paris, 1862; in-8 de 20 pages, avec 8 planches.

Lenormant (François). — Recherches archéologiques à Eleusis exécutées dans le cours de l'année 1860, par François Lenormant. Recueil des inscriptions. Paris, 1862; grand in-8 de 432 pages. Prix : 10 fr.

Voir dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIII, p. 54-70, 256-275, deux articles de M. François Lenormant sur les travaux d'Eleusis.

Lepage. — Dombasle, son château, son prieuré, son église, par Henri Lepage. In-8, 30 pages et planches. Nancy, impr. Lepage; Wiener.

Lettre à M. Villiet sur le parallélisme de l'Ancien et du Nouveau Testament dans la peinture sur verre, par un prêtre du diocèse de Bordeaux. Bordeaux, 1862; in-18 de 24 pages.

Signé : l'abbé Corbin.

Lévy. — Étude scientifique et archéologique sur les rives de l'embouchure de la Seine, par M. A. Lévy, professeur de sciences mathématiques et physiques. In-8, 27 pages. Rouen, impr. Boissel.

Longchamps. — Revue épigraphique dans la Haute-Saône, par M. Ch. Longchamps. 2e partie. In-8, 64 pages. Vesoul, impr. Suchaux.

Extrait des *Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône.*

Longuemar (de). — Confrontation de deux autels gallo-romains trouvés dans les environs de Poitiers (Limonum), posteà Pictavi, par M. de Longuemar. Poitiers, 1862; in-8 de 8 pages.

Extrait du premier *Bulletin* 1862 de la Société des antiquaires de l'Ouest.

— Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, par M. de Longuemar, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. In-8, 395 pages et 7 planches. Poitiers, impr. Dupré; tous les libraires; Paris, libr. Derache (1857).

Extrait du t. XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

Longuemar (N. A. Le Touzé de). Album historique de Poitiers. Coup d'œil sur les monuments de l'ancienne capitale du Poitou, par N. A. Le Touzé de Longuemar, membre de l'Institut des provinces, etc. Illustré de photographies par A. Perlat. In-8, 160 pages et 10 planches. Poitiers, impr. et libr. Dupré.

Martin d'Aussigny. — Antiquités du moyen âge en Italie. Le Campo Santo à Pise; par E. C. Martin d'Aussigny, conservateur des musées archéologiques de Lyon. In-8, 27 p. Lyon, impr. Vingtrinier.

Mathieu. — Vercingétorix et César à Gergovia chez les Avernes. Mémoire où sont exposées et résolues, d'après de récentes découvertes, les questions relatives à cet épisode de l'histoire d'Auvergne, par P. P. Mathieu, ancien professeur au lycée impérial de Clermont-Ferrand. In-8, vii-134 p., carte et 2 pl. Clermont-Ferrand, impr. et librairie Thibaud.

Maury. — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury. Lu dans la séance publique annuelle du 1er août 1862. Institut impérial de France. In-4, 32 p. Paris, impr. Firmin Didot frères, fils et Ce.

Maury. — Royat. Notice descriptive et his-

torique; par F. Maury, maire de Royat. Grand in-18, 66 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Hubler.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Année 1860-1861. T. XXVI. In-8, XVI-564 p. et 8 pl. Poitiers, impr. Dupré; tous les libr.; Paris, libr. Derache.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome XIV. Genève, 1862; in-8. Prix, 7 fr.

Meunier. — Iconographie de l'église de Vézelay, par Pierre Meunier, gardien de l'église. Avallon, 1862; in-16 de 32 p.

Michel. — Les travaux de défense des Romains dans la Dobroudcha. Kustendjé et le retranchement connu sous le nom de Fossé de Trajan; d'après les documents réunis pendant la mission danubienne, par Jules Michel, ing. des ponts et chaussées. In-4, 44 p. et 2 pl. Paris, impr. Lahure et Ce.

Extrait du tome XXV des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

Morin. — Civitas Suessionum, notice sur le Mémoire de M. S. Prioux, par Ernest Morin. In-8, 10 p. Paris, impr. Martinet.

Extrait du Bulletin de la Société de géographie. Avril 1862.

Mosaïque romaine découverte à Sainte-Colombe-lez-Vienne, représentant l'Enlèvement de Ganymède; par A. A. In-8, 4 p. et planche. Vienne, impr. Timon.

Noel des Vergers. — Notice sur le musée Napoléon III, par A. Noël des Vergers. 1re partie. Bijoux et terrés cuites. Gr. in-8, 31 p. Paris, impr. Dubuisson et Ce. Bureau de la *Revue contemporaine.*

Extrait de la *Revue contemporaine*, livraison du 31 mai 1862.

Nouvelle invention. Notice sur la décalcomanie. Paris, 1862, in-16 de 16 p.

Notice sur les vases peints et à reliefs du musée Napoléon III. In-12, 39 p. Paris, impr. et libr. Firmin Didot frères, fils et Ce.

Pannier. — Notice sur les antiquités romaines découvertes à Lisieux en 1861, par M. A. Pannier. Caen et Paris, 1862; in-8 de 18 pages avec figures.

Extrait du *Bulletin monumental* publié à Caen par M. de Caumont. 1862. No 3.

Papillon. — Des hachettes en silex trouvées dans l'arrondissement de Vervins, par L. Papillon. In-8, 12 p. et planches. Vervins, impr. Papillon.

Perrot, Guillaume et Delbet. — L'Exploration archéologique de la Galatie et de la Bythynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont, exécutée en 1861, et publiée sous les auspices du ministère d'Etat; par MM. Georges Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, Edm. Guillaume, architecte, et Jules Delbet, docteur en médecine, 1re livraison. In-4, 12 p. et 4 pl. Paris, impr. et libr. Firmin Didot frères, fils et Ce.

L'ouvrage paraîtra en 24 livraisons, contenant chacune de 4 à 5 pl. et 2 ou 3 feuilles d'impression, et formera 2 vol.

Petit. — L'Église de Nogent-les-Vierges, note additionnelle par M. Elie Petit. Arras et Paris; 1862, in-8 de pages.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*

Piérart. — Excursions archéologiques et historiques sur le chemin de fer de Saint-Quentin à Maubeuge, sur les champs de bataille de Wattignies et de Malplaquet, aux lieux où Jules César et Quintus Cicéron combattirent les Nerviens, avec le récit détaillé de ces événements; diverses autres excursions dans l'arrondissement d'Avesnes, l'histoire des villes d'Avesnes, de Maubeuge, de Bavai, du Quesnoy, de Landrecies, du Cateau, etc., des abbayes d'Hautmont et de Liessies, et un aperçu des mœurs, coutumes, fêtes, jeux et patois de l'arrondissement d'Avesnes. Edition enrichie d'une lettre de M. Michelet à l'auteur et d'une carte de l'arrondissement d'Avesnes, par Z. J. Piérart. 2e édition. In-8, 394 p. Maubeuge, impr. et libr. Levecque; Paris, l'auteur, 21, rue du Bouloi.

Piette. — Notice sur un autel de Bacchus découvert à Jeantes-la-Ville, canton d'Aubenton (Aisne), par Edouard Piette. In-4, 15 p. Laon, imprimerie Fleury.

Portret. — La Basilique de Notre-Dame et les embellissements de Paris, par A. Portret, architecte. In-4, 8 p. Paris, impr. Noblet; libr. Dentu; l'auteur.

Pottier. — Description d'une verrière de l'église Saint-Vincent de Rouen, nouvellement restaurée, représentant une allégorie mystique, par M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque publique et du musée départemental d'antiquités de Rouen. Rouen, 1862; in-8 de 23 pages.

Titre rouge et noir. — Extrait de la *Revue de Normandie*, année 1862, pages 216-255.

Prarond. — Histoire de cinq villes et trois cents villages, hameaux ou fermes. 2e partie. Le canton de Rue, par Ernest Prarond. In-8 carré, 510 p. Abbeville, impr. Briez; libr. Grare; Paris, libr. Dumoulin.

Renault. — Excursion archéologique dans les arrondissements de Louviers et des

Andelys, par M. Renault. Caen et Paris, 1862; in-8 de 32 pages.

Extrait du *Bulletin monumental*. 1862. N° 3.

Rey (G.). — Etude historique et topographique de la tribu de Juda. Paris, A. Bertrand, édit. Grand in-4, 165 p., avec planches et cartes.

Reynart (Ed.). — Notice des tableaux, bas-reliefs et statues exposés dans les galeries du musée des tableaux de Lille, par Ed. Reynart, conservateur du musée. 3e édition. Lille, 1862; in-8 de xv et 262 pages.

Ring (de). — Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau, aux environs de Schirrein, pendant les 28, 29, 30 et 31 octobre 1861, par Maximilien de Ring. In-8, 12 pages. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*.

Robert (Ch.). — Notes sur les débris antiques recueillis en 1855 à Kustendjé (Dobrudja), par Ch. Robert. Metz, 1862; in-8 de 10 pages.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1857-1858.

Rocher. — Notes historiques et archéologiques sur les principales restaurations de l'église abbatiale de Saint-Benoît sur Loire, depuis le treizième siècle, par M. l'abbé Rocher, chanoine d'Orléans. Orléans, 1862; in-8 de 20 pages.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*.

Rosenzweig. — Statistique archéologique de l'arrondissement de Vannes, par M. Rosenzweig. Monuments du moyen âge. In-8, 68 pages. Vannes, impr. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour* 1861.

Rostan (L.). — Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin (Var). Monuments et sarcophages de la crypte, texte par M. L. Rostan; dessins par M. Ph. Rostan. In-fol., II-30 pages et planches. Chalon-sur-Saône, impr. Dejussieu.

Saint-Andéol (de).— Etude archéologique sur Saint-Donat (Drôme), par M. Fernand de Saint-Andéol. In-8, 20 p. et fig. Caen, impr. et libr. Hardel.

Extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen. 1862. Numéro 7.

Saint-Andéol (de).—Une église cathédrale du cinquième siècle et son baptistère. Saint-Etienne-de-Mélas (Ardèche), par M. le vicomte F. de Saint-Andéol. In-8, 23 p. et fig. Arras, impr. Rousseau-Leroy; Paris, libr. Blériot.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.

Salvétat. — De l'emploi de l'or dans la décoration des poteries, par M. Salvétat. Premier mémoire. Paris, 1862; in-8, 23 pages.

Extrait des *Annales du Conservatoire des arts et métiers*.

Semichon. — Histoire de la ville d'Aumale (Seine-Inférieure) et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par Ernest Semichon, avocat. 2 vol. in-8, CLV-926 p. Paris, impr. Bonaventure et Ducessois; libr. Aubry; Rouen, libr. Lebrument.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin (Aisne). Travaux de 1860 à 1861. 37e année. 3e série. T. III. In-8, 387 p. Saint-Quentin, impr. Moureau.

Souquet. — Excursion historique et archéologique dans le canton d'Etaples, par G. Souquet. In-8, 30 p. Arras, impr. Tierny.

Statistique archéologique du département du Nord, arrondissement de Dunkerque. In-8, 66 p. et carte. Lille, impr. Danel.

Extrait du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*. Tome VI.

Statistique archéologique du département du Nord, arrondissement de Lille. In-8, 123 p. et carte. Lille, impr. Danel.

Extrait du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*. Tome VI.

Stoffel. — Etude sur l'emplacement d'Alesia, par le baron Stoffel, chef d'escadron d'artillerie. In-fol., 30 p. et 2 cartes. Paris, impr. impériale.

Terres (les) cuites dans l'antiquité grecque. Paris, 1862; in-8, 29 pages.

Extrait de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, signé Hyacinthe Husson.

Thaurin. — Archéologie rouennaise. Le vieux Rouen sous les Romains, etc., par J. M. Thaurin. In-4 à 2 col., 4 p. Rouen, impr. Brière.

Extrait du *Journal de Rouen* des 29 juillet et 2 août 1862.

Vergnaud-Romagnési. — Mémoires et documents curieux inédits sur les anciens et sur les nouveaux monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans, à Rouen, à Domremy, etc.; sur ses portraits ou figures peintes, gravées, lithographiées; sur ses médailles, sur son logement à Orléans, son chapeau qu'on y conservait et sur son armure, etc.; suivis d'une Notice sur les fêtes dites fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, par

C. F. Vergnaud - Romagnési. Epinal, 1862; in-8 de 51 pages.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI. — Notes curieuses, dont plusieurs inédites, sur les fêtes de la ville d'Orléans, dites fêtes de Jeanne d'Arc, le 8 de mai; sur les monuments à Orléans, et sur son chapeau qu'on y conserva jusqu'en 1792, par C. F. Vergnaud-Romagnési. Orléans, 1862; in-8 de 16 pages.

Tiré à 100 exemplaires. — Extrait d'un Mémoire complet sur les monuments de Jeanne d'Arc, annoncé ci-dessus.

VUAFLART. — Sur le Bibrax des Commentaires de César. Où faut-il le placer? par Vuaflart. In-8, 24 p. Laon, impr. Fleury.

WERLY. — Essai sur la numismatique rémoise, par Léon Max Werly, membre honoraire de l'Académie impériale de Reims. In-8, 87 p. et 11 pl. Paris, impr. Thunot et Ce.

WIDRANGES (de). — Notes archéologiques sur l'ancienne localité gallo-romaine qui existait sur les territoires des villages d'Autrécourt, Berthancourt et Lavoye, département de la Meuse, pur M. de Widranges. In-8, 22 p. Nancy, impr. Lepage.

Ville de Moulins. Exposition archéologique et artistique de 1862. Notice des objets d'art, d'antiquité et de curiosité, et des tableaux, dessins et gravures exposés dans les salles de l'hôtel de ville du 1er au 31 mai. Moulins, 1862; in-18 de XXVII-176 pages. Prix, 1 fr.

« Par suite de la perte aussi imprévue que douloureuse du conservateur du musée, feu M. Tudot, la Société d'émulation a été privée de renseignements précis sur une partie des objets qu'elle expose.

« Bien des notes relatives à l'origine de ces objets, aux noms des donateurs, ont disparu ou n'ont pu être appliquées d'une manière certaine.

« La Société aura une véritable reconnaissance à toutes les personnes qui, dans l'intérêt du futur classement du musée départemental, voudront bien lui signaler les erreurs ou les omissions qui existent dans ce catalogue... Elle désire vivement que ces observations soient consignées sur le registre ouvert à cet effet. »

WOILLEZ. — Répertoire archéologique du département de l'Oise, rédigé sous les auspices de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de ce département, par M. Emmanuel Woillez. In-4 à 2 col., 107 p. Paris, impr. impériale.

WYLIE. — Sur une inscription mongole en caractères Pac-sse-pa, par M. A. Wylie. In-8, 11 p. Paris, impr. impériale.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE (1)

BECKER (Paul). — Sur un recueil d'inscriptions inédites d'anses de vases trouvés dans la Russie méridionale (en allemand). Leipzig, 1862, broch. in-8, 54 p.

Extrait du *Journal de philologie classique de Iahn.*

GERHARD (Eduard). — Die Gerburt des Kabiren auf einem etruskischen Spiegel. Berlin, 1862.

Geographie von Griechenland von Conr. Bursian. 1re partie, Grèce septentrionale. Leipzig, 1862, in 8, 384 p. et 7 pl. lithogr.

Die antiken Bildwerke in Madrid, beschrieben von Emil Hübner. Berlin, 1862; in-8, 356 p. et 2 pl.

De tabula Archelaï, auct. Art. Kortegarten. Bonn, 1862; 46 p. et 1 pl. lithogr.

Die architektonischen Ordnungen der Griechen und Roemer, und der neueren Meister, her. von J. M. V. Mauch. 5e édit. publ. par L. Lohde. Berlin, 1862; pet. in-fol., 128 p. et 100 pl. grav.

RATHGEBER (Georg). — Androklos, nommé jusqu'à présent le Gladiateur de Borghèse, statue du Musée impérial de Paris (en allemand). Leipzig, 1862, Rudolph Weigel. Grand in-4, 257 pages.

Die Ruinen Roms und der Campagna, von Dr Franz Reber Docent der Archæologie an der Universitaet München. Leipzig, 1863; in-4, 634 pages, avec 4 cartes, 35 pl. lithographiées en couleur et 72 grav. sur bois.

Priscæ latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis lithographis repræsentata, ed. Frid. Ritschelius. Berlin, G. Reimer, 1862; 127 p. de texte et 198 pl. gr. in folio.

C'est l'atlas du 1er volume du *Corpus inscriptionum latinarum,* qui doit être publié sous les auspices de l'Académie royale des sciences de Berlin.

Priscæ latinitatis epigraphicæ supplementum I, ed. Frid. Ritschelius. Bonn, 1862; gr. in-4, 16 p. de texte et 1 pl. lithogr.

(1) On peut se procurer tous ces livres étrangers à Paris, chez Friederich Klincksieck, libraire, 11, rue de Lille, et chez Franck Herold, 67, rue de Richelieu.

Erinnerungen und Mittheilungen aus Griechenland, von Ludwig Ross, mit einem Vorwort von Otto Jahn. Berlin, 1863, in-8 de 313 p.

Untersuchungen über die Kriegsführung der Roemer gegen die Deutschen, in den Feldzügen des Cæsar, Drusus, Germanicus und Tiberius, von K. F. einem alten Soldaten, mit einer Karte des Kriegsfeldens. Mainz, verlag der Leroux-schen Hoffbuchhandlung. Broch. in-8, 81 p., avec pl. 1862.

SUISSE.

Monuments de l'ancien évêché de Bâle. Le mont Terrible, avec une notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois, par A. Quiquerez. Porentruy, 1862, in-8. (232 p., 12 pl. et cartes lithographiées.)

(Publ. par la Société jurassienne d'émulation.)

ROME.

Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in vigna Rondanini, illustrato per Raffaele Garrucci, D. C. D. G. Roma, 1862; 69 p. et 1 pl. gr. in-8.

Deux monuments des premiers siècles de l'église expliqués par le P. Raphaël Garrucci, de la Compagnie de Jésus, traduction et préface par O. van den Berghe, camérier secret de Sa Sainteté. Rome, 1862, 31 p. in-8, avec figures intercalées dans le texte.

Monumenti del museo Lateranense, pubblicati per ordine della Santità di nostro Signore papa Pio IX, da Raffaele Garrucci. Roma, 1862; 2 vol. in-folio, avec 50 pl. Prix, 36 lire ital.

ANGLETERRE.

Ten Days at Athens, by Dr Corrigan; with notes by the way. Summer of 1861. London, 1862; post 8 de 240 pages. Prix, 7 s. 6 d.

Davis (N.). — Ruined cities within Numidian and Carthaginian territories. London, 1862, in-8, 391 pages.

The mausoleum at Halicarnassus restaured, in conformity with the recently discovered Remains, by James Fergusson. London, 1862; in-4. Cloth, 7 s. 6 d.

The Five great monarchies of the ancient Eastern World; or the history, geography and antiquities of Chaldæa, Assiria, Babylon, Media and Persia, collected and illustrated from ancient and modern sources. By George Rawlinson, M. A., Camdem, professor of ancient history in the University of Oxford, late fellow and tutor of Exeter College.

In three volums. Vol. 1. London, John Murray, 1862.

Egyptian antiquities in the British Museum, by Samuel Sharpe. London, 1862; post 8vo de 210 pages. Prix, 5 sh.

NUMISMATIQUE

Médailles. — Monnaies. — Méreaux. — Sigillographie, etc., etc.

L'Amateur photographe. Guide pratique de photographie, contenant les procédés pour obtenir les images positives et négatives sur collodion, sur albumine et sur papier, etc.; suivi d'un Vocabulaire de chimie photographique et d'un Appendice traitant des épreuves microscopiques et amplifiées, par Charles Bride. Corbeil et Paris, 1852; in-18.

Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz, par M. F. M. Chabert. Metz, 1862; in-8 de 10 pages avec 1 planche et des figures dans le texte.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*. 1861-1862.

Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, par A. Sabatier. Suite et complément de la description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, par M. Henry Cohen. Tome I. Paris, 1862; in-8 de VII et 330 pages avec 33 planches.

Pour l'ouvrage de M. Henry Cohen, voir la *Gazette des Beaux-Arts*, t. IV, VIII, X, XI, XII et XIII.

Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales. Tome VI. Paris, 1862; grand in-8 de 631 pages avec 20 planches.

Ouvrage terminé. Les volumes précédents ont été annoncés dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. IV, VIII, X, XI, XII.

Essai sur la numismatique rémoise, par Léon-Max Werly, membre honoraire de l'Académie impériale de Reims. Paris, 1862; in-8 de 87 pages avec 11 planches.

Lettre à M. Anatole de Barthélemy sur les monnaies mérovingiennes du Palais et

de l'École, par M. G. de Ponton d'Amécourt. Paris, 1862; in-8 de 12 pages.

Notice sur les monnaies et médailles de la bibliothèque de Marseille, par A. Carpentin. Marseille, 1862; in-8 de 46 pages avec planches.

Notice sur les monnaies royales françaises, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. Alfred Villeroy, contrôleur des postes. Le Havre, 1862; in 8 de 22 pages.

Notice sur un denier inédit de Raoul Ier, sire de Coucy, par A. Chabouillet. Paris, 1862; in-18 de 19 pages.

Extrait du vingt-septième volume des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.*

Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi, publiées par les ordres et aux frais de S. M. l'empereur Napoléon III. Œuvres numismatiques. Tome I. Paris, 1862; in-4 de VIII et 517 pages avec planches.

Bartolomeo Borghesi, numismatiste et épigraphiste, correspondant de l'Institut, né à Savignano, près de Rimini, dans la Romagne, vers l'an 1780.

Rapport sur les deux médailles en cuivre jaune trouvées à Sourabay, île de Java, dont les *fac-simile* lithographiques ont été envoyés à la Société par M. Netscher, de Batavia; par M. G. Pauthier. Paris, 1862; in-8 de 17 pages.

Extrait du nº 3 de l'année 1860 du *Journal asiatique.*

Sopra alcune monete scoverte in Sicilia che ricordano la spedizione di Agatocle in Africa, memoria del P. Giuseppe Romano. Paris, 1852; in-4 de 59 pages.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

— —

ARTICLES ET MÉMOIRES.

Pompéi et Pétra, par M. Hittorff, de l'Institut... 1

Antiquités danoises, par M. Alfred Maury, de l'Institut... 19

Céramographie. — Jupiter et Sémélé, par M. J. de Witte..... 29

Explication d'une inscription du musée de Latran, dédiée a Caius Cælius Saturninus (*suite et fin*), par M. R. Garrucci, trad. par M. le général Creuly..... 31

Nouvelles observations sur l'art de la mosaïque chez les Byzantins et les Arabes, par M. Reinaud, de l'Institut..... 43

Carrelages émaillés du moyen age, par M. Edouard de Barthélemy.. 46

Sur l'insuffisance des preuves que l'on a tirées du gisement des silex travaillés de Saint-Acheul, pour faire admettre l'existence de l'homme pendant la période quaternaire, par M. Scipion Gras, p. 57. — Lettre de M. Th. Henry Martin en réponse à la note de M. Vivien de Saint-Martin..... 57

Les voies romaines de la vallée d'Aoste, par M. E. Aubert..... 65

Note sur le sens de quelques mots de basse latinité, par M. Anatole de Barthélemy..... 81

Sur un oxybaphon du musée Campana, par M. E. Miller..... 90

Une inscription de Palestrina (*Praeneste*), par M. R. Garrucci, trad. par le général Creuly..... ... 97

Bakenkhonsou, grand prêtre d'Ammon et architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse, par M. T. Devéria..... 101

Recherches archéologiques en Grèce, faites sous les auspices du gouvernement de Prusse. *Compte rendu lu aux séances des Académies des inscriptions et belles-lettres et des beaux-arts, des* 13, 14 *et* 27 *juin*, par M. Hittorff, membre de l'Institut. — *Post-scriptum*, par M. Egger, membre de l'Institut..... 105

Note sur un Hypocéphale, par M. J. de Horrack..... 130

Observations sur un fragment oratoire en langue grecque, conservé sur un papyrus provenant d'Égypte, par M. E. Egger, membre de l'Institut... 139

Cimetière mérovingien de Lamberville. Fouilles de 1859 et de 1862, par M. l'abbé Cochet.. 153

De l'écriture libyco-berbère, par M. A. Judas..... 157

Fouilles exécutées au mont Palatin, par les ordres et aux frais de l'Empereur, par M. L. Renier..... 201

Notice sur quelques antiquités de l'ile de Syra, par M. G. G. Pappadopoulos..... 224

Évêchés de la Basse-Armorique, Basse-Bretagne, du cinquième au neuvième siècle, suite aux Evêchés gallo-romains du cinquième siècle, par M. E. Halléguen..... 235

Fouilles de Chypre et de Syrie. Extraits de lettres à MM. Renan et A. de Longpérier, par M. Melchior de Vogüé..... 244

Notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Egyptiens, par M. T. Devéria..... 253

Un vase et un pendant de collier provenant des fouilles de Camiros, par M. A. Bertrand..... 264

Servius Tullius et les premiers temps de l'histoire romaine. Analyse d'un Mémoire de M. Maury, par M. A. Bertrand..... 277

Sur l'expédition de Cornelius Balbus en Phazanie. Fragment inédit d'un Mémoire sur l'Afrique connue des anciens, couronné par l'Académie des inscriptions, par M. Vivien de Saint-Martin..... 303

QUATRE INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE inédites, par le général Creuly..... 313

QUELQUES INSCRIPTIONS DE L'ILLYRIE ET DE LA THRACE, par M. Léon Heuzey..... 318

LES CHARITES, par M. J. F. Cerquand..... 325

LE SIÉGE DU PRÊTRE DE BACCHUS, par M. Beulé..... 349

ESSAI D'EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION LATINE trouvée à Neuvy en Sullias, par M. Huillard-Bréholles..... 350

LETTRE *à propos d'un mot égyptien signifiant LA GAUCHE*, récemment signalé par M. F. Chabas, par M. J. de Horrack..... 368

DE LA DÉTERMINATION CHRONOLOGIQUE DES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES. *Note lue à l'Académie des inscriptions*, par M. de Rossi..... 370

NOTE SUR QUELQUES FORTIFICATIONS ANTIQUES de la vallée de Montmorency, par M. Léon Fallue..... 380

DU ROLE DE GERBERT DANS L'INTRODUCTION EN OCCIDENT DES SIGNES DE NUMÉRATION connus communément sous le nom de chiffres arabes, par M. A. Olleris..... 383

DES MONNAIES CONNUES VULGAIREMENT SOUS LE NOM DE PETITS PLATS A L'ARC-EN-CIEL (*Regenbogen-Schüsselchen*). Analyse du Mémoire de M. Fr. Streber, par M. Alfred Maury..... 393

NOTE SUR DES VASES TROUVÉS A MILO, et publiés par M. Alexandre Conze, par M. de Witte..... 401

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MOIS DE JUIN. — Rapport de M. A. Maury relatif à l'un des deux prix ordinaires prorogés de 1860 à 1862, sur la question des *monuments dits celtiques*, p. 52. — Prix décerné par l'Académie, pour les monuments dits celtiques, à M. Bertrand, et mention honorable au Mémoire portant pour épigraphe : *Rerum cognoscere causas*.—Second rapport à l'Académie, relatif au prix Gobert, et premier prix accordé à M. de Mas-Latrie pour son *Histoire de l'île de Chypre;* second prix accordé à M. d'Arbois de Jubainville pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*. — Autre rapport sur le prix Bordin, qui conclut à la prorogation de la question jusqu'en 1864. — Rapport sur la question de l'origine de l'alphabet phénicien, par M. de Saulcy. — Seconde lecture du mémoire de M. de Saulcy. — Explication, par M. Renan, de l'inscription phénicienne du musée Campana. — Mémoire de M. Hittorff sur le temple de Bacchus découvert à Athènes, p. 54.

MOIS DE JUILLET. — Note de M. Hittorff sur les fouilles faites en Grèce. — Continuation de la lecture du mémoire de M. de Saulcy. — Discussions à ce sujet entre MM. de Saulcy, Renan et plusieurs autres membres. — Noms des concurrents auxquels la commission des antiquités nationales a accordé des médailles et des mentions. — Proposition des prix à décerner en 1864, p. 117-119.

MOIS D'AOUT. — Rapport au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. A. Maury, p. 179.

MOIS DE SEPTEMBRE. — Note au sujet de l'Eloge d'Augustin Thierry, par M. Guigniaut. — Mort de M. Jomard. — Communication de M. L. Renier sur les fouilles faites à Rome par M. Pietro Rosa. — Deux lettres de M. de Vogüé à MM. Renan et de Longpérier. — Mémoire de M. de Rossi sur la chronologie des inscriptions chrétiennes, p. 269. — Communication de M. Oppert sur les résultats qu'il a obtenus en étudiant les monuments inédits du Musée britannique, p. 270. — Continuation de la lecture du mémoire de M. de Saulcy. — *Id.* de M. Maury. — Communication de M. Guigniaut sur l'Inde et la Grèce. — *Id.* de M. Deville sur la grande pyramide d'Egypte. — *Id.* de M. Huillard-Bréholles sur les tombeaux provenant de l'abbaye de Cluny, p. 271.

MOIS D'OCTOBRE. — Mort de M. Charles Magnin. — Fin de la lecture du mémoire de M. Maury sur les événements qui portèrent Servius Tullius sur le trône de Rome. — Mémoire de M. Reinaud sur le commerce de l'Europe et de l'Asie pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne. — Nomination, par M. le ministre d'Etat, de la commission chargée de répartir les objets du musée Campana, p. 341-342.

Mois de novembre. — Discussion aux titres de candidats à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Reinaud continue la lecture de son *Mémoire sur les relations politiques et commerciales de l'Europe avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.* — Lecture d'un fragment de l'introduction d'une édition complète de Gerbert, par M. Olleris. — Lecture d'une *Notice sur la captivité de Richard Cœur de lion et sur le ménestrel Blondel.* — M. Francisque Michel informe l'Académie que *le maître des rôles*, à Londres, a mis à sa disposition la totalité des actes de l'administration du sud-ouest de notre pays par les Plantagenets. — Election de M. Alfred Maury comme membre de la Commission des travaux littéraires en remplacement de M. Jomard, p. 404.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Nomination par le conseil d'État de Genève de M. H. Fazy comme conservateur du musée cantonal. — Découverte d'habitations lacustres dans le lac du Bourget, par M. Despines. — Découverte d'une statue d'une rare beauté représentant Eros ailé, dans les fouilles du mont Palatin. — Découverte d'une cippe gallo-romaine, dans les fondations du nouveau palais de justice d'Auxerre. — Découverte dans l'arrondissement de Wachtelhau d'une place frontière romaine, *castra hiberna.* — Découverte, par M. Boutaric, d'une série de documents judiciaires faisant connaître comment la bibliothèque du roi a perdu plusieurs portefeuilles de la collection Gaignières, avec quelques détails qui établissent que cette soustraction eut lieu de 1781 à 1784, par une personne préposée à leur garde, p. 55 à 57. — Lettre de M. Bulliot, président de la société Éduenne, à M. Al. Bertrand, concernant la céramique. — Lettre de M. H. Martin sur les observations chaldéennes et extrait d'un mémoire à ce sujet, p. 61 à 64. — Œuvres de Borghesi. — Puits antiques et débris céramiques découverts sur le terrain de l'Ecole des mines. — Fouilles aux ruines de Murviel, par M. Azenas de Montgravier. — Découverte de quatre murs de fondation en silex, à Baillolet. — Masque en marbre vert (serpentine) et vases d'argile trouvés, par M. Laverrière, dans une grotte au pied du Popocatpel (Mexico), p. 119-121. — Promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur où figurent plusieurs collaborateurs de la *Revue.* — Continuation des fouilles, à Athènes, dans les ruines du théâtre de Bacchus, et découverte de fragments d'architecture. — Moulage du siége de Bacchus, signalé par M. Hittorf, et envoyé au ministère de l'instruction publique. — Découverte d'un dépôt considérable de monnaies romaines en démolissant l'église de Hottot-en-Auge, près de Pont-l'Evêque. — Edifices nouvellement découverts à Pompéi, et ayant été habités par un des grands dignitaires de la ville antique. — Autre découverte d'habitations antiques. — Fouilles entreprises, par ordre de l'Empereur, autour du plateau de Gergovie. — Concours entre les sociétés savantes et prix à décerner en 1863, 1864 et 1866. — Concours de 1863 et prix offerts par la Société des antiquaires. — Mort du baron Chodruc de Crazannes, p. 196-200. — Mort de M. Jomard. — Trône de Bacchus déposé à la bibliothèque de la Sorbonne. — Fautes et omissions dans la Table de Peutinger, relevées par M. Maury pendant son récent voyage à Vienne. — Communication de M. de Bonstetten sur les constructions lacustres de Mooseedorf, et sur l'industrie de ses habitants. — Habitations lacustres dans le lac du Bourget. — Découverte d'une grotte celtique sous le tumulus de Saint-Michel, près Carnac, p. 272 à 274. — Mort de M. Magnin. — Continuation des fouilles d'Alise, d'après les ordres de l'Empereur et sous la direction du commandant Stoffel, et découvertes nouvelles de la plus haute importance. — Don, par M. le duc de Luynes, à la bibliothèque impériale, de sa magnifique collection de médailles. — Pierres tumulaires trouvées à Halchin (Turquie), rappelant les noms d'anciennes forteresses romaines de la Mœsie inférieure. — Note sur la manière d'ensevelir les morts, à l'occasion d'une découverte de tombes faite en 1848, près du château de Villelouet (Loir-et-Cher). — Lettre de M. Gaultier du Mottay à M. A. de Barthélemy sur le mot *Hostivellum*, p. 343-345. — Nomination de M. A. Maury à la chaire d'histoire et de morale au collége de France. — Ouverture du cours d'archéologie de M. Quicherat à l'Ecole des

chartes. — Découverte, près de Kistanjé, dans la Bukowine, d'une voie pavée antique, d'un temple souterrain de Jupiter et d'un amphithéâtre, p. 405. — Nouvelles découvertes à Pompéi, p. 406. — Prodigieuse quantité de *tiers de sous* d'or trouvés à la Bougisière (Vendée), p. 407. — Barque gauloise trouvée dans la Seine, par M. Forgeais, p. 408.

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de la reine Anne de Bretagne, femme des rois de France Charles VIII et Louis XII, par Le Roux de Lincy. Paris, Curmer, éditeur. 4 vol. petit in-8; figures et un atlas de photographies. Prix : 50 fr..... 122

La Mosaïque des promenades et autres trouvées a Reims, études sur les mosaïques et sur les jeux de l'amphithéâtre, par M. Ch. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims, secrétaire de l'Académie. Reims, imprimerie de P. Dubois, rue de l'Arbalète, 9. 1861. En vente à la librairie de Brissart-Binet, rue du Cadran-St-Pierre, 5, à Reims..... 124

Recherches archéologiques a Éleusis, exécutées dans le cours de l'année 1860, par François Lenormant. Paris, 1862. In-8..... 125

Verschollene und ausgefundene Denkmaler und Handschriften (*Monuments et manuscrits disparus et retrouvés*), par M. Ferdinand Piper. Gotha, 1860. In-8. — Die Calendarien und die Martyrologien der Angelsachen (*les Calendriers et les Martyrologes des Anglo-Saxons*), par le même. Berlin, 1862. In-8. 126

Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge, par Alph. Chassant, paléographe. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée..... 128

Histoire des peintres de toutes les écoles, depuis la renaissance jusqu'a nos jours, avec notes, recherches et indications. Texte par M. Ch. Blanc, ancien directeur des beaux-arts, et par *divers écrivains spéciaux*, accompagnée du portrait des peintres, de la reproduction de leurs plus beaux tableaux, etc. Paris, Ve J. Renouard, 6, rue de Tournon. Petit in-folio. — *Artistes les plus anciens de cette série* 275

Numismatique de Cambrai, par C. Robert. Paris, Rollin et Feuardent. 1861. In-4 de 48 feuilles et 56 planches gravées 346

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont, exécutée en 1861 et publiée, sous les auspices du ministère d'Etat, par MM. G. Perrot, E. Guillaume et J. Delbet. Paris, Didot, 1862. In-fo. 1re livraison 347

Catalogue des bijoux du musée Napoléon III..... 348

Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'a nos jours, par Ernest Semichon, avocat, conseiller général de la Seine-Inférieure, etc. 2 vol. in-8, avec cartes. Paris et Rouen, 1862..... 409

Note, circulaires et rapports sur le service de la conservation des monuments historiques. (Ne se vend pas.) In-4. Paris, impr. impériale, 1862 411

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

CC
3
R4
n.s.
v.6

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY